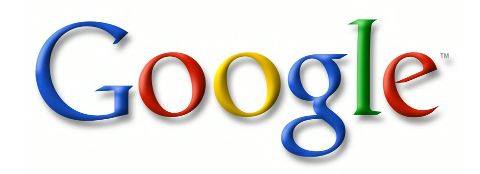





SE TAIRE ET FAIRE



HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

ÉMIGRÉS

LES ÉMIGRÉS ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

SOUS NAPOLÉON Ier

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

ÉMIGRÉS

LES ÉMIGRÉS ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS NAPOLÉON Ier

PAR

H. FORNERON

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE

TOME TROISIÈME



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE

1890

AVERTISSEMENT

M. Forneron, l'éminent historien de *Philippe II*, avait préparé les matériaux d'un ouvrage qui devait embrasser l'histoire complète des émigrés. Atteint du mal cruel qui devait l'emporter, l'auteur n'eut que le temps de faire imprimer les deux volumes qui retraçaient le rôle joué par les émigrés sous la République; mais il avait l'intention de prolonger son récit jusque sous l'Empire, et commençait à recueillir dans ce but des documents et des notes, lorsque la mort vint l'arrêter subitement dans son travail. Ces notes ont été recueillies par un ami, confident habituel des pensées et des projets de M. Forneron; elles ont été remaniées, revisées, complétées et enfin rédigées de manière à permettre de présenter au public la fin de la dramatique histoire des émigrés.

INTRODUCTION

L'empereur Hadrien aimait à contempler le lever du soleil : il gravit même l'Etna de nuit pour devancer sur la montagne l'apparition de la lumière. Si vous avez aussi hanté les hauts sommets, ce spectacle a dû charmer vos yeux comme ceux du César romain. Vous avez admiré les monts teintés d'azur découpant leurs aiguilles sur le levant dont les rougeurs s'avivaient à l'approche du jour, les cimes blanchissantes dentelant l'horizon ou se perdant au loin dans les vapeurs matinales, les glaciers se nuançant d'une couleur de rose et la chaîne neigeuse étincelant de mille feux ; puis vous avez suivi les jeux de la lumière glissant le long des rochers, pénétrant dans tous leurs replis, descendant peu à peu aux plateaux inférieurs et poursuivant la brume jusqu'au fond des vallées, comme pour la chasser de son dernier refuge.

En histoire, la vérité aussi a son aurore. Lorsque des révolutions bouleversent les sociétés et surexcitent les passions des hommes, le plein jour ne luit pas tout d'un coup sur les événements. Plus on est proche

d'eux, et plus mal on les juge. Aux contemporains les préjugés imposent leurs erreurs. Puis les passions se calment, les documents paraissent, les discussions s'engagent, les appréciations se contrôlent; des récits contradictoires une lueur se dégage qui commence par éclairer les plus hautes intelligences et qui grandit et se propage jusqu'à ce qu'elle ait illuminé tous les esprits.

Nous n'en sommes pas là pour tous les incidents de l'histoire contemporaine; mais, grâce aux documents produits par M. Taine, la lumière dissipe la brume des légendes, le jour se fait sur la Révolution, sur l'Empire et sur Napoléon.

Dès l'origine, le caractère des hommes de la Révolution fut pénétré et révélé par Étienne Dumont et par Mallet-Dupan, des étrangers que n'aveuglaient ni l'esprit de parti ni l'amour-propre national.

Plus tard, un autre libéral, Macaulay, le plus illustre historien de l'Angleterre, n'a pas ménagé davantage les prétendus héros de la Révolution. Le parti jacobin renfermait une élite qui, entre tous ces hommes aussi vils que cruels, se signalait par sa bassesse et par sa cruauté. Macaulay, dans le groupe, a distingué Barrère; il l'a marqué au front de traits ineffaçables, il a, comme s'il s'en vante, *suspendu au gibet cette charogne jacobine.* Les étrangers ont donc traité les révolutionnaires beaucoup plus sévèrement que ne les ont jugés quelques-uns de nos historiens. Le temps n'est pas

bien loin où il était de mode en France d'honorer la mémoire des Robespierre et des Saint-Just, où l'on cherchait du moins à justifier leurs actes : ils n'avaient, disait-on, ni versé plus de sang ni commis plus d'horreurs qu'un certain nombre de leurs contemporains. Plaisante excuse, en vérité! Dans une société encore à demi barbare, une action blâmable passe-t-elle pour innocente, cette erreur de jugement pourra servir d'excuse à ceux qui se laissent aller à commettre cette action. Au siècle de saint Louis, la torture passait pour un procédé légitime d'instruction judiciaire. Saint Louis ne sera pas traité de méchant homme, parce que, sous son règne, on donnait la question. Mais un crime, un vrai crime devient-il excusable par cela seul qu'on le commet souvent? Les magistrats doivent-ils acquitter les voleurs, parce qu'à Paris toutes les nuits on dévalise des passants?

Une école plus radicale ne s'est pas contentée d'excuser la Terreur; elle la glorifie en nous la présentant comme un instrument de salut. — Si la France fut sauvée de l'invasion étrangère, ce ne fut point par la Terreur, mais en dépit de la Terreur. La politique de la Montagne a doublé le péril qu'elle prétendait étouffer. La guerre avait été heureuse avant l'institution de la dictature jacobine; elle ne cessa pas d'être heureuse après le neuf thermidor. La Terreur ne régnait pas encore lorsque Dumouriez arrêtait les Prussiens dans les défilés de l'Argonne, lorsque

Bruxelles ouvrait ses portes au vainqueur de Jemmapes. La Terreur avait cessé d'être à l'ordre du jour lorsque nos soldats s'emparèrent de l'Italie et s'établirent à demeure sur les rives du Rhin. D'ailleurs, l'intensité de la Terreur ne se mesura point par l'imminence du danger. Au contraire, les massacres se multiplièrent à mesure que le péril alla s'amoindrissant, et le régime atteignit son paroxysme de fureur lorsque la Convention eut été délivrée de ses ennemis. Dans l'été de 1793, la coalition avait triomphé sur la frontière du Nord, et les départements de l'intérieur repoussaient pour la plupart la domination de Paris. A ce moment la guillotine tranchait par jour de huit à dix têtes, et les jacobins se contentaient de ce timide holocauste. Quand approcha l'été de 1794, le comité de salut public ne se borna plus à dix têtes, il en voulut soixante dans une matinée. A ce même moment, nos armées triomphaient sur les rives du Rhin comme sur les bords de la Sambre, les villes révoltées et les départements réfractaires avaient accepté ou subi le joug de la Convention. Mais le dictateur n'usait de sa victoire que pour se montrer plus avide de sang. A Paris, les quatre derniers mois virent immoler beaucoup plus de victimes que les quinze autres mois qui avaient précédé. Et cependant, comparés à leurs collègues de province, les bourreaux de Paris n'étaient que des novices. Les premiers avaient su découvrir des procédés de destruction bien autrement rapides. Les noyades

de Nantes, les boucheries d'Orange, les mitraillades des Brotteaux rejetèrent dans l'ombre la guillotine de Paris.

Bourreaux de province ou bourreaux de Paris, la France ne leur a dû ni son salut ni la victoire. La victoire ne fut pas due davantage à l'envoi de ces proconsuls dont la présence dans les camps fut marquée par autant de bévues que de crimes. Les conventionnels n'apportèrent aux armées que des ferments d'indiscipline; leurs absurdes projets n'enfantèrent que des revers. Et le comité de salut public? — Le comité brisa l'épée de Hoche triomphant. — Et la légende de Saint-Just? — La journée de Fleurus ne fut rendue possible que parce que Jourdan, au risque de sa tête, refusa obstinément de scinder son armée. — La France fut sauvée par les lenteurs de la coalition, par l'énergie de nos soldats. Et elle n'a pas à regretter cette légende qui présentait la Terreur comme l'instrument du salut; car, pour être logique, il eût fallu prétendre que dans l'âme des Marceau et des La Tour d'Auvergne la bravoure héroïque était née de la peur.

Le célèbre historien de la Révolution et de l'Empire n'est pas allé, comme les sophistes de l'école radicale, jusqu'à la glorification du crime; mais en considérant les situations comme supérieures aux hommes, et en montrant ceux-ci obéissant à la fatalité, il a dissimulé plus d'un forfait sous la grandeur du résultat et diminué, souvent même effacé, les responsabilités pour les

pires criminels. « Pour la première fois, dit Sainte-Beuve, nous nous voyons transportés avec M. Thiers sur cette terrible Montagne qui ne nous avait apparu qu'à distance, environnée de tonnerre et d'éclairs; nous en montons tous les degrés, nous l'explorons comme un volcan éteint... Nous comprenons qu'on a pu voir de là les choses sous un aspect particulier et les juger autrement que d'en bas... Il est bien vrai qu'on sent naître en soi une idée de nécessité qui subjugue. »

Affranchi de tous préjugés, M. Taine s'est efforcé de nous affranchir des légendes. L'histoire de la Révolution ayant été faussée, il n'a plus voulu accepter sans contrôle les déclarations de ceux qu'il avait à juger. Les *Origines de la France contemporaine* sont moins un livre que le procès-verbal d'une enquête. De l'étude poursuivie dans les dossiers de toutes les archives, dans les manuscrits de toutes les bibliothèques, découle une libre appréciation des hommes et des faits, et l'on ne peut qu'être frappé de l'impartialité avec laquelle le loyal écrivain a distribué les éloges et les châtiments. Nul n'a fait plus nettement ressortir les abus de l'ancien régime, tout en montrant la France faite par le clergé, par la noblesse et par les rois. Nul n'a mieux dévoilé les vices de la Révolution, tout en réservant, comme il convient, l'héroïsme de nos armées. On blâme M. Taine d'avoir précipité de leur piédestal les héros du parti populaire; il s'est borné à les remettre

à la vraie place qui leur doit être assignée. Du haut de son tribunal, le juge a résumé les débats sans exagération et sans phrases, et les arrêts qu'il a dictés reposent sur de tels témoignages qu'ils défient toute critique et ne seront ébranlés par aucune contradiction.

Cependant l'enquête de M. Taine n'a pas éclairci tous les doutes ni donné toutes les solutions. Elle montre la France pillée par ses maîtres d'un jour, mais elle n'expose dans leur détail ni ne résume dans leur ensemble les mesures spoliatrices qui laissèrent la masse des Français dépouillés et ruinés à la chute du Directoire. Elle effleure sans la trancher la question des biens nationaux, dont la vente précipitée a enrichi non pas, comme l'a prétendu la légende, de pauvres cultivateurs, mais cette portion de la bourgeoisie qui, par avidité, s'est associée à l'œuvre jacobine. Enfin, si elle laisse entrevoir les véritables origines de l'émigration dans ces Jacqueries qui se succèdent à de courts intervalles à partir de 1789, elle est muette sur la vie de ces Français bannis dont l'existence à l'étranger est demeurée jusqu'à nos jours enveloppée de mystère.

Un autre écrivain a essayé de substituer comme M. Taine la vérité à la légende pour les victimes de la Révolution.

Lorsque l'histoire rencontre des oppresseurs et des victimes, d'habitude elle épouse la cause des proscrits. Et cependant le nom de l'émigré éveille, à cent ans de

distance, les échos des colères d'autrefois. — C'est l'émigré, disent les révolutionnaires, qui exaspéra notre révolution et la poussa violemment hors des voies de la justice. — C'est l'émigré, ajoutent les modérés, qui créa les malentendus entre la monarchie et la nation. — C'est l'émigré, reprend la foule, qui fut cause de tous nos maux. Après les épouvantes de la Terreur, après les hontes du Directoire, la France était ramenée vers sa vieille dynastie, l'accord allait se faire entre le Roi et les Français, lorsque les émigrés qui entouraient les princes effrayèrent le pays par l'opiniâtreté de leurs rancunes et le scandalisèrent par leur frivolité. Au lieu de chercher le salut dans une monarchie tempérée, la nation se jeta entre les bras d'un maître. Pauvre nation! Elle avait accepté les licences de la presse et les excès de la tribune, l'émeute permanente et le joug des bandits : il lui fallut subir la presse bâillonnée et la tribune silencieuse, des donjons plus terribles que la vieille Bastille, et des cours plus serviles que les vieux parlements; il lui fallut aussi rayer de son programme jusqu'aux derniers vestiges du mot de liberté.

Tout d'abord, le pays s'applaudit de sa nouvelle destinée. C'était la dictature, mais une dictature qui trouvait son excuse dans l'ordre rétabli, le culte restauré. Puis, le génie du dictateur sembla réaliser les visions entrevues dans les rêves de son enfance. Jamais aucun César n'avait annexé d'aussi riches territoires à

son empire, ni rangé sous ses lois un pareil nombre de sujets. Jamais d'aussi nobles dépouilles n'avaient parcouru la voie Sacrée sous les arcs de triomphe et traversé le Forum pour arriver au temple de Jupiter Capitolin. Mais à la lutte contre les rois avait bientôt succédé la lutte contre les peuples. Le cri parti d'Espagne avait retenti dans les steppes de Russie; lorsque Napoléon y fut conduit par l'entraînement de l'ambition, il suffit que la Providence laissât baisser le thermomètre pour que l'armée du conquérant disparût, pour que ce bruit fût enveloppé dans un silence éternel. Les peuples comprimés relevèrent la tête. Et ce fut l'émigré que, vaincus, nous accusâmes d'avoir fomenté l'insurrection des peuples et suscité contre sa patrie la revanche des nations.

M. Forneron n'a pas accueilli les jugements tout faits; pas plus que M. Taine, il ne s'est asservi aux préjugés ou aux passions de ses contemporains. Dans la vénération que des hommes même sensés portent à leurs idoles, il entre une bonne part d'enthousiasme et de crédulité; mais M. Forneron n'a pas d'idole, son encens n'a brûlé ni sur l'autel de l'ancien régime, ni sur celui de la Révolution. Ses libres appréciations sur les choses du passé choqueront seulement deux catégories de lecteurs : les démagogues, pour lesquels la liberté ne peut être assurée que par le triomphe des factieux, et ces amants de servitude qui ne croient pas à l'ordre s'ils ne le voient maintenu par le bras d'un despote.

Ni les uns ni les autres ne comprendront un écrivain qui, se souciant fort peu des noms ou des insignes, a flétri les excès et condamné l'injustice partout où il les a rencontrés.

En recherchant le sort des émigrés rentrés dans leur patrie, M. Forneron les a trouvés sous la main de Napoléon comme la nation tout entière. Pour les émigrés, et peu à peu pour le reste des Français, le régime impérial a fini par ressembler singulièrement au régime jacobin : d'un côté, même oppression, et, de l'autre, même servitude. L'histoire de ces émigrés rentrés et mis en surveillance est tout aussi intéressante que celle des émigrés qui sont restés proscrits; éparse dans les mémoires ou les documents des archives, elle était demeurée à peu près inconnue; elle est pourtant le plus dramatique épisode de la vie des Français sous le premier Empire, de cet Empire dont l'histoire intérieure n'est autre chose, à vrai dire, que celle de la police. Si désormais l'on entreprend d'écrire l'histoire de l'Empire, il ne suffira plus de montrer la reconstruction de la France, de célébrer en Napoléon le héros et le grand capitaine; il faudra faire revivre le souverain absolu, le terrible despote qui ne savait supporter au sein de son vaste empire ni la contradiction ni même l'indépendance.

L'histoire n'est autre chose qu'une étude de l'âme humaine. Si l'écrivain reproduit la suite des événements, c'est pour mettre les cœurs à nu et décrire les

caractères. Grand homme, tes premiers historiens, enivrés de ta gloire, ont pu chercher à pallier tes faiblesses; mais voici que tes vices éclatent et débordent. Le public désormais ne se contentera plus des légendes. Tu lui seras livré par tes paroles, par ta correspondance, par les dossiers de ta police, par tes actes secrets. Nous saurons de quel prix nos pères ont payé la gloire que tu donnais.

Dans les récits de M. Thiers, on suit Napoléon pas à pas, depuis le 18 brumaire jusqu'au lugubre dénouement de la tragédie impériale. Il peut être instructif de rapprocher, à certaines dates, ce qu'a dit M. Thiers de ce que disent nos dossiers. Ces épisodes ignorés ajouteront quelques traits à la physionomie de l'homme extraordinaire qui exerça tant d'influence sur notre destinée.

A la fin de septembre 1804, à la veille du sacre, Napoléon fait un voyage triomphal sur les rives du Rhin. « A Mayence, dit M. Thiers, de nouvelles pompes l'attendaient. Tous les princes d'Allemagne dont les États se trouvaient dans les environs et qui avaient intérêt à ménager leur puissant voisin, accoururent pour lui offrir leurs félicitations et leurs hom-

mages. Le prince archichancelier, devant à la France la conservation de son titre et de son opulence, voulut rendre hommage à Napoléon à Mayence, son ancienne capitale. Avec lui se présentèrent les princes de la maison de Hesse, le duc et la duchesse de Bavière, le respectable électeur de Baden. Ces personnages, et d'autres, furent reçus avec une magnificence de beaucoup supérieure à celle qu'ils auraient pu trouver même à Vienne. Ils étaient tous frappés de la promptitude avec laquelle le soldat couronné avait pris l'attitude d'un souverain. »

Pourquoi taire qu'à cette même date Napoléon s'est arraché à ces fêtes pour entretenir Fouché, son ministre de la police, du curé d'une petite succursale, d'un limonadier de Paris, de voyageurs et d'étrangers? Et toujours : « Faites arrêter » ; il le met cinq fois dans sa lettre [1].

Quelques mois se sont écoulés. M. Thiers continue son récit. « Napoléon avait réuni Gênes à la France, la veille même de l'expédition d'Angleterre, et fourni à l'Autriche la dernière raison qui devait la décider à la guerre. Il avait ainsi provoqué une redoutable coalition, dans le moment où il avait besoin du repos sur le continent pour acquérir toute sa liberté d'action contre

[1] Napoléon à Fouché. Correspondance, 3 octobre 1804.

l'Angleterre. Dès que la guerre fut résolue, Napoléon franchit en peu de jours l'espace qui le séparait de ses ennemis et se plaça au milieu d'eux sur le point le plus propre à dissoudre leur coalition formidable. En vingt jours, sans livrer bataille, par une suite de marches entremêlées de quelques combats, l'armée autrichienne avait été détruite. Il avait enlevé 60,000 hommes, 200 bouches à feu, 4 ou 5,000 chevaux et 80 drapeaux, avec tout le matériel de l'armée autrichienne [1]. »

En même temps, le 21 octobre 1805, au lendemain de la capitulation d'Ulm, Napoléon avait aussi donné cette instruction : « Faites mettre au cachot le prisonnier anglais Wright, ce misérable assassin qui a voulu s'échapper du Temple [2]. »

Wright, intrépide officier de la marine anglaise, avait aidé Sidney Smith à défendre Saint-Jean d'Acre. Il avait contribué à l'échec de Bonaparte. C'était là son vrai crime. Mais l'Empereur n'avait pas à stimuler le zèle des geôliers. Quelques jours après, le 29 octobre 1805, on lisait dans le *Moniteur :* « Wright s'est tué dans sa prison après avoir lu la nouvelle de la destruction de l'armée autrichienne. » Le prisonnier avait été assassiné dans son cachot [3].

Napoléon a poursuivi sa marche victorieuse, Au-

[1] Thiers, *Consulat et Empire,* VI, 125.
[2] Napoléon à Fouché, 21 octobre 1805. Correspondance, XI, 358.
[3] Voir, au sujet de Wright : *Mémoires de Savary*, II, 88; *Histoire générale des prisons*, VI, 44, 11, et Fauche-Borel, III, 175, 187.

sterlitz succède à Ulm. M. Thiers montre les drapeaux des vaincus traversant Paris le 1er janvier 1806. « Ces drapeaux furent portés triomphalement dans les rues de la capitale pour être placés sous les voûtes des édifices qui devaient les contenir. Une foule immense était accourue afin d'assister à ce spectacle.

« Le sage et impassible Cambacérès dit lui-même, dans ses graves Mémoires, que la joie du peuple tenait de l'ivresse. Et de quoi serait-on joyeux, en effet, si on ne l'était de pareilles choses? Quatre cent mille Russes, Suédois, Anglais, Autrichiens, marchant de tous les points de l'horizon contre la France, deux cent mille Prussiens promettant de se joindre à eux, et tout à coup cent cinquante mille Français, partant des bords de l'Océan, traversant en deux mois une partie du continent européen, prenant sans combattre la première armée qu'on leur oppose, battant les autres à coups redoublés, entrant dans la capitale étonnée du vieil empire germanique, dépassant Vienne et allant aux frontières de la Pologne rompre en une grande bataille le lien de la coalition; renvoyant dans leurs plaines glacées les Russes vaincus, et enchaînant à leurs frontières les Prussiens déconcertés; les angoisses d'une guerre qu'on avait pu croire longue, terminées en trois mois; la paix du continent subitement rétablie; la paix des mers justement espérée; toutes les perspectives de prospérité rendues à la France, charmée et placée à la tête des nations! A quoi serait-on sensible, nous le ré-

pétons, si on ne l'était à de telles merveilles[1]? »

L'Empereur a suivi de près les drapeaux des vaincus; à Paris, sa première pensée est une pensée de vengeance. En son absence, sa police a recueilli des propos malséants et des gestes suspects, son premier mot est un ordre d'exil. Un soir, après dîner, dans un petit cercle d'intimes, madame d'Escars, toute rêveuse, a froissé et jeté au feu le bulletin de la bataille d'Austerlitz; l'espion assis à son foyer a signalé le crime au ministre de la police. Dès le jour de son arrivée, l'Empereur la fait enlever et transporter avec sa fille aux îles Sainte-Marguerite. Quinze autres personnes, dénoncées pour leur mauvais esprit, sont exilées comme elle et doivent partir aussitôt. Aux natures vraiment nobles le succès doit suggérer des mouvements généreux; mais la victoire n'affranchit pas Napoléon de ses rancunes.

M. Thiers omet toujours de mentionner les exils et les arrestations arbitraires. Précisément, cette année-là (1806), les proscriptions se multiplient. Le 14 août, notamment, pleuvent les ordres d'exil. M. de Narbonne, l'ancien ministre de Louis XVI, est invité à se retirer à quarante lieues de Paris. Madame de Balbi reçoit la même injonction. « Vous lui ferez connaître, écrit Napoléon, que mon mécontentement vient de l'accueil fait à un émigré non amnistié. » Il ajoute, en

[1] Thiers, *Consulat et Empire*, VI, 373.

parlant d'une autre victime : « Vous ferez partir madame Beaujard pour Menton, où elle sera placée en surveillance[1]. »

M. Thiers s'occupera de M. de Narbonne lorsqu'il sera non plus exilé, mais favori. Pour le moment, il explique comment les relations s'étaient tendues entre la France et la Prusse, et comment la guerre fut résolue entre les deux puissances : « Le bruit venait de se répandre à Berlin, le 10 août, que le Roi s'était décidé à armer, que de grandes difficultés étaient survenues entre la Prusse et la France, qu'on avait même découvert des dangers cachés, une sorte de trahison méditée, laquelle expliquait la présence des troupes françaises dans la Souabe, la Franconie et la Westphalie. L'opinion souvent agitée, mais toujours contenue par l'exemple du Roi, se prononça violemment. Le cœur des sujets déborda comme celui du prince. Nous avions bien raison de dire, s'écria-t-on de toutes parts, que la France ne ménagerait pas plus la Prusse que l'Autriche, qu'elle voulait envahir, ravager l'Allemagne entière, que les partisans de l'alliance française étaient ou des dupes ou des traîtres... »

La guerre a éclaté, mais elle a peu duré, et la Prusse a été conquise au pas de course.

[1] Napoléon à Fouché, 14 août 1806. Correspondance, XIII, 71.

M. Thiers, à la fin d'octobre, rejoint Napoléon pénétrant à Berlin (28 octobre 1806). « Toute la population de la ville était sur pied afin d'assister à cette grande scène. L'Empereur était entré entouré de sa garde et suivi par les beaux cuirassiers des généraux d'Hautpoul et Nansouty. La garde impériale, richement vêtue, était, ce jour-là, plus imposante que jamais. En avant, les grenadiers et les chasseurs à pied; en arrière, les grenadiers et les chasseurs à cheval; au milieu, les maréchaux Berthier, Duroc, Davout, Augereau, et, au sein de ce groupe, isolé par le respect, Napoléon, dans le simple costume qu'il portait aux Tuileries et sur les champs de bataille, Napoléon, objet des regards d'une foule immense, silencieuse, saisie à la fois de tristesse et d'admiration, tel fut le spectacle offert dans la longue et vaste rue de Berlin, qui conduit de la porte de Charlottenbourg au palais des rois de Prusse. Le peuple était dans les rues, la riche bourgeoisie aux fenêtres. Quant à la noblesse, elle avait fui .... » Après cette entrée triomphale, Napoléon prépare le décret de Berlin, représailles formidables opposées aux blocus, aux prétentions de l'Angleterre; un seul instant, sa pensée se dérobe à ces graves questions. M. de Montagnac, un ancien émigré, a été envoyé, au sortir du Temple, à quarante lieues de Paris; il a refusé de déférer à cet ordre d'exil. On l'a, bien entendu, réintégré dans sa prison. Caulaincourt le protège, mais la police a dit :

« C'est un homme encroûté de préjugés de naissance et de royauté. » Cet *encroûté* a soixante-quatorze ans, marche avec deux béquilles, a eu le nez enlevé par un coup de feu : « Je me vois traîné, dit-il, de prison en exil, et d'exil en prison, et ne demande qu'à mourir en paix [1]. » Le souvenir de ce vieillard trouble Napoléon, qui écrit à Fouché : « Je crois être autorisé à révoquer la radiation que j'avais accordée... Mon intention est qu'il soit enfermé dans la citadelle de Fénestrelle. Je ne puis que vous blâmer d'avoir fait venir cet homme à Paris. Vous avez la rage d'y rappeler des gens qu'on ne doit pas y souffrir [2]. »

Le 31 décembre 1806, Napoléon arrivait à Pultusk. Cinq jours avant, sur un espace de vingt-cinq lieues, depuis Pultusk jusqu'à Soldau, on s'était battu avec acharnement, et les Russes, défaits partout où ils avaient essayé de résister, ne s'étaient sauvés qu'en abandonnant leur artillerie et leurs bagages. Leur armée se trouvait affaiblie de près de vingt mille hommes sur cent quinze mille. Beaucoup d'entre eux étaient hors de combat ou prisonniers; un grand nombre, d'origine polonaise, avaient déserté. Nous avions recueilli plus de quatre-vingts pièces de canon

[1] Archives nationales, fonds français, 6335.

[2] Napoléon à Fouché, 12 novembre 1806. Correspondance officielle, XIII, 521.

de gros calibre, et une quantité considérable de bagages. Nous n'avions perdu ni un prisonnier, ni un déserteur, mais le feu de l'ennemi nous avait enlevé quatre à cinq mille hommes, ou morts ou blessés. Seulement, il devenait impossible de faire un pas sans tomber dans des embarras inextricables. Des hommes restaient ensevelis jusqu'à la ceinture dans ces boues affreuses et n'en sortaient que lorsqu'on venait les en arracher. Napoléon fut obligé de s'arrêter [1].....

Est-ce parce que ce contretemps le contrarie?... Ce jour-là même il écrit à Fouché : « Il faut que madame Salmatoris reste tranquille dans un petit village et ne donne plus de dîners, sans quoi je la ferai mettre à Fénestrelle [2]. » Son mari, Salmatoris Rossillon, est cependant bien en cour; il est préfet du palais et, depuis 1805, maître des cérémonies et introducteur des ambassadeurs; quelques convives de sa femme ont parlé un peu librement.....

M. Thiers admire les soins donnés par le grand capitaine à ses soldats pendant ce long hiver. « Il avait fait préparer six mille lits à Varsovie; il en fit disposer un nombre tout aussi considérable à Thorn, à Posen et sur les derrières, entre la Vistule et l'Oder..... Il confia spécialement la direction des hôpitaux à M. Daru,

[1] THIERS, *Consulat et Empire*.
[2] Napoléon à Fouché, 31 décembre 1806. Correspondance officielle.

et prescrivit une organisation toute particulière pour ces établissements. Il décida qu'il y aurait dans chaque hôpital un infirmier en chef, toujours pourvu d'argent comptant, chargé, sous sa responsabilité, de procurer aux malades ce dont ils auraient besoin, et surveillé par un prêtre catholique. Ce prêtre, en même temps qu'il exerçait le ministère spirituel, devait exercer aussi une sorte de vigilance paternelle, rendre des comptes à l'Empereur, et lui signaler la moindre négligence envers les malades dont il était ainsi constitué le protecteur. Napoléon avait voulu que ce prêtre eût un traitement et que chaque hôpital devînt en quelque sorte une cure ambulante à la suite de l'armée [1]..... »

A cette même date (24 janvier 1807), l'Empereur écrivait à Fouché : « Je vois que vous avez arrêté un curé de la Vendée. Vous avez très bien fait, gardez-le en prison [2]. »

Après Eylau, le récit de M. Thiers montre Napoléon triomphant du climat et d'une situation qui, pour tout autre, eût semblé grave, sinon désespérée. « Le champ de bataille d'Eylau, abandonné par les Russes, avait rendu à l'armée le sentiment de sa victoire. L'ennemi s'était retiré, laissant sur le terrain sept

[1] THIERS, *Consulat et Empire*, VII, 334.
[2] Napoléon à Fouché, 24 janvier 1807. Correspondance officielle.

mille morts et plus de cinq mille blessés; il emmenait en outre quinze mille autres blessés dirigés sur Kœnigsberg et qui, en route, moururent presque tous de froid. Il avait eu par conséquent vingt-six ou vingt-sept mille hommes hors de combat. Nous tenions trois à quatre mille prisonniers, vingt-quatre pièces de canon, seize drapeaux. Les Français avaient eu environ dix mille hommes hors de combat. Sans doute Napoléon n'avait pas obtenu l'immense résultat dont il s'était d'abord flatté, mais il avait poussé les Russes pendant cinquante lieues, leur avait détruit neuf mille hommes dans une suite de combats d'arrière-garde, et les trouvant à Eylau formés en une masse compacte, couverts d'artillerie, résolus jusqu'au désespoir, forts, avec les Prussiens, de quatre-vingt mille soldats, sur une plaine où aucune manœuvre n'était possible, il les avait attaqués avec cinquante-quatre mille hommes, les avait détruits à coups de canon. Les Russes, ce jour-là, avaient eu tous leurs avantages : la solidité, l'immobilité au feu; lui n'avait pas eu tous les siens sur un terrain où il était impossible de manœuvrer; mais il avait opposé à leur ténacité un invincible courage, une force morale au-dessus des horreurs du plus affreux carnage. L'âme de ses soldats s'était montrée dans cette journée aussi forte que la sienne! Assurément il pouvait être fier de cette épreuve..... Mais n'ayant ni en vivres ni en munitions de quoi tenter une opération de quelque durée, il dut chercher à se pro-

curer des vivres ou des moyens de transport... Ses soldats ayant du pain, des pommes de terre, de la viande, de l'eau-de-vie, du chaume pour s'abriter, du bois pour se chauffer, ne souffraient pas. Mais les officiers, qui ne parvenaient à se procurer que la nourriture et le logement du soldat, même avec leur solde exactement payée, étaient exposés à beaucoup de privations. Napoléon avait voulu leur donner l'exemple de la résignation en restant au milieu d'eux. Maintenant il avait à combattre les faux bruits accrédités à Varsovie, à Berlin, et surtout à Paris. Sa prodigieuse gloire contenait seule les esprits, toujours indépendants en France, toujours malveillants en Europe, et il pouvait déjà pressentir qu'au premier revers sérieux il verrait les uns et les autres lui échapper. Aussi ne fit-il jamais autant d'efforts pour dominer l'opinion publique. De jeunes auditeurs, envoyés de Paris pour apporter au quartier général le travail des divers ministères, et peu accoutumés au spectacle qui frappait leurs yeux, des officiers mécontents ou émus plus que de coutume des horreurs de cette guerre, écrivaient en France des lettres remplies d'exagération. Cette activité prodigieuse se changeant quelquefois de vigilance bienfaisante en défiance ombrageuse, Napoléon s'occupait de la police, savait qui entrait dans Paris et qui en sortait. Il avait appris que madame de Staël y était revenue, qu'elle avait déjà parcouru plusieurs maisons de campagne des environs et tenu plus d'un discours hostile.

Prétendant que s'il n'intervenait pas elle compromettrait de bons citoyens contre lesquels il serait ensuite obligé de sévir, il avait ordonné, malgré beaucoup de sollicitations contraires, de l'expulser de Paris..... » C'est le seul exil que M. Thiers ait mentionné dans les vingt volumes de son histoire.

A cette date, en effet (28 mars 1807), dans ce bourg d'Osterode, le conquérant venait d'être assailli par les délations de ses quatre polices, et inquiété par leurs soupçons. Plus haut est montée sa puissance, plus dévorants sont ses soucis. Lui qui tient à ses pieds la moitié de l'Europe, se laisse influencer par de misérables espions. Lui qui rassemble une armée formidable pour entrer en Russie, distrait son esprit de ses préparatifs et baisse les yeux vers une échoppe adossée aux piliers du Palais de justice. Son regard y découvre un vieillard disputant à la faim les restes d'une vie errante; Napoléon s'irrite à sa vue; car une de ses polices a dénoncé le malheureux, et l'Empereur écrit à Fouché : « Un nommé baron Dagorne, ancien conseiller au parlement de Rennes, et actuellement écrivain public au Palais, est un homme très malintentionné. Renvoyez-le de Paris après l'avoir laissé quelque temps en prison[1]. » La prison ne suffit pas toujours à ses vengeances. Quelques jours avant, le 22 mars 1807, Napoléon a froidement combiné un

[1] Napoléon à Fouché. Correspondance d'Osterode, 28 mars 1807, XIV, 557

meurtre juridique. A Eylau, dix mille Français et près de vingt-sept mille Russes viennent d'être sacrifiés à son ambition. Cela, c'est la guerre! Mais mille morts sur un champ de bataille ne révoltent pas comme le supplice d'un innocent[1]! Le jeune Vittel était neveu de Fauche-Borel; celui-ci, agent des Bourbons, emprisonné depuis longtemps, était conservé par la police parce qu'elle en attendait des révélations. Fauche-Borel, évadé, s'était dérobé à son attente; aussitôt elle attire en France le neveu de l'agent. Vittel arrive, la police l'arrête, Napoléon l'apprend : « Un exemple est nécessaire; faites appeler le général Junot et faites rédiger la sentence en règle par M. Treilhard ou rédigez-la vous-même. Il faut que ce misérable espion soit jugé dans les vingt-quatre heures[2]. » Et pour surcroît de précaution il en prévient Fouché : « Traduire devant une commission militaire et faire fusiller ce misérable agent de Fauche-Borel[3]. » Et, en effet, quelques jours après, le jeune Vittel était fusillé.

D'autres semaines se passent. « Le 4 juin 1807, Napoléon se trouve à Finkenstein; il avait achevé de reconstituer son armée. Il tenait là dans les rangs cent

[1] Mot de madame de Staël. Lettre à Gustave III.
[2] Napoléon à Cambacérès. Correspondance d'Osterode, 22 mars 1807, XIV, 494.
[3] Napoléon à Fouché, 24 mars 1807. Correspondance d'Osterode, XIV, 510.

soixante mille vieux soldats dispos, abondamment nourris, vêtus convenablement pour la guerre, c'est-à-dire couverts et chaussés, bien pourvus d'armes et de munitions. La cavalerie surtout, refaite dans les plaines de la basse Vistule, montée avec les plus beaux chevaux de l'Allemagne, ayant repris ses exercices depuis deux mois, offrait un aspect superbe. Napoléon, voulant la voir réunie tout entière dans une seule plaine, s'était transporté à Elbing pour la passer en revue. Dix-huit mille cavaliers, masse énorme mue par un seul chef, le prince Murat, avaient manœuvré devant lui pendant toute une journée, et tellement ébloui sa vue, si habituée pourtant aux nombreuses armées, qu'écrivant une heure après à ses ministres, il n'avait pu s'empêcher de leur vanter le spectacle qui venait de frapper ses yeux. Ensuite, étant revenu d'Elbing à Finkenstein, il avait réuni tous ses corps d'armée entre la Vistule et la Passarge et résolu de se mettre en mouvement le 10 juin pour se porter sur l'Alle, en descendre le cours, séparer les Russes de Kœnigsberg, prendre cette place devant eux et les rejeter sur le Niémen [1]... »

Mais, en même temps que ses ordres de marche, Napoléon dictait ses ordres d'exil. Non content de ruiner, de déporter tous ceux que sa police dénonce, il insulte les proscrits dans ses lettres : « Le nommé

[1] Thiers, *Consulat et Empire*.

Augier, colonel de cavalerie de l'ancien régime; le nommé Simon, ancien greffier de la Table de marbre; Dubouzet, ancien colonel du régiment de Penthièvre-cavalerie; une soi-disant baronne de Lautelbourg, sont des mauvais sujets qui colportent de mauvais bruits dans Paris. Faites-les conduire par la gendarmerie à quarante lieues de Paris, où ils seront en surveillance dans quelque petite commune [1]. »

Cette manie de proscription n'est enrayée ni par la victoire, ni par le glorieux traité qui en consacre les fruits. A Tilsitt même, le 20 juin 1807, Napoléon apprend qu'un pêcheur de Saint-Valery, traduit devant une commission militaire, a été acquitté. Aussitôt il écrit à Fouché : « De qui était composée cette commission militaire? Il faut que ces gens-là soient bien bêtes, pour ne rien dire de plus. Retenez le pêcheur en prison; envoyez-le à Fénestrelle, et causez avec M. l'archichancelier, afin que s'il y avait moyen de le faire juger par une cour de revision, cela soit fait. » Et il ajoute : « Qu'est-ce que ce M. Ch. de Villiers qui a fait un imprimé sur l'affaire de Lübeck, tendant à diffamer la nation? Faites arrêter et mettre à Bicêtre ce misérable [2]. »

Ce misérable était un galant homme, correspondant de l'Institut, qui, se trouvant à Lübeck au moment de la prise de cette ville, écrivit à la comtesse Fanny de Beauharnais, une parente de Joséphine, le récit

[1] Napoléon à Fouché, Finkenstein, 4 juin 1807, XV, 310.
[2] Napoléon à Fouché, Tilsitt, 20 juin 1807, XV, 542.

parfaitement authentique du spectacle qui l'avait fortement impressionné. Cette lettre, imprimée à Amsterdam en 1807, a été recueillie par la Bibliothèque nationale [1].

On sait qu'après Iéna, Blucher, traqué par nos soldats, s'était réfugié à Lübeck avec les débris de ses divisions : attaqué le 6 (novembre 1806), il capitula dès le 7, et les Français entrèrent dans la ville : « Quelle nuit! s'écrie M. de Villiers. La plupart des maisons ouvertes, remplies de flambeaux, de tumulte, d'allants et de venants, quelques-unes fermées, d'où partaient des sons confus et même le bruit de coups de feu; les vitres étaient brisées, les meubles précipités par les fenêtres, les femmes en pleurs..... Plusieurs officiers sont tués en voulant empêcher le pillage. Un Clary, aide de camp de Bernadotte, a l'épaule cassée d'un coup de feu par un de ses soldats.

« La nuit suivante est pire encore; de nouveaux régiments viennent prendre leur part de pillage, et les vingt mille prisonniers prussiens pillent à leur tour. Le butin est immense, les objets précieux sont vendus à vil prix; un soldat offre pour trois louis un collier de diamants. « Au nom de l'Empereur, donne-moi ta « bourse, ta montre, tes chemises, ta femme... » Des chasseurs et des hussards couraient les rues avec des pelisses de femmes en satin et en velours..... Un

[1] L 44-6-456.

soldat d'infanterie légère avait pris à un ministre (luthérien) sa large soutane. Des misérables profitaient des angoisses de la terreur pour violer des femmes à demi mortes..... La femme d'un ouvrier, mariée l'avant-veille, ayant été livrée à vingt-deux de ces bandits, ils s'aperçurent qu'elle ne donnait plus signe de vie. Elle n'était qu'agonisante. Sa maison était située près d'un étang qui se trouve dans l'enceinte du rempart. Ils y lancèrent cette infortunée, qui resta dans les roseaux et expira dans la fange du rivage.

« Tout près du Sénat, une malheureuse fille s'offre à ma vue : elle me semblait avoir vingt-quatre ou vingt-cinq ans, blonde et assez grande; échevelée, son visage livide avait perdu toute expression ; ses yeux ne pleuraient plus, son mouchoir écarté par mégarde laissait voir un sein meurtri..... Jamais cette image ne s'effacera de mon souvenir..... »

En un mot, le témoin conte ce qu'il a vu. Mais Napoléon entend bien être seul à renseigner le public, et il le fait dans un Bulletin que M. Thiers résume ainsi : « 7 novembre. Un combat acharné s'engage dans les rues. Les infortunés habitants de Lübeck virent leur opulente cité convertie en un champ de carnage [1]. » Il ne dit rien de la nuit qui a suivi la victoire. Et pourtant M. Thiers connaît les incidents de cette horrible nuit, car il s'exprime ainsi, en parlant de Kœnigsberg :

[1] Thiers, *Consulat et Empire,* VII, 203.

« Les habitants, épouvantés, se demandaient s'ils allaient éprouver le sort de Lübeck [1]. »

Après la signature du traité de Tilsitt, Napoléon était parti pour Dresde... « Jamais plus d'éclat n'avait entouré son nom et sa personne; jamais plus de puissance apparente n'avait été acquise à son sceptre impérial. Du détroit de Gibraltar à la Vistule, des montagnes de la Bohême à la mer du Nord, des Alpes à la mer Adriatique, il dominait ou par lui-même ou par des princes qui étaient, les uns ses créatures, les autres ses dépendants. Au delà se trouvaient des alliés ou des ennemis subjugués, l'Angleterre seule exceptée. Ainsi le continent presque entier relevait de lui, car la Russie, après lui avoir résisté un moment, venait d'adopter ses desseins avec chaleur, et l'Autriche se voyait contrainte de les laisser accomplir.....

« Cette armée du camp de Boulogne, qui portée du détroit de Calais aux sources du Danube... enveloppa les Autrichiens à Ulm, refoula les Russes sur Vienne, acheva d'écraser les uns et les autres à Austerlitz, reposée ensuite quelques mois en Franconie, recommença bientôt sa marche victorieuse, entra en Saxe, surprit l'armée prussienne en retraite, la brisa d'un seul coup à Iéna..... Cette armée qui, détournée du nord à l'est,

[1] Thiers, *Consulat et Empire*, VII, 397.

courut au-devant des Russes, les rejeta sur la Prégel, ne s'arrêta que parce que des boues impraticables la retinrent, donna alors le spectacle inouï d'une armée française campée tranquillement sur la Vistule, puis troublée tout à coup au milieu de ses quartiers, en sortit pour punir les Russes, les atteignit à Eylau, leur livra une bataille sanglante, reprit les armes au printemps, et cette fois la nature aidant le génie, se plaça entre les Russes et leur base d'opération, les réduisit pour regagner Kœnigsberg à passer une rivière devant elle, les y précipita à Friedland, terminant ainsi par une victoire immortelle la course la plus audacieuse, non à travers la Perse ou l'Inde sans défense, comme l'armée d'Alexandre, mais à travers l'Europe couverte de soldats..... Voilà ce qui est digne de l'éternelle admiration des hommes[1]..... »

Cette gloire et ces triomphes ne font pas oublier les prisonniers d'État. A Dresde, Napoléon s'occupe d'eux, non pas pour adoucir leur sort ou abréger leur détention, mais pour recommander la vigilance à ses geôliers : « Si un prisonnier s'échappe, il en répondra corps pour corps[2]. »

L'année suivante (octobre 1808), Napoléon se trouve à Erfurt : « Cette petite ville était devenue le rendez-vous de souverains le plus extraordinaire dont l'his-

[1] THIERS, *Consulat et Empire.*
[2] Napoléon à Fouché. Dresde, 19 juillet 1807. Correspondance, XV, 432

toire fasse mention..... C'était chez Napoléon qu'on devait dîner tous les jours, puisque c'était lui qui offrait l'hospitalité au souverain du Nord. Le soir, s'assirent autour d'un festin splendide, Napoléon, Alexandre, le grand-duc Constantin, le roi de Saxe, le duc de Weimar, le prince Guillaume de Prusse, la foule enfin des princes régnants, des personnages titrés, civils et militaires. La ville fut illuminée, et on assista à une représentation de *Cinna*. La clémence habile du fondateur d'empire désarmant les partis, les rattachant à son pouvoir, était le spectacle par lequel Napoléon voulait que commençassent les représentations de la tragédie française..... »

Après avoir entendu les beaux vers de Corneille, le fondateur d'empire, rentrant dans son cabinet, s'est tourné vers la place du Marché de Rennes. Cette nuit-là même, 3 octobre 1808, entre trois et quatre heures du matin, il vient de faire abattre sous les balles de ses gendarmes le comte de Goyon-Vaucouleurs, amené en France par un agent provocateur, et six pauvres paysans accusés d'avoir logé des émissaires vendéens. Mais il y avait neuf condamnés, et Napoléon ne compte que sept cadavres. Il manque deux victimes, les dénonciateurs, auxquels, suivant l'usage, leurs révélations ont valu la vie sauve. « Bah! dit Napoléon, j'ai toujours fait exécuter les dénonciateurs. » Et en dépit des promesses de ses agents, des engagements de ses ministres, il donne l'ordre de fusiller Prigent et Bou-

chard. « Son Excellence, écrit le général Mignotte, ayant reçu l'ordre positif de Sa Majesté, a donné l'ordre de faire exécuter Prigent et Bouchard, malgré le sursis qui leur avait été accordé[1]. »

Napoléon, parti à cheval de Valladolid le 17 janvier 1809, arrivé le 18 à Burgos, le 19 à Bayonne, était monté en voiture dans cette dernière ville, et se trouvait aux Tuileries le 22 au milieu de la nuit, surprenant tout le monde par la promptitude de son apparition..... Il était parti de Valladolid, laissant à ses généraux, malheureusement divisés, le soin d'achever la conquête de l'Espagne; il était parti, parce que de toutes parts lui était arrivée la nouvelle que l'Autriche poursuivait avec plus de vivacité que jamais ses armements....., parce que de Paris on lui mandait qu'une agitation inconnue se manifestait dans les esprits, qu'on intriguait timidement, mais visiblement, à la cour, qu'on parlait hardiment à la ville, que partout en un mot on était inquiet, mécontent, aussi mal pensant que mal disant[2].....

Bref, l'Empereur revint très irrité; son arrivée fut suivie de mesures rigoureuses. Dans l'un des dossiers des archives, la moitié d'une feuille déchirée par le

[1] Prigent et Bouchard furent exécutés le 11 octobre 1808, à six heures et demie du matin.

[2] THIERS, *Consulat et Empire*, X, 3.

milieu nous révèle aujourd'hui qu'une commission militaire, présidée par le docile Hulin, a simulé en janvier 1809 un jugement contre l'un des détenus de Sainte-Pélagie et le valet du concierge de la prison [1].

Le prisonnier qui a été assassiné se nommait de Grandmon; c'était un ancien émigré, âgé de trente-huit ans, « détenu au moment de son arrestation en la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie à Paris, où il tenait une fabrique de vermicelle ». La commission condamna en même temps le Suisse Coudurier, âgé de vingt-quatre ans, garçon marchand de vin chez madame Bault, concierge de Sainte-Pélagie. Ces deux hommes, séquestrés entre les murs d'une prison, étaient accusés d'être « embaucheurs pour l'ennemi, pour l'étranger ou pour les rebelles ». Qui avaient-ils embauché? On l'ignore. Ce qu'on sait, c'est qu'on les « conduisit à la plaine de Grenelle, commune de Vaugirard », le 25 janvier 1809, où on les immola à neuf heures et demie du matin; les cadavres furent enterrés en présence de Dunepard, maire de Vaugirard.

Plusieurs mois se passent encore. « Napoléon venait de vaincre dans cette célèbre journée de Wagram, commencée à quatre heures du matin, terminée à quatre heures du soir et dont les résultats, sans être

[1] Dossier du chevalier de Châteaubriant, F[7] 6481, f° 115.

aussi extraordinaires que ceux d'Austerlitz, d'Iéna ou de Friedland, étaient néanmoins d'une grande importance. Il avait tué ou blessé aux Autrichiens vingt-quatre mille hommes, parmi lesquels un grand nombre de généraux. Il leur avait fait neuf mille prisonniers, ramassé vingt canons sur le champ de bataille. La France avait perdu, en morts ou blessés, quinze à dix-huit mille hommes. C'était donc une mémorable bataille, la plus grande que Napoléon eût livrée, par le nombre des combattants, et l'une des plus importantes par les conséquences. Ce qu'elle avait de merveilleux, ce n'était pas comme autrefois la quantité prodigieuse de prisonniers et de trophées, drapeaux ou canons, conquis dans la journée; c'était l'un des plus larges fleuves de l'Europe franchi devant l'ennemi avec une précision, un ensemble, une sûreté admirables; c'étaient vingt-quatre heures de combats livrés sur une ligne de trois lieues avec ce fleuve à dos, en conjurant tout ce qu'avait de périlleux une pareille situation; c'était la position par laquelle l'archiduc Charles tenait les Français en échec, emportée; l'armée qui défendait la monarchie autrichienne vaincue, mise hors d'état de tenir la campagne! Ces résultats étaient immenses, puisqu'ils terminaient la guerre! Au point de vue de l'art, Napoléon avait dans le passage du Danube surpassé tout ce qu'on avait jamais exécuté en ce genre; sur le champ de bataille il avait, avec une rare promptitude, reporté du centre à gauche la réserve qu'il s'était

habilement ménagée et résolu la question par un de ces mouvements décisifs qui n'appartiennent qu'aux grands capitaines. »

Pendant cette campagne d'Autriche, deux fillettes de dix et douze ans traversaient la France et l'Allemagne, pour aller demander à l'Empereur la grâce de leur mère et de leur grand'mère. Celles-ci, compromises dans une affaire de chouannerie, avaient été condamnées, l'une à mort, l'autre à la reclusion. Après une journée d'attente, les deux enfants, vêtues de noir comme si déjà elles étaient orphelines, se jetèrent aux genoux du conquérant, en criant : « Grâce, grâce, rendez-nous notre mère. » — « Je ne puis pas », répondit Napoléon [1]. Peu de jours après, la mère montait sur l'échafaud, et la grand'mère, exposée au pilori, demeurait enfermée jusqu'en 1814. Cette famille était suspecte ; elle accueillait les agents royalistes et elle avait offert un asile au comte d'Aché, qui vers la même époque (nuit du 7 au 8 septembre 1809) venait d'être attiré dans un guet-apens et lâchement assassiné par cinq gendarmes [2], meurtre hautement approuvé et récompensé aussitôt [3].

Ces assassinats, ces arrestations, ces exils sont-ils les

[1] Archives nationales, L 446, 262. *Mémoires de Constant*, IV, 198.

[2] Voir plus loin le récit de l'épisode.

[3] « J'ai appris, écrit Napoléon, la conduite distinguée des gendarmes dans l'affaire du brigand Daché. Je désire que vous fassiez connaître à toute ma gendarmerie les preuves éclatantes que je viens de leur donner de ma satisfaction. » Napoléon à Moncey. Schœnbrunn, 8 octobre 1809. Correspondance, XIX, 558.

seuls que l'écrivain ait à flétrir? — L'Empire a laissé en 1814 deux mille cinq cents exilés ou prisonniers d'État. Avant ou avec eux avaient été enfermés, déportés, exilés, fusillés, des milliers de suspects.

Il ne faut rien celer, si l'on veut être juste : d'une part, les victoires, les manœuvres heureuses, les conquêtes au pas de course; de l'autre, les fautes politiques, les coalitions, les revanches, l'écrasement fatal; d'un côté, la propriété raffermie, le travail assuré, la religion restaurée; de l'autre, la violation constante par le pouvoir lui-même de la Constitution qu'il avait imposée, la persécution religieuse et politique se traduisant par des confiscations, des exils, des arrestations et des meurtres.

L'arbitraire dans l'illégalité, voilà ce qui caractérise cette période de la vie nationale. Il n'y aurait pas sans doute à comparer les dures pénalités du régime impérial avec les proscriptions atroces de la Terreur; toutefois, dans la jurisprudence des Robespierre et des Fouquier-Tinville, la franchise est féroce, il n'y a rien d'occulte. Certes on y reconnaît l'abus le plus épouvantable, le plus sacrilège des formes; mais les formes y sont encore, et tant qu'elles subsistent, il reste un refuge à la justice, une espérance à l'humanité. Dès le Consulat, et à plus forte raison sous l'Empire, les formes, d'abord enfreintes avec violence, tombèrent bientôt en tel mépris qu'on ne pouvait les réclamer sans exciter la dérision. Ce que l'on en

garda, quant aux délits politiques, ne fut appliqué qu'aux accusés dont la capture avait fait trop de bruit pour qu'il fût possible de soustraire leur sort à la notoriété publique. Le reste des suspects fut mis en masse hors de la loi commune. Les uns étaient assassinés sans autre forme de procès. Les autres étaient jetés en des prisons obscures dont la plupart ne devaient plus sortir. L'autorité reconnaissait probablement un corps de délit, puisqu'elle infligeait une peine; mais c'était sans information, sans instruction, sans interrogatoire, sans débats et, trop souvent, sans jugement. Lors même qu'on respectait à l'égard de quelques prévenus les formalités judiciaires, elles n'étaient conservées que jusqu'à la condamnation inclusivement. Presque tous les prévenus acquittés subirent depuis leur absolution des années de captivité, et ils seraient restés dans leurs cachots jusqu'à leur mort, si la fortune lassée n'avait abrégé la durée de l'Empire. A mesure que s'accrut sa puissance, Napoléon se dégagea de plus en plus des apparences de la légalité, et son gouvernement finit par se soustraire aux règles observées dans les sociétés policées. En novembre 1812, un émigré, le comte de Bar, est attiré en France par des agents provocateurs. Dès qu'il a débarqué, des hommes apostés cernent la maison où il dort; on le tue, lui et deux compagnons, et le préfet du Morbihan écrit avec orgueil au ministre de la police (25 novembre 1812) : « Le fameux de Bar et ses deux complices n'existent plus. »

Il y aurait même à reprendre dans les éloges prodigués à Napoléon législateur. La France, émancipée en 1789, fut par lui replacée sous le joug de l'État oppresseur. Depuis le premier Empire, le Français agriculteur, industriel ou commerçant, est demeuré enserré dans les liens d'une administration routinière et d'une réglementation compliquée. Napoléon a-t-il, comme on l'a prétendu, rétabli l'ordre et maintenu la régularité dans les finances? — Dans aucun document on ne retrouve le compte des capitaux qui ont entretenu les armées impériales; or, une comptabilité occulte n'a jamais passé pour une comptabilité régulière. Cette omission n'est pas la seule. On ne voit également, dans les livres du Trésor, aucune écriture qui constate la recette et l'emploi des quatre-vingts millions payés par les États-Unis pour la cession de la Louisiane. Enfin, M. Forneron nous apprend par quelles exactions s'alimentait le budget clandestin de la police.

En un mot, les contrastes abondent dans ce régime, dont les vicissitudes ont fait connaître à la nation les suprêmes extrémités de la gloire et de l'infortune. Nos soldats sont entrés dans toutes les capitales, et les Cosaques ont campé sur les places de Paris. Napoléon a fondé un nouvel empire d'Occident, et ses fautes ont dépouillé la France d'une partie du territoire légué par Louis XIV. C'est que Napoléon, tout supérieur qu'il fût par le génie aux plus grands de nos rois, est demeuré, sur le point essentiel, bien inférieur au

plus médiocre d'entre eux; le Corse n'est pas devenu un souverain français. Jamais il ne fut pénétré du sentiment qui faisait redouter à nos rois de compromettre en de folles aventures l'intégrité du territoire français. L'égoïsme de Louis XIV épousait l'intérêt national; celui de Napoléon divorçait avec l'intérêt du pays. Ce n'était certes pas dans l'intérêt de la France que l'Empereur entreprenait la conquête de l'Espagne, l'installation de ses frères sur des trônes nouveaux, le dépècement et le remaniement continus de l'Europe, l'expédition de Russie, toutes ces guerres de plus en plus aventureuses, de plus en plus lointaines, et aussi de plus en plus étrangères au bien public et au salut commun. Dans la pensée de Napoléon, la France ne venait qu'après son pouvoir, son amour-propre et ses passions.

Il l'a aimée, pourtant, cette France qu'il trouva si grande et qu'il a laissée si réduite, il l'a aimée... mais comme un cavalier aime la bête de sang dont il entend se servir; il a su la guider, l'exciter de la voix et au besoin de l'éperon lorsqu'il s'agissait de franchir un obstacle. Mais lorsque les efforts qu'il exigeait de sa monture eurent achevé de l'épuiser, il l'a fourbue en continuant sa folle course à la gloire. Si le héros avait été Français, il aurait moins cherché de journées enivrantes, et la France eût gardé ses conquêtes, ses colonies et dix-sept cent mille jeunes gens, son espérance et sa parure.

Et cependant la France regrette cette féerie dans laquelle un moment Napoléon l'a fait vivre, et elle oublie volontiers les humiliations de la chute, la souffrance et le sang versé. Vers la fin de l'Empire, les cris des mères avaient fini par étouffer tous les chants de victoire; mais la paix vint peu à peu combler les vides creusés par la guerre. Aux foyers des chaumières, là même où avaient retenti les malédictions maternelles, se réveillèrent les souvenirs colportés par une opposition imprévoyante qui palliait toutes les fautes pour ne laisser ressortir que les grandeurs. Le culte que tant de vétérans avaient scellé de leur sang devint la religion du peuple tout entier; aux légendes de la foi succédèrent celles de l'histoire. Exalté par les poètes, célébré par les chansonniers, l'Empereur, encore rehaussé par les douleurs de sa captivité, apparut à la foule dans tout l'éclat de ses victoires. Le même homme qui, avant sa chute, était devenu le souverain le plus impopulaire, fut consacré après sa chute héros et presque dieu : étonnant privilège d'une grande renommée servie par une grande infortune. En même temps, le nom de Napoléon devint le symbole commun à toutes les factions déchaînées contre la monarchie. A peine le grand homme fut-il expiré, l'entente s'acheva entre tous les partis pour grandir sa mémoire. Les jacobins lui pardonnèrent jusqu'au mépris dont il les poursuivait, en retour de sa haine contre l'ennemi commun. L'école libérale se plut à composer cette mixture

d'idées contradictoires qui a, plus que toute autre cause, altéré le jugement des Français; elle prétendait nous apprendre à aimer la liberté, et elle nous enseignait à regretter le despote. Les royalistes de l'opposition ne craignirent pas de s'associer à la conspiration générale. Sous la Restauration, pour accabler ses adversaires, l'auteur de la brochure de *Bonaparte et les Bourbons* se mit à colorer de tout l'éclat de ses pinceaux le règne dont il avait tracé, quelques années avant, un tableau si terrible. Dans sa polémique sans bonne foi, M. de Chateaubriand opposait les fiertés héroïques de l'Empire aux molles timidités de la royauté légitime. Le nom de Napoléon devint ainsi le seul que le peuple connût, le seul que lui apprissent la presse et les partis. Enfin, lorsque les écrivains se mirent à l'écrire, l'histoire de l'Empire fut retracée sous l'influence des idées qui inspiraient l'opposition. La vérité resta étouffée sous la gloire; on osa même insinuer que la manie guerrière de l'Empereur avait été provoquée par l'insolence de ses ennemis. Et c'est ainsi que, malgré la déroute finale, le pays démembré et les pertes subies, notre France demeure, à la distance d'un siècle, comme enivrée et à demi séduite par l'éclat de ce nom, l'illusion de cette gloire et d'autres vains fantômes.

Paris, octobre 1889.

H. Le Trésor de La Rocque.

LES ÉMIGRÉS
ET
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
SOUS NAPOLÉON Ier

CHAPITRE PREMIER

LE SAUVEUR

La France relevée. — Humilité des jacobins. — La liste des émigrés et les biens nationaux. — Paris nouveau.

I

LA FRANCE RELEVÉE.

L'histoire ne mentionne aucun fléau de Dieu qui ait détruit autant d'hommes que Napoléon. Ceux qu'il a supprimés n'étaient ni des barbares, comme les peuples dont Tamerlan amoncelait les crânes en hautes pyramides, ni des êtres figés dans une civilisation stérile, comme les Américains indigènes exterminés par les conquérants européens, ni des enfants ou des vieillards, comme les victimes qu'enlèvent le typhus, le choléra ou la peste. Ces braves étaient la force, l'élite et comme la fleur d'une race supérieure, l'espoir et la fécondité du siècle qui s'ouvrait. Le caprice de Bonaparte les a

rayés du nombre des vivants. Cependant on admire cet homme, on s'est attaché à ce fléau, non les Français seulement, mais les peuples vaincus. Tous l'ont transfiguré en une apothéose, par ce même sentiment qui faisait dire à Eschyle : « Les dieux ne sont pas insensibles aux grands tueurs[1]. »

Si meurtris que le héros nous ait laissés, nous ne pouvons oublier qu'il a fait l'admiration du monde, qu'il s'est assez puissamment incarné dans la gloire française pour que les étrangers nous l'envient encore et nous le rappellent comme une injurieuse consolation dans nos années d'abaissement. La fureur guerrière est une des forces, peut-être un des devoirs de l'homme civilisé, et le maître qui l'a soufflée avec un tel génie a surpris facilement les complaisances de tous les peuples. Ce génie est si complet, qu'une admiration exaltée n'a point paru suffisante. On a voulu suivre dans son développement cette âme extraordinaire et assister à l'éclosion des qualités et des talents qui l'ont aidée à diriger les peuples[2].

La France venait d'éprouver tous les genres de misères ; sous la Révolution, ses gouvernements éphémères n'avaient pas compris leur mission ou s'étaient entièrement soustraits à leurs devoirs ; plus d'entretien

[1] Τῶν πολυκτόνων γὰρ οὐκ ἄσκοποι θεόι.

(ESCHYLE, *Agamemnon.*)

[2] « Napoléon nous a souvent dit lui-même que sa marche ambitieuse fut graduelle et proportionnée aux événements, que cette ambition s'accrut successivement. » (Philippe DE SÉGUR, *Histoire et Mémoires*, II, 23.)

des routes, des chemins, des canaux, des digues, des ports, des bâtiments publics, plus d'éclairage, de propreté, d'hygiène, plus de service des hôpitaux, des hospices, des maisons de secours, plus de police, plus de sécurité.

Les rues de Paris étaient devenues des cloaques infects; elles n'étaient ni balayées, ni éclairées, ni repavées; les fumiers s'accumulaient tout le long des murailles, et le sol disparaissait sous des tas d'immondices. C'était bien pis dans les villes et les bourgs de province. Tous les fléaux se déchaînaient sur les populations; partout les épidémies éclataient avec un redoublement de violence.

Jenner se préparait à triompher de la petite vérole, mais elle était encore, à la fin du dernier siècle, le plus impitoyable des ministres de la mort. La peste, si redoutée, n'avait, depuis cent ans, été portée qu'une fois sur nos rivages et n'avait désolé qu'une seule de nos villes. La petite vérole était présente dans toutes les provinces, presque dans toutes les villes, emplissant les cimetières de cadavres défigurés. La contagion s'étendit par le défaut d'hygiène. Précisément, après avoir fermé les couvents, banni les religieux, proscrit les communautés vouées au service des malades, la Convention venait de confisquer les biens des hôpitaux, des hospices, des maisons d'assistance [1]. Les indigents malades expiraient

[1] Décret du 23 messidor an II. Ce décret avait prescrit l'aliénation au profit de l'État d'une grande partie des anciens biens des hos-

sans secours. Ceux qu'épargnait la maladie périssaient sur leur grabat d'épuisement et de misère; leurs cadavres, laissés longtemps sans sépulture, semaient parmi les survivants le poison dont ils étaient infectés [1]. Les contrées voisines de la frontière étaient atteintes par le typhus, que les armées républicaines traînaient partout à leur suite.

Pour les enfants, les infirmes, les vieillards, la mortalité était plus grande encore.

Au temps de Necker, on comptait en France plus de huit cents hospices, hôpitaux, établissements de bienfaisance, habités par cent mille ou cent dix mille nécessiteux. Faute de soins et d'aliments, ces occupants mouraient par myriades. Mais, depuis Necker, le chiffre des enfants abandonnés s'était prodigieusement accru : il était passé de 23,000 (en 1790) à 63,000 (en 1800); dans l'Aisne, par exemple, au lieu de 400, il y en avait 1,097. Depuis les décrets inhumains de la Convention, ces petits malheureux ne naissaient que pour mourir. Dans l'Eure, il en périssait six sur sept. A Lyon, l'hospice ayant été privé de ses ressources ne put nourrir ni faire allaiter les enfants recueillis; une année il en périt 792 sur 820; à Marseille, 600 sur 618;

pices. Sous le Directoire, une loi du 16 vendémiaire an V avait ordonné de leur restituer en biens nationaux l'équivalent de ce qu'ils avaient perdu. Mais cette dernière loi était restée sans effet. Les hospices n'étaient pas rentrés dans leurs biens et n'avaient reçu aucun secours. (*L'État de la France au 18 brumaire*, par Félix Rocquain. *Introduction*, p. 36.)

[1] Rapports des préfets de l'an IX à l'an XI.

à Toulon, 101 sur 104. A Troyes, sur 164 enfants déposés en l'an IV, on en avait perdu 134, et 136 sur 147 déposés en l'an VII. A Paris, en l'an IV, 2,907 enfants avaient succombé sur 3,122. Ces petits êtres périssaient également chez les nourrices non payées, qui ne rapportaient à l'hospice que de rares survivants. Français de Nantes avait pu apprécier dans les hospices du Midi l'insuffisance des soins accordés aux enfants. Chaque berceau contenait quatre enfants serrés les uns contre les autres : tel d'entre eux qui pesait sept livres à sa naissance n'en pesait plus que six au bout de quinze mois [1].

Les infirmes n'étaient pas mieux traités que les enfants. A Toulon, il n'y avait que sept livres de viande par jour pour quatre-vingts personnes. « J'ai vu, dit Français de Nantes, dans l'hospice civil (de Toulon) une femme à qui l'on venait de faire l'opération de la taille, et à qui l'on donnait pour tout restaurant une douzaine de fèves [2]. »

Lorsque, au début du Consulat, les Sœurs de charité furent rétablies dans les hospices, celles qui rentrèrent à l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis n'y trouvèrent plus que les quatre murailles. La literie, les meubles, la pharmacie avaient été emportés. Les Sœurs se cotisèrent : quelques-unes appartenaient à de riches familles. Elles donnèrent tout ce qu'elles possédaient à leur établisse-

[1] Félix Rocquain, *Introduction*, p. 31.
[2] Rapport de Français de Nantes : Comtat, Provence, Nice.

ment, et l'on put y soigner des malades et des infirmes.

Dans les hôpitaux militaires et dans les ambulances, les soldats n'étaient pas mieux traités; les maladies en moissonnaient un grand nombre. Aussi la mortalité était-elle effroyable dans les armées.

Dans les statistiques des préfets, établies de l'an IX à l'an XI, huit départements (Doubs, Ain, Eure, Meurthe, Aisne, Aude, Drôme, Moselle) donnent le chiffre total de leurs volontaires, réquisitionnaires et conscrits (191,343). Or, ces huit départements avaient, en 1790, une population de 2,446,000 âmes[1]. La proportion indique que, sur 26 millions de Français, deux millions environ avaient passé sous les drapeaux. D'autre part, cinq départements (Doubs, Eure, Meurthe, Aisne, Moselle) donnent, avec le chiffre de leurs soldats (131,322), celui des hommes qu'ils ont perdus (56,976). On compte donc 435 morts sur 1,000 hommes fournis à l'armée. La proportion fait ressortir 870,000 décès pour deux millions de soldats.

En l'an IX, le Premier consul demanda aux conseils généraux si la population avait augmenté ou diminué depuis 1789. Sur cinquante-huit qui répondirent, trente-sept déclarèrent que la population avait diminué, douze qu'elle s'était accrue, neuf qu'elle était restée stationnaire. Dans ces derniers, on attribuait l'accroissement ou le maintien de la population aux

[1] Arthur Young, *Voyages en France*, II, 317.

mariages précoces contractés pour éviter la conscription et à la multitude des enfants naturels. Mais cette augmentation était loin de compenser les pertes : plus de deux millions d'habitants avaient disparu, et, sous ces tyrans jacobins, notre race semblait vouée à une destruction prochaine.

Faute de consacrer des sommes insignifiantes à la propriété domaniale, la Convention et le Directoire avaient laissé périr l'outillage accumulé pendant les derniers siècles. Les édifices appartenant au domaine public se reconnaissaient par l'état de dégradation où ils étaient tombés. Plus de réparations, et Fourcroy remarquait que les bâtiments s'effondraient par défaut d'entretien de leurs toitures. Barbé-Marbois signalait des édifices où des toiles remplaçaient ces toitures détruites, et dans les corps de garde le soldat sans abri demeurait exposé au froid et à la pluie [1].

Ce que les conseillers d'État disaient des édifices pouvait se répéter de toutes les parties du domaine national. Les forêts, livrées à l'abandon, étaient dévastées par les populations voisines, qui s'y transportaient en plein jour, chargeant sur leurs charrettes et emportant le bois qu'elles avaient abattu.

Les digues de Dol avaient subi quelques avaries en l'an VI ; elles auraient pu alors être réparées moyennant 10,000 francs : elles nécessitèrent en l'an IX une

[1] *État de la France au 18 brumaire*. Félix ROCQUAIN, *Introduction*, p. 40.

dépense vingt fois plus forte. Les avaries survenues en l'an IV à une écluse de Dieppe auraient pu disparaître moyennant un travail évalué à 5,000 francs; l'année suivante, il fallait 40,000 francs, et en l'an IX, les réparations montèrent à 300,000 francs. Dans les départements traversés par le Rhin, l'état des digues menaçait de destruction les propriétés riveraines et les communes voisines. La digue en terre du comte Jean, qui s'étendait de Dunkerque à Anvers, était dépouillée de tout abri à Blankenberghe. Un coup de vent aurait suffi pour ouvrir à la mer une issue et couvrir d'une inondation un immense territoire.

Les marais de la Camargue avaient été en partie desséchés sous Louis XIV; faute d'entretien des travaux, les eaux avaient envahi la contrée tout entière. La même négligence avait transformé en fétide marais l'ancien port de Fréjus. Sur tous les points de la France, des marais autrefois assainis étaient recouverts de nouveau par des eaux stagnantes qui apportaient aux habitants les fièvres paludéennes[1]. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, un grand nombre de canaux et de rivières avaient besoin de réparations, la navigation était interrompue, les écluses en mauvais état, beaucoup de ponts endommagés ou en ruine. A l'ouest de la France, les quais de la Rochelle étaient en ruine, les bassins ensablés et encombrés de vase. La ville de

[1] *État de la France au 18 brumaire*. Félix ROCQUAIN, *Introduction*, p. 41.

Rochefort n'offrait plus que des rues dépavées, et les bassins du port étaient comblés par le sable qu'apportait la Charente [1].

Mais l'état des routes accusait plus encore l'incurie du pouvoir. Dans son voyage d'inspection, Fourcroy eut six fois sa voiture brisée; onze fois il lui fallut requérir des attelages de bœufs pour la tirer des ornières [2].

Les conseillers d'État envoyés en mission par le Premier consul ne tracent pas un moins sombre tableau des autres branches de l'administration; Fourcroy affirme que les percepteurs étaient pour la plupart coupables d'exactions et signale les abus commis par les receveurs généraux [3], qui s'enrichissaient tous aux dépens du Trésor. La police, presque entièrement composée de jacobins, était absorbée par la recherche des émigrés ou des prêtres. Dans plus d'une province les brigands arrêtaient les diligences, détroussaient les voyageurs, pillaient les maisons isolées, devant la gendarmerie impuissante ou complice [4]. Le maraudage dans les campagnes se développait par le concours de trois cent mille vagabonds ou mendiants accoutumés à vivre de rapines.

Bonaparte intervint. En peu de mois, l'ordre fut rétabli, les ruines relevées, les dégradations réparées, les

[1] *État de la France au 18 brumaire.* Félix ROCQUAIN, *Introduction*, p. 41.

[2] *Id.*, *ibid.*

[3] *Id.*, *ibid.*, p. 19.

[4] La gendarmerie révolutionnaire était composée en partie de bandits.

prêtres rappelés, les églises rouvertes, le Concordat signé. Paix religieuse et paix sociale, paix maritime et paix continentale, le héros les avait obtenues en deux ans. Ivre de joie et folle d'enthousiasme, la France se jeta entre les bras de son sauveur.

Malheureusement, le grand homme auquel elle s'est donnée est dénué de sens moral. Lorsqu'il s'agit de ses intérêts, Napoléon n'est arrêté par aucun lien, aucun frein, aucune considération de droit ni de justice. Il fuit la vérité lorsqu'elle le blesse, et peu à peu il contracte une telle habitude de vivre et de se mouvoir dans la fiction, qu'il finit par être de bonne foi dans ses assertions les plus fausses. Toute sa vie il a poursuivi le même but : conquérir le pouvoir, le garder, puis l'étendre; pour atteindre ce but, tous les moyens lui ont été bons. Tour à tour brutal ou caressant, violent ou rusé, il a su employer, suivant les circonstances, la grâce, la froideur, la colère. Sans amitié réelle et sans confiance, il n'a jamais apprécié que l'aide ou que la soumission, méprisant également, et ceux qu'il a conquis, et ceux qu'il n'a pu conquérir. Enivré par l'habitude du succès, par sa confiance en lui-même, il cessera bientôt de proportionner ses projets aux moyens dont il dispose, il perdra le sang-froid; on verra son jugement se troubler, et cette intelligence supérieure finira par échouer aux confins de la démence.

Ses contemporains n'ont pas aperçu tous ses vices,

et nous devons excuser leurs illusions. Les illusions coupables sont celles qu'entretenaient, avec une mauvaise foi attestée par leurs réticences frauduleuses, les prétendus libéraux de la Restauration. Mais nul, durant les années de ce règne à la fois glorieux et néfaste, n'avait approfondi l'insouciance dans le mensonge, l'indifférence pour la vie humaine, le penchant aux violences et aux attentats monstrueux qui caractérisaient le héros de l'armée et des foules. Napoléon Ier, depuis sa mort jusqu'à l'avènement de son neveu, a été adoré en France comme une idole. Ce culte a jeté un tel éclat, qu'aujourd'hui même il faut se résigner à braver l'opinion pour sonder les bas-fonds de l'âme de l'Empereur.

Bonaparte arrivait, comme Henri IV, au pouvoir par l'opposition; et avec presque autant de sagacité que Henri IV il a dû, lui, un demi-jacobin [1], utiliser tous les partis et profiter de toutes les convoitises. De même qu'il savait discerner la bassesse dans les âmes et la mettre à profit, il était également bon juge de leur grandeur, et il élevait assez haut les esprits dans son armée pour dire à ses soldats, à la veille d'Austerlitz : « Je me tiendrai loin du feu si vous portez le désordre dans les rangs ennemis. Mais si la victoire était un

[1] Bonaparte est destitué et enfermé au fort Carré comme jacobin, le 11 août 1794, mis en liberté le 20 août, réintégré dans son grade le 14 septembre, nommé commandant de l'artillerie de l'Ouest le 29 mars 1795; il arrive à Paris le 10 mai 1795. (Th. YUNG, *Lucien Bonaparte*, I, 113.)

moment incertaine, vous verriez votre empereur s'exposer aux premiers coups, car il s'agit de l'honneur de l'infanterie française. » Il est vrai que jamais être humain ne fut servi par une pareille armée.

Cette armée qu'il tenait de la République et qu'il avait achevé de former au camp de Boulogne, était le plus merveilleux instrument que pût rêver un homme de guerre. Trois cent mille vieux soldats rompus à toutes les fatigues, accoutumés à toutes les privations, indifférents à tous les dangers, et pour les diriger, sous son ordre suprême, des chefs tels que Davout, Ney, Lannes, Masséna, Macdonald et tant d'autres. Avec ces soldats éprouvés, l'Empereur entreprit les campagnes d'Ulm, d'Austerlitz et d'Iéna. Alors la fortune l'étourdit. A Eylau, il se laissa surprendre et n'échappa au désastre que par la valeur extraordinaire de ses troupes. Peu à peu l'incomparable instrument s'usa dans sa main puissante; il s'affaiblit dans les marches, dans les hôpitaux, sur les champs de bataille; la désolante guerre d'Espagne acheva de le détruire. Désormais l'Empereur aura une armée plus nombreuse; ce ne sera plus la grande armée. Des recrues, presque des enfants, des Italiens, des Polonais, des Wurtembergeois, des Bavarois, des Saxons, remplaceront dans les rangs les soldats aguerris; de là, la défaite d'Essling et la victoire trop chèrement achetée de Wagram. L'armée d'Austerlitz a disparu; on n'en retrouvera les vestiges que dans la garde.

II

L'HUMILITÉ DES JACOBINS.

Dès que le coup d'État du 18 brumaire eut réussi, les modérés prêts à recueillir le pouvoir, les régicides qui le laissaient échapper, les royalistes qui désespéraient de leur cause, accoururent vers le maître nouveau. Tous ceux qui avaient pris part à la conjuration amenèrent leurs amis : Réal procura Fouché[1], Talleyrand présenta Sémonville, Macdonald et Beurnonville, Lucien Bonaparte séduisit Boulay (de la Meurthe) et Régnier ; tous ceux qui depuis quatre ans avaient figuré dans quelque coup d'État se mirent de la fête, tous ceux qui avaient subi le joug des fanatiques poussèrent un soupir de soulagement et se ruèrent vers une servitude moins humiliante ; l'émigré lassé de sa vie errante, le négociant qui pressentait le crédit, l'industriel qui espérait la sécurité, le fournisseur enrichi qui vantait les bienfaits de la Révolution, l'acquéreur qui voulait garder les biens nationaux, acclamèrent, dans Bonaparte, le héros qui devait restaurer l'ordre et rétablir la paix.

[1] *Mémoires de Fouché*, p. 115 et suiv. — On sait que ces mémoires sont apocryphes, mais ils ont été rédigés par Jullian, secrétaire de Fouché, et sont exacts sinon pour tous les faits qu'ils mentionnent, au moins pour certains détails de la vie personnelle de Fouché.

Se précipitèrent les premiers ceux que Lacuée surnommait les privilégiés de la Révolution [1]. Les jacobins, qui avaient flatté les violences populaires, servi de pourvoyeurs à la guillotine, violé les constitutions successives, s'arrogeaient le droit aux honneurs et aux traitements : « C'était à qui obtiendrait ou ferait obtenir des places, — disait à cette époque Barbé-Marbois, que Bonaparte avait envoyé avec Fourcroy, avec Lacuée, avec Français (de Nantes), pour étudier l'état de la France; — tous ceux qui ont été membres des assemblées croient qu'ils doivent être indemnisés par des places [2]. » Ils se persuadent, ajoute Barbé-Marbois, que la Révolution « n'est qu'un déplacement des fortunes et du pouvoir ». Ils avaient parlé de liberté, mais c'était pour devenir les maîtres; ils s'étaient drapés en Spartiates, mais ils devaient, avec l'appui du dictateur, se transformer en satrapes. Le modèle de ces courtisans improvisés, celui qui fait la plus haute fortune, est celui qu'un illustre historien n'a pas craint de nommer le *sage* Cambacérès.

Cambacérès appartenait à la noblesse pauvre et indolente de Provence. Son père avait une pension de 2,000 livres sur la loterie [3]; lui-même en avait reçu, en 1786, une de 200 livres du roi Louis XVI [4], par la protection

[1] Rapports publiés par Félix ROCQUAIN, *Etat de la France au 18 brumaire*, page 248.
[2] *Ibid.*, p. 97.
[3] Bacourt sur Talleyrand.
[4] *Livre des pensions*, II, 239.

du baron de Périgord ; pourtant il ne s'est pas contenté de voter la mort du Roi ; le 19 janvier 1793, il est monté de nouveau à la tribune pour demander « par humanité » que l'exécution eût lieu dans les vingt-quatre heures. Cambacérès est un diminutif de Danton ; seulement, à la différence de Danton, qui aimait les femmes, Cambacérès prêtait par d'autres vices à des propos déshonorants. Comme Danton, il avait la voix sonore ; avec lui, il réclama, le 10 mars 1793, l'établissement du tribunal révolutionnaire ; le 25 mars de cette terrible année, il fit partie, avec Danton, du premier comité de salut public. S'il ne s'est pas fait remarquer par sa cruauté, nul plus que lui n'a sapé les bases de la famille. Ce fut lui qui, le 4 juin 1793, posa cette question : « Est-il juste de traiter les enfants naturels moins favorablement que les enfants légitimes ? » Ce fut lui qui, le 2 novembre 1793, fit conférer par la Convention aux bâtards les mêmes droits qu'aux enfants légitimes, et qui fit décréter l'effet rétroactif pour cette mesure, en la rendant ainsi plus subversive encore. Il fait des francs-maçons les auxiliaires de Bonaparte [1]. Sous l'Empire, on verra l'ancien conventionnel couvert de soie et de broderies d'or, ombragé de panaches, marchant tout glorieux à travers les galeries du Palais-Royal, jusqu'à ce que, pour échapper aux polissons qui le poursuivent, il se trouve obligé de se réfugier dans

[1] « Les francs-maçons sont tenus par Cambacérès. » CONSTANT, V, 294.

sa voiture. Sa vanité grotesque prêta souvent à rire. On publia, vers 1808, un recueil de discours du temps de la Révolution, sans y comprendre ceux du conventionnel Cambacérès. Celui-ci fit insérer la note suivante dans le Journal de l'Empire : « La pompe et les honneurs qui environnent à si juste titre le prince archichancelier de l'Empire n'ont point fait oublier les services et les talents du citoyen Cambacérès[1]. » Cet homme, le plus propre à porter de la gravité dans la bassesse[2], aura beau devenir le second personnage de l'Empire et posséder le titre et le rang de prince, il continuera de trembler devant Napoléon, dont il n'aura jamais l'entière confiance. Celui-ci, après Austerlitz, écrit à Joseph, à propos de la détresse momentanée de la Banque de France et de l'enquête qu'il poursuit à ce sujet : « N'en dites rien à Cambacérès, je ne sais pas jusqu'à quel point les frères Michel, avec lesquels il est lié, peuvent être mêlés dans tout ceci[3]. » Plus tard (15 janvier 1811), il écrit à Savary : « Le secrétaire intime de l'archichancelier reçoit trois fois par semaine à un premier étage... il s'y débite de fort mauvaises nouvelles. Il faut avoir là un regard[4]. »

Supérieur à Cambacérès par le talent, plus féroce que Danton et que Marat lui-même, resté bilieux, mais devenu « possesseur de deux ou trois millions de biens

[1] Fiévée, Correspondance, II, 349.
[2] Le mot est de Fauriel.
[3] Miot, I, 270.
[4] Correspondance de Napoléon, XXI, p. 362.

d'Église[1] », livré à Bonaparte par la soif de l'argent et par sa rage de titres et d'honneurs, Merlin (de Douai) s'avançait à la suite de Cambacérès.

Au-dessus de Merlin, un ex-Oratorien, la vraie tête de la Révolution, se courbait bien bas devant l'omnipotence de Bonaparte : Fouché avait amassé par ses exactions plusieurs millions dans son proconsulat de la Nièvre, puis il était devenu l'un des chefs modérés; sensible aux charmes de la bonne compagnie, il oubliera ses coups de voix à la meute, ses excitations aux meurtres, ses lettres aux jacobins pour stimuler leur tiédeur[2]. Il deviendra homme de gouvernement, homme de bon conseil.

Si Fouché se transforme en modéré, Carnot ne refuse pas de servir un despote; empressé au 18 brumaire, il mérite d'être choisi entre tous les complices pour être le confident intime de Bonaparte; le 2 avril 1800, il est nommé ministre de la guerre; mais, durant la campagne de Marengo, il n'a plus à ses côtés les Laffite, les d'Arçon, les Montalembert, les Clarke, les Lacuée, ses auxiliaires du bureau topographique. Bona-

[1] Mallet du Pan, I, 362.

[2] « Républicains, parmi les nombreuses adresses qui viennent chaque jour féliciter la Convention nationale de l'acte éclatant de justice qu'elle vient de rendre, je n'ai pas encore entendu votre voix. Auriez-vous aussi dans votre sein un côté droit, un côté d'égoïstes qui arrêtent les élans de vos cœurs et compriment votre énergie? Si cela est, frères et amis, épurez votre société. L'égoïsme est aujourd'hui le plus dangereux des vices, le plus puissant obstacle au développement des vertus républicaines. » (Nouv. acq. fr., n° 31, février 1793.)

parte le remplace en se plaignant de son insuffisance.

Il lui offre comme consolation une place de tribun et le traitement de 15,000 francs. Carnot accepte en frémissant, et lorsque vient le vote qui élève Bonaparte au trône impérial, Carnot écrit sur son bulletin avec orgueil : « *Non,* et je sais qu'en signant non, je signe ma proscription. » — « Bah ! il en a signé bien d'autres », dit dédaigneusement Napoléon, qui lui laisse son traitement[1].

Au-dessous des personnages principaux se pressaient et girondins et montagnards, et Garat, qui avait trahi les girondins, et le brasseur Santerre, qui les avait conduits au supplice (il obtient aujourd'hui, par la protection de Carnot, de toucher le traitement de général de division[2]), et Beaufranchet d'Ayat, qui disputait à Santerre l'honneur d'avoir étouffé la voix de Louis XVI sous le roulement des tambours[3]. Et le pire de tous, le sophiste au teint blême, l'échappé du comité de salut public, Bertrand Barère, cumulant les fonctions d'espion de police et d'agent provocateur, exaltait les vertus civiques du Premier consul et protestait de son dévouement envers son illustre famille[4].

Avec eux s'avançaient les patriotes, et le pasteur

[1] Voy. Corr. Cécile, fonds Bourbon, vol. 604, f° 24.

[2] Collection Bovet, n° 301, 5 juillet 1800.

[3] Collection B. Fillon, n° 539. — Napoléon fait élire député ce fils de Louis XV et de la belle Murphy.

[4] Voy. MACAULAY, *Essai sur Barère.* Voy. la lettre de Barère à Louis Bonaparte, du 25 prairial an XII. Vente Eugène Charavey, 31 mai 1882. BOURRIENNE, III, 355.

calviniste Jean Bon Saint-André, meurtrier de Ramel (qui se fait nommer, dès 1801, préfet de Mayence), et Lakanal, le pédant, qui devient économe du lycée Bonaparte [1], et David le grand peintre, qui « supplie » Cambacérès de vouloir bien lui faire donner le titre de chevalier [2], et Rouget de l'Isle, le méchant rimeur, qui martèle un hymne national en l'honneur du 18 brumaire, comme il a improvisé la *Marseillaise* en souvenir des massacres de septembre, comme il saura plus tard, en 1815, vendre à Louis XVIII ses nouvelles chansons. Rouget se fait solliciteur auprès de Bourrienne [3]; il se plaint de l'Opéra qui a mal exécuté son hymne national, et demande qu'on lui donne « la dictature pendant six mois à l'Opéra ». La place fut donnée, mais à un autre, au régicide Bonnet de Treiches, un des géants de la Convention.

Plus bas, on retrouvait les comparses : Bénezech, le ministre de l'intérieur du Directoire, devient le fermier des *Petites Affiches* et préfet de Saint-Domingue. — Plus bas encore, les drôles et les pillards : André Dumont fut nommé sous-préfet d'Abbeville; Berlier, montagnard obscur [4], devenu l'un des séides de Bona-

[1] Voy. sa lettre à Frochot du 30 fructidor an XII, Collection Baylé.

[2] Collection Bovet, n° 1504.

[3] Collection Dubrunfaut, n° 585, 7e série, lettre du 5 janvier 1800 (15 nivôse an VIII).

[4] *Mémoires de La Reveillère-Lepeaux*, I, 231. « Berlier, dit La Reveillère-Lepeaux, petit montagnard obscur, croyait faire de l'esprit et de l'éloquence lorsqu'il ne faisait que du pédantisme; il affectait un patriotisme exagéré. »

parte, obtint un titre de comte et la présidence du conseil des prises, tandis que son ami Albitte, aussi docile envers Napoléon et qui, sur les bancs de la Convention, était bien plus en vue que Berlier, ne reçut qu'un emploi de commis dans les subsistances militaires.

Napoléon, mal renseigné à ses débuts, ne pouvait apprécier la valeur de ses agents civils, et il leur distribuait, au hasard des recommandations et sans tenir compte des capacités, des sièges au Sénat, avec des titres de comte, comme à François de Neufchâteau, « ce lâche, disait Sophie Arnould, qui se fit le poète et l'admirateur des hommes de rapine et de carnage [1] », comme à Roger Ducos, l'assassin des Carmélites de Valenciennes, comme à Cornet et à Cretet, ou bien d'humbles places de professeur, comme au conventionnel Massieu, ancien évêque de l'Oise [2]; des directions de contributions, comme à Ferroux, conventionnel régicide, à Villers, à Bailleul. Le régicide Bernard ne fut jugé bon que pour l'emploi de commis au timbre.

Les solliciteurs n'étaient pas tous accueillis, sans qu'il soit possible de comprendre par quelles rancunes plusieurs furent écartés. Audouin, ancien vicaire de Limoges, gendre de Pache et tout-puissant dans les

[1] Elle alla le voir, ruinée par Cambon. « Que me veut cette vieille folle? » crie le cuistre. Elle entre : « C'est, dit-elle, dans ma jeunesse que je l'étais. » (*Correspondances et Mémoires inédits*, publiés par MM. de Goncourt, p. 107.)

[2] Anatole de Gallier, *L'abbé Grégoire*, p. 22.

bureaux de la guerre sous les ministères de Pache et de Bouchotte, mendia une place à la Cour des comptes [1]. Le régicide Bouchereau sollicita un emploi quelconque; Francastel, l'un des bourreaux de la Vendée [2], s'occupa des jardins de la citoyenne Bonaparte [3], tandis que Rewbell demandait qu'on lui fît cadeau des volumes publiés aux frais de l'État [4]. Rien que dans les survivants de la Convention nationale, Bonaparte trouva vingt-trois préfets, quatre-vingt-cinq fonctionnaires et trente membres de ses grands corps politiques [5]. Tous ces hommes, sauf une dizaine, avaient voté la mort du Roi.

A peu près seul parmi tous les politiques révolutionnaires, La Reveillère-Lepeaux se tint à l'écart; le reste, ou peu s'en faut, se rua vers la servitude. Toute révolution amoindrit la force morale. La vue de ceux qui succombent est aussi pernicieuse que le spectacle de ceux qui s'enrichissent. Lorsque, durant plusieurs années, on regarde vouer à la misère aussi bien les gens inoffensifs que les hommes qui font preuve d'énergie, quand on réfléchit sur les fortunes trop promptes ou mal acquises, et qui pourtant sont sûrement transmises à des enfants qui feront souche d'honnêtes gens; quand

[1] Lettre du 6 septembre 1807. Collection Dubrunfaut, 7e série, n° 19.
[2] *Ibid.*, n° 87.
[3] Lettre du 29 pluviôse an XII.
[4] Lettre du 31 juillet 1806. Coll. autogr., 1re vente Laverdet, de mars 1848, n° 550.
[5] TAINE, III, 381.

on voit tous les pouvoirs, tous les honneurs empanacher des vainqueurs insolents, une molle lâcheté se glisse dans les âmes; personne ne manque de bonnes raisons pour supposer des droits entre les mains non seulement de ceux qui sont les maîtres du jour, mais de ceux qui pourront devenir les maîtres de demain. La lassitude que donne le manque de sécurité, le désir du bien-être, l'amour pour leurs enfants, contribuent à incliner les pères vers les bassesses. Sans doute la conscience ne s'étouffe pas tout entière, mais ses murmures s'éteignent peu à peu, et ses sourds grondements ne servent plus qu'à irriter les cœurs faibles contre le cœur inflexible dont la constance se dresse comme un reproche muet en face des défaillances.

Quelque pénible que soit le spectacle de ces misères, il est bon de le rappeler à nos générations oublieuses. Il est nécessaire de leur faire connaître à quels excès de servilité les Français étaient soumis après les dix années de leur Révolution. Cette face radieuse de la liberté qu'avaient cru entrevoir les jeunes réformateurs de 1789 s'était éclipsée subitement; elle était pour longtemps soustraite à leurs regards.

III

HUMILIATION DES ÉMIGRÉS.

Le sénatus-consulte du 26 avril 1802 fit grâce aux émigrés. Point d'amnistie pour eux : la grâce des criminels, accordée seulement parce qu'ils sont nombreux. Le sénatus-consulte exige le serment et d'autres conditions; il maintient la confiscation et place les émigrés, comme de vrais forçats, sous une surveillance humiliante.

Cette liste des émigrés, que ses conseillers présentent à Bonaparte comme une liste de traîtres, pendant huit ans elle est restée béante. Diverses couches sont venues s'y étendre. D'abord, la noblesse et le clergé, puis La Fayette et son état-major, puis Narbonne, puis les girondins, puis les républicains qui se vantaient d'être purs. Ceux qui ont le plus haï l'émigration première; ceux qui ont voté la mort pour les premiers proscrits, sont proscrits à leur tour et obligés de fuir le pays qui n'a plus de loi.

On ne doit pas, dit-on, compter à la décharge de l'émigration les crimes de la Révolution, tous les événements postérieurs au mois de mars 1792. Comme si, à cette date, la liste était complète!

Les émigrés de Paris et de province ont fui, surtout après le 10 août, après les massacres de septembre.

Vers ce même temps, la loi d'émigration avait frappé les bannis comme les fugitifs : trente-six mille prêtres étaient contraints de s'éloigner ou étaient conduits aux frontières ; la loi les frappe tous comme émigrés. Néanmoins, le 6 janvier 1793, le ministre Roland, dans son rapport sur l'administration de l'intérieur, constate *seulement* l'absence de *soixante-dix mille* émigrés, en évaluant leurs biens à cinq milliards. Comme ce dernier chiffre est exagéré de moitié, on peut supposer que le premier l'est aussi. Et en effet, c'est la Terreur qui va grossir le nombre des émigrés. Lorsqu'on imprime la liste (en vertu de la loi du 25 juillet 1793), cette liste comprend à peine les 70,000 noms indiqués par Roland ; mais dès qu'elle est créée, les volumes s'entassent, on y empile les noms à tort et à travers, et les listes supplémentaires se continuent, même sous le Directoire. « Le nombre des inscrits sur la liste générale des émigrés s'élève à plus de 120,000 ; *encore est-il quelques départements dont les listes ne nous sont point parvenues*[1]. » Le 19 octobre 1800, la liste en neuf volumes contenait encore 145,000 individus, malgré les 13,000 radiations du Directoire et 1,200 radiations du gouvernement consulaire[2]. Le 9 mai 1805, le chef du bureau des émigrés au ministère de la police compte 200,000 individus atteints par les lois sur l'émigration.

[1] Message du Directoire aux Cinq-Cents, 3 ventôse an V.

[2] Rapport du ministre de la police. — LA FAYETTE, *Mémoires*, II, 181.

Sans doute tous ces noms ne sont pas ceux d'individus vraiment sortis de France. Les jacobins ont porté sur la liste des milliers de personnes parce qu'elles avaient changé de résidence, et d'autres qui, n'ayant pas quitté leur domicile, s'étaient vu refuser les certificats exigés.

Émigré, le soldat prisonnier, s'il a des biens à prendre. Émigrés, les colporteurs et les commerçants ambulants. Émigré, le tanneur Paillot, de Condé, dont le juge de paix s'est approprié la maison et les meubles. Émigré, Fabre, receveur de district, parce qu'il est en fonction hors de chez lui, à Châtillon-sur-Seine. Émigré, un paralytique qui n'est pas sorti de son lit depuis dix ans. Émigré, du Marché, capitaine du génie en activité à l'armée, parce qu'en suivant l'armée il a franchi la frontière, comme si la France n'était point partout où flotte son drapeau.

Les jacobins inscrivent sur la liste, non pas seulement les prêtres qui s'enfuient, mais ceux qu'on emprisonne, les riches, aussitôt que leur succession va s'ouvrir, ceux même qui sont morts lorsqu'ils ont laissé une succession opulente. *Le comte de Lauraguais est inscrit sur la liste huit mois après sa mort*. L'hôpital de Nantes a des propriétés à Ancenis, que convoite un jacobin du district; on inscrit l'hôpital sur la liste des émigrés. Il y figure encore lorsque Portalis l'y découvre en 1825 [1].

Le nommé Lavabre, à Marseille, a fui la nuit ceux

[1] Rapport de Portalis à la Chambre des pairs sur le projet de loi de 1825.

qui venaient l'arrêter, il a glissé sur les rochers, est tombé à la mer, s'est noyé : émigré. Mallet, à Aix, effrayé par un mandat d'arrêt, s'est tué d'un coup de pistolet : émigré. Il n'a pas le droit de soustraire ses biens aux jacobins, sa tête à l'échafaud. « Y a-t-il beaucoup d'émigrés? demande Treilhard en arrivant à Chartres. — Pas trop. — Tant pis, il en faudrait beaucoup. »

Dans les campagnes, autour de Haguenau, les habitants avaient été contraints d'obéir aux réquisitions de l'ennemi. Dépouillés par l'armée de la coalition, mourant de faim, ils eurent à subir d'autres misères. Saint-Just y installa le tribunal révolutionnaire. Épouvantés par les exécutions, les paysans se portèrent en foule sur le territoire allemand. Quarante ou cinquante mille habitants des campagnes se traînèrent vers le Palatinat ou passèrent sur la rive droite du Rhin. Tous les fugitifs : émigrés. Les jacobins de Wissembourg se rendent acquéreurs de leurs chaumières désertes, de leurs champs délaissés, les payent en assignats le centième de leur valeur. Plus tard, quand la patrie se rouvre à ces infortunés, ils réclament leurs biens, mais ils sont repoussés par les usurpateurs dont les titres, consacrés par la République, sont maintenus par l'Empire.

« Citoyens ministres, écrit Monge, j'ai été compris sur la liste des émigrés publiée par le département des Ardennes... et l'on est sur le point de vendre un petit bien qui appartient à ma femme... Comme il est de

notoriété publique que, quand la liste a été formée, j'étais ministre de la marine,... je vous prie de prononcer que le bien que je possède ne doit pas être considéré comme propriété nationale. »

Beaumarchais s'était entremis, dès 1792, pour un achat de fusils. En 1793, le comité de salut public lui signifia d'aller chercher ces armes. Au milieu du conflit anarchique des pouvoirs, le comité de sûreté générale, bien que connaissant la mission dont Beaumarchais venait d'être investi, déclara émigré cet agent en mission, mit la main sur ses biens et, pour éviter des réclamations inopportunes, fit enfermer sa fille, sa sœur et sa femme. Toutes trois, détenues dans la prison de Port-Royal, semblaient désignées pour l'une des prochaines hécatombes, lorsque le 9 thermidor vint les sauver de l'échafaud.

Si l'on parcourt ces énormes volumes, on est surpris de voir qu'à côté des noms de l'aristocratie figurent ceux des plus humbles habitants des campagnes[1]. Marseille a douze mille émigrés, — non pas des nobles, — des gens du peuple, de simples portefaix inscrits comme au hasard sur la dénonciation de leur ennemi. Beaucoup de ces émigrés n'ont en réalité pas franchi la frontière.

Tristan Legros, ancien garde du corps, avait exercé

[1] Voici une des listes de l'Aisne : Marguerite Gollar (Crépy); J.-Fr. Rillard (Laon); fille Colin (Rozoy); fille Dorigny (Laon); Oger, femme Prudhomme (Rozoy); Fr. Picard (Chauny); J.-Ch. Desains (Royoncourt); Jos. Lefevre (Auvron); Legros (Rozoy); Bouy (Marchais), etc., etc

quelque temps les fonctions d'administrateur du district (de Laon); il se démit le 4 octobre 1791 pour se retirer dans sa maison de Montbavin, où il vivait heureux en dépit de la tourmente, entouré de sa femme et de ses trois enfants. Sa maison, située près d'un riant village, sa terre productive, avaient tenté l'avidité de quelque jacobin. Tristan Legros fut décrété d'arrestation et tous ses biens saisis, sans autre prétexte que ses opinions *présumées* et le *soupçon* d'avoir combattu pour le Roi dans la journée du 10 août. Legros s'était soustrait aux premières perquisitions; il n'était pas à Paris à l'époque du 10 août, ses amis en fournirent la preuve, mais il savait que la persécution visait surtout son bien. « C'est ma maison d'Albe qui me tue », disait autrefois le proscrit romain. Legros se cachait donc lorsque son frère, juge de paix d'Anizy, fut à son tour accusé d'incivisme et décrété d'arrestation. Les gendarmes, ayant cerné la maison pendant la nuit, y trouvèrent Tristan Legros réfugié chez le juge de paix et l'arrêtèrent sans le connaître. Les deux frères furent conduits à la prison de Laon, d'où Tristan Legros s'évada, revint à Montbavin, et disparut. Irrité, l'accusateur public fit arrêter et conduire à Laon la femme de Legros et envoyer ses jeunes enfants à l'hôpital.

Tristan Legros errait de forêt en forêt; il se gardait bien d'émigrer, pour ne pas compromettre sa femme et ses enfants, que les jacobins détenaient comme otages; il fit présenter à l'autorité, par l'intermédiaire de ses

amis, des certificats de résidence antérieurs à l'époque de sa fuite, mais ces pièces furent rejetées.

Vint le 9 thermidor : Pottofeux, l'accusateur public, fut jeté en prison, et Legros fit soumettre son dossier au directoire du département, qui le renvoya au comité de législation, en l'invitant à se prononcer sans retard sur le sort de *cette victime des persécutions les plus affreuses*.

Mais la Terreur eut des reprises qui ne furent pas sans éclat. Legros fut maintenu sur la liste des émigrés; on lui retira même, en 1797, l'autorisation de résider à Montbavin sous la surveillance de l'administration locale, et il reçut l'ordre, après le coup d'État du 18 fructidor, de sortir du territoire de la République comme émigré *non rayé*. Tristan Legros ne fut gracié que le 30 août 1802[1].

Les acquéreurs de biens nationaux s'unirent aux jacobins de la police pour s'opposer, dans les conseils de Bonaparte, aux idées de justice et de modération. Les ventes d'immeubles, telle avait été l'origine des fortunes jacobines. Rovère, pour 80,000 francs payés en assignats, s'était fait adjuger une terre valant 500,000 francs en numéraire; pour une autre poignée d'assignats, Fouché, des biens immenses; André Dumont, l'hôtel de Plouy, des meubles superbes et une terre de 400,000 livres; Merlin de Thionville, le

[1] MELLEVILLE, *Histoire de la ville de Laon*, II, 355.

domaine du Mont-Valérien, des maisons de campagne et quantité de terres. Barras a conquis par ce moyen et dissipé par la débauche une énorme fortune, et il lui est resté la terre de Grosbois. Laporte, Salicetti, Rewbell, Rousselin, tant d'autres jacobins, pauvres avant la Convention, se trouvent enrichis au milieu de la ruine universelle. A Toulouse, les commissaires qui dressaient le tableau des ventes nationales procédaient au partage des biens entre eux, et les bons patriotes se disputaient sur la convenance et le choix, discutaient le prix de l'adjudication et se ménageaient les moyens de l'affaiblir, puis de payer le prix de vente en assignats et papiers dépréciés.

En Provence, les jacobins sont, en l'an IX comme en l'an II, les détenteurs gratuits ou les acquéreurs à vil prix de ces biens confisqués. Du temps de Robespierre, les administrateurs eux-mêmes les vendaient, et ils étaient ainsi les maîtres sans conteste. En ce bon temps, dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, une société de patriotes préparait de longue main ses acquisitions. Elle avait des « estimateurs à gages » pour déprécier les biens à vendre et des prête-noms pour dissimuler les véritables acheteurs; on était exclu des enchères quand on n'était pas de leur bande. Par suite de ces manœuvres, dans les trois départements, tous les biens nationaux ont été donnés à vil prix.

A Nantes, le jacobin Chaux, complice de Carrier,

écartait par la terreur ses concurrents aux adjudications, se faisait ainsi adjuger toutes les métairies du domaine de la Baroissière, et disait, au sujet d'un terrain qui lui plaisait : « Je ferai arrêter le propriétaire, et pour sortir de prison il sera trop heureux de me l'abandonner[1]. »

De cette façon, l'Église est spoliée, les émigrés sont dépouillés sans que l'État s'enrichisse. De connivence avec les jacobins, les acquéreurs le volent à leur tour. Souvent la coupe d'une année solde le prix d'une forêt. Un acquéreur paye une ferme de 5,000 francs avec le produit de la vente d'un cheval[2]. Le prix d'un château est acquitté par la revente des grilles et du plomb des toitures. Si, contre le proscrit, toute subtilité est permise pour le dépouiller de son bien, toute complaisance est licite envers l'acquéreur patriote. Il paye en assignats, en mandats, en obligations, en papier, et par ce fait vole l'État des quatre cinquièmes de sa créance.

J'ai eu entre les mains des milliers de quittances. En voici une délivrée en 1813 par l'administration des domaines. La propriété qu'elle concerne représente aujourd'hui, en capital, plus de 300,000 francs ; elle fut évaluée pour la vente (24 prairial an IV), en revenu, 4,051 livres 12 sous, et 88,335 livres 15 sous en capital. La vente eut lieu moyennant ce prix d'estimation.

[1] TAINE, *la Révolution*, III, 356.
[2] Discours de Bourdon de l'Oise, 6 mai 1795.

L'acquéreur s'est acquitté eu payant 23,390 fr. 01 [1].

En acceptant, pour les biens du clergé et de la couronne dont la Révolution s'empara tout d'abord, le chiffre des baux en cours et le prix des ventes, on arrive à peu près au chiffre de trois milliards [2].

L'exposé des motifs de la loi d'indemnité (séance du 3 janvier 1825) fournit des éléments qui permettent d'évaluer à deux milliards et demi les biens des émigrés qui ont été vendus [3].

[1] Sur la quittance finale sont mentionnés tous les payements :

18,000 francs assignats valant, le 26 floréal an IV, jour du payement.	52 50
50,000 francs mandats valant, le 2 messidor an IV, jour du payement.	4,000 »
1,748 francs mandats valant, le 2 messidor an IV, jour du payement.	139 80
20,335 fr. 75, mandats valant, le 2 messidor an IV, jour du payement.	1,626 86
78,500 francs mandats valant, le 2 messidor an IV, jour du payement.	4,317 50
67,500 francs mandats valant, le 2 messidor an IV, jour du payement.	1,485 »
2,600 rescriptions en numéraire, le 8 germinal an V, jour du payement.	2,600 »
8,962 numéraire.	89 62
10,996,78 obligations.	8,793 68
Solde en numéraire.	285 35
Total.	23,390 01

[2] Compte rendu de toutes les aliénations, depuis le 17 mai 1790 jusqu'au 30 floréal an VII, présenté par Ramel au Directoire.

[3] Pour une partie des biens vendus (81,455 articles), le revenu de 1790 constaté par des baux figurait dans le dossier des ventes. Ce revenu s'élève, pour ces 81,455 ventes, à 34,620,385 livres. En le capitalisant à 3 pour 100, on obtient un chiffre de. . fr. 1,154,000,000 »

Les ventes de l'autre catégorie s'élevaient à 370,617. D'après l'exposé des motifs, le capital formé, en multipliant par 20 le revenu de 1790

Cela fait un total de cinq milliards et demi. Mais sur les cinq milliards et demi, quatre milliards au moins n'ont pas été versés dans les caisses publiques [1]. Qui donc a profité de cette immense aubaine?

Report.	1,154,000,000 »
(33 millions) tel qu'il avait pu être approximativement déterminé, se serait élevé à 660 millions environ. Mais pour obtenir la valeur vraie de 1790 il aurait fallu capitaliser à 3 pour 100 et non à 5 pour 100. On aurait eu ainsi.	1,100,000,000 »
Si l'on veut obtenir l'ensemble des confiscations, il faut d'ailleurs tenir compte des biens *non aliénés* qui furent restitués aux anciens propriétaires en vertu du sénatus-consulte du 6 floréal an X ou de la loi du 5 décembre 1814. L'exposé des motifs les évalue à.	412,000,000 »
Il faut enfin comprendre dans le total l'argenterie, les bijoux et autres matières précieuses, les marchandises, les meubles et objets mobiliers confisqués sur les émigrés.	200,000,000 »
Total.	2,866,000,000 »
D'où il convient de déduire le passif acquitté par l'État, que l'exposé des motifs porte à. . . .	309,940,645 »
Reste.	2,556,059,355 »

Le sénatus-consulte du 6 floréal an X autorisa seulement quelques restitutions; ce fut la Restauration qui autorisa les anciens propriétaires à rentrer en possession de leurs biens non aliénés. La loi du 5 décembre 1814 ne faisait d'exception que pour les biens affectés à un service public. L'œuvre de réparation fut continuée en 1825, et le gouvernement fit voter par les Chambres la loi qui accordait l'indemnité des émigrés. Dans l'exposé des motifs, M. de Martignac a le tort de présenter cette indemnité comme équivalente à la valeur des biens que la Révolution avait confisqués. Les confiscations dépassèrent 2,556,000,000, et si l'on retranche de ce chiffre les restitutions antérieures à 1825 (soit 412 millions), l'indemnité équivalente au montant de la perte aurait dû s'élever à 2,144,000,000 de francs. Les émigrés reçurent une rente 3 pour 100 de 30 millions, dont le capital NOMINAL représentait un milliard, mais dont la valeur réelle, calculée au cours de la bourse (61 fr. 45), donnait seulement 614,500,000 francs.

[1] On ne peut obtenir le chiffre des sommes versées réellement dans

Quand on examine avec soin les dossiers de ces ventes, on voit que les acquéreurs peuvent se distribuer en quatre catégories : dans la première, peu nombreuse, les parents des proscrits, qui cherchent à sauver une partie de leur fortune; dans la seconde, les gros spéculateurs, les Sociétés qui achètent pour revendre et qui acquièrent un grand nombre d'articles; dans la troisième, très nombreuse, les bourgeois de la localité, les marchands du gros bourg ou de la ville voisine, les notaires ou médecins, les fonctionnaires républicains, très âpres à la curée, les députés, les administrateurs, les militaires, depuis le général jusqu'au simple gendarme, et dans la quatrième, la moins nombreuse, ceux qui se disent cultivateurs, mais qui

les caisses de l'État par les acquéreurs de biens nationaux qu'au moyen d'évaluations plus ou moins approximatives. Je cite un acquéreur qui a payé son prix de 88,000 francs avec 23,000 francs. La plupart des acquéreurs ont fait de même. Dans le département de la Manche, le montant des versements effectifs ne représente pas le cinquième de la somme qui aurait dû être versée. Les acquéreurs, de connivence avec les autorités locales, se sont libérés en assignats, en mandats dépréciés. En mai 1795, Bourdon (de l'Oise) proposa d'adjuger tous les biens nationaux sans enchères et par simple procès-verbal, à celui qui en offrirait *trois fois en assignats* l'estimation de 1790. Entre deux concurrents, la préférence devait être accordée à celui qui s'était présenté le premier. Le décret fut voté. Ainsi, un bien évalué 100,000 francs en 1790 devait être payé 300,000 francs en assignats. Les assignats, en mai 1795, étant tombés au quinzième de leur valeur nominale, 300,000 francs en assignats ne représentaient réellement que 20,000 francs effectifs. On payait donc avec 20,000 francs le bien qui en valait 100,000 francs. Malheureusement pour les spéculateurs, le décret de la Convention fut bientôt rapporté, et l'on décida que les biens continueraient à être vendus aux enchères. Les acquéreurs, pour les biens d'Église, ont versé moins du tiers de leur valeur; pour les biens d'émigrés, moins du cinquième de leur valeur.

ne sont pas des paysans, puisqu'ils achètent plusieurs lots, des lots de 10,000 francs et parfois davantage. Le paysan n'apparaît pas dans les ventes nationales, à moins qu'une circonstance locale, accidentelle, ait provoqué son intervention. Ainsi, dans le Santerre (Picardie), l'État n'a pu trouver, pour les petites parcelles, d'autre acquéreur que le paysan, parce que celui-ci est non seulement fermier et locataire du sol, mais se trouve associé au droit du propriétaire en vertu d'un ancien et curieux usage. De même, dans la commune de Crux-la-Ville (canton de Saint-Saulge, Nièvre), les paysans ont absorbé une partie des articles mis en vente, tandis que dans le reste du département ils ont à peine figuré aux enchères. Bref, les dossiers démontrent qu'au nord et au midi, à l'est comme à l'ouest, le paysan n'a pas acheté directement trente mille articles sur un million, et, au point de vue de l'importance, la deux centième partie des propriétés mises en vente [1]. La confiscation n'a nullement profité

[1] Le paysan, assure M. Taine (*La Révolution,* I, 445), possède enfin en pleine et franche propriété le lopin de terre convoité par lui depuis tant d'années, quelquefois un gros lot inespéré, un bois, un moulin, une prairie... En 1791, lors de la mise en vente des biens du clergé, tous les écus, tous les magots sont sortis des bas de laine, et en sept mois, le paysan a acheté 1,346 millions de biens d'Église...

Mais d'abord, ces biens d'Église se composent en grande partie de bâtiments et d'édifices dont le paysan n'a que faire. Ce n'est pas lui qui a couvert les enchères pour les maisons dépendantes du ci-devant chapitre de Paris, l'une adjugée pour 90,260 livres, une autre pour 50,100 livres, une autre pour 44,900 livres. Ce n'est pas lui non plus qui acheta les bâtiments de Saint-Pierre-le-Vif, une grosse abbaye située tout près de Sens; non, puisque cette abbaye fut acquise à vil

au paysan ; tout le profit est resté entre les mains de la bourgeoisie jacobine.

prix par Etienne-Charles de Loménie de Brienne, ex-cardinal, ex-archevêque de Sens, un évêque apostat qui, portant sur l'autel une main sacrilège, démolit la chapelle et se logea dans l'abbatiale. Il y fut arrêté (le 18 février 1794) et mourut subitement quelques instants après, couronnant par le suicide sa vie souillée de crimes. Ce n'est pas le paysan qui s'est rendu adjudicataire du domaine de la Jonchère, situé dans la commune du Crest (Puy-de-Dôme), qui fut vendu en 1793 au sieur Cellier, apothicaire de Clermont, moyennant le prix de 131,500 francs. Il est vrai que ce sont de gros lots, et que la plupart des articles aliénés (il y en a en tout 1,017,395) sont de moindre importance. Mais les dossiers nous montrent que les lots même les plus infimes sont rarement acquis par les paysans. Dans cette commune du Crest (Puy-de-Dôme), l'État, tant en 1791 qu'en 1793, a mis en vente beaucoup de petits lots provenant de biens d'Église : une parcelle est adjugée 281 fr. 09, une autre 574 fr. 96, une autre 1,256 fr. 82 ; ce sont trois petites vignes vendues à Pierre Beyle, géomètre à Clermont. Une autre vigne, qui monte à 619 fr. 80, est adjugée à Viallevieilhe, notaire au Crest, avec un champ qu'il paye 4,272 fr. 53. Une terre sise près de l'église est vendue 7,739 fr. 35 à Mareillat, confiseur à Clermont. Une autre, estimée 2,023 francs, est adjugée à Alexis Veysset, propriétaire à Saint-Amand-Tallende, et il en est ainsi de toutes les parcelles. Toutes sont achetées par les petits bourgeois de la localité du bourg voisin et de la ville voisine. Et il en est ainsi pour les ventes effectuées dans tous les autres départements. Sauf dans des cas spéciaux et assez rares, le paysan s'est abstenu. Dans la Manche, on ne trouve que 115 articles acquis par des paysans, sur un total de 9,430 articles vendus. Sans doute, le paysan s'est remis à travailler après la suppression du maximum. Soulagé de la dîme et des droits féodaux, se dispensant lui-même du payement de l'impôt, il laboure, sème du blé, il vend et il encaisse, mais il est résolu à refuser les assignats et à ne plus livrer ses grains que contre espèces. Échanger de bon blé contre un chiffon de papier lui semblerait duperie ; chez les marchands de la ville voisine, de mois en mois, il sait qu'il reçoit moins de marchandises pour le même chiffre d'assignats. Méfiant, il lui faut des écus au bon coin, à l'ancienne effigie, pour les fouir au fond d'un pot ou les entasser dans un bas de laine. Il épargne sous le Directoire, sous le Consulat, sous l'Empire. Cependant il constate que les autorités protègent les spoliateurs, et que la dépossession des anciens propriétaires semble définitive. Alors il se présente et il réclame bourse

Le Consulat ne semble pas avoir eu la pensée de répudier cet héritage de spoliations. Sans doute, Napoléon s'est efforcé d'abord de rallier les émigrés; pour quelques-uns d'entre eux il n'a pas ménagé les égards et les bonnes paroles, mais d'en bas, les voleurs le poussaient aux vengeances. Comme tout homme, il subissait les séductions de la flatterie. Les jacobins, qui avaient rampé devant Robespierre et devant Barras, devinrent les plus souples adulateurs de la dictature triomphante. Napoléon fut circonvenu par les roués qu'avait enrichis la dépouille des opprimés. Si ces hommes ne purent l'empêcher d'indemniser l'Église en concluant le Concordat, ils surent le détourner des émigrés avec un art savant; et le meurtre du duc d'Enghien vint bientôt creuser un abîme entre les débris de l'ancien monde et celui qui s'offrait comme l'incarnation du monde nouveau.

Néanmoins les émigrés rentrèrent peu à peu : « Cette

en main la possession du lopin souhaité. Seulement, entraîné par l'amour de la terre, il en achète pour deux fois plus qu'il n'a d'argent. L'acquéreur qui s'est associé à l'État pour dépouiller les proscrits, qui s'est arrangé vis-à-vis de l'État pour se libérer à vil prix, se montre vis-à-vis du paysan vendeur impitoyable, créancier exigeant. Il l'accable de frais, de commissions, de renouvellements, d'intérêts usuraires, et si le pauvre homme se tire des griffes de l'usurier, il finit par payer chèrement cette terre qu'il a convoitée. Ce petit drame a dû se répéter fréquemment, puisqu'il n'y avait guère que quatre millions de propriétaires avant la Révolution, et qu'en 1825 on en comptait environ six millions et demi. (Voir *Le morcellement,* par M. de Foville, p. 66 et suiv.) En définitive, le résultat est bien celui qu'a signalé M. Taine : la terre passe au paysan, — mais après des péripéties et des délais qu'il m'a paru intéressant de mentionner.

démarche me coûte horriblement, écrivait le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, mais je suis rongé de chagrins, accablé de malheurs. » Malheur pour ceux qui rentrent, malheur aussi pour ceux qui sont restés. Ni les uns ni les autres n'échappent aux exactions qui aident la richesse à changer de mains. On voit renaître les procédés chers à Fouquier-Tinville : « Ma mère, accompagnée de mon frère aîné, compta au président 18,000 francs en or; celui-ci, en échange, lui donna l'ordre signé par tous ses collègues de mise en liberté de neuf condamnés à mort[1]. »

Même procédé pour recouvrer ses terres.

« — Votre affaire ne vaut rien, dit à M. de Puymaigre un chef de division de préfecture, mais vous avez un joli diamant au doigt.

« — Prenez-le, monsieur, je n'ai plus besoin de ces colifichets, et nous réglerons le prix plus tard.

« — Monsieur, vos acquéreurs sont des gueux, et vous gagnerez votre affaire[2]. »

Grâce au diamant, l'émigré la gagna. Mais la protection était rarement suffisante pour faire récupérer les biens illégalement usurpés. « Faites-moi, écrit Napoléon à Boulay de la Meurthe, un rapport sur un

[1] G. DE KÉRIGAUD, *Les Chouans*, Dinan, 1882, p. 89. Le juge P. du Morbihan, que l'on corrompt, est Perret de la Lande, président du tribunal criminel, élu en l'an IV aux Cinq-Cents; il flatte les vainqueurs de fructidor et redevient président du tribunal. En 1811, on le trouve grand prévôt des douanes à Rennes. (*Revue de la Révolution*, juillet 1882, p. 22.)

[2] *Souvenirs du comte de Puymaigre.*

arrêté du préfet du Finistère qui dépossède un sieur Boulet, distillateur, d'une propriété nationale dont il jouit depuis douze ans. Cet arrêté est motivé sur ce que le sieur Parsevaux, premier propriétaire, n'a jamais émigré. Mon intention est que vous portiez au Conseil d'État l'arrêté du préfet, et que s'il en est ainsi, il soit cassé ostensiblement[1]. »

Mais si les biens sont confisqués ou détruits, les dettes demeurent : dès son retour d'émigration, le comte du Roure est enfermé à la requête de ses anciens créanciers[2]. Madame de Belzunce n'est protégée contre ceux de son mari que par sa pauvreté; elle écrit à son frère : « C'est une précieuse école que celle de la misère; c'est là où j'ai connu le vide du monde; depuis 1793, je suis sans aucun domestique[3]. »

Madame de Gourgue est moins malheureuse : elle peut rentrer dans son château de Lanquais, mais il est tellement délabré depuis les pillages de 1789, qu'elle est réduite à simuler des tentures en peignant de ses mains, à la détrempe, les murailles de ses chambres[4]. La

[1] Boulay de la Meurthe, *Souvenirs*. Bibl. nat., L. 27, n° 23949. Lettre du 17 février 1803, p. 168.

[2] Comtesse de Saint-Aulaire, *Souvenirs*. Périgueux, 1857.

[3] Madame de Belzunce, fille de madame d'Épinay, veuve du major de Belzunce, déchiré par le peuple en 1789, émigre en Espagne en 1792, y reste dans la détresse jusqu'en 1800. Son fils Jean (1766-1806) est mort à Saint-Domingue. Il était époux de Jeanne du Roux du Beuil, sa cousine. Ils ont deux enfants. Madame de Belzunce, pauvre et convertie, rentra en France, à Gemozac, près de Saintes. Elle écrit de là à son frère, le 16 mars 1807. (Coll. Gaston Maugras.)

[4] *Société hist. et arch. du Périgord*, 1885, f° 148.

duchesse de Lorge, qui a passé sa jeunesse à ourler des chemises et à border des souliers, près de sa mère, la marquise de Jaucourt, rentre avec son mari en 1802; elle vit dans la pauvreté et nourrit elle-même ses sept enfants [1]. Mais les privations n'ôtent rien à la dignité ni au prestige. L'émigré rentré conserve l'élévation du caractère et impose par son tact le respect de son malheur. Il s'établit avec sa supériorité de tenue et de goût dans cette société nouvelle, comme dans ses années d'exil au milieu des sociétés étrangères. Il se plie à la transformation des mœurs comme à la perte des biens. Il supporte avec constance les tracasseries de la police consulaire et se contente d'avertir les amis non rentrés en France « de ne pas écrire, sous quelque prétexte que ce soit [2] ». Cette police est composée d'anciens jacobins, et ces persécutions ne déplaisent pas aux Français qui viennent, pour tout un siècle, de s'imprégner des idées jacobines sur l'omnipotence de l'État [3].

[1] Henri DE RIANCEY, *Ami de la religion*, 1853, t. XVI, *op.* 74. Anne-Éléonore de Jaucourt, née en 1775, émigra en 1791 avec sa mère. Madame et mademoiselle de Jaucourt se mirent résolument à l'œuvre, et, dussent-elles voir plus d'une fois leur travail refusé, elles offraient aux marchands des objets de lingerie, des chemises qu'elles ourlaient, des souliers qu'elles bordaient... Obligées de fuir Constance en 1799, elles vont à Erkeim. Mademoiselle de Jaucourt épouse, à Klagenfurt (février 1801), le comte, plus tard duc de Lorge. Ils rentrent vers la fin de 1802. Sa vie est paisible, sévère et retirée. Elle a sept enfants, qu'elle nourrit elle-même.

[2] Marquis d'Autichamp à son frère, 6 février 1801. Fonds Bourbon, vol. 601, f° 46.

[3] « L'arbitraire de Bonaparte plaît à beaucoup; cet arbitraire n'est qu'un jacobinisme concentré. » (DE SERRE. Correspondance, II, 328.)

Il y a des joies aussi dans les premières journées du retour : on voit revivre les souvenirs de l'enfance, on renoue les liens d'amitié, on se réunit après la dispersion de l'exil. Le comte de Narbonne retrouve, en 1800, une de ses filles qui a été élevée en France par des paysans, et en 1806, sa femme avec son autre fille [1] : les deux sœurs ne se connaissaient pas; l'aînée avait oublié son père, la seconde n'avait jamais vu sa mère.

Ce qui engageait surtout à rentrer, c'était le découragement inspiré par l'incapacité des meneurs du parti royaliste. Ceux-ci s'exaspéraient de se voir enlever des dupes jusque-là si dociles. L'un de ces meneurs, le président de Vezet, écrivait avec dépit : « La rentrée des émigrés se précipite sans mesure, sans dignité, au préjudice de la cause et de leurs propres intérêts. Cette mode flétrissante et mal calculée ne sera même pas profitable à Bonaparte. J'en suis affligé et quelquefois indigné. » Aussi, que n'avaient pas fait les courtisans des princes pour pousser au désespoir les émigrés les plus fidèles! « Il est un terme où le zèle n'est plus que duperie, et l'on m'y a conduit, à ce terme », s'écriait le président Courvoisier, l'un des plus modérés parmi les agents royalistes [2], tandis que le plus considérable

[1] Villemain, *Souvenirs*, I, III. — L'aînée des deux sœurs épouse un Portugais; la seconde, M. de Rambuteau.

[2] Pingaud, *Société d'émulation du Doubs*, 10 juin 1883. Voy. aussi *Revue historique*, XX, p. 320-322.

par sa naissance et ses talents, le prince Louis de La Trémoille, se plaignait hautement dans ses lettres de l'ingérence des brouillons et de l'incapacité des meneurs [1].

Cette correspondance du prince Louis de La Trémoille mérite d'être étudiée, car elle fait bien comprendre, et le découragement des émigrés, et la résignation avec laquelle ils accoururent. Il écrivait (février 1797) à son ami, le comte Louis de Frotté, en revenant de la cour de Mitau : « Je vis donc le Roi le soir, je parlai pendant deux heures et demie sur le tort que lui avaient fait l'intrigue et les intrigants..., sur la terreur qu'inspirait le nom d'agent du Roi, pris dans un certain sens, sur ce qu'avaient eu à souffrir de cette canaille ses serviteurs les plus fidèles... Je revins le lendemain à huit heures et recommençai à parler sur l'histoire secrète et sur la position des royalistes en France et hors de France, avec tant de feu, que j'en pleurais... Il m'avait écouté, mais beaucoup moins bien que la veille, et me dit, à dix heures, que je lui avais dit beaucoup de choses fort intéressantes..., mais que, jusqu'à présent, il ne voyait encore rien qui lui parût dans le cas de faire changer la marche qu'il avait prise; il m'ajoute qu'il faut que je cause de cela avec MM. de Saint-Priest et d'Avaray. Je rentre donc chez moi, commence à brocher un petit brouillon de notes où je comptais m'ap-

[1] Manuscrits autographes, Arch. du château de Thouars. Documents communiqués par M. le duc de la Trémoille.

pliquer à rassembler tous les traits épars qui pouvaient attaquer l'intérêt..... Une heure après, je pars pour aller chez M. de Saint-Priest. Ici je voudrais pouvoir te peindre la scène entre moi, fort animé, rempli de ce que j'avais à dire... et cette grande figure d'empereur romain, plus froide qu'un marbre, et une fois qu'après m'avoir fait une couple de révérences les plus ministérielles et les plus compassées que j'aie jamais vues, il se fut rassis sur son canapé, ne répondant plus aux choses les plus fortes que je pouvais dire que par un sourire de suffisance... Enfin il m'arracha que le gouvernement n'avait point de confiance à la discrétion des alentours de Monsieur. Ayant ramené la conversation sur les ressources qui restaient aux royalistes en France et sur l'importance des pays organisés ou organisables :

« — Pour moi, dit-il, je vous avoue que j'ai toujours regardé ces organisations comme des enfantillages.

« — Si ce sont des enfantillages, monsieur le comte, il faut avouer qu'ils sont bien cruels pour ceux qui sont les dupes et les victimes de la part de ceux qui les ordonnent.

« — Mais, dit-il, qui est-ce qui les ordonne? Le Roi ne les a jamais ordonnés.

« Je l'arrêtai court en lui disant qu'il ne fallait pas me dire cela à moi, qui avais vu les ordres de Monsieur et la lettre de M. d'Avaray au nom du Roi.

« — Mais, mon prince, est-ce que vous croyez de bonne foi que tout cela existe?

« — Ma foi, monsieur le comte, il est dur que des gens qui tombent journellement et en grand nombre dans les prisons, qui se font fusiller pour vous prouver leur existence, ne puissent pas vous en persuader... »

C'est pire encore en Angleterre, dans la petite cour du comte d'Artois. Le prince Louis de La Trémoille écrit au comte de Saint-Priest (28 mai 1799) : « Si la crainte d'affliger sans nécessité le cœur du Roi impose souvent silence et fait dévorer bien des chagrins, je crois néanmoins que cette délicatesse deviendrait bien coupable, si elle allait jusqu'à lui dérober la connaissance de ce qui peut nuire essentiellement à ses intérêts. M. l'évêque d'Arras[1] dit que je suis un polisson, que M. de Frotté est un imposteur et un gredin; il donne des épithètes du même genre à M. de Suzannet et dit cela devant M. Georges[2]; il a tenu des propos semblables précédemment devant M. de Chalup... Je ne connais pas M. Georges, je ne l'ai jamais vu, mais je n'en ai jamais entendu parler que comme de la loyauté même et ne lui ai jamais entendu faire d'autre reproche que d'être antinoble. Mais, comme apparemment il est encore plus antiintrigant, il n'a pu contenir l'indignation que ces propos lui avaient inspirée. »

A Londres, en effet, les favoris du comte d'Artois,

[1] C'est M. de Conzié.

[2] Georges Cadoudal.

le cabinet anglais et les émigrés étaient si divisés que les combattants bretons et normands avaient en dégoût cette ville où ils venaient chercher des ordres et où ils ne trouvaient « qu'ennuis, que délais, que remises[1] ».

En face de ces rivalités et de cette lassitude, Bonaparte avait beau jeu à diviser les royalistes; il attirait sans peine ceux qui étaient mécontents de leurs chefs[2], ou ceux qui étaient trop jeunes pour être entrés au service des Bourbons. Il recueillait dans ses hussards volontaires un Lameth, un Ségur, un Noailles[3], séduits par l'instinct militaire, l'ennui de l'oisiveté, le prestige de l'uniforme. Volontaires ou émigrés, les nobles incorporés dans l'armée étaient traités avec faveur. La fraternité d'armes avait uni depuis longtemps les soldats de l'armée de Condé et ceux des armées républicaines : aussi, lorsque le comte de Puymaigre fut menacé par la police comme ancien officier de Condé, les officiers de l'école d'artillerie de Metz lui offrirent un asile dans leur quartier[4]. Peu à peu les jeunes nobles qui arrivaient à l'âge de porter les armes se laissaient de plus en plus gagner par les charmes de la guerre; ils briguaient des épaulettes de sous-lieutenant et consentaient, pour les obtenir, à servir Napoléon comme pages. La comtesse de Grasse, en

[1] Journal de Collin de La Contrie, publié par le comte de Contades. (*Revue de la Révolution*, août 1884.)

[2] Bourrienne, V, 137.

[3] Philippe de Ségur, *Histoire et Mémoires*, II, 25.

[4] *Souvenirs du comte de Puymaigre*, p. 91.

revenant d'émigration, demanda une place de page pour son fils, et madame d'Houdetot une pour son petit-fils[1]. Fernand de Chabot partit comme sous-lieutenant au 4e cuirassiers[2]. Louis de Vergennes « brûlait de servir[3] ». Louis de Lasteyrie fut sous-lieutenant en 1803 et devint colonel au bout de dix ans[4]. Le comte d'Agoult rentra avec son ancien grade de colonel et mourut, en 1810, général et gouverneur de Pampelune, après avoir fait entrer dans l'armée, comme sous-lieutenant, Théophile d'Eyragues, son neveu. Au bout de quelques années, la jeune noblesse se donna au métier des armes avec une telle unanimité, que l'on put voir des états-majors tout entiers composés uniquement d'officiers appartenant aux familles de l'ancien régime. Tel était celui du général Sébastiani dans l'armée d'Andalousie, où se trouvaient MM. de Coigny, de Bouillé, de Lawœstine et plusieurs autres[5].

Mais il fallait qu'on se livrât tout entier; Napoléon n'admettait pas que ses officiers de l'ancienne noblesse pussent garder des idées libérales : de l'honnête et indépendant comte de Clermont-Tonnerre, Berthier dit doucement : « Il peut servir tant qu'il voudra, si cela l'amuse, mais il n'entre pas dans les intentions de

[1] Madame DE RÉMUSAT, *Correspondance*, I, 7.
[2] Duchesse DE GONTAUD, *Mémoires*.
[3] Madame DE RÉMUSAT, *Correspondance*, II, 21.
[4] Né en 1781, mort en 1826, époux de Virginie de La Fayette, née en 1782, morte en 1849.
[5] Général BLAYNEY, *Relation d'un voyage forcé*, I, 54.

l'Empereur d'avancer les gens de la catégorie de M. de Clermont-Tonnerre [1]. »

Outre l'attrait de la jeune noblesse pour le service militaire, bien des causes attiraient vers Napoléon les hommes de l'ancien régime; ils arrivaient peu à peu, poussés par les anciennes amitiés, par les liens de société, enfin par la misère.

Les nobles qui s'étaient trouvés engagés dans la Révolution, comme Talleyrand, Beurnonville [2], Pontécoulant [3], ou ceux qui avaient eu la culture de la bonne compagnie, comme Lebrun, ou ceux qui la regrettaient, comme Fouché, attiraient vers leur maître les émigrés dont ils venaient obtenir la radiation. Joséphine « avait gardé des vertus de son sexe la facilité à compatir au malheur [4] », et elle était infatigable dans les soins qu'elle prenait pour reconstituer une sorte de cour avec les débris de la bonne compagnie; elle n'était infidèle à aucun des souvenirs de sa jeunesse : elle intervint en faveur de Scipion de Brison, l'un de ses premiers

[1] Camille ROUSSET.

[2] Beurnonville (Pierre de Rielle, marquis de), né en 1752, à Champignol (Aube), gendarme à la compagnie de la Reine (1766), lieutenant des Suisses du comte d'Artois (1789), colonel la même année, général en 1792, ambassadeur à Berlin (28 novembre 1799), mort duc et maréchal de France en 1821. (Voir plus loin la note relative à Beurnonville : sa noblesse est plus que douteuse.)

[3] Pontécoulant (Le Doulcet, comte de), fils d'un brigadier des armées du Roi, né à Caen en 1764, garde du corps en 1778, sous-lieutenant dans la compagnie écossaise avec grade de lieutenant-colonel en 1783, député à la Convention.

[4] FAURIEL.

amis, et le fit nommer receveur particulier de Mondovi[1], mais elle ne put fixer près d'elle Charles de Gontaud, qui par « une innocente coquetterie » avec Hortense de Beauharnais donna de l'inquiétude à sa famille et fut rappelé à Londres[2]. Si ce mariage fut manqué, les galanteries retinrent à la cour bien d'autres personnes de l'ancien régime. Les sœurs de Bonaparte procurèrent à leur frère M. de Forbin et M. de Fontanes, qui faisait revivre Washington pour lui dire de Bonaparte : « Celui qui jeune encore te surpassa dans les batailles fermera comme toi, de ses mains triomphantes, les blessures de la patrie. » Le comte Walsh de Serrant fut entraîné également en épousant à son retour d'émigration la veuve du conventionnel Valady.

Les recrues étaient surtout faites par la misère. Les sollicitations venaient de toutes parts, depuis Sophie Arnould, qui demandait des secours à Lucien Bonaparte[3], jusqu'à Nicolo Piccini, qui sollicitait une place pour avoir du pain[4]. Le général Blayney remarqua, chez une lingère de Bordeaux, une jolie fille qui portait l'ouvrage chez les hommes; elle avait dix-neuf ans; « ses parents, qui appartenaient à la petite noblesse, avaient été guillotinés l'un et l'autre pendant la Révolu-

[1] Comtesse DE SAINT-AULAIRE, *Souvenirs*, p. 26. Périgueux, 1875.
[2] Duchesse DE GONTAUD, *Mémoires*.
[3] GONCOURT, *Lettres et Mémoires*, p. 129.
[4] Lettre du 17 ventôse an VII (7 janvier 1800). Vente Étienne Charavey du 16 juin 1884, n° 110.

tion [1] ». La voilà demi-servante et demi-courtisane. Sans tomber aussi bas, les jeunes fils d'émigrés n'avaient plus ni carrière, ni moyens d'existence. Quelques-uns conservèrent les fonctions qu'ils avaient obtenues durant l'émigration, comme le marquis de Saporta, qui resta employé dans les bureaux de l'armée; d'autres se firent placer par l'aimable Français [2] (de Nantes) dans les droits réunis, non sans certaine répugnance à se voir maltôtiers [3]. Après les plus hardis, le plus grand nombre ne tarda pas à venir s'encadrer dans la société nouvelle : « Les Bourbons m'étaient restés absolument étrangers, disait le comte de Saint-Aulaire au baron de Vitrolles; élevé à l'École polytechnique, entré dans l'administration de l'Empire, j'ai été assez longtemps ébloui. »

Ceux qui avaient quelques louis, comme M. de Wendel, qui acheta les forges d'Hayange et créa l'une des plus grandes industries de la France [4], luttaient contre cet engouement universel, ainsi que ceux qui préféraient à la vie dans ce monde nouveau les privations, la solitude et l'indépendance.

[1] Général Blayney, *Relation d'un voyage forcé*, I, p. 369.
[2] Comte Français, directeur général des droits réunis (1756-1836).
[3] *Souvenirs du comte de Puymaigre*, p. 113.
[4] *Ibid.*, p. 92. — Charles de Wendel (1778-1825), officier de marine, émigré, officier dans l'armée de Condé de 1795 à 1801, officier au service de l'Autriche jusqu'en 1804.

IV

PARIS NOUVEAU.

Entre les jacobins encore grossiers et les émigrés toujours aimables, entre les parvenus et les victimes, les spoliateurs et les spoliés, s'établit rapidement une sorte d'entente; de cette fusion sortit la société moderne avec ses contrastes et ses rivalités. Les révolutionnaires s'efforcèrent d'imiter le ton, les manières dont les émigrés leur rapportaient la tradition et les modèles. Le bon air s'attacha ainsi aux relations avec l'ancienne société, et ce changement dans les mœurs valut presque aux émigrés les honneurs de la mode [1]. Dans les salons nouveaux, on coudoyait les prêtres mariés, les protégés de Robespierre, les acquéreurs de biens nationaux qui voulaient faire souche d'honnêtes gens. On tolérait les expressions vulgaires et le mauvais ton [2]. Comment fuir? On n'avait pas, comme aujourd'hui, les mille ressources de la vie industrielle pour s'affranchir des places du gouvernement; on ne pouvait, comme aujourd'hui, regarder comme une humiliation l'offre des fonctions publiques, mépriser ceux qui les acceptaient,

[1] *Mémoires de Louis-Amour de Bouillé.* (*Revue de la Révolution*, VII, 38.)

[2] *Souvenirs du comte de Puymaigre*, p. 94. — Miot de Mélito, II, 40. — Madame de Genlis, *Mémoires.* — Verneilh-Puyraseau, *Souvenirs.*

ni rire à l'aise des ministres grotesques et de leurs favoris; il fallait accepter avec bonne humeur les promiscuités auxquelles on se trouvait condamné.

Les réunions offraient le plus curieux assemblage de femmes qui avaient conservé les traditions de l'ancien régime, de femmes de chambre qui avaient épousé de hauts dignitaires, de véritables caricatures ayant passé subitement des derniers rangs du peuple à l'état de millionnaires : leurs maris, enrichis par l'agiotage, les fournitures, l'achat des biens nationaux, avaient beau les couvrir de diamants, ils ne pouvaient leur enlever la marque d'origine. La plus remarquable de ces caricatures était la maréchale Le Febvre. « Je lui ai vu une robe autour de laquelle se trouvait, dans le bas, un large ruban sur lequel elle avait fait broder ces mots : *Unité, indivisibilité de la République française; liberté, égalité, fraternité ou la mort*[1]. » Ses visites faisaient le bonheur des jeunes femmes qui entouraient l'Impératrice, et qui se plaisaient à provoquer ses récits, notamment certain vol d'une bague. La pauvre maréchale ne manquait pas de tomber dans le panneau et racontait que, soupçonnant un de ses domestiques, lequel naturellement niait la soustraction, elle l'avait enfermé, déshabillé, mis dans l'état de nature à la seule fin de retrouver son bijou.

[1] *Souvenirs du Directoire et de l'Empire*, par madame la baronne DE V..., p. 19. Paris, 1848.

La bonne compagnie se partageait entre l'hôtel de Luynes et la petite cour de Joséphine : les deux sociétés, celle qui boudait et celle qui servait, avaient les mêmes sourires pour les gauches dignitaires et composaient un même monde où l'on se pardonnait les défaillances, où l'on se fréquentait avec des mots aimables, où l'on éprouvait « un je ne sais quoi d'indéfinissable qui rendait à ces camps opposés les rapprochements bien plus aisés qu'on ne serait tenté de le croire aujourd'hui [1] ». Les *Mémoires* de madame de Rémusat rendent très exactement l'impression qu'éprouvaient ces émigrés ralliés autour de Joséphine, avec leur dédain tempéré par l'admiration, leur répugnance secrète à se laisser entraîner dans le tourbillon qu'illuminait la gloire, mais dont ils entrevoyaient la fin. Les deux sociétés colportaient ou inventaient les mots de Napoléon. « Petite créole, venez vous mettre dans le lit de vos maîtres », aurait-il dit à Joséphine quand elle se déshabilla pour la première fois dans les Tuileries [2]. « Aimez-vous toujours les hommes? dit-il à la duchesse de Fleury qu'on lui présente à son retour d'exil. — Oui, Sire, répond-elle, quand ils sont polis [3]. » On racontait les incorrections de son costume quand il se présentait en habit de velours et souliers à boucle avec une cravate noire [4], et l'on riait de ses dignitaires qui

[1] Comte d'Haussonville, *Souvenirs*, V. *Journal des Débats*, 7 juin 1885
[2] Madame de Rémusat, I.
[3] Madame Lebrun, *Mémoires*, I.
[4] Miot, II, 40.

portaient, avec des bas de soie, des habits à revers boutonnés. Les honnêtes gens étaient consternés de la joie bruyante et de la cupidité effrontée qui avaient gagné tous les rangs. « Le caractère national est entièrement dénaturé : le peuple a pris des manières rudes et grossières, la classe supérieure ne songe qu'à se pousser, s'enrichir, se placer [1]. » Tel était le témoignage du duc de Richelieu; celui d'un petit étudiant allemand, l'helléniste Hase, vient compléter le précédent : « Le paysan est content... Une femme ne peut comprendre qu'un pays ne soit pas en république [2]. »

En république, on croyait y être; on y est toujours avec un César. On avait un maître qui procurait l'ordre et la prospérité matérielle. « Que n'est-il venu plus tôt! s'écriait la cabaretière de Chantilly; on n'aurait pas démoli le château [3] ! » Pour arriver à ce maître, on avait tout détruit, société, institutions, objets d'art, versé le sang à flots, ébranlé le droit, la propriété, la famille. Sous ce maître, qui promettait toujours la paix et qui donnait toujours la guerre, on pouvait aller tranquillement s'asseoir, rue Richelieu, au *Panorama moral*, sur des banquettes en amphithéâtre, et voir pour deux francs un spectacle d'obscénités [4]. On perdait la grâce et le goût du siècle qui venait de

[1] PINGAUD, *Le duc de Richelieu en Russie.*

[2] *Eine Wanderung nach Paris*, 1801, publié par HEINE, *Archivalische Zeitschrift*, octobre et novembre 1880, p. 153.

[3] Anna PLUMPTRÉ, *Residence in France.*

[4] QUESNÉ, *Confessions*, II, 136.

finir, « on reléguait dans les greniers les meubles en tapisserie d'Aubusson, un sofa et des chaises qui représentaient les fables d'Ésope, on préférait l'acajou massif, avec des ornements en bronze sur des modèles égyptiens, avec le siège en maroquin noir entouré d'une grecque; le lit était à la grecque, un aigle de bronze en soutenait les rideaux, cela se vendait chez les frères Jacob[1] ». Même discernement pour la littérature : le critique Geoffroy regardait *Clarisse Harlowe* comme l'œuvre la plus parfaite de la littérature anglaise et se moquait des vulgarités de Shakespeare ainsi que du plan de ses drames, si contraire aux règles d'Aristote[2]. Le jardin des Tuileries n'avait plus, comme avant la Révolution, les contre-allées plantées d'arbres qui divisaient en trois voûtes l'allée du milieu; cette triple voûte formait alors un salon garni de six rangs de chaises, « où les suisses ne laissaient entrer, à partir de midi, qu'en habit habillé », où l'on rencontrait ses amis, où s'étalaient de fraîches toilettes; ce salon verdoyant était transformé en solitude poudreuse. On n'avait plus comme jadis les ifs bien taillés qui terminaient la terrasse du bord de l'eau; ils étaient remplacés par un bosquet « devant lequel il était impossible de ne pas se livrer à la plus douce rêverie en contemplant l'image de Jean-Jacques »; on n'avait plus le pont mécanique de frère Nicolas Bourgeois qui menait aux

[1] Anna Plumptré, *Residence in France*, I, 193.
[2] *Ibid.*, I, 93.

Champs-Élysées, mais le jardin était toujours un lieu de promenade où « l'œil se partageait entre les filles de Flore et les rivales des Grâces ».

Saint-Cloud avait été pillé. On restaura le château pour le Premier consul. La manufacture de Sèvres était tombée dans une irrémédiable décadence, mais Bonaparte se fit remettre pour ses collections privées et celles de sa famille les objets d'art qu'on lui signala comme intéressants, les statues dérobées au duc de Richelieu, les médaillons d'or et les camées des anciennes collections royales [1].

[1] La statue de Livie, ainsi dérobée, est restée dans la succession de Joséphine; elle a passé en diverses mains et a paru en dernier lieu dans la collection Pourtalès, où elle a été achetée par le Musée de Berlin.

CHAPITRE II

LA COUR DES PROSCRITS.

Les doubles illusions. — L'hospitalité prussienne. — Misère et querelles des émigrés.

I

LES DOUBLES ILLUSIONS.

Le prétendant Louis XVIII, relégué à Mitau, dans le vieux palais des ducs de Courlande, pouvait malaisément comprendre la révolution qui s'était faite dans les esprits à la suite du 18 brumaire. Il refusait d'écouter les hommes pratiques, comme le comte de Précy[1], qui essayaient de lui expliquer l'indifférence de « l'opinion publique » envers les Bourbons, et de lui montrer comment les bourgeois, qui auraient été, peu de temps auparavant, les mieux disposés pour la monarchie, craignaient aujourd'hui « que, pour opérer le rétablissement du trône, il ne fallût faire de très grands sacrifices, ce qui attachait au Premier consul tous les égoïstes et tous les trembleurs ». La petite cour de Mitau repous-

[1] Précy au Roi, lettre du 15 novembre 1800. FAUCHE-BOREL, II, 358.

sait alors ces avis, elle ne doutait point d'une prompte rentrée en France. Bonaparte devait rappeler les Bourbons; la seule crainte à concevoir était de le voir se décider en faveur des Bourbons d'Espagne. Là était le vrai danger, et le premier ministre de Louis XVIII, le comte de Saint-Priest, prévoyait même que le roi d'Espagne allait renverser le Premier consul pour le remplacer : « Je désire, écrivait-il, que Bonaparte se soutienne assez pour ne pas nous donner par sa chute un nouvel adversaire à combattre[1]. »

Aussi les démarches des royalistes se dirigeaient vers les hommes qui entouraient Bonaparte. Le consul Le Brun était l'un des sollicités; Louis XVIII eut recours à madame de Pracomtal, pour qu'elle lui fît accepter la mission de le représenter auprès de Bonaparte : « Remercier madame de Pracomtal, écrit Saint-Priest[2], de la part de Sa Majesté et lui dire de ménager Le Brun en tâchant de le ramener par son propre intérêt aux vrais principes de la monarchie. » — « Avant-hier, écrivait un agent secret[3], Le Brun s'est rendu chez madame de Pracomtal; après quelque temps d'entretien sur des choses indifférentes, lui-même est entré en matière en demandant si elle n'avait rien de nouveau à lui dire. Cette dame ayant répondu que non : — Cependant, répliqua Le

[1] Saint-Priest au duc de Coigny, 8 mai 1800, vol. 609, cahier 15.

[2] Instructions à l'abbé André, *dit* l'abbé Delamarre, agent secret à Paris, vol. 607, cahier 3, 1er décembre 1799.

[3] Jardin, agent du baron d'André, chef d'une mission royaliste à Paris, vol. 597, f° 65, 24 décembre 1799.

Brun, je croyais que vous aviez à me parler relativement à notre premier entretien ; il doit y avoir quelque chose de nouveau, car il est certain qu'on agit pour les intérêts du Roi et qu'il a été fait des propositions à Bonaparte. »

Talleyrand était l'objet des mêmes obsessions, mais par une voie plus détournée. Dumouriez, qui était à Hambourg, « dîne avec Bourgoing, le ministre de France, et veut renouveler par lui les anciens liens avec Talleyrand [1] ». Mais Dumouriez lui-même était-il sûr? On pouvait le croire, car il se laissait conduire par madame de Barruel-Bauvert, qui « a un mauvais ton et a bien l'air de son premier métier, mais qui a l'âme élevée, qui désire vivement la gloire de Dumouriez, qui ne connaît plus qu'une seule route à cette gloire, enfin qui y tient d'autant plus que la femme du général Dumouriez vient de mourir en France[2] ».

Des personnages moins importants sont ménagés également pour mieux entretenir la bienveillance supposée de Bonaparte. « Nos agents nous assurent, dit une note de Paris[3], que Barthélemy et Portalis ne sont rentrés que pour servir le Roi, qu'ils n'acceptent des places que par sa permission. Ce sont deux hommes faibles qui ne seront jamais d'une grande utilité. La poltronnerie de Portalis n'a pas peu contribué à empê-

[1] Thauvenay à d'Avaray, vol. 598, f° 95, du 10 mai 1800.
[2] *Ibid.*, f° 91, du 9 mai 1800.
[3] Vol. 597, f° 342

cher ce qu'on aurait pu faire avant le 18 fructidor. »

Ce qui peut excuser de telles erreurs, c'est la complaisance de ceux qui se laissaient sonder. Ils se prêtaient ainsi aux vues du Premier consul, qui avait de son côté l'illusion de faire sanctionner son pouvoir par une renonciation signée de tous les princes du sang royal. Louis XVIII fut amené à écrire directement à Bonaparte, dont les affidés s'écartèrent définitivement du Roi après cette démarche. Portalis trouva bon de « détruire jusque dans leurs germes les espérances chimériques d'une ancienne famille, qui se montre moins jalouse de recouvrer ses titres que de faire revivre les abus qui les lui ont fait perdre, qui s'est liguée avec les éternels ennemis de la France, et dont le retour, marqué par des secousses et des vengeances de toute espèce, deviendrait une source intarissable de calamités publiques et privées[1] ». Et Le Brun répondit à Louis XVIII lui-même : « C'est pour aider à sauver ma patrie que j'ai accepté la place que j'occupe, mais il faut vous le dire et je vous crois le courage de l'entendre, ce n'est pas en lui donnant un roi qu'on peut la sauver aujourd'hui. Soyez bien sûr que le Premier consul a les vertus aussi bien que le courage d'un héros, et que sa jouissance la plus douce sera de donner des consolations à vos malheurs[2]. »

[1] Lavollée, p. 309.
[2] Collection du baron de T... Vente Eugène Charavay, 23 mai 1885, n° 129. Lebrun, troisième consul, à Louis XVIII, 20 fructidor an VIII, 7 septembre 1800.

Cette lettre, évidemment dictée par Bonaparte, ressemblait singulièrement à celle que le Premier consul rédigea le même jour, 7 septembre 1800 :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre. Je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites.

« Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France, il vous faudrait marcher sur cent mille cadavres.

« Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France. L'histoire vous en tiendra compte.

« Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille; *j'apprendrai avec plaisir et contribuerai volontiers à assurer* la tranquillité de votre retraite [1]. »

Sans s'arrêter au mot « monsieur », si brutalement inséré dans la première phrase, on a peine à s'expliquer, en présence du manque de goût, de dignité et de bon ton qui se remarquent dans chaque ligne, que Bonaparte ait eu sincèrement la pensée d'acheter une abdication des Bourbons. Passe encore pour les cent mille cadavres; cette expression méridionale venait naturellement à la bouche de Napoléon; plus tard il dira aussi des Bourbons de Naples qu'ils ne pourraient rentrer dans leurs États sans « naviguer *sur une mer de sang* [2] ». Hélas! nous pouvons faire le compte des cadavres. Qui en aurait coûté le plus, de Bonaparte ou des Bourbons?

[1] Cette première rédaction, avec la signature, se trouve vol. 599, 135; elle a été conservée par Bourrienne, qui l'a vendue en 1830 au libraire Ladvocat; l'État l'a payée 2,000 francs, en 1836, à ce libraire.

[2] Correspondance, XII, 549. Napoléon à Murat, 16 juillet 1806.

De la rupture de la paix d'Amiens à la bataille de Waterloo, 1,700,000 Français ont péri dans les marches ou sur les champs de bataille, dans les hôpitaux ou même dans les prisons, sans compter plus de deux millions d'hommes nés hors des limites de l'ancienne France et tués pour Napoléon à titre d'alliés, ou tués par lui à titre d'ennemis[1]. Pour ce qui concerne la France, non seulement le héros l'a épuisée par le sang versé, non seulement il l'a laissée affaiblie par la perte de ses provinces, mais il l'a surtout diminuée par les forces qu'il a données aux puissances rivales. « En simplifiant la carte d'Allemagne, la France supprima les obstacles matériels qui s'opposaient à la réunion des peuples allemands[2] » ; Napoléon dépouilla les évêques et les princes souverains, de manière à fondre les sujets en une seule nation, il leur inspira l'esprit national; bref, il prépara l'empire d'Allemagne. A quelles destinées eût pu prétendre la France, si Bonaparte, après la paix d'Amiens, eût restauré la monarchie des Bourbons! C'était à lui de « sacrifier son intérêt au repos et au bonheur de la France » ; mais il n'y songea pas, et l'histoire, comme il le dit, doit en tenir compte. Elle doit noter aussi son mépris de l'humanité, car ces Bourbons qu'il outrageait, il voulait les acheter, et il voulait les acheter pour les

[1] Le chiffre de 1,700,000 Français est cité par M. Léonce DE LAVERGNE, *Économie rurale de la France*, p. 40, d'après le témoignage de l'ancien directeur de la conscription sous l'Empire. Nous établissons plus loin la réalité de ce chiffre de 1,700,000.

[2] SOREL, I, 436.

mieux mépriser. « Comment, disait Markow, l'ambassadeur de Russie qu'il voulait charger de la négociation, comment pouvez-vous espérer que Louis XVIII accepte une offre de cette nature? Ce serait s'avilir [1] ! »

Napoléon, en effet, ne ménageait guère dans ses propos les insultes envers les Bourbons : — « Si j'appelais ces gens-là, ce serait vous livrer tous à leur vengeance », disait-il à La Fayette [2], qui lui prit la main en lui témoignant le plaisir qu'il lui faisait. — « Vous êtes jeune, disait Napoléon au comte de Bourmont, mais vous avez de l'esprit et de l'expérience... vous obéissez à Monsieur, qui joue un rôle indigne de son sang, il est le chef des espions de l'Angleterre [3]. » Et à d'autres chefs de chouans il disait encore : « Si je me fusse trouvé le 10 août aux Tuileries, j'aurais conservé au Roi sa vie et sa couronne; mais aujourd'hui, c'est tout autre chose; il faut partir du point où l'on est [4]. »

« Il n'y a pas d'autre Henri IV que moi », répétait-il

[1] Christin et princesse Tourkestanow, publ. Arch. russes, I, 226. Christin était le secrétaire et le favori du comte Markow. — Ernest Daudet, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1885. — Le 4 juillet 1802, Markow écrit officiellement qu'il a objecté que les renonciations des Bourbons ne seraient jamais valables, et Talleyrand lui répondit : « Les actes de renonciation ne sont point valables suivant les lois de l'ancienne monarchie, mais ce qui les rendra tels, c'est l'avilissement des individus, qui sera complet de cette manière. » (M. Ernest Daudet a retrouvé la lettre officielle de Markow.)

[2] Voy. p. 178, Anatole de Gallier, *Les hommes de la Constituante, le général La Fayette*, p. 35.

[3] Chartrier de Thouars, notes du prince Louis de La Trémoille, écrites d'après le récit fait par Bourmont.

[4] Voy. 597, f° 349, Thauvenay à d'Avaray, 18 mars 1809.

volontiers; et s'il fit relever la pyramide de la bataille d'Ivry [1], il écrivit avec colère à Fouché [2] : « Il est assez ridicule que le *Journal de l'Empire* nous parle sans cesse de Henri IV et des Bourbons. Défendez que, ni dans les annonces de livres, ni dans aucun article de journal, on cherche à occuper le public de choses auxquelles il ne pense plus. »

Cette idée puérile l'obsédera pendant toute la durée de son règne : « Je ne veux pas qu'on laisse un journal parler des Bourbons [3]. » Le rédacteur du *Publiciste* a parlé de Louis XVIII sans le nommer : « La première fois qu'il parlera de cet individu, je lui ôterai la direction du journal [4]. » Et de fait il le destitua (24 mars 1808), en motivant cette rigueur sur la faiblesse de Fouché. Puis il voulut faire effacer les Bourbons de la liste des races royales et les rayer de l'*Almanach de Gotha* : « Il ne doit plus y être question du comte de Lille [5] », écrivit-il à Champagny. Il voulut aussi faire disparaître tout ce qui pouvait en rappeler le souvenir et jusqu'à leurs images : « On vend des gravures du Roi, de la Reine, de la princesse Élisabeth, au coin des rues; tout le monde s'étonne que la police ne l'empêche pas [6]. » Dans cette fureur qui dégénère en manie, tous les rois sont Bour-

[1] Novembre 1802, Fiévée, I, 35.
[2] Correspondance, XIII, 116, 30 août 1806.
[3] *Id.*, XV, 19, Napoléon à Fouché, 4 avril 1807.
[4] *Id.*, XVI, 94, Napoléon à Fouché, 16 octobre 1807.
[5] *Id.*, XVI, 106, Napoléon à Champagny, 20 octobre 1807.
[6] *Id.*, XX, 263, Napoléon à Fouché, 11 mars 1810.

bons pour lui, même François Ier ! Et il écrit à Murat, qui vient de s'emparer à Madrid[1] de l'épée du Roi chevalier : « L'épée de François Ier ne valait pas la peine qu'on en fît de l'éclat dans cette circonstance. François Ier était roi de France, mais il était BOURBON[2] ! » Toute allusion aux Bourbons, même la plus lointaine, était guettée par la censure : elle était traquée jusque dans un recueil de gravures. La crainte, puérile chez le maître, engendrait chez les subordonnés un zèle dont les résultats devenaient burlesques : les censeurs firent enlever à une tapisserie les armes du cardinal de Bourbon; ils firent détruire la reproduction de vieilles estampes représentant l'entrée de Henri IV à Paris, et cela en 1811, à l'apogée de l'Empire[3]. On ne devait jamais parler de Louis XVI, ni de la Reine; on devait se taire aussi sur la princesse de Lamballe[4]. Ces interdictions avaient toujours des sanctions; on arrêtait les imprimeurs et les libraires, on confisquait les livres, on les mettait au pilon.

Les Stuarts n'étaient guère plus en faveur que les Bourbons. On supprimait l'histoire de Monk : la

[1] Correspondance, XVI, 478, Napoléon à Murat, 6 avril 1808. Cette obsession chez Napoléon date du Consulat. Bourcey, volontaire dans la garde consulaire, est dénoncé à ses chefs (f° 7, 6409) parce que son père a fait faire un médaillon avec les cheveux de Louis XVII et la devise : *Illustrissimis infelicissimisque manibus*.

[2] Le secrétaire de Napoléon aurait dû lui faire remarquer que François Ier était un Valois, et que la race des Bourbons était montée sur le trône seulement avec Henri IV.

[3] WELSCHINGER, p. 196.

[4] *Ibid.*, p. 200. — Voy. aussi BIRÉ, *les Girondins*.

France devait ignorer que, plus d'un siècle auparavant, la restauration des Stuarts s'était effectuée en Angleterre par les mains d'un soldat. Au théâtre, on interdisait *Édouard en Écosse,* d'Alexandre Duval, qui fuyait jusqu'en Russie les agents de police, car il savait que Dupaty, pour un vaudeville mal interprété, avait été envoyé à Brest sur un ponton, et sauvé à grand'peine par Joséphine d'un destin pire encore. On coupait, dans les tragédies, tout ce qui pouvait sembler un éloge des monarques légitimes. On interdisait *Richard Cœur de lion,* la *Partie de chasse de Henri IV,* et la prohibition s'appliquait à la province comme à Paris. « Je lis dans un journal qu'on veut jouer une tragédie d'Henri IV..... je pense que vous devez empêcher cela [1]. » — Il laissa jouer pourtant la *Mort de Henri IV,* parce que l'auteur Legouvé lui persuada que Henri IV personnifiait Napoléon. Du reste, la haine s'étendait aux partisans du souverain légitime. Napoléon commandait au peintre Hennequin, pour le Salon de 1804, un tableau qui représentait le massacre de Quiberon. « Outre qu'il est mal exécuté, je ne sais quel heureux effet il peut produire [2]. »

En même temps qu'il voulait faire oublier les Bourbons en France, à l'extérieur Napoléon prenait soin

[1] Lettre de Napoléon à Fouché, 1er juin 1805. Correspondance officielle, vol. X.
[2] Madame DE RÉMUSAT, Correspondance, I, 57.

de se rappeler à eux par la plus persévérante des persécutions. Il chargea Beurnonville, son ambassadeur en Russie, de déchaîner contre eux l'empereur Paul Ier [1].

Beurnonville réussit à s'insinuer dans les bonnes grâces de Paul Ier. Celui-ci avait commencé par offrir le château de Mitau au chef de la maison de Bourbon; il mettait de l'affectation à recueillir les émigrés français, à leur donner des grades, à leur servir des pensions; tout à coup, après la bataille de Marengo, il se prit d'un culte maniaque pour le Premier consul.

[1] La destinée de cet ambassadeur fut singulière. Beurnonville était le sixième enfant d'un charron de Champignol (Aube), nommé Riel. Comment ce fils de charron, ce petit-fils de laboureur, fut-il admis, à quatorze ans, dans les gendarmes de Marie-Antoinette avec le rang de sous-lieutenant? comment prit-il le nom de Beurnonville? comment se trouva-t-il colonel à trente-sept ans?... En tout cas, il devint maréchal de camp en 1792, afficha les principes les plus révolutionnaires, et, ce qui ne laissa pas de contribuer à sa fortune, ce Champenois se montra vantard comme dix Gascons. C'est lui qui écrivait : « La perte des ennemis est de plus de mille deux cents hommes, la nôtre se réduit au petit doigt d'un de nos chasseurs. » (18 décembre 1792.) Sous la République, il fut nommé ministre de la guerre, présenté plus tard comme candidat au Directoire, et devint haut dignitaire de la franc-maçonnerie. Sous Napoléon, il fut ambassadeur, sénateur, comte; il prit les armes de Champagne : d'azur au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules; il épousa la fille du comte de Durfort, émigré à Venise, qui était mort en 1801. A l'occasion de ce mariage, il se fit rendre une partie des biens confisqués à la famille de Lorges. Le premier, il abandonnera Napoléon, sera membre du gouvernement provisoire en 1814; puis Louis XVIII le fera marquis, pair de France, et le bâton de maréchal viendra couronner cette étonnante carrière, car le roi de France oubliera, pour lui comme pour tant d'autres, les griefs du souverain proscrit. Le premier qui ait signalé les étrangetés de l'état civil de Beurnonville est M. Chuquet. M. Francisque André, archiviste de l'Aube, a relevé, à la mairie de Champignol, les actes de l'état civil de la famille Riel, en remontant à l'année 1705.

Ses dispositions pour les émigrés se modifièrent en sens inverse ; il commença par expulser de Saint-Pétersbourg le duc de Caraman, qui représentait Louis XVIII[1] ; bientôt il persécuta ceux des émigrés français qui ne savaient pas flatter ses favoris[2]. Ainsi fut disgracié le bailli de Flachslanden ; ainsi fut assassiné le chevalier de Saxe[3]. Ensuite furent expulsés tous les gardes du corps auxquels la grande Catherine avait offert un asile. Enfin cette série de vexations fut couronnée par l'ordre adressé à Louis XVIII de sortir immédiatement du château de Mitau et du territoire russe.

C'était en janvier 1801, par un froid qui gelait le mercure dans les thermomètres. Il fallut se mettre en route immédiatement avec la duchesse d'Angoulême, avec le petit nombre de fidèles, sans savoir où le Roi reposerait sa tête. A tout hasard, on se dirigea vers la Prusse[4]. Le Roi partit de Mitau le jeudi 22 janvier 1801 et s'en alla coucher au château du baron de Koyt. Le lendemain, on se remit en route à huit heures du

[1] Prusse, 228. Lettre du 30 nivôse an IX.

[2] Abbé Georgel, VI, 201, 358.

[3] Voy. sur cet événement dramatique le récit qu'adresse le général Hédouville à Talleyrand. Ms., Affaires étrangères, Russie, 141, f° 166, 27 messidor an X.

[4] Le récit que nous résumons se trouve dans les manuscrits nouvellement acquis (Nouvelles acquisitions françaises, 1029, f° 41), sous ce titre : *Journal du vicomte d'Hardouineau.* C'est une copie du journal faite par Alphonse de Beauchamp ; on pourrait la trouver suspecte, mais elle est sincère, car les faits, les phrases même, sont identiques avec ceux des lettres autographes du vicomte d'Hardouineau à sa sœur, lettres écrites dans le voyage et dont les originaux sont dans le même dossier.

matin. Premier incident : le chariot de cuisine versa; Larue, le cuisinier en chef, fut rapporté à Mitau avec la clavicule cassée; le soir, il fallut coucher à l'hôtel de la Poste, « un gîte épouvantable ». C'est là qu'on fut rejoint par un courrier du vice-gouverneur russe, Arseniew. Cet Arseniew faisait savoir que, au mépris de la parole donnée, il n'enverrait pas, sans nouvelles instructions de son maître, les 100,000 roubles qu'il redevait sur la pension promise à Louis XVIII. Or le Roi avait une telle confiance dans la parole de cet ingénieux courtisan, qu'il venait de faire emprunter par son trésorier, aux banquiers de Riga, 3,604 ducats pour ses dépenses de voyage, et ce même jour 24 janvier, il fallait rembourser les ducats. Ils n'étaient pas encore entièrement dépensés; aussi M. de Giberville et M. Henrion proposaient de les rendre : « M. le comte d'Avaray répondit à M. Henrion que le Roi n'avait eu d'autre désir que de se conformer à celui de l'Empereur en ne perdant pas un instant à sortir de ses États, que, dénué absolument de ressources, il lui avait fallu subir cette opération de finances, que Sa Majesté ne s'y était cependant déterminée que sur l'assurance positive que lui avait donnée le vice-gouverneur... que le payement des 100,000 roubles n'éprouverait aucune difficulté. Sa Majesté, par honneur, ne voulait pas ne pas continuer sa route, et elle n'aurait pu le faire sans les 3,604 ducats qui étaient déjà entamés. » Oubliant donc les banquiers de Riga, le prince poursuivit son

chemin; en approchant de Schrueden, il trouva la route obstruée par les neiges, descendit de voiture et dut, à pied, se frayer un passage; la duchesse d'Angoulême le suivait, soutenue par le bras de l'abbé Edgeworth, et frémissait en se rappelant que ce bras avait été le dernier appui de son père. Le vent « coupait le visage ». Les voyageurs atteignirent Ilmagen et s'y arrêtèrent; mais l'auberge n'avait que deux chambres : Louis XVIII coucha dans l'une avec le comte d'Avaray et l'abbé Edgeworth; la duchesse d'Angoulême dans l'autre avec la duchesse de Sérent, madame Hüe et la femme de chambre Pauline; cette seconde pièce n'avait que huit pieds de large sur douze de long, et comme elle n'avait jamais été habitée, on crut bien faire en y installant un poêle, qui faillit étouffer les quatre voyageuses; le reste de la suite s'entassa dans le fournil. Au moment de franchir la frontière russe, le Roi redemanda au vicomte d'Hardouineau les deux portefeuilles où étaient les archives errantes « et les donna à madame la duchesse d'Angoulême qui les tint cachés sous ses jupons »; il détacha tous ses ordres et continua la route en prenant le titre de comte de Lille; la duchesse d'Angoulême se fit appeler comtesse de la Meilleraye. A Memel[1], on retrouva les vieux gardes du corps, expulsés de Russie depuis trois semaines, qui succombaient sous le froid et la faim. Le Roi leur distribua ce qui lui restait des

[1] Voy. aussi une lettre du comte d'Avaray qui décrit ce voyage. Elle a été publiée par Antoine, *Histoire des émigrés*, II, 309.

ducats de Riga. La duchesse d'Angoulême déposa deux ou trois bijoux qu'elle avait encore, chez Loreck, consul de Danemark à Memel, et obtint, sur ce gage, 2,000 ducats. Mais on ne pouvait séjourner à Memel. Où aller? Il y avait un mois qu'on était en marche à travers ces neiges, et on l'ignorait encore; le 21 février 1801, le Roi envoya une circulaire à tous ses correspondants pour les prévenir que toutes les lettres devaient être adressées provisoirement au sieur de Thauvenay, son agent à Hambourg, attendu qu'il ne pouvait savoir où il trouverait « un abri[1] ». Enfin, le roi de Prusse fit connaître à la fin de février qu'il tolérerait le séjour du prétendant à Varsovie. La cour errante se remit en marche : le 2 mars, la voiture du Roi versa dans un fossé gelé; le 6 mars, elle pénétra dans Varsovie. Le général Keller installa la cour de France dans la maison Wassiliewich, du faubourg de Cracovie; en mai, il la laissa s'établir hors de la ville, à Lazienski, résidence d'été des rois de Pologne. Le roi de Prusse affectait une grande générosité en offrant le palais d'été au Roi proscrit; en réalité, il conservait ce précieux otage sous la main de Beurnonville et sous les atteintes de Bonaparte. Désormais c'est vers la cour de Prusse que la haine de Napoléon va se tourner pour continuer sa persécution.

[1] Bourbon, 609, cahier 2.

II

L'HOSPITALITÉ PRUSSIENNE.

La Prusse était entrée l'une des premières dans l'alliance de la République française. Elle avait senti de bonne heure que notre Révolution détruisait les obstacles à l'unité allemande et servirait son rêve d'hégémonie sur l'Allemagne. Aussi elle avait accueilli le régicide Sieyès comme ambassadeur de la Convention, et fêté l'avènement du Premier consul. Le personnel du cabinet prussien était ainsi décrit à cette époque par le plus sagace des émigrés, le comte d'Antraigues[1] : « Le Roi étant dans la paresse et la médiocrité la plus décidée, il est devenu nécessaire que les secrétaires de cabinet, de simples scribes sous Frédéric, devinssent les maîtres de l'État sous ses fainéants et incapables successeurs.

« — Le chef du cabinet, M. Beyme, jurisconsulte de métier, homme très borné, rampant près du Roi, ayant un style pédant et prolixe, insolent, têtu, demi-philosophe, protégeant tous les gratte-papier s'ils ont un peu le style révolutionnaire, marié à une poissarde qui n'aime que les plaisirs les plus populaires... a tout crédit

[1] A Czartoryski, vol. 634, f° 227, 3 novembre 1803.

sur le Roi, parce que le Roi, hors d'état de juger aucun travail, n'estime du travail que l'assiduité. A Paris, les douaniers très sûrement refuseraient de l'employer.

« — Le second après Beyme est Lombard, fils de réfugié, adorateur de Bonaparte, a de l'esprit, est sous tous les rapports fort au-dessus de Beyme. Il conçoit avec rapidité, parle et écrit fort bien, mais il aime les plaisirs, les bons mots, en ce genre il descend au genre de Bièvre ; il s'est vanté à moi de faire ses rapports au Roi en calembours.

« — M. de Lokart est le troisième du cabinet : une bête brute. Il a l'art de faire des revues et de monter des bonnets de grenadier.

« — Haugwitz et Schulenburg voient le Roi quelquefois ; ils sont nuls. M. Goldbick, chancelier, est vénal d'une manière affreuse.

« — Le crédit de la Reine est nul, elle n'aime pas le cabinet, et le cabinet l'éloigne des affaires. Le Roi étant amoureux, on craint son influence ; elle n'a que des folles dans ses entours. »

Les émigrés avaient aussi leurs partisans à la cour de Berlin. Le plus puissant était le duc de Brunswick, qui avait ouvert son château de Wolfenbüttel au vieux maréchal de Castries, son ancien vainqueur à Clostercamp. Louis XVIII s'était fait représenter auprès du roi de Prusse par le maréchal de Castries, le marquis de Moustier et le conseiller d'État Herman ; puis il voulut encore leur adjoindre Rivarol, mais Frédéric-Guillaume, qui

redoutait l'esprit, ne voulut pas recevoir ce dernier [1].

Le Premier consul luttait contre leur influence par son ambassadeur, le général Beurnonville, demeuré fanfaron et bruyant, mais non dépourvu de finesse; par son frère Louis Bonaparte, qu'il envoyait à Berlin avec le jeune Flahaut, et surtout par des complaisances inépuisables pour les demandes de la cour de Prusse. Il l'autorisa même à se procurer en France des pierres à fusil [2], et il en vint à désavouer officiellement, pour lui plaire, la politique de la Révolution [3].

Entre l'homme puissant qui procurait des avantages et le proscrit qui créait des embarras, le Prussien ne pouvait hésiter. L'affaire de Bayreuth montra de quel côté tournaient ses sympathies. Un groupe d'émigrés qui avaient lutté contre la République vivait paisiblement à Bayreuth. Problablement ces émigrés avaient conservé des relations avec les anciens affidés de leurs tentatives antérieures. Au moins ils étaient en correspondance avec M. de Goutailler, qui, après avoir combattu à Lyon sous les ordres du comte de Précy, vivait dans la retraite à Strasbourg. La poste signala [4] Goutailler comme recevant des lettres de Bayreuth, la police l'arrêta. Les lettres ne contenaient rien de suspect, car Napoléon n'a jamais pu articuler de griefs contre

[1] Dampmartin, *Mémoires*, p. 411.

[2] Talleyrand à Sandoz-Rollin, Affaires étrangères, Prusse, 228, 7 vendémiaire an IX.

[3] Talleyrand à Beurnonville, Prusse, 228, 11 vendémiaire an IX.

[4] Fauche-Borel, II, 379.

les émigrés qu'elles concernaient, mais la police trouva bon de simuler un complot et lui fit adresser par Fouché ce rapport[1] :

« Les gouvernements des pays amis ou alliés, citoyens consuls, se doivent une protection réciproque. S'il vous était officiellement dénoncé que des conspirateurs trament contre S. M. le roi de Prusse, vous ne balanceriez pas à les faire arrêter et traduire dans ses États... J'ai l'honneur de vous remettre une liste des individus dont je pense que le ministre des relations extérieures doit demander au ministre prussien l'extradition en France :

« Delachapelle fils, sous le nom de Greenbaum;

« De Précy, sous le nom de Perrein;

« Imbert-Colomès, ex-maire de Lyon;

« Le général Pichegru;

« De Précy fils;

« D'André, ex-constituant;

« Une femme se faisant appeler madame Nesbit et se disant Anglaise;

« Thurot, ancien avocat;

« Un individu caché sous le nom de Perret. Sa femme est fille du célèbre Steiger, de Berne;

« Lavarenne, ancien commandant de Metz;

« Saint-Félix, ex-chef des rebelles de la Vendée, etc... »

[1] Rapport de Fouché sur Bayreuth, 28 mai 1801, ms. 601, f° 62.

Sur des griefs aussi vagues, le roi de Prusse n'hésita point à ordonner l'arrestation des émigrés dénoncés. Peu lui importaient les souffrances des proscrits, s'il pouvait s'assurer la bienveillance de Bonaparte. Pichegru fut averti par le baron de Schückmann et put s'évader : le baron d'André, en mission à Paris, échappa aux agents de la Prusse. Mais l'héroïque comte de Précy fut enfermé avec Imbert-Colomès et les autres dans la citadelle de Bayreuth [1].

Les papiers des émigrés incarcérés à Bayreuth furent livrés par la Prusse à la police du Premier consul, mais le roi de Prusse ne tarda point à être embarrassé de ces prisonniers contre lesquels la France ne formulait aucun grief; il fit écrire au bout d'une année au ministre français [2] :

[1] Le comte de Précy avait été à quinze ans enseigne au régiment colonel-général; il devint, sous la Constitution de 1791, lieutenant-colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Licencié plus tard avec la garde elle-même, il fut l'un des braves qui, le 10 août 1792, escortèrent la famille royale jusqu'à l'entrée de l'Assemblée législative et l'empêchèrent d'être massacrée par le peuple dans le jardin des Tuileries. Ensuite il commanda les gardes nationaux de Lyon, qui s'étaient armés pour défendre la Constitution. Lorsque la résistance fut devenue impossible, il fit une sortie à la tête des survivants, réussit à traverser l'armée jacobine et à se réfugier dans les montagnes de la Suisse.

Imbert-Colomès, maire de Lyon depuis 1787, avait embrassé les principes de la monarchie constitutionnelle. Élu à Lyon commandant de la garde nationale, il avait été, lui aussi, forcé d'émigrer avec les modérés. Rentré en 1797 et élu au conseil des Cinq-Cents, il fut proscrit par le coup d'État du 18 fructidor.

[2] Prusse, 230, f° 221. Le marquis de Lucchesini à Talleyrand, 24 thermidor an X, 11 août 1802.

« Plusieurs émigrés arrêtés à Bayreuth à la réquisition du gouvernement français s'y trouvent encore depuis ce temps en état, soit d'arrestation, soit au moins de surveillance très particulière. Dans la recherche préalable dont la régence a été chargée contre eux, on n'a rien trouvé qui les rende coupables depuis leur entrée dans mes États, à la seule exception du sieur Trottuin ou Saint-Félix [1]. Comme véritablement les règles de l'humanité et de la justice ne permettent pas de laisser plus longtemps le sort de ces infortunés dans une incertitude si fâcheuse, le Premier consul, je l'espère, ne trouvera plus le moindre inconvénient à l'élargissement en question... »

Cette fois, le Premier consul laissa tomber l'affaire. Peut-être s'était-il aperçu qu'il servait à son insu les rancunes de la police du Directoire. Et en effet, les limiers de Danton s'étaient servis de lui pour traquer d'anciens ennemis; d'ailleurs, il réclamait de nouvelles complaisances à la Prusse. Il entreprenait de lui faire négocier une renonciation par les Bourbons de tous leurs droits au trône. Confiant dans la bassesse humaine, il revenait ainsi à son premier projet. Cette fois, les chances paraissaient favorables. Le prétendant, expulsé hier par la Russie, pressé aujourd'hui par la Prusse de signer une renonciation, allait comprendre sans doute que l'asile de Varsovie lui serait retiré en cas de refus;

[1] Trottuin, dit Thureau, dit Saint-Félix, chevalier de Saint-Louis, est l'ancien major de Stofflet.

il verrait dans ses rêves une fuite nouvelle à travers les dangers qu'il avait dû braver, au milieu des souffrances qui ne lui étaient plus inconnues.

Haugwitz lui-même, le ministre prussien dévoué à Bonaparte, prit en main la négociation [1]. Il chargea Meier, président de la régence de Varsovie, d'amener doucement le prétendant, par des conversations mielleuses, à réfléchir sur son dénuement et à calculer les bienfaits qu'il pourrait répandre, s'il acceptait de Bonaparte une riche dotation.

Louis XVIII, tout d'abord, ne parut pas comprendre ces insinuations. Enfin, au bout d'une année (28 *février* 1803), à une offre formelle faite par le Prussien Meier, au nom du Premier consul, il fit cette réponse célèbre :

« Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé. Le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher. J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi, mais je connais les obligations qu'il m'a imposées. »

« Que Votre Altesse y songe, fit Meier, le Roi mon

[1] ANTOINE, *Histoire des émigrés*, II, 358. — YUNG (*Mémoires de Lucien*, II, 423) donne les instructions de Meier datées du 20 février 1802. La négociation est attestée aussi par une lettre de Royer-Collard (20 mai 1820). « Le Premier consul avait fait proposer au Roi, par l'intermédiaire de la Prusse, d'abdiquer le trône pour rendre le repos à la France. La magnanime réponse du Roi est connue. Elle fut envoyée, par ses ordres, à son conseil, composé alors, à Paris, de M. le marquis de Clermont-Gallerande, M. l'abbé de Montesquiou, M. Royer-Collard et M. Becquey... »

maître peut lui refuser le séjour dans ses États. — Je le plaindrai et je partirai », reprit Louis XVIII, et il fit adresser immédiatement, par le comte de Saint-Priest, une lettre à tous ses agents pour faire connaître l'offre d'une dotation faite par Bonaparte, les termes exacts de la réponse, puis il ajoutait [1] : « Une des conséquences qui se présentent le plus naturellement est mon expulsion d'ici. Je vous charge de sonder le terrain pour savoir si, le cas arrivant, le roi de Suède m'accorderait un asile. »

Meier fit son rapport, et Bonaparte connut son échec. La vengeance se fit attendre, mais elle fut terrible. Le 15 mars 1804, Bonaparte faisait enlever et, le 21 mars, fusiller le duc d'Enghien [2]. Il voulut également mettre la main sur Louis XVIII, le chef de la famille. Le 25 avril (1804), il fit remettre par le banquier Perregaux 4,000 ducats au banquier Schröder, de Hambourg, pour une entreprise mystérieuse [3], et des gendarmes déguisés en bourgeois durent être dirigés secrètement sur Varsovie.

Que serait devenu Louis XVIII, si Haugwitz ne s'était pas opposé à cet enlèvement? Il est permis de croire que Bonaparte n'eût pas reculé devant un autre meurtre : « Alexandrine, il a goûté du sang, sauvons-nous! »

[1] Le Roi à Saint-Priest, mars 1803. Bourbon, 607, cahier 14, Varsovie, 2.

[2] On trouvera plus loin des détails sur le meurtre.

[3] ANTOINE, *Histoire des émigrés*, II, 362.

disait à ce moment même Lucien Bonaparte à sa femme.

« Si Joséphine meurt, disait un peu plus tard à Bonaparte son autre frère Joseph[1], tu seras pour la France, pour l'Europe, pour moi qui te connais bien, tu seras son empoisonneur. »

En tout cas, on a la certitude qu'un second crime n'effrayait pas Napoléon, et qu'à défaut d'une commission militaire, présidée par Hulin et intimidée par Savary, il ne dédaignait pas l'emploi d'autres moyens. Le fait est peu connu[2], mais les détails ont été recueillis avec soin par tous les personnages qui entouraient Louis XVIII.

Le 22 juillet 1804[3], le baron de Melleville, écuyer de la Reine, se présenta chez M. le duc de Pienne et lui fit le récit suivant : « Deux individus étaient venus trouver le nommé Coulon, Français, né à Lyon, qui avait été au service de M. de Melleville, et antérieurement dans la compagnie de M. le duc de Pienne, pendant la campagne de 1795 en Espagne. Ledit Coulon tenait un billard à Varsovie. Après deux jours de visites et diverses insinuations faites le verre à la main dans son billard et ensuite dans une maison éloignée où il avait été con-

[1] MIOT DE MÉLITO, *Mémoires*.

[2] Il avait été mentionné par A. DE BEAUCHAMPS, *Histoire de Louis XVIII* II, p. 319, et par FAUCHE-BOREL, IV, 183.

[3] Rapport du comte d'Avaray, vol. 633, f° 235. Là sont aussi tous les documents de l'enquête que le public peut consulter. — Ces documents authentiques ne laissent aucun doute sur la tentative. Georges III racontait volontiers l'empoisonnement et l'attribuait bien à Napoléon.

duit, les deux individus lui avaient offert 400 louis pour jeter dans la marmite de la cuisine du Roi un paquet qu'ils lui feraient remettre. M. le président (Prussien) de Hoym, prévenu par d'Avaray, l'avait autorisé à faire arrêter ces gens. Le 23 juillet, à onze heures du soir, le nommé Coulon, cédant en tremblant à cet ordre, s'achemina vers un lieu désigné sous le nom de Village-Neuf; à peine était-il hors de la seconde barrière des allées de Lazienski, qu'un homme qui l'avait suivi de loin, s'étant réuni à un autre caché dans un blé, l'abordèrent et bientôt le paquet annoncé lui fut remis et en même temps une bouteille recouverte d'osier qui devait renfermer une liqueur spiritueuse. » Le paquet fut remis par d'Avaray et Melleville au magistrat prussien de Hoym, en présence de l'archevêque de Reims; il contenait trois carottes que l'on avait creusées *et remplies avec de l'arsenic*. A cette vue, le Prussien fut inquiet, réclama des instructions à ses supérieurs, écarta les dépositions, puis étouffa l'affaire. On sait aujourd'hui le nom de l'observateur secret envoyé à Varsovie par la police de Bonaparte. C'était Gallon-Boyer [1], qui « devait rapporter les petites intrigues, les projets... », mais ce n'est pas lui qui a révélé les détails de cette criminelle entreprise. La tentative n'a été connue que de ceux qui étaient complices ou de ceux qui devaient être victimes. Les victimes, ne pouvant obtenir justice, ont eu la dignité

[1] Ce nom a été mentionné dans les travaux récents de M. Ernest Daudet sur l'émigration.

de cacher leurs plaintes; dès qu'elles se taisaient, le fait ne pouvait être révélé que par un complice. Cinq ans plus tard, en effet, l'Anglais Lewis Goldsmith, devenu agent royaliste après avoir servi dans la police de Bonaparte, dévoila le fait demeuré jusque-là complètement ignoré [1], et reconnut avoir été l'un des intermédiaires employés pour cette tentative d'empoisonnement.

On sent qu'ici une objection se présente. Comment se fier au récit d'un misérable espion dont le témoignage aurait été récusé devant toutes les cours de justice? — Encore une fois, jusque-là, les victimes n'ayant dit mot, si Goldsmith dévoilait le fait, c'est qu'il était complice. Quoique le personnage fût méprisable, son témoignage avait tout le poids nécessaire.

Sans doute il était pénible de voir le roi de France en relations, même épistolaires, avec un homme tel que Lewis Goldsmith; mais Napoléon descendait plus bas, il s'abaissait jusqu'à Bertrand Barère, Barère devenu espion de police, agent provocateur, fabricant de libelles, qui s'était fait, dit Macaulay, une vie en comparaison de laquelle la vie d'un filou est honorable [2]. Barère reçut l'ordre de composer un pamphlet contre les Bourbons; son manuscrit parut encore bénin au conseiller d'État Réal, qui l'enrichit de notes méchantes; puis Napoléon réfléchit qu'il valait mieux ne pas parler de ses ennemis, et il interdit la publication

[1] FAUCHE-BOREL, IV, 183.
[2] *Essai historique sur Barère*, par MACAULAY.

du pamphlet qu'il avait commandé[1]. Mais, en même temps, il obtint de la Prusse l'expulsion de la famille royale. Personnellement, Louis XVIII ne pouvait regretter la villa Lazienski, séjour humide qui usa pour toujours sa santé délabrée; mais sa nièce y avait été *adorable*[2], elle avait su charmer les longues journées de son exil; d'ailleurs il ne partait pas sans quelque appréhension pour un séjour inconnu. A Varsovie pas plus qu'à Mitau il ne lui échappa du moins aucune parole, aucune demande indigne de son sang, et il avait plus tard le droit de lire à la Chambre des députés les fières paroles que son ministre avait placées sur ses lèvres : « Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race et celui du nom français[3] ».

III

MISÈRE ET QUERELLES DES ÉMIGRÉS.

Les émigrés n'avaient pas tous le stoïcisme de leur souverain. Plus s'appesantissait l'adversité, plus se

[1] Ce travail fut imprimé par Barère, en 1836, sous ce titre : *Conduite des princes de la maison de Bourbon, ouvrage commandé à l'auteur par Napoléon et enrichi des notes de M. le comte Réal, ainsi que la lettre du général Duroc qui faisait la commande*. Voyez Bibliothèque nationale, I, *a*, 34, 21.

[2] Louis XVIII le dit lui-même en assez méchants vers faits pour la Sainte-Thérèse, jour de la fête de la duchesse d'Angoulême.

[3] Discours du trône, décembre 1821. Voyez comte DE SERRE, *Correspondance*, préface, p. 79.

multipliaient les dissensions parmi les proscrits. Dans l'entourage même de Louis XVIII, le premier ministre, le comte de Saint-Priest, était sans cesse abreuvé de dégoûts et plongé dans le découragement. Avant même l'avènement de Bonaparte, Saint-Priest songeait à se retirer; il écrivait à son neveu, le comte d'Antraigues : « Je n'ai pas encore d'infirmités, mais elles sont à la porte. J'aimerais à passer doucement la fin de ma vie[1]. » Il voulut devancer la disgrâce et sembla choisir le marquis de Moustier comme son successeur[2]. Il était las des discussions avec le comte d'Avaray; il insista, même après que Louis XVIII[3] lui avait témoigné avec une certaine hauteur l'intention de le conserver; il se montra tout attendri, il flatta le prince lettré par une citation latine, *solve senescentem*[4], et Louis XVIII lui répondit dans le même style[5] : « Je regrette et je regretterai toujours vos services...

. . . . . Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent. »

Le comte d'Avaray était gravement malade à ce moment; il avait été pris « d'un très fort crachement de sang auquel la fièvre s'est jointe[6] ». Saint-Priest se

[1] Mai 1799, vol. 644, f° 183.
[2] 20 mars 1800, Lettre au Roi, n° 61, Recueil Barante.
[3] Réponse du 31 mars 1800.
[4] 30 juin 1800, p. 158, Recueil Barante.
[5] 21 août 1800, vol. 607, cahier 14.
[6] 9 juillet 1800, vol. 607, cahier 14.

tenait à Vienne, sous prétexte du mariage de son fils Armand, mariage dont il voulait faire une « occasion de filer tout doucement et sans scandale [1] ». Il parlait, en effet, sans enthousiasme de ce mariage qui, vu les circonstances, était inespéré. Cette princesse Galitzin, écrit-il, « s'est amourachée d'Armand et lui a offert sa main et sa fortune; la future est un peu âgée, mais la dot la rajeunit ».

Plus près de sa personne encore, Louis XVIII avait des ennuis. C'était d'abord la Reine, sa femme, qui ne pouvait rester à Pyrmont, où il l'avait installée, et qui refusait de se séparer de madame de Gourbillon, qu'il voulait éloigner d'elle. « M. le duc d'Havré m'a confié hier qu'une de ses connaissances venait de rencontrer, par hasard, madame de Gourbillon. Elle vient de passer plusieurs mois dans la retraite dans un bourg nommé Pinneberg, à quatre lieues d'Hambourg. A la question si elle allait à Pyrmont, elle a répondu simplement que, dans tous les instants de sa vie, elle serait aux ordres de S. M. la Reine et très empressée d'obéir [2]. » C'est bien aux environs de Hambourg qu'elle cherchait à retenir sa souveraine, on ne tarda pas à l'apprendre : « M. Cléry est arrivé hier de Pyrmont et reparti aujourd'hui pour Kiel, afin d'y former un établissement où S. M. la Reine puisse venir passer son hiver. Dans le cas où il ne réussirait pas à Kiel, il cherchera dans les petites

[1] 10 août 1800, Saint-Priest à Antraigues.
[2] Thauvenay à d'Avaray, vol. 598, f° 63, 29 avril 1800.

villes des environs.[1] » Et à ce moment, la Reine arrivait à Hambourg, avec l'intention de s'établir au château de Schivenzée; c'est le 15 décembre 1800, à une époque où beaucoup d'émigrés ne sont pas encore rentrés en France et se servent encore de Hambourg comme station intermédiaire (ils disaient de purgatoire) entre Londres et Paris. Quelques-uns de ceux qui avaient trouvé des moyens d'existence à Hambourg ne s'étaient pas encore décidés à y renoncer pour retrouver la pauvreté en France; aussi « tout ce qu'il y a de gens purs » accourait auprès de la Reine, qui accordait audience chaque jour, de onze heures à une heure, dans son « auberge de Slavenhoff, tenue par des émigrés honnêtes, le comte et la comtesse de Milon, qui n'avaient jamais perdu de vue la bonne compagnie[2] ». Elle obtint enfin la permission de revenir près de son mari, grâce aux conseils du duc d'Havré, qui s'empressa d'annoncer cette réconciliation : « Vous serez bien aise d'apprendre la réunion de l'auguste ménage; elle est dans l'ordre; elle fera bon effet à l'extérieur et dans l'intérieur. Vous savez que j'y travaille depuis longtemps[3]. »

Avec son frère le comte d'Artois, Louis XVIII était plus malheureux encore. La cause principale des différends qui séparaient les deux princes était l'obstination

[1] Thauvenay à d'Avaray, 21 novembre 1800, vol. 600.
[2] *Ibid.*, f° 132.
[3] Duc d'Havré à d'Antraigues, Teplitz, 1er octobre 1803, vol. 638, f° 246.

que mettait le comte d'Artois à multiplier les conspirations en France, à s'entourer d'hommes ou remuants ou fanatiques qui agitaient constamment de nouveaux projets, à susciter des enthousiastes auxquels il promettait sa présence. Louis XVIII avait bien organisé un comité royaliste à Paris, mais c'était un comité d'informations, de conseils et de démarches pacifiques auprès des personnages qui entouraient Bonaparte. Jamais il n'a créé, encouragé, ni peut-être connu une seule des conspirations que nous aurons à rappeler. Il tenait à ce que le baron d'André, un de ses correspondants de Paris, n'entrât même pas en relation avec les agents du comte d'Artois [1]. Il savait que ceux-ci se lamentaient [2] sur les « fausses démarches » de son frère, « sur la multiplicité des pouvoirs donnés par Monsieur; on vient d'en saisir à Paris treize différents, tous signés de Monsieur ». Il savait aussi que François d'Escars, la seule tête de valeur parmi celles qui entouraient ce frère, déplorait l'influence que gardaient [3] les flatteurs Dutheil, Roll, Conzié, Nantiat, et pensait que « le Roi devait faire connaître directement à Monsieur ses volontés avec beaucoup de fermeté ».

Tout glissait peu à peu de la main de Louis XVIII. Chacun songeait à l'abandonner dans son isolement,

[1] Vol. 599, f° 85, 23 août 1800.

[2] Thauvenay à d'Avaray, 14 août 1800, vol. 599, f° 51. Déclaration du sieur de Laprade.

[3] Thauvenay à d'Avaray, 26 décembre 1800, vol. 600, f° 179.

à trouver le repos, à organiser sa vie, sans tenir compte des intentions ni de l'agrément d'un roi privé d'asile et de couronne. La propre suivante de la duchesse d'Angoulême, mademoiselle de Choisy, essayait de se pourvoir à Vienne et de se tirer d'affaire comme les autres. Mais quand l'agent royaliste à Vienne, de La Fare, évêque de Nancy, annonça ce projet de la jeune fille, le Roi fit répondre sévèrement par Saint-Priest :

« J'ai regretté que vous ayez joint à votre rapport intéressant du voyage du duc de Berri à Vienne un paragraphe aussi hétérogène que celui qui regarde le prétendu mariage entre M. le duc d'Aumont et mademoiselle de Choisy. Le Roi, qui ne peut gêner la liberté des personnes, en a le droit sur celles qui le servent et, trouvant des inconvénients de plus d'un genre dans cette union, est résolu, si le projet venait à lui être soumis, à ne pas le permettre tant que durera l'émigration. Au reste, Sa Majesté a trouvé que votre assertion de n'y avoir eu aucune part était superflue [1]. »

Déjà aussi fondaient sur Louis XVIII les faux Louis XVII et les fausses bâtardes, en sorte qu'il fallait mettre les gouverneurs prussiens en garde contre ces impostures et faire écrire, par exemple, au gouverneur de Varsovie : « C'est faussement que lady Deare prétend être la fille de M. le comte de Lille; il suffit de la voir pour juger que son âge est incompatible avec

[1] Saint-Priest à La Fare, 4 mai 1800, vol. 609, cahier 11.

cette prétendue paternité. » Avec ces aventuriers arrivaient les Juifs qui avaient acheté les créances des fournisseurs de la première armée des princes en 1792 [1]. Et pendant ce temps, les florins s'épuisaient, les ressources tarissaient, la détresse obligeait à tendre la main. Le fidèle d'Avaray écrivait à lord Withworth [2] : « Le petit-fils de Henri IV et la petite-fille de Marie-Thérèse sont menacés de la misère. Ce mot est horrible, mais il n'est que trop vrai. J'ai reçu hier de Hambourg la notification de la suspension par l'Espagne du payement qui, chaque mois, était effectué sur mes quittances d'une somme pour le Roi de 1,500 livres tournois par mois et de 10,000 livres par mois, qui était le seul revenu de la Reine. » Pour procurer quelques ressources à la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Sérent cherche à vendre les dentelles qu'elle a conservées à travers les privations de sa vie d'émigrée : « La duchesse de Sérent a des dentelles superbes de point d'Argentan qui n'ont jamais servi et sont en pièces. Croyez-vous qu'on voudrait les prendre à la cour (de Russie) pour les trousseaux des grandes-duchesses? »

Les Russes et les Anglais se sont seuls montrés généreux envers les émigrés. A Pétersbourg, l'impératrice Marie continuait le service, organisé par la grande Catherine, de la caisse de secours aux émigrés. Grimm

[1] Vol. 601, f°s 360 et suiv., hiver de 1802. Thauvenay fait l'intérim de d'Avaray, qui passe l'hiver en Italie.

[2] 9 octobre 1801, vol. 601, f° 88.

et le président de Nicolay distribuaient les sommes à Francfort et rendaient les comptes à l'Impératrice seule[1].

[1] *Grimm à l'impératrice Marie, 7 décembre* 1798.

« Madame, au bout de dix-huit mois, je me trouve enfin en état de rendre à Votre Majesté Impériale mon compte de sa caisse de bienfaisance confiée à mes soins. » L'agiotage à Hambourg l'exposait à des pertes sur le change. Il s'est décidé à « rétablir cette caisse à Francfort où était celle de feu Sa Majesté l'Impératrice et d'où je pouvais diriger, comme par le passé, tous les payements... Le comble de mon bonheur serait d'apprendre que Votre Majesté a jugé ses fonds dépensés conformément à ses généreuses et bienfaisantes intentions... M. de Nicolay m'a déjà fait tenir la dernière remise à Francfort, mais je vais le prier de me faire désormais toucher ces fonds à Leipzig, la caisse de Votre Majesté Impériale se trouvera de cette manière à l'abri de toute proximité avec le théâtre de la guerre, et préservée de tous risques. » (Cette lettre, datée de Brunswick, est dictée à Catinka de Bosil, âgée de douze ans.)

1797. — Sœur Adélaïde Claro	12	liv.
M. l'abbé Ozane	2	louis.
Mademoiselle Christine de Caraman	4	—
Madame la comtesse de Lambertye	6	—
M. l'abbé Ozane	1	—
Madame de La Rochejacquelein de Beauregard	50	—
Madame Rousseau	12	liv.
Madame la vicomtesse de Belzunce	50	louis.
M. l'abbé de Tourve	12	liv.
Madame de Fienne	2	louis.
Madame de Hédouville	4	—
M. Steapert	12	liv.
M. l'abbé Berthier de Chemilly	1	louis.
Mesdames de Belot, quatre sœurs	75	—
Madame la duchesse de Gesvres	25	—
Madame la princesse de Berghes	25	—
Madame la marquise de Lostanges	25	—
Madame la marquise de Nesmond	6	—
Madame la comtesse de La Rochelambert	50	—
Madame la marquise de Sainte-Hermine	10	—
Madame de Hédouville	2	—
Madame la comtesse de Quenvy	1	—
Madame la vicomtesse de Belzunce	50	—

Au milieu de l'année 1805 Grimm mourant prend encore la peine de dicter des lettres pour annoncer des secours de la part de l'impératrice Marie [1]. Cet épisode de la vieillesse de Grimm, qui est resté complètement inconnu, jette un reflet touchant sur les derniers jours de l'écrivain. Pillé par les révolutionnaires français malgré son caractère diplomatique, traqué par eux dans toute l'Europe, frappé de cécité, il employait son activité à répartir les dons des impératrices russes sur les restes épars de cette bonne compagnie qui l'avait accueilli et qui l'avait fêté aux jours de la jeunesse et de la vie heureuse.

En ce temps d'exil et de persécution, la vie n'était

[1] *4 mai 1805, Grimm à la comtesse de Molans, Gotha.*

« Votre lettre, Madame, du 5 avril, m'a trouvé assailli d'une longue et sérieuse maladie, et ce n'est que depuis vingt-quatre heures que j'ai pu en prendre connaissance et vous dire ma réponse. Je vous prie de m'envoyer une quittance de 20 louis de France, et dès que je l'aurai reçue, je vous en ferai tenir le montant. » (Même lettre à madame de Serainchamp.)

Année 1804. — Troisième tercet :

M. Bonfils.	6 liv.	(septembre).
M. de Mouchy.	3 —	*Id.*
Madame de Sombreuil de Villelume. .	6 —	*Id.*
M. de Villiers.	10 louis	(octobre).
Mademoiselle Julie Ofarède de Lislée.	10 —	(novembre).
Madame la comtesse de Moland. . . .	12 —	*Id.*
Madame de La Vique de Mostange. . .	6 —	*Id.*
Madame la comtesse de Brye.	10 —	*Id.*
M. le chevalier d'Ouez.	3 —	(décembre).
Madame Prulay de La Rochelambert .	50 —	*Id.*
M. le chevalier d'Orvilly.	2 —	*Id.*

M. de Nicolay, émigré à Saint-Pétersbourg, est l'intermédiaire pour la transmission des fonds.

plus heureuse même pour les jeunes. Les enfants étaient recueillis à Londres au collège de Penn, sur la demande des parents, certifiée par trois gentilshommes français dont la qualité était légalisée par les membres du comité français de Londres. Ce comité comprenait l'évêque de Montpellier, le comte de Bizien, M. Le Douarain de Tréveneuc, le comte de Botherel, le chevalier de Myon, le baron de Blaisel [1]. Il est tellement débordé par la misère des émigrés, qu'il se voit forcé de refuser [2] une aumône à la fille du général de Otto. Marie de Otto avait épousé Louis de Bauval; le ménage, avec un enfant de deux ans, était dans « une affreuse misère », mais le mari était né à Tournay, la femme à Erfurt, on rejeta leur demande parce qu'ils n'étaient point Français. Les membres du comité avaient du reste à solliciter pour eux-mêmes auprès de leurs collègues; ainsi le baron de Blaisel [3] fait valoir qu'il a quatre enfants, sa femme est malade, « sa fille aînée s'est ruiné la santé par un excès de travail pour venir au secours de sa famille. Elle a été obligée de suspendre les leçons de dessin qu'elle donnait, mais le médecin laisse peu d'espoir. » Quelques-uns s'adressent à Louis XVIII et reçoivent pour réponse, par exemple [4] :

[1] Les membres du comité changeaient souvent; on y voit plus tard le président de Grandvelle, le baron de Nantiat, M. de La Fresnaye, etc.

[2] Vol. 634, f° 195.

[3] *Ibid.*, f° 200.

[4] Vol. 601, nombreux cas. Intérim de Thauvenay.

« Notre cher maître est profondément affecté de voir la détresse d'un serviteur aussi distingué que vous, et de se trouver dans l'impuissance de la soulager en ce moment. » Quelquefois les ménages se troublent, un des époux cherche à se tirer d'affaire aux dépens de l'autre.

Le marquis de Colbert du Cannet avait levé à ses frais une légion pour combattre la Révolution, et s'était ensuite retiré à Naples. Comme il était ancien officier de marine, il y fut employé par Murat comme ingénieur et constructeur de navires. Malgré les services rendus à Murat, le marquis de Colbert fut maintenu obstinément sur la liste des émigrés pendant toute la durée de l'Empire. Il ne rentra qu'en 1814 et ne put être remis en possession que d'une très faible partie de ses biens, dont le gouvernement impérial avait disposé en faveur de sa propre femme. Celle-ci étant rentrée en France se fit rendre, par l'intermédiaire de Joséphine, tous les bois dépendant de la terre du Cannet, qui étaient et sont encore considérables, et après en avoir pris possession, elle usa de son influence pour s'opposer au retour de son mari et le faire maintenir sur la liste de ceux qui ne devaient jamais être compris dans l'amnistie. Telle est du moins la tradition qui s'est transmise dans la famille. Quant au maintien sur la liste, il n'est que trop certain, et le fils aîné du marquis, ayant voulu rejoindre son père, dut s'échapper du collège de Lyon où il était renfermé et faire, sans ressource, le voyage à pied jusqu'à Naples, à l'âge de

quatorze ans. Le marquis de Colbert, rentré enfin en 1814, ne trouva d'autre dédommagement des sacrifices qu'il avait faits pour la cause royale, que sa nomination au grade honorifique de commandant des gardes nationales du Var. Il est mort en 1853, âgé de bien près de cent ans [1].

Le fils de madame d'Épinay, qui a épousé une Suissesse austère, se voit reprocher par elle sa générosité pour les émigrés qui viennent le voir : « Je me suis, dit-il [2], trouvé insensiblement avoir des dettes ; c'est le moment qui a paru favorable à madame d'Épinay et qu'elle guettait et mitonnait depuis longtemps. Elle avait, dès les premiers temps de notre mariage, le projet de s'approprier toute ma fortune... elle m'a tenu constamment le pied sur la gorge. »

On est sans pitié pour celui qui laisse voir des torts. Le fidèle Valdené, qui est, depuis plusieurs années, agent royaliste à Leipzig [3], est dénoncé en octobre 1803, comme conservant auprès de lui une ancienne maîtresse ; on l'oblige à la chasser. Il écrit avec désespoir : « Il en coûte à ma sensibilité d'éloigner de moi une personne qui m'a été très utile. J'avais promis qu'elle ne me quitterait jamais. Ma position ne

[1] Ces détails ont été fournis par un membre très distingué de la famille, M. le marquis de Saporta, petit-neveu du marquis de Colbert.

[2] Lettre de février 1800. Collection Gaston Maugras.

[3] Vol. 601, f° 442. C'était l'ancien chef du service des voitures de la couronne ; il était devenu secrétaire de l'abbé André, dit Delamarre ; son nom de guerre est Duval ou 1704.

me permet pas de remplir cet engagement. » Chacun est intolérant et devient aigre. Chacun voit venir l'heure du triomphe, on y touche, et l'on repousse, on écrase des rivaux qui pourraient partager les récompenses. Ainsi se montrent les émigrés de toutes les époques : les Français depuis Coblentz jusqu'à la Restauration, les Anglais partisans des Stuarts pendant tout le dix-huitième siècle. « Chacun, disait de ces derniers Bolingbroke, l'homme d'État qui avait entrepris de diriger les jacobites, chacun agit selon ses propres vues, les trouve excellentes, et n'entend ni subordination, ni ordre, ni concert. Ceux qui savent écrire ont des lettres à montrer, les autres des secrets à communiquer, les femmes dirigent la politique entre deux tasses de thé. Une inébranlable confiance dans l'avenir supplée à toutes les qualités qui leur manquent [1]. »

Quelques émigrés ont improvisé des moyens d'existence et savent échapper à la misère. Le comte de Choiseul-Meuse [2] travaille, ainsi que sa belle-fille, pour

[1] Lettre de Bolingbroke, 1715, à sir William Wyndham. — « I found a multitude of people at work and every one doingt what seemed good in his own eyes, no subordination, no order, no concert. Those who could write had letters to show, and those who had not yet arrived to this pitch of erudition had their secrets to whisper. No sex was excluded from this ministry. »

Lettre du 23 juillet 1715 au prétendant :

« If he is not a spy, he is a best one of those little fellows who thrust themselves into business and who whithoud having merit to be entrusted, or capacity to inform, think to supply both by being forward and impudent. »

[2] 1735-1815. Gouverneur de la Martinique, puis capitaine des gardes du prince de Condé.

les libraires de Hambourg; il leur donne des traductions de l'italien, tandis que la jeune femme produit soixante-cinq volumes de romans. Le comte de Moré [1] était parti pour l'émigration, sans bagage, avec sa femme, ses deux fils, une servante et un musicien. Les deux femmes travaillent sur le même métier à des broderies que le mari a dessinées; tous trois nourrissent le musicien qui donne des concerts et paye la pension du plus jeune fils; le fils aîné s'enrôle dans l'armée de Condé. Le commerce de broderies reçoit de l'extension, on prend pour ouvriers d'anciens officiers, tous émigrés, on vend les modèles un écu pièce à un ancien valet de chambre. Le père porte les broderies aux foires de Leipzig, de Francfort, de Trieste, il spécule sur les diamants, il finit par s'établir banquier à Trieste sous le nom de Joseph Labrosse. Il y reste pendant toute la durée de l'Empire, acquiert une fortune considérable, avance des fonds aux armées françaises, entre dans l'intimité du maréchal Sérurier, puis du duc d'Abrantès, qui commandèrent successivement les provinces illyriennes [2].

Ainsi continuait, comme durant la République, avec des alternatives de misère et de chances bizarres, la

[1] *Mémoires* de l'imprimerie d'Honoré de Balzac, du comte de M...

[2] Il fut témoin des excentricités de Junot, depuis longtemps atteint de démence, lorsqu'il s'avisa de cingler à coups de fouet le visage des soldats d'un poste qui lui présentaient les armes. Un accès de folie furieuse se déclara, on dut lui jeter un sac sur la tête, le garrotter, le transporter à Paris, où le silence se fit sur lui, au grand désespoir de ses créanciers, qui depuis longtemps escomptaient ses traitements futurs.

fortune de ces Français qui avaient fui leur patrie. Ces malheureux avaient été privés dans leur pays de cette sécurité que la civilisation garantit aux plus misérables des hommes, ils étaient venus la chercher sur la terre étrangère en abandonnant leurs biens à leurs persécuteurs, et ils étaient ballottés comme des épaves sur l'Océan, tandis que les jacobins spoliateurs voyaient consolider entre leurs mains les fruits de leurs rapines et faisaient souche d'honnêtes gens. Le Roi, livré comme le plus humble des émigrés à tous les caprices de la fortune, put enfin goûter quelques années de repos, grâce à l'amitié de l'empereur Alexandre.

Alexandre, doué d'une imagination impressionnable, n'avait pas le jugement très solide, et, malgré la sincérité de son estime pour Louis XVIII, il se laissa parfois fasciner par Napoléon. La catastrophe qui lui procura la couronne est aujourd'hui connue dans ses moindres détails; l'enquête a été faite avec bonhomie par le marquis de Langeron, dévoré d'une curiosité insatiable et cherchant toutes les occasions de la satisfaire.

Langeron, émigré français, devenu général d'armée en Russie, avait l'art de saisir la pensée, d'attirer les confidences et d'exprimer ce qu'il entendait avec une fidélité prodigieuse. On croit lire un fragment des Mémoires du prince de Ligne, quand il reproduit une conversation de ce Français de Belgique. On croit entendre Pahlen et Benningsen, quand il répète leurs récits du meurtre de Paul Ier.

Un des premiers actes d'Alexandre fut de faire payer à Louis XVIII les sommes que Paul Ier lui avait promises. Puis il annonça aux exilés que le château de Mitau leur était ouvert de nouveau. Il entretint, à partir de cette époque, une correspondance régulière avec Louis XVIII. Aussi, quand le roi de France se vit persécuté par les Prussiens, il n'hésita pas à quitter Varsovie; il traversa la Suède, écrivit à Calmar, le jour même du sacre de Napoléon (2 décembre 1804), une protestation attestant qu'il ne pliait pas devant la fortune, et il revint à Mitau, toujours entouré de ses fidèles serviteurs.

CHAPITRE III

PACIFICATION DE L'OUEST.

Caractère des guerres de la chouannerie. — Premières pacifications. — Écrasement de l'Ouest. — Les abus de la victoire. — Le général Hédouville. — Le comte Louis de Frotté.

I

CARACTÈRE DES GUERRES DE LA CHOUANNERIE.

Si l'on veut comprendre l'importance que les départements de l'Ouest ont eue dans les préoccupations de Bonaparte, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la première pacification et sur les guerres qui l'ont suivie jusqu'au 18 brumaire. Peut-être ce regard jeté sur le passé expliquera-t-il la dureté avec laquelle les départements de l'ouest de la France ont été pendant vingt-deux ans affamés, dépeuplés et tenus hors la loi.

C'est pour conquérir la liberté de conscience et le droit de prier Dieu à leur guise, non pour obéir à des passions politiques qui, parmi eux, ne sont nées que plus tard, que les Vendéens prirent les armes au printemps de 1793. Leurs chefs, bien loin de vouloir maintenir les abus de l'ancien régime, avaient accueilli avec

faveur les réformes de Louis XVI et même celles que semblait à ses débuts promettre la Révolution. Les dames vendéennes avaient brodé un drapeau tricolore pour la fête de la Fédération[1] du 14 juillet 1790, et ces dames étaient les femmes et les mères des gentilshommes qui vont devenir les chefs de l'insurrection : mesdames de Bourmont, de Caqueray, d'Autichamp, d'Andigné, de Quatrebarbes. Bien plus, Bonchamps, le héros le plus pur et l'un des premiers tués parmi les généraux vendéens, Bonchamps achetait, le 12 novembre 1790, un bien national confisqué sur le clergé[2]. Mais le schisme provoqué par la constitution civile du clergé, la rupture avec Rome, les scandales provoqués par les prêtres apostats, la persécution religieuse, disposèrent à l'insurrection ces populations catholiques. Les Bretons avaient traversé le paganisme à peu près sans se douter de son existence ; ils en étaient encore au druidisme au milieu du septième siècle[3]. Ils s'attachèrent à la foi chrétienne avec bien plus de ténacité, et ne craignirent pas de braver en face cette Commune de Paris, qui glaçait de terreur la majorité conventionnelle et tenait sous le joug les autres provinces de la France. La guerre civile a sur la guerre étrangère cet avantage que chacun des soldats sait pourquoi il se bat; mais nécessairement elle dégénère en guerre de partisans ;

[1] STOFFLET, p. 12 et 14.
[2] Ce bien fut plus tard restitué par la famille.
[3] Concile de Nantes, en 658 : *Veneratores lapidum, excolentes fontium admonemus.*

on arrête les diligences pour y surprendre les envois de fonds publics, on pille les caisses de l'État, on arrive bien vite au brigandage. Dans ces guerres, le paysan se lance avec ses passions rudes, son âpreté, sa brusquerie. En vain les chefs veulent l'encadrer dans des compagnies régulières; l'homme des champs est emporté suivant le mobile du moment, tantôt contre l'ennemi, tantôt vers son petit domaine. Lorsqu'une armée est rassemblée plus d'une douzaine de jours, les chefs sont étonnés[1]; ils ne peuvent, après la victoire de Chantonnay, retenir leurs hommes assez de temps pour emmener et mettre en sûreté les canons pris sur les républicains[2]; ils voient les novices démoraliser les plus braves : « J'ai pris la fuite, raconte naïvement un de ces paysans[3], mais le marquis de La Rochejacquelein nous guettait au bout du pont avec deux pièces de canon en travers. Il voulait forcer les hommes à se retrancher. Pour moi, j'ai tâché de m'approcher du garde-fou et j'ai regardé en bas pour voir si l'eau était profonde. Je me suis aperçu que je n'étais pas loin du bord, j'ai laissé mon fusil sur le pont et j'ai sauté en bas. » Le Vendéen rentra chez lui, se remit bientôt en campagne, se cacha de nouveau, puis repartit encore; il fit cela quarante-cinq fois. Défiant pour tous ses chefs, le paysan n'aimait pas les émigrés, qui cherchaient

[1] D'AUTICHAMP, *Mémoires*, p. 49.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Pierre Devaud,* publiés par l'abbé AUGEREAU, *Revue de Bretagne et Vendée,* 1880, II, 219.

à l'enrégimenter[1]. « Point de freluquets ni de faiseurs, il faut n'avoir qu'un paquet dans un chausson » ; c'est le mot d'ordre donné à tous les émigrés qui viennent prendre part à cette guerre[2]. Mais les émigrés n'ont connu que tard ces guerres de l'Ouest. On parlait vaguement autour des princes de « l'armée de M. de Gaston[3] », bien qu'il n'y eût pas, en réalité, de M. de Gaston[4]. Les vrais chefs étaient les gentilshommes du pays, dont madame de Sapinaud décrit les rassemblements à son château de Mortagne. Elle peint aussi la désolation de la contrée après les premiers mois de la guerre, les moutons qui bêlent abandonnés dans les champs, les vaches qui errent dans les landes ou dans les forêts, et qui reviennent pousser leurs mugissements devant la porte des métairies incendiées. Elle raconte comment elle se cache dans un bois avec Perrine, sa femme de chambre, ses courses à la recherche d'asiles, ses nuits sous des haies, les nouvelles désastreuses qui se multiplient, ses amies accablées d'avanies, menées à la guillotine, comme les trois charmantes demoiselles de la Sorinière, ou tuées sur le chemin,

[1] On a assuré que les chouans chantaient encore le vieux chant d'Artus : « Cœur pour œil, tête pour bras ; père pour mère, mère pour fille. Étalon pour cavale, mule pour âne. Sang pour larmes, flamme pour sueur. » (LA VILLEMARQUÉ, *Barzas-Breiz*, 1re partie, p. 48.)

[2] Le prince de la Trémoille au comte du Trésor, lettres manuscrites citées par BERGOUNIOUX, *Lazare Hoche*, p. 232.

[3] Lettre inédite du 15 août 1793 du marquis d'Eyragues au marquis de Saporta. Voy. aussi FERSENCOU, p. 72 à 76, et MICHELET, *Révolution*, IV, 482.

[4] Il y avait Gaston de Lescure et le perruquier Gaston Bourdic.

comme mesdemoiselles de La Besse et de La Pinière, ou assommées sur un escalier, comme madame de Concise. Bientôt le viol et l'incendie n'épargnent aucun village : on tue les femmes, trois cents à la fois dans le village de Beaurepaire; une force secrète pousse à immoler l'enfant, quand on vient de tuer la mère. Le général Turreau, qui, sous Napoléon, deviendra le baron de Linière, dirige douze colonnes qui doivent détruire par le feu les districts de Parthenay, Bressuire, Cholet; les villages républicains ne sont même pas épargnés [1] : « Je m'arrangerai de manière à ne pas avoir froid », écrit à Turreau un des chefs de colonne. Tout brûle, le pays est dépeuplé. Madame de La Vicendière, qui s'est faite servante de ferme, se trouve sans place parce que ses maîtres sont égorgés. « J'étais en guenilles, écrit madame de Sapinaud, j'avais une vieille coiffe qui était toute jaune, un vieux morceau de linge attaché sous le menton, les jambes déchirées par les ronces. » Tout le monde fuyait. Des chiens étaient dressés par les soldats républicains à la chasse des fugitifs. On se lassa enfin de ces luttes sauvages.

[1] Bergounioux, *Lazare Hoche*, p. 81.

II

PREMIÈRES PACIFICATIONS.

Les membres de la Convention qui, après la chute de Robespierre, avaient été envoyés en mission dans les départements de l'Ouest, étaient consternés de ce qu'ils voyaient à chaque pas. « Ce ne sont que monceaux de cendres et de décombres, l'humanité aura longtemps à gémir de l'état de destruction[1]. » Ces conventionnels étaient presque tous vulgaires, quelques-uns vicieux[2], mais tous sont également saisis par l'horreur du désastre. On peut croire que les premières ouvertures de pacification ont été faites par Boursault au baron de Cormatin, chef d'état-major du général royaliste Puisaye; du moins, la haine que les jacobins ont vouée à ces hommes autorise à penser qu'ils les ont crus coupables de la paix.

Hoche commandait alors les armées de l'Ouest; s'il

[1] Armée de l'Ouest 5/9. Rapport des conventionnels, daté de Cholet, 26 germinal an III (15 avril 1795). D. G.

[2] La première série de ces délégués comprend Bollet, Boursault, de Fermon, Dornier, Gaudin, Lanjuinais, Brüe, Rue'le. La seconde, sans compter Tallien et Blad, qui sont spéciaux pour les massacres de Quiberon, est composée du même de Fermon et de Brüe, Grenot, Guerneur, Guezo, Palasne-Champeaux, Topsent. Brest 5/25.

ne voulait point de pacification, ce n'était pas uniquement par fanatisme; le jacobin Dubois-Crancé a bien compris pourquoi l'horrible guerre était devenue populaire dans l'armée[1] : « La Vendée, dit-il, est pavée d'objets de cupidité pour les soldats; on y est plus occupé à se battre pour le pillage que pour la République... Quand on a fait son sac, on se rend à un dépôt pour y jouir de l'aisance. » Les généraux n'aimaient pas seulement l'aisance. Il faudra, écrit Hoche au général Crublier[2], « oublier Rosette et Marton. — Surtout point de femmes. »

Quand il connaît les pourparlers de paix, Hoche s'en prend tout d'abord à Boursault, député de la Seine, ancien comédien, camarade de lit de Collot d'Herbois, enrichi comme beaucoup de ses pareils dans diverses missions[3] : « Ce satrape insolent n'a cessé de marquer les jours par une arlequinade. Il ne demande pas un verre d'eau sans déclamer. Il est toujours en scène. » Sous l'Empire, ce comédien sera entrepreneur des vidanges de Paris, fermier des jeux, riche, presque honoré.

Dans les deux camps, il y a lutte entre ceux qui profitent de la guerre et ceux qui voient combien la paix

[1] Jung, II, 104.
[2] Bergounioux, p. 92.
[3] Bergounioux, p. 141. — Les précieux carnets de Hoche sont au château de Carrouge, et ont été communiqués à Bergounioux en 1845. Le château de Carrouge refuse depuis cette époque l'accès et la vue de ses archives par une piété maladroite pour la mémoire du brave et fier général Le Vesneur.

est nécessaire. Charette, conseillé par Cormatin, se prononce pour la paix ; les conventionnels Ruelle et Bollet forcent la main à Hoche et commencent les pourparlers. « Hommes petits et bas, écrit Hoche sur son carnet [1], que cherchez-vous ici ? Ivrognes, débauchés, ignorants et vains, tel est, à l'exception de de Fermon et de Lanjuinais, le caractère des membres de notre congrès. L'un crie, son voisin dort. Indigne Ruelle, reçois ici le tribut de mon indignation... »

Malgré l'opposition des militaires, la paix avec les chefs bretons est signée le 18 février 1795, au château de la Mabilais, près de Rennes. Charette signe, quelques jours plus tard, au château de la Jaunaye, un traité de paix aux mêmes conditions. A cette nouvelle, la ville de Rennes est dans la joie, elle ménage à Cormatin une entrée triomphale (10 avril 1795), elle lui offre un banquet où sont également convoqués les généraux républicains et les conventionnels. Hoche dit : « Il y eut affluence de peuple dans la salle du banquet ; je trouvai cette scène un peu gauche, pour ne pas dire indécente. Je n'oublierai jamais le mot d'un représentant qui, se voyant enlever, par un jeune officier, une bouteille de vin d'Espagne, s'écria qu'on avilissait la représentation nationale. » L'abbé Bernier comprend, comme Hoche, qu'il faut subir l'emportement vers la paix [2]. Il prononce, d'après la correspondance répu-

[1] Bergounioux, *Lazare Hoche*, p. 133.
[2] D. G. Ouest 5/9.

blicaine, « un discours analogue à son ministère ». Les chefs de tous les partis « se donnèrent mutuellement l'accolade ». Les habitants de l'Ouest gardaient leur culte et des armes pour le défendre; les républicains, leurs corps d'armée.

Deux hommes du côté des royalistes avaient donc répondu aux avances des conventionnels, deux hommes qui offrent une telle divergence dans leur caractère et dans leur destinée, qu'il est intéressant de résumer leur vie à travers les péripéties qu'ils ont traversées.

Bernier est le cauteleux et deviendra le triomphant. Il était, avant la Révolution, curé de Saint-Laud, à Angers. Plus souple et plus instruit que les simples curés de village, il entreprit de devenir le chef suprême des royalistes et il s'attacha, comme instrument de domination, un soldat à l'esprit étroit, aux passions emportées, le brave Stofflet. Tous deux comprirent la guerre civile plutôt comme leurs féroces adversaires que comme les gentilshommes royalistes qui combattaient dans la Vendée. De là une haine implacable de Bernier et de Stofflet contre Charette et Marigny. « En demandant du secours aux paroisses, écrivait Marigny, c'est plus noble que d'agir par le droit de la force. Restons dans nos principes, Messieurs, gardons-nous de suivre l'exemple des patriotes dévastateurs[1]. » Stofflet, dans un accès de fureur, fit enlever Marigny. « Il faut le tuer »,

[1] Lettre du 27 mai 1793 « à Messieurs du conseil provisoire des Épisses ». Collection B. Fillon, nº 2913.

dit aussitôt Bernier[1], et comme Stofflet restait sombre et muet, Bernier s'attacha pendant deux jours et deux nuits à l'homme qu'il régentait, le lassa par un flux de paroles jusqu'à ce que Stofflet, entraîné, s'écriât : « Eh bien, qu'on le fusille ! » M. de Marigny fut aussitôt livré, non à des Vendéens, qui l'auraient épargné, mais à des déserteurs allemands qui l'assassinèrent[2]. Rendu sauvage par cet acte de barbarie, Stofflet voulut assassiner de même deux autres chefs vendéens, Sapinaud et la Fleuriaye[3]; il ne put prendre que leurs chevaux, leurs caisses militaires et quelques-uns de leurs capitaines, entre autres le brave Julien Prudhomme, chef de la division du Loroux. Prudhomme avoua qu'il était en correspondance avec Charette ; aussitôt il fut tué à coups de sabre (12 mars 1795). Puis Stofflet, mis en défiance, s'efforça de secouer le joug du conseiller qui l'avait poussé à ces actes sanguinaires ; il lui cacha le trésor de l'armée[4]. On est alors dans la période suivante, après la rupture de la paix, après les combats de Quiberon. Aussitôt Bernier entre lui-même en relations secrètes avec l'ennemi. C'est, écrit Hoche[5], « un prêtre comme il nous en faudrait vingt ici. Dans une

[1] Edmond Stofflet, *Stofflet et la Vendée*, p. 251 et suiv. Cet épisode est étudié avec grand soin à l'aide des traditions de famille et des papiers de la famille Colbert.

[2] A Combraud, 10 juillet 1795.

[3] Édition royaliste de Beauchamp, II, 331.

[4] Hédouville au Directoire, 25 février 1796. (D. G. côtes de l'Océan.)

[5] Vers décembre 1795. Lettre citée par le comte d'Haussonville, *L'Église romaine et le premier Empire*, I, 81.

circonstance difficile, je pense que le gouvernement pourrait compter sur son ambition... »

A ce moment, en effet, Bernier donne rendez-vous à Stofflet dans la ferme de la Saugrenière[1]. « C'est pressé », dit Bernier. Stofflet arrive au rendez-vous le 23 février 1796. La ferme est cachée dans les genêts; elle a échappé aux espions républicains; aujourd'hui encore, elle semble enfermée dans un labyrinthe inaccessible.

Bernier se montre à la ferme vers midi. Dès qu'il a reconnu Stofflet, il envoie un homme « attaché à son service lui acheter du tabac à Cholet ». L'homme ne revient plus. Bernier insiste pour que Stofflet couche à la Saugrenière. « Moi, dit-il, je vais à la Petite-Ramée. » Il ment, car c'est au Chêne-Percé qu'il vient attendre l'homme au tabac et les soldats républicains[2]. Le colonel Mesnage[3], celui qui par surprise a enlevé le fort Penthièvre, envoie, sur les indications qu'il a reçues, deux cents hommes et vingt-cinq cavaliers, sous les ordres du commandant Liégeard. Quand la colonne arrive au Chêne-Percé, un des hommes sort des rangs, frappe un coup au volet de la chambre où se cache Bernier; la fenêtre s'ouvre, des paroles s'échangent. Assuré ainsi de trouver Stofflet à la Saugrenière, Liégeard continue sa route et va surprendre Stofflet

[1] Edmond STOFFLET, *Stofflet et la Vendée*, p. 408 et suiv.

[2] D. G. 5/31 Ouest. Rapport de Mesnage du 24 février 1796. Rapport du général Baillot à Hoche. — Lettre de Hoche au Directoire.

[3] Edmond STOFFLET, *ibid.*, p. 411 et suiv.

avec les cinq Vendéens qui l'accompagnaient. On les fusille le lendemain [1]. « Ce ne sera pas tout », écrit Hoche. Le comte de Martel déclare, en effet, qu'il a vu des indices permettant de croire que Bernier a livré, pour des motifs odieux, un troisième chef vendéen [2].

A partir de ce jour, on voit Bernier continuer son rôle d'espion [3] contre les Vendéens sous la République,

[1] Ce sont Charles Linchtenheim, vingt-quatre ans, né à Prad en Franconie; Joseph Desvaranne, ancien commis au district d'Ancenis; Joseph Moreau, vingt ans, tisserand et brigand; Pierre Pinot, vingt et un ans, tisserand et brigand; Michel Grollot, quatorze ans, brigand. Ce dernier fut réservé pour une détention perpétuelle.

[2] M. d'Haussonville ignorait que Bernier avait livré Stofflet et d'autres Vendéens, mais il reconnait que Bernier était un fourbe! « Malheureusement pour la mémoire de Bernier, il est aujourd'hui avéré qu'au moment même où il témoignait, vers la fin de 1795, au général Hoche l'envie d'abandonner le parti royaliste, ses sollicitations étaient plus ardentes que jamais pour obtenir des princes émigrés une nouvelle marque de leur confiance. Peu de temps après (23 février 1796), il recevait d'eux le titre d'agent général près des puissances belligérantes.

« Même tactique en 1799. Bernier, déjà décidé à traiter avec le Premier consul de la soumission de la Vendée, avait, au mois de novembre, dépêché un de ses affiliés à Londres pour se faire envoyer des pouvoirs encore plus amples que ceux naguère accordés à l'ancien agent général, et c'est muni d'une commission signée par le comte d'Artois qu'à la conférence de Montfaucon il avait, le 18 janvier 1800, fait mettre bas les armes à tous les insurgés de la rive gauche de la Loire. En conseillant à ses amis de se soumettre au nouveau gouvernement, l'abbé Bernier ne se fit pas faute de leur affirmer que le général Bonaparte ne travaillait que pour les Bourbons. Au fond, il n'en croyait rien. » — D'Haussonville, *L'Église romaine et le premier Empire*, I, 82.

[3] Lettre à Martin Daboy, 3 décembre 1799, citée par M. d'Haussonville, I, 69. — Autre lettre du 30 décembre 1802, *Correspondance de Napoléon*, VIII, 158 : « Je ne doute pas, parce que je connais votre attachement pour moi, que vous ne continuyez à prendre tous les renseignements qui tendent à faire connaître les deux principaux coupables. »

puis le poursuivre, sous le Consulat, contre le Pape, contre l'Église, gagner par ce service la faveur de Bonaparte : « Ce pays est à vous, lui écrit-il[1], je suis certain qu'il va voter pour votre consulat à vie. » En retour de ce dévouement, Bonaparte lui donne *son estime,* beaucoup d'argent[2], et le désigne pour l'évêché d'Orléans. L'abbé Bernier, pacificateur de la Vendée, principal négociateur du Concordat, évêque d'Orléans, fut même destiné à une dignité plus haute et nommé cardinal *in petto*[3]. Bonaparte a toujours eu des complaisances singulières pour ceux qui trompaient à son profit leur parti, leurs amis, leur conscience et l'Église ; il écrit à Portalis[4] : « Il y a des mouvements dans la Vendée. Je suis étonné de n'avoir pas de nouvelles de l'évêque d'Orléans. Il paraît cependant qu'à la tête de ce mouvement sont plusieurs individus *qui avaient confiance en lui.* » Si ses nouvelles fonctions lui rendent plus difficile l'entrée dans les conciliabules, il peut du moins procurer des subalternes ; Napoléon lui demande[5]

[1] 16 mai 1802. Collection B. Fillon, n° 2554.

[2] Entre autres dons, on voit allouer à Bernier « 24,000 francs sur les fonds secrets des affaires étrangères ». *Correspondance de Napoléon,* VII, 30 septembre 1801.

[3] Cependant Bonaparte ne paraît pas s'être mépris sur la valeur morale de Bernier. Volney, qui a connu Bonaparte en Corse et l'a présenté à Barras, est resté longtemps avec lui dans des rapports intimes. Un jour, il reprochait au Premier consul ses relations avec l'abbé Bernier. Bonaparte lui répondit : « Je sais que c'est un scélérat, mais j'en ai besoin. » (BESNARD, ami de Volney, *Souvenirs d'un nonagénaire,* II, 197.)

[4] 8 décembre 1803. *Correspondance,* IX, 137.

[5] 29 janvier 1804. *Correspondance,* IX, 225. Autre lettre. Bonaparte

de lui donner un ancien chouan « qui jouirait très secrètement, à Paris, d'un traitement et serait à même d'y découvrir les hommes suspects de l'Ouest ».

Le Judas vendéen mourut chargé d'argent, comblé d'honneurs, tandis que Cormatin, resté fidèle au Roi, était traité par les amis du Roi de fourbe et de parjure.

Il faut connaître cette vie et la rapprocher des récits de tous les historiens, depuis Thiers et Michelet jusqu'aux annalistes locaux, pour bien apprécier ce que peut la haine du jacobin. Du côté même des royalistes, Cormatin a rencontré des jugements implacables et l'hostilité de Bernier, un ennemi dangereux.

Fils d'un commissaire des guerres [1], sous-lieutenant au régiment de Royal-Navarre en 1772, Dezoteux de Cormatin avait eu un avancement régulier, l'estime de ses camarades, ainsi que l'attestent les lettres du maréchal Berthier et du général Mathieu Dumas, qui ne l'avaient pas oublié après quinze ans de malheurs; il avait obtenu la considération de ses chefs, puisque le

à Murat : « L'évêque d'Orléans vous adressera un nommé Piquantin, de la Vendée. Vous l'emploierez près de vous comme agent secret... » (IX, 332.) Bernier s'était fait le recruteur des espions de Bonaparte.

[1] Dossier personnel. Ministère de la guerre : Dezoteux (Pierre-Marie-Félix), fils de Claude-Armand, ancien commissaire des guerres et secrétaire de M. d'Estrées, époux de Jeanne-Charlotte de La Fellonière, né à Paris, 22 novembre 1751, aspirant au corps de génie 1769, rang de sous-lieutenant sans appointements à Royal-Navarre en 1772, capitaine attaché au corps des dragons en 1779, aide de camp du baron de Viomesnil en 1780, attaché au corps de l'état-major général de l'armée en 1784, rang de major en 1788, lieutenant-colonel en 1791, chevalier de Saint-Louis, 21 décembre 1788,

général de Viomesnil l'avait choisi pour être son aide de camp quand il commanda un corps d'armée dans la guerre d'Amérique. Après la paix de 1783, cet officier[1] reprit sa vie régulière de garnison, reçut la croix de Saint-Louis et le grade de lieutenant-colonel; il avait épousé mademoiselle Verne de Cormatin, qui lui avait apporté le titre de baron et le château de Cormatin[2]. Ce titre se trouvait-il régulièrement conféré?... Toujours est-il que les camarades du régiment, des juges difficiles, paraissent l'avoir accepté. La situation du lieutenant-colonel, ancien aide de camp de Viomesnil, n'était pas amoindrie en 1791, puisque Bouillé le choisit comme adjudant général de son armée de Metz. Cormatin est dès lors signalé comme « ennemi de la cause populaire ».

Il émigre avec Bouillé. Après les premières campagnes de l'émigration, il se jette en Bretagne. Le voici chef d'état-major de Puisaye. Celui-ci en voulut à Cormatin d'avoir signé en son absence la paix de la Mabilais, mais il lui rendit cette justice « qu'on pouvait sans hésiter lui donner un certificat de fidélité, de bonne conduite et même de zèle[3] ». Si Puisaye est indisposé par l'initiative de son lieutenant, Hoche est irrité contre l'auteur de la paix. Contre les conventionnels parti-

[1] Dossier F. 7, 6326.
[2] Le château, qui venait du maréchal d'Huxelles, appartient aujourd'hui à la famille de Lacretelle.
[3] *Mémoires de Puisaye*, IV, 146.

sans de la paix, il n'exhalera son dépit qu'en paroles, mais il se venge sur Cormatin, le fait arrêter contre la foi jurée, dès le mois de mai 1795 [1]. En outre, il déchaîne contre lui la fureur des jacobins, et l'officier royaliste est mis au secret, mal nourri, privé d'air, bien qu'on n'ait en réalité aucun grief contre lui. Nous le savons aujourd'hui, si, plus tard, la paix a été rompue, c'est par les ordres du comte d'Artois et par le manque de foi des soldats républicains; elle ne pouvait pas ne pas l'être. Mais elle n'était pas encore rompue lorsque Cormatin fut traduit devant les juges de Coutances. C'est ce que comprit Merlin (de Douai), qui avait toujours un œil sur les magistrats, afin de leur dicter des condamnations à mort [2]. Aussi Merlin (de Douai) prescrivait-il de condamner le prévenu non pour violation de la paix, mais pour émigration, sans remarquer que les traités signés avec Cormatin amnistiaient du fait d'émigration tous les combattants de l'Ouest. Le tribunal de Coutances acquitta Cormatin des deux charges d'émigration et de conspiration [3]. Ce jugement mit en fureur Merlin et les soldats, dont la paix entravait les pillages : « Nous te croyons composé de républicains, écrit la garnison de Josselin aû Directoire [4], et nous pensons que déjà Cormatin et ses jugés sont

[1] Armée de Brest 5/25.

[2] Voy. les affaires des émigrés de Calais, du comte de Geslin, etc.

[3] 26 thermidor an IV. Voy. Quénault, *Recherches sur la basse Normandie.*

[4] Côtes de l'Océan 5/30.

arrêtés par tes ordres. Si tu ne l'as pas fait encore, hâte-toi..... » Cette recommandation était bien superflue. Merlin avait pris l'habitude de ne tenir aucun compte des acquittements. Il fit amener à Paris Cormatin chargé de chaînes et, le 20 frimaire an IV, le livra au quatrième conseil de guerre [1]. Là, Cormatin est condamné à la déportation. Pour Merlin, qui veut la mort, c'est presque un acquittement. La décision est déférée au Directoire, qui décide, par arrêté du 27 nivôse, de « surseoir à l'embarquement » et de renvoyer Cormatin devant un troisième tribunal. Génissieu, ministre de la justice, fait reprendre le procès par le tribunal de Saint-Lô [2]. Ramené vers la Normandie, Cormatin est enfermé, durant le trajet, deux nuits dans la prison de Caen, et ce simple séjour autorise contre lui l'imputation redoutable d'avoir fomenté une conspiration dans sa prison [3]. Mais le tribunal criminel de la Manche, lassé de tant d'iniquité, acquitte Cormatin sur tous les chefs d'accusation. A partir de ce moment, la fureur redouble contre le chef royaliste. On le jette, à Cherbourg, dans le fort National, on l'y garde. Les jacobins se plaignent que le commandant du fort lui laisse prendre l'air [4]; l'autorité militaire soutient son

[1] F. 7, 6327. Voy. les minutes autographes de Merlin
[2] D. G. Côtes de l'Océan, 26 février 1796.
[3] SAROT, *Les Tribunaux répressifs de la Manche*, I, 382. Encore aujourd'hui MM. Sarot et Quénault regardent Cormatin comme un aventurier.
[4] F. 7, 6326.

commandant jusqu'au jour où le pouvoir échoit à un fanatique. Lorsque Dubois-Crancé entre au ministère, sa première idée, son premier ordre, sa première lettre de service est la révocation « du citoyen Pernette, commandant du fort National à Cherbourg, accusé de connivence avec le détenu Cormatin ».

Cet acharnement incroyable ne cesse nullement à l'avènement de Bonaparte. Napoléon écoutait les jacobins de sa police quand ils lui demandaient de persécuter un royaliste, il savait au besoin le rappeler à leur barbarie quand ils l'oubliaient[1]. La police de Bonaparte se plaint que, dans les cachots de Cherbourg, Cormatin soit autorisé à prendre l'air, à entretenir une correspondance avec sa femme par l'intermédiaire de la servante Agathe. Le malheureux a cinq enfants; il est malade; on confisque les lettres qu'il a reçues, on les garde « comme faisant charge » contre les personnes qui l'ont tenu en relation avec sa femme; on arrête pour ce grief mesdames de Feuardent, d'Éculville, de La Chapelle-Dubuisson, de Gigault-Capelle avec ses deux filles, coupables d'avoir eu leurs deux frères fusillés à Quiberon. Quant à Cormatin, malade, on lui refuse un médecin, le séjour à l'hôpital, les soins que réclame la plus vulgaire humanité. On décide qu'il restera au secret à perpétuité, sans air, sans plumes, sans papier et sans livres. On est encore trop bon : il aurait dû être

[1] Juno, II, 290.

mis à mort, il ne vit que par la clémence du peuple[1]. Après de longs mois de torture, on lui permet enfin de prendre l'air, de voir des officiers de santé. Puis on le transfère dans la prison de Ham et on l'y tient au secret sans lui laisser savoir ce que deviennent ses enfants. Deux ans plus tard, le général Mathieu Dumas demande sa mise en liberté[2]; Quinette, le préfet de la Somme, intervient aussi en sa faveur; Mathieu Dumas insiste de nouveau. Ce supplice de l'ancienne victime que Hoche a livrée à Merlin (de Douai), et Merlin à Fouché, montre qu'autour de Bonaparte les haines restaient vivaces, les jacobins puissants. Avec souplesse, Mathieu Dumas cherche à soustraire Cormatin à leurs coups : « Quelle qu'ait été pendant la guerre de Vendée la conduite de cet officier, la manière dont je l'ai vu servir autrefois, l'opinion que ses anciens camarades avaient de ses sentiments d'honneur », le rendent digne d'intérêt, et l'on peut croire « que ce malheureux a assez expié, par sept années de détention et de séparation de sa famille, *ses torts envers l'ancien gouvernement* ». Cependant le supplice se prolonge; c'est seulement après l'intervention de Berthier (le 6 brumaire an XI) que Cormatin est exilé à Bar-le-Duc; peu de temps après, on lui permet de venir en Saône-et-Loire, mais on lui défend d'écrire ses Mémoires et on le maintient en surveillance jusqu'en 1811,

[1] F. 7, 6326 et 6327.
[2] 8 prairial et 22 germinal an X.

avec des recrudescences de sévérité. Cormatin mourut en 1812, pauvre, diffamé, sans être parvenu à désarmer par ses malheurs l'inimitié d'une portion des royalistes, ni à lasser par ses souffrances la cruauté de ses persécuteurs [1].

III

ÉCRASEMENT DE L'OUEST.

Les deux épisodes de Bernier et de Cormatin nous ont entraînés loin de la première pacification, mais ils permettent de juger à travers tant de faussetés, de préjugés et de rancunes, combien vain était l'espoir de ceux qui croyaient aux réconciliations. La scission était trop profonde, les intérêts trop contraires, les fureurs trop allumées. Ainsi, d'une part, l'agent national près le district de Machecoul se plaint avec colère [2] que des prêtres non mariés « célèbrent leur culte dans les ci-devant églises, administrent les sacrements » . D'un autre côté, « le militaire se portait au pillage d'autant plus volontiers qu'il y était excité par les femmes de troupe, dont le nombre alors égalait au moins celui des soldats, chacun des Parisiens en ayant une et quelquefois

[1] Cormatin est mort en juillet 1812, d'après les dossiers de police. La date de 1817, que donne le colonel Jung, est une erreur.

[2] 17 avril 1795. D. G., armée des côtes de l'Ouest 5/9.

deux[1] ». On avait bien défendu d'envoyer le butin sur les diligences, mais les généraux « partageant le crime », cette interdiction fut comme non avenue. Pour accroître les convoitises, les femmes arrivent journellement auprès des bataillons; « les voitures publiques ne seront bientôt plus occupées que par ces sortes de voyageuses ». Elles ne sont pas seules à exciter les soldats contre les gens du pays; le conventionnel Jacomin écrit aux députés d'Ille-et-Vilaine[2] : « Les terroristes machinent ici d'une manière inquiétante. Un de leurs grands moyens est de perdre le bon esprit de paix avec les chouans dans lequel la troupe était. On anime les soldats contre eux. » Il ajoute qu'on vient de faire assassiner par les soldats MM. de Lhermite et de Geslin[3], mais l'acte qui déchire réellement la paix provient de Hoche. Certainement l'ordre de reprendre les armes allait être envoyé de Londres, mais c'est seulement le 10 juin 1795 que Charette se déclare prêt à rappeler ses hommes, c'est le 26 juin qu'il adresse sa proclamation pour faire prendre les armes à « tous les Français dignes de ce nom[4] », et dès le 22 mai, plus d'un mois auparavant, Hoche avait donné l'ordre d'arrêter tous les chefs bretons, Cormatin, Boishardy, Soli-

[1] Note aux administrateurs de Maine-et-Loire, 9 messidor an III (27 juin 1795). D. G. 5/9.

[2] 4 mai 1795, armée de Brest. D. G. 5/25.

[3] Ce dernier est sans doute le frère de celui qui fut exécuté par les soins de Merlin (de Douai).

[4] D. G. 5/9. Voy. ces documents saisis par Hoche.

lhac, Chanterau et La Haye de Silz[1]. Ce dernier, qui avait résisté, fut égorgé avec trois cent dix Bretons[2]. L'ordre était déjà donné aux soldats, comme aux beaux temps de la Terreur, « de ne point faire de prisonniers et de tuer tout ce qui tombe entre leurs mains[3] ». De son côté, Hoche se vantait du meurtre des trois cent dix Bretons et faisait imprimer, dès le 25 mai[4], une proclamation pour le célébrer, en ajoutant : « Habitants des campagnes, hommes crédules et inconsidérés, voyez l'abîme de calamités que creusent sous vos pas ces chefs perfides[5]. » On sait ce que devint Cormatin. Quant à Boishardy, il avait réussi à s'échapper, et il essaya, en voyant que les hostilités allaient reprendre, d'épouser la jeune fille qu'il aimait[6]. Mademoiselle de Kergariou, âgée de dix-sept ans et douée d'une beauté rare, convint de se rencontrer dans les genêts le long du bois de la Hunaudaye avec un prêtre catholique et le chef de proscrits auquel elle venait donner sa foi. Ce rendez-vous fut connu par les soldats de Boishardy,

[1] BERGOUNIOUX, p. 58.
[2] La Haye de Silz est le frère de celui qui sera tué plus tard par les ordres de Napoléon.
[3] Ordre du général Rey, annoncé par Girault, député des Côtes-du-Nord. D. G. Brest, 17 juin.
[4] D. G., 6 prairial an III. Armée de Brest.
[5] Rapport de Crublier, 17 juin ; rapport de Hoche du 18 et proclamation imprimée D. G. Brest. M. de Chantereau fut tué aussi à la même époque. M. de Solilhac échappa ; il fut, je crois, député sous la Restauration.
[6] Amateur Sylvestre Le Bras des Forges du Boishardy, ancien officier de marine. Voy. G. DE KÉRIGANT, *les Chouans*, Dinan, 1882.

l'un d'eux le dénonça au général républicain Crublier; les deux fiancés étaient déjà cernés lorsqu'ils se rencontrèrent. Boishardy confia la jeune fille à Hervé du Lorin, son ami, et attira sur lui seul l'attention des républicains... « Il a tiré quelques coups qui n'ont atteint personne des nôtres, il est tombé blessé l'instant d'après et a employé le peu de forces qui lui restaient à terminer sa vie. Je regrette de ne m'être pas trouvé là; j'aurais empêché le spectacle hideux d'une tête promenée à Moncontour et rapportée à Lamballe [1]. » « Comment, s'écrie Hoche, mes soldats ont coupé la tête à un ennemi mort et ils l'ont portée en triomphe! » Et il adresse son rapport au ministre de la guerre : « Citoyen, vous allez avoir à gémir d'un événement dont les détails révoltent l'homme sensible; Boishardy, l'homme le plus renommé des chouans, avait été blessé en se sauvant d'un de nos détachements; prêt à être pris, il se tue. Des grenadiers, qui le poursuivaient depuis longtemps, lui ont coupé la tête, qu'ils ont premenée dans Moncontour et dans Lamballe. J'écris au moment même pour faire arrêter les officiers et ceux qui se sont chargés de porter cet horrible signe de leur victoire. Je demande qu'ils soient punis exemplairement, afin que ces actes de cannibales ne soient jamais répétés. » Il fit flétrir par une proclamation « ce crime envers l'honneur, l'humanité et la

[1] D. G. Brest, 17 juin 1795.

générosité française ». Vaine démonstration ! Les républicains étaient habitués à voir porter des têtes. Aucun des porteurs ne fut puni; mais le dénonciateur, le chouan qui avait livré M. du Boishardy, fut exécuté par ses camarades. Quant à la fiancée, elle épousa l'ami.

Au moment où les hostilités reprennent de la sorte, la Bretagne et la Vendée sont occupées par dix-huit divisions de soldats républicains, réparties en deux armées. Tandis que Canclaux, l'un des chefs, s'abandonne à des dithyrambes patriotiques [1], l'autre général, Hoche, donne ses ordres avec précision, agit avec vigueur, se montre digne de la devise inscrite sur ses lettres : *Res, non verba*. Hoche a pour chef d'état-major l'ancien généalogiste Chérin, et pour commissaire des vivres Daru, le futur intendant de la grande armée. A eux trois ils concentrent les bataillons et les approvisionnent; ils ramènent vers Vannes quatre mille hommes de Rennes, cinq mille de Saint-Brieuc, cinq mille de Nantes [2]. Hoche garde sa sécurité et son sang-froid au milieu des criailleries dont l'assaillent les jacobins de toutes les villes. Cherbourg et Lorient se disent per-

[1] Juillet 1795, Ouest 5/10.

[2] Quelques jours à peine après la première surprise du débarquement des émigrés à Quiberon, Hoche est en mesure d'écrire aux conventionnels (1er juillet. D. G. Ouest) : « L'armée se rassemble, et j'espère bientôt vous rendre un bon compte de l'armée blanche et noire. Ne craignez rien pour Lorient ni en général pour les suites de la descente, elle ne fera qu'ajouter à la gloire des armées républicaines. Mon dessein est de n'avoir aucune affaire particulière, elle aguerrirait les chouans, mais bien une action générale. »

dues, Nantes se lamente, les plus petites communes gémissent de leur abandon. C'est qu'un chef royaliste, M. de Tinténiac, vient de tenter une entreprise hardie : il s'est porté par mer sur les derrières de l'armée de Hoche, et va ruiner ses approvisionnements concentrés à Josselin [1]. Surpris après les avoir incendiés, il succombe, et les chouans se dispersent. Daru est consterné de la perte des vivres [2], mais les soldats républicains contribuent plus que les chouans à affamer leur propre armée. « J'ai l'âme déchirée, citoyens, écrit Hoche au Comité de salut public [3], des horreurs qui se sont commises dans les campagnes, il n'est sorte de crimes que n'ait commis le soldat de l'armée; le viol, l'assassinat, le pillage, ont été très fréquents... On ne vous a pas dit la vérité en accusant nos soldats de piller [4], il fallait ajouter : ils assassinent, ils violent; les lois sont insuffisantes, et leur malheureux général est obligé d'en faire justice le sabre à la main. Je ne connais pas de plus horrible métier que de commander à des scélérats qui jouent avec tous les crimes. » Plus tard,

[1] Il reste de cette tentative une vieille affiche sur laquelle Tinténiac, arrivé devant Josselin, a écrit (au dos) (16 juillet, D. G.) : « Nous chevalier de Tinténiac, marechal des camps et armées de S. M. Louis XVIII, commandant l'avant-garde de l'armée catholique et royale de Bretagne, promettons d'accorder protection à tous ceux qui se rendront à la présente proclamation, et au contraire de traiter avec la plus grande rigueur tous les ennemis du Roi. »

[2] Voy. les rapports des 16 et 18 juillet de Daru, Grosbon et Crublier.

[3] D. G., 9 juillet 1795.

[4] Hoche à Lanjuinais. D. G., 11 juillet.

il casse une compagnie qui a saccagé les magasins de la douane et s'écrie douloureusement : « La guerre serait finie si le pillage cessait. » Plusieurs des généraux républicains étaient des hommes sans honneur et sans foi, et ce fut avec désespoir que Hoche dut annoncer au Directoire[1] que les généraux Bonnaire et Merle, qui assiégeaient une poignée de chouans dans le château de Saint-Mesmin, avaient eu l'idée de leur accorder une capitulation avec la vie sauve et avaient aussitôt violé la foi jurée : « Trois à quatre mille soldats de la République ont vu défiler devant eux quarante-deux gredins en sabots, et, ajoutant l'infamie à la lâcheté et au ridicule, les généraux Bonnaire et Merle ont ordonné de fusiller ces quarante-deux hommes auxquels ils venaient de promettre la vie. » Hoche lui-même était-il bien certain que ses lieutenants n'avaient point accordé une capitulation aux victimes de Quiberon?

Après la destruction des prisonniers de Quiberon, reste Charette. C'est vers lui que Hoche concentre aussitôt toutes ses forces. Charette, isolé au milieu des quarante-quatre mille soldats de Hoche[2], faisait bonne contenance avec ses douze ou treize cents Vendéens : « Une déroute, dit Hoche, est souvent un avantage pour Charette. Charette en déroute assigne un ralliement à ses fuyards. L'endroit est quelquefois à dix ou

[1] D. G., 25 février 1796.
[2] 10 novembre 1795. Rapport de Hoche. Ouest. D. G.

douze lieues derrière son ennemi, qui le cherche en vain et se consume dans un pays... hideux par ses ruines... Charette, dis-je, a laissé son ennemi au milieu d'un pays dévasté, et avec la rapidité de l'éclair il se porte sur ses convois, les intercepte, ou au moins les détourne de leur destination, et contraint, par cette manœuvre, son adversaire, qui croit avoir obtenu un avantage,... de rentrer l'oreille basse dans les cantonnements... Cet ennemi... a un pouvoir absolu sur tout le pays où il commande. Les lois draconiennes qu'il a données aux contrées qu'il occupe l'ont, en quelque sorte, fait déifier par une multitude ignorante que son seul nom fait trembler. Son caractère est féroce et singulièrement défiant. Son ambition est de gouverner son pays féodalement. Il n'a point d'ami. Pour être un chef de parti vraiment redoutable, il lui faudrait la loyauté de Bonchamps, les talents de d'Elbée et la témérité de Stofflet... Des femmes sanguinaires le dirigent dans ses cruautés, et, sans être un lâche, il ne se résout que très difficilement au combat qui lui est présenté. »

Ce singulier portrait est tracé par un ennemi haineux. A un autre moment, Hoche dit d'une contremarche de Charette [1] : « C'est une nouvelle ruse de ce coquin, qui voudrait qu'on le laissât respirer. » Nous connaissons ces façons de parler de ses adversaires, mais Hoche était ingrat en reprochant à Charette les femmes qui l'accom-

[1] D. G., 26 janvier 1796, Hoche au Directoire.

pagnaient, car il en avait séduit une et était tenu par elle au courant des secrets des Vendéens; il avait également à ses gages un des aumôniers de Charette[1] et était devenu presque suspect aux patriotes purs par ces relations d'espionnage : « On a trouvé fort mauvais, écrit-il à Carnot (19 février 1796), que je me serve d'une femme pour faire épier, connaître les démarches des ennemis de la République. Un prêtre de je ne sais quelle secte a reçu de moi quelques écus pour avoir fait prendre les munitions de Charette, et voilà qu'un prêtre d'une secte différente m'accuse de royalisme, peut-être même de fanatisme, quoique je rie, à part moi, des sottises humaines à l'égard des cultes. » Il se croit cependant le devoir, quelques jours plus tard, de recommander au Directoire la jeune royaliste qui lui vend Charette : « La personne qui m'a si bien servi depuis trois mois est la fille de cette marquise du Grégo dont il est question dans les notes jointes à votre lettre. Quelques services rendus à propos m'ont gagné sa confiance, et les royalistes n'ont pas fait un mouvement ou noué une intrigue à sa connaissance que je n'en fusse instruit sur-le-champ. Cette petite personne est aujourd'hui à Paris, elle va réclamer ses biens qu'on a séquestrés tandis qu'elle était dans la Vendée et qu'elle passait pour émigrée. Je désirerais bien qu'on les lui rendît, tant à cause des services qu'elle a rendus que de ceux qu'elle

[1] C'était le curé de la Rabutellière. Il fut assassiné.

pourrait rendre par son adresse. Elle m'a averti du voyage de Talhouët-Bonamour. »

Par un piège de ce genre, Hoche feignait d'autoriser Charette à passer en Angleterre [1], mais des hussards maladroits sabrèrent le paysan qui portait le sauf-conduit de Hoche et qu'ils prirent pour Charette [2], crime laissé impuni, car les massacres continuaient sur tous les points : « En avançant, les troupes purgent le pays [3]. Depuis quinze jours, six à sept cents brigands, vrais brigands, ont péri dans la Vendée. » Et cela pendant qu'un mouvement libéral se prononce sur tous les points en France, à la stupéfaction des généraux républicains : « Je ne vois pas, dit l'un d'eux, sans une surprise extrême que, dans cette ville, on fête la ci-devant fête des tyrans. Nulle boutique n'est ouverte aux républicains [4]. » Un autre, c'est Hoche, fait juger (on appelait cela juger) un instituteur de la Manche qui « avait poussé le fanatisme de la royauté jusqu'à faire célébrer publiquement par ses élèves la fête des Rois [5] ». Hoche s'enferme à Angers, s'inquiète de tout, se laisse envahir par le délire de la persécution ; il se voit entouré d'envieux et d'ennemis ; tantôt on lui enlève le général Rey, qui lui est nécessaire ; tantôt on lui im-

[1] Carton 5/31, 10 février 1796.

[2] *Ibid.*, 22 février 1796.

[3] Hoche au ministre de la guerre Aubert-Dubayet, 23 novembre 1795.

[4] Carton 5/30, 16 nivôse an IV, 6 janvier 1796, jour des Rois.

[5] Instituteur de la commune de Beaumont, carton 5/30, 25 janvier 1796.

pose le général Willot, qu'il n'aime pas, ou le général Josnet, qu'il méprise : « Josnet a divorcé et laisse sa femme sans vêtements avec trois enfants [1]. » Il emploie presque les mots des bataillons de Parisiens que l'on mène au combat : « Nous ne voulons pas périr en défendant la liberté, mais vaincre pour la maintenir [2]. » Il écrit à Carnot : « Non, citoyen, non, nous ne pouvons résister. Fasse le ciel que la chute soit douce [3] ! » Et à son ami Champein : « Tous les moyens sont employés pour m'écraser, je sais que je n'ai que bien peu d'amis [4]. »

Son chef d'état-major, le général Hédouville, qui s'efforce de calmer l'exaltation de Hoche, obtient pour lui, par l'intermédiaire de son ami Clarke, une lettre d'éloges du Directoire [5]. « Cette lettre a vraiment remis du baume dans le sang du général Hoche. Il a une tête ardente et saisit tout avec une vivacité qui lui a fait considérer comme très importantes des dénonciations ridicules. »

Quelques jours plus tard, le général Travot parvenait à saisir Charette tout couvert de blessures [6]. Le héros se déclare âgé de trente-trois ans ; il répond, quand on lui demande pourquoi il ne s'est point retiré sur

[1] Hoche au Directoire, 22 février 1796.
[2] *Ibid.*, 9 janvier.
[3] Hoche à Carnot, 19 février 1796.
[4] Lettre de Hoche, 7 floréal an IV. Vente Laverdet, 23 mars 1848.
[5] Côtes de l'Océan, 11 mars 1796.
[6] Lettres du 24 au 28 mars 1796 et pièces de la procédure.

la flotte anglaise : « Parce qu'il n'a pas voulu abandonner la cause qu'il soutenait. » Il signa d'une main ferme chacune des pages de son interrogatoire. Comme on le conduisait au supplice, il fut insulté par quelque jacobin qui se tenait à la fenêtre d'une maison ; il s'en aperçut et cria d'une voix ferme : « Halte ! » et il fit demander un verre d'eau dans cette maison même ; un domestique le lui apporta en tremblant ; quand il eut bu, il remercia d'un air affable et donna lui-même le signal de la marche. Arrivé au terme de cette triste course, il s'aperçut qu'on l'avait trop éloigné des soldats ; il s'avança de quelques pas et tomba sous les balles en criant : « Vive le Roi [1] ! »

IV

LES ABUS DE LA VICTOIRE.

A partir de la mort de Charette, ce ne fut pas une pacification, mais une persécution systématique. Deux chefs ralliaient encore quelques combattants ; c'étaient Vauban, dans la Sarthe [2], et Puisaye, en Bretagne [3], et

[1] *Mémoires de l'abbé de Beauregard*, p. 129. Il ne faut pas confondre ces *Mémoires*, très bien faits et très véridiques, avec la *Vie de Mgr de Beauregard*, ouvrage sans valeur au point de vue historique. Le vénérable évêque d'Orléans, si différent de son prédécesseur (Bernier), méritait un autre historien.

[2] D. G. Lettre du 21 avril 1796.

[3] Le général de La Barolière au ministre de la guerre, 29 avril 1796. Hoche au général Dugua, 1er mai 1796.

leurs entreprises servirent de prétexte pour traiter les malheureuses campagnes avec la dernière cruauté. Cependant, à ce moment même, un souffle de tolérance s'étend sur le pays. Les élections amènent des modérés dans les deux Chambres et dans les administrations municipales. On croirait que la France va entrer dans une ère régulière. C'est un moment d'alarme pour les jacobins. Hoche, toujours irritable, écrit avec fureur au Directoire [1] : « Déjà un cri général demande le désarmement des terroristes ; le Directoire connaît assez ce qu'une certaine classe appelle *terroristes,* il se tiendra en garde contre les manœuvres des royalistes, qui voudraient bien voir anéantir jusqu'au dernier patriote. » Mais déjà Hoche est chargé d'un autre commandement. Hédouville est envoyé à Saint-Domingue. La persécution des habitants de l'Ouest est confiée à un subalterne, le général Vimeux, que les régicides du Directoire forceront à se montrer implacable. Deux nouvelles années de supplice s'ouvrent pour ces contrées malheureuses.

La ville de Caen, la plus paisible de toutes les cités de l'Ouest, est dénoncée comme irritée contre le coup d'État jacobin du 18 fructidor : « Les trois quarts de la ville pleurent encore du coup que le gouvernement leur a porté [2]. » A Valognes, au même moment, « des brigands ont eu la scélératesse de renverser l'arbre de

[1] Angers, 22 mai 1796.
[2] Général Dumesny au ministre de la guerre, 31 octobre 1797.

la liberté et d'y substituer une croix. Quelque affligeant que soit cet événement, je le crois l'œuvre d'un petit nombre de scélérats[1]. » Aussi les arrestations se multiplient. Vimeux est toujours fier de les annoncer : « La marquise de Fossac a été arrêtée près de Sablé, dans sa terre de la Faine, ainsi que la comtesse Dolnet (*sic*), femme intrigante, sans aveu, correspondante des chouans[2]. » Il ne laisse échapper aucun prêtre de la Sarthe, tandis que de Rennes on a la joie d'annoncer[3] comment un rassemblement de quarante à cinquante personnes des deux sexes a été surpris dans une espèce de grange à Plouneven; vingt-neuf hommes, dont un reconnu pour prêtre, ont été arrêtés avec les ornements d'église saisis sur eux. Qu'ont de mieux à faire les soldats? demande le ministre de la police au ministre de la guerre[4] : « Une partie de nos armées victorieuses va, mon cher collègue, passer sur le territoire de Maine-et-Loire; ne pourrait-elle pas enlever les prêtres et les émigrés? » C'est ce que continue à faire le général Vimeux dans l'Indre-et-Loire, après la Sarthe[5]. « Il faut purger le sol de la République teint encore du sang humain dont ils l'ont arrosé et dont les mânes des malheureuses victimes demandent à grands

[1] Général Dumesny au ministre de la guerre, 28 novembre 1797.
[2] Général Vimeux au ministre de la guerre, 5 janvier 1798.
[3] Kingler au ministre de la guerre, 13 février 1798.
[4] Dondeau à Schérer, 13 mars 1798.
[5] Vimeux à Schérer, 7 avril 1798. Arrestation des abbés Rousseau et Lamare.

cris la vengeance! » Un prêtre s'est échappé, mais, ajoute Vimeux, « le Dieu pour la gloire duquel ces monstres fanatisent le peuple l'a frappé de son glaive exterminateur, il est mort en arrivant chez son frère ». Puis il ravage de même Maine-et-Loire, la Mayenne, Loir-et-Cher. Il se vante[1] que, dans ces départements, un nombre énorme de prêtres « ont subi la peine due à leurs crimes ». Quelquefois on a le scandale que, lorsqu'un curé est arrêté, « tous ses ci-devant paroissiens, hommes, femmes et filles, vont le reconduire jusqu'aux confins de la commune en s'arrachant les cheveux et se frappant la poitrine[2] », et quelquefois la douleur de voir les tribunaux prononcer des acquittements. Ainsi Vimeux voudrait faire condamner la commune tout entière dans laquelle un attentat a été commis: « C'est, dit-il, la loi du 10 vendémiaire an IV »; ce sont, ajoute-t-il, « de sages et paternelles dispositions », mais chaque fois qu'il a ainsi dénoncé des communes, « ô honte! ô impudeur! elles ont été innocentées par les tribunaux[3]! » Que faire dès lors contre une commune aussi criminelle que celle où il vient de découvrir « des ornements d'église et six registres où étaient des actes de naissance et de mariage signés *Martin, curé catholique* »?

L'armée elle-même ne semble plus assez sûre pour

[1] Lettre de Vimeux au ministre de la guerre, 27 mai 1798.
[2] *Ibid.*, 23 août 1798.
[3] *Ibid.*

cette besogne, le Directoire fait sortir de la Sarthe le 44e de ligne[1], parce qu'il est l'ancien régiment de Vauban, et le 4e dragons[2] est signalé comme « très dangereux, parce qu'il se recrute à Caen parmi les aristocrates ». Mais, en France, la poussée contre les jacobins devient universelle; on compte sur le vote pour s'en débarrasser.

Il est vrai que ceux-ci excellent à fausser les élections et à s'arranger pour rester maîtres des urnes. Les administrateurs du Calvados[3] demandent que l'on cantonne deux mille hommes dans l'Orne, la Manche et le Calvados, « pour donner de bonnes élections »; en effet, écrit le ministre de l'intérieur au ministre de la guerre[4], dans le Calvados, « le fanatisme travaille les hommes simples et superstitieux pour donner encore à la France des élus qui la déshonorent. Si l'on ne fait pas stationner dans le lieu où se tiendra chaque assemblée primaire un détachement de troupes de ligne, les républicains seront comprimés, comme l'année dernière... Il faut répartir deux mille hommes par détachements de vingt-cinq à trente hommes, ce qui épargnera de nouveaux crimes à la royauté et facilitera le triomphe des amis du gouvernement. » Le ministre de

[1] D. G., 21 avril 1796, ci-devant régiment d'Orléans.

[2] Les administrateurs du Calvados au ministre de la guerre, 25 février 1798.

[3] Les administrateurs du Calvados au ministre de la guerre, 24 février 1798.

[4] Letourneux à Schérer, 8 mars 1798. Armée d'Angleterre 5,38.

la guerre s'empresse de déférer à cet appel. Pour « protéger les élections républicaines », il répartit dans l'Orne, la Manche et le Calvados[1] quatre régiments d'infanterie et seize de cavalerie; on envoie mille hommes de la garnison de Lille dans le Pas-de-Calais[2]. Ces forces permettent de n'admettre que le vote des seuls jacobins; le ministre de l'intérieur s'en vante en remerciant le collègue qui l'a si bien servi[3]. Dès lors on aime mieux ne plus voter. C'est ce que le général Vimeux appelle « une insouciance funeste à la cause de la liberté[4] » ; il trouve que l'esprit public est bien mauvais et qu'il sera difficile de le remonter avant longtemps.

Devant cet acharnement dans la persécution, tout recours aux moyens légaux devenant impossible, il ne reste aux populations opprimées que l'appel aux armes. Sans doute le pays est épuisé, les hommes sont devenus rares, les chefs ne s'entendent pas, mais il faut se défendre.

Chez les chefs royalistes, la lassitude est grande. Les divisions sont telles, que Puisaye a dû se retirer à Londres. « Je désirerais que vous fussiez près de nous, lui écrit Georges Cadoudal[5], pour nous aider de vos conseils dans une crise si terrible. » Mais à Londres même

[1] Schérer à Dondeau, 14 mars 1798.
[2] *Ibid.*, 6 mars 1798.
[3] Letourneux à Schérer, 7 mai 1798.
[4] 31 mai 1798, il vient de parcourir le Loir-et-Cher. Il exprime même opinion les 18 juin et 3 juillet suivants.
[5] 18 mai 1796. Collection Alfred Morrison, f° 157.

se portent les méfiances; chaque chef croit que les autres font leur soumission[1]; les Bretons se plaignent des Normands; les délégués normands, MM. Henri de Frotté et de la Roque, refusent d'assister aux réunions. Aussi fut-ce seulement en juin 1798 que les forces royalistes furent réorganisées[2].

Dès le 1er juillet, un des plus intelligents parmi les chefs paysans, le brave Jean-Jean, est tué[3]. Mais, pendant cette troisième prise d'armes, la sympathie pour les révoltés est universelle dans la population et même au sein des administrations républicaines; on préfère tout à la tyrannie terroriste. Les chouans Augeard, dit *Blancdamour*, et David, dit *Cœur de roy*, s'échappent des cachots du mont Saint-Michel et s'emparent de Pontorson. Les évasions se multiplient et sont favorisées par des dévouements héroïques. Ainsi madame de Kérigant[4] fait sortir sa sœur, madame Le Gris du Val, de la

[1] Comte Gérard de Contades. Journal de Collin de La Contrie (*Revue de la Révolution*, août 1884).

[2] Elles comprenaient alors neuf divisions, savoir :

1. Suzannet, bas Poitou et Retz (de Niort à Loudun). — 2. Sapinaud, Vendée centrale (de Parthenay à la Loire). — 3. D'Autichamp, haut Poitou et haut Anjou (de Montmorillon à la Loire). — 4. D'Andigné, bas Anjou et haute Bretagne (de Rennes à la Loire). — 5. Boisguy et La Prévalaye, Rennes et Fougères (de Rennes à la mer). — 6. Georges Cadoudal et Desol de Grisolles, Bretagne (la presqu'île à partir de Rennes). — 7. Frotté et Bruslard, basse Normandie (de la Bretagne à Argentan et Caen). — 8. Mallet, haute Normandie (de cette ligne à la Seine). — 9. Bourmont, Maine, un peu plus que la Sarthe. (Archives de Thouars, le plus riche dépôt qui existe sur les guerres de Vendée.)

[3] Ministère de la guerre à Directoire. D. G., 3 juillet 1798.

[4] G. DE KÉRIGANT, *Les Chouans*, 1882.

prison de Rennes sous un costume de servante ; les deux femmes courent vers la Vilaine, où les attend avec une barque le chouan Jean le Coq, mais elles entendent qu'on bat le tambour et qu'on les poursuit. Elles se jettent alors dans une boutique. On ferme les portes, on visite les maisons. Les fugitives restent cachées trois jours ; elles sortent enfin, elles arrivent à la Vilaine, mais les gendarmes les suivent déjà. On est en décembre, la matinée est froide, le brouillard épais, la Vilaine charrie. En courant, les deux femmes rencontrent enfin Jean le Coq, sont portées par lui dans la barque ; on démarre, mais près de l'autre rive un banc de vase les arrête, le bateau s'y embourbe, il est encore caché par le brouillard, mais on entend le bruit de la chaîne d'une autre barque que les gendarmes détachent de la rive qu'on a quittée. Alors Jean le Coq descend sur le banc de vase, il arrache d'un effort désespéré l'embarcation de son lit, la pousse de l'épaule vers le rivage libre, et se laisse engloutir sans pousser un seul cri. Les femmes sont recueillies par les chouans de M. de La Prévalaye.

A ce moment, ce ne sont plus les royalistes qui se lamentent. « Tout est perdu si vous ne venez promptement à notre secours », écrit de Bretagne en septembre 1799 le général Michaud au ministre de la guerre (21 septembre). « Le danger est tel, annonce le commissaire central de Loir-et-Cher, que l'on redoute d'armer les conscrits. Une colonne de cinq cent

cinquante soldats vient d'être attaquée dans la forêt d'Ambre, battue et dispersée [1] » ; bien plus, « cinq mille brigands sont entrés dans la commune du Mans, se sont emparés de six pièces de canon, de mille deux cents fusils [2] ». A cette nouvelle, le soulèvement est général, les gardes nationaux des villes le favorisent. « A Blois, en présence d'un corps de garde composé de douze citoyens, l'écorce de l'arbre de la Liberté a été enlevée [3]. » Les commissaires du Directoire poussent des cris de terreur : « Si nous ne sommes sur-le-champ secourus, le pays est totalement perdu [4]. » La position devient de plus en plus inquiétante, dit Fouché [5]. Un corps de dix mille royalistes occupe Martigné; un autre est à Pontchâteau; un autre rentre dans le Mans le 14 octobre, s'empare de tous les soldats républicains et se contente de « retourner leurs habits ». Bernard de La Frégeollière s'empare du Lude et devient le lien des deux armées de Bourmont et d'Autichamp [6]. Quelques jours après, Châtillon se rend maître de Nantes [7], et met en liberté tous les prisonniers. Mercier, dit *la Vendée,* pénètre au même moment dans Saint-Brieuc [8],

[1] Armée de l'Ouest, 7 septembre 1799.
[2] Fouché, ministre de la police, à Guerre, 27 septembre 1799.
[3] Commissaire du Directoire exécutif (préfet), 9 octobre 1799.
[4] Mayenne, Ille-et-Vilaine, 30 septembre.
[5] Lettre du 16 octobre 1799, carton 5/96.
[6] *Émigration et Chouannerie.*
[7] Michaud à ministre de la guerre, 25 octobre 1799.
[8] Général Casabianca à général Michaud, 27 octobre, et rapport du 28 octobre 1799.

et ne se retire qu'après avoir ouvert les prisons et délivré « plusieurs chefs de chouans, dont huit condamnés à mort, ainsi qu'une femme embaucheuse nommée Frotter... »

La tentative de Branche d'Or n'eut pas le même succès. Louis Foulon, dit Branche d'Or, avait été acquitté par le tribunal criminel de la Manche [1] du crime d'insurrection, mais il avait vu enfermer sa fiancée dans la prison de Bourgueil. Les autorités civiles déclaraient [2] que « cette fille était sa concubine et qu'elle entretenait avec lui une correspondance contre-révolutionnaire ». Au lieu de se porter sur la prison, Branche d'Or eut le tort d'écrire (au commissaire du Directoire) : « Si la République ne me remet pas dans les trente-six heures ma fiancée, je ferai fusiller les otages que je tiens, je ferai brûler plusieurs bourgs... » La République profita du délai et fit évacuer la jeune fille sur les prisons de Tours. Quand, le lendemain, Branche d'Or pénétra dans Bourgueil et força la prison, elle était vide; il ne put que se venger. On retrouvera la jeune fille dans les prisons d'État de l'Empire.

Les historiens ont fait le silence autour de ce mouvement national. Le pays opprimé, privé de toutes lois, de toute légalité par deux coups d'État successifs, retenu dans l'oppression par une oligarchie régicide, se soulevait enfin contre les oppresseurs. Ce soulèvement

[1] SAROT, *Les tribunaux répressifs de la Manche*, III, 217.
[2] D. G., 11 et 18 octobre 1799. Rapport à Dubois-Crancé.

patriotique n'était pas limité à l'Ouest; la Franche-Comté s'armait au même moment, elle attendait le comte d'Artois, dont le général Pichegru lui faisait espérer la présence; la Provence, organisée par le général Willot, demandait que le duc d'Angoulême se montrât; Bordeaux était prêt pour la lutte, les commerçants ruinés devenaient belliqueux sous les inspirations du Vendéen Forestier, de M. Dupont-Constant et de madame de Lescure. Toulouse, à la fois plus aveugle et plus ardente, se laissait diriger par des gens qui se montraient fanatiques en paroles, sans songer que les prétendus fanatiques sont souvent des espions payés par la police. L'abbé de Montgaillard fit disgracier par le peuple les chefs modérés [1] et livra les autres à la police du Directoire. Malgré cette trahison, M. de Rougé avait toujours huit mille paysans munis d'armes et prêts à s'insurger. Peut-être le pays pouvait-il se sauver des terroristes et de l'Europe, en appelant les Bourbons.

Au lieu des Bourbons, c'est Bonaparte qui arrive. « Mais pourquoi, disait Bonaparte [2], pourquoi le comte d'Artois n'était-il pas en Vendée? » — « Monsieur, frère du Roi, faisait Bourmont à ses compagnons d'armes, attend pour arriver qu'un point de débarquement lui soit offert [3]. » Bonaparte, lui, ne l'a pas attendu.

[1] Baron DE ROUGÉ, *Mémoires de tous*, VI, 153
[2] LEBON, p. 285.
[3] D. G., 23 octobre 1799.

V

LE GÉNÉRAL HÉDOUVILLE.

Au moment du troisième coup d'État, celui qui livra la France à Napoléon, l'administration était encore plus délabrée chez les républicains que chez les royalistes. Hédouville, désigné comme général en chef dès le lendemain du 18 brumaire, écrit dès son arrivée : « Le tableau de la situation de l'armée est affligeant : chaque administration a voulu avoir des militaires à sa dévotion et a fait destituer ou remplacer ceux qui ne sont pas entrés dans ses vues ; il en est résulté une résistance constante à tous les ordres[1]. » Barbé-Marbois signale à son tour[2] les chiffres énormes des dépenses secrètes et des frais de bureau : « L'économie est devenue ridicule, et celui qui en fait profession est un personnage à vues étroites et bornées... Il faut faire cesser l'indiscipline des officiers à l'égard des finances... Les subalternes, instruits que leurs supérieurs puisent dans le Trésor public, leur font la loi pour avoir part au butin. Habitués à faire contribuer les ennemis du dehors, ils ne seraient pas éloignés de

[1] Hédouville à Berthier, D. G., 14 novembre 1799.

[2] Félix ROCQUAIN, *État de la France au 18 brumaire*, p. 77 et suiv. Après le 18 brumaire, les conseillers d'État Barbé-Marbois, Fourcroy, Lacuée et autres ont été chargés de missions dans les diverses parties de la France.

traiter pareillement en pays conquis les départements qu'ils sont chargés de défendre. » Aussi redoutent-ils une pacification. Les agents civils ne sont pas plus délicats. Sous le Directoire, tout le monde vole : « Les receveurs généraux négligent de tenir ou suppriment à dessein les registres propres à établir leur situation... plusieurs ne la connaissent pas eux-mêmes... les autorités civiles ont violé les caisses comme les militaires... Si un agent du Trésor veut résister, il est menacé de prison et exposé à toute sorte de violences. »

Hédouville connaît le pays; il en a été arraché du temps de Hoche, à cause de ses inclinations humaines et pacifiques; on l'a puni, en l'envoyant à Saint-Domingue, de ses répugnances pour l'office de bourreau, mais il sait si bien à qui s'adresser pour obtenir une réconciliation, que le jour même de son arrivée (7 novembre 1799), il écrit au château d'Angrie[1] pour inviter madame Turpin de Crissé à se rendre auprès de lui.

Madame Turpin de Crissé, petite-fille de Bongars, un des plus habiles diplomates de Henri IV, avait déjà eu deux fils tués dans les rangs vendéens, l'aîné, Lancelot, au combat de Chantonnay (6 septembre 1793); le second, Guy, à la bataille de Dol (21 novembre 1793)[2]. Mère, elle était vieillie par la douleur; Fran-

[1] 17 novembre 1799. D. G., carton 5/57.

[2] Armée de l'Ouest. D. G., pièces sans date classées au 1er janvier 1800. — M. de La Sicotière conteste dans une note (vol. II, p. 363) que madame Turpin de Crissé ait eu deux fils tués dans les guerres de l'Ouest. Bien que ce fait n'ait aucun intérêt historique, on ne peut que

çaise, elle était contristée par le spectacle des ruines; avant de mourir, elle souhaitait ardemment de délivrer son pays et de sauver ses derniers enfants. Au premier signal d'Hédouville, madame Turpin de Crissé accourut à Angers; elle promit au général républicain de parler à MM. d'Autichamp, de Bourmont et de Châtillon, et, dès le 12 novembre, elle put faire espérer à Hédouville « que la guerre de l'Ouest pouvait être promptement terminée par une pacification [1] ». Le surlendemain elle écrivait qu'elle avait distribué aux chefs des insurgés les documents relatifs au nouveau gouvernement des consuls. Par ses soins, dès le 19 novembre, d'Autichamp, Châtillon et Bourmont font déjà savoir qu'ils sont prêts à écouter des propositions de paix.

Ils sont découragés par l'indiscipline du parti, par les excès auxquels se livrent les subalternes. Le jour même du coup d'État de brumaire la ville de Redon a été saccagée par les chouans; des chefs tels que *Tranquile* ne songent qu'à « faire une ou deux fois par mois un rassemblement, pour enlever sur la grande route la malle-poste ou la diligence, après quoi chacun rentre dans sa tanière, emportant sa part de profit [2] ». En peu

constater de nouveau que les pièces originales citées par M. Forneron mentionnent en effet la mort des deux fils de madame Turpin de Crissé.

[1] Elle ajoute : « Je continuerai de faire passer tous les arrêtés et la suite de la révolution qui s'opère à Paris pour le bonheur de la France. La paix se prépare d'elle-même, et nous en goûterons bientôt les doux fruits. Si je n'avais pas été aussi malade hier, mes enfants auraient eu l'honneur d'aller voir madame Hédouville. »

[2] Rapport de M. de Chapedeleine, chartrier de Thouars.

de temps les négociations ont fait de tels progrès, que le ministre de la guerre, Berthier, écrit à Hédouville[1] : « Le gouvernement est bien satisfait de vos commencements. Il est prêt à tout accorder. »

Mais si Bonaparte est flatté de la confiance que lui témoignent tous les chefs vendéens, si Berthier et Hédouville s'empressent à lui obtenir la soumission des royalistes, les vieux jacobins ne veulent pas se laisser arracher leurs victimes ; les généraux Vimeux et Travot, le ministre de la police Fouché, se montrent infatigables à semer la défiance[2]. Le général Vimeux se plaint que les « autorités constituées cessent de stimuler le zèle des citoyens ». Le général Travot fait tuer, à Chambreteau (Vendée), M. de Grignon, « fils du ci-devant seigneur de Pouzauges, parce qu'on trouve dans ses vêtements une lettre du comte d'Autichamp qui lui disait : « Tiens toujours ton monde rassemblé, je te dirai ce que m'écrit Hédouville. » Cette précaution, logique chez un négociateur, est considérée comme une trahison par Travot, et comme ce général se défie également de son chef Hédouville et du ministre Berthier, il va déposer solennellement cette pièce chez un notaire de Nantes, aux acclamations des jacobins du lieu qui crient : « Travot est le sauveur de la République. » A cette nouvelle, ceux de Saint-Lô écrivent que les chouans vont prendre pour otages les femmes et les enfants des patriotes. Les

[1] Lettre autographe, 20 novembre 1799. D. G.
[2] 21 novembre 1799 et suiv. D. G., carton 5/58.

cris redoublent dès qu'Hédouville a signé avec MM. de Châtillon, d'Andigné et de Fougeron, une suspension d'armes « pour toutes les armées royalistes ». A ce moment, tous les chefs royalistes sont d'accord, ils se justifient des désordres commis par leurs subalternes et dénoncent à Hédouville la mauvaise volonté des officiers jacobins. « J'ai trouvé, dit madame Turpin de Crissé, les dispositions les plus sages dans l'esprit de tout le monde. » Le comte de Bourmont explique clairement la situation à l'un de ses lieutenants, le baron de Menard : « Vous tiendrez votre légion rassemblée autant que possible dans un gros bourg, afin qu'ayant toutes vos compagnies sous les yeux, il vous soit plus facile de contenir vos hommes. Vous surveillerez les embaucheurs. Annoncez à vos troupes et aux habitants des campagnes que le parti qui vient de renverser les hommes qui avaient commis tant de crimes vient de proposer aux chefs de l'Ouest la suspension des hostilités, qu'en conséquence MM. d'Autichamp, de Châtillon, de Frotté, le général Georges, de La Prévalaye, Mercier et moi, nous serons réunis le 6 décembre pour entendre leurs propositions. » M. de Kainlis réprime sévèrement les désordres commis par « les hommes des paroisses voisines d'Angers et des mines de la Chapelle ». De son côté, le général Hédouville accueille mademoiselle Louise d'Andigné, sœur du général royaliste, qui vient lui demander la grâce d'un autre de ses frères, Guillaume-Jean d'Andigné, que le général Vimeux a trouvé oublié

dans les prisons de Laval, et qu'il veut faire fusiller comme émigré.

Ce jeune homme était au collège en 1791, il avait suivi ses parents en émigration, était rentré durant l'accalmie momentanée de 1797. Le coup d'État du 18 fructidor l'avait saisi; on l'avait dirigé sur Rochefort pour le déporter à la Guyane; il s'était enfui, caché, puis avait été repris et enfermé à Laval. Hédouville donna l'ordre de suspendre son jugement : « Des considérations politiques dont je rendrai compte au gouvernement me déterminent à donner cet ordre. »

A défaut de Vimeux, d'autres subalternes se jettent au travers des efforts d'Hédouville; c'est par exemple le commandant qui écrit : « J'ai manqué le fameux Lagarec, ex-vicaire général de Quimper. Je n'ai eu que les ornements, livres, cierges, étoles, en un mot tous les hochets du fanatisme nécessaires pour célébrer la messe, à l'exception du *calisse* (sic) et de la *pataine* (sic) qu'il a eu soin d'emporter. » Et tout le temps, c'est Fouché, le ministre de la police, qui, de Paris, suscite les obstacles, centralise et répète les plaintes, multiplie les menaces. Il donne des nouvelles de l'armée au ministre de la guerre, il lui peint son esprit : « Les soldats ont manifesté un vif ressentiment, tous aimeraient mieux périr que de voir compromettre la dignité nationale.. L'armée des rebelles s'accroît considérablement, les chefs profitent de l'armistice pour l'organiser, elle présente un aspect plus formidable que jamais, il y existe

des compagnies de hussards fort bien montées et équipées... le dénouement sera terrible. » Fouché, qui deviendra plus tard le défenseur des royalistes persécutés et même leur associé, vers la fin de l'Empire, semble vouloir en ce moment pousser le Premier consul dans les bras des jacobins. Il s'oppose aux radiations d'émigrés, il fait afficher une circulaire pour dire : « Que les émigrés trouvent, s'ils le peuvent, le repos et la paix loin de la patrie qu'ils voulaient détruire, mais cette patrie les rejette éternellement de son sein; l'espérance d'y rentrer ne sera pour eux qu'une trompeuse illusion! » Il importune Berthier de ses réclamations contre les projets d'Hédouville, non seulement tous les jours, mais presque à toutes les heures; il lui adresse six lettres du 1er au 5 décembre, il lui en écrit quatorze dans la seule journée du 7. Cambacérès, en bon régicide, joint ses instances à celles de Fouché; Berthier, qu'elles ne touchent guère, leur répond à tous deux qu'il ne partage pas leurs inquiétudes. Fouché alors se tourne vers Hédouville et s'efforce de l'intimider en envoyant près de lui un agent chargé d'une enquête secrète, il le prévient de cette mission confiée « à un citoyen à qui les opérations de haute police sont familières ».

Ces sourdes résistances inquiètent les royalistes et prolongent les pourparders. Pendant ce temps, les hommes armés qui restent en présence continuent nécessairement à commettre quelques excès, les récrimina-

tions surgissent dans les deux camps, le pays continue à être foulé; M. de Kainlis communique au général Hédouville une réquisition du chef de bataillon Michel, au propriétaire de la Pisatière, d'avoir à fournir *grains, bois et lits,* « faute de quoi j'enverrai une forte colonne chez vous pour se saisir de votre personne, de vos bâtiments et de vos meubles, ce qui pourra être infiniment nuisible à vos intérêts ». Voilà, remarque Kainlis, « le ton oppresseur qui a porté les campagnes au désespoir ». Enfin les chefs royalistes sont réunis à Pouancé le 15 décembre, ils envoient le 17 d'Andigné à Hédouville pour lui demander une prolongation de l'armistice et lui soumettre les conditions réclamées par eux [1].

A ce moment même, les clameurs de Fouché et de Cambacérès avaient porté leurs fruits. Bonaparte n'était patient que dans les négociations entreprises par lui-même ; en France, il ne trouvait d'opposition à son pouvoir que chez ces paysans. Il se laissa gagner par la colère. Ses emportements contre la longanimité de Hédouville furent si terribles, que les amis du général, ces militaires plus calmes qui s'appelaient Berthier, Dupont, Clarke, Lacuée, en furent consternés. Dupont écrivit de leur part : « Je quitte, mon cher général, le consul Bonaparte. Il est impatient de savoir à quoi s'en tenir. Terminez donc la négociation. » Mais Bonaparte

[1] 17 décembre 1799, autographe original. D. G. La pièce est signée par Bourmont, Châtillon, Frotté, Suzannet, d'Autichamp, La Prévalaye. Je n'y vois ni Georges ni Mercier. Georges était cependant à Pouancé.

apprend qu'au contraire l'armistice est prolongé jusqu'au 10 janvier. Sa colère monte; il veut frapper. Les jacobins l'excitent, en face par Fouché, secrètement par Bourrienne [1].

Comment Hédouville résiste-t-il à cette coalition malfaisante? Va-t-il être la dupe de ceux avec lesquels il traite, ou désavoué par ceux pour lesquels il stipule? Madame Turpin de Crissé voit avec lui, chez les républicains comme chez les chouans, les fusils partir seuls, les coups de main recommencer. En présence de ces incertitudes sans cesse renaissantes, le plus décidé à la paix se retire et se lasse, le plus bienveillant devient hargneux : Georges Cadoudal signale, le 21 décembre, des infractions à la trêve [2] : « Ce sera en remplissant avec loyauté les premières conditions que vous forcerez les royalistes à avoir confiance dans celles que vous pourrez conclure avec eux dans la suite. Je désire, pour le bonheur de l'humanité, que les terroristes, dont plusieurs villes de ces contrées sont farcies, ne portent pas vos soldats à enfreindre l'armistice. » Louis de Frotté, qui s'est rapproché d'Angers

[1] Le général Dugua, qui vient d'être nommé préfet du Calvados, écrit au secrétaire Bourrienne cette lettre singulière : « On en est venu jusqu'à oser sonner les cloches; on a chassé de toutes les places les hommes qui se sont prononcés constamment pour la Révolution. Le général Lannes a vu cela comme moi. Aux patriotes ont succédé leurs plus cruels ennemis, ils ont enlevé le pain des hommes qui avaient fait la Révolution. Pendant mon séjour à Paris, je dis au Premier consul qu'avec de modiques emplois on tranquilliserait en les dépaysant les plus zélés jacobins. »

[2] Autographe original, F. 7, 6391.

pour traiter plus rapidement avec Hédouville, lui écrit[1] le 26 décembre : « On à violé la trêve à Caen et à Alençon, vous conviendrez que cela n'est pas fait pour donner confiance; envoyez des ordres pour prévenir l'obligation où nous serions de repousser la force. » Bourmont vient dire à son tour[2] : « Je viens d'être informé que quatre hommes de ma *huitième* ligne, pris depuis la suspension d'armes à Dompierre des Landes et conduits à Laval, étaient encore retenus dans les prisons de cette ville. » Puis, symptôme plus alarmant, les intrigants commencent à reparaître. Voici l'abbé Bernier qui réussit, le 2 janvier 1800, à se faire accueillir dans les conférences des royalistes. C'est lui qui prend en main l'affaire de la paix et qui se met en relation avec Hédouville.

Ainsi, chacun veut la paix, les chefs royalistes sont de bonne foi, Hédouville fait face à tout, sa patience est infatigable, mais les jours s'écoulent, les délais s'épuisent et les complications redoublent.

La plus redoutable venait de Londres. Le comte d'Artois n'avait pas su prévenir le 18 brumaire, mais il se croyait en mesure de le combattre. Il ne comprenait pas encore les suites qu'avait eues son retard à se mettre en campagne. Il supposait possible de maintenir la guerre civile. Le 11 décembre 1799, un mois

[1] Autographe original. D. G., 5 nivôse an VIII.
[2] D. G., 14 novembre 1799.

après que le sort des Bourbons était décidé [1], le comte d'Artois annonce aux royalistes français qu'il leur envoie le comte de La Chaussée pour les empêcher d'accepter la paix : le gouvernement anglais va les soutenir, lui-même est « toujours animé du même esprit de sollicitude pour ses braves royalistes », et il s'est déterminé à ne leur « laisser aucune incertitude ». La défense de traiter est formelle [2]. Par un billet autographe, le comte d'Artois blâme les comtes de Châtillon, d'Autichamp et de Bourmont d'avoir « consenti un arrangement momentané avec les tyrans de notre patrie... Non seulement les fidèles royalistes recevront des secours considérables en argent, armes et munitions, mais j'espère, avec l'aide de Dieu, leur en porter moi-même de plus efficaces. »

Bonaparte n'a pas des idées plus élevées. Il charge Clarke de prévenir son ami Hédouville qu'il est las des prolongations d'armistice [3] : « Le Premier consul pense qu'en ce moment toute nouvelle démarche pacifique est inutile. Il faut tomber le plus promptement possible sur les rassemblements armés. C'est par ceux de Frotté et de Georges qu'il faut commencer. Agissez aussi librement que si vous étiez au milieu de l'Allemagne. Le Premier consul croit que ce serait donner un exemple

[1] Bibliothèque nationale de France. Nouvelles acquisitions, vol. 7029, f° 136.

[2] Bibliothèque nationale de France. Nouvelles acquisitions, vol. 7029, f° 140.

[3] D. G., 5 janvier 1800.

salutaire que de brûler deux ou trois grosses communes choisies parmi celles qui se comportent le plus mal. La faiblesse seule est inhumanité. Aux armes donc! Aux armes! Ils se rassemblent dans certaines communes, brûlez-les! » Ce n'est pas Clarke qui doit être rendu responsable de ces paroles; elles sont dictées par Napoléon, dont l'idée dominante est qu'on doit traiter ces Français comme des Allemands. Quatre jours après que Bonaparte a prescrit les incendies et les égorgements, Dalton est envoyé pour presser les massacres; Dalton porte encore une lettre de l'ami Clarke[1] : « *On* a toujours pensé, dit Clarke, que le moyen des pacifications ne pouvait terminer la guerre, et qu'il fallait nécessairement en venir aux mains. *On* s'attend à ce que le 10 janvier les communes les plus coupables seront ou désarmées ou même brûlées, afin de faire des exemples. *On* attend avec une vive impatience les nouvelles; les départements seront mis hors la Constitution. *On* ne veut pas tenir compte des journaux... *On* va se prononcer sur la valeur de Hédouville; il sait que c'est un homme du métier qui le jugera, il doit donc être vigoureux. » Clarke embrasse son ami, après lui avoir fait comprendre l'appétit de sang dont le maître est dévoré.

Heureusement pour les provinces de l'Ouest, Hé-

[1] D. G., 9 janvier 1800. On verra cependant qu'à la fin de l'Empire, Clarke devint aussi cruel que Napoléon, et qu'il réduisit les provinces de l'Ouest au désespoir par ses mesures contre les réfractaires.

douville n'était pas de ces hommes pour lesquels le maître est l'idée absorbante. Le cœur est haut, le devoir précis, le succès est proche. Sans écouter les suggestions de Clarke, Hédouville, éclairé par madame Turpin de Crissé, prolonge hardiment l'armistice de dix jours encore et l'étend jusqu'au 20 janvier.

C'en est trop, Bonaparte éclate.

On peut juger de sa fureur par la consternation qui glace tous les amis du général Hédouville. Plus de paix, l'extermination. Le plus jacobin des généraux de brumaire monte en chaise de poste pour prendre le commandement de l'armée de l'Ouest; ce général, ex-ami de Danton, est Brune. « Je ne puis vous cacher que le Premier consul a été extrêmement mécontent du nouveau délai que vous avez accordé aux chefs des révoltés, écrit Clarke à Hédouville [1]. Tout vous interdisait d'accorder ce délai. J'ai aujourd'hui à vous annoncer que le général en chef Brune est nommé pour vous remplacer. Vos amis ont obtenu que Brune vous gardât comme chef d'état-major; c'est un amoindrissement humiliant, mais vous êtes perdu pour toujours si vous ne le subissez pas, je ne vois plus pour vous qu'une perspective de désagréments! Je remplis un bien pénible devoir en vous écrivant la présente. » Que d'hommes sont capables de toutes les complaisances afin de s'éviter quelques désagréments! Lacuée

[1] D. G., 14 janvier 1800.

13

n'était pas de ceux-là. Mais il tint à mettre en garde son ami Hédouville contre les conséquences d'un accès de dépit. « Le Premier consul, lui écrivait-il, s'attend à vous voir rester sous les ordres de Brune. Je n'ai pas besoin de vous dire combien tous vos amis ont fait d'efforts pour éviter cette mesure, mais tout a été inutile. Salut et *respect.* » Aux instances de cette lettre délicate, Berthier ajoute les siennes; il écrit « les consuls »; mais comme il n'y en a qu'un pour lui, il continue en disant : « *Il compte* que vous continuerez à servir avec le général Brune. »

Ce fut Bernier qui précipita la solution. Au moment où Brune arrivait, deux jours avant la cessation de l'armistice, Bernier écrivait[1] : « Vos vœux et les miens sont remplis; aujourd'hui, à deux heures, la paix a été acceptée avec reconnaissance par tous les chefs et officiers de la rive gauche de la Loire. L'olivier de la paix remplacera sur ses rives les tristes cyprès que la guerre eût fait croître. Il est dans mon caractère de seconder tout ce qui contribue au bonheur des hommes, mon cœur est tout entier au pays que j'habite, et sa félicité est le premier de mes vœux. »

La paix est à peine signée, et déjà Bonaparte a pris la mesure qui doit satisfaire ses appétits de vengeance : il a détaché la Normandie de l'armée de Brune, il l'a donnée à l'ancien garde-française, au docile général

[1] D. G., 18 janvier 1800.

Lefebvre. Les Normands sont perdus. Le Premier consul peut se montrer aimable avec les Bretons et les Vendéens. Un homme estimé de tous les partis et dont le nom est encore porté dans l'Ouest avec honneur, le brave La Roche Saint-André, apporte les adhésions de MM. Pallu du Parc, de Quatrebarbes et de Châtillon, qui n'avaient pas signé avec les autres chefs[1]. Aussitôt, Bernier se rend près du Premier consul. « Nous sommes arrivés en parfaite santé », écrit-il à Hédouville. Il est prolixe, onctueux, mielleux; Clarke l'a « accueilli avec cet air de bonté qui lui est naturel »; il trouve que Hédouville aussi est « bon et bienfaisant ». Il multiplie ses lettres pour lui conter longuement les marques d'intérêt que lui a données le Premier consul; il a dîné avec lui à sa campagne et successivement chez les autres consuls et différents ministres, et tous lui ont témoigné les mêmes égards. Bonaparte sourit à une solution qui le dispense de la guerre civile sans le priver de sa vengeance. Si la guerre étrangère s'était compliquée d'une guerre avec les chouans, il n'aurait pas eu Marengo. Il rend donc sa faveur à Hédouville, mais la vraie récompense

[1] D. G., 20 janvier 1800. — On lit les noms suivants sur la pièce originale : Châtillon, d'Andigné, Louis de Margadel, d'Avoynes, le chevalier de Briges, Menard, Terrien, C. Turpin de Crissé, chevalier de Montardat, Palierne, d'Andigné, Mourlet, de Kainlis, Prosper Turpin de Crissé, Plousin, de Quatrebarbes, Heinault de La Chevalerie, Bardet. Le commandeur du Fougeroux apporte la pièce; puis M. de Landemont adhère au nom de M. de La Prévalaye, M. de Malartic dit Sauvage, au nom de M. de Bourmont; et il répond de Georges Cadoudal; M. Pallu du Parc adhère le lendemain.

pour le pacificateur de la Vendée est dans les félicitations de son ami Lacuée, l'homme de cœur qui a connu ses transes et qui l'a consolé dans ses disgrâces : « Je ne puis, lui écrit Lacuée [1], vous exprimer le plaisir que je ressens à vous voir vengé d'une manière si complète. On a voulu vous nuire et l'on a fait ressortir votre gloire. Tout ce qu'il y a de probe et de sensé vous rend justice. Veuillez, je vous prie, dire à madame Hédouville que l'incertitude où j'étais de votre séjour à l'armée et la vie errante que j'ai menée m'a empêché de lui envoyer son manchon, ce qui du reste est extrêmement heureux, car les manchons ne sont plus de mode, il est de très mauvais ton d'en porter. »

Cependant Bonaparte a voulu voir les chefs vendéens : il dit au comte de Bourmont qu'il reçoit [2] : « Vous êtes jeune, mais vous avez de l'esprit et de l'expérience, je vais vous parler franchement. Toute influence qui ne vient pas du gouvernement est un crime en politique. Vous en avez trop acquis dans l'Ouest pour que je n'en sois pas inquiet. Je ne renverrai pas tous les chefs. Par exemple, Châtillon, Bernier et d'Autichamp, je m'en entourerai avec plaisir. Vous obéissez à *Monsieur,* qui joue un rôle indigne. »

Ces paroles n'étaient pas de nature à rallier les chefs au gouvernement. Georges Cadoudal, Bourmont et

[1] D. G., autographe original.
[2] Archives de Thouars. Récit de Bourmont, écrit par le prince Louis de la Trémoille.

Desol de Grisolles partirent pour l'Angleterre. Mercier, dit la Vendée, crut pouvoir rester en Bretagne. Il fut tué l'année suivante à Loudéac, par les ordres de Bonaparte. Tous ceux qui ne purent se réfugier à l'étranger furent également pris ou tués. Les enlèvements clandestins durèrent pendant tout le temps du règne de Napoléon. Ainsi disparurent, sans que les familles aient eu aucune idée de leur sort [1], Babin de La Grimaudière, Le Nepvou de Carfort et Rolland, dit Justice [2]. Ainsi encore beaucoup d'autres dont nous suivrons les traces dans les prisons d'État. Mais le vrai crime, crime dû à la volonté seule de Bonaparte, s'offre comme un cruel dénouement à la pacification de la Vendée. Ce crime, c'est l'assassinat du comte Louis de Frotté et de ses compagnons.

VI

LE COMTE LOUIS DE FROTTÉ.

Le comte Louis de Frotté, chef des royalistes de

[1] Voy. Kérigant, *Les Chouans*.

[2] Babin de La Grimaudière, écroué le 2e complémentaire an XII, avait été enfermé au château d'If. Il fut délivré en 1814. De Carfort avait commandé les Côtes-du-Nord en qualité d'adjudant général. Il fut envoyé, le 27 brumaire an XIV, du château de Lourdes au château d'If. Il fut également délivré en 1814 (*Revue de la Révolution*, 1887, II, doc. 85). Rolland dit Justice, sorti de prison en 1814, mourut en 1856, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, en voulant arrêter un taureau échappé dans les rues de Dinan.

Normandie[1], avait confié, en septembre 1798, à son ami le comte de Mandat, le commandement des forces insurgées, et s'était rendu près du comte d'Artois à Londres, dans l'espoir de le décider à un débarquement en France. Ce fut alors qu'il apprit l'arrestation de Mandat[2]. Celui-ci avait été dénoncé au moment où il allait chez madame de Bamaresq, sa maîtresse, qui était sur le point d'accoucher. « Le malheureux, écrit Frotté, se rend à ses ennemis sans se défendre, par égard pour la mère de son enfant, qui, en perdant la tête, a contribué à faire découvrir son amant. Tous deux sont traînés dans les cachots. J'apprends cette nouvelle quatre jours après, j'envoie cinq cents louis et toutes les promesses possibles à ceux qui le sauveront. Le frère aîné de Mandat envoie un agent de Paris à Caen pour fournir tout l'argent nécessaire à son salut, on gagne les juges et l'on a presque la certitude de sauver la victime. D'une part, nos mesures sont dénoncées par quelques-uns de nos gens à des républicains qui n'avaient pas été gagnés. De l'autre, Saint-Louis, à la tête d'une douzaine de déserteurs, ignorant les moyens qu'on a pris, croyant Mandat perdu, va enlever une diligence chargée d'argent pour être à même ensuite de pouvoir le sauver. Il est arrêté avec ses compagnons. Amenés à Caen, ils se disent de mon

[1] Voy. sur sa jeunesse M. DE LA SICOTIÈRE, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, t. I.

[2] Lettre du 25 octobre 1798 au prince Louis de La Trémoille, chartrier de Thouars.

armée. Aussitôt le sort du malheureux Mandat est décidé. Les juges gagnés craignent d'être compromis, et le lendemain l'envoient à la mort. Ce Saint-Louis, très brave au combat, très soumis quand Mandat ou moi le commandions, devenu indiscipliné, a agi contre tous les ordres qu'on lui a donnés et, depuis qu'il est arrêté, dénonce tout ce qu'il connaît et a déjà fait prendre plusieurs officiers. Mon organisation est f....., mes malheureux camarades fusillés, en prison ou en fuite... L'amie de Mandat est accouchée, dans la prison, d'un garçon, il a fait venir l'enfant le jour de sa mort et l'a reconnu et fait baptiser. Le mari est ici, gai comme un pinson, qui ne se doute de rien [1]..... »

Laissant à Londres ce mari joyeux avec le comte d'Artois, Frotté se rend hardiment à Paris pour étudier les chances de son parti : « Je n'y trouvai pas d'agence [2], mais une foule d'agents divisés en trois factions qui se détestaient et se déchiraient mutuellement. L'abbé d'Esgrigny, de concert avec M. de Rochecot, désirait diriger tout exclusivement. » Les chefs d'une autre faction avaient été arrêtés ; M. des Pomelles, un de leurs

[1] Lettre du 25 juillet 1798, chartrier de Thouars. — M. de La Sicotière écrit dans une note (vol. II, p. 203), en parlant de la reproduction de cette lettre par M. Forneron, *reproduction tronquée*. On ne tronque pas une lettre quand on la reproduit par extraits en indiquant par des points qu'on y fait des coupures. Ce qu'il y a de piquant, c'est que M. de La Sicotière, empruntant cette lettre à la source indiquée par M. Forneron, n'en donne lui-même que des extraits, c'est-à-dire qu'il la tronque, pour employer son expression.

[2] Lettre au prince de La Trémoille, chartrier de Thouars.

anciens acolytes, « se trouvait brouillé avec eux ; il forma une troisième secte qui ne laissa pas d'être assez nombreuse, parce qu'il donnait souvent et fort bien à dîner sur les fonds destinés à réunir les esprits de Paris ».

Aussi le découragement envahit l'âme du brave Normand : la cour du comte d'Artois à Londres offre, à cette heure où la succession de la République va s'ouvrir, un spectacle aussi incohérent que les agences de Paris. C'en est fait, Frotté renonce à la lutte ; il ne reprendra plus les armes que « par des ordres formels et par écrit, afin de n'être plus dupe d'un dévouement, noble il est vrai, mais dont on nous saurait encore moins de gré que jamais...[1] »

Les ordres formels que réclamait Frotté furent donnés. Le comte d'Artois promit pour la quatrième fois de débarquer en France, il exigea que la Normandie fût entraînée à un nouveau soulèvement. Le chevaleresque Frotté crut que son devoir était d'obéir au prince, mais il ne se mit pas en route sans de tristes pressentiments. « Je devrais attendre ton arrivée pour te confier que je veux tout à fait devenir homme de bien avant de partir. Quand on va combattre pour la foi et la royauté, il faut être conséquent et alors remplir ses devoirs de chrétien aussi bien que ceux de royaliste. Si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est que je redoute jusqu'à l'apparence de l'hypocrisie vis-à-vis de moi-même et que cette dé-

[1] Londres, 28 mars 1799. Lettre au prince Louis de La Trémoille, chartrier de Thouars.

marche ne peut se faire convenablemeni à moitié et seulement pour la forme. Je crains encore les yeux des autres. Aussi fais-je mon affaire sans en dire mot. Mais, mon ami, je te dois cette confidence, car c'est à ce pauvre cher Vallière et à toi que je dois après Dieu les liens qui m'ont toujours retenu non dans la pratique, mais dans le respect de la religion [1]. »

Frotté arrive en Normandie, sans illusion sur ses chances, dans ce même mois de novembre où Hédouville commence les pourparlers de pacification. Il occupe les chemins creux entre Vire et Falaise, pendant que le comte de Williamson occupe Flers et que Louvel de Montceaux s'avance dans l'Orne [2]. Williamson est, au bout de très peu de jours, blessé, pris, massacré par les soldats de Bonaparte. Frotté, qui était déjà sans confiance, reçoit à ce moment l'avis des offres favorables que fait le général Hédouville [3]. Il lui écrit aussitôt :

« MM. d'Autichamp, de Châtillon et de Bourmont, en me faisant part des propositions que vous leur avez

[1] 2 août 1799. Lettre au prince de La Trémoille. Chartrier de Thouars, manuscrits autographes.

[2] Voy. Sarot, *Tribunaux répressifs de la Manche*, II, 416, et Alphonse de Beauchamp, éd. de 1820, IV, 405. — On s'est bien trompé sur Beauchamp. C'est un des hommes les plus méprisables de ces temps, où il en parut un si grand nombre. Mais c'est un des historiens les plus consciencieux et les mieux informés qui aient jamais existé. Voy. ses papiers à la Bibliothèque nationale.

[3] Il est indispensable d'entrer dans d'assez nombreux développements, la situation ayant été absolument travestie par la plupart des historiens.

faites et des réponses qu'ils ont cru devoir vous faire, à condition que tous leurs camarades y donneraient leur assentiment, m'ont assuré que vous aviez envoyé en Normandie les mêmes ordres que vous avez fait passer dans la Vendée, l'Anjou, le Maine et la Bretagne. En présumant que j'adhérais aux mesures prises par ces messieurs, vous avez rendu justice, général, à l'étroite liaison qui existe dans nos opinions comme dans notre manière d'agir. En conséquence, je vais donner les ordres les plus précis dans les pays qui m'ont accordé leur confiance pour que la trêve y soit observée avec la même exactitude qu'elle doit l'être par les troupes sous vos ordres, et je ne doute pas, général, comme je vous prie de croire, que, si quelque infraction partielle pouvait avoir lieu, il n'aura dépendu ni de vous ni de moi de les prévenir.

« Le comte L. DE FROTTÉ.

« J'ai relâché à Couterne vingt-six prisonniers ayant un capitaine et un lieutenant à leur tête, et quant aux affaires près d'Alençon, de Vire et de Saint-Lô, les républicains pris par nous les armes à la main ont été renvoyés avec la même humanité [1]. »

Il prévient en même temps le comte d'Artois qu'il met bas les armes [2]. Mais il ne peut toujours, pas plus que les officiers républicains, empêcher les excès de zèle

[1] D. G., armée Ouest. Autographe original.
[2] Nouvelles acquisitions françaises, 1029, f°s 136 à 142.

et les échauffourées; en donnant avis à Hédouville[1] d'une rencontre qui a eu lieu, nonobstant la trêve, à Nonancourt, il dit : « Je crois pouvoir vous réclamer avec justice ceux de nos hommes que vous avez faits prisonniers; si les hommes sous vos ordres en eussent fait autant, vous pouvez être d'autant plus sûr qu'ils vous auraient été rendus, que même pendant la guerre ceux qui sont tombés entre nos mains ont obtenu immédiatement leur liberté. » Il envoie des sauf-conduits pour que le général Hédouville oblige les républicains de l'Eure à respecter la trêve; ces derniers, ajoute Frotté, « sont incapables des mesures loyales qu'on peut attendre des militaires ».

Ainsi Frotté fait « bonne guerre », comme disait l'infanterie du seizième siècle, il épargne les prisonniers, il désire la paix. Hédouville déploie dans ses rapports la même largeur de vues, la même noblesse de sentiments. A ce moment, du reste, le Premier consul n'a pas plus de haine contre les Normands que contre les Bretons. Nulle sympathie chez Hédouville, Berthier et Bonaparte pour les jacobins de la Manche; ils crient[2], on les laisse crier. Berthier écrit même durement à Fouché[3] que tout ce qu'il lui rapporte sur la situation du Calvados est inexact ou exagéré.

[1] D. G. Autographe original, 13 décembre 1799.
[2] D. G. Dénonciation du citoyen Roques, du 18 décembre 1799, et des administrateurs du département de la Manche, du 23 décembre 1799.
[3] D. G., 29 décembre 1799.

Tout à coup Bonaparte perd patience; c'est contre Frotté et Georges Cadoudal qu'il est le plus irrité, il fait écrire par Clarke à Hédouville la lettre déjà citée [1]... « Brûlez deux ou trois grosses communes... la faiblesse seule est inhumanité... »

D'où vient cette gradation dans la haine? Contre Bourmont, qui tient toujours la campagne à la tête de ses légions, rien; contre Georges, la fureur s'amasse lentement, mais elle n'éclate encore que contre Frotté, le plus humain de ces chefs royalistes.

En ce même mois de janvier 1800, Bonaparte vient d'avoir connaissance d'une proclamation royaliste distribuée en Normandie. Elle dit que Bonaparte, en se trouvant le 18 brumaire à Saint-Cloud, a pâli de peur et est tombé demi-pâmé dans les bras d'un grenadier. On se rappelle en effet que, au milieu de ces députés pour la plupart hostiles, Bonaparte avait manifesté une vive émotion. Peut-être ce fataliste a-t-il douté un instant de sa fortune. Peut-être les fatigues des deux jours précédents ont-elles amené une seconde de défaillance. En tout cas, il était ridicule d'accuser de lâcheté l'homme du pont d'Arcole, le général de l'armée d'Italie. Frotté l'a bien senti. Il n'avait pas signé cette proclamation; il a prévu, il a écrit (lettre du 9 janvier 1800, à M. de Commarque, qui l'avait rédigée) qu'elle attirerait toute la colère du Premier consul [2].

[1] D. G., 5 janvier 1799.

[2] Voy. sur ce fait capital la biographie Michaud : *Alphonse de Beau-*

Sentant le prix de la paix et voulant éviter tout prétexte de rupture, il écrit encore, le 7 janvier, à Hédouville, qu'il est résolu à signer la pacification [1] : « Je ne négligerai aucun moyen pour faire renaître la tranquillité, dussé-je m'y sacrifier moi-même personnellement. » Mot touchant; le dénouement est prévu, et le héros sera prêt pour le sacrifice.

Bonaparte est prêt aussi, il sait ce qu'il veut faire; il envoie de Paris le général Chambarlhac avec dix-huit cents hommes pour prendre le commandement dans l'Orne [2]. Chambarlhac ne rendra compte de ses actes qu'au général Lefebvre, qui reste à Paris sous les yeux

champ, édition 1820, IV, 496. — LANFREY, *Histoire de Napoléon*, II, 77. — SAROT, *Des tribunaux répressifs de la Manche*, II, 417 : Haine personnelle du Premier consul. — Comte DE MARTEL, *Les historiens fantaisistes*. C'est M. de Martel qui attribue la proclamation à M. de Commarque et cite la lettre écrite par Frotté pour la blâmer; mais si M. de Martel a su que la proclamation n'était pas de Frotté, Bonaparte a cru qu'elle était de lui. De là sa haine. — M. de La Sicotière pense que la haine de Napoléon n'était pas motivée par la proclamation de Commarque. Il explique l'assassinat de Frotté et de ses compagnons par le désir de terrifier les campagnes de l'Ouest. A coup sûr, il peut dire : Si l'opinion de M. Forneron est probable, la mienne est probable aussi. Au point de vue historique, peu importe le mobile; ce qui importe, c'est d'établir qu'il y a eu assassinat. Pas plus que M. Forneron, M. de La Sicotière n'émet à ce sujet le moindre doute, et il produit dans sa démonstration des preuves irréfutables.

[1] D. G., 17 ventôse an VIII.

[2] Bonaparte écrivait directement à Chambarlhac : « Le général Lefebvre ne m'a pas laissé ignorer ce que vous aviez fait. Il vous reste encore à faire rendre la tranquillité au département de *Lorne* (*sic*). Désarmez toutes les communes mal *intentioné* (*sic*) et tous ceux qui l'on *soulevée* (*sic*). Adieu. *Apprenés* (*sic*) moi bientôt que vous avez battu Frotté. » (Lettre inédite autographe signée. Archives Gustave Bord.)

du Premier consul. Ni Hédouville, ni Brune, qui va le remplacer, ne pourront donner des ordres dans l'Orne. Bonaparte évite d'ailleurs de prévenir aucun général de cette interversion dans les commandements; lui, le parfait modèle de la précision dans les ordres et de la méthode dans l'administration, il brouille tellement toutes les attributions, que nul ne sait quel est son chef. Au point de vue de sa vengeance, aucun inconvénient ne saurait résulter de cette confusion volontaire, puisque Hédouville est en disgrâce, Lefebvre sous sa main. Ainsi, dès le 18 janvier 1800, le général Lefebvre écrit, dans l'Orne, aux chefs de colonne [1] : « Poursuivre à toute outrance et sans relâche les brigands; le Premier consul a les yeux sur cette opération », tandis que Guidal, le général qui commande ce même département, vingt jours encore après demande toujours des ordres à Hédouville [2] : « Frotté, rebelle jusqu'aujourd'hui, me fait demander quelles sont les conditions reçues entre vous et les chefs de la Loire. Il est instant pour l'humanité, pour la chose publique, que vous me fassiez connaître vos intentions... » C'est seulement en recevant cette note que Hédouville apprend comment Lefebvre possède, depuis trois semaines, l'Orne avec la Manche et le Calvados, dans sa dix-septième division militaire [3], et c'est le même jour, tant la confusion avait

[1] D. G., 18 janvier 1800.
[2] D. G., 18 pluviôse, 7 février 1800.
[3] Note autographe de Hédouville sur la lettre de Guidal.

été savamment ourdie par Bonaparte, que Frotté envoie M. de Saint-Florent porter cette lettre à Hédouville [1] : « Voulant éviter à mon pays, resté seul sous les armes, les malheurs dont il peut être menacé dans cette guerre, j'ai l'honneur de vous faire part que je souscris, pour les départements où je commande les royalistes, aux mesures déjà prises par les autres chefs royalistes pour le rétablissement de la tranquillité dans les provinces de l'Ouest. En souscrivant aux conditions acceptées par MM. d'Autichamp, de Châtillon, de La Prévalaye, Bourmont et Georges, j'espère que mon pays ainsi que les officiers et soldats sous nos ordres jouiront des mêmes avantages promis aux autres et dont l'expérience seule pourra nous prouver les effets. Quant à moi, Monsieur, je fais abnégation de toute prétention ou réclamation personnelle. Si la bonne foy n'est pas le garant certain sur lequel peuvent se reposer nos pays après notre licenciement;... si nos officiers et soldats rentrés dans leurs foyers y pouvaient craindre quelque persécution en raison de leur conduite et de leurs opinions, je désirerais qu'elle pût retomber sur moi seul dans mon pays, et cela serait juste, puisque c'est moi qui lui ai mis les armes à la main. »

Bonaparte n'aimait point ces âmes généreuses ; il préférait les hommes comme Bernier, qui servaient, qui flattaient ses colères, qui lui disaient d'une voix mielleuse [2] :

[1] D. G. Autographe original, 19 pluviôse an VIII (8 février 1800).
[2] Bernier à Hédouville. D. G.

« Je suis désolé plus qu'étonné de la résistance de MM. Georges et de Frotté. On sait qui les mène. L'Angleterre ne le dissimule pas. Elle dit nettement que leur opposition armée empêchera au moins trente mille hommes d'être, à l'ouverture de la campagne, sur les bords du Rhin. » Ces excitations perfides n'étaient pas nécessaires pour échauffer la bile de Bonaparte; les soumissions de la plupart des chefs l'exaspéraient davantage contre ceux qui bravaient ses menaces et repoussaient ses offres, et particulièrement contre Frotté[1]. Il faut « à tout prix » que la guerre soit finie dans la première décade de ventôse. La terreur et la mort doivent être mises à l'ordre du jour. Frotté n'est plus un ennemi, mais, comme tous ceux qui lui résistent, « un misérable et un brigand ». Il ne s'agit plus de le vaincre; c'est sa « mort », son « anéantissement », sa « destruction » qu'on exige; ce n'est plus seulement aux armes loyales qu'on devra recourir contre lui, mais l'incendie, la trahison, l'assassinat sont recommandés et primés[2]. De violence en violence, Bonaparte arrive à dicter ces ordres barbares : « Tâchez d'avoir dans vos mains le baron de Commarque, commandant la première division, le chevalier de Monceaux, commandant la seconde division, le nommé Lavi du Bois, commandant la troisième division, d'Hauteville, Mémecourt (dit For-

[1] M. de La Sicotière, II, 467 et suiv.

[2] *Correspondance de Napoléon*, lettres des 1er, 10, 11, 13 février 1800.

tunat), Picot, Ruais, Hugon, des Essarts. Mettez des colonnes à la poursuite de tous ces brigands. Vous pouvez promettre *mille* louis à ceux qui *tueront* ou prendront Frotté, et *cent* pour chacun des individus ci-dessus nommés [1]. »

Après s'être résigné à traiter, Frotté avisa de l'envoi de sa lettre à Hédouville le général Guidal, déjà prévenu de ses intentions [2], et lui offrit une suspension d'armes. Il prévint également le général Avril; il intima l'ordre à Commarque et à ses autres divisionnaires de suspendre les hostilités [3].

On a vu que Guidal, placé sous les ordres de Chambarlhac, avait cru devoir encore consulter Hédouville. La réponse d'Hédouville n'impliquait nullement le rejet des négociations; elle plaçait Frotté sur la même ligne que Georges [4]. C'était aussi le sentiment du général Avril, qui commandait à Caen en l'absence de Gardanne. « Il autorisa provisoirement

[1] *Correspondance de Napoléon,* lettre du 11 février 1800 au général Gardanne. Ces lettres ont été reproduites dans l'*Histoire de Napoléon,* par LANFREY, II, 77.

[2] Le 7 février, c'est-à-dire la veille, Guidal exprimait à Hédouville la joie que lui causait la perspective de la conclusion prochaine de la paix avec Frotté. Sa lettre est aux Archives de la guerre.

[3] A la réception de cet ordre, Commarque écrivit à Guidal pour lui proposer une suspension d'armes. (Lettre du 19 pluviôse. — *Moniteur* du 25.)

[4] « ...Le général Brune a exigé de Georges que les armes fussent rendues dans les trois jours qui suivront le licenciement. Frotté, ayant tenté le sort des armes, ne peut pas prétendre aux conditions accordées à MM. d'Autichamp et Châtillon. Il ne doit pas obtenir de meilleures conditions que Georges... » Lettre d'Hédouville citée par M. DE MARTEL, p. 172 et suiv.

Guidal à recevoir la soumission de Frotté et de ses bandes[1]. »

Quant à Frotté, il trouve tout simple que, traitant le dernier, on lui fasse des conditions plus dures qu'aux autres chefs, seulement il se réserve de discuter ces conditions; ainsi, jamais il ne donnera l'ordre à ses hommes de rendre leurs armes[2].

Enfin, Chambarlhac, devenu à l'insu de tous l'arbitre de la situation, parle à son tour : il continuera les hostilités jusqu'à ce qu'on ait remis trois mille armes, mais les conditions de la soumission seront réglées par le Premier consul[3]. Du reste, Lefebvre lui-même, au moment où l'on paraissait lui défendre de traiter avec Frotté, admettait la possibilité de traiter avec lui[4]. Si Guidal et Chambarlhac reçurent des instructions dans le même sens, ils durent se croire autorisés à continuer les négociations ouvertes avec le chef nor-

[1] Lettres au ministre de la guerre, 9 et 11 février 1800 (Archives de la guerre).

[2] Frotté à M. de Commarque, 11 février 1800. — M. de Martel, p. 172 et suiv.

[3] Chambarlhac à Frotté. « ...Des ordres de mon gouvernement me défendent de correspondre avec vous. Cependant, rendez d'abord vos armes, et je solliciterai pour vous. Je dépêche de suite le citoyen Baudinhon, mon aide de camp, auprès du Premier consul et du général en chef. J'attends leurs décisions pour vous les transmettre. En attendant, je continuerai mes opérations militaires, jusqu'à ce que vous m'ayez remis trois mille armes. »

[4] « ...Les ordres ont été réitérés pour pousser Frotté et pour le détruire, à moins qu'on ne trouve plus convenable pour les intérêts de la patrie de traiter avec lui... » — Général Lefebvre, commandant en chef la division, au ministre de la guerre. Paris, 13 février 1800.

mand. Ce qui est certain, c'est que les négociations continuèrent[1].

Au surplus, quelle était la situation de Frotté? Il avait demandé, le 8 *février*, à être compris dans le traité de pacification. Georges et Mercier y avaient été admis sans difficulté le 12 *février*[2]. Bourmont ne s'était présenté que le 16 *février* au général Hédouville; mais contre aucun d'eux Bonaparte n'avait de grief personnel. Le Premier consul n'ayant pu faire assassiner Frotté en promettant mille louis pour sa tête, va profiter de sa lettre (du 8 février) pour simuler une acceptation de la paix et s'emparer de son ennemi. « Qu'il se rende à discrétion, il peut alors compter sur la générosité du gouvernement[3]. » Qui voudra s'associer au guet-apens? Pour répéter à Frotté les mots de Bonaparte, il se trouva deux généraux français.

Guidal, ancien protégé de Barras, était devenu l'époux

« ...Le département de l'Orne commence à jouir de la tranquillité si longtemps désirée... Le général Chambarlhac, qui se trouve en ce moment à Alençon, mande que Frotté, Commarque et plusieurs autres doivent s'y rendre dans la nuit du 26 au 27 pluviôse (15 au 16 février). On ne doute pas qu'ils ne soient disposés à se soumettre à toutes les conditions qui leur seront imposées. » *Moniteur* du 28 pluviôse (17 février). Extrait d'une lettre du général Chambarlhac. Alençon, 25 pluviôse (14 février 1800). Ainsi, Frotté et son état-major devaient se rendre à Alençon dans la nuit du 26 au 27 pluviôse (15 au 16 février); ils y étaient attendus. Ils avaient des sauf-conduits, sécurité entière; la conférence était convenue de part et d'autre. Comment l'avait-elle été? Dans une réunion qui avait eu lieu à Alençon entre les généraux républicains, d'une part, et Commarque, d'Hugon et du Verdun, de l'autre. — M. de La Sicotière, II, 472 et suiv.

[2] D. G., 12 février 1800.

[3] Lettre de Bonaparte, 14 février 1800.

d'une ancienne favorite de son protecteur. Ce géant provençal, qui acceptait un rôle dans la pièce, était grossier, brouillon et sans cervelle. Il va disparaître longtemps pour ne plus être en vue qu'une seule fois, dans cette journée où il suivra Malet sans savoir vers quel but et sera fusillé sans savoir pour quelle cause. Chambarlhac descendait de vaillants officiers, il s'était distingué dans les guerres d'Italie, mais on lui reprochait d'être adonné à la boisson[1]. Était-il ivre à Marengo?... Ses soldats, indignés de son attitude, tirèrent sur lui à la revue qui suivit la bataille[2]. Il y a cependant à distinguer entre les deux : le supérieur, Chambarlhac, se borne à laisser faire ; le subordonné, Guidal, est un complice actif qui prend l'initiative.

Les réponses des généraux, le retard de Saint-Florent qui ne revenait pas d'Angers, avaient accru les angoisses de Frotté. Alors il écrivit à d'Hugon une lettre qui fut trouvée sur celui-ci après l'arrestation et dans laquelle on affecta de voir une infidélité au traité qui n'existait pas encore[3]. Saint-Florent

[1] Beffroy de Reigny, *Dictionnaire néologique*.

[2] Cahiers du capitaine Coignet, 1883, in-12.

[3] La voici, telle qu'elle fut publiée par le général Lefebvre, avec une note préliminaire où il suppose faussement que Frotté avait offert de « rendre les armes ».

Moniteur du 29 pluviôse, p. 592.

« La lettre qui suit, trouvée sur d'Hugon et écrite pendant que Frotté demandait à rendre les armes, fera connaître la foi de ces brigands.

« Mercredi (12 février), à cinq heures.

« Je n'ai point encore de nouvelles d'Angers; j'attends toutes les

arriva le 24 pluviôse (13 février)[1]. Il rapportait la nouvelle de la soumission des chefs vendéens et bretons. Le lendemain eut lieu l'entrevue entre trois envoyés de Frotté et les généraux républicains[2]. On discute les clauses, mais on ne s'entend point. « Ces difficultés, leur dit-on[3], ne peuvent être aplanies que par votre chef. Faites-le venir. Il sera reçu comme vous l'êtes vous-mêmes. Voici un sauf-conduit pour vous et pour

minutes Saint-Florent. Je ne vois que trop que j'ai prévu juste; nos perfides et insolents ennemis nous traiteront peut-être plus durement que les autres, parce que nous sommes les derniers. N'importe, il faut bien souscrire à tout, mais jamais au désarmement, cependant; du moins, ce ne sera jamais par mon ordre; pour tâcher de le prévenir, faites provisoirement prendre les fusils de toutes les recrues et autres soldats peu sûrs, et mettez-les en magasin.

« Faites-en dire autant à Lebrun de ma part. Notre situation est bien critique; mais il faut espérer qu'elle ne durera pas; notre tour viendra : ô mon cher d'Hugon, que j'ai de chagrins! jamais mon cœur n'éprouva plus d'amertume. Que ne puis-je réunir sur ma tête toute la haine de nos ennemis pour nous tous! J'en serais plus satisfait; du moins je prendrai sur moi le plus que je pourrai pour alléger les autres.

« Envoyez-moi de suite un exprès, pour attendre mes ordres et me donner les renseignements de ce qui se passe dans votre canton. Mille amitiés à Commarque : pour Dieu, engagez tous nos amis à patienter; je conçois qu'ils sont inquiets, mais moi, je ne suis pas tranquille.

« *Signé :* L. de Frotté. »

[1] Comte de Sémallé, notes. — Abbé Deniau, VI, 67. — Muret, IV, 67. — IV, 207, de son nom patronymique, Saint-Florent s'appelait d'Hauricourt.

[2] Ces trois envoyés étaient le chevalier du Verdun, le baron d'Hugon et M. de Commarque. Sechurioli (Pascal), major dans la division d'Ambrières, était aussi à Alençon (Billard, I, 196, 212).

[3] Ces paroles sont mises par M. Forneron dans la bouche de Guidal, et par M. de La Sicotière dans celle de Chambarlhac. Cependant, de l'aveu de M. de La Sicotière (II, 515), c'est Guidal qui a joué le rôle le plus actif dans la trahison.

lui [1]. » On leur donne aussi le mot d'ordre. Trois jours étaient accordés à Frotté pour se présenter; rendez-vous fut pris pour la nuit du lendemain. Alors Chambarlhac et Guidal adressèrent au gouvernement la note qu'il publia dans le *Moniteur*.

Malgré le sauf-conduit, Frotté était peu confiant; il se savait l'objet de la haine des Bleus. Il se souvenait des manques de foi qui avaient déjà déshonoré les ennemis; mais ses amis avaient engagé leur parole et la sienne, il se résolut à partir. « Je me repose sur mon sauf-conduit », disait-il à Bruslart dans le dernier billet qu'il ait écrit [2]. Il fit de touchants adieux à ses camarades. Tirant Moulin à part : « Je ne m'abuse pas, mon cher Michelot, lui dit-il, je sais que je vais à la mort; mais je me sacrifie de bon cœur pour le salut d'un pays et d'une armée qui me furent toujours chers [3]. »

On soupçonnait autour de lui la trahison projetée, on le prévenait du danger qu'il courait d'être arrêté à Alençon; sur la route, ses compagnons et lui furent plus expressément avertis au relais de Saint-Denis-sur-Sarthon; leur parole restait donnée, ils continuèrent leur route [4].

Ils arrivèrent à dix heures du soir à leur destination. Les postes étaient doublés. Il y en avait un à l'entrée

[1] Beauchamp, IV, 499. — Muret, V, 208. — Abbé Deniau, VI, 67.
[2] Billet de Frotté à Bruslart, 15 février 1800.
[3] *Mémoires de Moulin.*
[4] Récit du chevalier de Godet, rédigé pour Alphonse de Beauchamp, le 23 novembre 1819.

d'Alençon, sur la route même que suivaient les officiers royalistes; ce poste les laissa passer. Ils descendirent à l'hôtel de Bretagne, d'où ils se rendirent librement [1] chez le général Guidal, qui demeurait rue du Cygne. La maison était déjà pleine de grenadiers cachés dans tous les coins [2].

Frotté entame les pourparlers. Guidal et lui sont seuls; les autres officiers ont été placés dans une pièce voisine et se sont étendus sur des matelas. On discute tranquillement et l'on tombe d'accord sur un assez grand nombre de points; cependant il est tard, on approche de minuit; tout à coup Guidal pose à Frotté comme un *ultimatum* la remise exigée par le gouvernement de *trois mille* fusils en sus de ceux dont ses hommes sont armés. Frotté se récrie; il n'a point de dépôt d'armes mystérieux. Guidal se radoucit; personnellement, cette assurance lui suffit, mais la question est trop grave pour qu'il n'en réfère pas à Chambarlhac. Il sort en promettant de revenir bientôt [3].

[1] Les circonstances de l'arrestation de Frotté et de ses compagnons ont donné lieu aux versions les plus contradictoires et les plus fausses. L'autorité républicaine cherchait à les obscurcir et à les dénaturer.

[2] Ce détachement devait se composer d'au moins cinquante ou soixante hommes, à en juger par le menu de leur repas : 100 livres de pain, 105 bouteilles de vin, 2 jambons, 2 pâtés, 15 fromages. (Mémoire du déjeuner, Archives de l'Orne.) Par une précaution assez suspecte, les généraux avaient forcé la caisse du payeur pour se munir de fonds. (Réquisition des généraux, Archives de l'Orne.)

[3] Ce prétexte était tellement misérable et déloyal, qu'on n'osa pas s'en couvrir plus tard et qu'il n'en fut plus question dans la suite de l'affaire.

Frotté reste seul assis devant la cheminée. Quelques instants se passent, et à minuit la porte s'ouvre; un officier, suivi d'un peloton de grenadiers, se jette sur Frotté, le désarme avant qu'il ait pu se mettre en défense; il entend un grand bruit dans l'autre appartement; on arrêtait aussi ses camarades. A ses protestations, à leurs réclamations, on répond qu'il est plus de minuit et que les délais de l'armistice viennent d'expirer [1]. Frotté demande à parler à Guidal, à Chambarlhac. Les généraux, honteux, n'osent plus affronter sa présence. On fouille les prisonniers, on les dépouille de leur argent, de leurs papiers [2]. On trouve sur d'Hugon la lettre de Frotté : imprudence insensée, si d'Hugon ne s'était pas cru, comme parlementaire, à l'abri des perquisitions.

A sept heures du matin, les prisonniers partent. Ils sont sept, et dix-huit cents hommes les entourent, commandés par Chambarlhac, accompagné de Bisson, chef de la 43e demi-brigade, de Chesnel, capitaine d'artillerie, et d'autres officiers. La gendarmerie d'Alençon avait fourni pour les garder un peloton qui ne les quitta plus. Le convoi gagne d'abord Mortagne; il en repartit le lendemain de bonne heure et fut rendu dans la matinée à Verneuil. Presque en même temps y arrivait Laborde, aide de camp de Lefebvre, apportant

[1] Ce récit est celui rédigé par Bruslart, peu de temps après l'événement.

[2] M. de La Sicotière publie dans un appendice l'inventaire des objets saisis.

à Bisson les ordres du commandant de la division militaire dictés à celui-ci par le Premier consul : « Je vous ordonne, disait Lefebvre, de nommer sur-le-champ une commission militaire pour juger les prisonniers [1]... »

La commission se réunit au district; on n'entendit ni témoins, ni défenseurs. Frotté, Commarque et Saint-Florent (d'Hauricourt) invoquèrent la parole donnée, le bénéfice du sauf-conduit. Ils devinrent si pressants que les juges furent ébranlés. Il fallut suspendre l'audience pour que le président et le rapporteur pussent s'entendre afin de concentrer les débats sur la question d'émigration. Ce n'en était pas une : tous les accusés avaient émigré, mais tous avaient obtenu un sauf-conduit pour traiter, et cette circonstance suffisait pour leur rendre inapplicables les lois contre les émigrés. Cette jurisprudence venait d'être invoquée et venait d'être admise au profit de tous les chefs de l'Ouest; elle l'avait été également, en 1796, lors de la pacification de la Jaunaye et de la Mabilais [2]. Le gouvernement, les représentants en mission, les tribunaux eux-mêmes l'avaient formellement consacrée [3]. Le grief des « rapports avec les Anglais » n'était pas plus soutenable en présence du sauf-conduit, qui devait

[1] Cette lettre donne à mots couverts l'ordre de fusiller les prisonniers. L'original se trouvait entre les mains de M. Forneron. Il est aujourd'hui dans les miennes.

[2] Notamment en faveur de Cormatin.

[3] Jugement du tribunal criminel de la Manche, du 10 fructidor an IV, cité par Quénault, p. 153.

protéger la sortie des accusés après la conférence comme il avait protégé leur venue. D'après les lois militaires, d'après les lois de l'honneur et du simple bon sens, le parlementaire admis à négocier avec un adversaire est inviolable dans l'exercice de son mandat.

Pendant que ses juges délibéraient, Frotté demanda du vin : les sept officiers étaient écrasés par les fatigues de ces trois journées. Il remplit les verres, et levant le sien : « Messieurs, au Roi! » dit-il, et ses six compagnons, d'une voix forte, répondirent : « Au Roi! » La foule, amassée autour de la salle, entendit le toast suprême. Le jugement fut bientôt prononcé. Naturellement, le texte a disparu; on s'est efforcé de celer toutes les traces de l'assassinat de Verneuil. A peine ce jugement rendu, les sept prisonniers furent conduits au lieu de leur supplice : c'était un champ, dans la plaine de Saint-Denis, à quelques centaines de mètres de Verneuil. Sans pâleur, sans faiblesse, se tenant par la main, ils tombèrent ensemble en criant : « Vive le Roi! »

La nuit venue, les corps furent enlevés et inhumés sans bruit dans un coin du cimetière; aucun signe n'indiqua la tombe des victimes, aucun acte de décès ne fut dressé : ces morts sentaient le crime, on faisait le silence autour de leurs tombeaux.

Telle fut la fin du chef le plus brillant des insurgés royalistes. Charette et Stofflet avaient succombé, eux

aussi, sous les balles d'un peloton; mais ils avaient été pris les armes à la main, ils subissaient des lois impitoyables. Frotté, lui, n'était pas prisonnier; attiré dans un guet-apens, il fut tué au mépris de la parole donnée, et devint la victime d'une trahison dont celui-là même qui l'avait ordonnée a flétri l'indignité. Cette violation du droit des gens, ce simulacre de jugement, cette consommation du forfait préludent bien à l'assassinat de Vincennes.

On a peu de détails sur les six compagnons de Frotté [1], martyrs obscurs et sans histoire. Plus encore que celle de Frotté, leur mort imprime le caractère d'assassinat au drame de Verneuil. Comme Frotté, ses compagnons se présentaient pour faire leur soumission; comme Frotté, ils étaient couverts par un sauf-conduit. Pour les accusateurs, pas le moindre prétexte contre ces accusés. Eux n'avaient pas donné d'ordres, eux n'avaient pas écrit de lettre compromettante; aucune pièce, aucun témoin n'étaient produits contre eux. Leur arrestation fut déloyale, leur jugement inique, leur supplice odieux; mais les juges voulurent détruire tous les témoins de cette trahison [2].

[1] Le baron de Commarque, le baron d'Hugon, du Verdun ou Duverdun de Lamberville, Pascal Séguiral, Saint-Florent et Cavelier.

[2] Pour le jugement et l'exécution de Frotté, j'ai substitué le récit de M. de La Sicotière, plus détaillé et plus précis, à celui de M. Forneron (M. de La Sicotière, II, 483 et suiv.). M. de La Sicotière s'est uni à M. Forneron pour démasquer la conspiration de l'adulation et de l'esprit de parti coalisés pour effacer les traces d'un grand crime. On a prétendu, dit-il, que peu de temps après l'exécution,

VII

LA TYRANNIE DE L'EMPIRE.

L'assassinat de Frotté fut puni par la haine de l'Ouest. Nulle confiance n'était possible. On se soumit en fré-

un cavalier serait arrivé à toute bride, porteur d'un ordre de sursis.

Les souvenirs recueillis dans le pays n'ont jamais fait allusion à cet incident, et M. Thiers, qui en parle, a forcé le sens des propos de Bourrienne. « Je me hasardai, dit celui-ci, à demander au Premier consul la grâce de M. de Frotté, qui m'était recommandé par les personnes les plus honorables. Le comte L. de Frotté s'était tout d'abord opposé à toute négociation pour la pacification de la Vendée ; enfin, forcé par suite de combats malheureux, il avait été réduit, vers la fin de janvier, à la nécessité de faire lui-même les avances qu'il n'avait point accueillies. A cette époque, il adressa au général Guidal une lettre dans laquelle il faisait des propositions pacifiques. On lui envoya le sauf-conduit pour se rendre à Alençon. Malheureusement pour M. de Frotté, il n'écrivit pas seulement au général Guidal ; car, tandis qu'on lui expédiait le sauf-conduit qu'il avait demandé, il adressait à ses lieutenants une lettre dans laquelle il les engageait à ne point faire de soumission et à ne pas consentir à leur désarmement. Cette lettre fut interceptée : elle donna à la proposition de traiter toute l'apparence d'une feinte frauduleuse ; ce qui confirma, d'ailleurs, un manifeste de M. de Frotté, antérieur, il est vrai, aux offres de pacification, mais dans lequel il annonçait à tous ses partisans la fin prochaine de la criminelle entreprise de Bonaparte.

« J'eus plus de peine (que dans l'affaire de M. Defeu) à déterminer le Premier consul à se montrer indulgent. Cependant, je fis tant d'instances auprès de lui, je m'efforçai si bien de lui faire comprendre l'heureux effet d'une telle générosité, que je finis par obtenir l'ordre de suspendre le jugement. Quelle leçon je reçus alors sur les malheurs que peut entraîner la perte du temps ! Ne croyant pas les choses aussi avancées qu'elles l'étaient, je ne fis pas partir tout de suite le courrier chargé de porter l'ordre de suspension ; le ministre de la police avait, d'ailleurs, marqué sa victime ; lui, il ne perdait jamais de temps quand il s'agissait de faire le mal ; ayant donc résolu, je ne sais pour quel motif, la perte de M. de Frotté, il envoya l'ordre de hâter le jugement. Le comte de

missant. Les Normands ne pouvaient plus lutter après

Frotté fut jugé le 28 pluviôse, condamné le même jour et exécuté le lendemain, la veille du jour où nous entrâmes aux Tuileries. L'horrible précipitation du ministre rendit nul le résultat de mes sollicitations. J'eus lieu de penser que depuis le jour où le Premier consul m'avait accordé un sursis, il avait reçu quelques nouvelles accusations sévères contre M. de Frotté; car lorsqu'il apprit sa mort, il me parut très-indifférent à la tardive arrivée de l'ordre de suspension; il me dit seulement, avec une dureté inaccoutumée : « Il fallait mieux prendre vos mesures; dites, est-ce ma faute? »

Bignon (*Histoire de France* depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt) s'est approprié le récit de Bourrienne et l'a exagéré au point de faire de l'affaire de Frotté un titre d'honneur pour le Premier consul. Or, ce récit est un roman.

La lettre de Frotté n'a pas été interceptée, elle n'est tombée aux mains de ses ennemis que par le fait de son arrestation, — Bourrienne dénature les instructions qu'elle renfermait, — il n'y avait aucune preuve de perfidie dans la proclamation lancée en pleine guerre avant la soumission, — aucune trace de l'intervention de Fouché n'est apparue dans cette affaire... la suspension de la procédure ne fut pas ordonnée, la perte de Frotté avait été froidement résolue.

Qu'on se reporte aux lettres de Bonaparte, on sentira le maître profondément blessé dans son orgueil, dérangé dans ses plans, indigné de cette résistance d'un chef de partisans qui tient en échec toute sa politique, décidé, pour en finir, aux mesures les plus violentes et les plus odieuses : la mise à prix de la tête de Frotté et de ses chefs de division est un acte sauvage. Si l'on cherche la main qui a ourdi la trame et préparé la trahison, qu'on relise la dépêche du 29 pluviôse (18 février) au général Brune : « Frotté a été pris avec tout son état-major. Dans le moment actuel, il doit être *fusillé*. » Bonaparte connaissait le sort réservé à son ennemi; il savait qu'il n'y aurait pour lui ni justice ni pitié. Il avait pris ses précautions contre les autres et au besoin contre lui-même; il avait, soit avant l'arrestation, par ses courriers chargés d'instructions secrètes, soit depuis, donné des ordres tellement rigoureux qu'aucun agent n'osa en retarder l'exécution. — Que devient donc la fable du sursis? Guidal et Chambarlhac furent sans doute les instruments d'une trahison. Ils furent récompensés. Était-ce un désaveu?

Voici en effet une correspondance qui peut se passer de commentaires :

Au ministre de la guerre.

« Paris, 1er ventôse an VIII (20 février 1800).

« Je vous prie, citoyen ministre, d'écrire aux généraux Chambar-

la capture de leurs chefs. A la fin de février[1], on internait à Antrain les capitaines de la Manche, Legros dit la Grenade, Ozenne dit Saint-Martin, Chauvin dit Vainqueur, Roussel dit Falisard, Menard dit Empereur, David dit Cœur de roi, Legros dit Constant; ils vont rejoindre ceux qui, au mépris des conventions solennelles, garnissent les prisons d'État du Consulat et encombreront les prisons de l'Empire. Les jacobins de la police reprochent à M. de Bourmont de porter son titre de comte[2], ils écrivent pour signaler les dangers « que peut entraîner la faculté qu'on laisse aux prêtres insoumis de dire la messe », ils multiplient tellement

lhac et Guidal une lettre de satisfaction sur la conduite qu'ils ont tenue dans la 14e division militaire.

« Je vous salue.

« BONAPARTE. »

Le ministre de la guerre.

Note pour le général Dupont.

« Paris, 2 ventôse an VIII (21 février 1800).

« Vous ferez une lettre de félicitations pour les généraux Chambarlhac et Guidal, sur la conduite distinguée qu'ils ont tenue dans la 14e division militaire. »

On voit plus loin (chapitre x) que Napoléon ayant fait assassiner le comte d'Aché par des gendarmes, écrit à Moncey, de Schœnbrunn :

« J'ai appris la CONDUITE DISTINGUÉE des gendarmes dans l'affaire du brigand d'Aché. »

M. de La Sicotière reproduit également les lettres adressées aux généraux Chambarlhac et Guidal. Chambarlhac devint, en 1802, général de division et baron de l'Empire. On ne récompensait pas ses services militaires. A Marengo, il eut une si mauvaise attitude, que ses soldats indignés tirèrent sur lui à la revue qui suivit la bataille (*Cahiers du capitaine Coignet*, 1883, in-12).

[1] D. G.

[2] D. G., 7 mars.

les petites vexations, qu'un des chefs les plus respectés de l'Ouest, M. de La Roche Saint-André, écrit au général Hédouville : « Si cela continue[1], l'homme paisiblement rentré chez lui sera forcé de repousser la force par la force et de préférer la mort à l'oppression... »

Aussi la pointe de la presqu'île bretonne fut-elle amenée à reprendre les armes. Georges Cadoudal, dont Bonaparte n'avait pas su apprécier l'élévation morale et les qualités de commandement, revint de Londres pour venger la mort de Frotté. C'est, à partir de ce moment, une lutte personnelle, une guerre à mort entre le Premier consul et Georges Cadoudal. Les pensées de meurtre vont hanter le cerveau de ces adversaires, mais c'est Bonaparte qui pense le premier à faire assassiner son ennemi. Georges ne fera plus tard qu'user de représailles.

La colère s'exhala tout d'abord en menaces. Le Premier consul écrivait au général Bernadotte, qui commandait l'armée de la presqu'île de Bretagne (4 juin 1800) : « Prenez mort ou vif ce coquin de Georges. Si vous le tenez une fois, faites-le fusiller vingt-quatre heures après. » — « Faites donc arrêter et fusiller dans les vingt-quatre heures ce misérable Georges » (4 juillet). Puis, comme pour Frotté, il met sa tête à prix, promet une récompense à qui le lui tuera.

Bernadotte ne peut saisir Georges, mais le 20 février

[1] D. G., 11 février, 12 mars.

1801, il fait mettre à mort Mercier dit la Vendée, l'ami, le lieutenant préféré de Georges, un bourgeois instruit, doux et gai, qui avait débuté à dix-huit ans dans la guerre civile[1]. Du reste, il exécute tous ses prisonniers et il écrit avec calme[2] : « Le Morbihan se purge,... les brigands sont effrayés par les actes de justice. » Tandis qu'on égorgeait ses anciens compagnons, et dès avant la fin de l'année 1800, Georges avait transporté à Paris le théâtre des hostilités et introduit ses projets d'action dans la trame des premières conspirations royalistes.

[1] *Mémoires de Puisaye*, II, 537.

[2] Lettres de Bernadotte au général Ernouf, le 10 et le 20 prairial an IX (*Revue de la Révolution*, 5 juillet 1883).

CHAPITRE IV

LA POLICE DE NAPOLÉON ET LES CONSPIRATIONS ROYALISTES

Les deux princes. — La police et les espions. — Les victimes. — Affaire Clément de Ris. — Affaire Saint-Régeant. — Complots postérieurs à la paix d'Amiens. — Extraditions violentes.

I

LES DEUX PRINCES.

Depuis combien de siècles les vierges océanides viennent-elles assoupir Prométhée et chanter d'une voix qui domine le murmure des flots : « Sages, ceux qui se prosternent devant la nécessité vengeresse [1] »?

Devant la force, le Germain a toujours su courber la tête, mais la Providence a uni la France et les Bourbons par des liens si indissolubles, que les Bourbons ne pouvaient sans déshonneur renoncer à leur patrie et à leur destinée.

Les princes avaient deux manières de répondre au défi que leur jetait la fortune : ou bien épier les événements, étudier les esprits, mûrir leur âme pour l'heure

[1] Eschyle, *Prométhée,* vers 936.

propice, ou bien tirer l'épée, appeler les fidèles et mener au combat le panache de Henri IV. Louis XVIII, impotent, prit le premier parti; jeune et valide, le comte d'Artois aurait pu prendre l'autre; il se contenta d'attirer les brouillons près de lui, de lancer ses partisans dans les aventures, et d'envoyer les plus dévoués à une mort presque certaine.

Louis XVIII reconnut dès le début du Consulat l'incohérence des projets de son frère et l'inanité des mouvements insurrectionnels : « L'expérience, disait-il, ne nous a que trop appris que nous ne sommes en mesure ni de les produire ni de les diriger. Nous sommes à peu près réduits à suivre le cours des choses [1]. » Au contraire, le comte d'Artois, dans son inexpérience, accueillait toutes les offres et ne décourageait aucune illusion.

Louis XVIII avait conservé comme délégués à Paris les hommes qui avaient mené les négociations dans l'entourage de Bonaparte [2]. Il les constitua en conseil royal, le 23 février 1800 [3]. C'était le marquis de Clermont-Gallerande, l'abbé de Montesquiou et M. Quatremère de Quincy; le baron d'André était secrétaire. « Je convoquerai les états généraux, leur écrit-il, aussitôt que la tranquillité publique solidement rétablie me permettra d'employer cette mesure sans danger. Ne voulant pas que mon arrivée dans le royaume soit

[1] 23 janvier 1800. Saint-Priest à Delamarre, vol. 607, cahier 3.
[2] Voir plus haut, chapitre II.
[3] Vol. 607, cahiers 3 et 4.

marquée par la ruine d'un grand nombre de familles, je promets aux acquéreurs de biens nationaux un dédommagement dont je fixerai le mode et la quotité, de concert avec les états généraux. »

Quatremère se retire de bonne heure, et accepte une place du gouvernement; le Roi lui substitue Royer-Collard, qui exige de n'être pas connu du comte d'Artois dont les indiscrétions sont célèbres dans le parti. « Le Roi a instruit Monsieur de l'établissement de son conseil royal à Paris. Mais Sa Majesté n'a nommé (à Monsieur) aucun des individus qui le composent. Elle lui a seulement écrit, dans le plus grand secret, qu'elle avait fait proposer la présidence à M. de Clermont... Sa Majesté recommande à M. d'André de faire savoir à M. l'abbé de Montesquiou que Sa Majesté l'a vu avec la plus grande satisfaction prendre place dans son conseil royal, et qu'elle a grande confiance dans sa sagesse et ses talents. Le Roi s'est aperçu que M. d'André avait écrit le nom de M. l'abbé de Montesquiou en toutes lettres. Sa Majesté recommande de chiffrer les noms des personnes. En ce genre, les plus légères imprudences affligent Sa Majesté [1]. » Cette prudence du prince dégénéra, chez les correspondants, en jeu et bientôt en manie; on multiplia les surnoms et les chiffres : le marquis de Clermont est M. de Saint-Pierre et 1310. L'abbé est M. Prudent et 1311; Quatremère est M. de Saint-

[1] Lettre du 8 juin 1800, vol. 607, cahier 4.

Vincent et 1312[1]; puis on continue et on nomme encore l'abbé de Montesquiou 398 et Levert[2]. Quatremère est 1735 et 1986; d'André est 1702, Félicité et 1986; Talleyrand est 1748, Lechaux et 1987. On est oisif, on ne craint pas plus les longs déchiffrements que les querelles. Ainsi le conseil royal refuse d'entrer en relation avec les agents du comte d'Artois, il donne même sa démission le 25 juin 1800, « parce qu'il ne veut pas devenir un foyer de conspirations et d'insurrections[3] ». Louis XVIII fait répondre : « Le conseil royal doit conserver ses pouvoirs dans toute leur intégrité et sans autre dépendance que celle de la personne du Roy. Bien plus, il ne suffirait pas que Monsieur abordât en France pour les faire cesser. Sa Majesté a entendu que les rênes du gouvernement ne fussent rendues à ce prince que lorsqu'il pourrait les recevoir, les tenir, les conserver. Il ne suffirait donc point que Monsieur fût débarqué en France. Si sa puissance ne s'étendait pas au delà du pays qu'il occuperait, il serait fort contraire aux intentions du Roy que les rênes du gouvernement fussent abandonnées par le conseil royal[4]. »

Ni Louis XVIII ni le conseil royal n'entendent conspirer. Tous deux se méfient également des maladresses du comte d'Artois. Si la monarchie devient possible, le conseil royal est destiné à administrer provisoire-

[1] Saint-Priest à d'André, 20 juillet 1800, vol. 607, cahier 8.
[2] Vol. 613.
[3] Baron de Barante, Royer-Collard. Voy. aussi vol. 607, cahier 8.
[4] Saint-Priest à d'André, 3 août 1800, vol. 607, cahier 8.

ment le pays; en attendant, il informe le Roi de l'état des esprits. Il obtient en réalité comme résultat pratique la conversion lente, mais définitive, de Louis XVIII aux idées modernes et au régime représentatif, mais on ne possède ni ses lettres ni des détails sur son rôle [1].

La prudence, nécessaire à cette époque, a survécu même à la chute de l'Empire. Les sages correspondants de Louis XVIII n'ont jamais aimé à rappeler les souvenirs de leur jeunesse : loin de se vanter de leurs services après le triomphe de leur cause, ils ont gardé le silence avec un tel scrupule, qu'on est réduit à deviner leur rôle à travers les charges accumulées contre eux par la police secrète. Le témoignage même de la police manque contre les correspondants du prétendant Louis XVIII; on ignore les détails de la vie de l'abbé de Montesquiou depuis l'époque où il est rentré de l'émigration, suspect encore comme libéral aux royalistes intransigeants, jusqu'au jour où il est devenu ministre de l'intérieur, en 1814. Ses collègues du conseil royal n'ont point parlé davantage. Clermont-Gallerande a arrêté ses *Mémoires* [2] au 10 août 1792, Royer-Collard se borne à déclarer [3] qu'il s'est mis au

[1] Le baron de Barante (t. Ier, p. 45 à 69) n'a rien trouvé non plus.

[2] Les notes qu'il a laissées doivent être intéressantes si l'on en juge d'après celles qui sont annexées à l'édition de 1826.

[3] Voy. sa lettre au comte de Serre, *Correspondance*, t. II, p. 499 : — « J'ai été pendant six années, au péril continuel de ma vie, le serviteur principal du Roi en France et son conseiller assidu. » Une lettre semblable est conservée dans les archives de l'Académie royale de Belgique.

service de Louis XVIII en avril 1799. D'un autre côté, le seul des agents du comte d'Artois qui fût un homme politique, Hyde de Neuville, a caché cette période de sa vie avec un tel soin, que son ami Vatimesnil, dans la notice qu'il lui a consacrée[1], dit seulement qu'il a agi de concert avec le chevalier de Coigny ; il ne donne aucun détail sur ses démêlés avec Napoléon.

Hyde de Neuville et le chevalier de Coigny n'avaient ni l'autorité ni les ressources financières que supposaient les royalistes. Ils tenaient leurs pouvoirs du comte d'Artois, mais ils avaient cela de commun avec une foule d'agents plus ou moins fidèles et tous très turbulents. Le comte d'Artois se tenait à Londres au milieu d'une cour où se trouvaient des hommes de bon conseil, le marquis de Rivière, le comte François d'Escars[2], et aussi des flatteurs qui le grisaient de belles paroles, tels que Conzié, l'évêque d'Arras, le Suisse Roll, capitaine des gardes, le financier Dutheil et quelques autres. Le duc de Berry, fils du comte d'Artois, restait en dehors de ces intrigues, et se plaisait surtout à entendre raconter les victoires des armées françaises ; un jour, on le vit courant tout joyeux à travers les rues de Londres à la nouvelle d'un succès que les marins français venaient de remporter et criant à chaque émi-

[1] Le *Correspondant*, 25 juin 1857. Voir dans la *Revue de la Révolution* (1888, I, Doc.) la contre-police organisée par Hyde de Neuville.

[2] 1759-1822. Voy. son éloge par le duc de Fitz-James, Chambre des pairs, 12 février 1823.

gré qu'il rencontrait : « Ils ont été battus,... nous les battons sur l'eau comme sur terre. » Tant qu'il ne s'agissait que de consoler les émigrés, le comte d'Artois conservait son prestige. Il allait visiter les pensions tenues par les filles d'émigrés. Mademoiselle de Trémereux, l'une des institutrices, raconte une de ces fêtes à son frère [1] : « D'un côté furent rangés les jeunes gens élevés ici, de l'autre les jeunes demoiselles. Mes compagnes et moi nous nous plaçâmes au milieu de nos élèves, l'abbé Carron s'avança pour recevoir le prince, le jeune de Quélen récita un compliment, les jeunes du Bourblanc et de Dresnay récitèrent avec infiniment d'énergie et de sensibilité quelques vers de la *Henriade* :

> Tout le peuple changé dans ce jour salutaire,
> Reconnaît son vrai Roi, son vainqueur et son père.

« Monsieur en fut très attendri. La jeune Rosette Le Douarin, une de nos plus gentilles et plus petites, lui présenta un portefeuille brodé. Puis madame du Quengo chanta, en s'accompagnant sur la harpe, des couplets de circonstance. »

La situation des deux princes, de leurs agents et de la police, est peinte assez exactement par un homme d'un esprit délié et d'un caractère incertain, Fiévée, qui était regardé par la police comme un agent royaliste

[1] Somerstown, 10 mars 1800. Voy. abbé de Lubersac, *Journal de l'émigration*, L, d, 3, 171.

et qui était connu des royalistes comme un des agents secrets de Napoléon. « Les têtes ardentes, dit Fiévée, les intrigants affamés, toujours confiants dans la promesse qu'on leur faisait de ces mouvements à l'intérieur, s'étaient tournés du côté du comte d'Artois, et se trouvaient par conséquent à la disposition du cabinet de Londres. Le comte de Lille (Louis XVIII) les connaissait tous, malgré la discrétion dont on se piquait à son égard. La police de Paris les connaissait aussi, tant ils étaient bruyants et indiscrets, mais les agents du comte de Lille sont toujours restés inconnus au cabinet de Londres et aux hommes qui entouraient le comte d'Artois. Le comte de Lille avait, à cet égard, donné sa parole [1]. »

Fiévée connaissait à merveille cette police du Consulat. Avant de la voir engager ses luttes contre les royalistes, il n'est pas inutile d'énumérer les forces dont elle disposait.

II

LA POLICE ET LES ESPIONS.

Dès le début du Consulat, cette redoutable police apparaît ce qu'elle sera durant tout le règne, déjà parée

[1] *Correspondance* de Fiévée, t. Ier, p. 87, janvier 1803.

et armée, semblable à l'une de ces divinités hindoues qui se hérissent de têtes et de bras, de dards et de flammes. Le Premier consul, qui la recueillait du Directoire, lequel en avait hérité de Danton, lui ajouta dès les premiers jours toutes les forces que lui procuraient son talent administratif et un penchant naturel pour cette vile besogne. Rien ne le retenait, ni la dignité de son rang, ni la répugnance pour les choses qui souillent, ni le sentiment de la légalité. Aux yeux de Bonaparte, le légiste était l'homme qui trouvait dans les lois des pièges pour y faire tomber les proscrits.

Quant aux lettres confiées à la poste, le maître n'aurait pas eu le temps de les lire entièrement, il se faisait envoyer les plus intéressantes de celles qui étaient décachetées et copiées. Son secrétaire [1] transmettait ensuite ces extraits au ministère de la police, avec cette mention : « Le Premier consul me charge de vous informer qu'il vient de recevoir l'avis suivant... »

Ainsi, au centre du réseau mystérieux, seul à en connaître la trame, est accroupi Napoléon. Sous sa main, il ne tolère que des subalternes, qui sont perfides, qui se haïssent, qui se déchirent, mais qui restent des instruments. Le plus célèbre de ces subalternes est Fouché.

Fouché n'était dangereux que lorsqu'il s'agissait d'assouvir son ambition; il est vrai que chez lui cette passion était insatiable. Dès que l'ambition n'est plus

[1] Bourrienne, vol. V, p. 177.

en cause, Fouché redevient sceptique, bel esprit et même causeur aimable. Ses meurtres et ses exactions dans les vallées de la Nièvre, de la Loire et du Rhône, lui ont procuré des objets d'art, de nombreux millions et l'habitude de ne plus connaître ni devoir ni honneur. Maintenant qu'il est riche, qu'il est ministre, Fouché ne s'embarrasse pas de ses anciens complices, ne renie pas ses amis jacobins, sait les utiliser pour ses nouveaux desseins. Il les paye, il les enrégimente dans sa police. Il les groupe autour de lui dans les postes subalternes, depuis le conventionnel Roux, qui avait été naguère chargé de nourrir Paris, jusqu'à Chepy [1], qui, aux massacres de septembre, avait déchiré le corps de la princesse de Lamballe. Mais il se donne déjà les allures d'un grand seigneur. Il entre dans l'intimité de la princesse de Vaudemont, un des derniers débris de cette maison de Lorraine, si fière à la cour de Louis XIV. Ce régicide ménage le faubourg Saint-Germain ; il aura des courtisans, sera duc, entrera par mariage dans une des vieilles familles de l'aristocratie. Napoléon, fasciné par lui, le redoute, lui retire secrètement le pouvoir qu'en apparence il lui abandonne, et, pour le surveiller, attache à ses flancs un espion dangereux, le Belge Réal.

Réal, ami de Danton, passait pour avoir organisé le 31 mai ; son *Journal des patriotes* recevait 500,000 francs

[1] Chepy est nommé commissaire de police à Brest.

des fonds secrets; il devint accusateur public près le tribunal révolutionnaire, se fit le défenseur des complices de Carrier et de Babeuf, joua son rôle dans le drame du 18 brumaire et conquit la confiance absolue de Napoléon. Pour le bien connaître, il faut lire la série des interrogatoires qu'il a fait subir. S'il trouve une âme qui ne plie pas, un homme contre lequel n'existe aucun grief, et qui ne lui permet ni démenti, ni sarcasme, ni outrage, comme M. de Vaudricourt, il le fait disparaître au fond d'une prison d'État, d'une façon si complète, que dix ans plus tard, sous le règne des Bourbons, la famille ne peut le retrouver qu'après plusieurs semaines de recherches. Mais Réal n'est qu'un outil; il ne dure que parce qu'il se laisse manier par la main du maître. Quand Réal agit, c'est Napoléon qui le meut.

A côté de Réal, figure Veyrat, l'inspecteur général de la police. Il a sous son autorité la prison secrète de la préfecture de police [1]; il est chargé de tous les coups de main. C'est un Génevois hypocrite qui se vante de ses crimes, s'il y trouve de l'intérêt. Il avait jadis été recruté par Danton pour le simple métier d'espion; ses prouesses le mirent tantôt en honneur, tantôt en disgrâce pendant la Révolution. Comme il se voyait un peu oublié pendant le Directoire, il rappela ses serviees dans une brochure qu'on peut citer comme un exemple de la quantité d'ignominie qu'un homme

[1] 3437, affaire Ricard.

peut arriver à s'infliger lui-même : il raconte comment il entrait dans l'intimité des suspects, comment il obtenait des confidences et rédigeait les dénonciations ; il énumère les victimes qu'il a menées à la guillotine. Veyrat passa naturellement avec Réal dans la police du Consulat, il devint presque aussitôt inspecteur général, mais dans cette gloire, il subit un désagrément momentané. Ses subordonnés découvrent qu'il a, dans sa jeunesse, été banni de Genève après avoir été marqué et fouetté par le bourreau [1]. Ce n'est point exact, répond l'enquête : Veyrat a bien sans doute été banni de Genève après avoir fait amende honorable, à genoux, la corde au cou, mais « c'était par suite de son amour pour la liberté et pour la France ; cette persécution était l'ouvrage de la plus dégoûtante aristocratie de Genève [2] ». Veyrat fut conservé à la police, et les agents Chevalier et Duflos, ainsi que la femme Duflos, qui l'avaient dénoncé, furent destitués, emprisonnés, exilés à quarante lieues de Paris. Un autre trait peindra l'homme. Veyrat avait établi à la police ce commerce ingénieux : il revendait cher aux libraires les livres obscènes qui avaient été saisis, et qui étaient presque tous imprimés à Lille avec la connivence du préfet. L'importance du Génevois Veyrat et de son fils, « deux des plus mauvais sujets qui se soient jamais rencontrés », devint très grande sous l'Empire. Le père était lié avec Constant, premier valet

[1] F^7 6471.
[2] Rapport du 2 germinal an XIII.

de chambre de l'Empereur, et, par son entremise, adressait chaque jour au souverain un bulletin destiné à contrôler celui du préfet de police.

Le travail régulier de la police officielle, les rapports et les notes, le classement des dossiers dans les cartons, les entrevues habituelles avec les suspects, sont confiés à Desmarest, un ancien prêtre marié, franc-maçon, qui reçoit les cadeaux, sème les paroles doucereuses, entretient la correspondance avec les prisonniers et leur fait entrevoir des adoucissements quand il sent que leur résignation s'épuise et que leurs lèvres vont s'ouvrir. Desmarest, étranger à toute délicatesse, plein d'astuce et d'esprit, plaisait à Savary, qui n'était qu'un mameluk; il ne répugnait à aucune trahison, savait nourrir les soupçons et entretenir les craintes. Il amassa de grands profits et montra son habileté en se faisant oublier sous la Restauration. Dépositaire de nombreux secrets, il vivait obscur et paisible, et les chouans étaient les premiers à veiller sur son repos.

Mengaud est l'auxiliaire de Desmarest. Chez celui-là, la corruption n'est plus voilée; il se laisse prendre avec les louis dans la main. Ce Mengaud, qui était chargé de la surveillance des côtes de la Picardie et de Normandie, ainsi que des correspondances avec l'Angleterre, était un ancien garde du corps du comte d'Artois; le directeur Rewbell, dont il était parent, l'avait fait nommer ambassadeur de la République en Suisse; là, il s'était livré, comme les autres agents du

Directoire, à des orgies et à des exactions [1]. Fouché, qui surveillait Mengaud dans sa mission de commissaire général de la police à Boulogne, s'avisa de lui réclamer soixante-cinq louis saisis sur un prisonnier. Mengaud répondit qu'il avait employé ses frais de mission au payement des dettes contractées par lui à Calais « dans une petite spéculation » qui avait échoué; il s'agissait, ajouta-t-il, « de quelques objets de production française qui sont prohibés en Angleterre; toute licite que puisse être une pareille opération, vous sentez que je ne veux pas paraître » ; or, comme ses associés abusent de ce qu'il veut « s'envelopper d'un mystère de décence », il les a fait taire avec l'argent des prisonniers, notamment avec les soixante-cinq louis réclamés.

Plus bas encore grouillaient dans les rangs de la police politique les débris et les rebuts du parti révolutionnaire, membres des comités, anciens laquais qui avaient dénoncé leurs maîtres; dentistes, parfumeurs, le receveur du coche d'Auxerre, et des aventuriers dont les professions étaient devenues inutiles sous la République; le fumiste Buchot, « qui s'est vanté d'avoir tué trente-deux prisonniers aux massacres de septembre », plusieurs filles du Palais-Royal et une de leurs *dames,* la Marie-Louise, la maîtresse du 133.

Dans une tout autre sphère aurait été enrôlée également, si l'on en croit Fouché, Joséphine, la citoyenne

[1] TAINE, *La Révolution*, III, 308.

Bonaparte : « Je l'avais comprise dans les distributions clandestines provenant du produit des jeux. Je lui remis de la main a la main 1,000 louis, galanterie ministérielle qui acheva de me la rendre favorable [1]. » Fouché connaît ainsi les démarches des femmes royalistes auprès de Joséphine, de madame de Champcenetz, de madame de Pracomtal et de madame de Guiche. A Bourrienne, le secrétaire du Premier consul, il donne [2] 25,000 francs par mois pour contrôler les récits de Joséphine. Mais tandis qu'il cerne de la sorte le Premier consul, il est lui-même croisé dans tous les sens par les diverses contre-polices que Bonaparte accumule.

D'abord, c'est la préfecture de police; elle est constamment en lutte avec le ministère de la police. Dubois, le préfet de police, est ambitieux, il incline vers les jacobins et n'entend rien aux fonctions administratives et judiciaires qui devraient être sa principale occupation. Il les abandonne à son secrétaire général, le vaudevilliste Piis. Tandis que l'un épie les royalistes, que l'autre écrit des chansons grivoises, les passants sont assassinés aux coins des rues. Dubois n'a ni la valeur intellectuelle ni les ressources financières de Fouché; il

[1] *Mémoires* de Fouché, I, 105 et 177. — Ces mémoires ne sont certainement pas de Fouché, mais ils renferment beaucoup d'indications exactes, ils insistent spécialement sur celle-ci; ils mériteraient même une grande confiance, si l'on en croit un homme que Fouché a élevé avec tendresse, Vieillard, le sénateur du deuxième Empire. (Voy. dans le *Dictionnaire de la conversation*, l'article Vieillard.)

[2] *Ibid.*, I, 188.

lui envie[1] « la curée des jeux ». Les maisons de jeu du Palais-Royal et les tripots clandestins versent des flots d'or au ministère de la police pour obtenir la tolérance, budget occulte qui permet un riche recrutement de volontaires.

Le trop zélé Dubois ne dirige donc que la seconde des polices dont le Premier consul accueille les rapports. La troisième est celle du général Duroc, la police militaire du château. La quatrième, celle du général Moncey, la police centralisée de la gendarmerie. La cinquième, celle des espions volontaires : du royaliste Fiévée, qui a six sœurs à doter; de l'honnête Montchanin, qui révèle les abus sans intérêt personnel[2]; de madame Gustave, chez qui les femmes mariées rencontrent leurs amants. Cette madame Gustave, veuve de M. de Timan, capitaine au régiment de Monsieur, correspondait encore avec Louis XVIII, en sorte qu'elle arrivait à vendre deux fois ses secrets. Le comte de Marcillac apprit ainsi que l'on connaissait les instructions du duc de Lorge lui prescrivant de soulever l'Aveyron[3]; dès lors, il jugea prudent de renoncer à ses projets sur ce département et beaucoup plus profitable de s'y faire nommer sous-préfet par le gouvernement.

Pressés par le besoin, beaucoup de royalistes font une conversion semblable et mettent en vente les secrets

[1] Le mot est de Fouché.

[2] Madame DE CAMPESTRE, I, 170. — Ce sont les mémoires d'une folle, mais elle révèle les honteux secrets de la prostitution.

[3] *Souvenirs de l'émigration*, p. 130-137.

du parti ; c'est un renfort pour la police ; elle hérite d'abord des espions qu'entretenait le Directoire ; mais, sous le Directoire, ces aventuriers étaient dépravés ou par la faim ou par l'amitié de Danton, c'étaient des malheureux de bas étage. Maintenant ce sont des personnages, on les écoute, on les prend au sérieux, je dirai presque qu'on les respecte ; si on les soupçonne, on n'ose l'avouer. Dans la première catégorie, celle des anciens, on retrouve M. de Colleville, celui qui envoyait au Directoire des rapports sur les émigrés. Il sert aussi bien Napoléon ; il sert même doublement, car il surveille à la fois les royalistes et les agents consulaires du gouvernement[1] ; il reconnaît les écritures, donne la biographie des suspects, reste à Hambourg comme un véritable exilé, et gagne consciencieusement son salaire.

Le comte de B... est moins utile et moins intelligent. Il correspond[2] avec Bourrienne et avec Henri, le colonel de la gendarmerie. A propos des renseignements qu'il adresse, Bourrienne écrit : « J'ai toutes ces notes bien précises, et bien plus circonstanciées que B... ne les donne. » Pour démontrer son importance, B... remet au gouvernement un récit des missions secrètes que lui ont confiées les Bourbons dès 1792, les témoignages de satisfaction qu'il a reçus d'eux, son brevet de colonel de cavalerie à l'armée des princes, du 15 avril 1792, et jusqu'à son brevet de chevalier de

[1] F7, 6371.
[2] F7, 6249.

Saint-Louis. Pour se rendre plus digne de son nouvel emploi, ce malheureux se dépouille des papiers qui lui faisaient honneur. Ces papiers, les archives les ont soigneusement gardés avec ses rapports de police, en sorte qu'à côté d'une dénonciation on lit une pièce comme la suivante : « Vérone, 23 mars 1796. Je profite avec plaisir, Monsieur, d'une occasion sûre pour vous dire que je suis instruit de la façon dont vous vous êtes acquitté des différentes commissions dont vous avez été chargé..... Louis. » C'est B... qui dénonce à Desmarest les voyages de Hyde de Neuville, le complot de Crénolles et les démarches de l'abbé Ratel. Est-il payé bien cher? — « Par les rapports que j'ai mis M. de Bourrienne à même de faire à la police, d'après mes communications, je pense pouvoir obtenir les trente-cinq louis qu'on m'avait fait espérer. » Mais il a de la peine à se faire prendre au sérieux. Dutheil, l'agent financier du comte d'Artois, ne procure pas plus de louis que Bourrienne. « Dutheil, écrit celui-ci [1], a été longtemps méfiant, et sans vouloir entendre à aucune proposition de la part de B... Enfin, il commence à s'ouvrir. B... est tellement compromis avec moi, qu'il sait que je le perdrais en Angleterre s'il variait un moment dans sa promesse de me servir. »

Le zèle du comte de B... ne paraît pas avoir été très fructueux, mais sa trahison ne fut jamais dénoncée, en

[1] 12 juin 1807.

sorte que ses enfants sont restés honorés. Le chevalier de la Morlière fut moins heureux.

Le chevalier de la Morlière, ancien garde du corps du Roi, *dit* Édouard, *dit* l'infâme Caroline, demeure rue du Puits, n° 6, au Marais. Il est protégé par le général Duroc, qui le recommande à Desmarest et qui blâme les bureaux de la police de l'avoir reçu sans égards lorsqu'il venait faire ses dénonciations [1]. Il est infatigable dans sa prolixité; pour obtenir les six cents francs qu'il sollicite, il multiplie les lettres verbeuses au Premier consul, au ministre de la police, au grand juge, au ministre des relations extérieures, au commissaire de police de Marseille, puis il se plaint des indiscrétions qui le livrent au poignard des assassins. Bientôt on rencontrera de pires délateurs, traîtres plus dangereux : Prigent, l'abbé Rougier, la marquise de Vaubadon. Mais on ne peut laisser de côté le mieux doué de la bande, lequel a eu au moins le mérite d'être officiellement employé dans les bureaux de la police, de séduire successivement les différents partis, et de laisser des travaux remarquables qu'on peut consulter avec fruit.

Recueilli dans la police de la République avec les viveurs et les déclassés de l'ancien régime, Alphonse de Beauchamp avait plu à Fouché et s'était adonné spécialement à la surveillance des royalistes de l'Ouest. Il avait, à cette époque, écrit une première histoire des

[1] Arch. nat., F^7, 6259.

guerres de Vendée, dont il avait fait une sorte de répertoire manuscrit de police dans lequel on gardait les traces de tous les royalistes propres à être dénoncés. Il se rattacha au Consulat avec ce précieux dossier, et se rappela au souvenir de Réal, son ancien protecteur, en lui dénonçant M. de Caire[1] : « Oserai-je vous prier de regarder cette lettre comme confidentielle? Elle me met à même de vous offrir la respectueuse assurance de la gratitude que je vous ai vouée. MM. Ouin et Rolland m'avaient promis d'en être les interprètes. Je vous supplie, Monsieur le conseiller d'État, d'accueillir avec indulgence le témoignage d'un zèle qui, j'ose le croire, ne sera pas indiscret. J'ouvre le manuscrit de mon histoire de la guerre de la Vendée et j'y trouve : « Juillet 1793. — Selon Westermann, tout a été prévu; il signale comme traître un de ses lieutenants-colonels, le jeune Caire, ancien page du comte d'Artois; — or, M. de Caire est à Paris, il négocie des traites anglaises, il a un compte courant chez Tesseire, banquier, il doit savoir beaucoup. » Caire est arrêté, et Beauchamp s'intéresse à ses interrogatoires[2] : « Hier, il balbutiait, il pleurait, il parlait de sa femme, de ses enfants, on a voulu le rassurer sur la suite de ses aveux, on n'a rien pu obtenir; il a failli succomber l'avant-dernière nuit, il est urgent de le retirer du secret pour le transférer à l'infirmerie. » Mais

[1] Le 23 fructidor an XII, F^7 6258.
[2] Note du 9 messidor an XII.

au travers de ses dénonciations, Beauchamp a conservé son amour-propre d'auteur, il veut publier son livre, il le remanie, il coupe les pages jacobines, adoucit les passages qui attaquent les modérés, ajoute des éloges qui flattent le sauveur, et obtient enfin de pouvoir imprimer cette seconde version, celle qu'on peut appeler l'édition bonapartiste des guerres de Vendée. « Vous méprisez la vérité à chaque phrase », lui écrit, non sans exagération, Cormatin, l'ancien chef vendéen[1]. Réal fait taire le Vendéen, mais sa protection est impuissante contre l'humeur de Napoléon, qui n'aime pas qu'on rappelle les souvenirs de la guerre civile. Beauchamp est exilé, puis rappelé, — pensionné, chassé de nouveau; enfin, dès la chute de Napoléon, il recommence son enquête sur la Vendée, il recueille les documents avec la sagacité d'un vieil agent de la police, reproduit son livre sous une troisième forme avec une richesse d'informations incomparable, et il fait imprimer vers 1820 son histoire royaliste des guerres de la Vendée.

D'après ce personnel, on voit que la police garda, sous le Consulat, ses griefs du Directoire avec la tenace rancune des gens de bureau. On a pu dire que ses poursuites s'effectuaient par *tacite reconduction*[2], tant elle affectait de les continuer sous les régimes successifs contre les mêmes inculpés. Le Directoire, le Consu-

[1] F7 6327 et 6258.
[2] Villemain. *M. de Felet*

lat, l'Empire, gardent la même haine pour tous les libéraux, pour tous les royalistes, et la même police se retrouve pour les traquer.

III

LES VICTIMES.

Au premier suspect qui lui tomba sous la main, Bonaparte montra son mépris de la légalité. M. de Rivoire, ancien officier de marine, fut arrêté comme agent royaliste en Bretagne et traduit devant une cour martiale, sous la prévention d'avoir voulu livrer Brest aux Anglais. L'accusation était absurde, la cour martiale acquitta l'inculpé. Aussitôt Bonaparte fit casser les officiers qui la composaient, les fit jeter en prison[1] et donna l'ordre à Merlin (de Douai) de faire condamner ailleurs le prévenu. Merlin était habitué à ces besognes, et il entrait dans sa spécialité de tenir pour nuls et non avenus les arrêts qui déplaisaient au pouvoir; il fit transférer M. de Rivoire à Rochefort et le fit juger une seconde fois pour le même grief[2]. Cette seconde cour

[1] Ces braves gens se nommaient: les lieutenants de vaisseau La Carrière, Le Gonidec, Ségain, Ollivier et les enseignes Garabis, Geslin, Hullin.

[2] L'apologiste de Bonaparte, M. le comte de Martel, trouve ce procédé correct, il va même jusqu'à louer « la dextérité des légistes Cambacérès et Merlin ». (II, 261.)

martiale condamna M. de Rivoire à la déportation; c'était une nouvelle forme d'acquittement, puisque la déportation était pour l'accusé le retour au foyer domestique. Alors Bonaparte ne prit plus la peine de recourir à Merlin; de sa propre autorité, il annula ce second arrêt, condamna M. de Rivoire à l'emprisonnement perpétuel et le fit enfermer dans le fort de Lourdes. Quatorze ans plus tard, à la chute de Napoléon, le malheureux se retrouvera dans le fort de Ham, au milieu de nombreux compagnons d'infortune.

Ainsi les magistrats qu'il venait de choisir refusaient quelquefois de servir l'arbitraire; ils se montrèrent aussi peu complaisants dans l'affaire Hyde de Neuville.

Le 21 janvier 1800, un drapeau noir fut hissé sur la Madeleine, quelques exemplaires du testament de Louis XVI furent affichés; ce fut tout le délit. On peut attribuer cependant aux mêmes conspirateurs une chanson obscène sur *le grand consul.* Le testament de Louis XVI paraît avoir été affiché par un avoué nommé Ratel; la chanson, dont aucun couplet ne peut se citer, serait du grave Piet, qui avait demandé à défendre Louis XVI, qui sera, sous la monarchie, député de la Sarthe et conseiller à la Cour de cassation [1].

Ces indices d'un réveil des royalistes et la saisie à la poste de correspondances avec l'Angleterre, servirent de prétexte à la police pour rechercher Hyde de Neu-

[1] Voyez un exemplaire saisi dans un cabaret de Lille, F7 6331.

ville, connu d'elle comme l'agent à Paris du comte d'Artois pendant les derniers mois du Directoire[1].

Hyde de Neuville avait à peine vingt-quatre ans; il descendait d'une famille anglaise établie dans le Nivernais après la bataille de Culloden. Il avait fondé, avec son jeune frère, une manufacture de boutons à la Charité (Nièvre), mais ils étaient suspects tous les deux parce que leur sœur avait épousé Delarue, ancien membre de l'Assemblée nationale. Delarue avait été exclu, comme modéré, dans les élections révolutionnaires, puis élu au conseil des Cinq-Cents, dans le grand élan de l'opinion publique contre les jacobins. Proscrit par le coup d'État du 18 fructidor, Delarue avait été déporté à Sinnamari. Il réussit à s'échapper dans une pirogue; mais la police lui gardait rancune, lisait toutes ses lettres, ainsi que celles de ses beaux-frères; elle notait les noms de ses correspondants : M. de Montcheux, faubourg Saint-Honoré, 48; le général Dubouchage, rue de l'Odéon, 3; mesdames de Saint-Maurice, de Damas, de Durfort. Dès le moment que Hyde de Neuville reçut les pouvoirs du comte d'Artois, il se cacha sous le nom de Paul Berry, et organisa un système de correspondance qui resta inconnu de la police jusqu'à la saisie de ses papiers. Ses principaux affidés, dans le complot qu'il préparait, étaient le comte de Bruslard, dit Sans-Pareil, ancien capitaine

[1] Voy. F7, 6246 à 6250.

de grenadiers et ancien aide de camp de Frotté, et M. Héricart de Thury, dit Furet. Des femmes étaient ses alliées les plus actives, surtout *le Petit Matelot*. Le Petit Matelot était une Normande qui avait épousé M. Williams, négociant de Liverpool; la police ne put jamais la saisir; Réal la cherchait encore avec rage en 1806, et la désignait à ses agents secrets comme « blonde, figure ronde et jolie, œil vif, sourcils bruns et bien marqués, main petite, joli bras, de la gorge, bien faite et jolie tournure ». Elle ne cesse de s'entendre, entre janvier et avril 1800, avec ses amies Émilie de Croix-Mare, une dame qui signe *Jeanne d'Arc*, et plusieurs autres, pour préparer un débarquement du duc de Berry.

La correspondance d'Hyde de Neuville avec le comte d'Artois était confiée à un certain Dupérou, ancien diplomate de la République, lequel organisait en France une police royaliste pour lutter contre ses camarades qui avaient pris rang dans la police de Bonaparte. Ce Dupérou fit acheter, par l'agent de police Maillefer, à l'inspecteur Clément, les noms des agents chargés de surveiller les royalistes. Seulement, il fut reconnu à Calais par Mengaud, le commissaire général de police qui avait servi avec lui dans les bureaux des affaires étrangères. Dupérou se hâta de faire des aveux, conquit, par sa docilité, la faveur du grand juge et, pour tout châtiment, fut envoyé en surveillance à Grenoble.

Les aveux de Dupérou permettent à la police d'arré-

ter à Paris, en mai 1800, non Hyde de Neuville, mais son frère plus jeune, et un graud nombre de suspects. Delarue est arrêté en même temps à la Charité; mais il sait tromper les gendarmes, il s'échappe, il vit caché. La police n'exigeait pas des griefs bien sérieux pour s'emparer d'une victime; contre Marianne de Gachon, femme de Bellefond, la seule accusation est « qu'elle vivait dans la plus grande intimité avec Dupérou; d'après cela, il y avait tout lieu de croire qu'elle avait connaissance de ses projets, qu'elle y avait peut-être même pris part; les pièces ne contiennent rien qui lui soit relatif ». Rien, et elle est conservée en prison, de mai à novembre 1800. Puis cette détention fait estimer. à la police que madame de Bellefond « est suffisamment punie », la police la met en liberté, mais en la conservant sous sa surveillance. Le nom de Durocher est lu sur des lettres, la police fait emprisonner tous ceux qui portent le nom de Durocher. Barbe Desbois, femme Dossonville, est arrêtée parce que son mari avait été déporté par le Directoire avec Delarue. On se borne à interroger, sans les incarcérer, Françoise et Mélanie Laroche, les servantes de Hyde, ainsi que son concierge « on apprend, par ces gens, que Hyde est abonné à l'*Ami des lois* et qu'il ne découche pas habituellement. Chez les sœurs Brunet, ouvrières, rue Saint-Jacques, 191, une visite domiciliaire fait découvrir « beaucoup d'objets de peinture et de dessin et des objets de dévotion ». Mais chez Hyde, on avait

saisi deux pièces plus compromettantes : sa commission officielle écrite de la main du prince, sur une mince bande de papier :

« *Les chefs royalistes des provinces de l'Ouest se conformeront à la demande de soldats qui leur sera faite par le porteur du présent billet.*

« Londres, ce 12 novembre 1799.

« CHARLES-PHILIPPE. »

La date même de la pièce prouve qu'il s'agissait d'un coup de main contre le Directoire[1]. Mais d'autres pièces semblent prouver que l'avènement de Bonaparte n'avait pas suspendu les projets; un autre bout de papier contient encore ces mots écrits par le comte d'Artois :

« M. Ludwig donnera à celui qui lui présentera ce billet de ma part, tous les renseignements et informations qu'il lui demandera, et il s'entendra avec lui sur les moyens de lui envoyer ultérieurement toutes les informations qu'il lui demandera.

« Londres, 24 décembre 1799.

« CHARLES-PHILIPPE. »

La police arrêta en même temps Bertin aîné[2]. Hyde

[1] L'avènement de Bonaparte est du 11 novembre, et n'était pas encore connu à Londres le 12 novembre.
[2] Voy. *Journal des Débats*, 25 et 26 avril 1885.

déjoua toutes les recherches, au grand dépit de Napoléon. Celui-ci rappelait souvent cet insuccès à ses gendarmes en nommant Hyde « ce misérable [1] ». Hyde jeune ne sortit de prison qu'en 1806 et fut exilé aux États-Unis [2].

Delarue, le beau-frère de Hyde, avait réussi à se cacher, et sa femme cherchait à fléchir le courroux du souverain. Quand Napoléon traversa la Charité en juillet 1804, elle se posta sur son passage avec un groupe d'habitants, pour demander la grâce de son mari. Cette démarche ne réussit ni près du maître ni près de la police ; un rapport l'incrimine en ces termes :

« Madame Delarue a parlé en suppliante, et comme l'Empereur se détournait, madame Le Blant de la Candière a pris *S. M. sacrée par le bras*. M. Dumini fils s'est permis de dire non, pendant que l'Empereur faisait avec bonté des représentations à la suppliante. On ne sait encore si ces individus ont seulement méconnu dans leurs instances les formes respectueuses qu'ils devaient garder en présence de S. M., ou si leur démarche a présenté quelque chose d'audacieux qui ait pu faire soupçonner des intentions sinistres. »

Et telle était la ténacité de la police impériale, que, sous le règne de Louis XVIII, ces vieux jacobins grondent encore quand madame Delarue demande qu'on

[1] Lettre de l'Empereur à Moncey, 22 décembre 1804. Correspondance, X, 77.

[2] *Ibid.*, à Fouché, 22 décembre 1805. Correspondance, XI, 495.

affranchisse de la surveillance son mari et ses deux frères. Trois mois après la chute de Napoléon, les royalistes persécutés par lui sont encore forcés de se faire protéger contre les gens de police qui lui survivent; ils se font recommander par Talleyrand, même par le duc d'Escars, qui écrit en leur faveur au nom du comte d'Artois. Les bureaux de la police font attendre la réponse et l'envoient daus un long rapport : « Avant de proposer de prendre aucune détermination, on a fait rechercher aux archives les papiers... » ; on analyse savamment les dossiers : « Le sieur Delarue resta longtemps sous le poids d'un mandat d'arrêt, et fut placé, depuis, en surveillance à Dijon. » Enfin, la conclusion est annoncée à Talleyrand, qui s'impatiente : « Il ne m'a paru y avoir aucun inconvénient à permettre le retour des frères Hyde dans leur patrie. »

Au moment de son arrestation, Hyde jeune n'avait fait aucun aveu et avait étonné tout le monde par la sérénité de son attitude. Louis XVIII fait écrire « qu'il a vu avec grande satisfaction le courage tranquille de Hyde, il charge d'André de lui en exprimer sa sensibilité[1] ».

Malgré l'exécution de M. de Rostaing, malgré l'assassinat du comte Louis de Frotté et de ses compagnons, ni Louis XVIII ni les victimes saisies par la police ne se doutent encore du danger qu'elles courent entre les mains de Bonaparte. On croit finie l'ère de la Terreur.

[1] Vol. 607, cahier IV. Hyde est chiffré Aubert.

On se refuse à supposer la cruauté daus l'âme du général victorieux, l'absence de générosité dans le cœur d'un soldat français. Nul ne veut croire que ses haines sont implacables, ses colères sans frein, qu'il peut faire dire de lui, comme Philippe II d'Espagne : *Pas d'intervalle entre son sourire et son couteau.*

Un des principaux officiers de Frotté, le chevalier Charles de Margadel, se cachait à Paris sous le surnom de *Joubert* [1] ; la police le recherchait, sous prétexte qu'il avait eu un dépôt d'armes sous le Directoire, Bonaparte le réclamait comme manquant à son compte parmi les victimes de Verneuil. Il fut arrêté le 22 brumaire an IX et disparut. Il a dû être fusillé le 28 frimaire suivant, c'est du moins ce qu'indique dans le dossier une note d'un chef de bureau. Il n'existe d'ailleurs ni interrogatoire ni jugement. Il n'y a rien à la police, rien aux archives des conseils de guerre, rien au ministère de la guerre. Rien n'a pu être remis à son frère, chef de l'insurrection royaliste en Bretagne, quand, en 1815, il vint à Paris pour retrouver les traces de Charles de Margadel. Le gouvernement du Roi n'a rien pu obtenir, ni les papiers saisis, ni la condamnation, ni une indication autre que ces mots tracés sur une feuille informe : « Fusillé le 28 frimaire an IX. »

C'est ainsi que Bonaparte détruisait un à un les anciens

[1] Son dossier est F7 6250. M. le comte de Martel, qui paraît n'avoir connu ni son nom ni son dossier, suppose que Bourmont l'a livré pour sauver MM. de Suzannet et d'Andigné, mais il dit, quelques pages plus loin, que *Joubert* a été arrêté par erreur à la place de l'abbé Ratel.

chefs de l'Ouest. Il venait de faire arrêter deux des plus considérables, MM. de Suzannet et d'Andigné; contre M. de Bourmont, il ne pouvait rien, car ce jeune général venait de se marier à Paris et usait avec loyauté de son influence pour rétablir dans l'Ouest la paix et la sécurité. Sa bonne foi est attestée par le rôle qu'il a joué dans l'affaire Clément de Ris.

IV

AFFAIRE CLÉMENT DE RIS.

Le sénateur Clément de Ris, ancien maître d'hôtel de Marie-Antoinette et sous l'Empire comte de Mauny [1], avait eu la rare fortune de traverser la Révolution en sauvant sa tête et sa terre. Il se trouvait en son château de Beauvois (commune d'Azay-sur-Cher), le 23 septembre 1800, lorsqu'il fut enlevé à cinq heures du soir par cinq hommes déguisés en hussards. L'émotion fut profonde; on se disait tout bas que le vainqueur de Marengo ne pouvait assurer la sécurité même d'un sénateur. Les jours s'écoulaient sans que préfet, parquet, gendarmes et police eussent découvert le moindre indice non seulement sur les coupables, mais même sur le sort

[1] Voy. Alph. de Beauchamp, *Mémoires secrets et inédits*, t. II; *Mémoires* de Robert Couteau. Carré de Busserolle, *Drames judiciaires de la Touraine*, Tours, 1872, in-4°; colonel Jung, *Mémoires de Lucien*, I, 12.

subi par le sénateur. Fouché soupçonna d'anciens chouans et pria Bourmont de faire une enquête. Le comte de Bourmont s'y prêta d'autant plus volontiers, que parmi les coupables quelques-uns, tout au moins, étaient un déshonneur pour son parti; on avait enlevé avec le sénateur de l'argent, des bijoux et de l'argenterie; on avait prévenu madame Clément de Ris qu'on ne rendrait la liberté à son mari que contre un versement de 50,000 francs. Le jeune chef vendéen ne laissa pas égarer ses soupçons et envoya deux de ses anciens soldats, Carlos Sourdat et Robert Couteau, porter l'ordre aux coupables de restituer immédiatement leur captif. Il fut obéi. Clément de Ris, après dix-neuf jours de captivité, fut poussé, les yeux bandés, à la pyramide de Chemillé, dans la forêt de Loches; ceux qui le conduisaient tirèrent en l'air quelques coups de fusil pour faire croire qu'on le leur enlevait, les hommes de Bourmont le recueillirent et l'amenèrent près du préfet.

Les cinq auteurs du rapt étaient Charles Gondé, le marquis Dumoustier de Canchy, le comte de Mauduison, Gaudin et Renard. Ils avaient mené leur prisonnier à la ferme du Portail près de Loches, qui appartenait à Droulin, dont la fille, madame Lacroix, était la maîtresse de Gondé, et ils l'avaient enfermé dans un caveau profond de cinq pieds, long de dix, qui, durant la Révolution, avait servi à cacher les prêtres.

Cette précision des détails, la docilité aux ordres de

Bourmont, le récit de Robert Couteau, ne permettent guère de mettre en doute les noms des criminels. Une amnistie complète avait été promise. C'était même la seule des conditions exigées pour la liberté du sénateur qui eût été acceptée. La promesse était nette et formelle, nul ne devait être inquiété. Cependant, dès que le prisonnier est délivré, les arrestations commencent. Charles Gondé, gagné par la police, non-seulement dénonce ses complices, mais fait même arrêter madame Lacroix et son mari. Clément de Ris, lui, se jugeait lié par la promesse d'amnistie à laquelle il devait sa liberté. Il se fit réclamer par le Sénat et put éviter ainsi de paraître comme témoin devant le tribunal de Tours. Néanmoins, le tribunal criminel de Tours décida que la comparution du sénateur était indispensable, et remit l'affaire pour l'audience indéterminée où Clément de Ris pourrait être présent. Cet arrêt fut déféré à la Cour de cassation qui l'annula et renvoya la cause au tribunal criminel d'Angers. Ces procédures étaient suivies avec anxiété par une jeune femme qui intéressait l'opinion à sa douleur : c'était la marquise de Canchy, femme d'un des accusés, sœur d'un autre. Elle voulut se tuer quand elle apprit que MM. de Canchy et de Mauduison étaient tous deux condamnés à mort avec le paysan Gaudin, et fut emmenée par l'avocat Chauveau-Lagarde dans le trompeux espoir de fléchir le Premier consul. Mais celui-ci tenait à ce que la promesse faite en son nom

fût violée. Aussi la triple exécution souleva-t-elle les colères locales.

Aujourd'hui, les pièces du dossier permettent de supposer les accusés coupables, mais les juges ne savaient rien ; ils n'avaient que les notes de l'infâme Gondé[1] ; dès lors, ils condamnèrent non pas par conviction, mais par ordre. La foule jeta des fleurs à madame Lacroix quand elle fut attachée au pilori[2].

Plus tard, on imagina une série de complots romanesques pour faire supposer que Fouché lui-même avait voulu faire disparaître Clément de Ris. Ces rêveries deviennent vraisemblables quand elles prennent vie sous la plume d'un romancier de génie[3]. Mais l'historien qui a touché, qui a lu les documents, ne peut rapprocher cet événement de la mort subite et prématurée des sénateurs Gilbert et Creuzé de Latouche[4]. Il y a eu sans doute pendant la campagne de Marengo des propros échangés pour le cas où le Premier consul succomberait dans un combat. Sieyès, Carnot, La Fayette avaient parlé peut-être ; mais si Fouché participait à ces projets, on peut croire qu'il ne confiait pas ses résolu-

[1] Gondé a dû trahir plus tard la police, car il fut enfermé à Bicêtre. Peut-être aussi la police s'est-elle débarrassée d'un instrument devenu inutile.

[2] La pauvre femme eut six ans de prison, mais, comme tant d'autres, fut gardée en prison après l'expiration de sa peine.

[3] Balzac, *Une ténébreuse affaire*.

[4] On a prétendu que Fouché avait fait disparaître ces trois sénateurs, ses complices ou ses témoins dans je ne sais quelle machination.

tions à des cervelles aussi légères que celles des sénateurs Gilbert et Clément de Ris.

V

AFFAIRE SAINT-RÉGEANT.

Georges avait appris, au fond de la Bretagne, les promesses faites par le Premier consul aux assassins qui devaient tuer Frotté d'abord, lui-même ensuite; il méditait sur cette leçon de meurtre. Qui, le premier, a fait appel au crime? Ce n'est pas Georges, c'est Bonaparte. Bonaparte a promis son argent pour celui qui ferait le coup; il a consigné la somme chez un banquier [1]. Certes, il n'en résultait pas pour Georges le droit de répondre à cette provocation par un acte de même nature, mais il est équitable de tenir compte du ressentiment suscité dans le cœur de celui qui se voit traqué, alors surtout que cet homme est le faible, tandis que son ennemi, déjà maître de la France, ne va être rien moins que le maître du monde.

Le philosophe peut remarquer que le meurtre com-

[1] Lettre de Fouché du 7 janvier 1801, citée par le comte DE MARTEL, II, p. 353. — « Je vous adresse ci-joint, Citoyen préfet, une lettre de crédit de 24,000 francs de la maison Récamier sur le citoyen Pillier, négociant de Rennes. Cette somme sera touchée et remise immédiatement à ceux qui parviendront à se saisir de Georges et qui le représenteront mort ou vif. »

mandé et payé par Bonaparte n'aurait rien changé aux événements, tandis que la mort de Bonaparte aurait épargné à la France le sang qu'elle a versé, la perte de ses milliards et de ses provinces, à l'Europe des carnages répétés. Mais l'historien n'a pas le droit de juger les faits à distance, avec le regret des résultats qu'ils auraient procurés, ni d'éprouver une reconnaissance posthume pour celui qui, au prix d'un crime, a tenté d'écarter un fléau; il peut dire seulement que Georges ne fit appel aux assassins qu'après avoir vu Bonaparte ouvrir deux fois sa bourse aux meurtriers et tremper ses mains dans le sang de Frotté et des autres chefs royalistes. Dès lors, le duel était engagé, et il n'hésita plus; il envoya quelques chouans à Paris pour organiser un coup de main contre le Premier consul.

M. de Saint-Régeant, qui dirigeait cette entreprise, était froid et prudent. Il ne se montra pas. Le secret fut si bien concentré dans sa tête, qu'à l'exception de Carbon, son domestique, on n'est pas sûr, même aujourd'hui, qu'il ait eu des complices. Saint-Régeant, ancien officier de marine, avait une âme inaccessible à la pitié. Desmarest l'accuse d'avoir renvoyé vers Georges, pour le faire fusiller, un affidé qui ne lui inspirait pas confiance [1]. Saint-Régeant ne reconnaissait d'autre chef que Georges, et l'on peut affirmer que Hyde de Neuville

[1] *Témoignages historiques*, p. 36. — Cet affidé serait M. de Becdelièvre, qui aurait en effet disparu vers cette époque.

ignorait ce complot[1]. Rien ne prouve que les officiers bretons, présents à Paris, le connussent davantage : le chevalier de Limoëlan dit Pourleroy[2], M. Coster de Saint-Victor, M. de La Haye Saint-Hilaire et le chouan Joyau se retrouveront, il est vrai, dans des conspirations de même nature, mais ce n'est pas une raison pour qu'ils aient été dans le secret de celle-ci. Du reste, même s'il avait eu un certain nombre de complices, Saint-Régeant aurait pu préparer son coup paisiblement, car toutes les forces de la police étaient, vers cette époque (fin de l'année 1800), absorbées par la surveillance des jacobins.

Dès le 18 brumaire, Bonaparte avait satisfait ses vieilles haines en faisant déporter à l'île de Ré, puis à la Guyane, des députés, des juges, des militaires qu'il flétrissait du nom de jacobins. Le général Jourdan, qui figurait sur cette liste, en fut seul écarté[3]. Après son retour de Marengo, le Premier consul eut contre les républicains un retour offensif; le hasard voulut que le fameux Barère choisît ce moment même pour dénoncer, aux généraux Duroc et Lannes, une sorte d'association formée par d'anciens jacobins[4]. Barère paraît

[1] Il l'explique dans une brochure : il déclare que s'il n'est pas venu faire constater son innocence devant les juges, c'est qu'il était effrayé par la mort clandestine de Charles de Margadel. (Bibl. nat. L. 6, 43, 156.)

[2] Voy. sa proclamation affichée le 1er septembre 1799. (Bibl. nat. L. 6, 42, 769.)

[3] Liste du 25 brumaire. LANFREY, II, 12.

[4] DESMAREST, *Témoignages historiques*, p. 23. PEUCHET, *Mémoires*, IV, 248. MIOT, *Mémoires*, I, 345. MACAULAY, *Bertrand Barère*.

avoir dressé un capitaine Harel, en retrait d'emploi, et son secrétaire Demerville, à grouper ces malheureux, afin de les faire arrêter. Il les choisit d'ailleurs de manière à plaire, car Bonaparte détestait spécialement son compatriote Arena, frère de celui qui l'avait fait pâlir au 18 brumaire, selon le mot qui coûta la vie à Frotté.

Bonaparte, en recevant la note de Barère, fit arrêter le Corse Arena, le peintre Topino-Lebrun et d'autres républicains. Par une singulière coïncidence, la police découvrit, quelques jours plus tard, chez le jacobin Chevalier, artificier de Meudon, une sorte de machine destinée à tuer le Premier consul sur la route de la Malmaison; Chevalier fut arrêté le 5 novembre. A partir de ce jour, les rapports, les dénonciations se croisèrent. On ne pensa qu'aux jacobins. C'est ainsi que Saint-Régeant et son domestique purent, en toute sécurité, se procurer un tonneau de poudre, un cheval, une charrette. Ils se tiennent au coin de la rue Saint-Nicaise, dans la soirée du 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), et attendent la voiture du Premier consul. Cette voiture débouche du Carrousel, traverse la rue Saint-Nicaise et tourne dans la rue de Malte pour se diriger vers le Palais-Royal, au moment où Saint-Régeant met le feu à la machine infernale et se précipite dans la rue de Malte, afin d'en éviter les éclats. Au moment de l'explosion, la voiture était engagée assez avant dans la rue de Malte pour y trouver un abri. Cependant l'explosion atteignit une partie du peloton qui suivait la voiture,

ainsi que quelques curieux. La mèche avait duré deux ou trois secondes de plus que Saint-Régeant n'avait prévu; la Providence avait décidé que la France subirait Bonaparte.

On crut encore à un complot de jacobins. Rien d'étonnant, avec la préoccupation où étaient les esprits depuis la découverte de la machine de Chevalier. Il était bizarre, en effet, que les partis adverses se fussent avisés au même moment d'employer le même appareil. Le Premier consul tourna donc ses soupçons du côté de ceux qu'il appelait, et quelquefois avec justice, *des hommes de boue et de sang*. Tout jacobin lui fut suspect; il exigea que l'on condamnât à mort ceux qu'il avait fait arrêter un mois auparavant et dont l'innocence était par là même évidente; ils étaient neuf, ils furent condamnés, ils furent exécutés le 30 janvier 1801. Il prétendit de plus faire déporter sans jugement tous les républicains qui lui portaient ombrage. Fouché se trompa ou fit semblant de se tromper, et rédigea le célèbre rapport où il imputait aux jacobins l'attentat de la rue Saiut-Nicaise. « La police, disait-il, tenait le fil et fournirait à la justice les lumières qui l'empêcheraient de s'égarer [1]. » Sur les dires de Fouché, le Conseil d'État approuva la déportation des républicains. Cet acte suffirait à flétrir cette assemblée, car elle fut éclairée sur la valeur des listes de proscription : « Vos listes sont

[1] MIOT, *Mémoires*, I, 354.

fausses, dit Réal. J'y vois, comme jacobin soupçonné, Baudrais, vous allez le déporter; or, il est depuis cinq ans à la Guadeloupe, il y est juge. Je vois Pâris, ex-greffier du tribunal révolutionnaire; or, il est mort depuis six mois... » Mais ni à ce moment ni plus tard, le Conseil d'État ne rendit à Napoléon le service de lui résister. Il vota donc la proscription. Les listes furent portées au Sénat, là les noms furent changés, les rapports de police corrigés, et le Sénat, non moins servile, approuva ce que le Conseil d'État avait voté.

A ce moment, on découvrit les vrais coupables. Déjà l'on avait mis à mort les jacobins qu'avait dénoncés Barère, mais on pouvait encore sauver les républicains qu'on allait transporter au delà des mers. Bonaparte ne savait pas épargner des victimes. Il fit prendre les royalistes et garda les républicains.

A la tête de la division de la sûreté se trouvait alors un bonhomme nommé Henri, qui servait depuis le temps de M. Lenoir, le célèbre lieutenant de police. Il ne se laissa ni détourner par la machine de Chevalier, ni séduire par les présomptions, ni entraîner par le branle imprimé contre les jacobins. Il suivit son enquête avec persévérance. Il rassembla les débris du cheval qui traînait la charrette, les fit reconnaître par le maquignon qui l'avait vendu, sut tirer de la Seine la blouse ensanglantée que Saint-Régeant, blessé, avait jetée dans le fleuve; il arriva enfin à mettre la main sur Carbon d'abord, puis sur Saint-Régeant, enfin sur toutes les

personnes chez lesquelles les deux complices avaient demeuré. Non content de pousser vers l'océan Indien les républicains innocents, Napoléon eut la satisfaction d'enfermer dans la prison des Madelonnettes, avec les filles ramassées dans la rue, les dames qui avaient ouvert leur porte aux officiers bretons, sans pouvoir soupçonner leur terrible dessein. Il les fit traduire, avec Carbon et Saint-Régeant, devant le tribunal criminel. Ainsi furent poursuivies la sœur de l'archevêque de Bordeaux, mademoiselle de Cicé, âgée de cinquante et un ans, quelques vieilles religieuses de ses amies, madame de Goyon-Beaucorps et ses deux filles [1]. Elles furent acquittées. Néanmoins, Bonaparte les garda toutes, d'abord dans ses prisons, puis sous la surveillance de sa police. Saint-Régeant et Carbon furent condamnés à mort et conduits au supplice revêtus de la chemise rouge. On tuait en même temps (le 20 janvier 1801), près de Loudéac, le brave Mercier dit la Vendée, un lieutenant de Georges qui pouvait devenir dangereux. On jetait en prison le comte de Bourmont, le comte de Vezins et une centaine d'émigrés rentrés qui vivaient à Paris sans méfiance. La France souffrait tout de l'homme qui l'avait arrachée aux hontes du Directoire. Ses actes étaient acclamés par l'opinion. Un nuage épais cachait aux Français la mer sanglante vers laquelle les poussait leur

[1] Bonaparte voulait sans doute préluder, sur ces dernières, à l'extermination de la famille de Goyon, contre laquelle il va s'acharner pendant toute la durée de son règne.

engouement pour le héros miraculeusement protégé. De toutes parts arrivaient les adresses qui bénissaient l'*Être suprême* d'avoir sauvé les jours de son élu. Les illusions honnêtes tenaient le même langage que la servilité. Chacun parlait comme ce grotesque Brunetière qui, « au nom de l'humanité et du barreau français, offrait publiquement de sincères actions de grâces à l'Être suprême, de ce qu'il avait conservé le génie de la France, son ange tutélaire[1] ».

Tandis que les royalistes, même étrangers au complot de Saint-Régeant, étaient entassés, les hommes dans la prison du Temple, les femmes dans celle des Madelonnettes, les corvettes *la Chiffonne* et *la Flèche* voguaient vers les mers lointaines avec leurs cargaisons de républicains déportés[2]. Il y avait eu cent trente arrestations; cinquante-cinq hommes furent destinés à garnir les prisons d'État; quatre furent internés dans l'île de Ré[3]; soixante et onze furent déportés en deux convois : parmi ces derniers on remarquait des personnages peu dignes d'intérêt, le général Rossignol, le *mouton* Pépin-Desgrouettes, qui déposait sous la Terreur contre les prisonniers compris par les tyrans du jour dans les fournées de la guillotine, des jurés du tribunal révolutionnaire. « Tous sont connus, disait le rapport de police, pour être capables d'aiguiser le poignard et de le

[1] *Éloge du Premier consul*, L. 6, 43, 142.

[2] FESCOURT, *Histoire de la double conspiration*. J.-B. Ant. LEFRANC, *les Infortunes de plusieurs victimes*.

[3] Les généraux Talat, de Hesse, Félix Lepelletier, le député Destrem.

prendre[1]. » C'est le grief commun qui dispense de rechercher les crimes individuels. Voilà les soixante et onze hommes sur l'Océan. On les débarque aux îles Seychelles. Une vingtaine y meurent. Trente-trois se révoltent, sont mis aux fers, embarqués de nouveau, jetés à terre sur la côte d'Anjouan, une des îles Comores. Ils succombent un à un au milieu des nègres qui, moins cruels que Bonaparte, les nourrissent et les prennent en pitié. Plusieurs moururent en maudissant leur bourreau et en lui souhaitant, avec d'affreuses imprécations, des tortures semblables à celles qu'il leur avait infligées. L'Être suprême y pourvoira; sur l'autre versant de l'Afrique, il a son île de Sainte-Hélène. Les trente-trois meurent ainsi, sous les étreintes d'un climat meurtrier, sauf deux qui enterrent leurs camarades. L'un d'eux est l'architecte Lefranc qui, s'étant échappé, s'engage comme cuisinier sur la *Maria* d'Anvers et est ramené à Bordeaux en 1812. Il s'y établit, veut s'y marier, est repris par la police, garrotté, jeté sur une charrette et conduit à une prison d'État; on l'abandonne en route, mourant, à l'hôpital d'Angoulême; sa fiancée vient l'y soigner, le sauve et meurt. Il fallut la Restauration monarchique pour rendre ce républicain à la liberté!

[1] Sénatus-consulte, 5 janvier 1801.

VI

COMPLOTS POSTÉRIEURS A LA PAIX D'AMIENS.

La police ne se lassa point de traquer les anciens chefs de l'Ouest qui avaient cru à la bonne foi du gouvernement. Ainsi le prince Louis de La Trémoïlle, qui était venu à Paris pour se marier, fut arrêté et enfermé au Temple. Il fut mis en liberté au moment même où se signait la paix d'Amiens[1]. Cette paix aurait dû procurer le repos à l'Europe et arrêter l'effusion du sang; elle n'eut qu'une durée de treize mois.

Treize mois sans jouer au terrible jeu des batailles, ce fut tout ce que put concéder au monde la nouvelle idole des Français. Jusqu'en 1802, on peut dire que Bonaparte défendait les frontières naturelles de la France. Les hommes tués jusque-là ne doivent pas être mis à son compte. Mais ceux qui sont morts depuis la paix d'Amiens sont bien à lui. C'est uniquement pour satisfaire cette ambition que chaque année, de 1802 à 1815, plus de cent mille Français et deux cent mille Européens sont tombés épuisés sur les routes, déchirés

[1] Chartrier de Thouars, Manuscrits. Louis-Stanislas de La Trémoïlle, arrêté le 13 mars 1802, mis en liberté le 19 mars, épousa le 26 Adélaïde-Geneviève Andrault de Langeron, veuve de Saint-Mauris. Veuf en 1829, il épousa, en 1834, Augusta Murray, qui est encore vivante.

sur les champs de bataille, infectés dans les ambulances par le typhus et la pourriture des hôpitaux, moissonnés par le froid, la faim, les maladies, jusque dans leurs villages, quand ils y rentraient amputés ou fiévreux.

Dès les premiers jours de cette paix, qui ne fut qu'une courte trêve, Napoléon montre en toutes circonstances l'aversion contre l'Angleterre. Il veut la faire entrer avec lui dans une sorte de coalition et partager avec elle l'empire du monde; la terre à l'un, la mer à l'autre; c'est là son offre, il le dit, elle est absurde; il est blessé de la voir rejeter [1].

De son côté, il blesse l'Angleterre en s'agrandissant constammeut, en annonçant ses intentions sur l'Égypte par l'insertion au *Moniteur* du rapport de Sébastiani, en refusant de céder Malte comme compensation aux agrandissements réalisés contre l'esprit du traité d'Amiens.

Il ne remarque pas que ses plus vives récriminations contre l'Angleterre attestent la bonne foi de ses ennemis : « Ils commencent, dit-il, par nous rendre le Cap, la Martinique, l'île d'Elbe, par évacuer l'Égypte ! Ils veulent nous faire la guerre et ils usent six semaines en négociations pendant lesquelles notre commerce averti met à couvert la plus grande partie de ses capitaux qu'une attaque brusque pouvait mettre en danger ! En

[1] Cette conversation de Napoléon a eu lieu le 18 février 1803. Elle est publiée au *Morning Chronicle* du 19 mai, d'après la dépêche de lord Withworth à lord Hawkesbury. Miot la donne II, 62 à 64, 71, 77, 114.

vérité, il y a folie et extravagance [1]. » Un jour, Bonaparte affirmait à Markow qu'il désirait la paix. — « Alors, dit Markow, pourquoi ces articles violents contre George III et l'Angleterre? — C'est pour animer les Français, qu'on ne conduit que par de gros mots et en exaspérant leurs passions. Je connais mieux mon monde que ceux qui me jugent [2]. »

Markow aussi dit à Miot : « L'intérêt de la Russie est qu'aucune des deux puissances n'ait la prépondérance. D'un côté, le despotisme maritime; de l'autre, le despotisme continental [3]. » Un autre Russe, Woronzow, ambassadeur à Londres, remarquait que la rupture ne faisait rien gagner à la France et l'exposait à tout perdre. Bonaparte n'a pas les moyens de rendre à l'Angleterre le mal qu'elle lui fera en bouchant les ports, en enlevant les colonies et détruisant les restes de la marine [4]. Mais Bonaparte est entraîné par son caractère indomptable : tant pis pour la France si elle doit périr avec lui.

A la rigueur, il aurait renoncé à Malte, mais il entendait bien ne supporter ni contradiction ni critiques de la part de la presse. Lui-même, dans le *Moniteur*, est entré en polémique contre les journaux anglais, puis contre le gouvernement qui les tolère. On se rappelle

[1] Ces propos de Napoléon aux conseillers d'État ont été recueillis par Miot en rentrant de séance, II, 71.
[2] Markow, 12 mai 1803. — Woronzow, XX, 155.
[3] Miot, II, 114.
[4] Lettre de Woronzow, X, p. 201.

les incidents du procès Peltier. L'écrivain, organe des émigrés, s'était livré à des outrages contre le dictateur. Poursuivi pendant la paix, sur les instances de Napoléon, il avait été condamné à une amende et à des dommages-intérêts, immédiatement couverts par une souscription nationale [1].

Le Premier consul fournit un premier grief à l'Angleterre en se servant de la paix pour étendre sa domination sur l'Europe; il commença par l'annexion de l'île d'Elbe, il continua par celle du Piémont (12 et 14 fructidor an X), puis enfin il intervint en Suisse [2].

Les observations des puissances avaient beau se multiplier, il leur répondait tantôt avec insouciance, tantôt avec une insolence provocatrice. Il ne tiendra pas plus de compte des représentations de la Russie que des observations de l'Angleterre. Les rapports s'étant peu à peu tendus avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, Napoléon fit remettre à Alexandre, par l'ambassadeur Hédouville, une lettre demandant la révocation de Markow. Le prince Czartoryski répondit *en rendant* la note à Hédouville : « Personne n'ignore que dans les audiences accordées par les souverains on ne leur présente pas des écrits sans en prévenir préalablement; il serait difficile d'expliquer pourquoi le général Hédouville a cru pouvoir manquer vis-à-vis de l'Empereur à ce que les

[1] « Avec son caractère vindicatif, écrivait Markow, ce triomphe lui sera aussi agréable que celui de Marengo. » WORONZOW (XX, p. 118).
[2] FAURIEL, p. 72.

égards et les convenances commandent partout ailleurs. » Cette observation fut consignée sur ce qu'on est convenu d'appeler *une note verbale*.

Bonaparte eut alors un de ces accès de fureur qui terrifiaient son entourage. Il insulta grossièrement Markow et réclama impérieusement le rappel de l'envoyé russe. Comme Hédouville n'osait approcher d'Alexandre : « Pourquoi ne vous approchez-vous pas? lui dit doucement l'Empereur. Je ne vous ferai pas de scène comme celle que le Premier consul a faite à mon ministre à Paris. »

Quels étaient les griefs contre Markow? — Le pauvre Talleyrand, qui est obligé de les résumer, se trouve dans le plus pénible embarras. — Ce Russe était *tout Anglais;* il inspirait ou dictait des bulletins « qui répandaient des injures et des calomnies » ; il « promenait ses bavardages dans tous les cercles de Paris » . Alexandre céda; toutefois, en présentant son successeur, Markow prononça un discours qui ne pouvait plaire et qui en fait exaspéra [1].

Bonaparte préparait encore la rupture avec l'Angleterre en faisant arrêter à Paris le prince de Bouillon.

De tous les croiseurs anglais qui, pendant la guerre d'Amérique, inquiétaient les armateurs français, le plus redouté était la frégate *l'Aréthuse,* l'arrogante *Aréthuse,* comme la surnommaient les Anglais, glorieux

[1] Woronzow, XX, p. 178, 205 et suivantes.

de ses exploits. Notre frégate *l'Aigrette* s'acharna sur ce croiseur, le poussa sur les côtes de France, le contraignit de s'y échouer; l'équipage fut pris. Les officiers captifs furent présentés à la cour de Louis XVI, ils y devinrent aussitôt à la mode; on remarqua surtout le premier lieutenant, un beau marin de vingt-cinq ans; il se nommait Philip Dauvergne. — Mais il est mon cousin! s'écria aussitôt le duc de Bouillon. La chimère des La Tour, après le « dieu de princerie », était le titre d'Auvergne. Le duc de Bouillon persuade au jeune prisonnier qu'il est un La Tour d'Auvergne, qu'il descend d'une branche hérétique expulsée de France, en 1232, pendant la guerre des Albigeois. Le lieutenant de vaisseau ne témoigna aucune répugnance contre les Albigeois ni contre la date de 1232. Philip Dauvergne se montra tellement séduisant, que le duc de Bouillon fut fasciné ainsi que son fils cul-de-jatte. Après la paix, après quelques années de vie en commun, le duc de Bouillon (les 30 août et 1er septembre 1786) adopta l'officier anglais comme son fils, le cul-de-jatte l'adopta comme son frère. Le roi George III approuva la double adoption, et Philip Dauvergne prit désormais le titre de prince de Bouillon. Devenu contre-amiral anglais, il commandait les forces navales à Jersey et avait, pendant toute la durée de la guerre, ravitaillé les insurgés de l'Ouest[1].

[1] *Le dernier prince de Bouillon*, par M. Forneron. (*Revue générale*, Bruxelles, octobre 1885.)

Aussitôt après la paix d'Amiens, le prince de Bouillon se rendit à Paris pour réclamer le château de Navarre et les terres de la succession de son père adoptif. Il fut immédiatement enfermé au Temple et soumis à un interrogatoire comme un vulgaire malfaiteur. Traiter avec cette indignité, en pleine paix, un officier général de la marine anglaise qui voyageait en France pour des affaires connues et dans le but de sauvegarder des intérêts légitimes, c'était trahir le désir d'une rupture avec l'Angleterre. Dans le fait, cette violation du droit des gens fut une des causes de la guerre [1]. Après six jours de cachot et de mise au secret, le prince fut expulsé de France. Desmarest lui avait offert de lui faire restituer ses biens s'il livrait les complices français de son service d'informations de Jersey [2].

Après la rupture de la paix d'Amiens, ce service fut reconstitué par le prince de Bouillon empressé de tirer vengeance de son affront; il a tenu en éveil la police impériale pendant toute la durée de l'Empire, il a conduit Napoléon à une intervention personnelle dans de misérables intrigues et l'a poussé à des actes de perfidie indignes de sa puissance.

Au début, le prince de Bouillon avait en France deux groupes d'agents : ceux de l'abbé Ratel, à Boulogne, et ceux du chevalier de Péronne, en Normandie.

L'abbé Ratel était cousin de Ratel, avoué à Paris,

[1] Malmesbury, IV, p. 156 et 158.
[2] *Ibid.*, 21 février 1803, IV, p. 200.

qui avait commis le crime de « se compromettre dans la distribution de l'oraison funèbre du duc d'Enghien[1] ». Cet avoué avait été, par décision de la police secrète, dépouillé de sa charge et envoyé en surveillance à Douai. L'abbé se tenait à Abbeville et avait pour correspondant, à Paris, l'abbé Leclerc de Boisvalon, qui avait plus de tête et de moralité que lui, et une série d'affidés entre Boulogne, Abbeville et Paris, tels que madame de Cambremont, mademoiselle de Chastelet, la fille Spère, « très déliée et plus habile que Ratel », le baron d'Ordre, neveu du comte d'Angiviller, les sept frères Poids, fermiers à l'Écuelle trouée, qui sont notés par la police comme « très religieux »; pour ce grief, la police fait enfermer leur sœur Célestine Poids à la prison des Madelonnettes, puis elle l'envoie en surveillance à quarante lieues de son pays. C'est le traitement commun. Presque toutes les femmes signalées par la police sont enfermées de même aux Madelonnettes, puis exilées à quarante lieues des côtes; mais on ne réussit à surprendre ni l'adroite Spère, ni mademoiselle de Rousset de Préville qui chiffrait la correspondance, se déguisait en homme et se cachait tantôt à Abbeville, tantôt à Bellancourt (Somme). De pauvres pêcheurs de Boulogne, soupçonnés de porter cette correspondance à Jersey, furent internés à Auxerre. La police avait des procédés ingénieux pour surprendre ces complots : « L'agent doit

[1] Manuscrits, Arch. nat., F.; 6247.

être d'une tenue qui ne puisse faire naître aucun soupçon, lit-on dans les cartons d'un des chefs de la police[1], il devra être porteur d'un passeport dont la forme et la tournure paraissent avoir quelque chose de suspect. Il prendra la diligence de Calais, mais il s'arrêtera à Boulogne, à l'auberge de madame Dambron, dont la fille est directrice des messageries; il s'adressera à cette dernière et lui fera entendre qu'il a des craintes et qu'il désire séjourner chez elle; il mettra du mystère dans ses actions et dans ses paroles, et surtout il affectera de ne sortir de l'auberge que clandestinement, et de prendre ses repas dans sa chambre, sans vouloir paraître à la table d'hôte. Lorsqu'il sera ainsi familiarisé avec la fille Dambron, il pourra lui confier qu'il arrive dans ces cantons pour préparer un passage à un personnage important qu'on lui avait indiqué de la part de Bertin, qui est au Temple... »

Napoléon trouvait du charme à ces provocations; il aimait le jeu de ces ruses de police et ne dédaignait point de le manier de ses mains : c'est lui-même qui écrit[2] : « Envoyez un homme adroit à Besançon, *pour se lier avec Courvoisier,* pour connaître ses liaisons et tâcher de découvrir comment on pourra saisir sa correspondance. » C'est lui encore qui appelle le général de Morand[3], commandant de la place de Paris, pour lui

[1] Arch. nat. F. 7, 6259. Affaire Lefebvre, épicier à Boulogne.
[2] Napoléon à Régnier, grand juge, 30 septembre 1803.
[3] Arch. nat. F. 7, 6250. Arch. aff. étr. vol. 629, f° 171. — Ce général est Joseph, baron de Morand (1757-1812), capitaine du régi-

arracher l'adresse du chevalier de Coigny : « Le chevalier de Coigny est votre ami, dit Napoléon à Morand, il vient vous voir ; pourquoi ne se montre-t-il nulle part? Il n'a aucune raison de se cacher; je serais fort aise de le voir. — Il demeure, répond vivement Morand, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 70. » Le lendemain, le chevalier de Coigny est conduit au Temple et, malgré ses cinquante-cinq ans et sa mauvaise santé, est mis au secret dans un cachot sans air ni lumière, pendant vingt-six jours. Le général Morand écrit à Fouché : « Veuillez donner les ordres les plus prompts pour suspendre le mandat d'arrêt, comme vous me l'avez promis hier au soir », mais il devint suspect pour cette intervention et fut relégué à Ajaccio, où il resta commandant militaire pendant presque tout le règne. Quant au chevalier de Coigny, il obtint, par la protection de madame Bonaparte, d'être conduit par les gendarmes à Anvers, avec sa femme et MM. de Richemont et de Préville.

La branche des conspirateurs normands fut plus vivace que la branche picarde. Elle était davantage sous l'inspiration et sous les signaux du prince de Bouillon. La police attribuait le principal rôle, parmi les royalistes de Normandie, à MM. de Péronne et de Brus-

ment de Picardie; général de division et commandant de Paris au 18 brumaire, il organisa le coup d'État. Pour avoir voulu protéger le chevalier de Coigny, il fut envoyé et oublié en Corse jusqu'en 1811. Il fut alors nommé gouverneur de la Poméranie suédoise et tué devant Lunebourg en 1812. On l'a quelquefois confondu avec le général Louis Morand (1771-1835), qui était à cette époque dans l'armée des côtes de l'Océan. C'est ce dernier qui défendit Mayence en 1814.

lard, mais elle était dans l'erreur. Le chevalier de Péronne était un des anciens officiers de la marine royale, qui assuraient par mer le service de ravitaillement des royalistes de l'Ouest. Il fut arrêté en 1797, acquitté du chef d'émigration, mais poursuivi après cet acquittement. Il s'échappa de la prison de Granville[1] et se réfugia à Jersey. Il paraît être revenu en France au moment de la conspiration de Georges Cadoudal, et avoir échappé aux gendarmes en se cachant chez les demoiselles du Hérissier. Il passait pour être le secrétaire du prince de Bouillon et le directeur de ses correspondances, mais il était plutôt un homme d'action. Quant au comte de Bruslard, ancien capitaine au régiment de Lyonnais, il avait été chef d'état-major de Louis de Frotté; il s'occupait peu de politique depuis qu'on avait assassiné son chef, mais la police continuait à le traquer sous l'impulsion qu'elle avait reçue de Bonaparte contre les amis de Frotté[2].

Du reste, toute personne qui avait eu des relations avec le prince de Bouillon ou les émigrés de Jersey restait pour toujours suspecte à la police. Ainsi le comte du Trésor, un maréchal de camp qui avait organisé quelques-uns des régiments de l'expédition de Quiberon, s'était retiré à Jersey, où Louis XVIII lui avait envoyé son portrait en récompense de ses services[3] : « Il a été

[1] Sarot, *Les tribunaux répressifs de la Manche*, I, 391.
[2] Savary à Descorbes, préfet de la Drôme.
[3] Archives nationales, F^7, 6488.

chef de légion, dit la police [1], ses deux fils sont à Feugères, très suspects; le jeune a fait partie du régiment d'Hector, à Quiberon. »

Malgré cette vigilance assez stérile dans ses résultats, la police ne laissait pas de suivre un troisième groupe de conspirateurs, celui qui tenait le Midi par Bordeaux, Marseille et Lyon, et dont le chef paraît avoir été le marquis de Puivert.

Puivert avait déjà resserré, sous le Directoire, les liens qui unissaient, dans un concert royaliste, Bordeaux et Toulouse, enrégimentés par l'Institut philanthropique; les Cévennes, par Froment de Nîmes, l'homme de loi rusé; et enfin la Provence, par le général Willot, la première victime du coup d'État des jacobins au 18 fructidor. Malheureusement, dans tous ces complots royalistes, on voit fourmiller les aventuriers qui se donnent à la cause comme tant d'autres se sont donnés à celle des jacobins.

L'abbé Rougier avait échappé à la police du Directoire, il n'en avait pas moins été traqué sous le nouveau gouvernement, et avait été arrêté en décembre 1800; on le dirigeait sur Lyon, lorsque le 19 décembre, à huit heures du matin, la voiture où il se trouvait, avec le commandant de gendarmerie Bertrand, fut cernée par onze hommes armés de fusils [2] qui enlevèrent l'abbé. Le chef de ce hardi coup de main, M. de

[1] Archives nationales, F7, 6247.
[2] Récit de Bertrand (F. 7, 6260, Arch. nat.).

Rochejean[1], était, comme l'abbé Rougier, un de ces politiques dépravés par les exemples des fortunes subites et des crimes impunis : tous deux devinrent des héros et des martyrs pour les royalistes du Midi. Ces héros eurent au même moment et à l'insu l'un de l'autre l'idée commune de se vendre à la police.

Mais Rochejean, l'homme d'action, se dégoûta promptement de ce rôle. Il s'était présenté « volontairement », dit une note du grand juge[2], proposant ses services à la police de la manière la plus positive. Après avoir reçu en plusieurs sommes six cents livres et avoir consumé plusieurs mois en bavardages insignifiants, il annonce décidément qu'il n'est pas fait pour être espion et qu'il se fait un devoir de rendre les vingt-cinq louis qu'il a reçus.

L'abbé, lui, n'a pas de ces scrupules. Six mois après avoir été délivré, il se présente à la police, et obtient d'être simplement interné à Pont-de-Veyle, où il peut à son aise observer et dénoncer les démarches des royalistes de la vallée du Rhône.

Ceux qu'avait groupés le marquis de Puivert ne songeaient guère qu'à répandre les protestations de

[1] Rochejean (1768-1814) était né en 1768 à Salins (Jura). Il avait été capitaine à la légion de Mirabeau, dans l'armée des princes. Il reçut un passeport pour la Russie en 1803, rentra en France en 1809, fut nommé, par Napoléon, capitaine au régiment français d'Ysenbourg, puis au 4e colonial; il rentra à Paris en juin 1811, se fit soigner à la maison de santé du docteur Dubois, puis fut arrêté de nouveau en décembre 1813.

[2] 1er frimaire an XII, 23 novembre 1803. F[7], 6259.

Louis XVIII contre son exclusion du trône, les lettres écrites par les Bourbons, de Varsovie, de Calmar, de Londres, pour maintenir leurs prétentions et leurs droits. Le point capital pour les royalistes était d'obtenir que les Français n'oubliassent pas les Bourbons, leurs malheurs, leur indissoluble union avec la patrie française. Ce n'était point une conspiration, c'était un appel aux cœurs patriotiques.

Ces démarches inoffensives n'en étaient pas moins odieuses à Bonaparte, il aurait voulu détruire tous les Bourbons, et tout au moins déshonorer ceux qui se dérobaient à ses coups. Napoléon se montra impitoyable pour tous les royalistes que lui dénonça l'abbé Rougier.

Rougier était jeune encore [1], il avait été Capucin, et ensuite administrateur des biens des religieuses de Jourcey, puis il avait conquis sur les bandes de la vallée du Rhône une influence assez grande pour les déterminer à cet enlèvement romanesque d'une chaise de poste escortée par la gendarmerie. Le jour où il se fit espion, il se donna tout entier à la police. Il dénonça Puivert, l'abbé Mazel, le négociant Bernard (de Lyon), l'abbé de Fenis de Lacombe, la famille de Lesbros de Laversanne et plusieurs catégories d'autres suspects ; il multiplia les confessions et les déclarations sur lesquelles la police se précipitait avidement. Pourtant, le seul grief qui résulta de cette masse d'interrogatoires fut la

[1] Il était né en 1758. Arch. nat. F7, 6259.

distribution de la réponse faite par Louis XVIII au président prussien de Varsovie (Meier), concernant la demande d'abdication que Bonaparte avait fait envoyer à ce Meier par Duroc[1].

Bernard-Jacques de Rousse, marquis de Puivert[2], avait conspiré contre le Directoire. Depuis le Consulat, il était resté en relation avec Varsovie par l'intermédiaire du général Desnoyers, qui lui avait apporté les lettres de Louis XVIII. Puivert se cachait à Belleville sous le nom de Bonafé; il fut arrêté avec madame de Montpezat, sur les avis donnés par l'abbé Rougier en mars 1804. Il n'y avait dans son affaire ni accusation possible ni tribunal à constituer; Bonaparte fut donc forcé de prononcer lui-même la condamnation. Il décida que le marquis de Puivert serait détenu en prison pendant toute le reste de sa vie. C'était une proie confiée aux agents de police. Ceux-ci ne se montrèrent pas indignes de cette confiance. Puivert fut d'abord enfermé au Temple; après plusieurs années de reclusion, il obtint de voir sa femme[3], la rendit grosse, fut remis au secret, transféré à Vincennes. En 1814, Louis XVIII le nomma gouverneur du château de Vincennes; Puivert s'y enferma au moment du retour de l'île d'Elbe

[1] Archives nationales, F[7], 6335.

[2] Archives nationales, F[7], 6258-6259. Il était né à Toulouse en 1757, il est mort le 25 janvier 1832.

[3] La première femme du marquis de Puivert était Amélie de Langeron, la seconde était Fortunée de Badens, qui le visita dans sa prison et accoucha le 26 septembre 1807.

et n'y laissa entrer le général Merlin que contre une capitulation. Napoléon la viola et comprit Puivert dans son arrêté du 21 avril 1815 qui exilait à trente lieues de Paris Bertrand de Molleville, le duc de Broglie[1], Montyon, âgé de quatre-vingt-deux ans, et plusieurs autres. Mais, en ce moment, Réal était préfet de police, et ne se contenta point de cet exil; il épia Puivert, qui allait avec sa femme aux eaux de Forges, et ordonna au sous-préfet de Neufchâtel de le soumettre « à une surveillance très exacte ». Bien plus, après la mort de Napoléon, après la mort de Puivert, en plein règne de Louis-Philippe, la police qui a survécu aux changements de régimes avec les traditions de Danton, de Bonaparte et de Réal, répondit, le 6 juillet 1833, à la marquise de Puivert, quand elle réclama les documents du dossier : « Il a été inscrit sur la liste générale des émigrés le 25 juin 1793, et il a été amnistié par l'Empereur le 21 avril 1815, sous la condition de se retirer à trente lieues de la capitale. » A ce mensonge, elle ajouta le refus de tout document.

Cette affaire, dite du Midi, en l'an XII, appartient en propre à la police; pas de commission militaire, pas de tribunal criminel, pas de prétexte à donner pour conserver sa proie. L'abbé Mazel avait reçu, dit la police, « une commission d'intriguer pour les élections[2] », et détenait deux mille exemplaires de la ré-

[1] Archives nationales, F^7, 6259.
[2] *Ibid.*, F^7, 6260.

ponse de Varsovie; il est envoyé en exil à Ajaccio, où il se fait précepteur des enfants du général de Morand. Ce général, qui commande la division, est lui-même en disgrâce depuis l'affaire de M. de Coigny. L'abbé fait des vers en l'honneur de Napoléon, Morand les envoie[1] pour réhabiliter son précepteur, mais il faut plus qu'un général disgracié pour fléchir la police; les sœurs mêmes du grand homme n'osent pas le tenter.

Parmi les prisonniers se trouvait Bernard, de Lyon, le père de madame Récamier. Au moment où la nouvelle de cette arrestation parvint à madame Récamier, elle avait à sa table Élisa, une des sœurs du Premier consul, et devait, le soir même, se rencontrer avec Pauline, une autre des sœurs, à la Comédie française. Madame Récamier court chez Fouché, n'est pas reçue, revient tout en pleurs à la loge, mais Pauline est à la tragédie : « Voyez, disait-elle, comme le casque de Lafon est de côté! » Élisa voulait rester jusqu'à la fin, peut-être à cause de sa sœur Pauline et de ce casque. Bernadotte était dans la loge, il vit l'air altéré de madame Récamier, il lui offrit de la conduire auprès du Pre-

[1] Lettre du général de Morand du 17 août 1807 au ministre de la police :

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous adresser des vers faits par M. Mazel, précepteur de mes enfants, et récités par eux au bal que j'ai donné le jour de la Saint-Napoléon. »

> D'une prudente main tenant toujours les armes,
> La rage des partis de l'innovation
> Avait semé partout la désolation;
> De l'autre, le héros cherche à tarir les larmes.

Il y a comme cela plusieurs centaines de vers.

mier consul[1]. Celui-ci, n'ayant pas contre Bernard de rancune personnelle, le laissa mettre en liberté.

Les membres de la famille, au lieu d'obtenir la liberté de leur parent prisonnier, devenaient eux-mêmes suspects pour leurs démarches, étaient souvent arrêtés et provoqués à des dénonciations. Ce fut ce qui arriva à la mère et à la sœur de Laversanne.

Laversanne[2] fut arrêté en messidor an XI (juillet 1803) comme rédigeant des bulletins pour la reine de Naples; la police apprit par la saisie de ses lettres qu'il connaissait les résultats de la mission Meier à Varsovie et les offres d'argent de Bonaparte à Louis XVIII. Savoir cela, c'était un crime, et, tout recommandé qu'il fût par « l'épouse du prince Joseph », Laversanne fut enfermé dans le château de Lourdes. Sa mère et sa sœur n'avaient pas commis d'autre crime que celui d'écrire au prisonnier; elles furent arrêtées à Paris, jetées aux Madelonnettes, interrogées par le préfet (de police) Dubois sur les lettres suspectes. La jeune fille, qui a vingt et un ans, répond au policier avec une vivacité charmante; elle reproche à Dubois de la persécuter pour les lettres intimes qu'elle écrivait à son frère avant l'amnistie de l'an XII : « Dès que vous dites qu'il y a eu une amnistie, fait Dubois, vous convenez que ces lettres renferment un sens particulier!

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, I, 129. — Sainte-Beuve ajoute avec sa malice d'ami de la famille : « Ce qui est dit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* à ce sujet est inexact. »

[2] Archives nationales, F[7], 6335

— Je ne dis pas cela, mais je dis que quand même ces lettres renfermeraient un double sens, dès qu'il y a une amnistie, on ne devrait pas nous inquiéter. — Moi, ajoute la mère, je prétends que, quand même ces lettres seraient criminelles, ma fille n'est pas coupable de recevoir des lettres de son frère. » Dubois reprend les deux femmes séparément, affirme à la jeune fille que sa mère vient de révéler le complot, à toutes deux que le prisonnier a fait des aveux, qu'elles seront compromises si elles ne les confirment pas. Il ne peut entraîner ces deux femmes dans ses pièges, il se brise contre leur tendresse, les interne à Saint-Germain sous l'œil de ses agents, loin de leurs propriétés, loin de leur soleil de Provence, dans des angoisses continuelles sur le sort de ce frère, de ce fils bien-aimé. Enfin, après plusieurs années d'une captivité rigoureuse, celui-ci obtient d'être interné à Tarbes, sous la surveillance de la police[1].

Dubois n'est cependant pas plus pervers qu'un autre; mais on ne plaît au maître qu'en mettant du zèle à remplir le rôle d'inquisiteur, et il faut qu'il se plie aux exigences du personnel de jacobins qui l'entoure.

Plutôt que de subir ces interrogatoires et ces persécutions, mieux valait sauter par une fenêtre, à demi vêtu, à l'approche des gendarmes, mener la vie du banni, avec ses privations et ses angoisses, abandonner son vieux père de quatre-vingt-seize ans, comme l'abbé

[1] Archives nationales, F^7, 6335.

de Fenis de Lacombe, ancien membre de l'Assemblée nationale, qui vivait à Tulle paisible et retiré; la police même disait[1] : « Depuis la fin de l'an VIII (septembre 1800), on n'a pas connaissance qu'il ait participé à aucun projet contre le gouvernement. » Néanmoins, le Premier consul avait décidé, le 15 prairial an XI (5 juin 1803), de le faire enlever; l'abbé disparut donc à l'approche des gendarmes, erra dans la montagne; délaissé, le pauvre père mourut.

Quand on pénètre dans le secret de ces dossiers mystérieux, on y surprend, chez Bonaparte, durant l'été de 1803, une première atteinte de cette espèce de démence qui, après avoir couvé lentement, éclatera en 1811. Le Premier consul entre en fureur lorsqu'il entend seulement prononcer le nom des Bourbons; il frappe, dans la France entière, les familles qu'il suppose fidèles à leurs vieux souvenirs, et se met ainsi, sans même le soupçonner, au service des rancunes et des haines privées. Les dénonciations pleuvent et les gendarmes circulent. Dans la Provence seule, vingt-neuf familles sont suspectes[2], celles de MM. de Barras, lieutenant de vaisseau; de Coulomb, garde du corps; de Missiessy, chef d'escadre; d'Artigues, d'Oraison, de Villecroze, de Gantez, de Tinseau d'Amondous. Francoul, de Marseille, est arrêté[3], le 20 août 1804, détenu deux ans, puis au-

[1] Archives nationales, 6259.
[2] *Ibid.*, F^7, 6258.
[3] *Ibid.*, 6260.

torisé à se retirer en Prusse[1]. Borel, arrêté dans la Lozère, meurt dans l'île d'Elbe, où on l'a déporté. La sœur du brave Précy est arrêtée aussi, de même que Monoir de Pibrac[2], qui « serait très dangereux sans une blessure reçue à l'armée de Condé qui le fait marcher avec peine ». M. de Montaignac, ancien maréchal de camp, âgé de soixante-douze ans, et qui ne marche qu'avec deux béquilles, est arraché de Nancy, détenu au Temple, puis placé en surveillance à quarante lieues de Paris. François de Lafont d'Aguillac, chevalier de Saint-Louis, laissé pour mort sur le lieu du combat dans la journée du 13 vendémiaire, est arrêté aussi parce que la police a contre lui ses rancunes depuis cette journée : « Il est, dit la police, difficile de trouver un individu plus ardent et plus dangereux. » C'est seulement en 1808 qu'il est autorisé à habiter Lucques.

Les mêmes souvenirs font arrêter au même moment un homme aussi actif et plus intelligent, très redouté de la police : Rey.

Rey[3] était, sous l'ancien régime, lieutenant de police à Lyon. Il accourut à Paris dès les premiers troubles de 1789, et tenta même, avec Quidor, celui des hommes de police qui a eu le plus d'esprit et de sagacité, une réorganisation des forces destinées au maintien de

[1] Il entre avec sa femme dans la domesticité de la princesse Baratinsky.

[2] Archives nationales, F[7], 6335.

[3] *Ibid.*, 6335.

l'ordre et à la répression des factieux. Mais les complaisances devant le crime et les faiblesses du maire de Paris, des autorités du département et de la garde nationale, forcèrent Quidor à émigrer; il se rendit à Vienne, où il devint conseiller aulique. Rey partit pour Coblentz avec ses principaux agents, mais il fut gêné dans son rôle par les maladresses des hommes que lui préférèrent les princes, surtout Dutheil et Valdené. Il se réfugia d'abord à Londres, puis à Naples (1795). Là, il fut traqué par le Premier consul, qui exigea son arrestation. Le roi de Naples n'osa pas résister, et fit jeter le vieux Rey dans un cachot (10 novembre 1803). Ce cachot est très malsain, écrit Alquier, ministre de France à Naples, mais il n'y a pas lieu de s'en occuper, car la maladie dont Rey est atteint « n'offre pas un danger évident ».

VII

EXTRADITIONS VIOLENTES.

Cet exemple de Rey montre que Bonaparte ne faisait pas plus de cas du droit chez les étrangers que chez lui. Dépourvu de toute notion de justice, plein de mépris pour les lois écrites, il ne faisait que rire de cet ensemble de conventions que notre civilisation a codifiées

et qui forment le droit des gens. Mais il n'est arrivé à l'enlèvement du duc d'Enghien qu'après s'être exercé sur bien d'autres.

On vient de le voir insistant auprès du roi de Naples au sujet d'un vieil agent de police ; on l'a vu agir près du roi de Prusse pour faire arrêter les émigrés de Bayreuth, saisir et publier leurs papiers [1]. Au moment de la rupture de la paix d'Amiens, il vient de faire arrêter en France deux mille voyageurs anglais, tous munis de passeports ; il les détient, il les interne, tant que dure son règne, dans des villes de province, seuls, tristes, ruinés, la vie perdue, depuis lord Beverley, sa femme et ses onze enfants, jusqu'aux étudiants les plus humbles [2]. Près du Pape aussi, il se sent tout-puissant, et il exige qu'on lui livre M. du Vernègues, émigré français, devenu agent diplomatique de la Russie.

Rome, l'asile des princes déchus et le futur refuge de la famille Bonaparte, était alors placée sous la surveillance de la police de Napoléon. Desmarest y avait envoyé un certain Coudert, actif, intelligent, parlant l'italien et l'espagnol, faisant intercepter les lettres à la poste et dirigeant son travail d'espionnage avec assez d'art pour se rendre à Rome la terreur de tous les Français. Lorsque Chateaubriand arriva comme secrétaire d'ambassade et crut de son devoir de se présenter près de l'ancien roi de Sardaigne, il ne tarda pas à

[1] Papiers saisis à Bayreuth. Paris, Imprimerie de la république, an X.
[2] Madame DE STAEL, *Dix ans d'exil,* p. 251.

comprendre le danger de cette démarche, et se hâta de se faire excuser de cette *sottise* par Fontanes[1].

Le chevalier de Gautier du Vernègues[2] s'était fait naturaliser Russe pendant l'émigration, et avait épousé une comtesse Tolstoï[3]; il avait été attaché d'abord à la légation russe de Gênes, puis à celle de Rome[4], et entretenait une correspondance avec le duc de Berry par l'intermédiaire de Lepreux, valet de chambre du prince; mais toutes ses lettres, envoyées ou reçues, étaient lues par la police de Napoléon; de cette façon, elle apprenait que les autres correspondants du diplomate russe étaient le comte de Chastellux, l'évêque de Nancy, La Fare, la comtesse de Vérac; elle savait aussi que M. du Vernègues était exactement renseigné sur les souffrances de la vie à Paris et les duretés de la police secrète : « La terreur est à l'ordre du jour, lui disait une lettre de Paris, le 22 novembre 1803; l'abbé de Montesquiou vient d'être exilé, M. Talon est au Temple, beaucoup de gens quittent Paris. On craint la colère du Corse. »

Était-ce assez grave pour s'exposer à des complications diplomatiques? Bonaparte a-t-il cédé à un mouvement de colère, ou a-t-il trouvé bon de jouer une comédie? On peut bien supposer que, pour duper le Pape, il

[1] Bardoux, *Pauline de Beaumont.*

[2] Le petit nombre de ceux qui en parlent le nomment à tort de Vernègues. Il était fils de Joseph de Gautier, conseiller au parlement d'Aix. Sa mère était née Boisson de la Salle.

[3] Baron de Budberg, *Correspondance de Christin*, préface.

[4] Archives nationales, F7, 6371.

a feint la colère. Il venait de simuler envers lui la tendresse, il pouvait juger utile d'alterner par une indignation qui n'était pas plus sincère, et de chercher querelle à la cour de Rome de ce qu'elle tolérait la présence des émigrés : « Ce sont, dit la note qu'il dicta [1], des hommes condamnés à la mort par les lois, et considérés dans tous les pays comme des individus morts civilement. »

Le Pape céda, livra du Vernègues. Les royalistes furent indignés. Saint-Priest, le ministre de Louis XVIII, écrit : « Je savais l'arrestation de ce pauvre Vernègues par ce plat pape, bas valet de Bonaparte [2]. » La Russie renvoya le représentant de Pie VII, Arezzo, évêque de Séleucie [3], mais Napoléon déclara qu'il était seul en cause, et fit remettre les papiers saisis à son grand juge, en disant : « Ce sont les lettres trouvées chez le chevalier du Vernègues que j'ai fait arrêter à Rome [4]. »

Vernègues fut transporté de Rome à Turin, puis, après trois semaines, fut transféré au Temple, où il resta sept mois au secret, sans voir d'autre visage que celui de Desmarest, qui le torturait par des interrogatoires captieux [5]. Enfin, le 20 décembre 1804, après

[1] Cette note avait été soustraite à l'édition de sa correspondance, elle a été publiée par le comte d'Haussonville.

[2] 6 mars 1804, vol. 44, f° 206.

[3] D'Haussonville.

[4] Lettre du 27 janvier 1804. F[7], 6371.

[5] Archives nationales, F[7], 6371. Du Vernègues raconte franchement sa vie dans ses interrogatoires. Né en 1757, capitaine à Lorraine-dragons, dont le comte du Trésor avait été colonel, émigré à Nice, il se rendit à Gênes avec M. de Marignane, beau-père de Mirabeau, et

une année d'emprisonnement sans procès, il fut dirigé sur l'Allemagne par ordre de Napoléon [1], à condition qu'il habiterait à plus de cinquante lieues des frontières de France et d'Italie [2].

La police de Napoléon avait d'ailleurs, outre les diplomates de Naples et de Rome, des espions politiques sur tous les points où se trouvaient des émigrés. L'un des plus corrompus était Méhée de La Touche, chargé de la surveillance des diplomates anglais en Allemagne.

Méhée de La Touche [3] avait servi, comme Rey et Quidor, dans la police de Louis XVI; il s'était lié avec Danton, qui le fit nommer secrétaire de la commune de Paris à l'époque des massacres de septembre [4]. Agent secret de Danton durant sa lutte pour le pouvoir, il disparut à l'heure du danger et ne se montra plus qu'après la mort de Robespierre. Dans ces aventures, il avait eu Réal pour complice ou tout au moins pour camarade. Il revient près de Réal vers 1803, touche des fonds et se rend à Munich.

Depuis 1792, les Anglais avaient eu dans l'Europe entière des relations avec les émigrés français. Le chef

adressa une correspondance régulière à Louis XVIII. Il fut ensuite attaché à la légation russe de Gênes, puis à celle de Florence avec M. de Lezokevicz; il fut ensuite envoyé à Naples, puis à Rome.

[1] Lettre du 14 décembre 1804 à Fouché. Corr., X, 72.

[2] Il doit reparaître au congrès de Vienne avec le titre de conseiller d'État de Russie et le cordon de Sainte-Anne (CHRISTIN, I, p. 164). Il sera, sous la Restauration, maréchal de camp et ministre en Toscane. On lui rend les pièces de son dossier le 15 octobre 1824. F7, 6371.

[3] Né en 1760, mort en 1826.

[4] HAMEL, *Le général Malet*, p. 38.

de cette diplomatie n'était plus l'ingénieux Wickham [1], Bonaparte avait obtenu son rappel aussitôt après la paix d'Amiens; c'était Drake, le ministre anglais à Munich, ancien agent en Italie, lié depuis longtemps avec le comte d'Antraigues et les principaux royalistes. Drake accueillit Méhée de La Touche comme un émigré indigent, écouta ses offres de service et l'adressa au vieux du Chilleau, évêque de Chalon-sur-Saône [2]. Du Chilleau lui remit une lettre pour M. de Musset, autre émigré. Méhée ramassa d'autant plus facilement des documents pour son ami Réal, qu'il était à moitié de bonne foi dans son rôle de délégué du duc de Berry; il recevait l'argent des Bourbons et de Bonaparte, se tenant prêt, selon les circonstances [3], à trahir l'un ou à vendre les autres.

Le Premier consul envoya seize gendarmes à Munich, fit enlever l'évêque du Chilleau et les papiers que Méhée n'avait pas encore apportés; Drake put s'enfuir à temps avec sa femme, mais sans sauver les archives de sa légation [4].

En même temps, le capitaine Rossey était envoyé

[1] William Wickham, 1761-1840, devient, en 1801, vice-roi d'Irlande. (Voy. *The correspondance of the R. H. William Wickham*, London, 1870.)

[2] Voy. DE ROMAIN, *Souvenirs d'un officier royaliste*, III, 230.

[3] C'est bien ainsi que le peint son ami Fiévée, à peine plus net que lui : « Il mit de l'amour-propre à publier sa double infamie. » (*Correspondance*, janvier 1803, I, 92.)

[4] Voy. *Moniteur*, 11 avril 1804. *Malmesbury diary*, mars 1804, IV, p. 320 à 330.

pour enlever sir Spencer Smith, ministre anglais à Stuttgart, qui avait auprès de lui l'abbé Péricaud, agent royaliste. Mais sir Spencer Smith et l'abbé réussirent, comme Drake, à s'échapper.

Le seul de ces actes de violence qui ne fut pas manqué fut celui que Bonaparte fit diriger par le général Frère sur sir G. Rumbold, ministre d'Angleterre en Saxe. Cent cavaliers français cernèrent, dans la nuit du 25 octobre 1803, l'hôtel de la légation anglaise, ils firent lever sir G. Rumbold, jetèrent dans les draps de son lit tout ce que contenaient ses tiroirs, roulèrent le tout et disparurent avant que les bourgeois de Dresde se fussent éveillés. Le diplomate fut porté d'une traite à Hanovre. Puis on l'amena au Temple. Là, on le menaça d'une exécution clandestine; il signa la promesse de ne jamais résider à moins de cinquante lieues des armées, et fut mis en liberté le 12 novembre en laissant ses papiers entre les mains de Bonaparte.

Ainsi le Premier consul entendait soumettre à l'action de sa police toutes les cours du continent. Ces brutalités soulevaient les cabinets contre la France, pourtant elles sont insignifiantes auprès de l'enlèvement et de l'assassinat du duc d'Enghien.

CHAPITRE V.

La conspiration de Cadoudal. — Les griefs de Napoléon contre Moreau. — Le duc d'Enghien. — Le général Pichegru. — Le procès de Moreau.

I

LA CONSPIRATION DE CADOUDAL. — LES GRIEFS DE NAPOLÉON CONTRE MOREAU.

Après avoir mis à prix la tête de Frotté, Bonaparte avait mis à prix celle de Cadoudal; il avait fait verser chez un banquier les fonds destinés à payer les meurtriers. Dès lors, Georges se crut le droit de viser la tête de Bonaparte. Entre la tête de Georges et celle de Bonaparte, il n'y a point balance : celui qui tuera Georges ne changera rien aux destinées de son pays; celui qui sauvera la France de Bonaparte la sauvera aussi de ruines effroyables. Un seul coup aurait empêché la mort de millions de jeunes hommes, et procuré la vie à des millions d'enfants. La France n'aurait laissé les squelettes de ses soldats ni sur les plateaux brûlés de la Vieille-Castille ni dans les steppes glacés de la Russie; elle n'eût pas éprouvé un temps d'arrêt

dans sa fécondité ni puisé, même dans ses victoires, des germes de décadence. Nos pères n'eussent connu, après de stériles triomphes, ni les misères des déroutes ni les hontes des invasions. Mais si l'histoire a le devoir de scruter les lois mystérieuses qui lient un peuple à un fléau de Dieu, l'homme n'a pas le droit de substituer son bras à la main de la Providence ; un Français n'avait pas le droit de sauver par un crime la France de son fléau.

Georges, du moins, avait voulu provoquer à un combat régulier celui qui s'efforçait de le faire assassiner. Son plan était emprunté à un obscur épisode des guerres civiles de l'Angleterre, le complot du Rye-house. En 1683, sous le règne de Charles II, de vieux soldats de Cromwell s'étaient réunis, pour débusquer subitement de la cour du brasseur Rumbold ; ils devaient attaquer les gardes à cheval qui escortaient, de Newmarket à Londres, la voiture de Charles II, et tâcher de surprendre et d'immoler le Roi dans cette bataille improvisée. C'est bien ainsi que Cadoudal a expliqué son plan : il veut « enlever le Premier consul à force ouverte, au milieu même de sa garde[1] ». Il médite une attaque « à armes égales », qui sera un nouvel épisode de la guerre entre les Bourbons et Bonaparte. Cette fiction, qui donnait à un meurtre les apparences d'un combat, paraît avoir été acceptée par le

[1] *Notice sur Georges Cadoudal*, par Joseph Cadoudal, p. 85 et 107.

comte d'Artois : ses confidents, le marquis de Rivière et les deux frères de Polignac, sont franchement dans le coup de main. Quant au gouvernement anglais, on n'est pas bien certain qu'il ait approfondi les intentions des royalistes; depuis longtemps, il leur versait des fonds pour leurs conspirations, et il fournit sa subvention pour cette nouvelle tentative sans examiner suffisamment, pour son honneur, s'il ne s'agissait pas de l'assassinat pur et simple du glorieux adversaire de la Grande-Bretagne.

L'idée de Georges n'était pas tout à fait irréalisable; mais il aurait fallu le secret dans les préparatifs, et dans l'exécution, une rapidité foudroyante. Or, le secret n'était pas dans les habitudes des émigrés.

Armand et Jules de Polignac annoncèrent leur départ, firent des visites d'adieu avant de quitter Londres, et se chargèrent de commissions pour Paris [1]. Les anciens chouans qu'on recrutait se faisaient remarquer par leurs allures étranges dans les cabarets et dans les tables d'hôte. Ils arrivaient par petits groupes; ils s'attendaient les uns les autres. D'avance, ils étaient signalés à la police par les agents secrets de Londres, Méhée de La Touche et le capitaine Donnadieu [2]. L'ancien jacobin La Chevardière, devenu l'agent consulaire de Bonaparte à Hambourg, avait aussi dénoncé le coup de

[1] *Souvenirs* de madame DE BOIGNE.

[2] Ce capitaine Donnadieu est celui qui devint général et qui fut, sous la Restauration, célèbre par l'emportement de ses opinions royalistes.

main qui se préparait[1]. Les conjurés étaient guettés; quelques-uns furent bientôt découverts et enfermés dans les prisons de Bonaparte.

Ces premiers prisonniers étaient débarqués à la falaise de Biville, près de Dieppe, le 21 août 1803; ils furent arrêtés deux ou trois mois après[2]. Avec un peu d'activité, Cadoudal et ses chouans auraient pu organiser leur coup de main non seulement durant ces trois mois, mais aussi pendant les deux qui suivirent. Bonaparte et sa police ne savaient encore rien de précis et, malgré les dénonciations envoyées de Londres et de Hambourg, n'avaient que des idées vagues sur le complot qui se tramait.

Fouché avait déplu à Bonaparte. Son ministère, supprimé depuis deux ans[3], avait été rattaché au ministère de la justice, dirigé par Régnier. Tandis que Moncey centralisait les avis de la gendarmerie, que Dubois, le préfet de police, étendait ses attributions afin d'accroître son pouvoir, Fouché préparait son retour, en conservant ses vieux correspondants qui suivaient les menées des partis pour le compte de leur ancien chef. Le Premier consul, leur maître à tous dans la science de la police secrète, comprit seul l'importance de ces

[1] La Chevardière, jacobin, ami de Robespierre, vice-président de la commission du département de Paris, qui provoqua l'expulsion des girondins, avait été chargé de missions occultes dans la Vendée. Secrétaire général de la police après le 18 fructidor, il avait été inscrit sur la liste des déportés le 18 brumaire, puis envoyé à Hambourg en 1802.

[2] Quérelle, le 12 octobre, et Desol de Grisolles, le 2 novembre.

[3] Il resta supprimé du 14 septembre 1802 au 16 juillet 1804.

arrestations d'inconnus; il se sentit menacé dans son pouvoir ou dans sa vie. Il rumina sa vengeance dans la nuit du 25 janvier. Le matin, Desmarest recevait l'ordre de livrer à son choix quatre des prisonniers du Temple[1] et de les faire exécuter s'ils ne révélaient rien. Puis, Bonaparte se ravisa : aux quatre prisonniers il en joignit un cinquième, et on les traduisit devant une commission militaire que présidait le général Duplessis[2]. Comment juger cinq hommes pris au hasard parmi tant de complices? Comment apprécier une conspiration dont le but et les moyens étaient encore inconnus? Les inculpés eux-mêmes savaient bien peu de chose. La commission ne savait rien; elle n'avait entre les mains qu'un dossier presque vide. Ne sachant rien, elle aurait dû acquitter tout le monde, elle calma sa conscience en acquittant deux accusés, Desol de Grisolles[3] et Pioger dit Sans-Pitié; elle condamna Picot, Lebourgeois et Quérelle. Ce dernier avait montré dans l'interrogatoire une faiblesse dont fut frappé Bonaparte en examinant le dossier[4]. Le Premier consul avait Réal sous la main : « Allez au Temple, lui dit-il, interrogez ces hommes, faites-les parler, mais pas de sursis, entendez-vous, je n'en veux pas[5]. » Puis, quand Réal rentra, tout pâle,

[1] Nougarède de Fayet, I, 44, édition de 1844.

[2] F^7, 6398, et A. F^{Iv}, 116-651. Le rapport était du 10 décembre précédent.

[3] Il avait été le principal lieutenant de Georges en Bretagne. Il était né en 1763 à Guérande, et il entra en 1778 dans la marine royale.

[4] Ce dossier est aux Archives. A. Fiv, 116, 657.

[5] Voy. les *Mémoires* de Réal, publiés sous le titre : Musnier, Des-

au bout de quelques heures : « C'est fini, n'est-ce pas? — Non pas. Georges et sa bande sont à Paris! » A ces mots, « le Premier consul, se tournant à moitié, fit un geste tout à fait italien, une sorte de signe de croix[1] ». Quérelle venait d'avouer à Réal que Georges, débarqué avec lui près de Dieppe, recrutait à Paris une bande destinée à enlever le Premier consul.

L'imagination de Bonaparte s'exalta devant cette révélation et lui suggéra un plan ingénieux. En élargissant la conspiration entrevue, il pourrait rendre odieux avec les Bourbons, avec les royalistes, tous ceux qui n'avaient pas su plier devant l'idole, les généraux demeurés l'espoir d'une résistance, les rivaux encore prêts à lui disputer le pouvoir, mieux encore, les ministres de l'Angleterre et l'ancien ambassadeur de Russie; il saurait ainsi, en arrangeant les choses, se poser en victime en face d'adversaires suspectés d'assassinat, profiter de l'horreur soulevée contre ses ennemis et saisir la couronne, objet de ses convoitises. Depuis quelques mois, il médite sur les moyens de se faire proclamer empereur. Il sait, comme il le dit à Joseph[2], qu'il obtiendra tout « de la docilité d'une population qu'il méprise... » Mais il ne méconnaît pas les obstacles. Eh quoi! ce confident, Joseph,

clozeaux, *Indiscrétions*, I, p. 58, et ceux de Desmarest, sous le titre de : *Témoignages historiques*, p. 90.

[1] *Mémoires* de Réal, I, 58.

[2] Miot de Mélito, *Souvenirs*, II, 104. — Conversation de Joseph avec Girardin, Miot et Fréville, à Plombières, en 1803.

son propre frère, menace de se réunir, contre cette ambition dangereuse, « à Moreau même, s'il le faut! »

Le général Moreau représentait, en effet, l'esprit d'opposition aux jacobins serviles, aux royalistes renégats, à toutes les créatures de Bonaparte. Il était depuis quelque temps, pour des motifs futiles, brouillé avec le Premier consul. Celui-ci avait déclaré, dans le *Moniteur*, que la solde de l'armée d'Allemagne n'avait jamais été prise sur l'ennemi [1]. Moreau avait facilement établi que les contributions imposées aux Allemands avaient été plus que suffisantes pour payer la solde et l'entretien de son armée; il avait ainsi froissé le Premier consul. Et puis, on se disait à l'oreille que sans Moreau on ne jouirait pas de la paix. Marengo n'était pas tout. C'était beaucoup sans doute d'avoir, dans une journée, écrasé le baron de Mélas et contraint l'Autriche à renoncer à l'Italie. Mais ce qui avait achevé de dompter l'Autriche, c'était Hohenlinden, c'était la route ouverte à l'armée d'Allemagne et Vienne menacée. Aux yeux des opposants, il s'en fallait de peu que Moreau et ses lieutenants, Lecourbe et Richepanse, ne fussent les principaux vainqueurs de la coalition. Macdonald suivait Moreau dans son opposition. Le jeune Ségur, de passage à Augsbourg, avec son régiment, fut invité à un dîner que Moreau offrait à Macdonald, et, pendant le repas, Ségur put s'apercevoir que bien des griefs sépa-

[1] *Moniteur*, 12 et 14 germinal, p. 809 et 817.

raient du Premier consul ses plus célèbres lieutenants. A ce moment encore, les mécontentements se faisaient jour avec une entière liberté. Les armées de la République avaient le sentiment de l'œuvre qu'elles avaient accomplie. Très fières à l'égard des monarchies européennes, qu'elles avaient humiliées et vaincues, elles se montraient hautaines en face du pouvoir qui s'élevait en France et qui entendait les asservir. Dès le début du consulat, les soldats de Macdonald et de Moreau avaient épousé la jalousie, les ressentiments de leurs chefs [1]. L'armée de Hohenlinden murmurait sourdement, se croyant sacrifiée à l'armée de Marengo. Ses généraux, comme ses simples soldats, ceux du moins que le Premier consul n'avait pas envoyés mourir de la fièvre à Saint-Domingue, gardaient un culte pour Moreau, le Breton froid et grave qui ne s'exhalait pas en accès de colère comme le Corse emporté. Bonaparte n'est pas le sauveur nécessaire, puisqu'à défaut de Bonaparte on a Moreau; il peut donc être utile à Bonaparte que Moreau disparaisse, et, pour qu'il disparaisse, il suffira de le comprendre parmi les instigateurs du complot avorté.

Cependant, Moreau était monté trop haut dans l'opinion pour être atteint par la dénonciation d'un Quérelle; il fallait à Bonaparte d'autres déclarations. Aussi, avec sa décision de chef militaire, il donna immédiatement

[1] *Histoire et Mémoires*, par le général comte Philippe DE SÉGUR.

une série d'ordres qui devaient lui procurer d'abord toutes les arrestations, ensuite tous les aveux nécessaires. Il ferma Paris, comme Danton l'avait fermé pour les journées de septembre. Pendant plusieurs jours, les barrières furent closes. Des sentinelles postées tous les cinquante pas sur le boulevard extérieur faisaient feu sur ceux qui semblaient vouloir s'échapper de l'enceinte[1]. Chaque chef de famille devait donner les noms des personnes logées chez lui. Peine de mort pour qui n'aurait pas révélé le nom de ses hôtes[2]. A la tombée de la nuit, des sentinelles posées aux carrefours ordonnaient d'exhiber la carte de sûreté; le Palais-Royal, les théâtres étaient cernés presque tous les jours[3], et des perquisitions opérées sur les moindres dénonciations[4]. La police faisait ses enlèvements sans subir de réclamations importunes[5]. En même temps, le général Savary était envoyé à la falaise de Biville avec un détachement de gendarmes d'élite, pour arrêter tous ceux qui tenteraient de débarquer; il s'y faisait accompagner d'un ancien chouan, Chapedelaine, chargé de reconnaître et de nommer les prisonniers.

Depuis les révélations de Quérelle, Bonaparte n'était plus aussi pressé de faire exécuter les trois chouans con-

[1] Napoléon écrit à Davout, le 18 ventôse : « Les barrières sont investies de sentinelles à cinquante pas de distance. Des brigands s'y sont présentés et ont été pris et fusillés. » (*Correspondance,* IX, 351.)

[2] SAVARY, II, 39.

[3] ROCHECHOUART.

[4] LALANNE sur Fauriel, p. 19.

[5] ROCHECHOUART.

damnés. Il fit retenir en prison et soumettre à de nouveaux interrogatoires tous les suspects qu'il tenait sous sa main, aussi bien Pioger et Desol de Grisolles, qui avaient été acquittés, que les condamnés à mort Picot et Lebourgeois; il ordonna de resserrer les prisonniers d'État; il se souvint du Suisse Christin, secrétaire du comte de Markow, l'ancien ambassadeur de Russie, il le fit enlever à Yverdun, en Suisse, contre le droit des gens, et enfermer au Temple [1]; il voulait lui arracher des aveux qui compromissent Markow, et commença par lui donner pour compagnons les condamnés Picot et Lebourgeois. Onze jours s'étaient écoulés depuis qu'on les avait mis ensemble, le gardien paraît à la fin de leur dîner : « Messieurs, leur dit-il, vous allez être fusillés. » Et, en effet, Picot et Lebourgeois sont emmenés et mis à mort. Cette mise en scène est réglée afin d'intimider Christin; celui-ci est prévenu qu'il ne peut éviter le même sort qu'en rédigeant des dénonciations.

Rien n'ébranla Christin, qui refusa de parler. Il fut puni par trois cent quatre-vingt-un jours de mise au secret dans un cachot infect. C'était là le plus innocent des procédés de torture employés par Réal sur les ordres de Bonaparte. « Mon cher collègue, le Premier consul désire que vous ne négligiez *aucun des moyens qui sont en votre pouvoir* pour déterminer les prisonniers à vous

[1] *Archives Woronzow*, XIV, 289 et 298. — *Archives russes, Correspondance Christin*, préface et p. 13, 495, 784.

20



mettre sur la trace des principaux coupables[1]. » Ces *moyens* paraissent avoir été de deux sortes : tantôt on écrasait la main du prisonnier dans une batterie de pistolet, tantôt on l'étranglait, et, alternativement, on lui rendait le souffle, jusqu'à ce qu'il se décidât à parler.

Les deux systèmes furent appliqués par les soins de Bertrand, un des chefs de division de la police, aux suspects qui furent arrêtés du 23 janvier au 9 février 1804, et notamment à Picot dit Lepetit[2] et à Bouvet de Lhozier. Picot, dit Lepetit, était le domestique de Georges Cadoudal, rien n'était donc plus tentant que de lui extorquer des aveux qui permissent d'arrêter son maître. « Le citoyen Bertrand, déclara ce malheureux, a fait apporter un chien de fusil et un tournevis pour me serrer les doigts. Il m'a fait attacher. Il m'a serré les doigts autant qu'il a pu, les officiers de garde peuvent le dire. J'ai été chauffé au feu, les doigts écrasés... Voyez les marques. » Et il tendait aux juges ses deux mains mutilées[3].

Réal avait transmis à Dubois les ordres confidentiels de Bonaparte sur la torture; le juge d'instruction écrivit à son tour à Réal : « Ce que vous avez ordonné par rapport à l'accusé Picot a été exécuté ; il a tout supporté avec une résignation criminelle. C'est une âme endur-

[1] Lettre de Réal au préfet de police Dubois, 9 février 1804. F⁷, 6391.

[2] Picot, né à Josselin, ex-chouan, domestique de Georges, ne doit pas être confondu avec Picot, le divisionnaire de Frotté, arrêté avec Quérelle et Lebourgeois et fusillé avant le commencement du procès.

[3] Procès recueilli par les sténographes, IV, 335.

cie dans le crime et fanatisée. Je l'ai laissé aujourd'hui à ses souffrances et à sa solitude. *Je ferai recommencer demain*. Il a le secret de la cachette de Georges, il faut qu'il le livre [1]. » Ainsi l'on rétablissait, au profit de Bonaparte, la torture que Louis XVI avait abolie, et l'avocat de Picot pouvait dire avec l'emphase du temps : « On lui a fait subir des traitements qui ne s'exerçaient à Rome que sur les esclaves [2]. »

Bouvet de Lhozier ne supporta pas la torture aussi stoïquement que Picot.

Bouvet faisait partie, comme Picot, des suspects arrêtés les 8 et 9 février 1804, à la suite des dénonciations de Quérelle. Mais tandis que Picot et Quérelle étaient des subalternes qui ignoraient la présence à Paris du général Pichegru, Bouvet de Lhozier, descendant d'un ancien chancelier de Bretagne [3], officier de marine, investi de la confiance du comte d'Artois [4], était le premier conjuré d'importance qui tombait entre les mains de la police; il semblait devoir offrir moins de résistance que ses humbles complices, et fut mis sur la voie de comprendre Moreau dans ses dénonciations. Il

[1] Lettre citée par Lalanne sur Fauriel, p. 16. Cette lettre a été recueillie avec beaucoup d'autres détails non moins intéressants dans l'ouvrage posthume de Fauriel, *Les derniers jours du Consulat* (1886, in-8°), et dans les notes précieuses que l'éditeur, M. Ludovic Lalanne, y a ajoutées. (Voir aussi l'abbé Deniau, VI, 199.) Les historiens du Consulat et de l'Empire ont ignoré ou voilé tous ces faits.

[2] Procès recueilli par les sténographes, VII, 216.

[3] En 1364. F7, 6395. On a pris sur lui et l'on trouve dans le dossier le carnet de notes tenu par sa mère l'année de sa naissance.

[4] Fonds Bourbon, 635, f° 42.

paraît s'être à peu près défendu contre les premières tortures, « mais, écrivait Dubois, on est sûr de l'amener à des aveux positifs [1] ». Alors, il fut, dans la prison du Temple, alternativement étranglé, puis rappelé à la vie, jusqu'à ce qu'il consentît à déclarer qu'il avait essayé de s'étrangler lui-même, et que, ranimé par les gens de police (qui se trouvaient là bien à propos), il se décidât à dénoncer la présence à Paris du général Pichegru, ses relations avec Moreau et le rôle de Moreau dans le complot; et ainsi, haletant, au milieu de la nuit, il écrivit comme étant de lui cette phrase ridicule dictée par ses prétendus sauveurs : « C'est un homme qui sort des portes du tombeau, encore couvert des ombres de la mort, qui demande vengeance. » Ses mains étaient enflées par l'effet des tortures [2], mais « cette impudente déclaration prouvait que dans l'enceinte et la nuit des prisons, la torture avait été plus efficace qu'à la préfecture de police ». La déclaration

[1] Lalanne sur Fauriel.

[2] Fauriel, p. 243 et suiv. — Louis Ducorps fut aussi torturé. (Fauriel, p. 279.) — Un témoin, Denise Lemoine, ouvrière : « J'ai beaucoup souffert. M'avoir mis les fers aux pieds, monsieur, à une fille de quinze ans! » Tout s'est passé dans l'instruction de ce procès avec la dernière barbarie. Caron : « On m'a fait souffrir tout ce qu'il est possible de souffrir. » (Procès, VI, 218.) — La femme Verdet, enceinte de deux mois, est jetée dans un cachot froid et humide; elle tombe si malade, qu'on ne peut la juger. La fille Bouvet, couturière, simple témoin, est emprisonnée et menacée d'être guillotinée. (Procès, V, 314.) — Le témoin Hyvonnet a été aussi torturé. A peine vient-il d'achever sa déposition que Picot se lève et crie : « Que cet homme montre ses mains! Oui, qu'il dise ce qu'on lui a fait souffrir avant d'avoir reconnu personne. » (Procès, VI, 112, et Fauriel, p. 406.) — Cet incident n'a pas eu de suites. (*Journal de Paris*, 14 prairial an XII, p. 1668.)

dictée à Bouvet de Lhozier, qui exagérait et qui dénaturait les fautes et les inconséquences de Moreau, était accablante pour le rival de Bonaparte. La conduite de Moreau avait été beaucoup plus simple et très peu criminelle.

En réalité, le 23 janvier 1804, Lajolais avait offert à Moreau, pour le 26, un rendez-vous avec Pichegru. Moreau s'était rendu au boulevard de la Madeleine, où devait avoir lieu l'entrevue. En route, Lajolais avait avoué que Pichegru serait accompagné de Georges Cadoudal. En les voyant ensemble, Moreau passa de l'autre côté du boulevard, et l'entrevue fut manquée [1]. Moreau pourtant vit deux fois Pichegru, et dans ces deux entretiens, il refusa nettement de travailler au rétablissement des Bourbons, d'où Bouvet concluait que Moreau désirait travailler pour lui-même, et, en outre, son récit laissait croire que Moreau avait armé le bras de Georges à son profit. Aussi Bouvet aura-t-il beau se rétracter devant les juges, Bonaparte lui saura toujours gré de lui avoir fourni le prétexte qu'il demandait. Alors que les compagnons de Bouvet seront traités avec une impitoyable rigueur, l'Empereur, si cruel pour tous les prisonniers, lui rendra plus tard sa détention très douce au château de Bouillon [2].

Dès qu'il tint la déposition de Bouvet, Bonaparte se crut le maître : Moreau était compromis dans un pro-

[1] Fauriel, p. 187.
[2] F7, 6395.

jet d'assassinat avec de misérables chouans. L'armée accueillera-t-elle cette dénonciation d'un complice inconnu? C'est douteux. Bonaparte est fiévreux pendant qu'on arrête par son ordre le vainqueur de Hohenlinden; il se promène à grands pas dans sa chambre [1]; il s'irrite quand Miot, le conseiller d'État qu'il a chargé d'examiner les papiers de Moreau, déclare n'avoir trouvé pas une preuve, pas un indice, pas un mot de coupable [2]. Il fait recommencer l'examen des papiers par Cuvillier-Fleury, son chef de cabinet [3]. C'est en vain. On n'a rien trouvé chez Moreau, rien chez ses aides de camp, rien chez ses officiers. On n'a que la déclaration de Bouvet de Lhozier. Mais Bonaparte sait forcer la certitude, lui-même devient dupe de la machination qu'il a tramée, dès lors, on est coupable si l'on ne devient pas aussi dupe que lui. Il assemble son conseil d'État en séance extraordinaire, et là, au milieu de la stupeur générale, il se prononce avec violence contre Moreau [4]; il écrit au brave Soult : « Moreau s'était décidé à faire venir Pichegru à Paris; il l'a vu quatre fois, ainsi que Georges [5]. » « Moreau a vu

[1] Constant, I, 210.

[2] Miot, II, 135.

[3] F^7, 6402. — L'enquête a lieu plusieurs mois après la première. Il y a sept malles de papiers saisis; au bas de la liste est écrit : « J'ai reçu, d'après les ordres de S. M. l'Empereur, toutes les pièces indiquées dans cette liste. Paris, 22 fructidor an XIII. Signé : L. Cuvillier-Fleury. »

[4] Le 15 février. Miot, II, 127.

[5] *Correspondance*, IX, 315, 328.

deux fois Pichegru et Georges », écrit-il le même jour à Davout. Il se soucie peu de ces contradictions, pressé qu'il est de déterminer l'opinion des chefs militaires, et cela pendant que Moreau est placé sous la sauvegarde de la justice. Qu'on laisse au moins la justice suivre l'instruction du procès, dit-on au Tribunat. « Quoi ! s'écrie Bonaparte, Moreau est coupable, et vous ne le considérez pas même comme accusé [1] ! »

Bientôt le grand juge va faire afficher le nom de Moreau sur la « liste exacte des brigands chargés par le ministère britannique d'attenter aux jours du Premier consul », et au nom de Moreau on ne rougit pas d'accoler la mention, « a envoyé à Londres, même depuis la guerre, pour conférer avec l'ennemi », lâche et sotte calomnie, mais il fallait calomnier Moreau, afin de préparer l'opinion à le voir livré à des juges.

Pendant qu'on arrêtait Moreau, les vrais conspirateurs, enfermés dans Paris, étaient traqués par la police; leur tête était mise à prix. Tout à coup, avant d'avoir pu découvrir Cadoudal et Pichegru, Bonaparte fut hanté par une idée étrange. Puisqu'il avait établi à sa façon la complicité de Moreau, pourquoi ne comprendrait-il pas un prince de Bourbon dans le même complot? Et ainsi, avant d'avoir achevé sa première entreprise, il se précipita dans une autre, l'enlèvement du duc d'Enghien.

[1] Miot, II, 127 et suiv.

II

LE DUC D'ENGHIEN.

Depuis les dépositions de Quérelle et de Bouvet de Lhozier, le Premier consul soupçonnait le comte d'Artois d'en vouloir à sa vie. Lui-même avait attenté à celle de Louis XVIII, et pouvait supposer que d'autres agiraient comme lui. Dans son île natale, la vengeance passait pour vertu, le pardon pour faiblesse, la justice apparaissait sous la forme du meurtre ; et comme il y avait vendetta déclarée entre les Bourbons et Bonaparte, contre la race ennemie tout était légitime : il ne s'agissait plus que d'épier l'occasion.

L'idée que le duc d'Enghien pouvait se servir du pont de Strasbourg comme le comte d'Artois voulait user de la falaise de Biville, se présenta un jour à l'esprit du Premier consul.

Le duc d'Enghien avait alors trente-deux ans. Ce Bourbon chevaleresque avait fait la guerre pour rétablir son Roi ; il s'était allié aux étrangers pour défendre ce qu'il croyait être son droit. On l'avait vu combattre avec bravoure, dans les rues de Zurich, les grenadiers de Masséna. Mais il cherchait moins dans ces luttes l'accomplissement d'un service royal que les distrac-

tions d'une jeunesse inquiète de la gloire des grandes guerres.

Depuis trois ans, il s'était retiré à Ettenheim, dans le grand-duché de Bade. Il y vivait dans le bonheur intime d'une liaison très tendre éprouvée par le temps et scellée par un mariage secret. Il aimait la princesse Charlotte de Rohan, nièce du cardinal. Ce prélat (celui du collier) s'était rappelé cette fois son caractère ecclésiastique, et s'était fait un devoir de conscience de marier, sous le manteau, sa nièce avec un Bourbon.

Cependant, la reprise des hostilités entre la République et l'Angleterre avait ravivé les instincts belliqueux du duc d'Enghien. Malgré sa haine héréditaire contre les Anglais, il leur demanda du service, au mois de janvier 1804. Il entretenait des intelligences en Alsace. Il se mettait en mesure pour le cas où, le Premier consul disparaissant, le pouvoir deviendrait vacant en France. L'anarchie s'ensuivrait et pourrait faciliter une restauration. Les pensées du duc d'Enghien n'allaient pas plus loin. Il spéculait sur les hasards de la guerre qui pouvaient amener la mort de Bonaparte, il ne conspirait pas cette mort, il réprouvait même ceux qui la conspiraient [1]. Mais il faisait parfois des promenades sur le Rhin, parfois aussi le goût de la chasse l'entraînait dans la forêt Noire, et il passait plusieurs jours éloigné d'Ettenheim. Cela suffit pour que les gens de la police de Bonaparte,

[1] Voir *Le duc d'Enghien*, par M. Welschinger, résumé dans un article de M. Albert Sorel (journal *le Temps*, 6 janvier 1889).

habitués à imaginer des complots qui faisaient valoir leurs services, prétendissent que le prince se rendait fréquemment à Strasbourg et même qu'il venait clandestinement à Paris. Ému de tous ces bruits, le Premier consul envoya sur les lieux un sous-officier de gendarmerie, le maréchal des logis Lamothe, et le chargea d'espionner l'entourage du prince, de s'enquérir de ce qui se passait dans la petite ville d'Ettenheim et dans le château. Le choix de l'espion fut malheureux ; Lamothe recueillit les bruits qui circulaient à Strasbourg et dans le voisinage, sans en apprécier la vraisemblance et sans en contrôler l'exactitude. A Ettenheim, tout le monde lui apprit que le prince s'absentait quelquefois et qu'il passait des journées à la chasse. L'habile homme ne vit là qu'un prétexte ; il en conclut que le prince, au lieu de se livrer à des distractions innocentes, se rendait clandestinement en France. Parmi les rares émigrés présents à Ettenheim, se trouvait un vieil officier dont l'espion mal informé s'exagéra le rôle et l'importance. Ce personnage était le marquis de Thumery. Trompé peut-être par la prononciation allemande, Lamothe s'imagina qu'il s'agissait de Dumouriez, et là-dessus il bâtit un roman bien invraisemblable qui fut le thème de son rapport et qu'il étaya de tous les commérages soigneusement recueillis. Le général Moncey, commandant en chef la gendarmerie, porta aussitôt le rapport au Premier consul. Un second émissaire, le maréchal des logis Pfersdorff, envoyé quelques

jours après Lamothe, ne renseigna pas mieux le Premier consul[1].

Dumouriez après Pichegru et Moreau! Et la police ne s'en doutait pas! Le Premier consul s'exaspère et apostrophe Réal, qu'il a mandé : « Suis-je donc un chien qu'on puisse assommer dans la rue? Mes meurtriers sont-ils des êtres sacrés? Pourquoi ne m'avertissez-vous pas qu'ils se rassemblent dans Ettenheim? On m'attaque au corps! Il est temps que je rende guerre pour guerre! Il faut que la tête du plus coupable m'en fasse justice. »

Réal n'était pas homme à rester sous cet affront. Un bon policier a toujours des dénonciations en réserve. Réal, qui avait fait son stage sous la Terreur, était policier dans l'âme. Il tira de son portefeuille des rapports d'agents affirmant que le duc d'Enghien était venu en France, et qu'il se formait un foyer de conspiration autour de son refuge d'Ettenheim.

Réal avait été mal reçu. Talleyrand le fut plus mal

[1] La police militaire, comme la police civile, ment, exagère, se contredit. Dans le chaos de ses rapports, un esprit médiocre se perd, un esprit supérieur a de la peine à discerner la vérité. Et surtout, si une préoccupation antérieure existe, s'il y a penchant à croire ce qu'on désire, les faits recueillis sont tous interprétés dans un seul sens, quelque peu qu'ils s'y prêtent. Pour sa mission si bien remplie, Pfersdorff fut avancé; l'espion fut décoré et devint capitaine : la Restauration, il est vrai, le révoqua en 1814. La révocation ne nous semble pas plus méritée que l'avancement. Le subalterne avait exécuté ses ordres avec l'intelligence que la nature lui avait départie. Cependant, il était au moins inutile d'accorder à cet homme, comme on le fit après 1830, une pension et une chaire de professeur au collège de Saverne.

encore : — Que faisait-il? Que faisaient ses agents? Talleyrand convint qu'ils ne faisaient pas leur devoir, et n'eut garde de les défendre. Il tenait trop à se défendre lui-même. Il avait été l'intermédiaire entre nombre de royalistes et le Premier consul. Il avait conseillé la modération, sinon à l'égard des princes, au moins à l'égard des transfuges de leur parti. Évêque sécularisé, gentilhomme révolutionnaire, il se jugeait irréconciliable avec les Bourbons, et, malgré tout, devant le Premier consul, il se sentait suspect de connivence avec eux. De là, quand il s'agissait de ces princes, des rigueurs de conduite et des âpretés de langage qui n'étaient ni dans ses goûts ni dans son caractère [1].

Les calculs de sa politique personnelle soutiennent les conseils de la raison d'État. Il se compromettrait inutilement en cherchant à retenir Bonaparte. Il le voit décidé aux pires violences, il se fera un mérite de lui en démontrer la nécessité. Ce n'est pas lui qui a déchaîné la colère du maître, mais il entend en éviter le contre-coup. La crise éclate, il en veut sortir non seulement indemne, mais retrempé. Il sait ce qui lui manque; il n'a pas VOTÉ. Heureux Cambacérès! Lui a du moins la tache d'origine et pourra désormais se montrer modéré. Il aurait convenu au gentilhomme si plein de tact d'éviter le baptême du sang, mais les cir-

[1] J'en ai cité un exemple dans une note antérieure.

constances l'y acculent. Il dit sans doute à Bonaparte, dans ce premier entretien, ce qu'il écrira le 12 mars au gouvernement badois, le 19 à Champagny, à Vienne, le 24 à Hédouville, à Pétersbourg : que le salut de l'État commande de saisir partout « les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, met hors du droit des gens tous ceux qui, manifestement, y ont pris part » ; que, quand il s'agit « d'assassinats contre les chefs d'un vaste empire », il ne faut pas « mesurer au compas les démarches qui doivent prévenir ». Peut-être va-t-il plus loin. Il est permis de retrouver dans une minute, très authentique, des affaires étrangères, l'écho de ses conversations avec Bonaparte : « Les princes français ont ouvertement adopté le plan de délivrer l'Angleterre du Premier consul, en le faisant assassiner. Le duc d'Enghien a prostitué le courage qu'il avait montré dans quelques occasions au danger de suivre de plus près et de seconder l'accomplissement du crime... »

La note que Talleyrand aurait adressée à Bonaparte, que Meneval déclare avoir eue dans les mains (en 1804), que Chateaubriand a vue, dont l'Empereur a toujours affirmé l'existence, mais que des hommes considérables et, d'habitude, bien renseignés, ont attribuée, depuis lors, à un faussaire très habile, cette note n'a pris tant de gravité que par sa vraisemblance, et elle est si conforme aux documents authentiques, que sa propre authenticité n'a plus guère d'intérêt. Pour être

discordantes dans une vie si mesurée, ces éruptions de cruauté chez Talleyrand n'en sont pas moins réelles; lui aussi savait faire la part du sang. Ainsi, au 10 août, lorsqu'il minutait pour Danton une apologie du massacre; ainsi, en 1815, lorsque, placé à l'égard des Bourbons par le retour de Bonaparte, dans une situation analogue à celle où il était placé en 1804 à l'égard de Bonaparte par les complots des Bourbons, il écrivait à Louis XVIII : « Toute entreprise de *sa* part sur la France serait celle d'un bandit. C'est ainsi qu'il devait être traité, et toute mesure permise contre les brigands devait être employée contre *lui*. » D'ailleurs, pour Talleyrand comme pour tant d'autres, que pesait la vie d'un prince au lendemain de la Terreur?

Par suite de considérations différentes de celles qui dirigeaient Talleyrand, Fouché donnait avec plus d'âpreté les mêmes conseils au Premier consul. En 1804, Fouché n'était nullement de connivence avec les royalistes. Il avait *voté;* il avait terrorisé. Ce n'était pas le sang qui manquait dans ses titres. Il redoutait même qu'il n'y en eût trop, et il désirait des garanties. Il voyait le Premier consul marcher à l'Empire, et il lui importait que les régicides eussent leur place dans la nouvelle Cour. C'est pourquoi il jugeait opportun que Bonaparte fît de ses mains le sacrifice d'un Bourbon. Talleyrand et Fouché connaissaient leur maître; ils voyaient grandir le despote. Ils avaient trop d'esprit pour croire que leur dévouement, ce dévoue-

ment auquel ils ne croyaient pas eux-mêmes, suffirait pour l'attacher à leur fortune. Il fallait le lier par une complicité. L'occasion s'en offrait; ils la prirent [1].

Le nom de Dumouriez avait suffi pour exciter des transports de colère. Au fond du cœur et en dépit de sa supériorité, Bonaparte avait toujours gardé des sentiments d'envie contre Dumouriez, Hoche et Moreau. Hoche était mort subitement, le délivrant d'un rival dangereux. Il tenait Moreau. Il croyait tenir Dumouriez. Il convoque aux Tuileries (le 10 mars) un conseil de gouvernement. Les consuls s'y trouvèrent avec le grand juge Régnier, Fouché et Talleyrand. L'enlèvement du duc d'Enghien y fut résolu. Cambacérès hasarda quelques objections, sur l'insuffisance des présomptions et sur la neutralité du duché de Bade. « Vous êtes devenu bien avare du sang des Bourbons », répliqua Bonaparte au régicide Cambacérès. L'ancien président du Comité de salut public comprit et se tut. C'était un politique très complaisant à la fortune, surtout à la sienne [2]. Au surplus, après avoir écouté l'opinion de Cambacérès, le Premier consul entendit à peine le reste de la discussion et les avis contradictoires. Son parti était pris. Même avant la séance, il avait mandé aux Tuileries les hommes dont il voulait faire ses instruments, puis consulté ses cartes et combiné son plan.

[1] Article de M. Albert Sorel, sur le livre *Le duc d'Enghien*, de M. Henri Welschinger (journal *le Temps*, 6 février 1889).

[2] Albert Sorel, *Temps*, 6 février 1889.

Talleyrand lui conseilla d'employer Caulaincourt. Le choix était excellent pour une affaire où il s'agissait de compromettre des gentilshommes. Dès que le conseil se sépare, les ordres sont donnés sans retard. Rien n'est omis, tous les incidents sont prévus. En présence de Berthier, ministre de la guerre, qu'il avait retenu, Bonaparte prescrit au général Ordener de se rendre en poste à Strasbourg sous un autre nom que le sien. Ordener devra partir de Schlestadt avec trois cents dragons, arriver à Rheinau sur les huit heures du soir; alors, il sera rejoint par quinze pontonniers portés sur les chevaux de l'artillerie légère : ceux-ci saisiront les bateaux qui devront, avec le bac, transporter sur l'autre rive du Rhin les trois cents dragons en un seul voyage. On devra se munir de cartouches et prendre du pain pour quatre jours. A la même date, à la même heure, Caulaincourt devra se diriger sur Offenbourg, il enverra des patrouilles sur Ettenheim pour observer le pays et soutenir Ordener. A Kehl, trois cents hommes et quatre pièces d'artillerie; à Vieux-Brisach, cent hommes et deux pièces d'artillerie seront prêts à les appuyer, au besoin à les secourir. 12,000 francs seront distribués aux soldats, afin que ceux-ci puissent acheter des vivres sans fouler et indisposer l'habitant. Secondé par ces trois détachements, Ordener doit cerner Ettenheim, enlever le duc d'Enghien et Dumouriez, les conduire à Strasbourg. Fébrile et passionné, Bonaparte signe lui-même les pièces et dicte tous les ordres.

Dans la nuit du 15 mars, tout se passe, en effet, suivant le programme arrêté. Le Rhin est franchi sur le point désigné ; quelques heures après, Ettenheim est cerné; dans la petite ville, personne n'ose tenter de résistance ni même pousser un cri. Ordener enlève le duc d'Enghien, le baron de Grünstein, le marquis de Thumery, le secrétaire du prince et quelques subalternes. Le roi de Suède, gendre du grand-duc de Bade, se trouvait depuis quelque temps à Ettenheim, mais il en était sorti pour se rendre à Carlsruhe, auprès de son beau-père. Ce voyage le fit échapper aux gendarmes de Bonaparte. Quand il revint à Ettenheim, il fit sonner le tocsin dans la petite ville et dans les villages, mais déjà les prisonniers étaient bien loin. En même temps, Caulaincourt, suivant ses instructions, enlevait à Offenbourg, en plein territoire allemand, le général de Vauborel, l'abbé d'Aymar, le comte de Mellet, MM. de La Saullay, de Roussel et toute une troupe de femmes, la baronne de Reich, Thérèse Leïss, sa servante, madame de Moyria, etc. De son côté, le préfet Shée emprisonnait à Strasbourg le comte de Toulouse-Lautrec, l'ancien député Chambé, le marquis d'Agrain et ses filles, madame de Klinglin d'Essert et le général Desnoyers. On saisit les papiers en même temps que les suspects.

Bade et l'Allemagne étaient en paix avec la France. On opérait pourtant comme en pays conquis. On adressa, il est vrai, quelques excuses à l'Électeur. Celui-ci réserva son courroux pour les opprimés qui lui va-

laient cette injure; il fit écrire sur une affiche : « Il est interdit à tout individu, revenant de l'armée de Condé, ainsi qu'à tout émigré français, de séjourner dans le grand-duché [1]. »

Après avoir passé le Rhin, le duc d'Enghien fut conduit à Strasbourg. On saisit ses papiers : le prince n'avait point à redouter l'examen qu'on en ferait. On ne pouvait y découvrir aucune trace de complots. Il ajouta sur le procès-verbal de saisie qu'on lui fit signer, une note attestant qu'il « n'avait jamais eu d'autre intention que de servir et de faire la guerre ». Les papiers furent envoyés au Premier consul par un courrier, et le prince fut dirigé sur Paris le 18.

Bonaparte ne connaissait pas encore les circonstances de l'arrestation, qu'il préparait pour son prisonnier un cachot et une tombe. Il désigna Vincennes pour le lieu de détention et le général Hulin pour présider la commission qui devait condamner. Hulin était ce soldat aux gardes-françaises qui, porté par le flot du peuple et pénétrant l'un des premiers dans la Bastille, avait promis la vie aux invalides qui baissaient le pont-levis devant les assaillants; le vainqueur, enivré de ce succès facile, se laissa porter en triomphe,

[1] Bourrienne, VI, 182. — L'attitude de la cour de Bade s'explique par la crainte qu'inspirait Napoléon; mais, à Paris, l'attitude du ministre de Bade ressembla fort à la complicité. Ce ministre était le baron de Dalberg, déjà le confident, bientôt l'allié de Talleyrand. Tout à coup on le dote de *quatre* millions, on le fait duc et sénateur. Quels services doivent payer ces faveurs? (Savary, *Mémoires*, II, 343, 353 et suiv.)

tandis que la populace égorgeait ceux qui s'étaient fiés à sa parole. Sous la Terreur, Hulin était devenu le protégé de Joseph Lebon ; sous le Consulat, le jacobin se trouvait transformé en prévôt très docile. Quant aux lois à appliquer, Bonaparte estimait que « les émigrés sont des hommes condamnés à mort par les lois civiles de leur pays[1]... »

Le 17 au soir, un courrier apporta les rapports relatant l'arrestation du prince et les papiers saisis, et le Premier consul put constater les illusions de ses agents et les erreurs de ses émissaires. A Ettenheim, un petit nombre d'émigrés, pas de rassemblement, pas de Dumouriez, pas de conspiration. Dans les papiers saisis, pas une ligne, pas un mot qui laissât soupçonner la participation du prince ou de ses compagnons aux terribles desseins de Georges Cadoudal.

L'accusation tombait, et avec elle le coup d'État. Bonaparte n'avait même pas la ressource de la magnanimité, car il n'y en a point à délivrer un innocent; d'ailleurs, il ne semble pas en avoir eu la tentation. Il confia le lendemain à Joséphine le secret de l'arrestation du prince, et Joséphine, bouleversée, s'en ouvrit à son amie, madame de Rémusat : « J'ai fait ce que j'ai pu pour obtenir de lui la promesse que ce prince ne périrait pas, mais je crains fort que son parti ne soit pris. — Quoi donc, s'écrie madame de Rémusat,

[1] Il le dit quelques jours après à Talleyrand.

vous pensez qu'il le fera mourir? — Je le crains. » Elle n'avait pas tort. — Ce jour-là même, le 18, le commandant de Vincennes, Harel, reçut l'ordre de faire préparer un logement pour un prisonnier et de faire creuser une fosse pour un cadavre. Dans la soirée, Joséphine implora de nouveau la clémence de son mari. « Les femmes, lui dit Bonaparte, doivent demeurer étrangères à ces sortes d'affaires. Ma politique demande ce coup d'État. J'acquerrai par là le droit de me rendre clément dans la suite... En politique, une mort qui doit donner du repos n'est pas un crime; les ordres sont donnés; il n'y a plus à reculer. »

Bonaparte avait étudié et dépouillé les papiers. Il les envoya à Réal le 19, en lui recommandant de ne parler à personne « du plus ou moins de charges » qu'ils contenaient; et, en effet, les charges importaient peu. Bonaparte écrivait à Murat, qui lui mandait que d'autres princes étaient, disait-on, à Paris, cachés dans des ambassades : « Si le duc de Berry était à Paris, logé chez M. de Cobentzel, et M. d'Orléans logé chez M. de Gallo, non seulement je les ferais arrêter cette nuit et fusiller, mais je ferais aussi arrêter les ambassadeurs et leur ferais subir le même sort, et le droit des gens ne serait en rien compromis. » Talleyrand écrivait, le même jour, à Champagny, ambassadeur à Vienne, en l'instruisant de l'enlèvement : « Vous ne manqueriez pas de repousser, même avec moquerie, les arguments qu'on voudrait tirer du droit des gens. » Le

soir, Hulin, Murat et Savary vinrent à la Malmaison conférer avec le Premier consul, et chacun d'eux sut ce que le maître attendait de lui le lendemain. L'arrivée du duc d'Enghien devait, en effet, d'après les prévisions, avoir lieu le lendemain, dans la soirée, au plus tard.

Bonaparte se rendit aux Tuileries, le 20 au matin, pour régler les derniers détails. Il dicta l'arrêté qui convoquait la commission militaire et précisait les chefs d'accusation. Le prince était « prévenu d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République ». Cela fait, il écrivit à Réal de se rendre à Vincennes, d'y « faire interroger le prisonnier », de « conduire » l'accusateur public et de l'instruire « de la suite rapide à donner à la procédure ». Bonaparte joignait à ces instructions un modèle d'interrogatoires, qui n'était que le développement des accusations contenues dans l'arrêté consulaire. A onze heures du matin, Murat avait l'ordre de composer la commission [1]. Les noms méritent d'être conservés par l'histoire :

Le général Hulin, président, commandant les grenadiers de la garde des consuls;

Les colonels Guiton, du 1er cuirassiers; Barrois, du

[1] L'ordre émané de Bonaparte existe encore ; il a été dans les papiers de M. de Mosbourg.

96e de ligne; Ravier, du 18e de ligne; Bazancourt, du 4e d'infanterie légère; le commandant Rable, du 2e régiment de la garde municipale, membres;

Le capitaine adjudant-major d'Hautancourt, de la gendarmerie d'élite, accusateur public;

Le capitaine Molin, du 18e de ligne, greffier.

Dans tous les temps, les despotes ont recruté de ces hommes qu'un vieux poète français nommait « juges d'enfer [1] ». L'arrêté de Murat portait que la commission se réunirait à Vincennes « pour y juger, *sans désemparer,* le prévenu sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement ».

Bonaparte, de retour à la Malmaison, y éconduisit sa femme et son frère Joseph, qui faisaient encore une fois appel à sa clémence. Vers trois heures, un courrier arriva de Strasbourg, il précédait le prince de quelques instants et apportait, avec le reste de ses papiers, la note signée le 17, par laquelle le duc d'Enghien protestait contre toute participation aux complots tramés contre le Premier consul. La lecture de ces papiers ne modifia en rien les intentions de Bona-

[1] M. de La Sicotière tient de témoins qui affirmaient avoir VU la pièce, qu'un arrêté attribua des sommes importantes à Rovigo et à Hulin, président de la commission, aux juges, à quelques autres personnes qui n'étaient là peut-être que pour couvrir dans une certaine mesure l'horreur d'une répartition entre les seuls complices... Un placard aurait même été imprimé en épreuve, lors de la publication de la *Correspondance de Napoléon*, qui reproduisait la pièce. « Oh! c'est le prix du sang! » aurait dit, en le voyant, le maréchal Vaillant. « Nous ne pouvons publier cela... » La pièce, recherchée plus tard, ne se serait pas retrouvée.

parte. Il fit appeler Savary [1], lui dicta une lettre ordonnant à Murat « de convoquer aussitôt les membres de la commission militaire et de tout finir dans la nuit ». Savary se rendit chez Murat. Il se croisa sous la porte de Murat avec Talleyrand. Il apprit que le prisonnier venait d'arriver, qu'on l'avait conduit au ministère des relations extérieures; que là, on lui avait fait rebrousser chemin, et qu'il était en route pour Vincennes. Le président du tribunal, Hulin, avait reçu directement les instructions de Bonaparte. Savary apportait le dernier mot du Premier consul, et ce mot était de tout finir dans la nuit. Il envoya à Murat le major d'Hautancourt et se rendit lui-même à Vincennes avec les troupes destinées à fournir le peloton d'exécution [2].

Réal avait, depuis le 19, les papiers d'Ettenheim; il les avait tenus et les tenait secrets, selon l'ordre de Bonaparte. Il reçut la lettre du Premier consul relative à l'interrogatoire et les instructions qui le chargeaient d'assurer l'exécution de l'arrêté consulaire. Il attendit

[1] Savary était l'homme de main, le chaouch de Bonaparte Le maître dit de donner un coup de yatagan, il le donne. Quoi qu'aient pu dire ses défenseurs, il avait l'âge de raison, étant né en 1774. Sur ce dévouement les récompenses et l'argent ne tardèrent pas à pleuvoir. Avec l'éducation que lui avait donnée Bonaparte, ne soyons pas surpris de le retrouver, aux débuts de la conquête d'Algérie, faisant pour les chefs musulmans ce qu'il avait vu faire pour Frotté, c'est-à-dire signant des sauf-conduits les attirant à lui sur sa parole pour les faire massacrer! (Camille ROUSSET, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1885.)

[2] Ce qui précède est matériellement prouvé. Ce qui suit n'est qu'hypothétique, mais l'hypothèse de M. Welschinger semble très vraisemblable.

pour accomplir ses ordres que le prisonnier fût arrivé. Réal se trouvait à son cabinet à quatre heures; il apprit inopinément que le duc d'Enghien était déjà sur le chemin de Vincennes. Se voyant en retard, il écrivit de sa main deux lettres, l'une à Murat, l'autre à Harel, commandant de Vincennes; il leur annonçait l'arrivée du prisonnier et leur détaillait les mesures à prendre pour sa garde.

Il eut soin, pour couvrir sa responsabilité, de dater ces lettres, la première de quatre heures du soir, l'autre de quatre heures et demie. Elles n'avaient plus d'objet; Murat, quand il reçut la sienne, était directement instruit par Savary des volontés du Premier consul; quant à Harel, il savait si bien ce qu'il avait à faire, qu'à cette heure même il était prêt. Réal lui écrivait de placer le prisonnier « dans l'endroit qui lui était réservé ». A trois heures et demie, Harel avait fait creuser une fosse dans le fossé, au bas du pavillon de la Reine. Restaient la procédure et l'interrogatoire. Surpris par l'arrivée du prince, Réal s'inspira de l'esprit des instructions de Bonaparte. L'ordre était de « faire interroger » et de hâter l'opération. Réal jugea qu'il n'avait qu'à laisser aller Savary, qui arrivait de la Malmaison avec des instructions directes, et qui venait d'expédier à Vincennes le rapporteur d'Hautancourt. Il est probable que Réal avait vu le président, Hulin, nommé depuis la veille, et que l'ayant stylé à Paris, il jugea inutile de se rendre en personne à Vincennes.

Quoi qu'il en soit[1], le duc d'Enghien fut amené dans la forteresse à cinq heures et demie du soir. Étourdi de son rapide voyage, il s'était jeté sur un lit et sommeillait après un léger repas. Depuis cinq jours, ses geôliers successifs lui avaient à peine laissé prendre un peu de nourriture et quelques heures de repos. A neuf heures, les membres de la commission qui s'étaient, deux heures avant, réunis chez Murat, étaient à Vincennes. Ils y trouvèrent Savary qui, au coin du feu de Harel, acheva de les chapitrer. D'Hautancourt procéda à l'interrogatoire à onze heures du soir. Les questions qu'il posa reproduisaient les chefs d'accusation visés dans l'arrêté consulaire ; elles étaient un sommaire de l'interrogatoire prescrit par Bonaparte dans sa lettre à Réal. Celui-ci eût interrogé en personne qu'on ne voit pas ce qu'il eût demandé de plus. On ne voit pas surtout ce qu'y aurait gagné le prisonnier : il n'aurait pu qu'être compromis davantage par des questions plus captieuses. On était décidé à violer les règles de la procédure pour l'instruction comme pour le jugement. Au bout de peu d'instants, d'Hautancourt estima qu'il en savait assez pour faire fusiller l'homme condamné par l'autorité supérieure. Le prince, avant de signer le procès-verbal, demanda un entretien avec le Premier consul. D'Hautancourt consentit à laisser écrire la demande et communiqua le tout à la commission, qui fit comparaître

[1] Désormais, on rentre dans les certitudes.

immédiatement le prisonnier. « Il se présenta devant nous, raconte Hulin, avec une noble assurance. Il repoussa loin de lui l'accusation d'avoir trempé directement ni indirectement dans un complot d'assassinat. Mais il avoua aussi qu'il avait soutenu les droits de sa famille... » Le voilà convaincu d'émigration armée; il n'en fallait pas tant à des prévôts qui se croyaient encore dans les camps de 1793. Ils prononcèrent la peine de mort.

Quand ils eurent rendu l'arrêt, ils cherchèrent la loi qu'ils avaient appliquée; ils ne la savaient point, et dans la forteresse, personne ne la leur pouvait procurer. Mais la consigne était *de ne point désemparer,* ils arrangèrent tout en laissant un blanc dans l'arrêt. C'était affaire aux légistes de le remplir après coup. Restait l'audience réclamée; c'était une demande de sursis. Les juges étaient d'avis d'en tenir compte. Mais Savary, qui remplissait, outre son propre rôle, celui destiné à Réal, de conduire le procès et d'activer la procédure, déclara que la demande était *inopportune :* la commission passa outre. Le jugement portait que l'exécution aurait lieu « de suite ». L'instruction avait commencé à onze heures du soir; à une heure du matin, la commission était entrée en séance. A deux heures et demie, Harel se présenta devant le prisonnier, qu'on avait ramené dans sa chambre. Harel était ce même geôlier qui, avec le concours de Barère, avait organisé, puis dénoncé la conspiration Aréna et, sciemment, fait

tomber des têtes innocentes. On l'avait payé par le gouvernement de Vincennes. Harel conduisit le prince à travers les corridors voûtés à la tour du Diable, seule issue pour pénétrer dans les fossés, que le cortège suivit jusqu'au bas du pavillon de la Reine. Uue pluie fine et froide continuait à tomber; on n'entendait aucun bruit, si ce n'est par moments le murmure des voix d'un groupe d'officiers qui causaient dans le lointain, sur le pont-levis, en avant de la porte du bois. En face du prince qui s'avançait, des gendarmes d'élite se trouvèrent postés avec des lanternes. A leur faible lueur, on pouvait voir la fosse préparée dès la veille; le jardinier Bontemps, requis pour la creuser, avait utilisé un trou qui se trouvait au pied du pavillon de la Reine. Cette fosse, la présence des gendarmes, les armes apprêtées ne pouvaient plus laisser de doute au prisonnier. D'ailleurs, l'adjudant Pelé se présenta aussitôt pour lire la pièce informe à laquelle ses juges donnaient le nom de *jugement*. Ni les gendarmes ni les geôliers ne surprirent le moindre signe de faiblesse chez le descendant des Condé; le corps était épuisé, mais l'âme restait haute, et le prince se montra digne de ses aïeux. Il avait réclamé l'assistance d'un prêtre, qui lui fut refusée. Il remit à un officier un petit paquet, contenant, à l'adresse de la princesse Charlotte, une mèche de cheveux, un anneau d'or et une lettre[1], puis il

[1] Savary les a montrés à Joséphine. (*Souvenirs* de madame de Rémusat, I, 234.) Réal a intercepté ces reliques de la victime, qui furent

s'avança résolument en face des gendarmes. A trois heures du matin [1], le crime était consommé [2].

Un jurisconsulte célèbre [3] a résumé les faits avec précision : « Surpris par trahison sur un sol étranger, entraîné violemment vers la France, traduit devant de prétendus juges, qui, en aucun cas, ne pouvaient être les siens, accusé de crimes imaginaires, privé du secours d'un défenseur, interrogé et condamné à huis clos, mis à mort de nuit dans les fossés de sa prison... L'instruction est secrète, le jugement secret, l'exécution secrète. Les juges disent *sera exécuté de suite,* en dépit des lois qui permettent le recours. » Et il conclut : « C'est un honteux et lâche assassinat. » Tel fut le cri de l'opinion auquel répondit du château d'Ettenheim un cri de désespoir « ..... Seul, sans appui, sans secours, sans défenseur, accablé d'inquiétude, exténué de besoin, et, après cette pénible route, sans lui laisser prendre un

enfermées dans un carton à la préfecture de police. Jusqu'en 1861, la préfecture de police avait conservé le carton et les dossiers Enghien. Le carton contenait toujours la bague et les cheveux destinés à la princesse Charlotte. A cette époque, Napoléon III a fait demander le carton et les dossiers et les a gardés jusqu'en 1870. (LALANNE sur Fauriel, préface, p. XII.) Le tout a dû être brûlé sous la Commune pendant l'incendie des Tuileries.

[1] C'est l'heure qu'indique Harel dans sa lettre à Réal.

[2] On a retrouvé, en 1816, le jardinier requis pour creuser la fosse *deux heures après l'arrivée du prince à Vincennes.* Procès-verbal d'exhumation, mars 1816. — « La face était tournée vers la terre, une jambe dans une position presque verticale et les bras contournés vers le dos... une pierre assez volumineuse paraissait avoir été jetée à dessein sur la tête, dont les os avaient été fracassés... » (CHAMBERLAND, *Histoire de Louis de Bourbon-Condé,* III, 425.)

[3] Dupin aîné.

instant de repos, ils se sont hâtés de prononcer son jugement pendant lequel le malheureux s'assoupit plusieurs fois. Il a fini, abandonné de la nature entière, sans qu'une main amie ait pu fermer ses yeux[1]. »

Paris ne se doutait pas encore que le prince fût arrivé à Vincennes; le bruit de son enlèvement commençait seulement à se répandre. Le 21 mars, à neuf heures du matin, Ségur descendait chez Duroc pour y faire le rapport de service, et lui-même ne savait rien, lorsqu'il rencontra d'Hautancourt sur le grand escalier des Tuileries. Cet officier était livide, avait l'air égaré; Ségur lui demanda la cause de son trouble; il en reçut des réponses qui le firent frissonner. M. d'Hautancourt parlait en balbutiant de nuit affreuse, de catastrophe, de coup de foudre. Ségur courut à Hulin, qui était là aussi et « qui était fort rouge, l'air très monté. On dit le duc d'Enghien arrêté? — Oui, répondit Hulin, arrêté et déjà mort. » Et, prévenant d'autres questions, il ajouta : « Il a bien fait, il vaut mieux tuer le diable que le diable ne nous tue[2]. »

En même temps Savary portait la nouvelle à la Malmaison. Réal le suivit de près. Bonaparte parut surpris que ce dernier n'eût pas été à Vincennes. Réal s'expliqua. « C'est bien », dit le Premier consul, et il s'occupa d'autre chose.

[1] Lettre de Charlotte de Rohan à la comtesse d'Ecquevilly. (Nauroy, *Les derniers Bourbons*, p. 206.)

[2] *Histoire et Mémoires*, par le général comte de Ségur.

Cependant, Bonaparte sentait dans son entourage percer le blâme des gens qu'il estimait le plus. Bien peu avaient pénétré le mystère de l'assassinat de Frotté. On s'était plu à faire un héros du grand homme que l'on servait ; on s'était persuadé que nulle raison de politique ou de vengeance ne l'emporterait sur la générosité de son caractère [1]. Décidément, il en fallait rabattre. La désillusion fut profonde. Bonaparte en fut affecté. C'était une diminution du personnage qu'il avait réussi à jouer. La magnanimité ne le contrariant plus, il lui convint d'en paraître capable. De là une petite comédie qui succéda au drame. Réal, qui avait si bien servi Bonaparte dans l'action, le servit mieux encore après l'action. Il poussa le zèle jusqu'à se laisser accuser de négligence.

Qui sait s'il n'inventa pas lui-même la fable qui circula dans les couloirs des Tuileries? Les instructions comminatoires de Bonaparte à son chef de police se transformèrent en une sorte de lettre de rémission. Si Réal avait reçu cette lettre en temps utile, le Premier consul, mieux éclairé par lui, n'aurait pas manqué de faire grâce. Mais cette lettre, Réal ne l'avait point reçue. Dans la journée du 20, il était introuvable; dans la nuit, il *dormait* enfermé, et ses gens avaient ordre de ne pas troubler son repos. — Tout était

[1] « Jusque-là, rapporte Ségur, fier avec tant de raison du grand homme que je servais, je m'en étais fait un héros complet, je m'étais persuadé que nulle raison, ou de politique, ou de sûreté personnelle, ou de vengeance, ne l'emporterait sur la générosité de son caractère. »

invraisemblable en cette légende : l'absence du policier dans cette journée de haute police, son sommeil dans cette nuit où s'accomplissait l'événement qu'il avait préparé. Ce qui rendit la légende plus invraisemblable, ce fut la suite de l'incident. La feinte clémence de Bonaparte envers le prince se traduisit par un ordre d'arrestation de la princesse Charlotte, si elle entrait en France, par la confiscation du testament et des reliques qui lui étaient destinés. La prétendue irritation du Premier consul contre Réal se manifesta par des dons en argent, des dignités et des faveurs. Savary fut fait duc et Réal devint comte ; l'Empereur reconnut ainsi les services rendus. Le ci-devant saute-ruisseau de la commune insurrectionnelle, le substitut de Chaumette avait fait un beau rêve. Décidément, Réal avait DORMI[1].

Sortons de la légende et rentrons dans l'histoire : le 21 mars, à cinq heures du matin, Joséphine se réveillant, Bonaparte lui dit : « Le duc d'Enghien doit être mort. » Joséphine pleurant, Bonaparte l'embrassa et ajouta : « Tu n'es qu'une enfant. » Le matin même, à huit heures, Joséphine contait le tout à sa confidente ordinaire[2].

[1] Pour l'arrestation, le jugement, l'exécution du duc d'Enghien, j'ai emprunté quelques détails au récit de M. WELSCHINGER (*Le duc d'Enghien*), résumé dans l'article déjà cité de M. Albert Sorel. M. Sorel, historien de mérite, ne se montre dans cet article ni royaliste ni favorable aux émigrés; ses appréciations sur le duc d'Enghien n'en ont que plus de prix.

[2] *Souvenirs* de madame DE RÉMUSAT. — Ce récit offre, comme celui

La funèbre nouvelle se répandit partout. Curée, ancien conventionnel et devenu tribun, entra dans la salle du Tribunat en s'écriant : « Bon, voilà Bonaparte qui se fait conventionnel. » Le mot ne semble pas avoir déplu; quelques jours après, Curée était chargé de proposer au Tribunat l'Empire héréditaire [1].

Le dimanche suivant, on se réunissait aux Tuileries pour la messe : chacun s'entretenait de l'événement, tous se turent quand parut Bonaparte, mais les regards ne le quittèrent plus. Durant la messe, il resta impassible, puis rentrant dans la salle, il passa lentement devant la nombreuse assistance, s'arrêtant devant ses familiers pour leur dire quelques mots. Tous s'inclinaient en se taisant. Alors, son attitude se raidit, il devint morne et, au milieu du silence universel, il s'assombrit de plus en plus [2]. Deux jours après le meurtre, il disait à Truguet : « Eh bien, voilà un Bourbon de moins! J'ai voulu lui épargner les horreurs de la mort en le faisant fusiller sur-le-champ [3]. » A quelques jours de là (3 germinal), le Conseil d'État recueillait avidement ces paroles : « J'ai fait juger et exécuter prompte-

de M. Welschinger, tous les caractères de l'authenticité. De son côté, Bourrienne dit (*Mémoires*, V, 338), en parlant de l'assassinat du duc d'Enghien : « Il est pour moi clair comme le jour que le général Savary avait reçu de Bonaparte l'ordre formel de faire périr le duc d'Enghien, l'ordre si formel qu'il fut impossible d'en reparler à Bonaparte avant que tout fût conclu. »

[1] *Souvenirs de Miot*, II, 178.

[2] *Histoire et Mémoires* du général comte de Ségur.

[3] Miot de Mélito, *Souvenirs*.

ment le duc d'Enghien pour éviter de tenter les émigrés rentrés qui se trouvaient ici. J'ai craint que la longueur d'un procès, la solennité d'un jugement ne réveillassent dans leur âme des sentiments qu'ils n'auraient pu s'empêcher de manifester, que je ne fusse obligé de les abandonner à la police et d'étendre ainsi le cercle des coupables [1]. » Mais quelques mois plus tard, laissant de côté ces prétextes, Bonaparte dévoilait sa pensée : « Je ne puis me repentir du parti que j'ai pris à l'égard du duc d'Enghien. Je ne serai tranquille sur le trône que lorsqu'il n'existera plus un seul Bourbon, et celui-ci en est un de moins. Il était jeune, brillant, valeureux; c'était le reste du sang du grand Condé, c'était le sacrifice le plus nécessaire à ma sûreté et à ma grandeur [2]. » Un autre jour, Napoléon disait encore : « Il ne me reste qu'à supporter la responsabilité de l'événement. La rejeter sur d'autres serait une lâcheté dont je ne veux pas qu'on me soupçonne [3]. » Et en effet, l'histoire ne refusera pas de faire peser la responsabilité de ce crime sur l'homme qui l'a si hautement revendiquée.

A peine le duc d'Enghien était-il enseveli dans la fosse de Vincennes, qu'on remit en liberté les prisonniers arrêtés en même temps que lui, Grünstein, Schmitt, Vauborel, Toulouse-Lautrec, Quidor, Duperret

[1] Miot de Mélito, *Souvenirs*, II, 145.
[2] *Ibid.*, 215.
[3] *Histoire et Mémoires* du général comte de Ségur. C'est Joseph qui l'a répété à Ségur.

et tous les autres... en tout vingt-deux; un vingt-troisième, Claude William, fut enfermé à Charenton [1]. Sur chaque prisonnier, il y avait un rapport, et nous avons pu constater que ces rapports ne contiennent aucune charge. La police ne sait rien sur les arrestations, parce que les ordres sont émanés du cabinet de Bonaparte [2]. On a noté, toutefois, que Grünstein a posé la main sur la batterie du fusil du duc, afin de l'empêcher de tirer sur les gendarmes qui venaient l'arrêter [3].

Le meurtre du duc d'Enghien n'était pas le premier des crimes de Bonaparte; il avait sacrifié d'autres victimes à ses vengeances. Seulement, ce fut le premier des crimes avoués; si le meurtre fut commis par Bonaparte, l'expiation fut subie par la France. Du jour au lendemain, l'Europe se trouva transformée. Hier c'était la paix, aujourd'hui c'est la guerre. La Prusse recherchait notre alliance, elle se rejette vers la Russie. Celle-ci s'exalte à la nouvelle du meurtre; les provocations succèdent aux assurances d'amitié. Le chancelier, prince Czartoryski, annonce l'événement à tous les ambassadeurs de la Russie; dans ses dépêches, il emploie le mot MEURTRE et leur communique les notes remises à Napoléon. La cour prend le deuil avec affectation.

[1] Nouv. acq. fr., 3572, f° 238.

[2] *Ibid.*, f° 247. Ces dossiers forment une partie des Archives du ministère de la police.

[3] Le prince visait le gendarme Charlot qui mit la main sur lui. Cet exploit de Charlot fit de lui un colonel. On le retrouve à Hambourg à la fin de l'Empire, et, le premier de toute la garnison, il arbore la cocarde blanche.

Les impératrices, enveloppées dans leurs voiles de deuil, passent silencieuses devant Hédouville consterné[1]. La Russie insulte la Saxe, qui a eu la bassesse de se plaindre du séjour à Dresde du comte d'Antraigues, un émigré. Elle rappelle son envoyé de Rome, afin de punir le Pape qui a livré du Vernègues. L'Angleterre rugit. L'Autriche prépare ses armements en silence. Dans toute l'Europe, les ennemis de Napoléon se cherchent et se rapprochent. C'est ainsi que va se nouer la troisième coalition. Les harangues officielles pourront encore saluer le héros du nom de pacificateur; mais, en réalité, le temple de Janus ne sera plus fermé jusqu'à la fin de l'Empire.

Pendant que les étrangers manifestaient leur horreur, un Bourbon, le faible roi d'Espagne, ne craignit pas d'envoyer au meurtrier les insignes de la Toison d'or. Aussitôt Louis XVIII se dépouilla de ces mêmes insignes, en écrivant cette lettre célèbre : « Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel que l'audace et la fortune ont placé sur mon trône. La religion peut m'engager à pardonner à un assassin, mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi[2]. »

Napoléon se montra peu ému de la réprobation universelle, mais il portait en lui un juge que ne gagnèrent

[1] Le général Hédouville était alors ambassadeur de France en Russie.

[2] Bourrienne, VI, 8. — Cette lettre fut envoyée à l'abbé de Montesquiou, qui en distribua des copies.

point les sophismes de son esprit ou les propos de ses flatteurs. Son front s'assombrissait lorsque sa pensée se reportait au fossé de Vincennes. A quelque temps du meurtre, voyant Fontanes triste, l'Empereur se prit à lui dire : « Vous pensez donc toujours à votre duc d'Enghien? — Sire, vous y pensez aussi », répondit Fontanes.

III

PICHEGRU.

Pichegru avait fini par tomber entre les mains de la police.

On sait qu'à la fin de janvier, Paris avait été fermé, que le gouvernement avait obtenu du pouvoir législatif le vote d'une loi dont l'article 1er était ainsi conçu : « Le recèlement de Georges et de soixante brigands sera jugé et puni comme le crime principal. » Le *Moniteur,* dans ses colonnes, et la police, dans ses placards, comprirent, parmi les soixante brigands, Moreau et Pichegru. Pichegru et Moreau brigands! c'était une de ces déclamations que les dictatures aiment à jeter en pâture à la foule. Celle-ci atteignit son but. Désormais Pichegru fut obligé d'acheter à prix d'or l'hospitalité d'une nuit; le dévouement le plus généreux finissait par reculer devant le danger. Dans ses courses

errantes[1], Pichegru fut reconnu, malgré son déguisement, par un de ses compagnons d'armes, Leblant, un ancien officier devenu agent d'affaires[2]. Cet homme vint à lui. Au nom de la fraternité militaire, il offrit, sous son toit, un asile au proscrit. Pichegru accepta et fut aussitôt installé chez son compagnon d'armes. Alors, Leblant se rendit auprès du préfet de police et lui proposa ce marché : il livrerait son hôte, on lui compterait 100,000 francs. Déjà la police était riche; sa caisse était alimentée par les versements des maisons de jeu et par d'autres produits moins avouables encore. La proposition de Leblant fut acceptée. Après l'avoir acheté, on séduisit sa cuisinière; le 8 ventôse, à quatre heures du matin, six gendarmes d'élite furent reçus dans la chambre de cette femme et de là pénétrèrent dans celle de Pichegru. Leur invasion fut si subite, qu'ils le surprirent endormi. Mais, quoique hors d'état de se défendre, le général opposa la plus vive résistance; il reçut en se débattant deux coups de sabre, et lutta trois quarts d'heure avant de se laisser maîtriser. On finit par l'entortiller dans une couverture, par le lier comme un paquet; on le jeta dans un fiacre et on le conduisit à cette prison du Temple, où déjà il avait été enfermé sur l'ordre du Directoire. Aussitôt Réal, prévenu, se présenta pour interroger le conquérant de la Hollande.

[1] Le récit de M. Thiers montrant Pichegru trouvant un asile chez Barbé-Marbois, ministre du Premier consul, est une fable que dément une lettre de Barbé-Marbois.

[2] Leblant demeurait rue Chabannais, n° 39.

Entre le prisonnier affaibli par la lutte, par ses blessures, par les nuits sans sommeil de sa vie de proscrit, et le conseiller d'État bien doté, bien renté, animé de temps en temps par un petit régal d'actions de canaux, la partie ne semble pas égale. A distance, les pièces en main, c'est Réal qui déplaît, comme de près aussi il devait déplaire avec son œil rusé et son museau de fouine. Dès les premiers mots de l'interrogatoire, Pichegru reprend son sang-froid; il se redresse, et peu à peu écrase de son dédain le conseiller d'État devenu policier. Au grand jour de l'audience, devant la foule impressionnable, Pichegru transportera l'auditoire.

« — Quelles personnes voyiez-vous habituellement à Londres?

« — Tout le monde.

« — Pourquoi vous cachiez-vous?

« — Parce qu'on m'aurait arrêté.

« — Comment êtes-vous venu d'Angleterre en France?

« — Sur un vaisseau.

« — Où avez-vous logé à Paris?

« — J'ai eu plusieurs logements dont je ne connais ni la situation ni le nom.

« — Connaissiez-vous Moreau?

« — L'univers entier sait que je le connais.

« — Savez-vous que Georges est à Paris?

« — Je l'ai entendu crier dans les rues... »

Puis il traite durement Réal, qui, maladroitement, lui fournit l'occasion de se plaindre de la haine de Bonaparte, de sa conduite criminelle au 13 vendémiaire, du concours qu'il a prêté au 18 fructidor.

Dans tous ses interrogatoires, Pichegru montre la même hauteur. On a beau le confronter avec les prisonniers qui ont fait des aveux, il les accable de son mépris; vis-à-vis d'eux, il reste magnifique, tandis que les délateurs, tremblants, hésitent et balbutient.

On sent combien la police est irritée de cette assurance hautaine[1]. La rage de Réal et de Dubois ne se peut concevoir. « On le tortura[2]. » Réal, qui n'a pu en tirer aucun aveu, finit par ne plus affronter son prisonnier. Celui-ci annonce qu'il se réserve pour les débats publics : « Son langage sera conforme aux intérêts de la patrie. » Il montrera les secrets ressorts de la conspiration, comment la police a su l'attirer, comment Réal et Fouché ont précipité les événements[3]...

Pichegru était revenu à Paris pour conspirer, le fait n'est pas douteux. Moreau, simplement mécontent, et qui, d'ailleurs, aimait à temporiser parce que tout délai était agréable à sa paresse, avait réclamé la présence, sinon le concours de Pichegru. De quoi s'agissait-il? De montrer aux Français deux de leurs grands capi-

[1] Fauriel, 288.
[2] *Ibid.*, 291.
[3] Bourrienne, VI, 25, 30.

taines, de rendre la liberté au pays et de l'inviter à se choisir un autre gouvernement que la dictature. Depuis le consulat à vie, Moreau, devenu opposant, représentait la cause populaire; la foule peut-être aurait suivi son cheval dans les rues de Paris, si Moreau, qui était sur ce cheval un fort grand homme de guerre, n'avait pas été, à côté de son cheval, quelque chose de moins qu'un homme, une bonne femme étourdie et hâbleuse. Moreau n'avait point de parti. Ses amis seuls étaient autour de lui suspendus, comme lui, sur l'abîme creusé par ses irrésolutions homicides. Pichegru rentra en France avec des royalistes et des Vendéens. Mais jusque-là Moreau n'était coupable que d'un rêve et Pichegru d'une intention; car le sens profond qui distinguait Pichegru avait en peu de temps pénétré un mystère que Moreau méconnaissait. Si Moreau refusait d'écouter Pichegru, c'est qu'il voulait le pouvoir pour lui-même et attendait qu'on le lui apportât tout fait.

Des révélateurs, la police avait tiré des hypothèses rétractées dans les confrontations; elle n'avait rien tiré de l'interrogatoire. On n'avait rien trouvé dans les papiers; c'est Miot qui les a vus et qui l'atteste [1]. On a évité de confronter Moreau avec Pichegru; on redoute de les mettre en présence dans le débat; on sent que les griefs de Pichegru ne pourront que sauver Moreau, et que celui-ci devra les invoquer à sa décharge. Les dénéga-

[1] Miot de Melito, *Souvenirs*, I, 134.

tions de Pichegru ne pourront-elles le sauver lui-même, puisque Moreau s'abstenant, le complot restait à l'état de projet vague et non réalisé? Pour obtenir la condamnation de Moreau, il y avait intérêt à faire disparaître Pichegru[1].

C'est ainsi que, le 6 avril, les gardiens, étant entrés dans la prison, s'étonnèrent de ne point entendre remuer le prisonnier; ils le touchèrent, s'aperçurent qu'il était mort et donnèrent l'éveil aux magistrats. Dès la veille, assure-t-on, des témoins avaient été convoqués pour constater le décès[2]. Après les magistrats, six médecins arrivèrent. Ils décidèrent, premièrement, que Pichegru était mort; deuxièmement, qu'il s'était tué. Comment l'ont-ils pu voir? Aucune preuve de suicide, aucun indice ne sont fournis. Le général était étendu sur son lit; il avait le cou étroitement serré par une cravate noire dans laquelle se trouvait passé un bâton d'environ quarante-cinq centimètres, qui avait servi de tourniquet; le bâton avait été arrêté par la joue gauche, sur laquelle il reposait par l'un de ses bouts; il avait fait à la joue une égratignure transversale d'environ six centimètres; la face était ecchymosée, les mâchoires serrées et la langue prise entre les dents. La chandelle est à terre, elle a été renversée ET SE TROUVE LOIN DU CADAVRE. On n'a pas songé à la

[1] Talleyrand dit à madame de Rémusat, à propos de cette mort : *Elle est arrivée bien à point.* (*Mémoires* de madame DE RÉMUSAT, I, 349.)
[2] *Histoire générale des prisons,* VI, 85.

relever, mais on a eu la précaution de placer dans la main du mort un volume de Sénèque, et de l'ouvrir à la page où le stoïcien a parlé de la mort volontaire.

Cependant Joseph assure que le Premier consul fut surpris de cette mort; que, loin de pousser Pichegru au désespoir, et le jugeant lui-même plus infortuné que coupable, il avait fait proposer au général le gouvernement de Cayenne [1].

D'autre part, Réal avoue à Savary avoir procuré le Sénèque. Quant à Savary même, il juge la version officielle du suicide par trop absurde, et, dans ses *Mémoires*, il improvise une autre explication. Pichegru a songé au suicide, mais on ne réussit guère à s'étrangler soi-même, et c'est l'apoplexie, une apoplexie involontaire, qui est venue compléter l'œuvre commencée : « Sa tête était retombée sur son oreiller et avait comprimé le petit morceau de bois, ce qui avait empêché la cravate de se détendre. Dans cette situation, l'apoplexie ne pouvait pas manquer d'arriver [2].

On devait, paraît-il, découvrir le suicide de bonne heure. Savary, qui avait donné ses instructions, a cru qu'elles avaient été suivies, et dit effrontément qu'il apprit par hasard, à huit heures du matin, le suicide aux Tuileries. Or, ce fut à neuf heures que le porte-clefs pénétra dans la chambre et découvrit le cadavre raidi.

Dans ses *Mémoires,* Savary dit aussi : « Mes gen-

[1] Miot, *Souvenirs,* I, 190.
[2] Savary, *Mémoires,* II, 82.

darmes y étaient, nul n'eût pu commettre le crime qu'ils ne l'eussent aussitôt constaté. » Mais il faudrait savoir d'où venaient ces gendarmes. Parmi eux, on comptait d'anciens gendarmes de la République, recrutés parmi les vainqueurs du 10 août ou les massacreurs de septembre. Et si ces hommes ont été les auteurs ou les complices du crime? Il est certain qu'à ce moment, certains gendarmes ont rendu des services mystérieux et tellement importants, que Bonaparte leur a fait distribuer une gratification de 33,000 *francs* à titre de rémunération exceptionnelle.

Fauche-Borel n'est sans doute pas un témoin irréprochable, mais il a été mêlé à la police; détenu au Temple, il a longtemps vécu avec les geôliers, il a fait soigneusement son enquête dans le monde des subalternes, et si quelqu'un a su la vérité, c'est lui. Voici sa conclusion : « Pichegru a été assassiné; l'assassinat a été commis par Spon, brigadier de la gendarmerie d'élite, qui est entré dans la prison, accompagné de gendarmes et de deux guichetiers : l'un de ces deux hommes mourut subitement deux mois après le crime; l'autre était un certain Savard, *qui avait travaillé en septembre* 1792. » Spon, qui avait été en Égypte et était l'homme de confiance de Savary, récitait son thème avec aplomb et n'omettait jamais de parler du Sénèque[1]. Au surplus, la veille du jour où Pichegru fut

[1] Fauche-Borel, III, 124.

trouvé mort, Fauche-Borel jouait aux cartes avec le gardien-chef du Temple, Fauconnier, dans une pièce voisine de la chambre de Pichegru. Dans la soirée, ils entendirent dans la tour un bruit de lutte qui dura quelques minutes et leur fit tomber les cartes des mains. Fauconnier quitta brusquement les prisonniers pour voir ce qui s'était passé. Il revint peu après, mais son visage était tout effaré, et ses compagnons s'aperçurent qu'en leur parlant ses lèvres tremblotaient. Fauconnier ne dit rien, mais le souvenir de cette lutte bruyante, gravé dans les mémoires, facilita singulièrement l'enquête de Fauche-Borel [1].

IV

LE JUGEMENT DE MOREAU.

Pendant que Pichegru expirait sous la main d'assassins inconnus, les Bretons de Georges Cadoudal, les gentilshommes du comte d'Artois qui se cachaient avec eux, les femmes qui les logeaient, tombaient tous entre les mains de la police. La populace, entraînée par le succès, les devinait, les dénonçait ou les vendait [2]. En

[1] FAUCHE-BOREL, III, 124. Antraigues n'hésite pas à croire au meurtre de Pichegru. (Voy. Papiers de l'émigration. Lettre d'Antraigues à Czartoryski, vol. 635, f° 75.)

[2] Les détails de l'arrestation de Cadoudal sont connus, et nous n'avons pas cru devoir les reproduire.

même temps, l'instruction se poursuivait contre Moreau.

Un triple message au Sénat, au Corps législatif, au Tribunat, avait annoncé l'arrestation de Moreau, mais le public avait trouvé que le gouvernement tranchait la question de culpabilité avec trop de complaisance. Il se demandait si la déposition emphatique d'un accusé terrorisé devait suffire pour faire réputer criminel le sauveur de l'armée du Danube et le vainqueur de Hohenlinden. Pourtant, ni le Sénat, ni le Corps législatif, ni même le Tribunat n'osèrent protester contre les lois proposant des pénalités odieuses et des mesures arbitraires. Sur les bancs de ce Tribunat que Napoléon accusait d'indépendance, une seule voix s'éleva au milieu du silence universel. C'était celle d'un frère de Moreau qui affirma l'innocence du général et demanda qu'il fût renvoyé non pas devant un tribunal d'exception, mais devant ses juges naturels. Ce cri de protestation fut considéré comme un crime : le frère de Moreau fut arrêté. Son autre frère, un lieutenant de vaisseau, fut interné à Morlaix, uniquement parce qu'il était son frère[1]. Comme les liens du sang, les liens de l'amitié devinrent suspects : M. Lemerer, ancien député, vint à Paris pour s'offrir à Moreau comme défenseur ; pour cette démarche, M. Lemerer fut jeté en prison, puis exilé à Rennes. De proche en proche la persécution s'étendit à

[1] *Correspondance de Napoléon*, IX, 342.

tous ceux qui entouraient Moreau. Fresnière, son secrétaire, fut arrêté et obtint à grand'peine l'autorisation de suivre Moreau en Amérique[1]. Le général Richepanse, un lieutenant de Moreau, fut privé de commandement et disgracié. Le général Decaen, un ami de Moreau, fut envoyé à Pondichéry. Réal ordonna d'arrêter Lahorie, ancien chef d'état-major de Moreau, fit séquestrer ses biens, espionner tous ceux qui le voyaient; on persécuta longtemps Lahorie, car, après l'avoir relâché, le 14 janvier 1811, on l'arrêta encore, sans autre motif que ses anciennes relations avec Moreau. Lecourbe, le plus glorieux des lieutenants de Moreau, qui avait commandé l'aile droite à l'armée du Danube, qui avait gagné la bataille d'Hochstædt, qui avait conquis les Grisons, chassé les Russes et les Autrichiens de la Suisse, l'illustre Lecourbe fut rayé des cadres de l'armée, exilé pendant toute la durée de l'Empire; Napoléon l'envoya en Auvergne, sous la surveillance de sa police, et, comme il venait de vendre une maison au général Dutreillis, l'Empereur fit mettre, pour l'appauvrir, opposition au payement du prix de vente[2]. Macdonald, disgracié comme ami de Moreau, resta privé de commandement jusqu'en 1809. Le général Souham fut arrêté, et non seulement le général, mais sa femme, *prévenue comme son mari de conspiration avec le brigand Georges!* On arrêta aussi les généraux

[1] Nouv. acq. fr., 3556.
[2] Archives de la préfecture de police. LALANNE sur Fauriel, p. 18.

Liébert et Ramel ; celui-ci, qui revenait malade et blessé de Saint-Domingue, fut laissé trente-six heures au cachot. Le général Dessoles fut obligé de s'exiler près d'Auch et ne rentra au service qu'en 1808. Gaspard Normand, chef d'escadron, fut chassé de l'armée, rayé de la Légion d'honneur et détenu quatre ans [1]. Lorsqu'on l'avait arrêté, il avait eu l'imprudence de déclarer que, pour lui, c'était un honneur de partager la proscription de Moreau. Napoléon le poursuivit de sa haine implacable : « Il ne faut point, écrivait-il, relâcher l'adjudant-commandant Normand, mais le mettre dans une citadelle [2]. »

Moncey fit arrêter, à Besançon, le colonel Deleley, premier aide de camp de Moreau [3]. D'autres aides de camp, Guilleminot, les frères Marchand, furent persécutés, moins malheureux pourtant que ceux qui furent mis au secret. Dans une série de lettres qui ont passé sous mes yeux, Loyer, Rapatel, Badonville se plaignent amèrement des traitements qu'ils subissent. « L'instruction de la procédure n'a fourni aucune charge contre eux. Cependant, on est informé que, pendant leur détention, ils ont témoigné le plus grand attachement à Moreau, et manifesté des dispositions peu convenables pour le chef de l'Empire [4]. » Loyer ne sort de prison que pour être interné à Reims ; les autres sont

[1] SAVARY, VI, 73.
[2] Napoléon à Fouché, *Correspondance,* XI, 93.
[3] F7, 6397, 7 vendémiaire an XII, Fouché à Berthier.
[4] Nouv. acq. fr., 3556, f° 22.

exilés à trente lieues de Paris[1]. C'est, en un mot, le parti de Moreau qui est opprimé par le parti de Bonaparte.

Le récit de ces rigueurs était colporté dans les salons de Paris, dans les cafés, dans les théâtres et dans les lieux publics. Les royalistes qui regrettaient les Bourbons et les républicains rebelles à la dictature se groupaient dans un même sentiment d'hostilité; ils affectaient de blâmer sévèrement *la conspiration de Bonaparte contre Moreau*.

Le grand juge avait fait subir au prisonnier un long interrogatoire, mais Moreau s'était renfermé dans ses dénégations. Alors, le Premier consul fit transmettre au Sénat un rapport rédigé avec une partialité perfide; Moreau avait refusé de conspirer pour les Bourbons, de s'associer à Georges et même de le voir, et les accusateurs s'efforçaient de compromettre son nom en l'accolant toujours à ceux de Georges et de Pichegru. Pressé d'avilir ce rival, en obtenant de lui des aveux déshonorants, Bonaparte prescrivit au grand juge d'interroger de nouveau le général et de lui insinuer qu'il devait se concilier par une entière franchise la clémence du Premier consul. Moreau refusa de se prêter à ce rôle de suppliant, et le légiste Régnier échoua dans sa tentative. Alors, on essaya du directeur de la police. Celui-ci, plus liant, plus adroit, voulut à son tour insinuer à

[1] Nouv. acq. fr., f° 389.

Moreau de désarmer le Premier consul par des déclarations sincères, et lui laissa entendre que sa vie et sa gloire étaient intéressées à ce qu'on ne le supposât pas complice d'assassins; mais il ne put obtenir que Moreau sollicitât la clémence de Bonaparte. Tout ce qui résulta de l'entrevue, ce fut une lettre fière écrite par le prisonnier. « L'accusation, disait-il, est absurde. Je suis à concevoir comment une poignée d'hommes épars peut espérer de changer la face de l'État et de remettre sur le trône une famille que les efforts de toute l'Europe et la guerre civile n'ont pu réussir à y placer... » Il terminait en disant qu'il ressentait « l'inquiétude de voir triompher les ennemis qu'attire toujours la célébrité ».

Ne pouvant séduire Moreau, on revint à l'idée de le compromettre. Réal pressa surtout Roland, l'un des accusés, qui avait dénoncé Pichegru, de dénoncer Moreau. « Prenez garde, disait Réal, qu'en continuant de garder le silence, vous ne priviez la justice d'aucun des faits qu'il lui importe de connaître, et que vous nous forciez à penser qu'au lieu d'être le confident, vous êtes le complice des hommes que la justice poursuit. » Roland répéta bien les propos de Pichegru, mais de Moreau, il ne put citer que cette réponse faite à lui-même : « Je ne puis me mettre à la tête d'aucun mouvement pour les Bourbons. »

Les débats du procès s'ouvrirent après cette instruction (28 mai 1804) et presque au lendemain de la proclamation de l'Empire. Les accusés étaient traduits

devant le tribunal criminel et spécial du département de la Seine, présidé par Hémar. Les douze juges siégeaient en simarre; en face des juges, quarante-sept accusés étaient rangés sur quatre rangs. Un pareil nombre d'accusés ne pouvait se juger à huis clos; on se contenta donc de supprimer le jury. Les débats étant publics, l'affluence fut incroyable; pendant quatorze jours, la bonne compagnie s'y porta avec un intérêt passionné; les femmes à la mode, la belle princesse Dolgorouki, ne quittaient pas la salle des séances [1]. La mort du duc d'Enghien, celle de Pichegru, la suppression du jury, la partialité du président, redoublaient l'intérêt que l'on portait aux accusés. La foule se les montrait et se pressait pour les voir. Tous les regards se portaient d'abord sur Moreau, que ranimaient les sympathies de Lecourbe, de Macdonald, de Saint-Cyr et de Dessoles, présents dans l'auditoire; ils se fixaient sur cet homme de guerre inférieur à sa renommée dans les incidents de la vie civile, mais retrouvant un front calme à l'approche du danger. Les royalistes et les républicains, qui remplissaient le prétoire, saluaient à tout propos de leurs applaudissements le vainqueur de Hohenlinden. Un jour, au début de la séance, Lecourbe entra, et soulevant entre ses bras le jeune enfant de Moreau : « Soldats, s'écria-t-il, voilà le fils de votre général! » Une émotion profonde se

[1] Nouv. acq. fr., 3556, f° 408. Bourrienne, VI, 113 et suiv.

répandit dans toute la salle. Les militaires se levaient, les soldats présentaient les armes, les gendarmes qui entouraient l'accusé témoignaient leur respect pour le grand homme persécuté. Quant à Pichegru, sa place restait vide, mais le nom du conquérant de la Hollande était invoqué à tout propos par l'accusation comme par la défense. Les geôliers avaient cru ensevelir sa mémoire dans l'oubli, et son nom retentissait sans cesse dans l'auditoire, et son ombre semblait planer sur les débats.

Après s'être fixés sur Moreau, les yeux des royalistes se reportaient sur leur champion, sur Georges Cadoudal, qui n'avait l'apparence ni d'un chef de complot ni du dominateur de la lande bretonne. Ils regardaient avec surprise cet homme à figure pleine, à l'œil clair, au teint frais, au regard assuré, à la voix douce, replet de corps, mais aisé dans ses mouvements, et dont l'attitude commandait le respect. Quelques républicains ne pouvaient se défendre de lui accorder leur estime. Ils savaient que ce chef des chouans n'avait pas combattu pour ressusciter les abus de l'ancien régime, mais pour résister à l'invasion d'une nouvelle tyrannie, et qu'il avait défendu à sa façon l'égalité des droits et les libertés politiques; que seulement, il s'était obstiné à les servir sous le drapeau blanc, alors qu'elles étaient délaissées sous le drapeau tricolore [1].

[1] Les troupes de chouans devinrent, tout autant que les armées républicaines, de vrais foyers de démocratie militaire. Cet esprit qui animait

Les royalistes cherchaient aussi sur les bancs des accusés M. de Rivière et MM. de Polignac, les fidèles amis du prince qui exposait ses serviteurs à des périls qu'il ne venait point partager. Tous les accusés entrèrent d'un pas ferme; seul, Bouvet de Lhozier se montrait tout décontenancé. On avait assigné comme témoin madame de Saint-Léger, née Marie de Turgot, qui avait loué à Chaillot une maison pour Bouvet de Lhozier. Cette amie, qui venait d'exposer pour le proscrit sa liberté et peut-être sa vie, comparut devant le tribunal et dit aux juges en regardant l'accusé : « *Bouvet, je ne le connais plus.* » Bouvet, honteux, revint sur ses déclarations. Il confessa que ses aveux étaient basés sur des suppositions, et que ces suppositions, il les avait ensuite reconnues fausses [1]. Dès lors, l'accusation contre Moreau n'avait plus de fondement. Régnier avait mandé les défenseurs du général et les avait invités « à ne se laisser pas aller à de coupables indiscrétions [2] »; il ne réussit pas à les intimider et à les empêcher, notamment, d'aborder la question de compétence [3].

les chouans fut révélé par un pamphlet bien peu digne de foi, mais croyable en cela, car son but n'était pas de rendre les chouans populaires. Ce libelle, écrit dans le cabinet de Napoléon, est intitulé : *Notice abrégée sur la vie, le caractère et les crimes des principaux assassins aux gages de l'Angleterre, qui sont aujourd'hui traduits devant le tribunal de la Seine.* L'Empire s'est permis la diffamation officielle contre les hommes qu'il voulait envoyer à l'échafaud. Dans cet écrit, il est bien dit que Georges adopta le système antinobiliaire (c'est-à-dire libéral), et cette appréciation est confirmée par la correspondance de Puisaye.

[1] FAURIEL, 179, 341.

[2] Nouv. acq. fr., 3556, f° 18.

[3] Audience du 9 prairial an XII.

Les avocats avaient beau jeu de plaider l'incompétence; la loi exigeait en effet ou le jury ou la haute cour; dès lors, le tribunal criminel et spécial n'avait rien à voir dans l'affaire. Le rapporteur Thuriot répondit plaisamment : « La haute cour ne peut être constituée que si le Corps législatif en nomme trois membres; le Corps législatif n'étant pas assemblé, ira-t-on suspendre le cours de la justice? N'est-il pas plus naturel et plus juste que la cour criminelle continue le procès qu'elle a déjà commencé? » Cet argument suffit à l'ancien régicide pour faire prévaloir une opinion contraire au texte de la loi.

Cadoudal, intrépide sur le banc des accusés comme au milieu des dangers, montra dans ses réponses une énergie railleuse. Croyant, comme tous les accusés, au meurtre de Pichegru, il disait à ses juges : « Si l'on me trouve étranglé, ce n'est pas moi qui aurai pris cette peine. » Feignant de se méprendre sur le nom de Thuriot, il l'appelait Tue-Roi. A l'entendre, on n'aurait jamais cru qu'il se savait désigné pour l'échafaud. D'ailleurs, il avouait les faits articulés contre lui, mais il taisait avec opiniâtreté ceux qui auraient pu compromettre ses complices ou les royalistes chez lesquels il avait trouvé un abri [1].

[1] M. de Martel, qui s'ingénie à ravaler Georges Cadoudal au niveau d'un brigand vulgaire, lui donne comme complices plus ou moins secrets « les hommes éminents du parti républicain, Moreau, Sieyès et presque tous les mécontents civils et militaires, Bernadotte, Augereau, Macdonald et même peut-être Masséna »; il les montre acceptant le béné-

Moreau avoua ses entrevues avec Pichegru, mais il déclara que son seul motif, en se rapprochant de son ancien frère d'armes, avait été de lui ménager le retour dans sa patrie. Il reconnut que dans ses entrevues il avait été initié à de vagues projets contre le gouvernement, mais ces tentatives lui avaient paru si peu réalisables, qu'il n'avait pas cru de son devoir de les dénoncer. Bref, il persista dans les explications qu'avait déjà données sa lettre au Premier consul. Le président Hémar, dans l'interrogatoire, se mit à reprocher au général républicain les récompenses qu'il avait obtenues et le taxa d'ingratitude; alors Moreau mit en regard de ses émoluments les souvenirs de sa glorieuse retraite, des victoires de Rastadt, de Biberach, d'Engen et de Hohenlinden, et les acclamations de l'auditoire apprirent au magistrat que les réponses de Moreau n'étaient pas moins terribles que ses armes. Le récit de ces incidents était chaque soir colporté dans les

fice de l'assassinat projeté, il signale comme plus activement mêlés à la conspiration avec Moreau et Pichegru les généraux Macdonald, Lecourbe, Delmas, Lahorie, Souham, Liébert, etc. — Cette accusation aurait besoin d'être étayée par des documents que M. de Martel ne produit pas. Ces généraux ont été persécutés par Bonaparte, cela suffit à M. de Martel pour les trouver coupables; il ne s'aperçoit pas qu'en faisant entrer dans la conspiration tant de personnages, il grandit singulièrement le rôle de ce Georges qu'il s'est donné la mission de flétrir.

De son côté, M. Albert Sorel, dans l'article du *Temps*, déjà cité, appelle Georges Cadoudal un chouan féroce, qui conspirait sans trêve et qui tuait sans merci. Ce sont là des exagérations de plume; Cadoudal s'est toujours montré plus généreux et plus humain que ses adversaires.

salons, comme dans les cafés de Paris; on était mal venu à traiter sévèrement Moreau. Montrond se trouvait auprès de madame Hamelin, lorsque le colonel Colbert vint lui dire : « Moreau pleure. — Si vous étiez à sa place, répondit-elle, vous infecteriez de votre terreur tous les appartements[1]. » Moreau demeura ferme, son langage fut digne : « Juges, dit-il en terminant sa défense, depuis la victoire de Hohenlinden jusqu'à mon arrestation, mes ennemis n'ont jamais pu me trouver ni me chercher d'autres crimes que la liberté de mes discours!... Pouvais-je croire que cette liberté fût un crime?... Ceux qui conspirent blâment-ils si hautement ce qu'ils n'approuvent pas ?... »

A mesure que les débats se poursuivaient, des scènes émouvantes venaient impressionner l'auditoire. C'étaient des accusés qui montraient au public les traces de la torture. Puis un débat touchant s'établit devant le tribunal entre MM. de Polignac. Armand demanda qu'on épargnât son jeune frère et s'offrit en victime. Jules s'écria de son côté : « Celui qu'il faut épargner, c'est mon frère, l'appui des siens, un père de famille. » Le président Hémar, servile, cynique et contrefait, demeurait étranger à ces sentiments généreux; il dit enfin après douze jours : « Les débats sont terminés. »

Lorsque les juges se retirèrent, la plus grande incertitude couvrait le sort de Moreau. Les affidés de l'Em-

[1] Nouv. acq. fr., 3556, f° 16.

pereur s'agitaient pour obtenir une sentence de mort; ils voulaient que le rival de leur maître fût humilié par une grâce. Napoléon ne craignit pas d'intervenir lui-même; il pressa Corvisart, beau-frère de Desmaisons, de solliciter de ce magistrat, l'un des juges, la condamnation de Moreau : « Allez trouver Bourrienne, lui dit-il, et entendez-vous avec lui pour le ramener à des idées plus raisonnables. » Savary était là, comme il avait été à Vincennes; il se tenait dans l'antichambre, à portée de l'oreille des juges. Cette nouvelle affaire lui valut une gratification de 80,000 francs [1]. Pendant la délibération, Hémar et Thuriot ouvraient souvent la porte; on les voyait tous trois conférer longuement. Après un de ces entretiens, le rapporteur Thuriot rentra et insista avec une énergie croissante pour que la peine capitale fût appliquée à Moreau : « C'est, dit-il, une affaire politique; il y a des sacrifices nécessaires à la sûreté de l'État, et, d'ailleurs, si Moreau est condamné, l'Empereur fera grâce. — Et à nous, qui nous la fera? » répondit Clavier, l'un des juges. Dès lors, sept voix contre cinq se prononcèrent pour épargner Moreau. Le président Hémar, le rapporteur Thuriot, Bourguignon, Selves et Granger votèrent pour la mort. Martineau, Desmaisons, Rigaut, Lecourbe, Laguillaumye, Dameuve, Clavier, votèrent contre la mort. Ceux-ci avaient poussé plus loin l'indépendance; ils acquit-

[1] FAURIEL, p. 205, 453.

tèrent Moreau, mais, sur les pressantes instances du président Hémar, ils revinrent sur leur décision et condamnèrent Moreau à deux ans de prison [1]. L'emprisonnement fut aussi prononcé contre Jules de Polignac, Léridan, Roland et Hisay; mais la peine de mort fut infligée à la plupart des accusés.

L'arrêt fut accueilli avec consternation ; on était las des sanglantes hécatombes, et l'Empereur lui-même comprit qu'il lui serait salutaire de se montrer plus clément que les juges. Il fit grâce aux dénonciateurs, et commua la peine de mort prononcée contre Rochelle, Armand de Polignac et M. de Rivière. Mais, au premier moment, lorsqu'il connut les deux années de prison de Moreau, il ne put pas maîtriser sa colère. A la réception qui suivit le jugement, apercevant Lecourbe, il fondit sur lui avec emportement, l'appela *juge prévaricateur*, le chassa publiquement et le fit destituer.

Quelques jours après, le 14 juin, Bourrienne se trouvait à Saint-Cloud auprès de l'Empereur. Celui-ci parlant des propos dont l'écho arrivait jusqu'à lui : « Qu'on parle tant qu'on voudra, dit-il, mais que je ne l'entende pas. » Il se plaignit aussi de Lacuée : « Il allait clabaudant pour Moreau, lui, mon aide de camp. » Arrivant à Moreau, il s'excusa de son acharnement

[1] Une intéressante brochure de Lecourbe, l'un des juges, donne tous les détails de la délibération : *Opinion sur la conspiration de Moreau*, par LECOURBE. Paris, 1814, in-8°.

contre le général sur la pression que Réal lui avait fait subir; puis, appréciant la conduite de son rival, il dit qu'il était mou, indolent, lui reprocha de fumer, d'aimer trop la bonne chère, pas assez la lecture, et d'être beaucoup au-dessous de sa réputation... ; passant ensuite à ses propres griefs : « Il a blâmé tous mes actes, dit-il, tourné en ridicule la Légion d'honneur, déprécié mes campagnes et mon gouvernement; je suis sur le trône, et le voilà en prison. Bien certainement, je lui aurais fait grâce, mais son nom aurait cessé d'être un drapeau pour ces imbéciles de royalistes [1]. »

L'Empereur avait trouvé ses magistrats trop doux; sur l'énumération des crimes de Moreau, peut-être pourra-t-on les juger bien sévères.

[1] Bourrienne, VI, 113 et suiv.

CHAPITRE VI.

LA PERSÉCUTION POLITIQUE.
LES SALONS ET L'OPPOSITION SOUS L'EMPIRE.

Les exils. — Madame d'Escars. — Madame de Staël. — La conscription des filles. — La censure, les journaux et les gens de lettres. — Les émigrés au dehors. — Querelles et misères. — Louis XVIII en Angleterre. — La persécution contre les Bourbons.

I

LES EXILS. — MADAME D'ESCARS. — MADAME DE STAËL.

L'arrestation et le jugement de Moreau, l'assassinat du duc d'Enghien, le prétendu suicide de Pichegru, alimentèrent pendant quelques semaines toutes les conversations des salons de Paris.

Sous Louis XIV, les mécontents s'étaient groupés autour de la place Royale, dans l'hôtel de Sully, situé rue Saint-Antoine, dans l'hôtel de Montmorency, auprès des Blancs-Manteaux, dans l'hôtel de Guise, aux Francs-Bourgeois, surtout au Temple, dans l'hôtel de Vendôme. Vers le même temps, en face des Tuileries,

dans les prairies de la rive gauche, Mansard avait dressé les plans des hôtels de la noblesse de cour qui s'alignaient sur des rues droites et donnaient au quartier un aspect original. La plupart étaient isolés entre une grande cour et un vaste jardin ; l'hôtel de Castries, rue de Varennes, avait un jardin de cinq arpents et des écuries pour cent chevaux. Les princes abandonnèrent peu à peu leurs palais pour ces habitations plus commodes ; les Condé quittèrent le Luxembourg pour le faubourg Saint-Germain. Il arriva que les demeures des anciens courtisans se transformèrent, sous l'Empire, en foyers d'opposition.

La Révolution avait confisqué tous ces hôtels, mais les acquéreurs de biens nationaux se souciant peu de ces bâtiments d'un entretien trop coûteux, ne les achetaient pas. Sous le consulat, les émigrés retrouvèrent leurs maisons inhabitées, ils envoyèrent un fils à l'armée et obtinrent la restitution non seulement de l'hôtel, mais d'une partie de leurs biens.

Dans ce premier moment, les cœurs s'ouvraient à la reconnaissance. Les émigrés avaient vu Bonaparte arrivant protégé par les prestiges de l'Orient et acceptant, en 1799, une tâche qui lui semblait dévolue par la partie saine de la nation. Ils l'avaient applaudi débarrassant la France de toutes les corruptions, réformant les institutions, essayant de dégager les principes légitimes des souvenirs odieux de la Révolution, tentant de substituer le droit commun à l'arbitraire, et

avant de proscrire lui-même, faisant cesser les proscriptions. Ils l'avaient vu aussi réorganisant l'administration, créant une magistrature nouvelle, appelant à ses côtés les esprits éminents et imposant par la victoire la paix continentale et maritime à des ennemis humiliés. Ils l'avaient vu enfin profitant de sa toute-puissance pour rattacher, par le Concordat, la France à la civilisation chrétienne dont elle avait déserté la tradition.

Mais le grand homme n'avait su résister ni à sa propre fortune ni à l'irritation dont l'agaçaient d'obscurs ennemis. La France, les émigrés eux-mêmes s'étaient livrés à lui avec amour. La lune de miel dura peu; la mort du duc d'Enghien, le procès de Moreau éveillèrent l'opposition dans les salons du faubourg. La proclamation de l'Empire acheva de tout gâter.

Les opposants se moquèrent de la Cour, et non seulement les nouveaux courtisans, mais le souverain si redouté excitaient l'étonnement de l'ancienne société par leurs façons vulgaires et leurs propos de parvenus. On entendait Napoléon parler de sa *première amoureuse*[1]; on le voyait parfois grossier avec Joséphine, souvent brutal avec les femmes de ses plus dévoués serviteurs. La duchesse de Montebello avait une réputation intacte et méritait tous les respects; cependant,

[1] *Souvenirs* de la baronne de V..., dame du palais de l'Impératrice, p. 53 à 60.

lorsqu'elle revint de l'ambassade de Portugal, l'Empereur lui dit brusquement : « On prétend que vous étiez assez joliment avec le prince régent. » La pauvre femme ne sut que devenir et se mit à pleurer[1].

Napoléon avait beau entourer sa mère, ses sœurs et Joséphine de femmes appartenant à l'ancienne aristocratie[2], il ne pouvait faire observer par les jacobins de sa cour les usages de la bonne compagnie : « L'Empereur admettait quelques Rohan et quelques Montmorency pour donner un peu de lustre à sa cour encanaillée[3]. » Comme madame de Saint-Marsault lui parlait de la cour des Tuileries, la princesse Dolgorouki répondait doucement : « C'est une grande puissance, ce n'est pas une cour[4]. »

Napoléon, renseigné par sa quadruple police, voyait avec dépit se détacher de lui ces Français que leurs malheurs n'avaient pu dépouiller ni de leur politesse ni de leur enjouement, qui s'amusaient en amusant les autres par un commerce aisé d'égards et de prévenances, avec des rires ou des sourires dans un courant continu de verve et de gaieté : « Il ne se doutait pas qu'il exis-

[1] *Souvenirs* de la baronne de V..., dame du palais de l'Impératrice, p. 52.

[2] Madame de la Rochefoucauld est dame d'honneur, M. de Rohan, premier aumônier; mesdames de Luçay, de Talhouet, de Chevreuse, de Mortemart, de Montmorency, de Bouillé, de Turenne... sont dames du palais.

[3] Lettre de Montlosier à de Serre. — Correspondance de Montlosier, IV, 198.

[4] *Souvenirs* de la baronne de V..., p. 54.

tât autant d'individus des anciennes familles nobles, et il voulait qu'on lui présentât tout ce qui était encore en âge de voir le monde[1]. » Sentant là des ennemis, Napoléon s'était fait donner, par Fouché d'abord, ensuite par Savary, une liste des habitants du faubourg Saint-Germain, avec des notes sur chacun d'eux. Ces listes étaient surtout des bases pour proscrire. A ces exilés, à peine rentrés, l'exil fut prodigué dès le consulat et pendant toute la durée de l'Empire.

L'abbé de Montesquiou s'était réfugié en Angleterre, il y avait passé les mauvais jours; il revint à Paris dès 1796. Fidèle aux bienséances que lui imposait son état, il y vivait presque caché, se conduisant avec une grande prudence. Le Brun le recevait familièrement chez lui, et Talleyrand le traitait comme un ancien camarade[2]. Cependant, un ordre d'exil lui fut signifié en 1803, alors qu'il était retiré depuis plus de deux mois au fond de la Gascogne. Au lieu d'aller à Menton, résidence qui lui était assignée, il obtint de se rendre à Cirey (en Champagne), chez madame de Simiane; il y resta jusqu'à la Restauration. A Cirey, on était assez éclairé pour le comprendre, assez spirituel pour l'apprécier. La frivolité n'était là qu'un délassement. Ce mélange d'élévation dans les sentiments, de légèreté dans les propos, de distinction

[1] *Mémoires* de Savary, IV, 393.
[2] Correspondance Cécile, vol. 604, f° 303, 8 octobre 1803.

dans les manières, lui rappelait le monde où il avait passé sa jeunesse et sa vie.

L'abbé de Damas, ami intime de l'abbé de Montesquiou, partagea sa disgrâce et fut, comme lui, condamné à l'exil[1]. Exilé, le duc de Laval, sous le prétexte qu'il reçoit un traitement de l'Angleterre[2]. Exilé, M. de Narbonne, l'ancien ministre de Louis XVI, un futur favori. Exilée, madame de Balbi : « Vous lui ferez connaître, écrit Napoléon, que mon mécontentement vient de l'accueil fait à un émigré non amnistié venant de Londres; il est temps que ces manèges-là cessent. » Exilée, madame Beaujard, qui doit partir aussitôt pour Menton. Exilé, M. de Montagnac, traîné de prison en exil et d'exil en prison, bien qu'il ait soixante-quatorze ans et qu'il marche avec deux béquilles. Exilée, madame Salmatoris, femme d'un préfet du palais. Exilé, un ancien conseiller au parlement de Rennes, réduit pour vivre à se faire écrivain public au Palais. Exilés, l'ex-colonel Augier, Simon, ancien greffier à la table de marbre; du Bouzet, ex-colonel du régiment de Penthièvre-cavalerie; exilées, madame de Lauterbourg, madame de Chevreuse et madame de La Trémoïlle, car les femmes ne sont pas plus épargnées que les hommes.

[1] Notice sur l'abbé de Montesquiou, par le duc de Fezensac (manuscrit inédit).

[2] Correspondance Cécile, 1800, vol. 604, f° 310, 29 octobre 1803. Il n'en touche pas un sou, dit Markow, « Bonaparte se complaît dans ces sortes d'actes, comme notre pauvre défunt (Paul Ier). »

Quelques jours après Austerlitz, la duchesse d'Escars causait au coin du feu avec quelques intimes, et roulait dans sa main le bulletin de la victoire; tout à coup, obéissant à la pensée qui la domine, elle jette au feu le papier avec un geste de colère. Entrons dans cette rêverie où s'est oubliée la duchesse; donnons, à notre tour, carrière à l'imagination.

L'homme de génie qui vient de vaincre avait consacré, durant deux ans, ses admirables facultés à créer la flotte et l'armée de Boulogne. Il a tiré tout le parti possible de son énorme puissance, et, néanmoins, tout porte à croire qu'il est perdu s'il traverse la Manche, ses communications seront coupées par les flottes de l'Angleterre; il pourra piller Londres, détruire d'immenses richesses, dévaster le pays, mais au bout de deux mois, de six mois, une capitulation sera la seule issue de sa téméraire entreprise. La fortune lui épargne cette folie, elle le pousse sur l'Autriche. Avec le même génie d'organisateur et de grand capitaine, Napoléon transporte, en quelques jours, les forces de la France sur Ulm, sur Vienne, sur Austerlitz. Supposons que lui et son armée succombent à Austerlitz. Si, au lieu de l'armée de 1805, cette armée incomparable, telle qu'aucun peuple n'en posséda jamais, il avait eu l'armée de 1813, le grand capitaine, malgré son génie surhumain, pouvait être pris et envoyé en Sibérie. Dès lors, dix ans de guerres, d'horribles pertes d'hommes auront été épargnées à la France, qui n'aura pas la honte

d'être vaincue et deux fois envahie par Blücher. Son vainqueur est Alexandre seul, Austerlitz ne sera qu'une revanche de Zürich. La France conservera ses colonies et ses provinces. Elle sera débarrassée de son fétichisme et de sa fausse gloire. Elle sera sauvée du Napoléon présent et du Napoléon à venir. Elle va commencer à vivre en paix avant tant de victoires stériles couronnées par tant de désastres. Les mains charmantes de la duchesse d'Escars étaient-elles donc si peu patriotiques en jetant au feu le papier? Mais elle l'a jeté, c'est un fait. Le soir même, un des invités de madame d'Escars va le conter à Desmarest. La punition se fit attendre un peu; mais le 3 février 1806, à sept heures du matin, dès *messieurs* entrent dans la chambre de la duchesse. « Levez-vous! Vos clefs! » On fouille, on lit, on brise. Pasque, le chef des bandits, ajoute bientôt : « Allons! venez à la police... Il y a un fiacre en bas, montez avec nous. » Desmarest s'avance au-devant de madame d'Escars d'un air gai et poli : « Madame, c'est un ordre de l'Empereur; il est arrivé ce matin à six heures et vous a condamnée à aller aux îles Sainte-Marguerite. — Mais, monsieur, cette route est longue, je n'ai ni malle ni argent. — Empruntez sur votre terre de Touraine. Du reste, je peux autoriser l'officier qui sera dans votre voiture à n'être pas en uniforme; votre fille et une servante peuvent vous accompagner. » On lui laisse jusqu'à minuit, puis on part. L'officier de gendarmerie, Fleury, montait chaque

soir dans la chambre de la duchesse, il avait même parlé d'y coucher; pourtant, il se contenta de faire ôter devant lui les bas de madame d'Escars et de mettre deux gendarmes devant sa porte. A Aix, madame d'Escars sait qu'elle va trouver une société de vieille noblesse, pleine de morgue et très austère; elle pense qu'elle y sera bien accueillie, elle demande et obtient de s'y arrêter quelques jours. Elle y rencontra plus que de l'indifférence, chacun se défendant de connaître une personne en disgrâce. Les gentilshommes d'Aix lui témoignèrent moins d'intérêt que son geôlier, ce Fleury qui, au fond, était un bon homme et sur lequel on avait prise, car il aimait le vin, les liqueurs, et courtisait la femme de chambre. Enfin, l'exilée arriva aux îles Sainte-Marguerite; elle y trouva un couple singulier. Marc, le gouverneur, avait commandé un bataillon de Marseillais, au 10 août. Les victimes qu'on lui envoyait servaient à le distraire, et ses vétérans contribuaient à sa fortune par les économies que leur chef réalisait sur leur nourriture et leur entretien. A sa noble existence, le gouverneur avait associé une vieille maîtresse aussi rapace que lui. Quant au séjour, l'île était absolument inculte, aride et remplie de scorpions. A un moment, le vent d'est interrompit les communications avec la terre, et, pendant trois jours, les prisonniers furent réduits au pain de munition. L'aimable commandant se divertissait à faire croire à l'exilée qu'on allait la séparer de sa fille. Après trente-trois

jours de cette dure épreuve, madame d'Escars fut envoyée en exil à Nice [1].

Ce retour d'Austerlitz fut marqué par d'autres rigueurs. Napoléon était d'une humeur affreuse, parce qu'il avait trouvé la rente en baisse et le crédit public compromis par de fausses mesures. Fouché imputa cette baisse aux *clabauderies* du faubourg Saint-Germain, et présenta une liste de quinze personnes qu'on exila [2]. Mesdames de Tourzel, de Charost, de Léon, furent conduites à la police dans la même matinée que madame d'Escars, et partirent le même soir pour le lieu de leur exil.

Quand une favorite de Marie-Antoinette était traitée de cette façon, que pouvaient espérer les pauvres gens qui déplaisaient? En province comme à Paris, nul n'était épargné; les exils se succédèrent pendant toute la durée de l'Empire.

De toutes les persécutions exercées contre les femmes, la plus persévérante a été celle dirigée contre madame de Staël. On peut dire avec le rapport qui résume tout son dossier qu'elle « a occupé la police presque

[1] Tout ce récit est emprunté aux *Souvenirs* de Nadaillac, I, p. 96 et 138.

Ces gentilshommes d'Aix, que madame d'Escars a trouvés tièdes, paraissent cependant suspects à Napoléon : « Il y aurait à Aix un certain nombre de maisons qui affichent l'opposition au gouvernement, et qui auraient fêté madame d'Escars à son passage à Aix pour son exil... Envoyer à trente lieues d'Aix les coupables, pour rendre la tranquillité à la ville. » (Napoléon à Fouché, 7 avril 1806, XII, 262.)

[2] *Mémoires* de Savary, II, 244.

sans interruption depuis l'an XI (1801) jusqu'à sa fuite de Coppet, en 1812 ».

A l'époque où la police commença à s'occuper d'elle, madame de Staël n'avait encore presque rien publié : les romans de *Delphine* et de *Corinne*, le livre de l'*Allemagne* ne furent écrits qu'après son exil de 1802. Le sentiment qui dictait à Napoléon ce premier ordre d'exil ne procédait donc point d'une méfiance contre l'écrivain, il était inspiré par sa répulsion contre toute indépendance et par la crainte d'être jugé.

Lorsque madame de Staël voulut revenir de Coppet en France pour faire imprimer *Delphine*, en février 1803, Napoléon donna l'ordre au général Moncey de la faire guetter à Melun sur la route de Paris, et de la faire reconduire par la gendarmerie « jusqu'à la frontière ; l'intention du Premier consul est que cette dame, trop connue par son esprit d'intrigue, ne reste pas en France [1] ». Le lendemain, il fait renouveler l'ordre par Dubois, et il envoie à Melun un officier de paix avec mission spéciale de s'emparer de l'exilée et de l'emmener hors du territoire. L'officier de paix manqua la suspecte à Melun, et les affidés de Dubois durent battre les environs de Paris ; ils surent qu'elle avait habité le château de Mafliers jusqu'au 26 vendémiaire an XII, et guettèrent les abords de son appartement rue de Lille. Madame de Staël dut retourner à Coppet ; par

[1] Archives nationales, man. F^7, 6331.

ordre du gouvernement, les critiques des journaux se déchaînèrent avec ensemble contre *Delphine ;* le préfet du département du Léman reçut défense de délivrer à l'exilée un nouveau passeport pour la France, et Pelet, chargé de la police des départements de l'Est, prescrivit de « faire arrêter madame de Staël dans le cas où elle rentrerait sans passeport ».

Le désir de surveiller l'impression de *Corinne* rendait cependant nécessaire un retour en France de l'exilée, et l'intérêt littéraire n'était pas seul en jeu. La fortune de madame de Staël avait été à peu près détruite par la Révolution; elle ne consistait plus, outre la terre de Coppet, le produit d'une maison vendue au banquier Récamier, et celui de la terre de Saint-Ouen, vendue 80,000 livres à M. Ternaux[1], qu'en une créance de deux millions sur le gouvernement. Mais Napoléon était bien décidé à ne jamais rembourser un centime sur les deux millions dus par l'État : nulle créance n'était cependant plus régulière : Necker avait avancé 2,400,000 livres au Trésor, de ses deniers, en 1778; il avait été remboursé de 400,000 livres seulement par l'Assemblée constituante (septembre 1790); « le surplus, avait-il dit, je le remets sans crainte sous la sauvegarde de la nation[2] ». Madame de Staël devait donc se livrer à des démarches près du ministre des

[1] Lettre de la collection du baron C. de M., catalogue du 8 mars 1884.

[2] STOURM, *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, I, 39. Les deux millions furent restitués à madame de Staël, seulement en 1817, quelques mois avant qu'elle mourût.

finances, près des gens de loi, près des imprimeurs. Elle décida le préfet du Léman, le vieux baron de Barante, à lui donner un passeport pour Auxerre, puis elle s'avança jusqu'en Seine-et-Oise, où elle se tenait paisiblement au château d'Aubergenville, chez M. de Castellane, lorsqu'elle reçut, le 8 avril 1807, un ordre de police daté du 4, qui lui laissait quinze jours pour retourner à Coppet[1]. L'expulsion n'avait été signifiée que sur l'ordre exprès du vainqueur d'Iéna. L'Empereur, au sortir de la Prusse vaincue, au milieu de la Pologne enivrée, écrivait à Cambacérès[2] : « Cette femme continue son métier d'intrigante. Elle s'est approchée de Paris malgré mes ordres. Je ne veux rien souffrir de cette clique. »

Il ne cesse d'insister près de Fouché, près de Maret[3], le 18 avril, le 3, le 7, le 11, le 26 mai 1807, et enfin le 6 décembre, pour faire persécuter madame de Staël : « Cette folle, dit-il, m'a écrit une lettre de six pages, qui est un baragouin où j'ai trouvé beaucoup de prétentions et peu de bon sens. »

[1] Elle écrivit au préfet de Seine-et-Oise : « J'ai reçu hier, 8, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'annoncez un délai de quinze jours. En conséquence, j'ai pris mes arrangements pour partir le 25 avril. J'ai ma fille malade et je n'ai point d'argent pour partir; ainsi, je vous prie de longer (*sic*) la réponse jusqu'au 25, époque à laquelle je vous *promets* d'être partie. Jusque-là, je n'ai pas un moyen pour partir, et *sans la force*, je ne partirai pas. J'ai d'ailleurs l'honneur de vous observer (*sic*) que mon passeport étant pour un mois, j'ai le temps que je demande; il ne tient qu'à vous, Monsieur, de m'épargner par des délais un grand désagrément, et je vous en aurai beaucoup d'obligations. »

[2] Osterode, 26 mars 1807. Correspondance, XIV, p. 537.

[3] Correspondance, XVI, Finkenstein.

L'exilée invoqua l'appui de Talleyrand [1]. Mais Talleyrand, même s'il avait voulu risquer son crédit, déjà fort ébranlé, n'aurait pas obtenu pour madame de Staël l'autorisation de séjourner à Paris. « Elle ne serait pas six mois à Paris, disait Napoléon à Auguste de Staël, que je serais forcé de la mettre à Bicêtre; j'en serais fâché, parce que cela ferait du bruit, cela me nuirait dans l'opinion [2]. » La police autorisa cependant la proscrite à se rendre dans le département de Loir-et-Cher. Elle y arriva au printemps de 1810.

Ce troisième voyage en France était nécessité par les soins qu'exigeait l'impression d'un nouvel ouvrage, *l'Allemagne*. Le manuscrit fut confié aux presses de Mame, rue du Pot-de-Fer. Madame de Staël se faisait envoyer les épreuves d'abord au château de Chaumont, chez M. Le Ray, puis au château de Fossé, chez M. de Salaberry. Dans ces deux résidences, la bonne compagnie se groupait volontiers autour d'elle; le préfet lui-même, l'aimable M. de Corbigny, se plaisait à ces réunions où l'on causait avec agrément des événements littéraires, où accourait Prosper de Barante du fond de son ennuyeuse préfecture de Vendée, où, sous l'œil des deux préfets, se rassemblaient quelques proscrits, comme

[1] Manuscrits du British Museum, lettre autographe du 28 février 1809. Madame de Staël avait tiré de l'exil Talleyrand et avait imposé ce ci-devant, cet évêque, cet émigré, à la cour des privilégiés de la Révolution; elle l'avait introduit dans le coup d'État de fructidor, bien qu'il ne fût pas décoré du titre de régicide.

[2] Welschinger, *La censure sous l'Empire*, 173.

madame d'Escars et sa fille, Elzéar de Sabran, fils de la spirituelle madame de Boufflers, Mathieu de Montmorency. Madame Récamier y vint deux fois et y passa assez longtemps [1].

Madame Récamier était depuis dix ans l'amie favorite de madame de Staël. « Rien n'était plus attachant, dit Benjamin Constant, que les entretiens de madame de Staël et de sa jeune amie. La rapidité de l'une à exprimer mille pensées neuves, la rapidité de la seconde à les saisir et à les juger; cet esprit mâle et fort qui dévoilait tout, cet esprit délicat et fin qui comprenait tout, cela formait une réunion qu'il est impossible de dépeindre sans avoir eu le bonheur d'en être témoin. »

Mais à ce moment Savary remplaçait brusquement Fouché au ministère de la police; nous l'avons montré affranchi de scrupules. Son maître ne voulait pas que madame de Staël publiât un nouvel ouvrage; il entreprit de soustraire le livre de l'*Allemagne* à la publicité.

Savary mit la main sur tout ce qui se trouvait chez l'imprimeur et prescrivit au préfet Corbigny de prendre de même ce qu'il pourrait saisir chez madame de Staël; quant à l'auteur, on devait la conduire hors de France dans les trois jours. On était à la fin de septembre 1810. Corbigny répondit le 4 octobre : « Elle attend qu'on lui indique les changements qui seront jugés nécessaires pour s'y conformer; elle annonce toujours

[1] Corbigny à Savary, 27 septembre 1810, F[7], 6331.

la ferme intention de passer aux États-Unis si elle ne parvient pas à obtenir l'audience qu'elle a sollicitée de Sa Majesté et si, dans cette audience, elle n'obtient pas son retour à Paris. » Préfet naïf, il s'agit bien de changement, il s'agit bien de retour! Napoléon veut supprimer l'œuvre et se débarrasser de l'auteur. Mais, fait demander madame de Staël, pourquoi l'Empereur est-il irrité contre ce livre qu'il n'a pas lu? est-ce parce qu'on n'y a pas inséré un éloge de ses victoires et de son génie?

« Madame, réplique Savary, il ne faut point rechercher la cause de l'ordre que je vous ai signifié dans le silence que vous avez gardé à l'égard de l'Empereur. Ce serait une erreur. Il ne pouvait pas y trouver de place qui fût digne de lui. Mais votre exil est une conséquence de la marche que vous suivez constamment depuis plusieurs années. Il m'a paru que l'air de ce pays-ci ne vous convenait point[1]. » Cela dit, il fit rechercher et détruire les épreuves : « Je veux être assuré, écrit-il à Barante (le père), qu'il ne se peut faire une nouvelle édition de l'ouvrage. » Par ses ordres, madame de Staël doit être internée à Coppet; « elle ne doit pas, ainsi que ses enfants, revenir en France ». Comme M. de Barante semble avoir de l'amitié pour la victime, lui-même est remplacé par un préfet docile, que surveillera, pour plus de précaution, un fonction-

[1] Archives nationales, F^7, 6331.

naire encore plus servile. On frappe également Corbigny, le préfet de Loir-et-Cher; Corbigny est coupable non seulement de courtoisie envers une femme qui déplaît, mais il a témoigné des égards envers les princes espagnols détenus à Valençay depuis le guet-apens de Bayonne[1]. Corbigny est réprimandé, puis révoqué. On est plus sévère encore pour madame Récamier, qui a dit : « Un grand homme est excusable d'aimer les femmes, non de les craindre. » Savary la fait exiler, avec cette mention à son dossier : « Mauvais esprit dans les sociétés. » Il se montre surpris, dans ses *Mémoires*, de l'horreur qu'ont excitée ces persécutions; « ces mesures, dit-il, étaient tout à fait régulières, puisque l'Empereur les avait ordonnées ».

Le baron Capelle, nouveau préfet du Léman, avait, selon madame de Staël, « une parfaite absence de principes, plaçant sa conscience dans le dévouement au pouvoir ». La créature de Savary se montrera sous la Restauration le plus exagéré des préfets royalistes. Capelle était doublé d'un auditeur au Conseil d'État, qui adressait à Savary des rapports révoltants sur l'intérieur du château de Coppet. Comme les récits de l'auditeur étaient semés à Genève, les Génevois se soucièrent peu de fréquenter une personne si compromise, et le baron Capelle put bientôt écrire à Savary : « Elle

[1] Il a eu, dit Savary dans un rapport à l'Empereur, « des relations indiscrètes avec les princes espagnols, il a recommandé des personnes qui se rendaient à Valençay, il n'a envoyé aucun rapport sur madame de Staël ni sur les personnes qui la visitaient ».

reçoit bien moins de visites, soit des Génevois, soit des Suisses. Les premiers sentent de plus en plus la nécessité de moins s'approcher d'une femme qui n'est pas bien avec le gouvernement. » Il fut interdit à madame de Staël de s'écarter de plus de deux lieues de Coppet; elle ne pouvait même aller aux eaux d'Aix; elle voyait arriver le moment où elle allait, comme tant d'autres victimes, être jetée dans une prison d'État. Alors, elle fit organiser par Schlegel les préparatifs d'une évasion, et elle put s'échapper de Coppet le 23 mai 1812, en emportant le manuscrit de son livre *l'Allemagne*. Cette fuite fut si bien combinée, que le pauvre Capelle en eut connaissance seulement dix jours plus tard, et crut qu'elle datait du 28 mai : « Elle est partie, écrit-il piteusement le 2 juin, accompagnée de sa fille, de son fils et du sieur Schlegel, Allemand. » . . . . . — Ce voyage clandestin sauva madame de Staël de traitements plus rigoureux.

La police impériale devenait plus sévère à mesure que le régime penchait vers son déclin. A partir de 1811, les proscriptions frappent les personnes les plus respectables, pour les motifs les plus futiles. On peut citer, par exemple, sur une liste des exilés dont le retour est décidé par le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, le 25 avril 1814[1], MM. Bain et de Bas-

[1] F^7, 6331, autographe original avec contreseing de Vitrolles. Ces états reproduisent les notes de la police impériale, en substituant seulement le mot *Napoléon* aux mots *Sa Majesté l'Empereur*.

sompierre, qui « se permettaient des propos contre le gouvernement », la marquise de Lâge de Volude, auteur des Mémoires les plus charmants qui existent sur l'émigration, parce qu'elle était « signalée comme intrigante ». Napoléon lui-même dictait ces ordres d'exil ; on remarque, sur cette liste, en regard du nom de madame de Croy d'Havré, ces quatre mots : « ordre exprès de Napoléon », et pour madame de Coëtlosquet, « mauvais esprit de coterie dont Napoléon a été instruit particulièrement ». La mention « mauvais esprit dans les sociétés », ou « esprit d'opposition au gouvernement », justifie l'exil de madame Charles de Rohan, de M. de Lally-Tolendal, des généraux Lecourbe et Monnier, du chef d'escadron de Monistrol et d'une infinité d'autres proscrits. M. Elzéar de Sabran est exilé en juin 1813, comme « prévenu d'avoir entretenu avec madame de Staël, en Suède, une correspondance et d'avoir manifesté un mauvais esprit dans les sociétés ».

C'est en effet vers la Suède que madame de Staël se retire après un séjour de quelques mois à Vienne. Traquée en tous pays, environnée d'amis persécutés comme elle et parfois à cause d'elle, on ne sera pas surpris qu'elle ait souhaité la chute de Napoléon.

Tandis que madame de Staël était poussée hors de France, la comtesse d'Albany était mandée à Paris (en 1809) par le maître, dont l'attention avait été éveillée sur le salon des bords de l'Arno : « Je sais, lui dit

l'Empereur, quelle est votre influence sur la société florentine, je sais aussi que vous vous en servez dans un sens opposé à ma politique; vous êtes un obstacle à mes projets de fusion entre les Toscans et les Français. C'est pour cela que je vous ai appelée à Paris, où vous pourrez tout à loisir satisfaire votre goût pour les beaux-arts[1]. »

Ce n'était pas seulement dans les départements de Loir-et-Cher et du Léman que les préfets étaient associés à l'action de la police. A tous on envoyait la liste des personnes dont *toutes* les lettres devaient être décachetées, et il ne s'agissait pas uniquement des émigrés et des nobles; l'autorité trouvait des suspects dans toutes les classes. « La fille Branne, se disant Écossaise et anciennement actrice à Saint-Pétersbourg, doit être observée particulièrement[2]. » Les espions sont multipliés à mesure que le mécontentement augmente. Savary en a partout, et lui-même est son premier espion. Il s'en va le matin bavarder chez toutes les dames qui tremblent dès qu'il entre chez elles, car on voit un rapport de police au bout de sa visite. Pas plus de sécurité à la Cour qu'au faubourg Saint-Germain. Le maître veut savoir ce qui se dit parmi les siens. Les espions pénètrent même chez la reine Hortense. Savary interdit à mademoiselle Cochelet de fréquenter les étrangers : « Fais comme madame de Broc, lui dit la

[1] SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, V, 435.
[2] CHAMPOLLION-FIGEAC, *Chroniques dauphinoises*, II, 150.

reine Hortense, elle ne voit personne, aussi le duc de Rovigo n'oserait l'attaquer[1]. »

Joséphine n'est pas épargnée dans l'espionnage universel. Napoléon sait tout ce qu'elle dit et tout ce qu'elle fait. Dans un voyage à Aix, mesdames de Luçay[2] et de La Rochefoucauld s'inquiètent de ces informations si précises : « On ne savait sur qui arrêter sa pensée. Depuis, j'ai appris d'une manière certaine que cet espion était l'officier de gendarmerie, chef de l'escorte, qui était admis à sa table et dans son salon, et qui accompagnait toujours Joséphine lorsqu'elle sortait pour le spectacle ou la promenade[3]. »

II

LA CONSCRIPTION DES FILLES.

Un tel régime devait multiplier les mécontents. Dans

[1] *Mémoires de mademoiselle Cochelet*, par Frédéric Lacroix, I, 69. — Mademoiselle Cochelet ajoute, en parlant de Savary : « La duchesse de Bassano ne l'aimait pas plus que moi. »

[2] M. de Luçay avait épousé, en 1786, Jeanne-Charlotte de Papillon d'Autroche, fille d'un ancien président-trésorier de France, de la généralité de Champagne.

Incarcéré pendant la Terreur, il réussit à s'évader grâce au courageux dévouement de sa jeune femme; mais ayant appris qu'elle avait été arrêtée comme complice de son évasion, il revint se constituer prisonnier, cherchant à sauver la tête de sa femme au prix de la sienne. Ce touchant et double dévouement, loin d'attendrir les jacobins, ne fit qu'irriter leur brutalité, lorsque le directoire de l'Indre et les sociétés populaires intervinrent en faveur des deux époux et les sauvèrent de l'échafaud. — (*Mémoires* du comte Dufort de Cheverny, II, 98.)

[3] *Souvenirs* de la baronne de V..., dame du palais.

le faubourg Saint-Germain les opposants se groupaient surtout autour des ducs de Duras, de La Trémoïlle, de Fitz-James, de MM. de Montmorency, Sosthène de La Rochefoucauld et de Sesmaisons, tandis que d'autres mécontents se réunissaient en Touraine, au château d'Ussé, chez M. de Duras, où le préfet de Nantes (celui de 1813) se montrait quelquefois. Les Vendéens se ralliaient autour de MM. de Suzannet et d'Autichamp.

A Paris, la marquise de Coigny était le centre d'un autre groupe. Louise-Marthe de Conflans d'Armentières s'était mariée, en 1775, au marquis de Coigny. Elle était vive, spirituelle, éblouissante de grâce et d'esprit, et Marie-Antoinette la nommait la reine de Paris. Elle avait été liée avec le duc de Lauzun, le comte de Ségur et le prince de Ligne, sans que personne l'eût jamais soupçonnée de galanterie. Rentrée en France sous l'Empire, sa fille fut la rançon de son exil; elle fut forcée de la donner au général Sébastiani; devenue influente, elle restait boudeuse[1].

La marquise de Coigny n'est pas la seule qui ait été obligée de sacrifier sa fille. Napoléon contraignit les Françaises à se marier, non pas suivant leur gré, mais suivant le sien propre. Le système était ingénieux; le souverain cherchait à ménager la fusion des partis, des nationalités, et surtout à procurer de riches dots à ses généraux, à ses favoris ou à ses serviteurs.

[1] *Rivarol*, par M. DE LESCURE.

Dès qu'Adèle de La Rochefoucauld, fille du comte Alexandre, se trouvera nubile, elle *devra* se marier au comte Aldobrandini. Son père cherche à l'enlever pour la soustraire au sort qui la menace. Hélas! où se cacher? Où fuir ce futur de quarante-trois ans, qui n'est beau ni d'âme ni de visage? Mais ce futur est le frère cadet du prince Borghèse, et le prince Borghèse est l'époux de Pauline, propre sœur de Napoléon. Malgré leurs répugnances, le père et la fille doivent céder. La pauvre enfant se marie. On la verra résister à son altière belle-sœur, rétablir l'honneur des Borghèse par sa dignité et sa vertu, et sauver leur fortune compromise par une habile administration de soixante années.

Un Belge, le comte d'Arberg, descendant d'une famille souveraine, avait été nommé d'office chambellan de Napoléon et préfet des Bouches-du-Weser. Il fut contraint de livrer ses deux filles, l'une au général Klein, l'autre au général Mouton (le comte de Lobau). La comtesse d'Arberg, mère des deux filles sacrifiées, était la fille de la comtesse de Stolberg et la sœur de la comtesse d'Albany, la veuve du dernier des Stuarts.

La pauvre Fanny Dillon se mit à pleurer quand on lui annonça qu'elle devait épouser le général Bertrand; elle refusait de le voir et se permit de plaisanter sur le nom de son futur; Napoléon, irrité, usa ouvertement de contrainte.

Le duc de Lauraguais était père du duc d'Arenberg et grand-père du prince d'Arenberg, colonel en 1806

d'un régiment de cavalerie belge levé pour Napoléon; il fut mal récompensé de son zèle. L'Empereur le dépouilla de sa principauté et le contraignit d'épouser Stéphanie Tascher de La Pagerie, cousine de Joséphine. « Vous serez toujours aussi plat que votre père », lui écrivit à l'occasion de ce mariage le duc de Lauraguais, qui, lui, ne se contraignait point et écrivait à son fils, affublé par Napoléon d'un titre de comte : Monsieur le comte d'Arenberg, né duc d'Arenberg. La jeune fille ne répugnait pas moins que le jeune homme à ce mariage; non seulement elle n'aimait pas le prince d'Arenberg, mais elle aimait M. de Guitry. Aussi refusa-t-elle de dire *oui*, et l'Empereur dut lui pousser la tête pour l'obliger à un signe d'assentiment. Les deux époux allèrent habiter l'hôtel de Chimay [1], mais la princesse refusa toujours sa chambre à son mari. Le prince d'Arenberg fut blessé en Espagne en 1811, fait prisonnier et envoyé en Angleterre, où il resta jusqu'en 1814. Après la chute de Napoléon, la princesse fit annuler, pour défaut de consentement, le mariage civil et le mariage religieux, et finit par épouser M. de Guitry [2]. De même, le prince de Hohenzollern épousa *par ordre* Antoinette Murat [3].

Les mariages forcés furent très nombreux, car peu à peu Napoléon mit la main sur toutes les héritières.

[1] C'est l'hôtel du quai Malaquais, que vient d'acquérir l'École des beaux-arts.

[2] Récit de M. le comte Werner de Mérode.

[3] *Mémoires* de Constant, IV, 12.

Une dépêche de Savary du 29 juillet 1811 exige des préfets un tableau statistique présentant « les noms des plus riches héritières de leur département, *de l'âge de quatorze ans et au-dessus*, non encore mariées ». Le préfet doit indiquer, « avec toute la précision possible, la dot présumée et les espérances d'héritages, la nature et la situation des biens, les noms et qualités des père et mère, l'époque de la naissance de la jeune personne, l'éducation, les principes religieux, les talents acquis, les agréments naturels ». Rien n'est omis ; les difformités seront mentionnées dans une colonne *spéciale*. « Cette dépêche est confidentielle, et la réponse devra l'être. » Les préfets de l'Empire, si dociles et si bien dressés, hésitèrent pourtant à produire ce document.

Alors Savary s'impatiente ; le 11 novembre 1811, il rappelle aux préfets cette dépêche du 29 juillet, et réclame *dans le plus bref délai* la production du tableau et de l'état statistique ; pour mieux les stimuler il ajoute : « Rien ne contribuera davantage à prouver votre zèle [1]. » Savary réussit promptement à imprimer à la mesure un caractère odieux ; il en fit une véritable *conscription des filles*. Bien peu de pères purent soustraire leurs enfants à cette levée. Cependant, le duc de Croy fut averti secrètement par le préfet du Mans, son ami, que celui-ci lui porterait le lendemain un ordre de l'Empe-

[1] *Collection Stassart*, publiée par M. KERWYN DE LETTENHOVE, p. 157.

reur lui enjoignant de marier sa fille à un général; la nuit même, le duc la maria à Fernand de Croy, un aimable cousin, qui, par un hasard heureux, se trouvait sous sa main.

En même temps qu'il jetait les filles entre les bras de ses généraux, Napoléon faisait enlever les garçons afin de les diriger sur les écoles militaires. La dépêche de Savary sur les filles n'a fait que compléter la lettre de l'Empereur relative aux garçons :

Au ministre de la police.

« Benavente, le 31 décembre 1808.

« Je suis instruit que des familles d'émigrés soustraient leurs enfants à la conscription et les retiennent dans une coupable et fâcheuse oisiveté. Il est de fait que les familles anciennes et riches, qui *ne sont pas dans le système,* sont évidemment contre. Je désire que vous fassiez dresser une liste de dix de ces principales familles par département, et de cinquante pour Paris, en faisant connaître l'âge, la fortune et la qualité de chaque membre. Mon intention est de prendre un décret pour envoyer à l'École militaire de Saint-Cyr les jeunes gens appartenant à ces familles, âgés de plus de seize ans et de moins de dix-huit. Si l'on fait quelque objection, il n'y a pas d'autre réponse à faire, sinon que cela est MON BON PLAISIR..... »

Ces actes de tyrannie transpiraient peu à peu; ils frappaient l'un, ils frappaient l'autre. Bientôt tout le

monde fut atteint, ce fut un déchaînement universel dans les salons de Paris.

Madame de Montesson ouvrit le sien le jeudi pendant toute la durée de l'Empire; elle s'était mariée en 1773 avec le vieux duc d'Orléans. A Paris, un de ses hôtes habituels avait été Joséphine qui, pendant la Révolution, lui amena Barras et fut suivie de Bonaparte. Valence y conduisit la Duchesnois, qui était « digne avec les hommes, respectueuse avec les femmes[1] ». L'été, madame de Montesson se retirait dans sa propriété de Romainville; une pièce immense, divisée par des colonnes en plusieurs compartiments, avait permis d'y installer une serre, un billard, un boudoir; pendant la belle saison, la maîtresse du logis offrait un asile à ses amis, cinq ou six à la fois[2], et l'on pouvait médire de Napoléon dans les fauteuils où s'était assis Bonaparte.

Entre tous les salons se distinguait celui de madame d'Houdetot, qui vivait entourée de son fils, de sa belle-sœur, madame de La Briche, de ses nièces, mesdames de Vintimille et de Fezensac. L'amie de Rousseau avait traversé le temps de la Révolution et de la Terreur sans que son cœur eût vieilli :

> Jeune, j'aimai le temps de mon bel âge;
> Ce temps si court, l'amour seul le remplit.
> Quand j'atteignis la saison d'être sage,
> Encor j'aimai, la raison me le dit.

[1] *Souvenirs* de M. Pasquier.
[2] Président Boyer, p. 129.

Me voici vieille, et le plaisir s'envole;
Mais le bonheur ne me quitte aujourd'hui,
Car j'aime encor, et l'amour me console;
Rien n'aurait pu me consoler de lui.

Elle composait ces vers à plus de soixante-dix ans.

Madame d'Houdetot donnait à dîner le mercredi. Chez elle, point de bonne chère, mais une conversation animée par des hommes d'esprit, survivants de son ancienne société, Suart, Leroy, vieil ami de Diderot, qui ne mourut qu'à cent trois ans, et des hommes de lettres. Elle éprouvait un singulier plaisir à se retrouver au milieu de ces amis de Saint-Lambert. Après le dîner, elle s'établissait au coin du feu, dans son grand fauteuil, le dos voûté, la tête inclinée sur la poitrine, parlant peu, bas, remuant à peine. Dans ce salon apparut un aventurier, Sommariva, voleur en Milanais durant la guerre, qui, venu à Paris, se mit à courtiser madame d'Houdetot. La pauvre vieille femme se laissa prendre encore une fois; on remarquait ses soins, ses petites manœuvres; elle ne voyait que le nouveau venu. Chez madame d'Houdetot, on rencontrait aussi Lameth : « Ce n'est plus cet homme élégant et recherché que vous m'annonciez; il est couperosé, il ne parle que de son département (en 1807, il est préfet à Aix-la-Chapelle), il n'ouvre pas un livre et ne sait que sa place[1]. » Voilà ce qu'est devenu le brillant

[1] *Correspondance* de madame DE RÉMUSAT, II, 173.

député de l'Assemblée constituante. Comme les Français s'assouplissent! Lameth, préfet, et préfet de l'Empire! Il est vrai que depuis l'Assemblée constituante, le beau Lameth a passé trente-neuf mois dans les prisons de l'Autriche, que, pendant trente-neuf mois, tous les jours à la même heure, il a sauté en chantant une contredanse, afin de ne pas perdre l'usage de ses membres [1].

III

LA CENSURE, LES JOURNAUX ET LES GENS DE LETTRES.

Si Lameth a fréquenté jusqu'à la fin le salon de madame d'Houdetot, qui ne mourut qu'en 1813, le préfet entendit sur Napoléon plus d'une mordante épigramme. L'Empire ne fut jamais goûté par ces hommes de lettres, mais aussi quelle situation leur faisait le régime impérial!

La police fut tout d'abord chargée de la surveillance des livres; puis, l'Empereur créa une direction générale de la librairie à laquelle tous les manuscrits devaient être livrés. Portalis fut nommé directeur, mais on lui associa un comité d'esprit public où figuraient entre autres Trouvé et le fameux Barère. Aucun livre

[1] *Correspondance* de madame DE RÉMUSAT, II, 193.

ne pouvait être imprimé sans que ces personnages l'eussent approuvé; ils devaient supprimer tout ce qui était contraire *aux devoirs des sujets envers leur souverain*. Portalis, après sa disgrâce, fut remplacé par le général baron de Pommereul, préfet du Nord, un viveur de soixante-six ans, qui fut chargé de sauvegarder la morale [1], en censurant les écrits et les livres.

Le général baron de Pommereul, conseiller d'État, directeur général de l'imprimerie et de la librairie, donnait des ordres tels que le suivant (le 4 mars 1811) : « M. Gaudefroy (inspecteur de l'imprimerie et de la librairie) voudra bien se rendre chez le sieur Testu, imprimeur, pour lui donner, en mon nom, l'ordre de suspendre la vente d'un ouvrage ayant pour titre...; il se transportera de là chez le sieur Delaunay, libraire au Palais-Royal, pour lui intimer la même défense [2]... »

Telle est la formule générale; voici des prescriptions spéciales qu'on doit exécuter sous peine de saisie : Faire disparaître d'un ouvrage intitulé : *Règles chrétiennes*, « la permission épiscopale..., attendu que ces sortes de permissions ne doivent avoir pour objet que les livres de liturgie et non les livres de morale, dont la surveillance exclusive appartient à l'autorité civile [3] ».

La direction fait arrêter, chez Mame, la vente d'un

[1] Welschinger, *La censure sous le premier Empire*, p. 33.
[2] Nouv. acq. fr., 1362, f° 6.
[3] *Id.*, f° 33.

« Petit paroissien complet », parce que le calendrier qui le précède (celui de 1811) « contient l'indication en petites capitales de plusieurs fêtes supprimées par le Concordat, et qu'il ne rappelle pas, dans la désignation des fêtes mobiles, l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté, fixé au premier dimanche du mois de décembre [1] ».

A mesure que l'Empire croît en puissance, la censure devient de plus en plus méticuleuse, et bientôt l'Évangile est réputé séditieux. Le 22 mai 1813, la direction générale fait saisir, chez Firmin Didot, « un ouvrage intitulé : *Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ* ». Séditieuse aussi, l'*Histoire de France*. La direction fait saisir, le 9 juin 1813, « l'*Histoire de France*, par Anquetil; tous les exemplaires qu'on pourra trouver seront mis sous le séquestre ». Cependant, Anquetil est libéré le 21 juillet [2].

La cuisine aussi porte ombrage. On envoie les agents chez Beaucé, apposer les scellés sur un ouvrage intitulé : *Le nouveau parfait cuisinier* [3]. Un inspecteur des droits réunis publie le récit burlesque d'un *Voyage de Paris à Fontainebleau;* il y parle de brigands. La police blâme le préfet d'avoir laissé imprimer l'ouvrage et ordonne de détruire l'édition. « Votre écrit, dit Pelet à l'auteur, pourrait intimider les voyageurs, car

[1] Nouv. acq. fr., 1362, f° 74.
[2] *Id.*, f° 131.
[3] *Id.*, f° 141.

il s'en trouve toujours qui sont disposés à croire les routes infestées de voleurs [1]. »

Le gouvernement a horreur de tout ce qui peut rappeler le règne des Bourbons. Une troupe de marionnettes, qui s'établit au théâtre du Palais-Royal, prend le titre de : *Nouveaux Beaujolais*. « Cette dénomination, que prenaient autrefois les comédiens de M. le comte de Beaujolais, troisième fils du dernier duc d'Orléans, rappellerait une famille dont l'existence politique n'est plus connue en France, et des souvenirs qu'il convient d'effacer [2]. »

Les livres d'occasion et à prix réduit sont également l'objet d'une surveillance attentive. C'est ainsi que la direction fait saisir la gravure in-folio de Sapho, d'après le tableau de Gérard [3], et détruire les *Lettres à Émilie sur la mythologie;* on va jusqu'à rompre les formes et l'on confisque les caractères. Or, l'imprimeur avait l'autorisation du même Pommereul [4].

En même temps, la direction épure les articles de la *Biographie universelle*. Il n'est pas permis de dire que le général Clerfayt a repoussé les Français en 1795 et fait lever le siège de Mayence. L'auteur de l'article incriminé est un personnage officiel, le préfet des Bouches-de-la-Meuse, Stassaert, qui se plaint au

[1] Quesné, *Confessions*, II, 123.
[2] Lettre du ministre de la police au préfet de police. — Welschinger, p. 246.
[3] Nouv. acq. fr., 1362, f° 85.
[4] *Id.*, f° 87.

général baron de Pommereul, et représente doucement que ces faits sont connus, qu'à ce moment les Français ne sont pas entrés à Mayence; mais le haut fonctionnaire maintient l'interdiction et ne trouve à répondre que des sornettes [1].

Non seulement Napoléon veut ôter des livres ce qui lui déplaît, il veut aussi y insérer ce qui peut lui servir. Il veut faire continuer Velly, « excellent historien », qui n'a qu'un tort, celui de s'arrêter à Henri IV. « Il est de la plus grande importance de s'assurer de l'esprit dans lequel écriront les continuateurs. Il faut que ce travail soit confié à des hommes attachés qui présentent les faits sous leur véritable point de vue. » Et lui-même, il indique comment *il faut* continuer Velly. Il faut comparer les Bourbons aux Valois, les massacres de septembre à l'Inquisition; il faut faire ressortir les prétentions du Parlement et montrer qu' « on respire en arrivant à l'époque de son règne »; il faut inspirer « le besoin de le soutenir ». Lorsque cet ouvrage sera fait, « personne n'aura la volonté et la patience d'en faire un autre », ou, s'il l'entreprend, il sera « découragé » par la police [2].

Toutes les fois que l'Empereur intervient dans les questions de censure, c'est pour trouver que les agents ne sont pas suffisamment sévères. Il se défie de tout. On imprime les *Mémoires* de Louis XIV; il l'apprend;

[1] Stassaert, *Œuvres complètes*, in-4°, f° 418.
[2] Merlet, *Le Roman et l'Histoire*, II, 258.

aussitôt il écrit à Cambacérès : « Un ouvrage de cette nature ne peut s'imprimer sans que la police en soit instruite. Lisez effectivement cet ouvrage, et dites-moi ce que vous en pensez [1]. »

Ce qui peut être publié à un certain moment ne doit plus l'être en d'autres circonstances. En 1811, on interdit la publication du *Dernier des Abencerrages*, parce que cet ouvrage pourrait faire aimer les Espagnols! Les livres de Joseph de Maistre sont interdits; tout ce qui touche au passé est interdit; et non seulement les livres sont proscrits, mais les libraires sont menacés de la prison, ce qui arrive à Giguet et à Michaud pour avoir édité « plusieurs ouvrages propres à donner une mauvaise direction à l'esprit public ».

En même temps, les pièces de théâtre sont soumises à une censure des plus rigoureuses, et les auteurs dramatiques ne sont pas plus ménagés que les auteurs ordinaires.

Dupaty, officier de marine démissionnaire, s'était moqué de la société nouvelle dans une pièce intitulée : *Les valets dans l'antichambre*. La pièce fut jouée à Feydeau en 1802, et reparut plus tard sous le titre : *Picaros et Diego*. On arrêta l'auteur sous le prétexte que sa démission d'officier de marine n'était pas acceptée; on l'envoya sur les pontons de Brest. La même année, Alexandre Duval avait donné *Édouard en Écosse*,

[1] Napoléon à Cambacérès, 24 février 1806. *Correspondance*, XII, 95.

ou la Nuit d'un proscrit. La pièce excita un véritable enthousiasme. Cependant, Fouché fit supprimer la phrase où l'un des personnages refusait de boire à la santé de l'usurpateur. A la représentation, au lieu de dire la phrase, le comédien brisa son verre. Les loges applaudirent et donnèrent à l'incident la portée d'une manifestation. Duval, qui ne se souciait pas d'aller rejoindre Dupaty, émigra en Russie, puis il fléchit le maître en promettant de composer en son honneur de petites pièces qui devaient être jouées à la Malmaison et à Morfontaine : alors, on lui demanda un drame qui pût exciter à l'invasion de l'Angleterre. Alexandre Duval fit *Guillaume le Conquérant*, représenté le 16 décembre 1803 avec un grand succès, mais les allusions de la pièce ne parurent pas assez claires; on vantait les guerriers et non le conquérant. Dès la deuxième représentation, la pièce fut interdite [1].

[1] En 1793, la censure républicaine a corrigé le *Misanthrope* (*Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1880, II, 429). En avril 1806, la censure impériale a corrigé *Athalie* : le manuscrit raturé et retouché se voit encore à la Comédie française. Lemontey y a passé dix jours pour remettre *Athalie* en état de paraître à la scène. D'abord, le censeur s'essaye, en supprimant çà et là près de soixante vers. Ceux-ci, par exemple :

> Le sang de vos rois crie et n'est point écouté;
> Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété,
> Du milieu de mon peuple, exterminez les crimes,
> Et vous viendrez alors m'immoler vos victimes.

Puis ces sept autres :

> Athalie étouffa l'enfant même au berceau.
> Les morts après huit ans sortent-ils du tombeau?

La police qui refait *Athalie* a aussi sa littérature. Elle fait imprimer chez Mame (sur vélin, avec le plus grand luxe) les vers d'un pauvre diable nommé Bruguière. Ce

Ah! si dans sa fureur elle s'était trompée,
Si du sang de nos rois quelque goutte échappée.....

JOAD.

Hé bien! que feriez-vous?

ABNER.

O jour heureux pour moi,
De quelle ardeur j'irais reconnaître mon roi!
Doutez-vous qu'à ses pieds nos tribus empressées.....

Ensuite ces huit vers :

O filles de Lévi, troupe jeune et fidèle,
Que déjà le Seigneur embrase de son zèle,
Qui venez si souvent partager mes soupirs,
Enfants, ma seule joie en mes longs déplaisirs,
Ces festons dans vos mains, et ces fleurs sur vos têtes,
Autrefois convenaient à nos pompeuses fêtes.
Mais, hélas! en ces temps d'opprobre et de douleurs,
Quelle offrande sied mieux que celle de nos pleurs!

Puis ces quatre autres vers :

Ce Dieu, depuis longtemps votre unique refuge,
Que deviendra l'effet de ses prédictions?
Qu'il vous donne ce roi promis aux nations,
Cet enfant de David, votre espoir, votre attente.....

Quatre autres vers encore :

Quel est cet autre enfant si cher à votre amour?
Ce grand attachement me surprend à mon tour.
Est-ce un trésor pour vous si précieux, si rare?
Est-ce un libérateur que le ciel vous prépare?

On devrait tout citer, mais la censure procède par suppressions de vingt-cinq vers. Enfin, pour faire les soudures et remplacer les vers qu'il a coupés, Lemontey (un homme d'esprit!) n'a pas craint de substituer sa poésie à celle de Racine, il écrit des vers tels que celui-ci : *De proclamer Joas pour signal du carnage.*

Ces corrections plaisent à la police; à ce prix Racine rentre en grâce; elle tolère *Athalie.* Saulnier, secrétaire général du ministère de la police, donne, le 12 mai 1806, la permission de jouer la pièce travestie[1].

[1] WELSCHINGER, *La censure sous le premier Empire*, p. 231.

poème est une satire qui doit *brûler la bouche* des fabricants de *fausses nouvelles*, car il y a des fausses nouvelles. On est dans l'été de 1809 ; l'Autriche est abattue, l'Empire est arrivé à son apogée de gloire et de puissance, et cependant les esprits sont troublés : « J'affirme que dans l'état actuel de nos mœurs, les hôtels, les salons, les cafés et les rues ne font qu'un..... une victoire aura seule la puissance de dissiper les inquiétudes [1]... » Ce sont ces inquiétudes que doivent dissiper ces vers de Bruguière :

> Voyez dans nos salons cette tourbe indiscrète,
> Au bruit de la victoire annoncer la défaite,
> En condamnant la guerre, applaudir aux fureurs
> Qu'excitent dans les cours les forbans corrupteurs.
> Un vil flatteur à gage animant les querelles,
> Fabrique à son chevet d'effroyables nouvelles,
> Il court les colporter dans un cercle empesté.....

Dès le début du Consulat, il avait été défendu de parler (au théâtre comme dans les livres) des hommes et des choses de la Révolution. Le 24 avril 1800, le préfet de police fait un rapport qui représente l'*Histoire de la Révolution* de Bertrand de Molleville comme « contraire aux principes de gouvernement ». Bonaparte proscrit le livre, Dubois le saisit et fait enfermer le libraire (Leriche) au dépôt de la Préfecture [2]. On ne tolère pas davantage l'*Essai historique et critique sur la*

[1] FIÉVÉE, *Correspondance*, juillet 1809, II, 381.
[2] FEUCHET, *Mémoires*, II, 238.

Révolution française de Paganel; l'ouvrage est interdit après l'impression, et, pour le publier, l'auteur est obligé d'attendre 1815. Le Dictionnaire nécrologique des hommes et des choses de la Révolution[1] est interrompu par ordre du Premier consul. Il n'est même pas permis de faire dans le roman une allusion aux événements qui viennent de se passer. On interdit *Le cimetière de la Madeleine*[2] « qui rouvre les plaies et exalte les têtes »; c'est du moins ce que dit l'homme de la police.

On devine aisément ce qu'était devenue la liberté de la presse sous le régime impérial. Le *Publiciste* nomme le comte de Lille (Louis XVIII) dans un article : « La première fois, écrit l'Empereur, qu'il parlera de cet individu, je lui ôterai la direction du journal[3]. »

On imagina de placer les feuilles publiques sous la censure des vaudevillistes qui pouvaient ainsi se venger des critiques anciennes qu'ils avaient dû subir. De cette façon, Étienne eut les *Débats*, Jouy le *Publiciste*, Legouvé le *Mercure*[4].

Dès les débuts du Consulat, le *Journal des Débats* fut en butte aux persécutions de la police. Cette mauvaise disposition s'accentua lorsque parut, en feuilleton,

[1] Par le cousin Jacques (BEFFROY DE REIGNY). Paris, an VIII, 3 vol. in-8°, de A à Co. Vente bibliophile Jacob, n° 922.
[2] Par REGNAULT-WARIN.
[3] Napoléon à Fouché, 16 octobre 1807. *Correspondance*, XVI.
[4] WELSCHINGER, *La censure sous le premier Empire*, p. 102.

quelques jours après le meurtre du duc d'Enghien, une traduction de Silius Italicus :

> Je t'en supplie, abjure un criminel dessein,
> Sois l'hôte d'Annibal et non son assassin!
> Que le sang d'un héros versé sous nos portiques
> Ne souille pas ma table et nos dieux domestiques!

Mais, en réalité, ce fut une méprise qui fit imposer un censeur impérial au *Journal des Débats :* « On vient, écrit Fiévée à l'Empereur en juin 1805, de lui donner un censeur pour un article sur le duc de Brunswick; or j'ai chez moi cet article écrit de la main même de celui qui est aujourd'hui censeur... » Étienne, ce censeur, aussitôt devint maître. Un règlement lui conférait à la fois les pouvoirs d'administrateur et de directeur, et il ne tarda guère à se prévaloir des droits de son autorité occulte.

Le but véritable de la police impériale était la confiscation pure et simple des journaux. Fouché écrivait dès l'an XIII : « Les entrepreneurs de feuilles publiques ont pu comprendre que leur prétendue propriété n'était qu'une concession gratuite et révocable du gouvernement[1]. » Et puis, comme l'écrivait Fiévée, un journal qui rapportait plus de 200,000 francs faisait ouvrir de grands yeux à quelques personnes. Celles-ci eurent l'adresse de faire signer par l'Empereur, le

[1] Rapport de ventôse an XIII. — Stassart, par Kerwyer de Lettenhowe, p. 160.

18 février 1811, un décret où il était dit : « Considérant que les produits des journaux ne peuvent être une propriété qu'en conséquence d'une concession expresse faite par Nous », et où la conclusion était d'accord avec ces prémisses. Napoléon prescrivait de prendre aux *Débats* l'argent en caisse, les créances, les papiers en magasin, les meubles des bureaux, et divisait en vingt-quatre parts la propriété du journal. Il en gardait huit pour la caisse secrète du ministère de la police, et répartissait les autres entre seize personnes : le comte Réal, Desmarets, Saulnier, Boulay (de la Meurthe), Corvetto, Denon, Fiévée, Mounier, de Bausset, de Gérando, etc. [1].

Quant aux propriétaires du journal, la plupart furent heureux d'en être quittes pour une confiscation. Bertin l'aîné, qui avait déplu, fut envoyé en exil à l'île d'Elbe.

Déjà le *Mercure* avait disparu. La police l'avait supprimé pour cette phrase de Chateaubriand, insérée dans un article du 4 juillet 1807 : « Lorsque, dans le silence de l'abjection, on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur, lorsque tout tremble devant le tyran et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'Empire, il croît inconnu auprès des cendres de Germanicus, et

[1] WELSCHINGER, *La censure sous le premier Empire*, p. 117.

déjà l'intègre Providence a livré à un enfant obscur la gloire du maître du monde. » Il s'agissait non de Napoléon, mais de Néron, mais le nouveau César se tenait pour obligé de prendre l'honneur de Néron sous sa garde. Depuis qu'il s'était démis de ses fonctions diplomatiques, Chateaubriand n'était pas en faveur; Étienne et d'autres plaisantins avaient été déchaînés sur les *Martyrs*, mais ils ne surent pas mettre les rieurs de leur côté et furent exposés à de cruelles représailles. « ..... Je ne méprise, écrivait Chateaubriand, que les critiques, aussi bas dans leur langage que dans les raisons secrètes qui les font parler. Je ne puis trouver la raison et l'honneur dans la bouche de ces saltimbanques littéraires aux gages de la police, qui dansent dans le ruisseau pour amuser les laquais [1]. »

Mis en goût par ces premières confiscations, le gouvernement prononça, le 17 septembre 1811, la confiscation des autres feuilles périodiques. Sauvo, Étienne, Jay, Tissot acceptèrent de diriger les quatre journaux qui, seuls, furent conservés. Alors Lemontey imagina de faire discuter ces journaux sur des sujets innocents comme la musique française et italienne, « afin de faire les frais de toutes les conversations [2] ». Le procureur impérial (de Paris) eut une idée non moins ingénieuse, celle de faire frelater les comptes rendus des tribunaux « qui sont lus avec avidité et alimentent la conversa-

[1] GUIZOT, *Mémoires*, I, 10.
[2] WELSCHINGER, *La censure sous le premier Empire*, p. 120.

tion des oisifs... On peut ainsi préparer la décision que les jurés auront à rendre. »

La censure s'exerce même sur les faits divers; on supprime ceux qui peuvent produire un *mauvais effet* dans le public[1]. Le récit de tel crime, dont les auteurs ne sont pas découverts, incriminerait la vigilance de la police, et, sous l'Empire, la police est sacrée. Convenablement amendés et censurés, les journaux étaient tolérés par le gouvernement, mais ils cessaient de plaire au public et ne trouvaient plus aucun lecteur. Le censeur Esmenard imagina un moyen de raviver ces feuilles agonisantes : il proposa, dans un rapport, de réduire aux annonces les journaux des départements[2].

Les simples écrivains n'étaient pas mieux traités que les journalistes ou les auteurs dramatiques.

Bonaparte, par lettres des 24 et 27 juin 1803, a demandé qu'on chassât de l'Institut, comme royaliste, Delisle de Salles, qui avait fait une brochure contre la Révolution. A ce même moment, le poète Delille ayant publié son poème de *la Pitié*, Rœderer disait avec aigreur dans le *Journal de Paris* : « Choisir un semblable sujet est une faute contre le goût qui peut dégénérer en un véritable crime d'État[3]. » C'était l'époque aussi où La Harpe, vieux et infirme, était exilé à vingt-

[1] Welschinger, *La censure sous le premier Empire*, 127.

[2] Rapport du 14 mars 1811. Welschinger, p. 121. — Esmenard, reçu à l'Académie, fut présenté à Napoléon, qui lui fit ce compliment : « Esmenard, avez-vous toujours votre place à la police? »

[3] Numéros des 15 et 17 avril 1803.

cinq lieues de Paris et flétri par la note suivante : « Cet homme, âgé de soixante-dix-huit ans et tombé dans l'enfance, est en proie à une espèce de délire réacteur que nourrit et entretient chez lui le caquetage de quelques coteries [1]. »

Sous l'Empire, les rigueurs redoublent : on ne se contente plus d'exiler les gens de lettres qui déplaisent. Le poète Desorgues a jeté dans un café la peau d'un citron qu'il pelait en disant : « Je n'aime pas l'écorce (les Corses). » Ce calembour le fait enfermer à Sainte-Pélagie, d'où il est promptement transféré à Charenton. L'homme de la police avait pensé que sous le régime impérial un fou seul pouvait oser plaisanter sur l'Empereur.

Malgré tous ses efforts, Napoléon, maître de la personne et des biens de ses sujets, ne réussit pas à le devenir de leurs pensées : les Français continuaient à causer, et si quelques salons s'étaient vidés par l'exil, d'autres continuaient de s'ouvrir aux opposants.

Ceux-ci portaient plus d'animation que jamais dans la guerre d'épigrammes qui déplaisait tant à l'Empereur, parce qu'elle était un symptôme de la fidélité des royalistes, et parce qu'elle attestait que malgré sa puissance, il n'avait pu faire accepter sa dynastie par la haute société de la France et de l'Europe. Quelques salons recueillaient les débris du parti constitutionnel, ils étaient comme la pâle contre-épreuve de la société

[1] Note insérée au *Moniteur* du 9 ventôse an XII.

de Coppet. Mais l'hostilité était surtout alimentée par les propos de deux anciens serviteurs, on peut dire aujourd'hui deux complices[1].

Depuis longtemps, Napoléon suivait Talleyrand et Fouché de son œil soupçonneux : il se sentait jugé par ces esprits supérieurs : « Quoique à cinq cents lieues de la France, je sais mieux ce qui s'y passe que le ministre de la police. J'avais eu vent de ces joueurs à la baisse. Le frère de Talleyrand y est pour une somme très notable. Voilà ce que c'est que de fréquenter de mauvaises sociétés[2]. »

On sait comment éclata la disgrâce de Talleyrand. A son retour d'Espagne, en janvier 1809, Napoléon, dans un conseil de ministres auquel assistaient plusieurs grands dignitaires, se plaignit amèrement de ceux qui, pour le désavouer, ne craignaient pas de se désavouer eux-mêmes ; s'animant peu à peu et s'adressant à M. de Talleyrand, immobile, debout, adossé à la cheminée : « Et vous osez prétendre, monsieur, que vous avez été étranger à la mort du duc d'Enghien?... Et vous osez prétendre que vous avez été étranger à la guerre d'Espagne?... »

M. Thiers ajoute que M. de Talleyrand éprouva de cette terrible scène une sorte de saisissement, et que les médecins furent inquiets pour sa vie, car il n'avait nullement le courage de la disgrâce. M. Thiers tient ces

[1] Voir le récit de l'arrestation et de la mort du duc d'Enghien.
[2] Napoléon à Fouché, 11 mai 1807, *Correspondance*, XV, 216.

détails du duc de Gaëte, dont le récit se trouve contredit par des autorités très compétentes. Villemain a bien des fois entendu narrer la scène par des témoins oculaires, et l'a reproduite dans quelques pages où il montre Talleyrand, dans son attitude habituelle, indifférent, légèrement dédaigneux, mais nullement malade, et finissant par dire : Quel dommage qu'un si grand homme ait été si mal élevé !

Talleyrand, écarté des affaires, s'accommodait assez peu de l'isolement politique. Devenu, par des moyens qu'on ne saurait justifier, possesseur d'une immense fortune, il rassembla autour de lui d'anciens amis, hommes aux manières élégantes et à l'esprit incisif, et bien que nul n'osât encore s'avouer que le soleil napoléonien fût un peu obscurci, tous le pensaient en silence et s'en réjouissaient en secret. L'amiral Bruix, ami de Talleyrand, partagea sa disgrâce et fut moins discret dans son opposition. Il s'agissait d'élever une statue à Napoléon. Des dignitaires se réunirent pour conférer de cette affaire; c'était à qui se montrerait le plus adulateur. « Faites-le tout nu, leur dit Bruix, vous aurez plus de facilité à lui baiser le derrière [1]. » Dans son attitude d'opposant, Talleyrand était imité par Fouché qui, réconcilié avec lui, l'aidait à grouper les mécontents, et laissait croire que la disgrâce de son nouvel allié n'avait été provoquée que par un blâme hardi de la poli-

[1] *Souvenirs* de madame DE BOIGNE.

tique suivie en Espagne et par le désaveu des actes de Bayonne.

Ces deux hommes, que tant de souvenirs séparaient de l'ancienne noblesse, se trouvèrent ainsi associés aux dénigrements d'une aristocratie devenue peu à peu irréconciliable.

Dans son idée fixe d'une restauration à son profit de l'Empire germanique, Napoléon en avait reproduit les travers et les faiblesses. Il avait troué sa terre, en avait découpé des morceaux qu'il jetait avec ceux qui les habitaient, aux serviteurs dont il voulait récompenser le dévouement. Ce fut une pluie de comtés, de duchés et de couronnes. Les peuples qui, depuis 1789, entendaient parler d'affranchissement, d'égalité, de droits, n'avaient acquis d'autre droit que celui de regarder à qui ils tombaient. Les uns échoient à un soldat, Berthier, comme les habitants de Neufchâtel, les citoyens de Bénévent sont arrachés au Pape pour être attribués à l'ex-évêque d'Autun, ceux de Parme ont pour maître Cambacérès, ceux de Massa sont livrés à Régnier, le légiste qui, au moment suprême, revendiquera la présidence du Corps législatif pour « adhérer à la déchéance prononcée contre Napoléon Bonaparte et sa famille ».

Après avoir institué des princes et des rois, créé dans les royaumes conquis de nouveaux fiefs, Napoléon, pour compléter son œuvre, s'occupa de reconstituer la noblesse. Une partie de la vieille aristocratie ayant

survécu aux lois cruelles de la Révolution, Napoléon était heureux de consommer sa ruine. Le mépris de l'Empereur pour les courtisans de sa fortune n'a point effacé en lui la haine du gentillâtre pour la noblesse de cour. Le sénatus-consulte du 1er mars 1808 ressuscita donc le régime que l'Assemblée constituante s'était efforcé de détruire. Les titulaires des grandes dignités de l'Empire reçurent les titres de prince et d'altesse sérénissime; il y eut aussi des ducs, des comtes et des barons. La reconstitution d'une aristocratie répondait à la soif de distinctions qui dévore notre race; cette aristocratie nouvelle ne ressemblait d'ailleurs à la féodalité que par les dénominations, et non par son principe. C'était affaire de pure vanité. De vieux démagogues, de farouches conventionnels, des régicides de toute catégorie obtinrent de S. M. l'Empereur et Roi l'honneur d'ajouter à leur nom ce titre nobiliaire qui les rendait grotesques et qui donnait un démenti si éclatant à leur passé. Depuis longtemps les bourreaux s'étaient transformés en courtisans. Pour excuser leurs heures de délire, ils n'eurent même plus à invoquer l'emportement des convictions.

Quant à Napoléon, son but était atteint; d'une part, anoblir ces jacobins qu'il méprisait, c'était non pas leur concéder une faveur, mais en réalité leur infliger un châtiment. D'autre part, la création d'une noblesse impériale devait, dans sa pensée, porter le coup de grâce aux *ci-devant*. Les articles 14 et 15 du sénatus-

consulte défendaient de porter les anciens titres, de s'attribuer les anciennes armoiries, et « renouvelaient contre les contrevenants les lois en vigueur », c'est-à-dire les lois barbares de la Révolution.

Les nouveaux nobles se dépouillaient de leurs noms roturiers, pour prendre tantôt des noms de fiefs ou de victoires, tantôt des noms de fantaisie ou de vieille noblesse. Le sénateur Timbrune fut fait comte de Valence, le sénateur Curée fut créé comte de La Bédissière.

Naturellement ces favoris étaient criblés de mordantes épigrammes. On se moqua d'abord de ces nobles anciens qui avaient accepté les titres de l'Empereur. On se moqua surtout de ces nobles nouveaux qui s'étaient affublés de titres ridicules, du sénateur Dizet, devenu comte d'Arène, du préfet Roland, devenu comte de Chambaudouin[1], de l'évêque Fournier, créé baron de la Contamine, du sénateur Deloé, fait comte d'Imstenroed, du sénateur Porcher, fait comte de Richebourg.....

Napoléon était mis au courant des plaisanteries et des sarcasmes. Tandis que l'espion introduit au foyer domestique rapportait ce qui s'y disait, les lettres, tou-

[1] « Elle (la princesse Borghèse) me fit dire d'aller la voir... Je la trouvai très jolie, elle avait avec elle pour dame d'honneur madame de Chambaudouin. Je prie mes lecteurs de croire à la vérité de ce que je vais écrire : cette madame de Chambaudouin était couchée par terre sous les pieds de la princesse qui les avait l'un et l'autre sur la gorge nue de cette femme... » *Souvenirs* de NADAILLAC. C'est ainsi que le préfet Roland devint comte.

jours lues en dépit des précautions les plus vigilantes, montraient ce qui s'écrivait. Lettres de l'intérieur, lettres de l'extérieur, rien n'échappait à la police. Savary imagina un excellent moyen d'obtenir les lettres écrites en Angleterre. Il se laissait *surprendre* des passeports pour les courriers qui les portaient, puis il donnait ordre au commissaire de police de Boulogne d'arrêter le titulaire du passeport et de saisir les lettres dont il était détenteur. Il suscitait la confiance afin de la trahir. « Ce petit succès lui suggéra l'idée de favoriser le passage au lieu de l'entraver », afin de mettre la main sur les réponses. « Il fit sur cette côte une bonne chasse[1]. »

IV

LES ÉMIGRÉS AU DEHORS. — QUERELLES ET MISÈRES. — LOUIS XVIII EN ANGLETERRE.

Malgré tant de précautions et d'obstacles, les relations subsistaient entre les émigrés rentrés et ceux qui restaient au dehors. A mesure que Napoléon envahit l'Europe, Louis XVIII, banni de tous lieux, était obligé de fuir devant ses armées. Bientôt le continent ne lui offrit plus d'asile; alors il débarqua à Yarmouth et

[1] *Mémoires* de SAVARY, V, 47.

accepta l'hospitalité du marquis de Buckingham. Le 13 novembre 1810, il se rendit à Hartwell après la mort de la Reine. La duchesse d'Angoulême y tint la maison royale : « Elle me dédommage, dit le Roi, d'une partie du temps que je passais là-haut, et j'espère être par là garanti de nouvelles habitudes [1]. » Louis XVIII recevait annuellement vingt mille livres sterling d'Angleterre, et soixante-dix mille roubles de Russie, soit environ 700,000 francs. Mais tant de mains se tendaient vers lui que la détresse augmentait tous les jours. « Le Roi ne peut plus allouer de voiture ni au comte de La Châtre, son représentant à Londres, ni à M. l'évêque de Nancy à Vienne [2]. »

Pendant toute la durée de l'Empire, Hambourg demeurera la ville des émigrés. La colonie de Munster, le duc d'Aumont et la maréchale de Broglie en tête, est contrainte de se réfugier à Hambourg, car « les pays conquis devenaient pour eux aussi dangereux que le sol de la patrie qu'ils avaient abandonné. Au moindre bruit de l'approche des armées françaises, ils étaient obligés de se retirer en toute hâte. » Lorsque Hambourg fut occupé, la situation ne changea guère. Davout, qui excerçait l'autorité suprême, était un ci-devant; il avait été cadet-gentilhomme à l'École militaire et sous-lieutenant à Royal-Champagne. Le commandant de la division était Carra Saint-Cyr, ancien officier de Bour-

[1] Le Roi à Avaray, vol. 607, f° 127.
[2] *Id.*, vol. 607, f° 90.

bonnais-infanterie. L'état-major de Davout comprenait le marquis de Castries, petit-fils du vieux maréchal de Castries, le vicomte de Caraman, fils du comte de Caraman, émigré et rentré en 1801. M. de Serre, autre émigré, est premier président. Le comte de Puymaigre, émigré, est inspecteur des droits réunis. Le préfet était d'abord M. de Coninck, qui fut remplacé en 1813 par un successeur portant un nom cher à toute l'émigration, Breteuil.

Altona était un autre centre d'émigration. Le vicomte de Sesmaisons, le bailli d'Hautefeuille, la duchesse de Luxembourg, le marquis de Bonnard, le duc de Villequier, la maréchale de Broglie et sa fille, madame de Cossé et sa fille, le cardinal de Montmorency s'y étaient réfugiés. Après Iéna, ils y virent arriver les princes allemands et le brave Précy, qui s'était retiré depuis quatre ans à Wolfenbüttel. Altona était la résidence de la famille La Broüe de Saint-Avit; « la femme est aimable, le mari est affaibli par les chagrins de l'émigration, mais quelquefois, il lui échappe quelque chose de gracieux : *c'est un vieux château où les esprits reviennent;* la fille, qui a dix-huit ans, est fort jolie [1] ». Là, règne l'honnête comte de Gimel [2], qui meurt bientôt, regretté de ses compagnons d'exil. « Le pauvre Gimel est mort aujourd'hui, après avoir souffert prodigieusement depuis son retour de Sleswig. Ce serait

[1] M. de Serre, I, 195.
[2] Bourrienne, VII, 209.

une perte légère pour les affaires, s'il y avait des affaires, car la tête était étroite, et l'âme n'avait pas assez d'élévation pour y suppléer, mais il était obligeant, avait du zèle et du courage[1]. »

Bourrienne, devenu ministre de France à Hambourg, devait surveiller les émigrés de ces régions. Un certain Loizeau était venu à Altona trouver le comte de Gimel et lui offrit de poignarder Napoléon. L'honnête Gimel eut horreur de la proposition, qui fut connue de Bourrienne. Celui-ci fit arrêter Loizeau, qui fut envoyé à Paris et disparut sans laisser de trace[2].

Après la mort de Gimel, le comte d'Artois avait nommé à Altona un certain Maillard, violent et d'un esprit borné. Louis XVIII choisit de son côté Grémion, puis le fidèle Hue. Bourrienne les espionna et fit arrêter un peu à tort et à travers tous ceux qui lui portaient ombrage[3]. Il eut le tort de se créer à Hambourg des relations qui ne plurent pas. « Si Bourrienne, écrivait Napoléon, ne cesse pas sa correspondance à Hambourg, je le ferai arrêter. Tâchez de découvrir toutes les friponneries de ce misérable. »

Les émigrés, ainsi traqués dans toute l'Europe, n'étaient pas rendus plus défiants par leur infortune; ils se laissaient tromper par les agents que la police détachait auprès d'eux. Une intrigue nouée par Perlet,

[1] Lettres d'Angivilliers à Antraigues, vol. 631, f°s 193, 202.
[2] *Mémoires* de Bourrienne, VII, 150.
[3] *Id.*, VII, 296.

le plus impudent de ces agents secrets, persista jusqu'au retour des Bourbons pendant toute la durée de l'Empire. Seuls, Antraigues et Puisaye ont soupçonné la vérité. Blacas ne l'apprit qu'en 1814. Perlet, l'homme de la police, eut l'effronterie de venir à Londres, où il courait le risque d'être pendu; il y fut accueilli par les agents royalistes et notamment par Danican et Fauche-Borel. A Londres, il se logea chez une dame Thiot et il eut soin de laisser tomber de sa poche un agenda en maroquin rouge, où il avait inscrit des notes au crayon pour faire croire à l'existence de ce comité royaliste dont il se prétendait le délégué; les noms de Molé, de Mollien, de Fouché, figuraient avec d'autres sur le précieux carnet. Une si grossière imposture ne fut pourtant pas démasquée; Perlet fut accueilli par le Roi. Bien plus, d'Avaray, si peu accessible, le reçut plusieurs fois et se réjouissait d'avoir un agent si habile. De son côté, l'audacieux personnage se plaignait à Fauche-Borel que d'Avaray ne lui eût donné que cinquante guinées [1].

Ces malheureux proscrits, si faciles à duper, engageaient entre eux de misérables querelles.

Puisaye aurait voulu s'emparer exclusivement de la correspondance royaliste et agir même en dehors de Louis XVIII, qu'il traitait avec une certaine désinvolture. Le rôle qu'il avait joué dans les guerres de la

[1] Correspondance Puisaye, vol. 642, fo 181.

chouannerie lui inspirait toutes les jactances : « Je puis, disait-il, me faire créer duc de Bretagne quand je voudrai. J'ai deux cent mille hommes à ma disposition. » Perlet, agissant sous la direction de la police impériale, écrivait de son côté qu'une armée de quarante mille hommes était prête à se lever en Normandie pour la cause des Bourbons. Sans doute ce mensonge cachait un piège : Perlet voulait attirer dans les filets de la police quelque personne notable de l'émigration. La vérité est qu'en Bretagne et même en Normandie, fermentait toujours un levain royaliste entretenu d'année en année par la résistance à la conscription ; il y avait loin de là à la pensée d'une prise d'armes. Quant à l'attentat contre la vie de l'Empereur, à une réédition du complot de Georges Cadoudal, que M. de Martel prête à Puisaye [1], il n'en fournit pas de preuves suffisantes. L'ex-chef de la chouannerie bretonne se contentait de faire des avances aux débris de l'ancien parti constitutionnel, dont le crédit était plus grand en Angleterre qu'en France ; dans son entourage, il allait jusqu'à dire qu'il était possible de sauver la monarchie en sacrifiant le Roi. Il flattait ainsi le secret penchant de beaucoup d'Anglais, convaincus de l'impossibilité de rétablir l'ancien régime et mis en défiance par le langage de quelques émigrés. Il trouva moyen de supplanter Fauche-Borel, autre agent bourbonien, et il parvint à

[1] M. de Martel, p. 133.

le faire bannir d'Angleterre [1]. Mais lui-même finit par perdre tout crédit; le coup de grâce fut son affaire avec d'Avaray [2].

Puisaye, soutenu d'abord par Bertrand de Molleville et par d'Antraigues qui, eux aussi, l'abandonnèrent, accusait d'Avaray d'avoir voulu le faire assassiner et d'avoir détourné les fonds des royalistes. Il promettait la preuve de ces accusations, et l'on désigna, pour en connaître, des arbitres qui furent : le duc de Lorge, MM. de La Bourdonnais, du Bourblanc et d'Outremont. Les arbitres jugèrent qu'en se servant de renseignements qui lui avaient été adressés confidentiellement, Puisaye avait manqué de discrétion. Suivant eux, « une lettre ne cesse pas d'être la propriété de celui qui l'a écrite, quoiqu'elle soit arrivée à son correspondant. C'est une espèce de dépôt de sa pensée dont ce dernier lui reste comptable, parce que c'est la première condition de la confiance. Il est indiscret de la montrer si l'on n'y est pas autorisé. C'est un abus de confiance de la publier. » En outre, ces lettres sont parvenues à Puisaye « par des voies illicites, et un homme délicat n'aurait jamais dû s'en servir [3] ». De son côté, Puisaye fit remettre par Vansittard à lord Ellenborough une note où on lisait : « Cette affaire

[1] Fauche-Borel, III et IV. — *Biographie* Michaud, Supplément, voir Fauche, Perlet et Puisaye.

[2] La Sicotière, II, 136, 680.

[3] Correspondance Puisaye, vol. 642, f°s 262, 269.

absurde, que la violence et la sottise de M. d'Avaray et la faiblesse étonnante de son maître ont rendue scandaleuse, porte sur de fausses bases... Louis XVIII, qui d'un mot pourrait tout calmer, reste stupidement spectateur d'une lutte déshonorante pour lui, et cela pour favoriser un sot [1]. » Finalement, la pièce produite après tant de défaites et d'équivoques fut déclarée par les arbitres « apocryphe », et l'explication qu'en donnait Puisaye « mensongère ». Le Roi le raya de la liste de ses officiers généraux et « défendit aux Français de répondre à ses calomnies et à ses libelles autrement que par le mépris ».

Les émigrés réfugiés en Russie vivaient du moins en bonne intelligence. Parmi ceux qui étaient entrés au service de la Russie, on remarquait Emmanuel et Louis de Saint-Priest, fils de l'ancien ministre de Louis XVI. Ils commencèrent tous deux par servir dans la garde russe. Ils perdirent leur mère en 1807, et au printemps de 1808, à l'attaque du pont de Lomitten, Emmanuel avait la jambe fracassée, en même temps que Louis tombait, le poumon traversé par une balle; ils furent emportés à l'insu l'un de l'autre. On ignora longtemps ce qu'ils étaient devenus; le bruit de leur mort se répandit, et l'Impératrice la fit annoncer au malheureux père. M. de Saint-Priest était plongé dans la plus vive douleur, lorsque arriva une lettre dont

[1] Correspondance Puisaye, vol. 642, f° 319.

l'adresse était de la main de Louis. Son fils avait été déposé sur un bateau où l'odeur était telle, qu'il avait exigé qu'on le remît à terre. Bien lui en prit; quelques instants après, le bateau sombrait, coulé par une batterie. Voilà le blessé abandonné sur le bord de la rivière, lorsque passe une charrette où se trouve M. de Lagarde, autre émigré français, également blessé. Ils se font conduire à Mittau, où ils revoient Emmanuel et M. d'Autichamp, oncle de M. de Lagarde.

Le comte Emmanuel de Saint-Priest, guéri de ses blessures, fut investi, en 1811, du commandement d'un corps d'armée russe occupant la Bulgarie, et il y fut chargé de toutes les opérations importantes. A la fin de janvier, il enleva, avec sept mille hommes, Lowscha, qui n'avait pas moins de dix mille défenseurs. Tandis que Saint-Priest s'établissait en Bulgarie, un autre émigré, Langeron, occupait Nicopol et la Petite Valachie. Ces Français font de tristes révélations sur l'administration russe. Les vivres sont pris de force dans le pays, et l'on simule des ventes afin de s'en faire rembourser le prix. L'imagination la plus exercée au vol ne peut se représenter ce qui se passait dans les hôpitaux russes. Ainsi les prix payés pour les blessés et les malades dans les hôpitaux ambulants étant doubles des prix payés dans les hôpitaux sédentaires, les médecins en chef s'arrangeaient avec les entrepreneurs pour condamner les malades et les blessés au mouvement perpétuel et les faire sans cesse changer de place, afin d'augmenter leurs

profits. Ces profits étaient grands, mais la mortalité était énorme. Le commandant en chef, Kutusow, était un vieillard de soixante-quatre ans, borgne, gros, difforme, qui partout traînait à sa suite trois ou quatre maîtresses ou soi-disant telles, et qui disposait des grades ou des emplois suivant le désir de ces dames. Nos Français ne pouvaient voir qu'avec dégoût de telles habitudes et de telles mœurs[1]. Le général Emmanuel de Saint-Priest fut blessé à Blesmes en 1814, et mourut le jour de l'entrée des alliés à Paris.

Les nouvelles du Roi, des exilés de Russie et d'Angleterre, étaient l'un des aliments des conversations du faubourg Saint-Germain. On les communiquait à demi-voix lorsqu'il ne restait plus que les intimes; puis, les sièges se rapprochaient, et l'on se faisait d'étranges confidences.

Ainsi, vers la fin de 1811, un imprimeur contrefaisait secrètement des billets de banque russes; le préfet de police l'a envoyé saisir, l'imprimeur a résisté, mais enfin sa maison a été forcée, il a été conduit devant le magistrat qu'il a surpris par son assurance et plus encore en se réclamant du ministre de la police. Cet imprimeur a été relâché, et il a continué sa contrefaçon clandestine; on ajoutait que dès leurs premiers pas en Lithuanie, les Français répandirent le bruit qu'à Vilna ils s'étaient emparés, dans les caisses

[1] LANGERON, Affaires étrangères, *Russie*, XXIV, p. 11, 50, etc.

de l'armée ennemie, de plusieurs millions de billets de banque russes[1].

A ce même moment (1811), on s'occupait du concile de Paris. Lors de son ouverture, l'Empereur avait exigé un silence absolu; ordre avait été donné au *Moniteur* et aux autres journaux de ne parler ni du discours de l'évêque de Troyes ni du serment d'obéissance au Pape qui avait inauguré la première session d'un concile uniquement convoqué pour ravir au Souverain Pontife son influence et ses prérogatives. Il était singulier de voir la feuille officielle ne rien dire des incidents survenus à Notre-Dame devant tant de témoins, incidents qui défrayaient toutes les conversations.

L'arrestation de l'évêque de Troyes et de ses deux collègues eut encore plus de retentissement. Les feuilles publiques reçurent l'injonction de n'en pas souffler mot, et dès lors il ne fut plus question d'autre chose. Quoique contenue par un gouvernement qui ne tolérait aucun murmure, l'indignation était universelle. Rassembler les évêques pour leur demander leur avis, et les emprisonner pour l'avoir exprimé, les partisans les plus zélés jugeaient l'acte, à voix basse, presque aussi sévèrement que les plus déterminés adversaires.

Devinant ce blâme discret de ses plus dévoués serviteurs, l'Empereur devenait plus ombrageux, plus

[1] Ségur, *Histoire et Mémoires*, IV, 64.

emporté, plus redouté de son entourage : « .....Votre père et moi, nous avons vu l'Empereur de près, nous avons souffert, nous avons gémi. J'ai vu souvent votre pauvre père, quand nous étions retirés le soir ensemble, ému jusqu'aux larmes, ébranlé par le désir de s'éloigner et retenu par la pensée qu'en supportant tout, il travaillait à votre avenir[1]... »

Et ce régime pesait sur tous, sur les magistrats éminents comme sur les plus modestes. « ...On se plaint de vos sentiments en faveur du commerce... J'ai trop de confiance dans votre loyauté pour ne pas être persuadé que vous n'avez pas sur les intérêts du commerce et des commerçants d'autre profession de foi que celle du gouvernement, et d'autres pensées que celles du système continental, sans aucun égard pour les intérêts particuliers et pour les regrets des marchands... Je ne doute pas que vous ne soyez inexorable sur ce point...

« Je ne présume pas que vous ayez quelques relations, même de simple société, avec les commerçants. Dans votre place, vous le savez, il ne faut connaître que son cabinet et le palais, sauf les devoirs envers le chef et quelques relations de place avec ses collègues[2]. »

C'est à M. de Serre que le bureaucrate adresse cette

[1] Lettres de madame de Rémusat à son fils, I, 5.

[2] M. de Collenel, directeur au ministère de la justice, à M. de Serre, premier président de la Cour impériale de Hambourg. *Correspondance*, I, 219.

mercuriale. On est heureux de voir que l'éminent magistrat ne s'est laissé dépouiller ni de sa dignité ni de son indépendance.

Les bons juges de Nieubourg ont acquitté des conscrits réfractaires, puis, épouvantés de leur courage, ils ont écrit au préfet des Bouches-du-Weser une lettre dictée par la peur, dans laquelle ils s'accusent d'avoir violé la loi et demandent grâce en faveur de leur prompt repentir. Le premier président n'approuve pas leur attitude : « Je dois les blâmer d'avoir demandé grâce à ce fonctionnaire. Cette démarche est contraire à l'indépendance réciproque des autorités administratives et judiciaires, elle blesse la dignité de la magistrature. Si la conduite des juges méritait une censure, ils devaient l'attendre de leurs supérieurs dans l'ordre hiérarchique, sans descendre à des supplications envers une autorité collatérale [1]. »

Malgré cette oppression qui s'exerçait sur tous, les plus purs royalistes cherchent à conserver quelques liens avec les favoris; ils ont à demander tant de grâces! Et d'abord, ils s'occupent du retour des exilés, non pas de ces exilés volontaires qui ont choisi et qui acceptent la pauvreté, les privations, plutôt que la servitude, mais de ceux qu'un caprice du maître a bannis de leur résidence habituelle. Madame de Chevreuse a été contrainte d'être dame du palais. Lorsque les

[1] M. de Serre au président du tribunal de Nieubourg. *Correspondance*, I, 224.

princes espagnols sont attirés en France, on veut la mettre de service auprès de la reine d'Espagne (Charlotte de Bourbon) : elle n'accepte pas cette mission, et ce refus motive son exil [1], qui, en dépit de toutes les instances, est maintenu jusqu'à la fin de l'Empire.

Pareillement, madame de La Trémoïlle a été reléguée à Bourges : la grande question est d'obtenir le retour de la belle exilée; comme on n'est pas très brave, on a peur de déplaire en le sollicitant; la réponse au sujet de madame de Chevreuse n'est pas encourageante. Cependant, on se résout à faire la demande avant le départ de l'Empereur pour la campagne de Russie, « non pas dans l'idée de rien obtenir à présent, mais pour qu'on ne puisse pas objecter qu'on ne s'y est pas pris à temps ».

V

LA PERSÉCUTION CONTRE LES BOURBONS.

Pour obliger ses amis, on se résignerait à commettre quelques bassesses, mais Napoléon est devenu de plus en plus inabordable. La fortune a produit son effet ordinaire; rien ne donne une idée de son infatuation.

[1] *Souvenirs* de madame DE BOIGNE.

Napoléon, qui se dit le chef démocratique, introduit dans la langue officielle la formule du bon plaisir. Charles VIII disait : « Tel est notre plaisir » ; l'Empereur a créé le régime du *bon plaisir* [1]. Peu à peu il soumet ses vieux compagnons d'armes aux règles de la plus rigoureuse étiquette : « Junot m'écrit toujours avec du grand papier de deuil qui me donne des idées sinistres quand je reçois ses lettres. Faites-lui donc connaître que cela est contraire à l'usage et au respect, et qu'on n'écrit jamais à un supérieur avec le caractère de deuil d'une affection particulière [2]. »

Miot de Mélito écrit chaque soir les conversations de Joseph qui lui redit les propos de l'Empereur : « Je suis appelé, dit Napoléon, à changer la face du monde. Quelques idées de fatalité se mêlent peut-être à ma pensée... cette confiance même me donne le moyen de réussir. »

Dans une discussion devant l'Empereur, relative aux affaires religieuses, l'abbé Émery rapportait que Bossuet soutient dans sa *Défense de la déclaration du clergé*, que l'indépendance et la pleine liberté du Souverain Pontife sont nécessaires pour le libre exercice de son autorité spirituelle dans tout l'univers : « Eh bien! dit Napoléon, je ne récuse pas l'autorité de Bossuet. Tout cela était vrai de son temps, où l'Europe reconnaissait plusieurs maîtres; il n'était pas convenable que le Pape fût alors assujetti à un souverain

[1] Mas-Latrie, Bibliothèque de l'École des chartes, vol. 42, p. 560.
[2] Napoléon à Cambacérès, 31 mars 1807. *Correspondance*, XIV, 580.

particulier. Mais quel inconvénient y a-t-il que le Pape me soit assujetti, à moi, maintenant que l'Europe ne connaît d'autre maître que moi seul[1] ? »

Vainement on épuise toutes les formules de l'adulation, on arrive difficilement à le satisfaire. Les pédants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ont imaginé de le nommer Augustus-Germanicus. Napoléon dicte alors à Duroc cette note curieuse : Schœnbrunn, 3 septembre 1809 : « L'Institut propose de donner à l'Empereur le titre d'Auguste et de Germanicus. Auguste n'a eu que la bataille d'Actium; Germanicus a pu intéresser les Romains par ses malheurs, mais il n'a illustré sa vie que par des souvenirs très médiocres[2]. »

L'orgueil est poussé si loin, que ses courtisans les plus sensés finissent par s'effrayer et par croire à des accès de démence. Decrès dit à Marmont : « L'Empereur est fou, tout à fait fou, il nous culbutera tous tant que nous sommes, et tout cela finira par une épouvantable catastrophe. » Au surplus, cette infatuation est chez lui bien ancienne. Lorsque Napoléon a surpris par trahison les Bourbons d'Espagne, le voilà tout gonflé, et il les traite en petits compagnons : « Le prince Ferdinand, en m'écrivant, m'appelle *son cousin*. Tâchez de faire comprendre à M. de San-Carlos (le duc, son gouverneur)

[1] *L'Église romaine et le premier Empire*, d'Haussonville, IV, 89.
[2] La note est de la main de Duroc. Archives nationales, O-2-6, et Champollion-Figeac, *Chronique dauphinoise*, II, 330.

que cela est ridicule, et qu'il doit m'appeler simplement Sire[1]. »

Ces Bourbons sont le sujet de sa préoccupation continuelle; il les traque dans toute l'Europe, ceux de Naples et d'Espagne aussi bien que ceux de France; il traque aussi leurs serviteurs, leurs plus humbles agents et les étrangers mêmes qui persistent à témoigner des égards à cette royale maison, la plus illustre de l'Europe. Dans une négociation avec la Suède, il demande « que Fauche-Borel et tous autres agents de la même clique soient arrêtés et lui soient livrés; que tous les Suédois qui portent la croix de Saint-Louis soient tenus de la quitter, ainsi que toute autre décoration appartenant à l'ancienne France », et il déclare « que son intention est de faire la guerre à la Suède, plutôt que de souffrir d'être ainsi outragé chez elle[2] ».

Quant aux Bourbons eux-mêmes, la persécution s'est continuée contre eux avec acharnement. Bonaparte cherche partout à les atteindre. L'attentat de Bayonne fut médité et préparé au moins pendant un an. L'ambassadeur de Naples à Londres écrivait, en effet, le 14 mars 1807 : « Bonaparte a eu l'impudence de faire proposer au roi d'Espagne d'aller à Bordeaux, en lui mandant qu'il ne peut pas terminer les affaires avec ses ministres[3]. » Cette fois, les malheureux Bourbons

[1] Napoléon à Talleyrand, Bayonne, 24 mai 1808. *Correspondance*, XVII, 189.
[2] Napoléon à Champagny, 16 mai 1810. *Correspondance*, XX, 356.
[3] Archives Woronzow, XXVII, 355.

purent éviter le piège; on sait comment ils finirent par y tomber. Napoléon avait agi lui-même en écrivant directement, mais la défiance des princes était éveillée, et la lettre seule n'aurait pas eu raison de leurs inquiétudes; « l'adresse et la décision de Savary firent le reste[1] ». La famille royale tombée dans le guet-apens et arrivée à Bayonne, il y avait encore à obtenir l'abdication de Ferdinand. L'entreprise semblait difficile, mais les instruments ne manquaient pas. Champagny fut chargé de préparer le terrain et commença la discussion. Sur le refus de Ferdinand de se prêter à l'abdication, l'Empereur, alors, « chargea de la négociation le général Duroc, *qui employa sans doute d'autres moyens de persuasion* ». « Moi, dit bonnement Champagny, je suis impropre à tout ce qui est ruse et mauvaise foi[2]. »

Ces princes espagnols ne furent même pas traités avec les égards que le conquérant aurait dus à des ennemis malheureux. Sur l'ordre de l'Empereur, Savary envoya le 12 mai 1812, au chef d'escadron Reget, commandant à Valençay, des instructions pour les faire resserrer. « Si les princes ont d'autres nouvelles d'Espagne que celles que peuvent leur donner les journaux français, ils ont un canal qui les leur apporte... il n'y a pas de minces détails à négliger. Un enfant, une jeune fille, jouent le plus souvent des rôles importants

[1] *Souvenirs de* CHAMPAGNY, p. 100.
[2] *Id.*, p. 133.

dans de pareilles aventures[1]. » Savary excellait dans ces manœuvres policières. Il faisait parler les domestiques des princes, et il excitait les jalousies réciproques de leurs courtisans. Il est si absolument dépourvu de sens moral, qu'en agissant ainsi, il se trouve un brave homme : « cela le dispensait de recourir à l'emploi de moyens coercitifs, que l'embarras des affaires générales aurait peut-être excusés ». A un autre moment, le prince des Asturies veut monter à cheval, et Savary redoute qu'il ne médite une évasion ; « les chevaux se trouvèrent tout à coup encloués ou boiteux », l'agent de Savary avait passé par là[2].

Les Bourbons des autres branches furent en butte à des persécutions aussi mesquines. L'ex-reine d'Étrurie était encore en France et surveillée de près. Sur un soupçon, l'Empereur lui enleva son fils et la fit enfermer dans un couvent de Rome[3].

Ces détails, grossis par la malveillance, étaient colportés dans les châteaux de la province et dans les salons de Paris ; ils ne produisaient plus grand effet. On touchait aux désastres, et chacun s'absorbait dans ses propres souffrances. Outre les grandes, celles qui naissaient d'une guerre devenue malheureuse, il y avait les petites. On n'avait plus ni sucre ni café. Les ouvriers étaient au régiment ; les manufactures chômaient ou

[1] Lettre autographe 1re vente, Laverdet, mars 1848.
[2] SAVARY, VI, 240.
[3] *Id.*, V, 43.

fabriquaient à grands frais ; le prix de tous les objets était augmenté. Les langues se déliaient dans les rues comme dans les salons ; on commençait à parler librement de sa haine. Lord Blayney, un Anglais, fait prisonnier de guerre, habite la France de 1810 à 1814 ; il est frappé de ce mécontentement qui éclate dans toutes les classes de la population [1]. Les rigueurs de la conscription, la chasse aux réfractaires, ont enlevé à l'Empire ses plus fidèles partisans. Dans les campagnes, le nom de Napoléon est devenu impopulaire, il n'est plus prononcé qu'avec exécration. C'est que le pays commence à se rendre compte de l'effroyable saignée à laquelle son maître l'a condamné.

[1] *Relation d'un voyage forcé*, par lord BLAYNEY.

CHAPITRE VII.

LA CHASSE AUX RÉFRACTAIRES.

Les conscriptions de l'Empire. — Réfractaires et garnisaires. — La destruction de l'armée. — La guerre d'Espagne. — La campagne de 1812. — La campagne de 1813. — La campagne de 1814. — Mortalité dans les hôpitaux, sur les routes et sur les champs de bataille. — La récapitulation des cadavres. — Les responsabilités.

Aux débuts du Consulat, Napoléon avait imposé la paix continentale et maritime aux ennemis de la France. Mais, ainsi qu'il arrive parfois aux conquérants, ses succès continus lui avaient été plus périlleux qu'un revers. Le grand homme céda bientôt à l'enivrement dont le grisait la fortune. L'interprétation qu'il donna aux traités de Lunéville et d'Amiens l'engagea dans une série de guerres qui l'entraînèrent peu à peu à des armements gigantesques. Napoléon vainquit encore, et ces nouveaux triomphes l'engagèrent à poursuivre contre la force des choses la lutte qu'il avait entreprise contre les hommes. Il rêvait une Europe asservie à ses lois, et à cette illusion, il sacrifia tous les droits sans scrupule, toute une génération sans pitié.

On ne sait pas assez combien d'hommes l'Empire a coûté à la France. Des écrivains ont cité de gros chiffres,

et l'on s'est récrié. Nous voudrions analyser ce compte de cadavres, en rassembler les éléments, et asseoir nos calculs sur des bases qui défient toutes les contradictions.

Pour arriver au résultat, nous avons additionné toutes les levées de l'Empire[1]. Il suffit de reprendre toutes les lois de conscription pour connaître le nombre d'hommes que Napoléon a empruntés au pays. Ensuite, nous avons recherché ceux des soldats qui survécurent à nos désastres, survivants qu'il devint nécessaire de dénombrer, lorsqu'il s'agit de recruter la phalange héroïque qui devait triompher à Ligny et succomber à Waterloo.

I

LES CONSCRIPTIONS DE L'EMPIRE.

Le Consulat avait augmenté le nombre des soldats et la puissance militaire de la France. Avant la première conscription de l'Empire, l'effectif de l'armée s'élevait à 500,000 hommes présents sous les drapeaux.

Conscription de septembre 1805. — Le contingent annuel se divisait alors en deux moitiés de 30,000 hommes chacune : la première, appelée à un service actif;

[1] Ce travail a été fait en contrôlant par le *Moniteur* les chiffres énoncés par M. Thiers pour les diverses conscriptions. On verra que l'illustre historien a omis de mentionner une conscription entière et quelques levées partielles.

la seconde, pouvant être réunie sur un simple appel du gouvernement. Une partie du contingent de 1801, 1802, 1803, 1804 et 1805 était restée dans ses foyers. C'étaient des hommes d'un âge fait, dont l'Empereur pouvait disposer par décret. Napoléon les appela tous et voulut en outre devancer la levée de 1806, en comprenant dans une même levée tous les conscrits auxquels la loi serait applicable, depuis le mois de septembre 1805 jusqu'au mois de décembre 1806. Cette mesure devait lui fournir 80,000 hommes dont les derniers ne compteraient pas vingt ans révolus. En y joignant les contingents des années antérieures (1801 à 1805), c'était une levée de 150,000 hommes effectifs.

Aux termes de la Constitution de l'Empire, le vote des impôts, le vote des levées d'hommes appartenaient essentiellement au Corps législatif.

Pour les impôts, l'Empereur viola souvent la prescription de la Constitution. Ainsi il ordonna presque constamment par décret la perception des centimes extraordinaires [1].

Quant à la conscription, elle n'obtint jamais la sanction de la loi. Le Corps législatif n'était pas assemblé la première fois que, sous l'Empire, il fut question d'appeler une classe. Sous ce prétexte, Na-

[1] M. Thiers dit, en parlant d'un décret de ce genre : « Cet acte, comme tant d'autres, prouve le cas que Napoléon faisait de ses propres lois. » Thiers, XVII, 49.

poléon se contenta de s'adresser au Sénat, et il agit ainsi non seulement pour cette première conscription, mais pour toutes les autres[1]. Au surplus, ces grands corps de l'Empire, Sénat ou Corps législatif, n'étaient en réalité que des institutions de parade, et l'Empereur put prendre pour complice des illégalités l'assemblée que la Constitution avait dressée comme un obstacle à l'adoption des lois inconstitutionnelles.

En dehors des 150,000 hommes appelés, les gardes nationales devaient être organisées dans le Nord et dans l'Ouest, pour accourir à la défense des côtes, surtout pour se rendre à Boulogne ou Anvers, si les Anglais essayaient de brûler la flottille ou de détruire les chantiers élevés sur l'Escaut.

Novembre 1806. — Napoléon, persistant dans l'illégalité, envoya un message au Sénat pour lui demander la conscription de 1807, portée à 80,000 hommes en raison de l'extension de la France[2].

Mars 1807. — Quoiqu'on ne fût qu'en mars 1807, Napoléon résolut d'appeler la conscription de 1808. Il avait appelé déjà celle de 1807 en 1806, et celle de 1806 en 1805, soit 80,000 hommes.

Il y avait quelque difficulté, après avoir appelé en novembre 1806 la conscription de 1807, d'appeler encore en mars 1807 celle de 1808. C'était faire en cinq mois deux appels et lever 150,000 hommes à la fois.

[1] Thiers, VII, 235.
[2] *Id.*, VI, 41.

Ce n'est pas qu'il y eût à redouter l'opposition ou même les observations du Sénat, mais le ministre de la guerre, Lacuée de Cessac, pressentait les souffrances de la population et craignait que deux demandes de 80,000 hommes qui les appelaient à l'armée sans rendre aucun de ceux qui provenaient des appels antérieurs, ne produisissent des résultats fâcheux pour le pays, en privant l'agriculture de ses bras, les familles de leurs soutiens[1]. L'Empereur n'avait plus ces scrupules et n'aimait pas beaucoup qu'on les manifestât; il ne tint aucun compte des appréhensions de Lacuée.

Janvier 1808. — A partir de ce moment, loin de réduire les anticipations, il ne fit même qu'anticiper davantage. Après avoir demandé au printemps de 1807 la conscription de 1808, Napoléon voulut, dès l'hiver de 1808, demander la conscription de 1809. Les raisons qu'il en donna furent, selon la coutume, reçues avec un respectueux assentiment par le Sénat, et suivies du vote de la conscription de 1809. Ce nouveau contingent de 80,000 hommes devait porter à près de 900,000 hommes la masse des troupes françaises[2]. En y joignant cent mille alliés au moins, c'était un million d'hommes, les trois quarts de vieux soldats, dont Napoléon disposait[3].

[1] Thiers, VII, 469.

[2] Ce chiffre de 900,000 hommes est confirmé par un rapport officiel de Gaudin, ministre des finances, qui énonce bien qu'en 1809, indépendamment d'un immense état-major, l'Empereur entretenait 900,000 hommes, 100,000 chevaux de cavalerie, 50,000 d'artillerie et d'équipages, etc. (Sudre, I, 91.)

[3] Thiers, VIII, 397.

Septembre 1808. — Il restait à prendre environ 60,000 hommes sur les conscriptions antérieures de 1807, 1808 et 1809. Napoléon voulut demander en outre celle de 1810, commençant ainsi à anticiper de plus d'une année sur les conscriptions dont il faisait l'appel. Ces deux levées, de 60,000 hommes pour les années 1807 à 1809 et de 80,000 hommes pour 1810, devaient former un total de 140,000 hommes[1].

Non seulement le Sénat vota les hommes, mais il les mit à la disposition du souverain avec une bonne grâce particulière : « Cent soixante mille hommes, disait-il dans l'adresse qui accompagna le vote des appels, vont être associés à la gloire immortelle de vos nombreuses et redoutables armées[2]. »

Janvier 1809. — Comme ce dernier appel (de 140,000 hommes) ne suffisait pas à Napoléon, il avait songé à revenir sur les classes antérieures de 1806, 1807, 1808 et 1809 qui n'avaient jamais fourni au delà de 80,000 hommes chacune.

Les cent quinze départements que comptait la France à cette époque offraient une population légèrement supérieure à celle des quatre-vingt-six départements d'aujourd'hui, car tandis que la classe présente actuellement 320,000 jeunes gens ayant acquis l'âge du service, les cent quinze départements en fournissaient 377,000. Napoléon prétendait que c'était peu que d'ap-

[1] THIERS, IX, 285.
[2] Adresse votée par le Sénat, 10 septembre 1808.

peler 80,000 hommes sur 377,000, et qu'il en pouvait lever au moins 100,000. Il le pouvait assurément, mais à la condition de ne pas consommer tout ce qu'il empruntait, puisqu'il n'est pas de population qui ne pérît bientôt si on lui enlevait chaque année pour ne jamais les rendre le quart des mâles parvenus à l'âge viril. D'ailleurs, des ménagements devenaient d'autant plus nécessaires que pour la première fois, parmi les paysans traînés à la conscription, beaucoup cherchaient à s'y soustraire. Le nombre des réfractaires était devenu un danger; et il fallait employer des troupes à l'intérieur pour faire rejoindre les conscrits attardés. Mais Napoléon dédaignait les conseils de la raison; malgré les timides observations de ses plus dévoués serviteurs, il résolut de porter à 100,000 hommes la contribution annuelle de la population, ce qui l'autorisait à demander un supplément de 20,000 hommes pour cette année 1810, ce qui servit de prétexte pour réclamer également 20,000 hommes sur chacune des classes de 1806, 1807, 1808 et 1809. Cela faisait arriver aux corps 180,000 hommes dont 80,000 n'étaient pas mentionnés dans les appels antérieurs[1].

Janvier 1810. — L'Empire, avec ses proportions gigantesques, ses éléments hétérogènes, ses bases mal affermies, la jalousie universelle qu'il inspirait, exigeait pour se maintenir des armées innombrables; afin

[1] Thiers, X, 29.

de remplir ses cadres, Napoléon avait été obligé de hâter la levée de la conscription de 1811, et de la porter à 120,000 hommes[1].

Janvier 1811. — Il opéra de même en 1811 pour la conscription de 1812[2] et appela aussi 120,000 hommes. Il avait beau atteindre l'apogée de sa puissance, il lui fallait grossir le chiffre de son armée. Peu à peu il s'était aliéné les peuples comme les princes; en Europe, il ne comptait plus que des ennemis, à peine contenus par la crainte et qui épiaient un revers. C'était le moment de s'arrêter. Loin de là, Napoléon semblait se plaire à provoquer l'irritation universelle en prouvant à l'Europe que de lui elle ne devait attendre ni trêve ni repos. Peu soucieux de l'indignation qu'avaient provoquée le guet-apens de Bayonne, l'invasion du Portugal et de l'Espagne, celle des États romains, il multipliait ses usurpations, et il réunissait à son Empire, sans l'ombre d'un prétexte, la Hollande, les villes hanséatiques, le duché d'Oldenbourg, où régnait un parent de l'empereur de Russie. Il poussait à bout le souverain dont il s'était proclamé l'ami et qu'il voulait écraser comme les autres, parce qu'Alexandre persistait dans une politique indépendante.

[1] Voir le sénatus-consulte du 13 décembre 1810.

[2] Cette conscription a été omise par M. Thiers. Peut-être y a-t-il une faute d'impression dans le treizième volume, à la page 11, et faut-il attribuer à la classe de 1811 ce que l'éminent historien dit de la levée de 1812, mais l'omission porte alors sur la levée de la classe de 1811.

Mars 1811. — Du moment où Napoléon se lançait dans ces entreprises gigantesques, il ne pouvait plus s'en tenir aux mesures habituelles. Non seulement il voulut verser de nouvelles classes dans ses cadres, mais il chercha aussi à recouvrer l'arriéré des conscriptions antérieures.

II

RÉFRACTAIRES ET GARNISAIRES.

L'exagération des appels avait porté ses fruits; la résistance aux lois de recrutement était devenue générale. Dès la fin de 1808, Lacuée évaluait, dans un rapport à l'Empereur, à 307,418 le nombre des hommes qui ne s'étaient pas présentés aux appels. Celui des réfractaires était d'au moins 70,000 [1]. Un seul département, celui du Calvados, figurait dans ces chiffres pour 4,193 insoumis et plus de 800 réfractaires. De jeunes conscrits se mutilaient pour se faire réformer; des pères se suicidaient pour assurer à leurs enfants, devenus fils de veuve ou aînés d'orphelins, l'immunité du service. La conscription n'était pas entrée dans les mœurs des classes rurales, et la rigueur avec laquelle elle était appliquée, le triste sort des hommes appelés n'étaient pas faits pour disposer la population à s'y

[1] Comte de Martel, p. 185, 261, 289.

soumettre. La disette s'ajoutait à la conscription pour susciter le mécontentement populaire. « Déjà quelques boulangers n'ont plus de pain à dix heures du matin; les gens de la campagne viennent le chercher à Paris parce qu'il est moins cher que dans leur village[1]. » Dans les départements, en effet, le pain ne vaut pas moins de huit et dix sous la livre[2]. En 1812, des troubles éclatent dans diverses localités. A Paris même, la jeunesse des écoles fait entendre des cris séditieux, à l'occasion de la formation des cohortes de la garde nationale. A Caen, la populace pille le moulin de Montaigu, situé aux portes de la ville, jette le blé dans la rivière et menace le maire qui se trouvait sur les lieux. Quelques cris séditieux, quelques meubles brisés, quelques carreaux cassés, un moulin mis à sac, tel était au surplus le bilan de l'émeute, mais sous Napoléon, la moindre émotion était tenue pour sacrilège. Sur la demande du préfet, qui n'était plus Caffarelli, un régiment de cavalerie fut dirigé sur Caen, où il entra le mousqueton au poing. La police enhardie mit, un peu au hasard, la main sur sept personnes, six hommes dont un idiot, connu pour tel de toute la ville, et une jeune femme nourrissant son enfant; on poussa les malheureux sur un terrain vague derrière le château, et on les fusilla sous les yeux de la foule[3].

[1] Lettre d'Héléodore (M. de Montchanin), du 29 novembre 1811, II, 144.

[2] *Id.*, 10 avril 1812, II, 159.

[3] Amédée GABOURG dit (*Histoire du Consulat et de l'Empire*) qu'il

Dans la population si durement traitée, les réfractaires étaient considérés bien plus comme des victimes que comme des rebelles. Dans les départements de l'ancienne Belgique, dans les provinces du Rhin, de l'Ouest et du Midi, ils étaient hébergés et nourris quand on pouvait les accueillir sans être vu des gendarmes.

Les frères Morin (de Voutré, Mayenne), à la tête d'une petite bande de réfractaires, tinrent en échec, de 1810 à 1813, sur la lisière de la Sarthe et de la Mayenne, non seulement la gendarmerie et les gardes nationales, mais les détachements de ligne envoyés pour les arrêter. Ces outlaws se tirèrent de tous les dangers à force d'audace, d'adresse et de bonheur, et finirent par traiter avec les agents du pouvoir, qui ne tint pas ses engagements, et, au mépris de la foi jurée, les jeta dans la prison d'État de Pierre-Châtel[1].

Dans les environs de Montourtier, Saint-Georges, Vaucé, Signé, Saucé, Couesme et d'autres communes du Maine, des réfractaires se cachaient, et, grâce aux sympathies de la population, se dérobaient facilement aux recherches des gendarmes[2].

Sur le théâtre de la chouannerie normande, du côté

y eut cinq hommes et quatre femmes condamnés à mort. Les chroniques locales parlent de sept victimes. Voir *Indicateur de Caen*, 1836, p. 35. — O. Mancel, *Revue littéraire du Calvados*, 1835, p. 186. — Canivet, *Annales du Calvados*.

[1] *Mémoires de François Morin*, publiés par M. de Montesson, 1876, in-8°. — Lepelletier, *Histoire du Maine*, II, 522. — Abbé Paulmier, II, 257-III, 123. — Abbé Deniau, VI, 221. — Crétineau, IV.

[2] Billard, II, 287, 297, 321; III, 159, 165.

de Vire, de Mortain et de Domfront, les insoumis se montraient en armes. Le 2 février 1814, il fallut livrer un vrai combat à Glanville pour s'emparer de quatre conscrits. Dans le village d'Annebault, un conscrit fut tué sous le lit de sa mère, et son corps, jeté sur un fumier, resta pendant huit jours privé de sépulture. Dans un grand nombre de communes (notamment à Darnetal), les municipalités étaient suspendues et les populations soumises au régime de l'état de siège. Ailleurs, les communes étaient désarmées[1]. Un ministre impitoyable (Clarke), qui avait succédé à Lacuée, se plaisait à grossir et à dénaturer les faits de rébellion et s'en servait de prétexte pour multiplier les rigueurs[2].

Des garnisaires furent installés dans les familles des réfractaires et parfois même chez leurs parents éloignés. Le salaire de chaque soldat garnisaire était de 4 fr. 50 par jour, celui du sergent, du grenadier, du maréchal des logis, de 5 fr. 30, celui de l'officier de 6 fr. 50; on exigeait en plus 2 francs pour chaque cheval. C'était, pour de pauvres gens, la ruine à bref délai, d'autant que les garnisaires, encouragés plutôt

[1] Séguin, II, 390. — *Journal des Débats*, n^os des 4 et 22 juillet 1814.

[2] « Si l'on avait cru le ministre de la guerre (Clarke), il aurait fallu faire arrêter la presque totalité de l'ancienne noblesse du Maine, de l'Anjou et du Perche. » (*Mémoires de Savary*, VI, 87.) — On prétendit qu'un gentilhomme du pays avait parcouru la contrée à cheval avec la cocarde blanche... Il se trouva que c'était un fermier, révolutionnaire notoire et acquéreur de biens nationaux. (Savary, *Mémoires*, VI.)

que retenus par leurs chefs, se livraient aux excès les plus condamnables. Bientôt les parents, faute de ressources, cessèrent d'acquitter la taxe des garnisaires; on décida que leurs meubles seraient vendus aux enchères, mais il ne se présenta aucun adjudicataire pour enchérir, et l'on brûla sur la place publique les petits mobiliers des plus pauvres familles. Les excès des garnisaires, s'ajoutant au déplaisir des levées continuelles, avaient, en plusieurs provinces, poussé jusqu'au désespoir le chagrin de la conscription [1].

Malgré tous ces obstacles, sous l'impulsion du maître, l'administration impériale était parvenue à recouvrer, par des poursuites, des battues de gendarmerie, vingt mille réfractaires; mais il en restait soixante mille au moins dont les uns se cachaient dans les bois, et les autres tenaient la campagne. Napoléon, qui ne ménageait pas les moyens quand le but lui convenait, forma dix ou douze colonnes mobiles et leur fit entreprendre une chasse des plus actives [2].

La mesure fut efficace; mais il était à craindre qu'on n'eût fait rejoindre les hommes que pour les voir déserter de nouveau lorsqu'ils supposeraient leurs parents débarrassés de garnisaires. Napoléon eut la pensée de former des régiments d'instruction dans les îles rapprochées de nos côtes, séjour dont il semblait difficile de s'enfuir; il en créa dans les îles de Walcheren et

[1] Thiers, XIII, 11.
[2] *Id.*, XIII, 12.

de Ré, à Belle-Ile, en Corse et dans l'île d'Elbe. Enfermer les conscrits dans ces îles malsaines, c'était les exposer aux fièvres paludéennes : beaucoup d'entre eux tombèrent malades. Pour ne pas les perdre entièrement, on les garda très peu de temps, et on les envoya de toutes les îles de l'Océan au corps du maréchal Davout, auquel on les conduisait par bandes et au pas de course, afin de diminuer le déchet. Malgré ces précautions, beaucoup apportèrent les fièvres et les répandirent autour d'eux. De leur côté, les réfractaires de l'Est et des provinces annexées avaient été poussés vers le Rhin et embarqués sur des bateaux qui, sans plus toucher terre, les avaient transportés à Wesel. Immobiles et confinés dans un étroit espace, ceux-ci contractèrent dans le trajet d'autres maladies dangereuses. Ils arrivèrent au corps du maréchal Davout les uns malades et maudissant la tyrannie qui les jetait dans un lit d'hôpital, les autres échappés à la contagion, mais toujours révoltés contre le service militaire[1].

La poursuite des réfractaires n'empêchait pas de recruter l'armée par les procédés habituels; la guerre d'Espagne dévorait un si grand nombre d'hommes qu'il fallait bien pourvoir par des levées nouvelles aux vides devenus de plus en plus nombreux.

[1] Thiers, XIII, 193.

III

LA DESTRUCTION DE L'ARMÉE. — LA GUERRE D'ESPAGNE. — LA CAMPAGNE DE 1812. — LA CAMPAGNE DE 1813. — LA CAMPAGNE DE 1814. — MORTALITÉ DANS LES HÔPITAUX, SUR LES ROUTES ET LES CHAMPS DE BATAILLE.

La France, d'ailleurs, touche à ses grands désastres. L'année 1812 approche de son terme : on revient de Russie ; la consternation est générale ; toutes les familles sont atteintes. — « Léopold (le prince de Talmont) vient d'arriver, malade, mais heureux d'être dans son lit; il apporte du pillage de Moscou un portemanteau plein de thé de caravane. » « Alfred de Noailles a été tué. Tout Paris va s'inscrire chez madame de Poix et madame de Damas. » « Tout ce qui paraît sûr, après une multitude d'informations et de contradictions, c'est qu'Edmond a été pris étant malade; il l'était moins gravement que le petit Chabannes, qu'à la vérité tout le monde dit mort; le fait est que la pauvre Caylus est bien tourmentée. On vous aura mandé l'arrivée de Casimir de Mortemart et les inquiétudes qu'on avait pour lui[1]... »

[1] Papiers du duc de La Trémoïlle. — Extraits de lettres diverses.

Les caquetages des salons ne donnent pas l'idée de l'étendue des pertes et de l'intensité des douleurs, mais les cris de souffrance ont déjà retenti dans l'histoire : « Mon cheval versa sur moi si rudement que je restai engagé sous lui. Plusieurs centaines d'hommes passèrent sans qu'il me fût possible d'en décider un seul à me dégager. Les plus compatissants s'écartaient un peu, d'autres enjambaient par-dessus ma tête, la plupart me foulèrent aux pieds. Un gendarme d'élite enfin me releva. Cette journée s'était écoulée pour moi sans nourriture. La nuit suivante, je la passai sans manger encore dans une cabane ouverte à tous les vents, près d'un feu mourant, la flamme ne pouvant mordre sur un gros sapin tout entier qu'on avait traîné dans un abri, et dont les deux bouts sortaient l'un par la porte, l'autre par la fenêtre. Un vieux général du génie vint partager avec moi ce triste gîte. Il dévora devant moi un reste de provisions sans me rien offrir, et sans que je pusse me déterminer à lui demander une faible part du chétif repas auquel il était réduit. Cette chambre tenait à une énorme grange encore debout. Pendant cette nuit cruelle, quatre à cinq cents hommes s'y réfugièrent... lorsqu'avant le point du jour, je voulus sortir à tâtons de l'obscurité de ce tombeau, j'en heurtai du pied les premiers habitants; surpris de leur impassible taciturnité, je m'arrêtai; mais un autre obstacle m'ayant fait tomber sur les mains, les membres raidis, les figures glacées qu'elles

rencontrèrent m'expliquèrent le silence qui m'environnait..... il me fallut surmonter ces différents monceaux de cadavres [1]. »

Ce cavalier démonté, c'était le général commandant en chef du grand quartier impérial ; par ce qu'il a souffert, on peut juger des souffrances des autres.

Le comte de Choiseul-Gouffier, ancien ambassadeur de France à Constantinople, avait émigré en Russie et s'était retiré à Saint-Pétersbourg. Il fut chassé par Paul Ier et exilé dans ses terres en Lithuanie, avec son fils. Celui-ci, devenu veuf, avait épousé la belle Fisenhaus, qui raconte l'étonnement de cette colonie d'émigrés en voyant arriver à Vilna l'armée de Napoléon. On remarquait déjà l'insubordination des troupes, l'imprévoyance des chefs, qui laissaient manquer l'armée de pain pendant trois jours. Ce n'était rien, cela, c'était le début, le départ. Voici comment madame de Choiseul dépeint le retour : « Celui-ci avait jeté son casque et, affublé d'un chapeau de femme en velours et d'un manteau en satin noir, traînait par la bride son cheval efflanqué glissant à chaque pas. Celui-là se montrait enveloppé d'ornements d'église. Quelques-uns avaient jeté sur leurs épaules des robes fourrées de femmes dont les manches étaient attachées à leur cou. » Parmi eux se trouvait le général marquis de Jumilhac, beau-frère de Richelieu, qui disait après la retraite :

[1] Ségur, *Histoires et Mémoires*, VI, 22.

« Vous ne sentez pas le bonheur de manger assis à table. » « On ne pouvait faire un pas dans les rues (de Vilna) sans rencontrer les cadavres des Français gelés ou assassinés par les Juifs qui les tuaient pour s'emparer de leurs montres. Au moindre dégel, on apercevait des traces de sang sur le pavé; on voyait les femmes juives achever de leurs mains des soldats expirants ou les faire périr sous les talons de leurs pantoufles ferrées. Autour de Vilna, quarante mille cadavres de Français restèrent sans sépulture. » Les prisonniers français finirent par rester libres, mais ils mouraient de faim : « Je les vois avec des figures décharnées, des yeux dont on n'aperçoit que le blanc, chercher des débris dégoûtants pour assouvir leur faim [1]. » Hors de Vilna les souffrances des prisonniers sont plus terribles encore; ils tombent sur les chemins pour ne plus se relever. De cinq mille qu'on envoie à Babruinsk, vingt à peine arrivent vivants. Près de Wiasma, les paysannes déshabillent et lient à terre sur des pins soixante Français qu'elles fouettent en dansant et en chantant [2]. Langeron voit un homme mort dans un cheval qu'il avait éventré pour y trouver un abri contre le froid; il en voit un autre arrachant avec les dents les entrailles d'un autre cheval; il aperçoit des cadavres de soldats à qui des camarades ont coupé des lanières de chair

[1] *Mémoires historiques sur l'empereur Alexandre*, par madame la comtesse DE CHOISEUL-GOUFFIER, née DE FISENHAUS.
[2] SÉGUR, *Histoire et Mémoires*.

pour s'en nourrir. Le thermomètre de Larrey marque 28° à la boutonnière de son habit[1]. Passons sur ces horreurs, mais nous ne saurions taire la perte immense d'hommes qui fut le résultat de la campagne. Le maréchal Davout commande, le 15 juin 1812, au moment du passage du Niémen, 179 bataillons *français*, comptant 66,345 hommes; après six mois de campagne, le 8 janvier 1813, il reste 2,281 hommes. Cette portion de l'armée est la mieux administrée et la mieux commandée[2].

Les quatre premiers corps d'armée français, qui comptaient, le 15 juin 1812, au passage du Niémen, 125,962 hommes, étaient, après la campagne, réduits à 6,400 hommes. C'est le prince Eugène qui l'atteste, le 1er février 1813[3]. Le corps de Ney (le 3e) était encore de 10,000 hommes en quittant Moscou. Napoléon l'avait passé en revue au Kremlin (18 octobre); quoique décimé, ce corps restait superbe et défilait crânement devant l'Empereur. Quelques jours se passent; on ne trouve plus dans les rangs que 6,000 hommes à Krasnoï, 900 hommes à Orcha, 100 seulement après le passage de la Bérésina[4].

La garde n'existe plus. Le 21 décembre 1812, il y a tout au plus 500 hommes en état de marcher, les 800

[1] LARREY, *Mémoires de chirurgie militaire,* IV, p. 31 à 133.
[2] ROUSSET, *La Grande Armée de* 1813, 1 à 90.
[3] *Id.*
[4] *Journal de la campagne de Russie,* par le duc DE FEZENSAC.

autres présents sont « gelés et gangrenés à un tel point, qu'ils périrent tous... On en fait partir aujourd'hui 200 en traîneaux pour Danzig, afin qu'on puisse leur faire l'amputation des doigts des pieds et des mains[1]. »

La partie est perdue; mais dominé plus que jamais par la passion qui le dévore, Napoléon ne renonce pas au jeu; il va se contenter de prendre d'autres cartes.

Décembre 1812. — L'Empereur avait, avant de marcher sur Moscou, prescrit la levée de la classe de 1813, laquelle, arrivée en octobre dans les dépôts, remplissait les cadres de 140,000 hommes ayant trois mois d'instruction. De plus, il avait formé cent cohortes de gardes nationales, lesquelles présentaient cent bataillons d'hommes robustes; en se faisant demander par quelques-uns de ces bataillons l'honneur de rejoindre la grande armée, en consacrant ce vœu par une décision du Sénat, il avait ajouté à cette grande armée cent mille hommes[2].

Janvier 1813. — Il résolut de se procurer encore une centaine de mille hommes en revenant sur les classes de 1809, 1810, 1811, 1812. Il avait pris le tiers de chaque classe, puis revenait après coup sur celles qui avaient déjà fourni leur contingent, et il opérait un nouveau triage pour y choisir les hommes qui avaient acquis à vingt-deux, à vingt-trois, à vingt-quatre ans, les conditions de taille et de force physique

[1] Rousset, *La Grande Armée de* 1813, 1 à 90.
[2] Thiers, XV, 174.

qu'ils ne remplissaient pas à vingt et un. Enfin, il résolut d'exiger tout de suite la conscription de 1814 (160,000 hommes) qui devait venir remplacer dans les dépôts celle de 1813. Il n'est pas besoin d'ajouter que ces mesures furent votées par le Sénat avec sa soumission habituelle [1].

Novembre 1813. — L'armée de 1813 est fondue. On est à la veille de la lutte suprême. Napoléon se préoccupe peu d'entraîner avec lui la France dans l'abîme. Mais le pays est épuisé ! — Il fouillera le sol à de nouvelles profondeurs. — Ceux-ci ont dix-sept ans ! — Ceux de dix-sept ans partiront. — Ceux-là ont cinquante ans ! — Ceux de cinquante ans partiront. — Ces autres sont infirmes ! — Tous ces infirmes partiront. — Ils iront s'affaisser sur les routes ou périr dans les hôpitaux ; beaucoup n'arriveront pas sur les champs de bataille. Au mois d'octobre précédent, avant de quitter Dresde pour Leipsick, Napoléon avait chargé Marie-Louise de se rendre au Sénat afin d'obtenir la conscription de 1815, qui devait fournir 160,000 conscrits, et, en outre, une levée extraordinaire de 120,000 hommes sur les classes déjà libérées de 1812, 1813 et 1814. (Sénatus-consulte du 9 octobre.) Le Sénat a donné tout ce qu'on lui demandait ; il a même livré ces victimes avec une sorte d'allégresse. — Quand il s'agit des soldats rappelés : « Les braves qui vont se

[1] THIERS, 217, 240.

rendre à la voix de la patrie ont déjà atteint l'âge où l'on n'a pas besoin d'être préparé aux fatigues de la guerre. » — Quand il s'agit des plus jeunes recrues : « Pour eux, ces fatigues seront un exercice salutaire. » Si le gouvernement remonte jusqu'à l'an XI : « En remontant jusqu'à l'an XI, Sa Majesté cède aux conseils de la justice, de la sagesse, de l'humanité. Les hommes qui viendront se ranger sous les aigles françaises réuniront la force au courage[1]. »

Parmi les hommes dont l'appel avait été décidé en octobre, il fallait considérer comme ne pouvant encore rendre aucun service ceux qui faisaient partie de la conscription de 1815. Grâce au système des anticipations, celle-ci devait donner des soldats de dix-huit ans.

Napoléon n'avait pas la pensée de les employer immédiatement; il les destinait à former une réserve qui remplirait les dépôts et occuperait les places fortes. Pour se procurer des soldats disponibles, il imagina de recourir à toutes les classes qu'il avait solennellement libérées et d'y puiser tous les célibataires. Évaluant à 300,000 les sujets qu'il pourrait trouver par ce moyen, il fit rédiger un sénatus-consulte qui l'autorisait à lever ce nombre d'hommes sur les classes antérieures en remontant de 1813 à 1803[2]. Enfin, il rappela environ 40,000 hommes sur les classes de 1814 à 1808 sous le

[1] Adresses rédigées par les commissions du Sénat. Adresse rédigée par Regnault de Saint-Jean d'Angely et accompagnant le sénatus-consulte du 11 novembre 1813.

[2] Thiers, XVII, 49.

prétexte de corriger le sénatus-consulte du 9 octobre 1813[1]. De cette façon, la conscription pesait sur toutes les familles.

Combien, parmi ces hommes, répondraient aux appels, avec le soulèvement des esprits contre la guerre, avec cette opinion enracinée qu'on la faisait pour Napoléon seul, avec cette autre idée qu'aucun de ceux qui partaient pour l'armée n'en devait revenir? En effet, les blessés rentrés dans leurs familles apprenaient au pays le sort de ces victimes tombées loin du foyer et du toit paternels. Parmi les hommes réunis pour la campagne de 1813, les deux tiers avaient moins de vingt ans, et ces jeunes gens mal soignés et mal nourris n'offraient aucune résistance à la fatigue et aux maladies contagieuses[2]. Dès juin 1813, le 3e corps avait renvoyé 26,000 hommes aux hôpitaux et n'en comptait que 24,000 sous les armes[3].

La grande armée de 1813 comprend, le 15 août 1813, à la rupture de l'armistice, environ 425,000 hommes sous les armes et 90,000 dans les hôpitaux. 180,000 hommes ont déjà disparu. A la fin de septembre tout achève de fondre[4].

[1] Sénatus-consulte du 11 novembre 1813.

[2] Le 15 avril 1813, dix-sept jours avant Lutzen, Ney, Marmont et Victor trouvent que le soldat n'est pas assez nourri : vingt-quatre onces de pain, et rarement du vin ou de la bière. Marmont se plaint du manque de soins, du défaut de chirurgiens, etc. — ROUSSET, *La Grande Armée de* 1813, p. 109 à 165.

[3] ROUSSET, *La Grande Armée de* 1813, p. 90.

[4] *Id.*, p. 180.



A Erfurt, après Leipsick, on cite sept hôpitaux où les blessés meurent d'inanition.

A Mayence, les édifices publics sont remplis de blessés, et l'on en met 15,000 chez les habitants. Les rues sont pleines de cadavres d'hommes et de chevaux. Plusieurs blessés sont venus de Leipsick (à quatre-vingt-douze lieues) sans avoir été pansés. Une épidémie terrible naît dans cette agglomération de blessés. Cinq cents personnes par jour meurent, du 7 au 20 novembre, et les habitants ne sont pas plus épargnés que les soldats. De Mayence, l'épidémie gagne les villes voisines. Partout les gîtes d'évacuation sont encombrés ; les maisons sont pleines de malades et de blessés qu'on trouve jusque dans les corridors ; là ils meurent sans secours, car il n'y a plus de vivres ni d'infirmiers. Le gîte étant rempli, il faut pousser plus loin afin d'en découvrir un autre. Le voiturier, exaspéré de ne pas voir de terme à son service répugnant, reprend sa route en maugréant, fouette ses chevaux à tour de bras ; la charrette est emportée au galop sur un chemin usé. Des jambes, des bras cassés sont ébranlés par les cahots, des malades sont jetés à terre, d'autres blessés cherchent à se précipiter pour finir leurs douleurs par une prompte mort. Souvent les voituriers abandonnent leur triste fardeau devant le seuil des maisons désertes, dont la porte close ne s'ouvre pas pour le recevoir [1].

[1] J.-B. Hapdé, *Les sépulcres de la Grande Armée.*

Les souffrances redoublent depuis que la retraite est changée en déroute. De Mayence à Sarrebruck, dans les dépôts d'ambulance, Larrey a dû passer une partie des nuits à faire enlever ou à enlever lui-même les cadavres enfouis sous la paille pourrie où gisent les malades et les blessés vivants [1].

En 1814, la mortalité devient effrayante; elle est favorisée par la précipitation de la retraite. Napoléon déplace sans cesse des malheureux dont le repos est le premier besoin : « Brienne, 1er février, neuf heures du soir : Ordre d'évacuer tous les malades dans la nuit. » Il fait expédier sur Sézanne, puis sur Nogent, puis sur Paris, puis répartir entre Chartres et Rouen ses malades et ses blessés dont une grande partie succombe dans le trajet.

Mais revenons à l'énumération des levées de l'Empire.

Pour compléter le tableau des appels, depuis 1805 juqu'à 1814, il reste à y comprendre 10,000 gardes d'honneur, 10,000 hommes empruntés aux corps de la marine, 5,000 hommes tirés des gardes municipales et des compagnies de réserve.

[1] Larrey, *Mémoires de chirurgie militaire,* IV, 455. — Rapport au ministre de la guerre, 10 décembre 1813.

RÉCAPITULATION.

Effectif de l'armée en septembre 1805.	500,000
Appel de septembre 1805.	150,000
Appel de novembre 1806.	80,000
Appel de mars 1807.	80,000
Appel de janvier 1808.	80,000
Appel de septembre 1808.	80,000
Appel de janvier 1809.	20,000
Appel sur les classes antérieures. . .	80,000
Appel de janvier 1810.	120,000
Appel de janvier 1811.	120,000
Appel de janvier 1812.	120,000
Appel de 100 bataillons de gardes nationales (juin 1812).	100,000
Appel de janvier 1813, sur les classes de 1809, 1810, 1811, 1812.	100,000
Appel de janvier 1813 (classe de 1814).	160,000
Novembre 1813. — Appel de la classe de 1815.	160,000
Levée extraordinaire sur les classes de 1812, 1813, 1814.	120,000
Appel extraordinaire sur les classes antérieures de 1813 à 1803.	300,000
Nouvel appel extraordinaire sur les classes de 1814 à 1808.	40,000
A reporter. . .	2,410,000

Report.	2,410,000
Gardes d'honneur.	10,000
Corps de la marine.	10,000
Gardes municipales et compagnies de réserve.	5,000
TOTAL. .	2,435,000

Sauf deux cent mille hommes environ [1], tous ces hommes ont rejoint; tous ont été présents sous les drapeaux; aucune classe, aucune portion de classe n'a été congédiée. Sous le premier Empire, le soldat ne pouvait être libéré que par la mort.

IV

LA RÉCAPITULATION DES CADAVRES. — LES RESPONSABILITÉS.

Que restait-il en 1814? M. Thiers a fait l'énumération des hommes qui ont survécu [2] :

[1] Les garnisaires et les colonnes mobiles avaient eu raison des réfractaires *antérieurs*. Dix mille hommes au plus avaient réussi à échapper aux gendarmes. Mais, avant l'abdication, on n'avait pu faire rejoindre entièrement la levée de 300,000 hommes et la classe de 1815. Lorsque le gouvernement des Bourbons congédia cette dernière, en fait, il ne renvoya que 46,000 hommes. Aussi comptons-nous 190,000 réfractaires appartenant à la levée de 300,000 hommes et à la classe de 1815.

[2] THIERS, XIX, 287. — Les chiffres cités par M. Thiers me paraissent sensiblement exagérés. Ici (XIX, 287), il compte 186,000 hommes disséminés dans les diverses places de l'Europe; un peu plus haut

« Au moment de l'abdication de Napoléon (en 1814), il y avait en France et en Europe le nombre suivant de soldats français de toutes armes, les uns réunis en corps d'armée, les autres tenant garnison dans les places lointaines, ou restés comme prisonniers dans les mains de l'ennemi.

« Pendant la campagne de 1814, Napoléon avait 65,000 hommes sous son commandement direct, le général Maison 15,000, le maréchal Soult 36,000, le général Decaen 4,000, le maréchal Suchet 12,000, le maréchal Augereau 28,000; total, cent soixante mille combattants, composant l'armée active. . 160,000

« Les places de l'intérieur en contenaient 95,000, ce qui portait à 255,000 hommes à peu près l'effectif réel sur le territoire français. 95,000

« Il était resté 24,000 hommes dans les garnisons de la Catalogne, 30,000 dans celles du Piémont et de l'Italie, 32,000 défendant l'Adige sous le prince Eugène. A Magdebourg, à Hambourg et dans les diverses places de l'Allemagne, il y avait

A reporter. 255,000

(XVII, 19), il disait textuellement : « Plus de 140,000 hommes de nos meilleures troupes étaient disséminés dans les places de l'Europe. » Il semble même qu'il y a double emploi entre ces 140,000 hommes et une partie des prisonniers; enfin, il n'a pas tenu compte de la mortalité, très grande parmi ces prisonniers. En fait, la Restauration n'a pas recouvré plus de 100,000 prisonniers; tout le reste a péri.

Report.	255,000
60,000 hommes, 40,000 dans les places cédées par la convention du 23 avril, telles qu'Anvers, Wesel, Mayence, etc., ce qui faisait un total de cent quatre-vingt-six mille hommes.	186,000
« On devait recouvrer 130,000 prisonniers.	130,000
TOTAL.	571,000

Voilà les survivants.

Tout compte fait, 1,700,000 Français[1] et 2,000,000 d'autres Européens ont été sacrifiés à l'ambition d'un homme.

Sur qui pèse en effet la responsabilité de la guerre? Bonaparte vainqueur avait su imposer la paix à ses ennemis; mais il rendit bientôt la guerre inévitable par une violation systématique des traités de Lunéville et d'Amiens. La paix! Au plus fort de la lutte, Napoléon dix fois aurait pu la dicter, par exemple, en 1806. Fox, il est vrai, venait de succomber. Le parti de la guerre était en majorité à Londres; mais reculant devant la perspective d'une lutte effroyable, il avait fait

[1] L'Empire a donc levé 2,455,000 hommes, dont 200,000 n'ont pas rejoint. Si l'on déduit les 571,000 hommes encore vivants des 2,255,000 hommes qui ont passé sous les drapeaux, il reste 1,684,000 hommes pour le chiffre des morts. Mais d'une part, M. Thiers a sensiblement exagéré le chiffre des survivants; d'autre part, nous n'avons pas mentionné les pertes éprouvées pendant la campagne de 1815. Le chiffre de 1,700,000 morts a été probablement dépassé.

offrir la paix à Napoléon. L'Angleterre acceptait les conquêtes de la France, elle admettait les dynasties entées sur la souche impériale, Louis, en Hollande, Joseph, à Naples, et l'insensée Confédération du Rhin. Elle demandait une seule concession, la seule aussi que réclamait Alexandre, c'était de maintenir aux Bourbons de Naples la Sicile, qu'ils détenaient, et de leur accorder la Dalmatie, qui nous était à charge. Un Napoléon raisonnable, se modérant lui-même, aurait conclu la paix sans hésiter. Mais ce Napoléon, c'est la chimère des utopistes du passé. Le vrai Napoléon ne se modère pas; le vrai Napoléon déteste les Bourbons, le vrai Napoléon satisfait sa passion; le vrai Napoléon a refusé la paix.

La paix! Il la veut moins encore après la catastrophe de Russie, après Lutzen et Bautzen, après cette première campagne de 1813, alors que l'Autriche, infidèle à la cause des peuples, lui livre, à cette heure suprême, la domination sur tout le continent. En signant l'armistice, Napoléon cherche à gagner deux mois pour compléter ses armements, pour les proportionner aux forces de ses ennemis, il n'a pas un instant la pensée de souscrire aux conditions que propose l'Autriche : abandon à la France de la Belgique et des provinces rhénanes, de la Hollande, du Piémont, de la Toscane et de l'État romain, devenus départements français, de la Westphalie, de Naples et de la Lombardie, constitués en royaumes vassaux. — Pourtant, les con-

cessions demandées, — abandon du grand-duché de Varsovie, reconstitution de la Prusse jusqu'à l'Elbe, abolition de la Confédération du Rhin, restitution de l'Illyrie et des villes hanséatiques, évacuation de l'Espagne..... ne faisaient que concentrer les forces de l'Empire et, en réalité, augmentaient sa puissance; mais une concession froissait l'amour-propre du maître, et à la paix, sans hésiter, il préféra la guerre. Ses alliés l'abandonnent, désertent son drapeau sur les champs de bataille, et leur désertion ne le fait pas fléchir.

« Si l'Empereur pouvait réunir toute la France autour de lui, Sa Majesté entendrait crier de toutes parts : Sire, donnez-nous la paix [1]. » Tous, en effet, sauf lui, sentent combien la lutte est impossible.

La nécessité de la paix était si bien comprise, qu'elle n'échappait pas au muet de Napoléon, à son complice dans les œuvres suspectes, à l'homme qui lui avait donné sa jeunesse, sa réputation, sa conscience. Savary écrit à l'Empereur que les Français, TOUS les Français demandent la paix. Ce mot de paix provoque sa disgrâce : « Le ton de votre correspondance ne me plaît pas; vous m'ennuyez toujours du besoin de la paix. Je connais mieux que vous la situation de mon Empire, et cette direction donnée à votre correspondance ne produit pas un bon effet sur moi. Je ne ferai pas une paix qui serait déshonorante... Ces matières ne vous re-

[1] Lettre du général Decaen au ministre de la guerre.

gardent pas. Ne vous en mêlez pas [1]. » Et en même temps, Napoléon écrit à Cambacérès : « Le duc de Rovigo ne connaît ni Paris ni la Révolution; si on le laissait faire, il aurait bientôt mis le feu en France [2]. »

Et la guerre continue, et l'année 1813 s'achève dans les désastres. Comment l'étranger s'est-il arrêté aux bords du Rhin, que ne protégeaient plus nos faibles effectifs? C'est que la coalition, comme surprise de ses triomphes, était encore disposée à la paix.

Si la politique de Napoléon nous avait mis le monde sur les bras, la bravoure de ses armées, le souvenir des luttes héroïques donnaient à réfléchir aux puissances continentales; celles-ci nous haïssaient beaucoup; elles nous craignaient davantage. De là, les conditions offertes à Francfort. La France conserverait sa frontière du Rhin, des Pyrénées, des Alpes, elle se renfermerait dans ses limites naturelles. De telles conditions après de tels désastres! Et Napoléon temporise! L'occasion négligée ne se retrouve plus.

Et la guerre reprend. La France est envahie; les défenseurs lui manquent. Cependant, les alliés redoutent jusqu'au bout un retour de fortune. Au mois de février, on aurait pu signer une paix acceptable. La paix sauverait la France, elle diminuerait Napoléon. Napo-

[1] Lettre de Napoléon à Savary, 13 juin 1813. — *Correspondance*, XXV, 382.

[2] Lettre de Napoléon à Cambacérès, juin 1813. — *Correspondance*, XXV, 470.

léon refuse. Le 7 février (1814), il refuse de céder même Anvers et Mayence.

Napoléon dirigeait seul ses armées sur les champs de bataille; seul, il expédiait des ordres à ses préfets; seul, il dissertait de politique dans ses journaux; seul, il parlait dans ses Chambres muettes. Il n'y avait dans tout l'Empire pas d'autre général, d'autre administrateur, d'autre publiciste, d'autre orateur que lui; il n'y avait pas d'autre diplomate. Napoléon nouait et dénouait seul ses ligues et ses traités, et seul l'histoire le rendra responsable des dix années de guerres, aussi bien que du sang versé.

CHAPITRE VIII

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE.

L'exécution du Concordat. — Les rapports de Napoléon avec le clergé de l'Empire. — Le catéchisme impérial. — Les démêlés avec le Pape. — L'arrestation de Pie VII. — Le redoublement de la persécution.

On s'étonnera peut-être de nous voir revenir, après M. d'Haussonville, sur un sujet qu'il a si amplement traité; mais le clergé français, banni du sol de la patrie par les lois révolutionnaires, figurait en partie parmi les émigrés, et doit rentrer à ce titre dans le cadre de notre étude. Les violences exercées par Napoléon contre les prêtres de son Empire ont eu d'ailleurs des résultats dont nous souffrons encore. La persécution a multiplié les semences de conflits entre la puissance civile et la puissance religieuse, alors que le Concordat venait de débarrasser l'idée monarchique d'une compromission dangereuse. Peut-être le lecteur sera-t-il médiocrement ému par le récit des épisodes modernes de la querelle ravivée entre le sacerdoce et l'Empire. Cependant le débat recèle un intérêt plus sérieux que celui qui pourrait s'attacher aux discussions théologiques. Au fond, ce que Napoléon menace dans les empor-

tements de sa volonté tyrannique, ce sont les droits de l'âme et de la conscience. Les hommes qui les ont défendus contre un impitoyable oppresseur méritent tous nos sympathies, et quelques-uns notre respect.

I

L'EXÉCUTION DU CONCORDAT. — LES RAPPORTS DE NAPOLÉON AVEC LE CLERGÉ DE L'EMPIRE.

La persécution contre le clergé n'a pas commencé, comme on le croit généralement, vers la fin de l'Empire. Chose étrange, la signature du Concordat donna le signal des violences. On compte par dizaines les renvois ou incarcérations de prêtres contre lesquels Napoléon n'avance d'autres griefs que celui de n'avoir pas adhéré au Concordat. Pour l'Empereur, la religion était surtout un instrument politique, un moyen plus efficace qu'un autre de dominer les âmes et de s'attacher les esprits. Le conquérant a restauré le culte, un peu par entraînement et par force subie, beaucoup pour faire de l'Église un instrument de règne. Malheur à tous ceux qu'il soupçonne de vouloir se soustraire à cet asservissement.

Dès le mois de janvier 1801, M. Fournier, prêtre de Saint-Sulpice, était arrêté par les agents de Fouché après un sermon prêché à Saint-Roch, enfermé à

Bicêtre et revêtu du costume des fous. De Bicêtre, il fut transféré à la citadelle de Turin [1].

En 1802, l'abbé Guillon, futur évêque du Maroc, fut enfermé au Temple pour avoir adressé une consultation au chapitre de Rouen. Il y fut maintenu parce qu'on avait trouvé dans ses papiers des notes sur Bonaparte; or on savait qu'elles n'étaient pas de lui. Un peu plus tard, un curé de Strasbourg est arrêté parce qu'il a logé la baronne de Reich. Un prêtre de Marseille devient suspect parce que dans un voyage il a passé par Gibraltar. Quelques ecclésiastiques du Pas-de-Calais correspondent avec « l'infâme » évêque d'Arras. « Je veux savoir, écrit Napoléon, quelles seraient les formes canoniques à employer pour les dégrader, afin qu'ils soient livrés à la rigueur de la justice..... Je ne suis pas content du vicaire de Saint-Sulpice; c'est un homme également à dégrader [2]. »

Le plus souvent c'est Fouché que Napoléon charge de surveiller son clergé. « Il est instant que vous ayez les yeux ouverts sur le diocèse de Poitiers. Il est en vérité honteux que vous n'ayez pas encore fait arrêter l'abbé Stewens. On dort, car comment un misérable prêtre aurait-il pu échapper [3]? » « Je vois dans votre lettre du 12 que vous avez arrêté un curé de la Ven-

[1] Libéré le 1er janvier 1803, il devint évêque de Montpellier en 1806.

[2] Lettres de Napoléon. *Correspondance officielle*, IX, pages 240, 306, 307, 320, 339, 474.

[3] Lettre à Fouché, 30 juin 1805. *Correspondance Napoléon*.

dée. Vous avez très bien fait, gardez-le en prison [1]. »

« L'abbé de Coucy me fait le plus grand mal ; il correspond toujours avec ses diocésains. Je désire qu'on fasse arrêter cet homme et qu'on le mette dans un couvent [2]. »

Cinq prêtres du diocèse de Blois ont colporté un mandement de leur ex-évêque. Napoléon envoie l'ordre au grand juge de les faire arrêter et transporter à Rimini [3]. Un mois après, il apprend qu'on n'a rien fait ; il se fâche, et c'est sept prêtres qu'il lui faut. « Pourquoi a-t-on relâché les deux prêtres que j'ai fait arrêter à la Rochelle, et n'a-t-on pas emprisonné ceux dont j'avais ordonné l'arrestation à Blois [4] ? »

Nous sommes à peine au début de l'Empire, et les ordres d'arrestation se multiplient. Napoléon prescrit d'emprisonner un curé des environs d'Abbeville [5]. Il fait arrêter en même temps dix prêtres à la Rochelle, dix prêtres à Liège, et les envoie à Rimini, en ajoutant : Il faut les dégrader [6]. Le prêtre Habert, de Blois, est arrêté sur son ordre direct : « L'officier que vous enverrez ne devra s'adresser, pour l'arrêter, ni au préfet ni au commissaire de police [7]. »

[1] Lettre à Fouché, 24 janvier 1807. *Correspondance de Napoléon.*

[2] Lettre à M. de Lacépède, 2 juin 1805. *Correspondance de Napoléon.*

[3] Lettre de Napoléon à Régnier, 10 février 1804. *Correspondance*, IX, 240.

[4] Lettre de Napoléon à Moncey, 23 mars 1804. *Id.*, IX, 306.

[5] Lettre de Napoléon à Portalis, 30 mars 1804. *Id.*, IX, 810.

[6] Lettre de Napoléon, 7 avril 1804. *Id.*, IX, 320.

[7] Lettre de Napoléon à Régnier, 24 avril 1804. *Id.*, IX, 339.

Napoléon a dit, en parlant des prêtres qui n'acceptent pas le Concordat : « Quant aux réfractaires,... je les ferai enlever [1]. » Et il tient sa promesse.

L'abbé Beaunier n'accepte pas le Concordat et dit la messe à ceux qui partagent ses scrupules. On l'arrête à Cloyes en 1810. Il est enfermé à Bouillon, puis à Pierre-Châtel, où il se trouve encore en 1814.

Quant au clergé concordataire, il devait, lui aussi, éviter avec soin d'émettre sur aucun sujet des idées de nature à déplaire.

Au mois d'avril 1808, l'Empereur, se rendant à Bayonne, s'était arrêté quelques jours à Bordeaux. Napoléon, si terrible dans sa colère, savait charmer tous ceux qu'il voulait captiver. A ce premier passage, il avait laissé les ecclésiastiques de Bordeaux sous l'impression de son affabilité. Reprochant amicalement à Mgr d'Aviau de ne pas prendre assez de soin de lui-même, il lui avait donné sur sa cassette une somme de 80,000 francs pour s'acheter une maison de campagne.

A son retour, recevant de nouveau l'archevêque et le clergé de Bordeaux, l'Empereur se mit à disserter sur la convenance du divorce. « Il n'appartient pas à l'homme de séparer ce que Dieu a uni, lui dit doucement l'abbé Thierry, grand vicaire du diocèse, vieux docteur de Sorbonne. — Oui, cela est bon, reprit

[1] Lettre de Napoléon au cardinal Fesch, 11 novembre 1802. *Correspondance*, VIII, 119.

l'Empereur, dans les cas ordinaires de la vie, sans quoi il n'y aurait plus rien de stable dans l'institution du mariage; mais cela ne peut être lorsque le bien de l'État l'exige. — Son interlocuteur assura que le précepte de l'Évangile ne souffrait pas d'exception. — Vous ne reconnaissez donc pas la tradition? — La tradition est unanime comme l'Écriture sur l'indissolubilité du lien conjugal. — Non, affirma l'Empereur, la tradition est pour moi. Ne l'ai-je pas vu dans la Pologne, dans le grand-duché de Posen, dans les États de Hongrie et autres pays du Nord, où j'étais il y a si peu de temps?... »

L'Empereur interpella aussi, pour avoir son avis, le supérieur du grand séminaire de Bordeaux. Celui-ci vint en aide à l'abbé Thierry et se mit à expliquer que les cas de dissolution de mariage, auxquels l'Empereur faisait allusion, n'étaient que des cas antérieurs de nullité.

Étonné de cette contradiction, Napoléon congédia brusquement l'archevêque et ses grands vicaires. Son visage était rouge, et ses paroles entrecoupées trahissaient la vivacité de son mécontentement. « De quels hommes s'entoure donc cet archevêque de Bordeaux? Il n'y a pas un seul théologien parmi eux... » Peu de jours après son retour à Paris, Napoléon donnait ordre au ministre des cultes de faire savoir à Mgr d'Aviau qu'il ne reconnaissait plus M. Thierry pour grand vicaire, M. Delort pour secrétaire général, M. Lacroix

pour supérieur du grand séminaire de Bordeaux, et l'archevêque fut obligé de destituer des collaborateurs qu'il estimait, mais qui avaient eu le tort de parler suivant leur conscience[1].

Le clergé devait aussi se garder de déplaire aux autorités investies du droit de le surveiller.

M. de Chevigné de Bois-Chollet, évêque de Séez, était un ancien royaliste qui avait travaillé de toutes ses forces à la pacification de la Vendée. Il partageait les sentiments d'une grande partie du clergé pour le chef de l'Empire, et considérait Napoléon comme ayant reçu la mission providentielle de rétablir en France la paix civile et la paix religieuse. De ce côté, l'évêque était irréprochable, mais il avait conservé une franchise d'allures qui l'avait mis très mal avec le préfet de l'Orne et le maire de Séez, et les deux fonctionnaires l'avaient dénoncé au sénateur Rœderer, qui avait ce département dans sa sénatorerie. On faisait valoir deux griefs contre le vieil évêque, — une circulaire que M. de Bois-Chollet *avait eu le dessein* d'adresser à ses curés, pour les engager à chanter les vêpres même aux jours des fêtes religieuses qui depuis le Concordat n'étaient plus *fêtes d'obligation*, — puis l'absence trop fréquente du prélat aux mariages des rosières protégées par M. le maire de Séez. La punition de ces méfaits ne se fit pas attendre.

Le 1er juin 1811, Napoléon, recevant à Alençon M. de

[1] Récit emprunté à l'*Histoire de Mgr d'Aviau*, par l'abbé Lyonnet.

Bois-Chollet et son clergé, lui parla en ces termes : « ... Je suis très mécontent de vous. Vous êtes le seul évêque sur qui j'ai reçu des plaintes. Vous entretenez ici des divisions. Au lieu de fondre les partis, vous distinguez encore entre les constitutionnels et les inconstitutionnels... Vous voulez la guerre civile. Vous l'avez déjà faite; vous avez trempé vos mains dans le sang français. Je vous ai pardonné, et vous ne pardonnez pas aux autres, misérable!... Votre diocèse est le seul en désordre. — Sire, tout y est très bien. — Vous avez fait une circulaire très mauvaise. — Je l'ai changée. — Je vous ai fait venir à Paris pour vous montrer mon mécontentement, et rien ne vous corrige. Vous êtes un mauvais sujet; donnez votre démission sur l'heure! — Sire!... » — « Qu'on mette tout de suite la main sur les papiers de ses secrétaires », dit l'Empereur en se tournant vers le préfet. L'évêque sortit alors, et le préfet avec lui [1].

Quelques heures après, l'Empereur faisait appeler dans son cabinet les grands vicaires et les chanoines du chapitre de Séez. Ces messieurs saluèrent humblement Napoléon, qui, apostrophant brusquement les chanoines : « Quel est parmi vous celui qui conduit votre évêque, lequel d'ailleurs n'est qu'une bête? » Un de ces messieurs désigna M. Le Gallois, simple curé de paroisse, nommé grand vicaire honoraire par M. de Bois-Chollet,

[1] Tel est le dialogue que rapporte Rœderer, présent à l'entrevue, *Œuvres complètes* de Rœderer, III, 567.

prêtre d'un grand savoir et d'une grande vertu. « Ah! c'est donc vous? Et pourquoi ne lui avez-vous pas conseillé d'assister au mariage des rosières? » — M. Le Gallois, un peu troublé, mais surtout étonné : « Sire, j'étais absent au mariage de ces rosières. » — « Pourquoi avez-vous fait faire à votre évêque cette circulaire au sujet des fêtes supprimées? » — « Sire, j'étais encore absent, et, pour dire la vérité, aussitôt que j'en ai eu connaissance, je me suis rendu à Séez pour conseiller une circulaire tout opposée qui a effectivement paru. — F.....! où étiez-vous donc? — Dans ma famille. — Comment, avec un évêque pareil, qui n'est qu'une f..... bête, étiez-vous si souvent absent? Et pourquoi vous êtes-vous rendu auprès d'un évêque comme ça pour être son grand vicaire? — Sire, j'ai obéi à mes supérieurs. »

Tandis que Napoléon faisait subir ces interrogatoires à l'évêque de Séez et à son grand vicaire, les agents du préfet fouillaient tous leurs papiers. Grand désappointement; on ne découvrit rien. N'importe, l'Empereur avait traité l'évêque de misérable, il l'avait menacé de destitution; il fallait tout au moins que l'évêque se démît. On lui signifia qu'il n'avait d'autre parti à prendre. Le vieil évêque se résigna; mais la souffrance fut cruelle; il succomba quelques mois plus tard, frappé à mort par la scène d'Alençon.

Quant à M. Le Gallois, quarante-huit heures après son entrevue avec l'Empereur, il fut arrêté dans le palais

épiscopal et amené entre deux gendarmes dans la prison d'Alençon; de là, il fut conduit de brigade en brigade jusqu'à la prison de la Force. Il y fut retenu onze jours au secret, n'ayant d'autre lit que la paille d'un assassin qui venait d'être mené à l'échafaud. En dépit d'un rapport favorable du ministre de la police : « Ce chanoine a trop d'esprit, s'écria Napoléon, c'est un homme dangereux; qu'on le mette à Vincennes! » M. Le Gallois y passa neuf mois. Atteint d'une attaque de paralysie, il n'obtint de sortir de la prison d'État que pour être détenu dans une maison de santé, où il resta jusqu'à la fin de l'Empire[1].

Vers le même temps, treize cardinaux, par scrupule de conscience, s'abstinrent d'assister au mariage de Napoléon avec Marie-Louise; ils furent dépouillés de leurs insignes, obligés de revêtir le costume des simples prêtres, privés de leurs biens tant ecclésiastiques que patrimoniaux, ainsi réduits à vivre d'aumônes, enfin exilés deux par deux à Reims, Rethel, Mézières, Saint-Quentin, Sedan et Semur (où il y en eut trois), et là, placés sous une surveillance rigoureuse. Pour ajouter au désagrément de l'exil, la police prit soin de mettre ensemble les cardinaux dont l'humeur et le caractère semblaient cadrer le moins[2].

[1] Lettre de l'Empereur au ministre des cultes, 2 juin 1811, non insérée dans la Correspondance de Napoléon. M. D'HAUSSONVILLE, IV, 174.

[2] M. D'HAUSSONVILLE, III, 255. — Napoléon, sous l'impression de

Ces vieillards, dénués de tout, seraient morts de misère si une association présidée par l'abbé Legris-Duval ne s'était pas formée pour leur venir en aide. Le duc de Montmorency, l'ami de madame de Staël, figurait parmi les plus généreux donateurs. Mais l'œuvre était surtout patronnée par la princesse de Chimay, la duchesse de Duras, la princesse de Poix, la marquise de Cordoue, mesdames de Saint-Fargeau, de Gros-Bois et du Croisic. Ce comité s'était adjoint plusieurs ecclésiastiques, et parmi eux l'abbé Perreau, qui lui-même paya de sa liberté le concours qu'il prêtait à cette œuvre [1].

Les Sœurs de charité auraient dû trouver grâce devant l'Empereur : elles soignaient ses soldats avec un dévouement infatigable : mais ayant froissé sa susceptibilité, elles n'échappèrent point à son courroux. Déjà, au mois de novembre 1809, Napoléon avait défendu à l'abbé Hanon, supérieur des Lazaristes et des Sœurs de charité, d'exercer les fonctions de ces deux charges;

la colère, émit même la prétention d'imposer leur démission à ceux de ces cardinaux qui étaient titulaires d'évêchés.

« Plusieurs cardinaux ne sont pas venus hier, quoique invités, à la cérémonie de mon mariage. Ils m'ont, par là, essentiellement manqué. Je désire savoir quels sont ceux de ces cardinaux qui ont des évêchés en France, dans mon royaume d'Italie ou dans le royaume de Naples. Mon intention est de donner à ces individus leur démission, et de suspendre le payement de leurs pensions en ne les considérant plus comme cardinaux... » (Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préamenen, 5 avril 1810, non insérée dans la Correspondance.)

[1] M. d'Haussonville, III, 448. — L'abbé Perreau fut enfermé à Vincennes.

son crime était de n'avoir pas voulu placer madame Lætitia, mère de l'Empereur, à la tête du conseil de l'Ordre, et de continuer à se mêler de la direction dont il était investi. Là-dessus le vieux prêtre avait été enlevé nuitamment de son domicile, mis d'abord en surveillance à Saint-Pol, puis enfermé dans la prison d'État de Fenestrelle, où il resta jusqu'à la fin de l'Empire. En dépit de cet effrayant exemple, les Sœurs de charité n'avaient pas voulu reconnaître la nouvelle supérieure générale désignée par l'Empereur, obligées qu'elles étaient d'obéir aux dispositions impératives de leur règle [1]. Elles le dirent bien humblement, les pauvres filles, et cependant Napoléon entra en fureur [2]. « Il est temps de finir ce scandale des Sœurs de charité *en révolte contre leurs supérieures*. Mon intention est de supprimer les maisons qui, vingt-quatre heures après l'avertissement que vous leur donnerez, ne seraient pas rentrées dans la subordination [3]. »

En même temps que les Sœurs de charité, l'Empereur persécutait les missionnaires qui portaient jusqu'aux extrémités du monde le rayonnement de sa gloire et le récit de ses conquêtes. « ... Je n'entends pas que des missionnaires, faisant profession de prédicateurs

[1] Les cahiers laissés par saint Vincent de Paul prescrivent à l'Ordre de se laisser dissoudre plutôt que d'accepter une supérieure nommée par le pouvoir civil.

[2] *La France pontificale*, par M. Fisquet. — M. Jauffret, II, 315. — *Saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, IV, 295.

[3] Lettre de Napoléon à Bigot de Préamencu, 3 mars 1812. — *Correspondance*, XXIII, 276.

errants, parcourent l'Empire. Je donne les ordres dans ce sens au ministre de la police... Je ne veux plus de missions quelconques. J'avais permis un établissement de missionnaires à Paris, et je leur avais accordé une maison; je rapporte tout. Je me contente d'exercer la religion chez moi; je ne me soucie point de la propager à l'étranger. Ces missionnaires, d'ailleurs, sont pour qui les paye, pour les Anglais, s'ils veulent s'en servir. Présentez-moi un projet de décret là-dessus, je veux en finir. Je vous rends responsable si, au 1er octobre, il y a encore en France des missions et des congrégations[1]. »

Quelques jours après, son attention se portait sur les conférences que faisait à Saint-Sulpice l'abbé Frayssinous. Il ne pouvait reprocher au conférencier une parole malséante; mais celui-ci ne parlait pas du maître, et ne célébrait pas ses grandeurs. On manda donc le prédicateur à la police, et comme il ne semblait pas décidé à transformer sa chaire en tribune et ses sermons en panégyriques, Napoléon supprima les conférences comme *non officielles*[2]. Les arrestations des prêtres devinrent plus nombreuses à mesure que les rapports avec le Saint-Siège devinrent plus tendus; peu à peu, en France comme en Italie, les prisons se peuplèrent de prêtres disgraciés. Ces malheureux étant frappés par un acte de bon plaisir, leur emprisonnement n'était précédé

[1] Lettre de Napoléon à Bigot de Préameneu, 12 septembre 1809. — *Correspondance*, XIX, 439.

[2] Hippolyte Barbier, *Biographie du clergé contemporain.*

d'aucune enquête et suivi d'aucun jugement. Une fois incarcérés, on les gardait parce qu'il eût été dangereux de les relâcher. On craignait que les prisonniers ne fussent vénérés comme des martyrs.

Tous les actes du clergé étaient alors épiés avec une attention vigilante. Des fonctionnaires étaient chargés d'écouter les sermons et de noter ce qui pourrait déplaire : « Faites connaître mon mécontentement à M. Robert, prêtre de Bourges, il a fait un très mauvais sermon au 15 août[1]. » Au besoin, l'autorité remplaçait les sermons par les bulletins de l'armée, qu'elle faisait lire par les curés à leur prône.

Le gouvernement se gardait d'oublier les mandements des évêques. Ceux-ci avaient pour la plupart applaudi le Premier consul réprimant les écarts de la presse; ils ne se doutaient guère que bientôt, eux aussi seraient rangés sous la commune servitude. Le ministre de l'intérieur reçut l'ordre d'avertir les préfets qu'ils eussent à soumettre à la censure tous les écrits qui se publiaient dans leurs départements, y compris les mandements et les lettres pastorales. Nombre d'évêques se récrièrent, et l'on doit confesser qu'on leur faisait une situation difficile. Comme le nombre des évêchés était inférieur à celui des départements, il y avait des prélats qui relevaient de deux ou trois préfets; de ces deux ou trois fonctionnaires, l'un était partisan du clergé assermenté,

[1] Lettre à M. Portalis. *Correspondance de Napoléon.*

l'autre penchait au contraire vers les doctrines ultramontaines; celui-ci était protestant, celui-là catholique, un autre libre penseur ou même athée; ce qui convenait à l'un ne convenait pas à l'autre. Naturellement, on ne tint pas compte des réclamations épiscopales. Au contraire, afin que l'autorité connût tout ce qu'ils écrivaient, on avertit les évêques qu'ils ne pourraient rien faire imprimer qu'à l'imprimerie de la préfecture; par compensation, celle-ci devait supporter les frais de l'impression.

Quelques préfets prirent fort à cœur la censure des mandements, et la mesure donna lieu aux incidents les plus grotesques. Les évêques des contrées voisines de son département ayant, par leurs mandements de carême, permis aux fidèles l'usage des aliments gras à certains jours de la semaine, le préfet de l'Aveyron se plaignit qu'une pareille faveur n'eût pas été accordée à ses administrés. Il s'en trouvait diminué à leurs yeux, et refusait d'approuver le mandement, si celui-ci ne concédait au moins quelques jours gras par semaine! Il fallut protéger les évêques contre ce zèle déplacé. M. Portalis fut obligé d'intervenir, et la censure des mandements fut transportée des bureaux de chaque préfecture au bureau central de Paris, qui agissait sous l'œil de l'Empereur; cette censure trouva du reste de moins en moins à s'exercer, parce qu'il n'y avait presque plus rien à reprendre dans les mandements devenus insignifiants ou serviles. Les employés de la direction des

cultes ne furent pas néanmoins entièrement inoccupés ; ils envoyèrent aux prélats connus pour leur docilité, avec les bulletins de l'armée qu'ils devaient faire lire à l'église, des canevas de mandements tout préparés [1].

« Le sang coule sur le territoire espagnol, écrivait M. de Grainville, évêque de Cahors, à propos de la guerre d'Espagne, et semble venger les paisibles habitants du Pérou.....

« De toutes les conquêtes qui ont immortalisé le règne de Napoléon, celle-ci (celle d'Espagne), N. T. C. F., est la plus satisfaisante pour son cœur. Partageons des sentiments dignes d'un monarque qui se glorifie d'être le fils aîné de l'Église [2]... »

Parmi les évêques les plus zélés, on distingua M. Bourlier, évêque d'Évreux, qui, en raison de ses services, devint baron et sénateur. Le prélat courtisan flattait dans ses mandements les deux manies dominantes, la haine des Bourbons et le culte de la conscription : « Ainsi, dans notre histoire, Dieu remplace deux dynasties par une autre ; ainsi, dans les annales saintes, Saül, choisi pour roi, devenu bientôt infidèle, est rejeté avec toute sa race, et les larmes de Samuel sur le prince repoussé ne peuvent plus faire révoquer l'arrêt : *Quousque luges, Saül, cum ego projecerim eum, ne regnet* [3] ?

[1] M. D'HAUSSONVILLE, I, p. 272-277.
[2] Mandements du 20 septembre 1808 et 1er janvier 1809.
[3] Mandement du 3 juillet 1804, qui suit la proclamation de l'Empire.

« Vous direz aux fidèles..... qu'aujourd'hui les recrutements sont soumis à des formes plus régulières, que le mode de conscription est en proportion avec l'immense population de l'Empire, que la haute sagesse de Sa Majesté ne demande ce qu'exigent les besoins du dehors qu'en ménageant tout ce que réclament les besoins de l'intérieur[1]. »

De son côté, l'abbé de Pradt, archevêque de Malines, écrit à l'Empereur qu'il a recommandé à ses curés de vanter la conscription devant leurs ouailles[2].

Dans le Morbihan, l'attachement à la vieille dynastie et les souvenirs de Georges multipliaient les réfractaires. On fusillait comme déserteurs, sur la place du collège, ceux qu'on pouvait saisir; les enfants, pour aller en classe, « traversaient des mares de sang[3] ». Dans un pays aussi mal disposé, des devoirs particuliers incombaient à l'évêque. Celui-ci fit traduire en latin, par les élèves du collège, les bulletins de la grande armée; ses mandements continrent toujours quelque allusion au devoir militaire, et, en 1812, après la campagne de Russie, quand tout s'abîmait dans le silence de la stupeur, son mandement déclara que, si quelques désastres avaient été essuyés, « on devait s'estimer heureux d'être appelé à les réparer ».

[1] Lettre circulaire aux curés, du 19 septembre 1808. — Après 1815, le langage du baron Bourlier changea si bien, que l'évêque *qui avait rejeté Saül* fut nommé pair de France par le roi Louis XVIII.

[2] Lettre du 22 juillet 1813. *Souvenirs de Stassaert*, p. 158.

[3] RIO, *Épilogue à l'art chrétien*, I, 100 et 105.

« Il faut louer davantage l'Empereur dans vos mandements[1] », disait un jour Réal à M. de Broglie, l'évêque de Gand, lequel, pourtant, venait, à propos de la naissance du Roi de Rome, de reproduire textuellement les vœux exprimés par Bossuet à l'occasion de la naissance d'un petit-fils de Louis XIV. « Donnez-moi la mesure, demanda le prélat. — Je ne la sais pas. — Devrai-je en dire autant que tel de mes confrères dont les flatteries déplaisent à l'Empereur par leur énormité? — Ce serait trop, ce serait trop, dit en riant M. Réal. — Alors, monsieur, donnez-moi exactement la dose de la louange, afin que je puisse toujours l'atteindre, sans jamais la dépasser. »

II

LE CATÉCHISME IMPÉRIAL.

Inspirateur des curés pour les sermons, collaborateur des évêques pour les mandements, le gouvernement impérial voulut que le catéchisme enseigné à tous les peuples de l'Empire fût jeté dans son moule et frappé de son empreinte.

Les devoirs des Français à l'égard de l'Empereur, voilà ce qui, dans le catéchisme, intéressait Napoléon.

[1] Lettre de M. de Broglie à M. de Chauvelin, conseiller d'État, 10 septembre 1810.

Aussi ces devoirs devinrent-ils la matière d'un chapitre particulier rédigé avec un soin tout spécial. Portalis, après mûr examen, soumit ledit chapitre au souverain lui-même, qui, d'accord avec le ministre, pesa, revit et remania chaque expression [1]; le voici :

« LEÇON VII. — *Suite du quatrième commandement.*

« D. Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard du prince qui les gouverne, et quels sont, en particulier, nos devoirs envers Napoléon Ier, notre Empereur?

« R. Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon Ier, notre Empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire et de son trône; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.

« D. Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre Empereur?

« R. C'est, premièrement, parce que Dieu, qui crée les Empires et les distribue selon sa volonté, en comblant notre Empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre

[1] Le Pape n'a jamais donné au catéchisme impérial une approbation quelconque, directe ou indirecte.

de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre Empereur est donc honorer et servir Dieu lui-même.

« Secondement, parce que N.-S. J.-C., tant par sa doctrine que par ses exemples, nous a enseigné lui-même ce que nous devons à notre souverain : il est né en obéissant à l'édit de César-Auguste, il a payé l'impôt prescrit, et de même qu'il a ordonné de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, il a aussi ordonné de rendre à César ce qui appartient à César.

« D. N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon Ier, notre Empereur?

« R. Oui, car il est celui que Dieu a suscité, dans les circonstances difficiles, pour rétablir le culte public et la religion sainte de nos pères, et pour en être le protecteur. Il a ranimé et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active; il défend l'État par son bras puissant, il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du Souverain Pontife, chef de l'Église universelle.

« D. Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre Empereur?

« R. Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même, et se rendraient dignes de la damnation éternelle.

« D. Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre Empereur nous lieront-ils également envers ses

successeurs légitimes dans l'ordre établi par les Constitutions de l'Empire?

« R. Oui, sans doute, car nous lisons dans la sainte Écriture que Dieu, Seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême et par sa providence, donne les empires non seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille.

« D. Quelles sont nos obligations envers nos magistrats?

« R. Nous devons les honorer, les respecter et leur obéir, parce qu'ils sont les dépositaires de l'autorité de notre Empereur... »

Il semble que Napoléon a fini par prendre au sérieux son commentaire aventureux de l'épître de saint Paul (épître aux Romains, XIII, 1-7). « Le Saint-Esprit, écrit-il à son oncle, cesserait d'être avec mon clergé, le jour où il (*sic*) tenterait de s'écarter de l'obéissance qu'il me doit [1]. »

Peu à peu le gouvernement s'habitue à considérer les évêques comme des fonctionnaires, comme des commissaires de police d'un ordre particulier. Aussi ceux-ci doivent-ils mettre leurs monitoires au service de la police. On signale des actes de brigandage commis en Normandie : des voyageurs ont été détroussés, des diligences arrêtées et pillées. Napoléon, qui est en Prusse, écrit à Cambacérès : « C'est à l'archevêque de

[1] Lettre de Napoléon au cardinal Fesch, 8 octobre 1809.

Rouen à lancer des monitoires contre ce brigandage public[1]. »

Ceux des évêques qui rendent ces sortes de services en sont payés par des gratifications comme les autres agents politiques. « Faites donner 20,000 francs à l'évêque de Vannes,... dites-lui que je vous ai donné l'ordre de tenir à sa disposition jusqu'à concurrence de 50,000 francs, qu'il pourra successivement demander... Faites-lui sentir qu'il est inutile de donner aucune publicité à cette mesure[2]. »

Tout doit fléchir, tout doit servir, Moïse comme saint Paul. Les juifs, comme les chrétiens, iront s'encadrer dans la hiérarchie administrative : « Il faut ôter aux lois de Moïse tout ce qui est intolérant[3]. » Le sanhédrin est convoqué, et il s'empresse, en réformant les lois de Moïse, de déférer aux désirs du souverain.

III

LES DÉMÊLÉS AVEC LE PAPE.

Les démêlés de l'Empereur avec le Pape vinrent bientôt imprimer un caractère plus aigu à la persécution religieuse.

[1] Lettre de Napoléon à Cambacérès, frère de l'archevêque, 10 novembre 1806. — *Correspondance*, XIII, 513.

[2] Lettre de Bonaparte à Portalis, 17 novembre 1802. — *Id.*, VIII, 99.

[3] Lettre de Napoléon à Champagny, 29 novembre 1806. — *Id.*, XIII, 581.

Quelle que fût l'inspiration qui le guidait, Bonaparte, en signant le Concordat, avait rendu à la religion un inappréciable service.

Quelques jours avant Marengo, il disait aux curés de Milan : « Je vous certifie qu'on a rouvert les églises en France, que la religion catholique y reprend son ancien éclat, et que le peuple voit avec respect ses sacrés pasteurs, qui reviennent pleins de zèle [1]. » Il embellissait notablement les choses, car, en réalité, depuis le 18 fructidor [2], la situation des catholiques français était redevenue précaire. Si les prêtres n'étaient plus poussés vers la guillotine, ils étaient déportés à Cayenne. Quant aux laïques, une lettre de Fouché donnera l'idée de la liberté que leur laissait le Directoire. « Plusieurs journalistes annoncent dans leurs feuilles, avec une affectation aussi dangereuse que coupable, la célébration de services religieux, et des particuliers, aussi malintentionnés, appellent le public à ces cérémonies... » Et Fouché charge le préfet de police de faire cesser ce scandale [3]. La persécution, plus hypocrite que sous la Convention, n'était guère moins rigoureuse. Elle cessa dès le 18 brumaire, et bientôt le Concordat rendit à l'Église, sinon ses privilèges, au moins la possibilité de

[1] Allocution aux curés de Milan, 5 juin 1800. — *Correspondance*, VI, 336-341.

[2] C'était avant le 18 fructidor que le culte avait repris dans quarante mille communes.

[3] Lettre de Fouché au préfet de police, 9 fructidor an IX. 1re *vente Laverdet*, mars 1848, n° 247.

reprendre sa mission. Le Pape cherchait toujours à témoigner par ses procédés sa reconnaissance au Premier consul, et parfois sa condescendance fut telle, qu'elle motiva le blâme et les outrages des catholiques étrangers : « On se moque ici assez joliment du bonhomme, écrivait Joseph de Maistre à propos du sacre. Les forfaits d'un Alexandre Borgia sont moins révoltants que cette hideuse apostasie de son faible successeur. Je n'ai point de termes pour vous peindre le chagrin que me cause la démarche que va faire le Pape. Quand un homme de son rang et de son caractère oublie à ce point l'un et l'autre, ce qu'on doit souhaiter ensuite, c'est qu'il achève de se dégrader jusqu'à n'être plus qu'un polichinelle sans conséquence [1]. »

L'Empereur, au contraire, dans ses relations avec le Pape, dès le début, employa la fraude, pour arriver bien vite à la violence. Ainsi, quand il s'agit du Concordat, tout est réglé, il n'y a plus qu'à signer; alors, Bernier arrive avec un texte altéré. Consalvi prenait la plume, quand il remarque qu'on a tout modifié, et qu'on lui présente une copie infidèle. Le propre frère de Bonaparte, Joseph, qui doit signer au nom du gouvernement français, semble, lui aussi, pris pour dupe; il se montre indigné de cette supercherie [2]. Consalvi refuse de signer, et l'on est bien forcé de revenir au texte primitif. Mais dans cette négociation, il n'était

[1] De Maistre, *Correspondance*, I, 138.
[2] D'Haussonville, I, 112.

pas le seul représentant du Saint-Siège, et Caprara, légat du Pape, facile et un peu niais, d'ailleurs livré par ses besoins à Bonaparte, devint la victime de fraudes continuelles. C'est ainsi que Bernier put faire signer à Caprara, qui acceptait tout sans rien lire, une pièce favorable aux évêques constitutionnels. Le gouvernement avait laissé entendre qu'il n'en désignerait pas pour les sièges vacants [1], et au dernier moment, Bonaparte dit au légat, comme si c'était une affaire convenue : Il y aura dix constitutionnels parmi les nouveaux évêques! — Il y en eut douze.

Le *Moniteur* (20 germinal an X) portait que le légat du Saint-Siège, le cardinal Caprara, avait prêté le serment de respecter les libertés de l'Église gallicane. C'était faux! Il proteste. Bah! lui dit-on, c'est l'erreur d'un commis, cela ne tire pas à conséquence [2].

Dans le cours de la négociation, le légat, lié par ses instructions, refuse d'accepter certains articles du Concordat. En apparence, le gouvernement cède; mais quelque temps après, à l'insu de Rome, il rassemble ces articles que le Pape repousse; il les codifie, les transforme en une loi de l'Empire et les nomme pompeusement articles organiques [3], comme s'ils étaient l'essence même de la convention conclue avec le Saint-Siège.

[1] D'Haussonville, I, 192.
[2] Correspondance de Caprara, lettre du 18 avril 1802.
[3] D'Haussonville, I, 248.

Ce ne sont pas là des procédés loyaux, mais que sont-ils auprès de ceux qui vont suivre?

Le Pape avait refusé d'annuler le mariage religieux de Jérôme Bonaparte avec mademoiselle Patterson (juin 1805). Ce mariage ayant été régulièrement contracté, il ne se crut pas le droit de rompre le lien qui unissait les époux. Napoléon répondit par la prise d'Ancône : « J'ai occupé Ancône parce que, malgré vos représentations, on n'avait rien fait pour la défendre, et que d'ailleurs on est si mal organisé que, quoi qu'on eût fait, on aurait été hors d'état de la défendre... Faites bien entendre que je ne veux point à Rome de représentant de Russie ni de Sardaigne... Mon intention est de vous rappeler et de vous remplacer par un séculier. Puisque ces imbéciles ne trouvent pas d'inconvénients à ce qu'un protestant puisse occuper le trône de France, je leur enverrai un ambassadeur protestant... On ne pourra donc rien faire avec ces hommes-là? Ils deviennent la risée des cours et des peuples [1]. »

Pour que ces grossièretés aient leur prix, Napoléon enjoint au cardinal Fesch de les communiquer à Pie VII. Ce n'est là qu'un début. Dès ce moment, l'Empereur entreprend de transformer en vicaire de Napoléon le vicaire de Jésus-Christ. Le Pape, désormais, ne pourra vivre en paix qu'en s'inclinant docilement devant l'Empereur. Celui-ci l'indique sans ambages

[1] Lettre de Napoléon au cardinal Fesch, 7 janvier 1806. *Correspondance*, XI, 528.

dans une lettre qui suit de près la précédente. A l'Empereur appartiendrait exclusivement le droit de régler les affaires de ce monde ; à Pie VII reviendrait le droit non moins absolu de décider souverainement les questions concernant la foi des catholiques. Le conquérant prêterait au chef de l'Église, dans la question du dogme, l'appui de sa puissance et de la force matérielle. A son tour, le Pape mettrait son omnipotence religieuse au service des intérêts du souverain temporel [1].

Et ce marché déshonorant qu'aucun Pape n'eût pu souscrire, l'Empereur fait entendre qu'il saura l'imposer; car, le même jour, il écrit au cardinal Fesch : « Vous voudrez bien requérir l'expulsion des États du Pape de tous les Anglais, Russes et Suédois, et de toutes les personnes attachées à la cour de Sardaigne. Il est fort ridicule qu'on ait voulu maintenir M. Jackson à Rome : s'il y est encore, requérez-en l'arrestation, c'est un agent des Anglais. Aucun bâtiment suédois, anglais ni russe, ne doit entrer dans les États du Pape, sans quoi je les ferai confisquer. Je n'entends plus que la cour de Rome se mêle de politique [2]. »

Le Pape avait fait peut-être trop bon marché de sa dignité. Lorsqu'il s'agit de ses droits, il les maintint doucement, mais sans fléchir. Il protesta contre l'occupation d'Ancône et refusa de fermer ses ports aux An-

[1] Lettre de Napoléon au Pape, 22 février 1806. — *Correspondance*, XII, 38.

[2] Lettre de Napoléon au cardinal Fesch, 22 février 1806. — *Id.*, XII, 40.

glais. En mai 1806, lorsque la dynastie de Naples, avant toute conquête, fut supprimée par décret, le Pape s'abstint de reconnaître le roi Joseph. Malgré de nouvelles injonctions, en juillet 1806, il ne voulut pas rompre avec l'Angleterre. Irrité de cette résistance, opiniâtre dans sa douceur, Napoléon enjoignit à ses lieutenants d'occuper Civita-Vecchia, puis Ostie. Il disposa des terres du Saint-Siège. Bénévent fut attribué à Talleyrand, Ponte-Corvo à Bernadotte. « La conduite de Rome, écrit-il à ce sujet, est marquée au coin de la folie. J'ai voulu lui faire sentir par un premier coup ce qu'elle avait à craindre de moi [1]. » Les généraux Lemarrois et Duhesme saisirent les revenus de l'Église dans les provinces occupées; ce dernier alla plus loin : il enleva le gouverneur pontifical et le fit jeter sur la route de Rome.

Cependant, la fin de l'année 1806 n'est point marquée par de nouvelles violences : Napoléon est absorbé par la campagne de Prusse et de Pologne. Eylau n'a rien fini; il faudra un hiver et encore un été pour atteindre Friedland et Tilsitt. Alors a lieu l'entrevue de Napoléon avec Mgr Arezzo, agent du Pape à Dresde; le conquérant signifie ses volontés. « ... Je vous ai mandé afin de vous dire de quitter Dresde dans trois jours et de partir immédiatement pour Rome, et de signifier péremptoirement au Pape qu'il ait à entrer

[1] Lettre de Napoléon au roi de Naples, 5 juin 1806. — *Correspondance*, XII, 432.

dans la confédération... Comment peuvent-ils se figurer que je consente à laisser entre mon royaume d'Italie et celui de Naples des ports et des forteresses qui, en temps de guerre, peuvent être occupés par les Anglais?... Je veux être en sûreté dans ma maison; l'Italie tout entière m'appartient par droit de conquête. Le Pape m'a couronné non pas Rôi, mais Empereur de France, et je succède non pas aux droits des rois, mais à ceux de Charlemagne. Si je laisse des souverains en Italie, ce n'est pas pour qu'ils favorisent mes ennemis... Je vous avertis que tout doit être fini pour le 1er janvier. Ou bien le Pape consentira, alors il ne perdra rien; ou bien il refusera, et alors je lui ôterai ses États[1]... »

Et, en effet, dès que Napoléon est débarrassé de la guerre de Russie, Lemarrois saisit par son ordre, avec la province d'Ancône, celle de Macerata, de Fermo et Spolète : « Mon intention, dit l'Empereur, est que les troupes françaises qui se trouvent dans les États du Pape doivent être habillées, nourries et soldées par le Pape... » Le cardinal Rivarola, gouverneur de Macerata, proteste vainement, il est jeté en prison, ainsi que le sous-gouverneur.

Napoléon ne se contentait pas de dépouiller le Pape, il cherchait en même temps à égarer l'opinion sur la

[1] Conversation de Napoléon avec Mgr Arezzo, évêque de Séleucie, à Berlin, le 12 novembre 1806, à midi. Document trouvé dans les papiers du Pape au Quirinal.

nature de ses différends avec Pie VII. Les pièces qu'il publie, remplies de faussetés, ne tendent qu'à induire le public en erreur. Parmi ces documents, il y en a deux, l'un adressé au Sénat en 1810, l'autre au concile national en 1811, qui contiennent le résumé des griefs impériaux; voici comment le dernier relate l'incident relatif à M. Jackson : « ...Soit aveuglement, soit obstination... la cour de Rome alla plus loin encore. Un ministre anglais, la honte de son pays, avait trouvé un asile à Rome. Là, il ourdissait des complots, salariait des brigands, tramait des perfidies, payait des assassins, et Rome protégeait le traître et ses agents, et Rome laissait empoisonner son cabinet de leur souffle corrupteur, et Rome trahissait, en les altérant, les secrets de la correspondance de son auguste allié, et Rome était devenue un théâtre de diffamation, un atelier de libelles et un asile de brigandage[1]... »

M. Jackson était innocent de ces crimes. M. d'Haussonville a rétabli la vérité en produisant les pièces authentiques. Dans tout le cours de ces négociations, le langage de Napoléon, toujours violent, devient parfois injurieux : « Je vous ai rappelé de Rome, écrit-il à son oncle, parce qu'il n'est plus de ma dignité que vous restiez dans une cour aussi mal conduite et qui prend tellement à tâche de me contrarier, que je serai tôt ou

[1] Exposé des motifs du sénatus-consulte sur la réunion des États romains à l'Empire, 17 février 1810. — *Correspondance de Napoléon*, XXVI, 222.

tard obligé de la punir[1]. » En même temps, il ordonne à M. de Talleyrand de faire entendre par M. Alquier, au cardinal Consalvi, « qu'aucune de ses démarches n'échappe à l'Empereur, et qu'il les suit de l'œil. A la première chose qu'il fera, il en répondra sur sa tête, et je le ferai arrêter au milieu de Rome[2]. »

Au surplus, l'attitude de l'antagoniste du Pape est appréciée par un juge que Napoléon ne saurait récuser, par lui-même, dans une lettre à son oncle, lorsqu'il le remplace par M. Alquier. « Si vous demeurez à Rome, laissez faire à Alquier *tout ce qui sera* ODIEUX, et restez neutre[3]. »

Matériellement, le Pape était encore libre. Le 10 janvier 1808, Napoléon donne l'ordre d'entrer à Rome, où le général Miollis pénètre avec ses troupes le 2 février suivant.

A ce moment, les notes de Napoléon trahissent ses intentions secrètes : « Faire des recherches pour savoir s'il y a des exemples d'empereurs qui aient suspendu ou déposé des papes[4]. » Cesarotti a laissé une histoire des Papes : « Faites-vous rendre compte de cet ouvrage, et s'il tend à faire connaître le mal que les papes ont fait à la religion et à la chrétienté, faites-le imprimer sans délai[5]. »

[1] Lettre de Napoléon au cardinal Fesch, du 16 mai 1806, XII, 375.
[2] Lettre de Napoléon à M. de Talleyrand, 26 mai 1806, XII, 402.
[3] Lettre de Napoléon au cardinal Fesch, 16 mai 1806, XII, 375.
[4] Note pour Barbier, 5 janvier 1811. — *Correspondance de Napoléon*, XXI, 351.
[5] Napoléon au prince Eugène, 8 mars 1809. — *Id.*, XVIII, 303.

Dès qu'il est maître de Rome, l'Empereur expulse les cardinaux napolitains; ils devront aller se mettre sous la main de son roi de Naples. On les enlève de force, on les enferme en des voitures, et des gendarmes, sabre en main, les escortent jusqu'à la frontière de Naples. Ces cardinaux étaient employés à l'expédition des affaires; le Pape réclame, on ne tient pas compte de ses plaintes (18 février 1808). Puis on arrête les courriers, on met la main sur les dépêches, on incorpore les troupes. Les officiers protestent; on les jette en prison; tel est le sort du colonel Bracci. Aussitôt qu'on les a frappés, on les insulte. Miollis leur dit: « Vous ne recevrez plus d'ordres ni des prêtres ni des femmes. Des soldats doivent être commandés par des soldats [1]. »

En dehors des cardinaux napolitains, des cardinaux italiens restent encore à Rome. Napoléon écrit au prince Eugène de « renvoyer ces cardinaux, chacun dans leur pays [2] ». Cette mesure doit être exécutée de gré ou de force, de manière à rendre impossible l'administration de l'Église. Toutes les congrégations de cardinaux seront dissoutes; l'Église sera décapitée, et cela s'exécute au moment où Napoléon se glorifie le plus d'avoir relevé les autels.

L'Empereur avait hâte d'achever de détruire ce qui

[1] D'HAUSSONVILLE, III, 27. — Ordre du jour de Miollis.

[2] Lettre de Napoléon au prince Eugène, 10 mars 1808. — *Correspondance*, XVI, 498. « Que Litta revienne à Milan, que les Génois rentrent à Gênes, les Italiens dans le royaume d'Italie, les Piémontais dans le Piémont... Cette mesure doit être exécutée de gré ou de force. »

restait du gouvernement pontifical. Un officier français (on les emploie à ces tristes besognes) demande poliment au suisse de garde à entrer dans le palais du Pape; par la porte entr'ouverte, il se précipite dans la cour, suivi de ses soldats cachés près de la porte, et, par ce brigandage, s'empare d'abord des armes, puis des officiers et gardes-nobles, puis de Mgr Cavalchini, le gouverneur de Rome, qu'on enferme au château Saint-Ange : car en même temps qu'il envahit les États pontificaux, Napoléon met la main sur les serviteurs du Pape. Il a chassé Consalvi, le secrétaire d'État. Le 12 juin 1808, il a fait saisir son successeur, le cardinal Gabrielli, dans le palais même de Pie VII. Toutes ces violences sont approuvées quand elles ne sont pas commandées : « S'il (Gabrielli) ne veut pas prêter le serment prescrit par le Concordat, vous l'enverrez dans un couvent. Vous séquestrerez son temporel, on ne lui laissera qu'une pension alimentaire de mille écus. Tout cela doit se faire sans bruit[1]. »

Jusque-là Pie VII a cédé. Jusque-là les mesures arbitraires visaient surtout le souverain. On lui a enlevé Consalvi, il a nommé Gabrielli. On lui a ôté Gabrielli, il a choisi le cardinal Pacca. Celui-ci n'est pas plus agréé que ses prédécesseurs, et Miollis se présente au palais pour l'arrêter (6 septembre 1808). Pie VII, alors, prend par la main son secrétaire d'État, l'entraîne dans

[1] Lettre de Napoléon, Bayonne, 17 juillet 1808. — *Correspondance*, XVI, 402.

sa chambre et se place devant lui. Miollis, hésitant, demanda des instructions. Il n'en reçut pas tout d'abord. Napoléon venait d'apprendre la catastrophe de Baylen, et son attention avait été reportée sur l'Espagne ; mais bientôt, il ramena sa pensée vers l'Italie, et publia le célèbre décret (17 mai 1809) : « Les États du Pape sont réunis à l'Empire français[1]. » Pour que la mesure fût exécutée plus rudement, il adjoignit à Miollis le jacobin Salicetti. Tous deux se réunirent afin de concerter l'enlèvement du Pape.

Napoléon a dit à tous ses confidents, il a écrit dans ses Mémoires qu'il n'a jamais prescrit l'arrestation du Pape. Il ne se doutait pas que Napoléon III jugerait opportun de publier la correspondance de son oncle, correspondance remaniée et surtout allégée d'un grand nombre de notes et de lettres compromettantes, et que les ordres laisseraient des traces, même dans les lettres conservées :

« Schœnbrunn, 19 juin 1809, à Murat.

« ... *Aucun asile ne doit être respecté*. Si le Pape, contre l'esprit de son état et de l'Évangile, prêche la révolte *et veut se servir de l'immunité de sa maison pour faire imprimer des circulaires, on doit l'arrêter*. Le temps

[1] Il le publie à Rome, non à Paris. On ne doit rien savoir en France. « Je vois avec peine que vous vouliez faire des articles sur Rome. C'est une mauvaise route. Il ne faut en parler ni en bonne ni en mauvaise part, *et il ne doit pas en être question dans les journaux*. Les hommes instruits savent bien que je n'ai pas attaqué Rome. Les faux dévots, vous ne les changerez pas. » (Lettre de Napoléon à Fouché, 27 juin 1809. — *Correspondance officielle*, XIX, 183.)

de ces scènes est passé. Philippe le Bel fit arrêter Boniface, et Charles-Quint tint longtemps en prison Clément VII, et ceux-là avaient fait encore moins. »

Napoléon savait bien que le Pape était obligé de *faire imprimer des circulaires* (encycliques, brefs, bulles, etc.), s'il ne voulait renoncer au gouvernement de l'Église. Murat, Miollis, les autres affidés ne demandent pas d'explications : pour eux, ces instructions se résument ainsi : arrêter le Pape; et Miollis exécute la consigne donnée. Seulement, une fois l'attentat consommé, le langage change :

« Schœnbrunn, 18 juillet 1809, à Fouché.

« Je suis fâché qu'on ait arrêté le Pape, c'est une grande folie. Mais enfin, il n'y a pas de remède, et ce qui est fait est fait... Je ne m'oppose point, si sa démence finit, à ce qu'il soit renvoyé à Rome. S'il était entré en France, faites-le rétrograder sur Savone. »

« Schœnbrunn, 10 août 1809, à Miollis.

« ... Une opération de cette importance n'aurait pas dû se faire sans que j'en aie été prévenu, et que j'aie désigné le lieu où il serait conduit. »

L'Empereur croyait n'avoir rien fait, quand, après avoir interdit la propagation des idées qui lui déplaisaient, il n'avait pas dirigé l'opinion dans le sens désiré. De Schœnbrunn, il écrivit à M. Bigot pour lui recommander de faire préparer « deux ouvrages

soignés qui passeraient sous ses yeux, l'un ayant pour titre : *Le Concordat de Léon X;* l'autre : *Histoire des guerres que les Papes ont faites à la puissance qui avait de la prépondérance en Italie et spécialement à la France* ». L'idée primordiale de ce dernier ouvrage devait être « que les Papes ont fait constamment la guerre à toute puissance qui acquérait la prépondérance en Italie; qu'alors, ils employaient les armes spirituelles pour soutenir le temporel : de là, des désordres incalculables dans l'Église; que les Papes n'ont jamais été engagés dans des guerres que dans des vues mondaines et pour donner des souverainetés à leurs neveux[1] ».

Cependant, le Pape ne peut pas disparaître sans que les évêques finissent par s'en apercevoir. Comment dès lors expliquer son absence? Napoléon y a pourvu : « Le Pape avait tout fait pour que sa présence à Rome devînt inutile, et quelques-uns de ses partisans pouvaient malgré lui la rendre dangereuse. *Il en sortit* le 6 juillet, *à l'insu de l'Empereur,* et vint à Savone, où Sa Majesté le fit recevoir, traiter, établir avec tous les égards dus au malheur[2]. »

De son côté, le Pape ne peut se taire; pour lui, parler, ce n'est pas se venger, c'est remplir un devoir. Il lance une bulle d'excommunication contre les auteurs des violences exercées sur sa personne. Cette bulle,

[1] Lettre de Napoléon à Bigot de Préameneu. Schœnbrunn, 3 octobre 1809. — *Correspondance officielle,* XIX, 546.

[2] Note de Daunou, archiviste de l'Empire, rédigée sur l'ordre de l'Empereur, pour les évêques du concile.

déposée en lieu sûr, est publiée aussitôt après l'attentat. Lorsqu'il apprend cette publication, Napoléon écrit à son ministre : « Faites partir dans les vingt-quatre heures tous les cardinaux qui sont encore à Rome... Envoyez à Paris Mgr Gregori et tous ceux qui montreront des pouvoirs pour les affaires spirituelles qui ne doivent plus être gérées à Rome [1]. »

Napoléon éprouve au contraire un sentiment de joie en apprenant que le clergé romain, restant fidèle au doux pontife, refuse le serment. Il supprime les sièges épiscopaux, saisit les biens, emprisonne les gens. Depuis longtemps, il poursuit en Italie le clergé régulier comme le clergé séculier, les supposant avec raison dévoués l'un et l'autre au Saint-Siège. « Ma sœur, n'exigez aucun serment des prêtres. Cela n'aboutit à rien qu'à faire naître des difficultés. Allez votre train et supprimez les couvents. » Et quelques jours après, il reprenait : « ... Ne perdez pas un moment, une heure, pour réunir tous les biens des couvents au domaine... emparez-vous des biens des moines, c'est là le principal, et laissez courir le reste [2]... » C'est bien ainsi qu'il agit dans les États romains. « Les biens des couvents, chapitres et abbayes sont réunis aux domaines [3]. »

[1] Lettre de Napoléon à Bigot de Préameneu, 13 janvier 1810. — *Correspondance*, XX, 128.

[2] Lettres de Napoléon à la princesse Élisa, 17 et 24 mai 1806. — *Id.*, XII, 378, 395.

[3] Lettre de Napoléon, mai 1810. — *Correspondance de Napoléon*, XX, 416.

Et il ajoute : « Les musulmans, les Anglais, les États protestants n'ont pas de moines et n'en sentent pas le besoin [1]. »

Les Ordres religieux, il les poursuit dans toute l'Italie : « Confisquez tous les biens des confréries de Gênes, etc. [2]. » « Je désire fort supprimer tous les Ordres religieux dans les départements de..., afin que je n'en entende plus parler et qu'on soit tout à fait défait de cette vermine de moines [3]. »

Plus tard, l'Empereur essayera de jeter le voile sur ses violences. Dans ses Mémoires, on lira cette affirmation : « ...Le fait est qu'il n'y a jamais eu plus de cinquante-trois prêtres retenus par suite des discussions avec Rome ; ils l'ont été légitimement [4]. » Sur ce point, comme sur tant d'autres, Napoléon est réfuté par sa propre correspondance [5].

« Les évêques de Nepi, de Terracine, d'Aquapendente, d'Amelia, d'Orvieto, de Terni, de Lodi, de Foligno, d'Assisi et de Nocera ont été dirigés sur Turin sous escorte de gendarmes, s'étant refusés à prêter le serment... Votre Majesté m'avait donné des ordres

[1] Note dictée par Napoléon à Maret, 19 octobre 1810. — *Correspondance*, XXI, 229.

[2] Lettre de Napoléon à Gaudin, 31 janvier 1811. — *Id.*, XXI, 377.

[3] Lettre de Napoléon à Bigot de Préameneu, 11 mars 1810. — *Id.*, XX, 263.

[4] *Mémoires de Napoléon*, IV, 242.

[5] Correspondance publiée, ou correspondance non publiée, mais également authentique. Naturellement, la commission nommée par Napoléon III n'a pas voulu tout publier, mais les Archives ont fini par livrer les documents qu'on avait cherché à soustraire à la publicité.

pour qu'ils ne séjournassent pas à Alexandrie ni à Turin, et qu'ils fussent conduits à Bourg et dans de petites villes du département de l'Ain, sans passer par Lyon... J'ai en même temps prévenu qu'il pouvait chaque jour en arriver d'autres [1]. »

Il en arriva beaucoup d'autres; dans les États romains seulement, le nombre des évêques qui refusèrent le serment s'éleva bientôt à dix-neuf.

Les évêques étaient d'ailleurs exposés à recevoir leur démission, uniquement parce qu'ils étaient suspects. « Qu'est-ce que l'évêché de Fiesole, dont l'évêque est un prêtre dangereux? Ne serait-il pas possible de supprimer cet évêché [2]? »

Ces vieillards, dont on avait supprimé les traitements, et dont on confisquait les biens patrimoniaux, erraient par les chemins avec leur escorte de gendarmes, sans vêtements pour se couvrir et sans argent pour continuer leur route [3].

Beaucoup de chanoines et de curés avaient, comme les évêques, refusé le serment. Que faire de tous ces prêtres? L'Empereur écrit « qu'il faut prévenir le prince Borghèse, pour qu'il prescrive les mesures de surveillance nécessaires à l'égard de ces individus [4] ».

[1] Lettre de M. Bigot de Préameneu à l'Empereur, juin 1810.

[2] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, 18 juin 1810, non insérée dans la correspondance de Napoléon.

[3] Rapport de M. Bigot de Préameneu à l'Empereur, juin 1810.

[4] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, 26 juin 1810, non insérée dans la correspondance officielle.

Les rigueurs exercées contre leurs supérieurs, loin de calmer les simples desservants, les avaient plutôt portés à la résistance. Le courroux de l'Empereur n'épargne pas les plus humbles; il les bannit par bandes. « Donnez ordre au préfet du Taro de choisir cinquante prêtres des plus mauvais qui sont à Parme, et cinquante des plus mauvais de Plaisance... Ces prêtres doivent être embarqués pour la Corse[1]. » Quant aux prêtres Boni, Ascensi... qui n'ont pas prêté serment, dirigez-les sur Toulon, et là seulement, vous leur ferez signifier qu'ils vont en Corse. Vous donnerez des ordres pour leur embarquement[2]. »

Il ne s'en tient pas là. « Je désire que cent autres prêtres des plus mauvais soient dirigés de Parme et de Plaisance sur la Spezzia, et de là embarqués pour la Corse. Faites part de ces mesures au ministre de la police, et envoyez en Corse les fonds nécessaires. Écrivez au consul Morand pour que tous ces prêtres soient débarqués à Bastia et réunis tous sur un même point[3]. »

Les mesures de persécution contre le clergé de Rome sont résumées dans une lettre du 7 mai 1810, adressée par Napoléon au ministre des cultes : « Ne plus ordonner de prêtres dans les deux départements de Rome et de Trasimène. Prescrire à tous les prêtres séculiers, religieux ou religieuses, étrangers à la ville de Rome,

[1] Lettre de Napoléon à M. Bigot, 3 février 1811, non insérée dans la correspondance officielle.
[2] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, 17 février 1811, *id.*
[3] *Id.*, 2 mars 1811, *id.*

de retourner dans la commune où ils sont nés. Faire prêter serment à tous les évêques, envoyer en France tous ceux qui s'y refuseraient, et faire mettre le séquestre sur leurs biens. Supprimer toutes les corporations religieuses. Supprimer également les sièges épiscopaux occupés par les treize cardinaux (noirs)... »

Le 9 mai, l'Empereur répète : « Tous les prêtres auront, à l'heure qu'il est, prêté serment, ou auront été dirigés sur la route de France... Les biens des chanoines, chapitres, évêques qui n'ont pas prêté serment ont été saisis..... On saisira non seulement les biens ecclésiastiques, mais en même temps les biens patrimoniaux. »

Pour s'en tenir uniquement à l'Italie, il y avait donc treize cardinaux internés dans nos villes de province, dix-neuf évêques expédiés de Rome en France pour y vivre comme eux. De semblables mesures avaient atteint les grands vicaires et les chanoines, et plus de deux cents prêtres avaient été déportés en Corse. Tel est, au bout d'une seule année, et fourni par sa propre correspondance, le bilan des arrestations opérées par ordre de Napoléon dans le *seul clergé italien*.

Sur d'autres points de la péninsule italienne, des incidents particuliers provoquèrent des arrestations qui vinrent augmenter le nombre des prisonniers.

Le chapitre de Florence avait nommé vicaire général capitulaire, pour gérer le diocèse pendant la vacance du siège, l'archidiacre Averardo Corboli. C'était un prêtre

inoffensif et doux. Chargé par le chapitre de s'adresser au Saint-Père, afin de savoir quelle marche il fallait suivre à l'égard du nouvel archevêque nommé de Florence, Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, l'abbé Corboli avait confié la rédaction de cette supplique au théologal de la métropole, le chanoine Muzzi. La réponse du Saint-Père ne se fit pas attendre; elle était officiellement adressée à l'archidiacre Corboli, qui n'en donna connaissance qu'aux membres du chapitre, mais une copie en était parvenue au chanoine Muzzi, qui parcourut Florence en publiant le bref de Pie VII. La grande-duchesse Élisa fit aussitôt mander le chanoine auprès d'elle et, après l'avoir interrogé, l'envoya à la forteresse de Porto-Ferrajo. Pour le même grief, les chanoines Mancini et Raneia et l'avocat Pietro Valentini furent aussi arrêtés et conduits à la forteresse de Fenestrelle[1].

Le clergé italien ne fut pas soumis seul à cette dure épreuve. Dès que Napoléon eut mis la main aux affaires de l'Église de France, la persécution s'étendit au clergé français.

Le chapitre de Notre-Dame avait pour vicaire capitulaire l'abbé d'Astros, propre neveu de Portalis, l'ancien ministre des cultes. Ce n'était pas un homme de lutte, mais un prêtre consciencieux appliqué à discerner et à rechercher son devoir. L'abbé d'Astros avait, comme

[1] *Vie épiscopale de Mgr d'Osmond,* par l'abbé GUILLAUME, p. 568 et suiv.

son collègue de Florence, écrit au Saint-Père pour lui demander des directions personnelles, et il reçut copie du bref daté du 5 novembre, adressé par le Pape au cardinal Maury. Le premier mouvement de l'abbé d'Astros fut d'en parler à son cousin Portalis, conseiller d'État et directeur général de la librairie, et il paraît qu'il en parla aussi à M. de La Calprade, chanoine, et à l'abbé Guairard, chef de division de la librairie [1]. Le bref en question avait été également expédié à d'autres personnes, et le bruit se répandit au sein du clergé de Paris que le Pape avait, de Savone, envoyé l'ordre de ne pas reconnaître la juridiction spirituelle du nouvel archevêque, le cardinal Maury.

Un certain trouble régnait donc au sein du chapitre de Notre-Dame qui, officiellement, ne savait pourtant rien. Grande était l'émotion du cardinal Maury, plus grande encore la colère du maître, lorsqu'un bref, en date du 18 décembre 1810, directement adressé au vicaire capitulaire de Paris et enlevant à l'archevêque nommé tout pouvoir et toute juridiction, tomba entre les mains de la police impériale. Le bref, répondant à des questions posées, livrait la preuve des relations de l'abbé d'Astros avec le Pape. Pie VII se refusait à donner l'institution canonique aux évêques nommés [2]. Malgré la surveillance de M. de Chabrol, le Pape avait écrit

[1] *Mémoires* de M. Pasquier. — *Vie de Mgr d'Astros*, par le P. Caussette, 183-198.

[2] Le gouvernement venait de nommer les titulaires de vingt-sept évêchés vacants.

à son cher fils, Paul d'Astros, « chanoine et vicaire capitulaire, *le siège vacant*, de l'église métropolitaine de Paris », et lui avait intimé l'ordre de s'opposer à toute intrusion du cardinal Maury dans l'administration du diocèse. « Nous lui ôtons, disait-il, tout pouvoir, toute faculté ou juridiction..... » Il prescrivait en outre à l'abbé d'Astros de rendre la lettre publique, de peur que des pièges ne fussent tendus à la bonne foi des fidèles.

Napoléon, renseigné par sa police, tança vertement le grand vicaire en le recevant aux Tuileries [1], et aussitôt après la réception, le cardinal Maury, non moins irrité que l'Empereur, alla livrer le grand vicaire au ministre de la police. L'abbé d'Astros eut à subir un premier interrogatoire du duc de Rovigo. À la nuit, Réal intervint à son tour : déjà, il avait fait une perquisition chez le prévenu et découvert la bulle pontificale dans la coiffe d'un chapeau [2]. « L'Empereur, dit-il au prisonnier, veut absolument savoir qui vous a remis le bref du Pape, à qui vous l'avez communiqué, et si vous ne le dites, vous ne reverrez plus votre famille *ni peut-être la lumière* [3]. » L'abbé d'Astros refusa de citer aucun nom. Alors, usant d'un procédé familier aux agents de police, le duc de Roviggo, reprenant la parole : « Nous n'avons plus besoin que

[1] A l'occasion du nouvel an.
[2] *Souvenirs* de M. PASQUIER.
[3] Mémoire de l'abbé d'Astros sur les événements qui précédèrent sa captivité.

vous nous disiez à qui vous avez montré le bref. Vous l'avez montré à votre cousin ; il me l'a dit. » Le prisonnier, pensant que son cousin avait tout raconté, convint qu'il l'avait consulté[1]. Ayant tiré ce qu'ils voulaient de leur victime, Savary et Réal se rendirent auprès de l'Empereur.

Trois jours après (4 janvier 1811), le Conseil d'État se réunit sous la présidence de l'Empereur. Napoléon, étant assis, laissa expédier rapidement quelques affaires, puis demanda si M. Portalis était présent. Sur la réponse affirmative du secrétaire, il l'interpella en lui demandant pourquoi il lui avait dérobé l'existence de ce bref séditieux. «Comment, ajouta-t-il, avez-vous osé paraître dans cette enceinte après la trahison dont vous vous êtes rendu coupable? C'est une ingratitude et une perfidie..... Quel a pu être votre motif? Seraient-ce vos principes religieux? Mais alors pourquoi vous trouvez-vous ici? Je ne violente la conscience de personne. Vous ai-je pris au collet pour vous faire mon conseiller d'État? C'est une faveur insigne que vous avez sollicitée. Vous êtes ici le plus jeune et peut-être le seul qui y soit sans des titres personnels. Je n'ai vu en vous que les services de votre père. Vous m'avez fait serment. Comment vos sentiments religieux peuvent-ils s'arranger avec la violation manifeste que vous en avez faite?... Votre faute est grande... Peut-être qu'à

[1] Mémoire de l'abbé d'Astros sur les événements qui précédèrent sa captivité.

l'heure qu'il est des villes entières s'égorgent par votre faute... »

Profitant d'un silence, M. Portalis répondit en balbutiant qu'il n'avait pu dénoncer l'abbé d'Astros, son parent... L'Empereur, hors de lui, répliqua : « Votre faute n'en est que plus grande. Votre parent n'a pu être placé qu'à votre sollicitation. Dès lors, vous en avez pris toute la responsabilité. Quand je regarde quelqu'un comme tout à fait à moi, ainsi que vous ici, ceux qui lui appartiennent, dont il répond, sont dès cet instant hors de toute police.

« Voilà mes maximes! Les devoirs d'un conseiller d'État envers moi sont immenses, vous les avez violés ; vous ne l'êtes plus, sortez, ne reparaissez plus ici!... » M. Portalis, à bout de forces, sortit de la salle des séances, oubliant, dans son trouble, son portefeuille et son chapeau. Ses collègues, tremblants, baissaient la tête sans mot dire. Alors, s'adressant au Conseil :

« J'espère, messieurs, ajouta l'Empereur, qu'une pareille scène ne se renouvellera jamais. Elle m'a fait trop de mal. Je ne suis pas défiant. Je pourrais le devenir. Je me suis entouré de tous les partis. J'ai mis auprès de ma personne jusqu'à des émigrés,... bien qu'on voulût qu'ils m'eussent assassiné. Je dois être juste. Ils m'ont été fidèles.

« Depuis que je suis au gouvernement, voilà le premier individu auprès de moi qui m'ait trahi. » Et se tournant vers Locré, secrétaire du conseil : « Vous écrirez

TRAHI, entendez-vous? » Puis, d'un geste bref, il leva la séance. Les conseillers se retirèrent confus[1].

L'abbé d'Astros attendait que le maître se fût prononcé sur son sort. Napoléon, d'abord, avait pensé à le faire fusiller. On lui représenta qu'il flétrirait sa gloire pour une querelle bien mesquine. « Eh bien! dit l'Empereur, qu'on le jette en prison pour toute sa vie[2]! »

L'abbé d'Astros fut enfermé à Vincennes jusqu'à la fin de l'Empire[3], et Portalis, exilé en Provence[4].

Les portes de Vincennes s'ouvraient presque en même temps pour recevoir les cardinaux di Pietro, Oppizoni et Gabrielli. Les notes envoyées sur ce dernier par l'agent de Napoléon[5] ne lui avaient pourtant pas été défavorables. On le dépeignait « éminemment honnête, doux, conciliant, fort timide ». Ce témoignage peu

[1] *L'abbé d'Astros et Napoléon*, par M. H. WELSCHINGER. *Correspondant*, 25 septembre 1889.

[2] *Vie de Mgr d'Astros*, par le R. P. CAUSSETTE.

[3] Mgr d'Astros est mort à Toulouse, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et n'obtint le chapeau qu'à la fin de sa vie.

[4] *Souvenirs* de M. PASQUIER. « J'ai chassé M. Portalis de mon Conseil, je lui ai ôté toutes ses places et je l'ai exilé... Je vous mande ceci afin qu'on soit bien convaincu de mon intention de faire cesser cette lutte scandaleuse de la prêtraille contre mon autorité. » Lettre de Napoléon au prince Borghèse et à la grande-duchesse Élisa. — *Correspondance*, XXI, 338. Portalis fut nommé, à la fin de 1813, premier président de la Cour d'Angers.

[5] Les agents de Napoléon étaient chargés de recueillir des renseignements sur les cardinaux. Voici par exemple ceux qu'envoie Lefebvre: « Mattei, prodataire, esprit scrupuleux, par-dessus tout, honnête homme. — Albani, secrétaire des requêtes, assez agréablement corrompu. Il a eu, pendant sa nonciature à Vienne, plus d'aventures galantes qu'il ne convenait à la décence de son habit. » (Dépêche de Lefebvre, du 15 avril 1808.)

suspect n'empêcha point l'ancien pro-secrétaire d'État d'être conduit à la prison de la Force, d'y être renfermé avec deux assassins et d'y passer quinze jours avant d'être admis à Vincennes[1].

Afin de produire une impression d'effroi plus efficace encore sur ce qu'il appelait la prêtraille, Napoléon fit en même temps mettre la main sur le prélat Gregori et le Père Fontana, général des Barnabites. M. de La Calprade et l'abbé Guairard, qui avaient reçu les confidences de l'abbé d'Astros, partagèrent sa captivité. Un grand vicaire de Metz et plusieurs ecclésiastiques de Marseille furent arrêtés par la seule raison qu'ils portaient un trop vif intérêt aux cardinaux romains enfermés à Vincennes.

Au grand émoi de la société parisienne, mesdames de Quinsonnas et de Soyecourt, uniquement connues pour leur mérite et leur piété, furent, à la même époque, menacées d'être jetées dans des prisons d'État. M. Pasquier réussit à les sauver de ce danger, mais ne put leur épargner l'ennui d'être détenues à la Préfecture de police[2]. On les accusait d'être affiliées à une association dont le but était de se mettre en rapport avec le Saint-Père à Savone, et de se faire, quand il en serait besoin, les intermédiaires secrets de ses communications.

[1] Notice historique sur le chevalier de Thuisy. — *Biographie universelle*, tome XXXIV.
[2] *Souvenirs* de M. Pasquier.

Dans les villes alors très catholiques de Toulouse et de Lyon, l'organisation de ce genre d'association avait été portée à un rare degré de perfection. A Lyon surtout, on était parvenu à se tenir en relations presque réglées, d'un côté avec le Pape, de l'autre avec le cardinal di Pietro qui, de Semur, où il avait été transporté, continuait à exercer les pouvoirs de délégué apostolique que le Pape lui avait confiés en quittant Rome [1].

Pendant que la persécution sévissait en France et en Italie, l'Empereur, de plus en plus irrité contre le Pape, resserrait sa captivité à Savone. Pie VII y était arrivé le 21 août 1809, après un pénible voyage. On l'avait aussitôt enfermé à l'évêché, sous la surveillance de M. de Chabrol, préfet de Montenotte. Le pauvre Pape devait renfermer ses promenades dans un jardin de cinquante pas de long; il ne jouissait d'aucune autre liberté que celle d'écouter les discours tour à tour flatteurs ou menaçants du préfet, ou des évêques envoyés par Napoléon pour séduire ou intimider le Pontife.

Le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, était mort le 10 juin 1808. Le cardinal Fesch, oncle de l'Empereur, avait été chargé de l'intérim; l'abbé d'Astros, neveu de Portalis, administrait sous lui. Rien de plus gouvernemental que cette administration diocésaine. Mais elle ne se prêtait pas assez docilement aux desseins de l'Empereur. Alors, Napoléon désigna

[1] D'Haussonville, III, 448.

Maury pour l'archevêché, le transférant de Montefiascone à Paris; de même, il transféra Osmond de Nancy à Florence, et pourvut à toutes les vacances sans consulter le Pape, qui s'abstint de ratifier ces choix et de donner aux évêques nommés les pouvoirs nécessaires. La colère de l'Empereur ne connut plus de bornes : « Il est inutile que le Pape écrive[1]... »

« ... Mon intention est que l'intérieur du Pape se ressente du mécontentement que j'ai de sa conduite, et que l'état de sa maison soit réglé de façon à ne pas dépenser plus de douze à quinze cents francs par mois[2]. »

« Le préfet doit faire connaître au Pape que tous les chanoines et théologiens de France et d'Italie sont *indignés* des lettres qu'il a écrites aux chapitres; que, par cette conduite, il a été cause de l'arrestation de trois chanoines à Florence et de la confiscation de leurs prébendes, de la même sévérité exercée envers le chapitre d'Asti et de l'arrestation du cardinal di Pietro, du chanoine d'Astros, de l'abbé Fontana, de l'abbé Gregori...; que ces pratiques ténébreuses sont indignes d'un Pape; qu'il sera cause des malheurs de tous ceux avec lesquels il correspondra...; qu'il est fâcheux pour la chrétienté et pour l'Église d'avoir un tel Pape..... Vous écrirez en outre au préfet de Montenotte qu'il ait

[1] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, 31 décembre 1810. Non insérée dans la correspondance officielle.
[2] *Id.*

à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Pape ne puisse communiquer avec personne[1]... »

Le préfet exécuta les consignes données. Dans la nuit du 8 janvier 1811, M. de Chabrol pénétra dans l'évêché où le Pape était tenu captif; on saisit tout; on enleva encrier, plumes, papier; on prit la bourse et le bréviaire du Souverain Pontife. On écarta les serviteurs fidèles; on les achemina sur Fénestrelle, où l'on enferma également le vieux valet de chambre du Pape. On épargna seulement les serviteurs complices. On fouilla les vêtements, ceux du Pape lui-même. Ces rudesses ne sont-elles pas plus choquantes que les rigueurs tant reprochées par Bonaparte à Hudson Lowe?

Les sévices ne produisirent pas tout l'effet attendu. Qu'importaient quelques privations à un vieillard qui vivait comme un anachorète? Napoléon dut songer à employer d'autres moyens de contrainte. Il venait d'éprouver la faiblesse de son clergé. Réunissant la commission ecclésiastique :

« Le Pape, lui disait-il, a entrepris non seulement contre mon autorité; il a aussi entrepris contre l'autorité et le bien des églises de l'Empire, soit en laissant perdre l'Église d'Allemagne, soit en refusant d'instituer mes évêques..... Des bulles, des correspondances ont été imprimées par ordre du Pape et répandues dans toute la chrétienté. Il n'a pas dépendu de lui que les

[1] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, 17 janvier 1811. Non insérée dans la correspondance officielle.

scènes des Clément, des Ravailhac, des Damiens, ne se renouvelassent. Il n'a pas dépendu de lui que je sois abandonné de mes peuples, de mes armées, comme Philippe le Long.....

« Je ne saurais plus regarder le Concordat comme existant, et je ne puis accepter la modification que vous me présentez. Un contrat synallagmatique est nul quand une des parties l'a violé... Le Pape a violé le Concordat depuis quatre ans [1]. »

Ni un cardinal ni un évêque de la commission ecclésiastique n'avait eu le courage de protester contre ces calomnies, et de défendre la vérité en présence de la force. Un simple prêtre, l'abbé Émery, avait seul tenu tête à l'homme que personne n'osait plus contredire.

Encouragé par la servilité générale, Napoléon voulut effrayer le Pape par la crainte d'un schisme, et lui forcer la main par un concile. Il s'agissait de persuader à Pie VII que l'unanimité des évêques se prononçait contre lui, et que l'intérêt de l'Église exigeait sa soumission complète. Pour cette intrigue, Napoléon sut recruter des instruments. Il envoya secrètement l'évêque de Nantes, Duvoisin, et l'archevêque de Tours, de Barral, l'esprit faussé, le cœur éteint, porter leurs arguties à Pie VII. Il leur adjoignit l'évêque de Trèves et le patriarche de Venise.

[1] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, 10 mars 1811. — *Correspondance officielle*, XXI, 450.

Tout est mystère dans la mission de ces prélats; ils discutent avec le Pape qui est seul, sans conseiller, au secret; ils le harcèlent, l'importunent et finissent par lui faire entendre que les évêques se tournent contre lui. Pie VII s'émeut, lorsqu'il se croit abandonné et seul contre l'épiscopat. Il perd l'appétit et le sommeil; un trouble profond s'empare de son esprit. Comment! son obstination à lui, Pape, va déchirer l'Église et amener un schisme! Au secret depuis quatre mois, il ne sait rien des incidents qui ont marqué la réunion du concile. Peut-être va-t-on le déposer! Cependant, le vieillard résiste aux émotions, à la contrainte morale exercée par les prélats. On a recours à d'autres procédés. « Donnez 6,000 livres de gratification à l'évêque de Savone. » « Ce jour a été employé à bien établir nos relations dans l'intérieur du palais [1]. »

Pie VII a auprès de lui, suivant l'habitude italienne, un médecin attitré qui ne le quitte pas et s'occupe de son hygiène. Le médecin Porta est secrètement gagné. Tandis qu'on réalise de mesquines économies sur la pension du Pape, on comble le médecin de cadeaux, de gratifications. « Il lui est alloué un traitement de douze mille francs payable depuis le jour où il a quitté Rome [2]. » Porta devient ainsi un précieux auxiliaire. « Le médecin du Pape, le sieur Porta, nous sert à

[1] Chabrol à Bigot de Préameneu, 10 mai 1811.

[2] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, 1er novembre 1811 — *Correspondance*, XXII, 342.

merveille[1]. » « J'ai longtemps causé avec le docteur Porta et je lui ai bien fait comprendre la situation dans laquelle son maître se plaçait, il paraît disposé à servir indirectement de tout son pouvoir[2]. » Les agents de Napoléon travaillent de leur côté. « On fait en sorte de l'émouvoir (le Pape), soit par les gens qui l'approchent, soit par tous les moyens qui sont en notre pouvoir[3]. » Il paraît même que le médecin ne s'est pas contenté de parler. Pie VII était nerveux, agité par l'inquiétude et les soucis; quoi de plus naturel que d'ordonner une potion calmante?

« Le docteur Porta nous a bien servis[4]. »

L'effet de la potion est surprenant. Non seulement le Saint-Père est calmé; il est anéanti, il tombe en déliquescence; sous l'impression physique, sa volonté fléchit, il cède, il accepte le projet qu'il avait repoussé. Mais, après ces moments de torpeur, une réaction se produit, accompagnée d'une sorte de démence. Le Pape renie ce qu'on lui a fait approuver; heureusement, le consentement surpris n'a pas été constaté par écrit; malgré toutes les instances, le Pape n'a rien signé. La crise a « altéré sa santé et sa raison; dans ce moment, l'aliénation mentale est passée[5] ».

Pendant ce temps, que disait l'Empereur du pontife

[1] Chabrol à Bigot de Préameneu, 12 mai 1811.
[2] *Id.*, *ibid.*, 13 mai 1811.
[3] *Id.*, *ibid.*, 15 mai 1811.
[4] *Id.*, *ibid.*, 16 mai 1811.
[5] *Id.*, *ibid.*, 30 mai 1811.

qu'il soumettait à ces épreuves? « Sa Majesté plaint l'ignorance du Pape, elle a pitié de voir un pontife qui pouvait remplir un aussi grand et un aussi beau rôle, devenu la calamité de l'Église[1]. »

Ayant renoncé à triompher directement de cette résistance, Napoléon a donc résolu de dompter le Pape par un concile, mais le concile « fournit l'occasion de reconnaître combien de sièges épiscopaux étaient occupés par des hommes médiocres[2] ».

L'Empereur s'était flatté de triompher sans trop de peine, et grâce aux précautions qu'il avait prises, des opposants du concile, faibles, timides, profondément découragés. Pour en avoir raison, il se trouva réduit à ressaisir ses armes naturelles, c'est-à-dire la menace, l'exil ou la prison.

Cette fois, la nécessité l'y poussait presque autant que le goût. Par une anomalie qui fait plus honneur à l'humanité qu'aux individus qui la composent, même à ces heures mauvaises, où ils sont privés de liberté et de publicité, les membres d'une assemblée délibérante ne mettent souvent en commun que leurs plus honnêtes sentiments. Abordé isolément, chacun d'eux vous octroiera, en fait de concessions, au delà peut-être de ce que vous aurez souhaité; pris ensemble, ils ne céderont rien. Ne leur demandez pas de se déshono-

[1] Lettre dictée par Napoléon pour servir aux délégués qu'il envoie à Pie VII, 9 février 1811. Non insérée dans la correspondance officielle.
[2] *Mémoires* de Savary, V, 151.

rer. Il faut l'obscurité du tête-à-tête pour accepter les honteux marchés et consentir aux dégradants sacrifices [1].

N'ayant pu venir à bout du concile qui, avec bien des timidités, bien des hésitations, cherchait à aider le Pape, Napoléon recourt à la violence; il appelle Savary, et, le 12 juillet (1811), vers trois heures du matin, M. de Broglie, évêque de Gand, M. de Boulogne, évêque de Troyes, et M. Hirn, évêque de Tournai, étaient saisis dans leur lit et conduits par la police au donjon de Vincennes [2]. Savary les prévient que « depuis leur départ de leurs diocèses, les prélats n'avaient pas écrit une seule ligne à leurs grands vicaires qui n'eût été lue, quoique plusieurs eussent pris de fausses adresses [3] ». On fouille leurs papiers; on y découvre qu'ils ont connu la bulle « cause de l'arrestation de M. d'Astros et des cardinaux ». Mais les trois prélats sont châtiés surtout pour les opinions énoncées dans le concile. Ils refusaient d'admettre qu'en cas de vacance d'un siège, le métropolitain pût, à défaut du Pape, donner l'investiture à l'évêque désigné par l'Empereur.

Après l'arrestation des membres du concile, l'épouvante saisit les évêques dispersés. Les opposants se voyaient tous dans les casemates de Vincennes. On se garde de les assembler de nouveau, et la plupart de ceux

[1] M. d'Haussonville, IV, 233.
[2] M. Jaubert, *Mémoires ecclésiastiques*, II, 454.
[3] *Mémoires* de Savary, V, 138.

qui, en masse, avaient résisté, acceptent individuellement de signer les résolutions que Napoléon leur dicte.

Mais rien n'est fait tant que le Pape n'a pas confirmé la décision arrachée par la crainte aux évêques.

Une nouvelle mission est expédiée à Savone. Celle-ci est ouvertement, officiellement chargée de tromper le Saint-Père. Les évêques qu'on députe prennent d'avance et par écrit l'engagement d'induire le Pape en erreur : ils doivent lui faire croire que le bien de l'Église exige que les arrangements convenus avec eux soient acceptés. Quelques-uns paraissent trop scrupuleux ou dévoués au Pape ; pour atténuer leur zèle, on a recours à des moyens violents. C'est ainsi que l'aumônier le plus aimé de Pie VII, Bertalozzi, archevêque d'Édesse, est appelé à Paris. On feint de se tromper, on le livre aux gendarmes, il est conduit de brigade en brigade comme les plus dangereux malfaiteurs, puis, après l'avoir détenu assez longtemps pour lui inspirer des craintes salutaires, on le remet en liberté en disant qu'il y a eu erreur, on l'expédie tout tremblant à Savone[1]. On conçoit que de tels envoyés n'étaient pas disposés à inspirer la fermeté, à conseiller la résistance.

Le Pape, circonvenu, grossièrement trompé par tous ceux qui l'entourent, cède cette fois sur tous les points. Après l'avoir vivement désiré, Napoléon fut peu satisfait de ce triomphe. Il voulait plus et mieux, c'est-à-dire

[1] D'Haussonville. V, 12.

profiter du bref arraché au Pape sans l'accepter; « cette marche aurait l'avantage de débarrasser du concile et de laisser l'Empereur maître d'agir suivant les circonstances [1]. »

Du reste, après l'exil de Portalis, l'emprisonnement de l'abbé d'Astros, des cardinaux, des évêques du concile, la terreur est universelle. Maury, par violence et par fraude, reprend possession de ses chanoines et de son clergé. Les adhésions et les adresses emplissent le *Moniteur*. Napoléon est enivré de cette servilité, mais, même triomphant, il demeure menteur; comment pourrait-il exposer les faits sous leur vrai jour? « Il faut dire qu'aussitôt qu'un courrier m'eut instruit qu'on avait été obligé d'éloigner le Pape de Rome, parce qu'il voulait exciter un soulèvement dans le peuple, j'ai ordonné qu'il fût conduit à Savone. On peut ne pas parler de Grenoble [2]. »

A ce moment, dans le clergé français, la faiblesse est universelle. On ne trouve plus de caractère que dans le petit nombre, dans l'abbé Émery, par exemple, qui se fit respecter même de l'Empereur :

« Comment, écrivait l'humble prêtre, nos évêques ne voient-ils pas que ces moyens de conciliation que l'Empereur leur demande ne sont qu'un jeu de sa part pour en imposer aux simples et un masque pour couvrir

[1] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, 28 septembre 1811. Non insérée dans la correspondance officielle.

[2] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, 29 janvier 1811. — *Correspondance officielle*, XXII, 494.

sa tyrannie?..... Et ces prélats qui regardent comme des bienfaits pour l'Église les décorations ou les titres qu'ils ont obtenus[1] ! » Ces derniers mots faisaient allusion à un passage de l'adresse des évêques, qui mettaient au nombre des faveurs accordées par l'Empereur à la religion « la décoration de la Légion d'honneur donnée à un grand nombre de prélats, les titres de comte et de baron affectés aux archevêques et évêques de l'Empire, et l'admission de plusieurs d'entre eux dans le Corps législatif et dans le Sénat ».

L'abbé Émery avait raison. Quelque bassesse se cache trop souvent dans les flatteries décernées par les ministres de la religion aux hommes puissants dont ils dépendent, surtout lorsque ceux-ci, comme Napoléon, n'admettent aucune de leurs croyances.

IV

LE REDOUBLEMENT DE LA PERSÉCUTION.

Après la clôture du concile, l'Empereur s'occupa de

[1] *L'abbé Émery à l'abbé Coustou,* d'Haussonville, IV, 69. — Sainte-Beuve, qui n'est pas suspect de bienveillance exagérée pour les membres du clergé catholique, a ainsi apprécié le rôle de l'abbé Émery : « L'abbé Émery, celui qu'on a pu appeler « le suppléant des évêques », l'oracle du clergé et sa boussole dans l'orage, le modérateur pendant les tempêtes, le centre caché où venaient aboutir les consultations, la lampe dans l'ombre, où venaient s'éclairer toutes les consciences chrétiennes... » — Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis,* IV, 412.

préparer son expédition de Russie. Tandis qu'il l'organisait avec un soin minutieux, une pensée soudaine traversa son esprit. Dans l'énumération des forces dont il dispose, il remarque une lacune : il lui manque des conscrits. C'étaient les jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique. Ils ne sont que quelques centaines. Le déficit est bien léger ; mais il découvre le moyen de l'atténuer : « J'ai vu dans votre dernier travail des demandes pour exempter du service militaire deux cent trente-neuf étudiants qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et pour la nomination de cent quarante-huit bourses dans les séminaires. J'ai rayé, parmi ces demandes, toutes celles qui étaient relatives aux évêchés de Saint-Brieuc, de Bordeaux, Gand, Tournai, Troyes et des Alpes-Maritimes, parce que je ne suis pas satisfait des principes que manifestent les évêques de ces diocèses. Mon intention est que vous ne me proposiez pour ces diocèses aucune exemption de service pour les conscrits, aucune nomination à des bourses, à des cures, à des canonicats. Vous me ferez un rapport sur les diocèses qu'il conviendrait de frapper de cette interdiction. Cette manière d'opérer doit être tenue très secrète [1]. »

Il n'en reste pas là. Non seulement Napoléon revendique le droit d'emprisonner les évêques : il veut aussi les déposer. C'est ce que fit l'Empereur pour les évêques de Troyes, de Gand et de Tournai. Suivant

[1] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, 22 octobre 1811. Non insérée dans la correspondance officielle.

son expression, *il leur donna leur démission*. Il prétendait rompre, selon son caprice, le lien qui unissait l'évêque à son église. Il voulait administrer les diocèses par des agents, et régenter les âmes comme les corps de ses sujets. Ayant désigné des évêques pour les sièges de Troyes, de Gand et de Tournai, qui n'étaient pas vacants, il légua en partant pour la Russie, à son ministre des cultes, l'obligation de faire à tout prix reconnaître et instituer les prélats qu'il venait de nommer. L'Empereur, qui faisait profession d'aimer l'ordre, mettait de gaieté de cœur le feu à trois diocèses.

Il va sans dire que pour l'Église un siège épiscopal ne saurait être vacant tant que le titulaire n'a pas *donné librement* sa démission, et tant que cette démission n'a pas été agréée par le Pape. Cependant, aucun désordre n'avait encore éclaté dans les anciens diocèses de MM. Hirn, de Broglie et de Boulogne, parce que les chapitres avaient élu pour administrateurs provisoires des vicaires déjà munis de pouvoirs par les évêques détenus. La nomination des nouveaux titulaires faisait renaître une querelle mal assoupie. Averti par le ministre des cultes d'avoir à donner sur-le-champ des pouvoirs à M. de Cussy, nommé à l'évêché de Troyes, le chapitre s'y refusa. On s'en prit à l'évêque de ce mauvais vouloir. Un officier de gendarmerie fut envoyé à Falaise pour y saisir les papiers de M. de Boulogne, qui s'y trouvait interné. Quarante-huit heures après,

on l'enfermait de nouveau dans le donjon de Vincennes.

Le chapitre de Tournai résista plus ouvertement encore que celui de Troyes aux ordres du ministre. Quelques chanoines donnèrent leur démission plutôt que de reconnaître le nouveau titulaire, un certain abbé de Saint-Médard. Les supérieurs du séminaire licencièrent leurs élèves. Le châtiment ne se fit pas attendre. « Je donne ordre au ministre de la police d'arrêter tous les chanoines de Tournai et de les faire mettre dans un séminaire, d'envoyer les séminaristes qui ont moins de dix-huit ans dans les séminaires de l'ancienne France, et ceux qui ont plus de dix-huit ans, à Magdebourg (dans un régiment), de faire prêter aux professeurs des séminaires le serment d'enseigner les quatre propositions de l'Église gallicane, ou, sur leur refus, de les faire arrêter. Vous ferez suspendre sur-le-champ les bourses du séminaire. Vous ferez connaître par le canal du préfet aux principaux prêtres du diocèse que si j'apprends encore de leur part la moindre rébellion, je supprimerai l'évêché [1]... »

On frappait des jeunes séminaristes parce qu'ils avaient été licenciés, on les envoyait au régiment, sous le prétexte qu'étant passibles de la loi de la conscription, ils en avaient été dispensés à titre exceptionnel pour devenir ministres des autels, et qu'une semblable faveur pouvait cesser au gré du souverain; pour ce cas-là,

[1] Lettre de Napoléon à M. Bigot de Préameneu, Dresde, 14 août 1813. Non insérée dans la correspondance officielle.

on allait jusqu'à défendre le remplacement. Mais qu'étaient ces mesures, ces actes arbitraires auprès des violences de Gand?

M. de Broglie, transporté de Vincennes aux îles Sainte-Marguerite, avait été reconduit à Beaune. Le préfet de la Côte-d'Or eut ordre de le faire venir à Dijon, et de lui faire signer une déclaration rédigée en termes obscurs, et par laquelle il confirmait sa démission antérieure. Mais cette démission, arrachée par la force, n'ayant pas été agréée par le Pape, le nouveau titulaire de Gand, M. de La Brue, ne put grouper autour de lui qu'une trentaine de prêtres sur les douze cents que comptait le diocèse[1].

Suivant l'usage, à la cathédrale de Gand, le supérieur du séminaire devait assister à l'office et y conduire les élèves. Les partisans de M. de La Brue avaient convoqué le séminaire pour le dimanche 25 juillet 1813. Ce jour-là, le chœur se trouva vide. Ni professeurs ni élèves ne voulurent s'y présenter.

Le préfet ordonna aussitôt l'arrestation du supérieur et plaça les professeurs sous la surveillance de la police. Une trentaine d'élèves furent désignés pour la garde de Paris, les autres incorporés dans la garde départementale de Bruges. Mais Napoléon, prévenu de cette échauffourée, ordonna que ces jeunes gens fussent tous enrégimentés dans une brigade d'artillerie et dirigés

[1] *Notice historique sur M. de Broglie.* Gand, 1843, p. 26.

sur Wesel, où mouraient par milliers les recrues de l'armée. Presque dès l'arrivée, une cinquantaine de séminaristes périrent victimes des maladies qui décimaient les soldats. Les jeunes gens que des infirmités corporelles rendaient impropres au service des armes, n'échappèrent point pour cela aux vengeances de Napoléon : ils furent conduits à Paris par des gendarmes et enfermés à Sainte-Pélagie. On avait fait entrer dans les gardes d'honneur deux jeunes séminaristes qui appartenaient à de riches familles; mais bientôt, l'autorité se ravisant, on les mit tous les deux au secret à Sainte-Pélagie, pour les envoyer comme simples soldats, l'un à Bayonne et l'autre à Perpignan[1].

Nombre de prêtres âgés, quelques-uns très infirmes, étaient en même temps acheminés vers les prisons de France pour avoir, par leurs mauvais exemples, encouragé la rébellion[2]. Le préfet avait signalé parmi les autres coupables une association de femmes qui, sous le nom de Béguines, vivaient à Gand dans une espèce de communauté, sans être astreintes à la rigueur du cloître; il accusait ces femmes d'avoir cherché à influer sur la détermination prise par tant de membres du clergé. Napoléon ordonna de les disperser.

Cette persécution achevait d'aliéner à l'Empereur

[1] *Récit de la persécution endurée par les séminaristes de Gand*, par P. Van der Moere. Gand, 1863.

[2] D'Haussonville, V, 287.

les provinces catholiques de la Belgique, déjà indisposées contre lui par le blocus continental et la conscription. Déjà, faisant en 1810 avec Marie-Louise un voyage sur les bords du Rhin, Napoléon avait trouvé mauvais que les chanoines des chapitres et les prêtres des paroisses ne se fussent pas présentés en grande tenue devant lui. Il les avait fort mal reçus, et les ayant réprimandés de ce qu'il appelait leur inconvenance, il avait ajouté :

« Le premier acte d'autorité que j'ai dû exécuter a été de faire arrêter à Bois-le-Duc deux de vos curés réfractaires, même votre vicaire apostolique. Une poignée de Brabançons fanatiques voudrait s'opposer à mes doctrines? Imbéciles que vous êtes! Si je n'avais pas trouvé dans la doctrine de Bossuet et dans les maximes de l'Église gallicane des principes qui sont analogues aux miens, si le Concordat n'était pas adopté, je me serais fait protestant, et trente millions de Français auraient suivi le lendemain mon exemple; mais vous autres, ignorants que vous êtes, quelle religion enseignez-vous? Connaissez-vous bien les principes de l'Évangile, qui dit : « Rendez à César ce qui est à César »?..... Si vous persistez dans vos maximes, vous serez malheureux ici-bas et damnés dans l'autre monde[1]. »

[1] Détail de ce qui s'est passé à l'audience que Napoléon donna à Breda, le 6 mars 1810, inséré dans le recueil des pièces officielles de M. Schoell. (*Journal des Débats*, 26 août 1814.)

Quelques jours plus tard, recevant le clergé du département de la Dyle :

« ..... Je veux, avait-il dit, la religion de saint Bernard, de Bossuet, de l'Église gallicane, je la protégerai de toutes mes forces, mais je ne veux pas la religion ni les opinions des Grégoire VII, des Boniface, des Jules, qui ont voulu assujettir les royaumes et les rois à leur domination, qui ont excommunié les empereurs pour bouleverser la tranquillité des peuples. Quoi qu'on dise, je crois qu'ils brûlent aux enfers pour toutes les discordes qu'ils ont excitées par leurs prétentions extravagantes. Les Papes ont fait trop de sottises pour les croire infaillibles. Qu'est-ce qui a fait le schisme de l'Angleterre, de la moitié de l'Allemagne? N'est-ce pas les prétentions des Papes, les opinions de Rome?... Je ne suis pas de cette religion de Grégoire VII qui n'est pas celle de Jésus-Christ. Je serais plutôt protestant... Monsieur l'archevêque, messieurs les vicaires généraux, surveillez bien vos ecclésiastiques, inculquez bien ces principes à vos élèves dans les séminaires, et vous, messieurs, écrivez-les profondément dans votre mémoire, et faites-en part à vos correspondants. Ils ne pourront se plaindre de la persécution que s'ils s'obstinent... »



Il est souvent question de Grégoire VII dans les allocutions, dans la correspondance de l'Empereur, et chaque fois qu'il en parlait, il commettait un véritable anachronisme. Ce n'était plus contre la tyrannie pontificale que les peuples avaient à se prémunir. Quoi qu'il

en soit, le saint n'étant plus en faveur avait été châtié dans sa mémoire. Napoléon avait fait envoyer une circulaire aux évêques pour leur prescrire de *supprimer la prière de Grégoire VII, et de substituer une autre fête à celle de ce saint que l'Église gallicane ne pouvait reconnaître*[1].

A Savone, le doux Pontife, qui n'avait rien de Grégoire VII, résistait toutefois aux obsessions aussi bien qu'aux menaces; Napoléon résolut de l'avoir sous la main. Ordre fut donc donné de le conduire en France. Voici, au sujet de ce voyage, la version que nous a laissée Savary :

« L'Empereur ne voulait en aucune façon violenter le chef de l'Église, il ne cherchait qu'à l'isoler d'une influence pernicieuse... Le Pape ne fit aucune difficulté de se rendre à Fontainebleau, il monta en voiture sans bruit.... »

Voici maintenant le récit appuyé de témoignages authentiques.

Le commandant de gendarmerie placé auprès de Pie VII afin d'épier ses moindres mouvements, réveilla le Pape qui faisait la sieste, lui annonça qu'il fallait partir, lui fit noircir ses mules avec de l'encre, coupa le cordon qui retenait sa croix d'or et enleva la croix. On est au mois de juin; la chaleur est extrême, le Pape, atteint d'une cruelle infirmité, voit son mal

[1] Note dictée par Napoléon au conseil des ministres, le 18 janvier 1810, et non insérée dans la correspondance officielle.

empirer en peu d'heures; il arrive mourant au mont Cenis. Point de répit, point de repos. En passant, l'escorte enlève à Lanslebourg le chirurgien de la localité. Le docteur Claraz est introduit auprès du Pape, on se borne à lui dire : « Vous allez voir un malade qu'il faut guérir; si vous le reconnaissez, il y va de votre liberté, peut-être de votre vie. » Ainsi préparé à l'entrevue, le chirurgien est poussé vers le Saint-Père; heureusement, il est habile, sa main ne tremble pas, il soulage le pauvre Pape. Après l'opération, il prend place dans la voiture, on repart à toute bride, et bientôt les cahots, la fatigue du voyage replongent le vieillard dans d'atroces souffrances. L'escorte n'en tient compte. Il faut marcher, il faut être inconnu, il faut être privé d'air dans la voiture cadenassée et enfermée à chaque relais dans la remise avec son captif. Sous aucun prétexte le Pape ne doit sortir de sa prison. Enfin, après avoir été sur le point d'expirer, Pie VII parvint, épuisé, le 19 juin, à Fontainebleau[1].

C'est là qu'eurent lieu des entrevues secrètes entre Pie VII et Napoléon. Le Pape, encore souffrant, sous le poids de nouvelles obsessions, finit par souscrire aux volontés de son puissant contradicteur. Mais bientôt, revenu à lui-même, il s'empressa de désavouer les concessions qu'on lui avait arrachées; les tortures morales et la persécution un instant ralentie reprirent avec

[1] D'HAUSSONVILLE, V, 158.

plus de fureur. Le Saint-Père fut remis au secret, son fidèle conseiller, le cardinal di Pietro, fut jeté dans une forteresse... Cependant, la fortune avait changé, et le dénouement approchait; Napoléon offrit de rendre au Pape Rome, que Murat venait d'envahir. Puis, malgré les désastres de son armée, malgré les progrès des alliés, il persista encore à garder son captif. Il le fit enlever de Fontainebleau par le commandant Lagorse, et conduire secrètement d'abord à Brive, puis à Montpellier. Pendant que le Pape s'acheminait lentement vers le Midi, les événements marchaient, et Pie VII finit par recouvrer sa liberté. Le Pape arrivait à Savone vers la fin de février et se retrouva libre là où il avait été si longtemps prisonnier, n'ayant, en somme, malgré ses courts moments de défaillance, rien cédé au despote qui faisait tout trembler devant lui.

En terminant l'intéressant récit des démêlés de l'Empereur et du Pape, M. d'Haussonville s'est demandé quels sentiments avaient gardés l'un de l'autre, leur querelle vidée, le conquérant et le Pontife. Parlant de lui-même, à la troisième personne, Napoléon s'exprime ainsi :

« Les discussions qu'il a eues depuis avec la Cour de Rome proviennent de l'abus que faisait cette Cour du mélange du spirituel et du temporel. Cela peut lui avoir causé quelques moments d'impatience, c'était le lion qui se sentait piqué par des mouches[1]..... Les

[1] *Mémoires de Napoléon*, IV, note 2, p. 192.

lettres du Pape étaient écrites avec la plume de Grégoire VII; elles contrastaient avec la douceur et l'aménité de son caractère, il n'en était que le signataire[1]..... La Cour de Rome était en délire; ainsi bravé et poussé à bout, il décréta en 1808 la réunion des Marches au royaume d'Italie[2]..... Le Saint-Père, enfermé au fond de son palais, avait fait élever des barricades[3]..... les troupes françaises se crurent bravées[4]..... »

Voici ce qu'écrivait, de son côté, l'ancien captif de Savone au sujet du prisonnier de Sainte-Hélène :

« La famille de Napoléon nous a fait connaître par le cardinal Fesch que le rocher de Sainte-Hélène est mortel, et que le pauvre exilé se voit dépérir à chaque minute. Nous avons appris cette nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez sans aucun doute, car nous devons nous souvenir tous les deux qu'après Dieu, c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la religion dans ce grand royaume de France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont que des torts de l'esprit ou des égarements de l'ambition humaine... Nous sommes certain d'entrer dans vos intentions en vous chargeant d'écrire de notre part aux souverains alliés

[1] *Mémoires de Napoléon,* IV, note 3, p. 202.
[2] *Id.*, p. 205.
[3] *Id.*, p. 207.
[4] *Id.*, *ibid.*

et notamment au prince régent. C'est votre cher et bon ami, et nous entendons que vous lui demandiez d'adoucir les souffrances d'un pareil exil. Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour qui que ce soit, nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne[1]. »

C'est bien ainsi que, jusqu'au terme de leur vie, devaient penser et parler l'un de l'autre le conquérant vaincu, le Pape triomphant.

[1] Lettre de Pie VII au cardinal Consalvi, 6 octobre 1817.

CHAPITRE IX

PRISONS ET PRISONNIERS D'ÉTAT.

Les meurtres sans jugements. — Les prisons de l'Empire. — Le nombre des prisonniers. — La commission de la liberté individuelle.

I

LES MEURTRES SANS JUGEMENTS.

Les hommes de la police impériale ont presque tous laissé des Mémoires, mais qu'ils les aient écrits eux-mêmes, comme Savary ou Desmarest, qu'ils les aient fait rédiger par d'autres, comme Fouché ou Réal[1], tous semblent avoir été mus par la pensée d'induire leurs contemporains en erreur. Si l'historien veut connaître et décrire le sort des prisonniers d'État, il puisera ses renseignements dans les listes d'écrou, dans les rapports secrets, dans les interrogatoires qui révèlent et les noms des victimes et ceux de leurs persécuteurs. Heureusement pour ceux qui veulent tout connaître, l'Empire

[1] A proprement parler, Réal n'a pas publié de *Mémoires*. Ses vrais Mémoires sont le récit probablement dicté par Réal et publié par M. Nougarède de Fayet.

leur a laissé les plus vastes archives, le PORTEFEUILLE le plus rempli qu'aucun règne ait jamais amassé. La pensée du souverain, le travail de son esprit, le rêve même de son inaction sont conservés dans une foule de lettres, de notes, d'ordres et de contre-ordres. Néanmoins, bien des faits sont restés inconnus, des meurtres sont demeurés secrets, des procédures ont été dérobées, parce que les jugements déshonoraient les hommes qui les avaient rendus, et ceux-ci moins encore que le gouvernement qui les avait dictés.

Ainsi Napoléon a fait tuer deux jeunes gens, sans qu'il soit possible de retrouver les traces de ce crime ailleurs que sur une feuille en partie déchirée, laquelle sert d'enveloppe à un dossier des Archives nationales[1]. Ce bout de papier atteste qu'une commission militaire, présidée par le docile Hulin, a simulé, en janvier 1809, un jugement contre un des détenus de Sainte-Pélagie et le valet du concierge de la prison.

Le prisonnier se nommait *Raimond de Grandmon*, ancien émigré, âgé de trente-huit ans. Il était « détenu, au moment de son arrestation, en la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie, à Paris, où il tenait une fabrique de vermicelle ». Avec l'émigré de Grandmon, la commission condamna le Suisse Coudurier, âgé de vingt-quatre ans, garçon marchand de vin chez madame Bault, concierge de la prison. La police accusait ces deux infor-

[1] F[7] 6481, p. 115. Dossier du chevalier de Chateaubriand.

tunés d'avoir été, dans ces murs de prison, « embaucheurs pour l'ennemi, pour l'étranger ou pour les rebelles ». Sous ce prétexte, on les conduisit à la plaine de Grenelle, et on les fusilla le 25 janvier 1809, à neuf heures et demie du matin, en présence de Dunepart, maire de Vaugirard [1]. Il s'agissait probablement d'une conspiration des prisons, telle que Robespierre en imagina une pour immoler André Chénier. On est réduit aux conjectures ; point d'acte d'accusation, pas d'interrogatoire ; rien aux Archives nationales, rien au ministère de la guerre ; la seule chose certaine, c'est que les prisonniers ont été fusillés. Rien également sur Charles de Margadel, qui a dû être fusillé le 19 décembre 1800 [2]. Quinze ans plus tard, les hommes de police qui recherchent ses traces ne peuvent dire que ceci, c'est que tel jour on l'a exécuté : il n'y a rien, si ce n'est une date sur une feuille, et sur les mains de Bonaparte une tache de sang.

Une torture vint donc s'ajouter pour les prisonniers politiques aux douleurs de leur captivité. Une angoisse glaçait leur cœur, c'était la crainte d'une mort inopinée à laquelle ils se croyaient successivement destinés. Sous un gouvernement régulier, cette appréhension n'annoncerait que le vertige d'un maniaque, mais il est facile d'expliquer comment elle avait pu naître à cette époque dans l'imagination des prisonniers.

[1] La plaine de Grenelle faisait partie de la commune de Vaugirard.
[2] Margadel dit Joubert. Archives nationales, F7 6550, p. 47.

Le bruit d'exécutions clandestines s'était répandu peu à peu dans la société parisienne. C'était une notion *incontestée* que ne repoussaient plus les partisans les plus zélés du régime impérial, lesquels, suivant l'usage, couvraient cette violation d'une loi fondamendale, de ce prétexte de salut public, argument hypocrite des assassins et des tyrans. Le nombre des prisonniers exécutés sans les formes légales a eu beau demeurer relativement restreint, les survivants s'abusaient sur l'importance de cette boucherie occulte exagérée par la verve conteuse des nouvellistes de salons. Lorsque l'on fusillait quelques matelots bretons sous les fenêtres de leurs camarades de chambrée ; lorsqu'on exécutait à huis clos le chevalier de Margadel ; lorsqu'on assassinait sur un bateau de l'île aux Cygnes Raoul de Saint-Vincent ; lorsqu'on faisait assassiner tantôt le comte d'Aché, tantôt le comte de Bar et ses deux compagnons, c'étaient, il faut le dire, des incidents exceptionnels, non des événements quotidiens, comme l'insinuait tout bas plus d'un détracteur de l'Empire.

Pourquoi Napoléon aurait-il eu besoin d'escamoter tant de cadavres à sa propre justice? Quand donc ses cours ou ses commissions militaires avaient-elles refusé les têtes qu'il réclamait?

Et cependant, les prisonniers apportaient cette prévention dans leur cachot. Ils étaient là, semblables aux compagnons d'Ulysse dans la grotte de Polyphème, attendant le moment où ils verraient s'ouvrir la porte

de leur cellule, et où leur nom, appelé par une bouche homicide, retentirait, la nuit, dans le silence de la prison.

Après l'affaire de la machine infernale, un sénatus-consulte officieux avait condamné à la déportation une centaine de jacobins, soupçonnés de s'y être associés. Entièrement justifiés par l'instruction du procès et par l'exécution de Saint-Régeant et de Carbon, ils semblaient avoir droit aux excuses du pouvoir, mais la mesure décrétée contre ces malheureux passa pour bonne, malgré son évidente iniquité. Ceux des proscrits qui tout d'abord avaient échappé aux recherches tombèrent, l'un après l'autre, entre les mains de la police et s'entassèrent à Sainte-Pélagie. On attendait que la mer, affranchie des Anglais, permît à nos vaisseaux de les transporter tout vivants dans ces sables de feu qui avaient dévoré la première fournée des victimes.

De ces fanatiques enfermés à Sainte-Pélagie, il n'est resté que des noms ignorés aujourd'hui, tels que celui de Chalandon, un cordonnier qui, dans les jours de la Révolution, avait eu son heure de célébrité. Sur l'écrou de la prison figuraient, à côté de ces noms plébéiens, les noms plus aristocratiques de MM. de Custine, de Fénelon, de Beauvoir, de Rességuier, de Navarre, d'Astorg, et celui de M. d'Hozier l'aîné, toujours soigné, toujours coquet, qui se parait dans la prison comme pour une présentation solennelle.

Peut-être la police avait-elle mélangé tous les rangs

et confondu toutes les opinions, dans le secret espoir de rendre aux prisonniers des deux partis la détention plus pénible. Elle s'était trompée. Le patriote avec son enthousiasme, le Vendéen avec son dévouement s'entendirent bientôt, et s'accordèrent pour maudire celui qui, tout en détruisant la République, excluait les Bourbons du trône restauré. A Sainte-Pélagie, le vieux Bouillé aurait levé impunément son front tout sillonné des foudres de la *Marseillaise,* mais malheur aux renégats de la Révolution, à Cambacérès, à Fouché, à Merlin de Douai, si un Malet de ce temps-là les avait écroués auprès de Chalandon!

Parmi les prisonniers d'État, presque tous avaient été enfermés sans jugement, quelques-uns seulement avaient été jugés. Il n'est pas besoin d'ajouter que le plus souvent ces jugements étaient soufflés aux juges. Les juges n'ignorent pas que s'ils veulent plaire, ils doivent sévir. Au lendemain de Friedland, Napoléon apprend qu'un pêcheur de Saint-Valery a été acquitté: « De qui était composée cette commission militaire? écrit-il à Fouché; il faut que ces gens-là soient bien bêtes, pour ne rien dire de plus. Retenez le pêcheur en prison, envoyez-le à Fénestrelles, et causez avec M. l'archichancelier afin que, s'il y avait moyen de le faire juger par une cour de revision, cela soit fait. Il faudrait alors nommer une commission... composée de gens de sens. »

Ce pêcheur de Saint-Valery a-t-il été enfermé à Fénestrelles, ou fusillé malgré son acquittement? — On ne

sait. L'Empire a réussi à épaissir les ombres autour de la destinée de quelques-uns des proscrits.

Afin de découvrir le sort de ses victimes, nous allons parcourir toutes les prisons d'État, recueillir tous les cris étouffés, tous les noms oubliés, toutes les dates éparses, y rechercher les traces que les geôliers n'ont pas détruites et que le temps n'a pas encore effacées.

II

LES PRISONS DE L'EMPIRE.

Les prisonniers arrêtés par mesure de police étaient divisés en cinq classes. Dans chaque classe, chacun des noms était remis périodiquement sous les yeux de l'Empereur dans la séance du conseil privé [1], et maintenu par lui sur la liste fatale. Il n'était pas question de grâce ou d'amnistie. La clémence se portait quelquefois sur le suspect, exilé ou interné dans une ville, presque jamais sur celui qu'on avait emprisonné.

La première classe des captifs comprenait les prisonniers d'État enfermés au Temple, à Vincennes, à Bicêtre, à la Force, à Sainte-Pélagie, au fort de Joux, aux châteaux de Ham, de Bouillon, d'If, de Pierre-Châtel, de Saumur, de Bellegarde, de Lourdes, du

[1] Les dossiers des Archives en donnent beaucoup d'exemples. Voir F7, 3495.

Hâ, de Bitche, du Mont Saint-Michel, d'Embrun, de Sainte-Marguerite, de Fénestrelles, de Campiano, ou dans des maisons de santé.

La seconde classe comprenait « les prêtres détenus à raison des affaires ecclésiastiques » dans les mêmes prisons et, en outre, dans la citadelle de Corte, où Napoléon avait fait jeter, le 25 juillet 1811, les vingt et un Trappistes[1] du couvent de la Cervara, « pour opinions religieuses », et où il les conserva tant qu'il put mettre la force au service de ses rancunes.

La troisième classe comprenait dans les mêmes prisons les personnes acquittées par les tribunaux et condamnées après leur acquittement à la détention perpétuelle par le bon plaisir de l'Empereur, et aussi celles qui avaient achevé la durée de la détention à laquelle les tribunaux les avaient condamnées, mais dont les souffrances n'avaient pu désarmer la colère du maître. Sous l'Empire, tous les accusés, dans un procès politique, étaient à peu près assurés d'être soumis pour le moins à une détention perpétuelle[2].

La quatrième classe comprenait, dans toutes les prisons de la France, dans toutes les citadelles, à côté des prisonniers de droit commun, les personnes arrêtées pour avoir déplu à un homme influent, sans qu'un grief, sans qu'une accusation de crime ou de délit pût être articulée. Cent bastilles remplacent notre ancienne

[1] F^7, 6526, p. 127.
[2] Nous rappellerons l'arrestation du maire et des adjoints d'Anvers.

Bastille. Le préfet y jette l'homme, le geôlier le reçoit, l'Empereur l'y maintient.

La cinquième classe est celle des vagabonds et des aliénés; on la verra, dans plus d'une prison, confondue avec les précédentes, et ajoutant, par cette promiscuité, au supplice de la détention arbitraire.

Le Suisse Christin a retracé l'histoire de quelques-uns des prisonniers du Temple. Ferdinand Christin était le secrétaire de M. de Markow, ambassadeur de Russie. Il recevait un traitement de la Russie, sans que cette puissance lui eût conféré une situation officielle. Devenu suspect à Napoléon, il quitta Paris et vint s'installer à Genève.

Il y vivait dans une retraite absolue, lorsqu'il fut mandé, le 25 juillet 1803, par le préfet du Léman. Il apprit de ce fonctionnaire que la police l'avait dénoncé comme agent anglais, et recommandait de s'assurer de sa personne. Mais le préfet était un galant homme qui, laissant le suspect en liberté chez lui, s'était borné à le mettre en surveillance. La police, irritée de ces ménagements, fit venir Christin à Paris, et le 29 août 1803, le prisonnier, interrogé pour la forme par le grand juge, qui n'articula aucun grief précis, fut néanmoins incarcéré au Temple. Le 26 septembre 1803, il fut enfermé au donjon et mis au secret. Cependant, on le laissait promener une heure par jour, avec deux autres prisonniers, Picot et Lebourgeois. Le onzième jour, le geôlier, qui semble radouci, leur propose de dîner



ensemble; les trois détenus acceptent avec joie. Vers la fin du dîner, le geôlier se présente devant eux : « Messieurs, je suis bien fâché de vous dire que dès aujourd'hui vous ne comptez plus sur la terre. » Et en effet, Picot et Lebourgeois sont emmenés et fusillés. Christin est invité à écrire ses aveux ; c'est, lui dit-on, sa seule chance de salut. Il refuse. Les menaces redoublent, et il passe huit jours à croire que son exécution est renvoyée à la prochaine nuit.

Son sang se fige dans ses veines lorsque le pas des geôliers retentit dans le corridor ; il éprouve de secrètes terreurs, tout en s'exhortant à faire bonne contenance [1]. Le 28 février 1804, on le transfère à Sainte-Pélagie, où on le jette sur une botte de paille dans un cachot humide et obscur. Il y reste au secret sans pouvoir lire ni écrire jusqu'au 29 juin 1804. Du cachot de Sainte-Pélagie, il fut ramené dans un cachot du Temple, et ne fut remis en liberté qu'au mois de janvier 1805, ayant ainsi subi dix-huit mois de détention, sans qu'une procédure quelconque paraisse avoir été entamée contre lui [2]. Christin est un de ceux qui révélèrent à l'Europe le triste sort du capitaine Wright.

Cet intrépide officier de la marine anglaise avait été fait prisonnier une première fois, en 1796, avec le commodore Sidney Smith. Tous deux, jetés dans les

[1] *Correspondance de Ferdinand Christin et de la princesse Tourkestanow*, p. 533.

[2] *Id.*, p. 13 et suiv.

cachots du Temple, réussirent à s'évader après un an de captivité. En Syrie, le capitaine Wright aida Sidney à défendre Saint-Jean d'Acre, et le génie de Bonaparte échoua contre le fanatisme des Turcs et l'opiniâtre résistance des deux Anglais. Ce fut un premier grief.

Un second fut d'avoir débarqué en 1804 des chouans à la falaise de Biville.

En 1805, dans une de ses croisières aventureuses, le capitaine Wright fit naufrage sur la côte du Morbihan et tomba entre les mains des douaniers. Du moment où le marin anglais avait été recueilli dans un naufrage, il aurait dû paraître sacré à tout être civilisé; mais Bonaparte n'avait oublié ni Saint-Jean d'Acre ni la falaise de Biville, il refusa d'échanger le capitaine anglais contre des officiers français. Wright avait beau répéter à ses geôliers : « Je suis naufragé, je suis officier anglais [1] », on le jeta dans un cachot du Temple, on le mit au pain et à l'eau, on l'accabla de traitements indignes; le malheureux fut chauffé à la plante des pieds [2], et se foula le bras en se débattant au milieu des souffrances. Comprenant bien le sort qui lui était réservé, il disait à tous ceux qu'il pouvait entrevoir : « Si l'on conte que je me suis étranglé, ne le croyez pas; je veux vivre pour répéter comme on traite ici les marins anglais. » De son côté, au milieu de sa gloire, Napoléon n'oubliait pas l'homme de Saint-Jean d'Acre,

[1] Savary, II, 88.
[2] *Histoire générale des prisons*, VI, 44, 11.

et il écrivait à Fouché, après la capitulation d'Ulm : « Faites mettre au cachot le prisonnier anglais Wright, ce misérable assassin qui a voulu s'échapper du Temple[1]. » Il n'avait pas besoin de stimuler le zèle de sa police; quelques jours après, le 29 octobre 1805, on lisait dans le *Moniteur :* « Wright s'est tué dans sa prison après avoir lu la nouvelle de la destruction de l'armée autrichienne », et la police expliqua gravement que Wright s'était coupé la gorge avec un rasoir[2]. En 1816, lorsque la paix fut rétablie, sir Sidney Smith fit une enquête pour contrôler le récit du suicide, et il s'est donné le plaisir d'en résumer les dépositions : « Après avoir joué de la flûte, Wright se met dans son lit avec sa robe de chambre, se couvre du drap jusqu'au menton, s'ouvre alors le cou avec un rasoir, au point que la tête est quasi détachée du tronc, puis referme le rasoir et allonge le bras droit le long de son corps. » A Ferdinand Christin[3], aux autres prisonniers, il ne parut jamais douteux que Wright eût été assassiné. Qui donc avait commis et ordonné le crime?... Sur les pontons anglais, ce furent nos officiers et nos soldats qui le payèrent.

Le Temple fut le théâtre de plus d'un de ces drames, et il finit par être abandonné, tant il avait conquis une sinistre renommée.

[1] Napoléon à Fouché, *Correspondance*, XI, 358.
[2] Fauche-Borel, III, 175, 187.
[3] *Correspondance de Christin avec la princesse Tourkestanow*, p. 495.

Le fort de Joux a reçu principalement des officiers vendéens. Situé à une haute altitude et à deux cent cinquante mètres au-dessus de la rivière du Doubs, il reste pendant six mois enseveli sous la neige. Deux chefs vendéens, MM. d'Andigné et de Suzannet, arrêtés au mépris des traités, y étaient enfermés en 1801. Ils se mirent à scier les barreaux de leur prison, et le 16 août 1802, ils se lancèrent dans le vide. Déchirés et meurtris par les rochers dans leur descente, ils finirent cependant par réussir à s'échapper.

En 1804, le fort reçoit entre autres prisonniers Girod, un Irlandais, Allier de Hauteroche, aide de camp de Précy, Henri-Charles de Frotté, jeune frère du chef royaliste, et Moulin, un taillandier de l'Orne, le lieutenant préféré de Frotté.

Moulin avait été arrêté dans la nuit du 6 au 7 mai 1804. On l'interrogea sur les relations qu'il aurait eues avec Moreau, Georges et Pichegru; il répondit qu'il ne les avait jamais vus. Une perquisition ne fit rien découvrir de suspect à son domicile. On l'arracha néanmoins à sa jeune femme et à son enfant, et on le conduisit à Domfront, puis à Alençon, où il apprit qu'il allait traverser toute la France à pied pour aller trouver la prison qui lui était destinée.

Son voyage, dont il a pu noter les moindres incidents, nous apprendra comment l'Empire traitait ceux de ses prisonniers qui n'avaient pas le moyen de payer une voiture. Moulin chemine les bras liés; il porte comme

il peut son petit paquet de linge. Les deux gendarmes entre lesquels il est placé marchent le sac au dos, le sabre au côté, le fusil sur l'épaule. Buisson, l'un de ces deux gardiens, avait été dans la Vendée adjudant général sous les ordres de Santerre; pillard, cruel et débauché, il ne méritait pas de devenir gendarme. Le prisonnier était rongé par la vermine, hôtesse des prisons où il avait passé. A Châteaudun il devient trop malade pour continuer la route : son état préoccupe médiocrement ses deux gardiens : « Où il crèvera, nous le laisserons », s'écrie l'un des gendarmes. Cependant, comme Moulin est incapable de marcher, ils le jettent dans une charrette sur une botte de paille, les mains toujours liées, le corps attaché aux barreaux et ressentant douloureusement chaque cahot de la voiture.

A Orléans, le prisonnier goûte quelque repos : le concierge de la prison est un brave homme. Sa femme et sa belle-sœur se montrent compatissantes; elles pleurent lorsque Moulin leur décrit la douleur de sa femme et le désespoir de sa petite fille de seize mois que les gendarmes, en l'emmenant, ont dû arracher de ses bras. Ces bonnes gens le consolent, le réconfortent comme ils peuvent, le font souper avec eux, coucher dans un bon lit, et, au départ, lui portent du café en renouvelant leurs encouragements charitables.

Mais les douleurs reprennent avec le voyage. Les gendarmes abandonnent la charrette et forcent le prisonnier à marcher pour s'attribuer l'indemnité qu'on

leur paye pour la voiture; ils font jeûner Moulin pour gagner une partie des frais de nourriture; ils l'enchaînent pendant la nuit dans les localités où il n'y a pas de prison et finissent par lui extorquer un certificat de bonne conduite et de bons procédés quand ils ont déposé au fort de Joux leur prisonnier à demi mort, entre les mains du commandant Lefebvre. Moulin ne gagnait pas au change.

Ce commandant Lefebvre avait été, en effet, impliqué dans le procès de Carrier et reconnu par le jury coupable d'avoir, étant commandant à Bourgneuf, fait noyer quarante et une victimes, « parmi lesquelles un homme aveugle et âgé de soixante-dix-huit ans, douze femmes et dix enfants, dont cinq de six à dix ans et cinq à la mamelle ». (Voir le décret de la Convention du 22 vendémiaire an III.) Mais ce crime effroyable fut relégué au rang des peccadilles quand on en vint aux atrocités imputables aux trois principaux accusés. Des deux complices de Carrier, Grandmaison et Pinard, avec lui envoyés au supplice, le premier avait été convaincu, non seulement d'avoir, comme Lefebvre, présidé aux noyades, mais d'avoir fait voler à coups de sabre les mains que, suppliants, des enfants et des femmes avaient tendues vers lui. C'était aussi sur les femmes, sur les enfants, sur les vieillards, que s'exerçaient les fureurs de Pinard. Le digne émule de Carrier suivait de près dans la Vendée les colonnes républicaines, et dès que le village, théâtre d'un combat, était évacué par

les soldats, Pinard y entrait à son tour pour examiner chaque cadavre, pour épier quelque reste de vie sur les fronts pâles et dans les yeux éteints, pour compléter l'œuvre de destruction en achevant les blessés, en mutilant les morts. Il massacrait le malade à son lit d'agonie, l'orphelin dans son berceau, la jeune mère sur son enfant, et s'emparait, dans leurs dépouilles, de tout ce qui pouvait tenter sa cupidité.

L'assassinat, l'infanticide, le viol et toutes les frénésies qui s'exercent sur des cadavres avaient des noms dans notre langue, il en fallut inventer de nouveaux pour caractériser les forfaits de Pinard. Le tribunal avait acquitté tous ceux qui, comme Lefebvre, n'avaient noyé que quelques dizaines de victimes, et pour atteindre Carrier, Pinard et Grandmaison, il leur avait attribué des visées contre-révolutionnaires dont ils étaient à coup sûr parfaitement innocents.

La police recherchait les services de tels geôliers. Lefebvre eut le commandement du fort de Joux et de quatre cents hommes. Lorsque Moulin eut achevé son douloureux voyage, toutes les casemates étaient pleines, on le jeta dans celle où languissaient Girod, Allier d'Hauteroche et le jeune Frotté. Le marquis de Rivière, impliqué dans l'affaire de Georges, occupait un cachot contigu, mais il était maintenu au secret et communiquait uniquement avec Lefebvre, dont il s'efforçait d'adoucir la férocité naturelle en portant à sa table le gibier, la volaille et le vin qu'on avait la permission de lui faire passer.

Les compagnons de Moulin trouvèrent pourtant le moyen d'entrer en communication avec le marquis de Rivière en déplaçant une pierre de la muraille. Rivière leur donna un plan du fort, des provisions, une partie de son vin, et le commandant s'étonnait de ce que son prisonnier, si sobre devant lui, consommât tant de vin dans la solitude de son cachot.

Bientôt les prisonniers (sauf M. de Rivière, lié par un serment) n'eurent plus que la pensée de préparer leur évasion. Le 10 janvier (1805) ils se mirent à l'œuvre; dès le 27 janvier ils étaient prêts. Le froid était très vif, il y avait deux pieds de neige. Achever l'ouverture, fixer la corde qu'ils avaient fabriquée autour du barreau fixé en travers de la meurtrière, descendre au pied du mur fut, pour les quatre détenus, l'affaire d'un instant. Mais il restait à triompher d'obstacles plus difficiles. Le fort comprenait alors cinq enceintes étagées les unes au-dessus des autres, et séparées par des fossés profondément encaissés dans le roc. D'un côté de la montagne, le rocher se trouvait à pic; de l'autre, des escarpements de sable, tachetés de buissons, disparaissaient sous la neige. La corniche sur laquelle les évadés étaient parvenus n'avait que deux mètres de large et surplombait l'abîme; ils quittèrent ce refuge et descendirent de corniche en corniche jusqu'à la grande route. Au moment où leurs pieds touchaient le sol, une heure sonnait à l'horloge du fort. Lefebvre, grisé à fond par le marquis de Rivière, cuvait son vin sans

se douter de l'aventure. Le matin seulement, l'évasion fut connue, et il lança ses quatre cents hommes dans toutes les directions.

Pendant ce temps-là les fugitifs se dirigeaient sur Verrières; après une courte halte, ils continuèrent leur course vers Neufchâtel, d'où, après maintes péripéties, ils gagnèrent Soleure, Constance, Augsbourg et Ratisbonne. Là, le hasard leur fit rencontrer un émigré, le comte de Chapedeleine, oncle de Frotté, qui accueillit les proscrits comme des frères, les habilla, leur donna de l'argent, facilita leur fuite et leur passage en Angleterre.

Le château d'If, près de Marseille, reçut, comme le fort de Joux, bon nombre de royalistes qui, eux, ne parvinrent pas à échapper aux mains de leurs redoutables geôliers. Napoléon les conservait sur ce rocher, sous une voûte de pierre, avec vingt sous par jour pour frais de nourriture et d'entretien.

M. de la Grimaudière avait dix-neuf ans quand il entra au château d'If, après son ACQUITTEMENT dans l'affaire Cadoudal[1]. Il en sortit à trente-trois ans, après la chute de l'Empire, défait, méconnaissable, accablé des infirmités qui d'ordinaire n'atteignent que les vieillards.

Dans ce même château, M. de Kermabain devient fou. Il avait été arrêté « en 1804, par ordre de Napo-

[1] Archives nationales, F[7], 6526. « Par Dieu, prenez des mesures pour que Datry, Lajolais, David et la Grimaudière ne se sauvent pas. Il faut avoir une bonne prison d'Etat pour les renfermer. » *Correspondance*, 22 décembre 1804, X, 77.

léon, auquel on l'avait signalé comme suspect. Les informations n'ont fourni contre lui aucune charge [1]. » L'injuste persécution qu'il subissait donna au prisonnier une véritable manie, la crainte du poison. « Il ne mangeait que du pain sec et quelquefois restait deux et trois jours sans manger [2]. »

M. La Cauve, officier au 15e chasseurs, fut arrêté le 14 septembre 1801; son crime était d'avoir écrit librement à des camarades qui se trouvaient prisonniers de guerre en Angleterre. Dès le Consulat, et plus tard, sous l'Empire, quand on écrit ainsi, on est *agent anglais*. La police, qui avait fait intercepter les lettres, ne les trouvait pas très coupables, car son rapport disait [3] : « L'individu qui a écrit ces deux lettres à l'encre sympathique, interceptées par le citoyen Otto, paraît être plutôt un mécontent, un frondeur, qu'un espion ou agent du parti anglais. » Nous avons ces lettres conservées par les archives de la Préfecture de police; on n'y trouve en effet aucune trace d'espionnage, mais on y lit ceci : « Le despotisme est à son comble. — Les malheureuses personnes impliquées dans l'affaire du 3 nivôse (machine infernale)... avaient été absoutes par le tribunal, elles viennent d'être arrêtées et déportées; ce sont de malheureuses religieuses, entre autres une abbesse que ma mère connaissait... ce sont

[1] Archives nationales, F7, 6526.
[2] *Id.*, F7, 3439.
[3] *Id.*, F7, 6303 et 6260, p. 64 et suiv.

des prêtres qui gouvernent, Fouché, Sieyès et quelques autres scélérats de ce genre. » Après avoir été enfermé au Temple pendant deux années, le jeune officier obtint la protection de la « princesse Joseph » qui demanda sa mise en liberté. La police ne parut faire aucune opposition à l'élargissement de La Cauve ; tous les rapports furent favorables. Au vu de ces rapports, Napoléon nomma le prisonnier lieutenant au 20ᵉ chasseurs. La Cauve crut cette fois tenir la liberté, mais il avait encouru les rancunes de quelques subalternes. La Cauve fut bien extrait du Temple, seulement il fut (c'est son propre récit) « chargé de fers, confondu avec des condamnés de droit commun, conduit de brigade en brigade jusqu'à Marseille... Ma destination, ajoute-t-il, était la petite tour de Bouc, près de Martigues ; en attendant qu'elle fût prête, on me mit dans un des cachots du fort Saint-Jean de Marseille ; l'eau qui ruisselle sur les murs et les pavés de ce cachot m'a perclus de douleurs. Je n'avais pour nourriture qu'une livre de pain noir et de l'eau. Au bout de trente-trois jours j'en fus tiré. » On le transporta au château d'If, où il fut oublié jusqu'en juin 1809. Une nouvelle intervention de la « princesse Joseph » le fit mettre en liberté, mais il fut immédiatement repris pour avoir préparé l'évasion du major suisse Russillion, son compagnon de captivité. La Cauve fut enfin embarqué pour les États-Unis en juillet 1807, et son exil se prolongea jusqu'en 1814.

Ainsi que le château d'If, le fort de Vincennes était une succursale des prisons d'État de Paris pour les détenus des trois premières classes. C'est à Vincennes qu'on avait installé comme geôlier l'ancien concierge du Temple, Fauconnier, l'homme de Réal, l'instrument des tortures infligées aux prisonniers. En 1814, Fauconnier comprit que la catastrophe approchait et jugea le moment opportun pour demander sa retraite et faire liquider sa pension. Il résume ainsi les services de sa respectable carrière : « J'ai vingt ans d'exercice. D'abord membre de la commission administrative de la police, je fus nommé inspecteur général des prisons de Paris; puis, après l'évasion de Sidney Smith du Temple, je fus nommé concierge du Temple. Je suis passé au donjon de Vincennes. J'ai soixante-sept ans, les jambes me manquent pour pouvoir monter tous les jours deux cent quatre-vingts marches. Je suis un peu asthmatique, j'ai une descente de nombril, je suis perclus de deux doigts[1]... » Son Excellence désire que sa retraite soit réglée, dit une note en marge de la pétition. En 1814, le général Daumesnil, gouverneur de Vincennes, chargé de la défense du fort, demanda que les prisonniers fussent évacués; ils étaient encore confiés à Fauconnier. Plusieurs d'entre eux étaient incarcérés sans qu'on sût trop pourquoi. Ainsi M. Garez de Mézières, détenu dans le fort depuis 1803, y resta enfermé jusqu'en

[1] Fauconnier à Savary, 16 février 1814. F^7, 3435, p. 13.

1814, sans qu'on connût exactement la cause de son arrestation.

Boiste fut détenu moins longtemps. Il publiait un dictionnaire et venait de revoir les épreuves. Un matin, à son réveil, des gendarmes l'entourent, le font lever et l'entraînent à Vincennes, où il est enfermé *par mesure de sûreté publique*. Au bout de trois mois, ses réclamations parviennent jusqu'à Fontanes, qui les porte à Napoléon. Celui-ci interroge Fouché, qui a recours à Desmarest. On cherche, et au bout de deux jours, on découvre que, dans son dictionnaire, Boiste a traité l'Empereur de SPOLIATEUR! On l'interroge; on ouvre son volume, on lui montre ces mots : SPOLIATEUR (Bonaparte); alors il prouve à ses accusateurs que le mot figurant ainsi entre parenthèses est le nom de celui qui a employé le mot, l'indication de l'autorité qu'invoque le dictionnaire[1]!... Le baron de Géramb, émigré français entré au service de l'Autriche et devenu officier autrichien, s'est réfugié en Danemark. Bonaparte le fait arrêter à Husum et jeter à Vincennes (1812). Le baron de Géramb, converti par M. de Boulogne, devint le procureur général des Trappistes.

M. de Vaudricourt était détenu depuis 1804.

Le donjon reçut, en 1811, des cardinaux, des évêques, l'abbé d'Astros et le P. Fontana. On sait que leur seul crime avait été de n'avoir pu surmonter les

[1] *Revue sextienne*, année 1882, p. 6 à 9.

scrupules de leur conscience. L'héroïque Palafox, malgré le droit des gens, fut aussi enfermé dans la prison d'État.

Le Hollandais de Heerdt a été en Espagne voir le prince d'Orange qui s'y était réfugié. Il est enlevé en Espagne, amené à Vincennes, où il reste détenu jusqu'à ce qu'il soit transféré à Sainte-Pélagie, et de là, dans une maison de santé[1].

De toutes les prisons de Paris, Bicêtre était la plus redoutée. Desol de Grisolles y est aux fers, dans un cabanon très humide du rez-de-chaussée; il a les yeux putréfiés et le corps perclus. Par humanité, le préfet de police (M. Pasquier) voudrait le faire transférer à Vincennes. L'Empereur refuse tout adoucissement, et laisse le prisonnier dans son cachot malsain. Il y reste sept ans, traité avec férocité, bien qu'acquitté par la commission militaire. On a jeté dans la même prison Julien Montrélais, cultivateur du Morbihan, qui, le 20 juin 1810, se plaint d'être détenu depuis deux ans et demi sans avoir été interrogé[2]. A Bicêtre, on a aussi enfermé Hervagot, un faux Louis XVII, et la marchande de modes que Napoléon a surprise chez Joséphine, laquelle poussait, dit-il, l'Impératrice à la dépense. Cette malheureuse a été enlevée sous le guichet du Carrousel et conduite à Bicêtre sans autre forme de procès[3].

[1] *Correspondance de Christin et de la princesse Tourkestanow*, II, 319.
[2] Archives nationales, F^7, 6481.
[3] *Mémoires* de Constant, IV, 230.

Une famille Aubin, de Rouen, est poursuivie pour avoir arrêté une diligence. Tous les Aubin sont acquittés, et pourtant, après le jugement, ils sont conduits enchaînés à Bicêtre; ils y restent enfermés dix-huit mois, parce que les avances de Liquet, commissaire de police, ont été repoussées par la femme du jeune Aubin [1].

Étienne de Salignac-Fénelon avait été arrêté à Rennes en thermidor an VIII, comme chef de chouans, et conduit à Paris sous escorte; mais, descendant de diligence, il se glissa dans la rue Saint-Honoré et disparut. Traduit devant les tribunaux, il avait été acquitté le 12 thermidor an VIII. Il fut arrêté de nouveau en thermidor an XI, « pour avoir, à la fin d'un repas chez MM de Virieu, à Dijon, proposé un toast à Louis XVIII, et aussi avoir annoncé que le Premier consul serait bientôt assassiné..... »

Sur cette dénonciation, d'autant mieux accueillie que M. de Salignac-Fénelon était noté comme « dévot et fortement attaché aux Bourbons », l'infortuné, sans interrogatoire, sans instruction, sans jugement, fut enfermé à Bicêtre, dans un de ces cachots sans air et sans lumière, pleins d'araignées et d'animaux rampants. Le 26 août 1805, il écrit de Bicêtre que « depuis vingt-six mois il est dans la misère d'une détention implacable, sans le secours qu'on accorde aux autres

[1] Ève dit Demaillot. *Tableau historique des prisons d'État*, p. 55.

prisonniers », et que « le délabrement de sa santé, par le manque d'aliments et de vêtements, augmente les horreurs de sa longue détention ». Le 26 août 1806, il se plaint du concierge de Bicêtre qui le torture, et veut faire signer contre lui une plainte par ses compagnons d'infortune. Le préfet de police Dubois juge « que le concierge ne peut être blâmé de n'avoir pas pour lui les égards qu'il ne refuse jamais aux détenus tranquilles », et il autorise le concierge à enfermer le prisonnier « dans un local particulier où il sera isolé de toute société ». Cette décision fut approuvée et exécutée sans retard.

Bicêtre devenait un châtiment pour les hôtes d'autres prisons, dont les geôliers croyaient avoir à se plaindre. Et dans ce Bicêtre si redouté, la police imagina un raffinement de supplice, en enfermant les proscrits qu'elle poursuivait de sa rancune, « dans le quartier des agités ». Tel fut le sort de MM. Duclos et Laurent[1].

Presque aussi malheureux que ces infortunés devaient être les Français dépaysés dans une prison d'Italie. Là, personne qui parle leur langue, personne qui sache leur entrée, personne qui puisse renseigner leur famille, personne qui leur procure quelques soins et quelques douceurs. Ainsi sont enterrés dans les cachots de Rimini MM. de Navières, du Fresne, François et

[1] Archives nationales, F7, 3435.

Renaud; dans la prison de Milan, M. Gage; à l'île d'Elbe, François d'Artelas et Jean Mazel[1].

L'abbé Desmazure est titulaire d'une petite cure du diocèse de Beauvais; il est enlevé par ordre de Napoléon, comme « fanatique et dangereux[2] », et transporté au fort de Campiano, dans une gorge des Apennins; il y est seul Français au milieu d'une trentaine de Napolitains qui meurent un à un quand reparaît l'hiver, « très rude », d'après le rapport du préfet. Le guichetier qui est chargé de la nourriture et du chauffage des prisonniers[3] est chassé en 1813, « pour son ivrognerie et son infidélité ». Avant lui, le commandant du fort, le lieutenant Bernardi, avait été également destitué. Entre les mains de ces honnêtes geôliers, deux des Napolitains avaient été pris de folie (1807) et transférés dans une maison d'aliénés. Le préfet du département des Apennins écrit le 30 avril 1807 : « Les détenus n'ont eu pour nourriture qu'une ration de pain et une soupe, ils ont couché sur des paillasses simples..... ils ne pourraient résister à ce genre de vie, et plusieurs d'entre eux ont déjà succombé. » Ces tortures sont imaginées contre des officiers, des prêtres accusés d'être restés fidèles aux Bourbons de Naples. On retrouve parmi eux notre abbé Desmazure, amené de l'Oise dès le commencement de l'Empire pour y rester jusqu'en

[1] Archives nationales, F^7, 3436, p. 15.
[2] *Id.*, F^7, 6526.
[3] *Id.*, F^7, 3438.

avril 1814[1]. On y trouve aussi l'Épirote Ruthymio Pano, arrêté par les ordres de S. M. l'Empereur et Roi[2], sans qu'on puisse soupçonner le motif de l'incarcération. Ce détenu était parti de Corfou[3], avec l'approbation et par le conseil du consul, M. de Lesseps, quand il a été arrêté. Il meurt de faim dans sa prison. Le pauvre homme demande grâce; néanmoins, il est maintenu sur la liste des proscrits par Sa Majesté en conseil privé.

Les plaintes de l'Épirote sont arrivées jusqu'à nous. Encore un coup de sonde, on entendra l'écho d'autres cris de douleur.

Le détenu Guyot-Lagrange écrit à Savary, le 8 mai 1813 : « Ma détention datant déjà de dix années, j'ai épuisé toutes mes ressources et suis en proie à toutes les horreurs du besoin[4]. »

Le chouan Yves Lenouanne rappelle, le 9 mai 1813, qu'il est détenu depuis treize ans, et demande des vêtements. Ses camarades Sevens, dit Leminant, et Samson, « anciens chouans du Morbihan », sont tenus depuis onze ans captifs, sans vêtements, presque sans nourriture, parce que le préfet les a signalés comme « dangereux » ; du reste, point de condamnation ni de jugement contre eux. Les malheureux sont à peu près sevrés de communications avec le dehors : « Aucune

[1] Archives nationales, F7, 6256.
[2] *Id.*, F7 6526, p. 122.
[3] *Id* , F7, 3437, p. 19.
[4] *Id.*, F7, 3435, p. 12.

lettre ne pourra entrer ou sortir de la prison qu'après avoir été remise au commandant qui en prendra connaissance. »

Gibert et Leclerc[1], détenus depuis janvier 1804 à l'île Sainte-Marguerite, n'ont « ni vêtements, ni subsistance, ni couchette; ils vivent des aumônes que leur font les militaires de la garnison et d'une quête que madame Fauchet, femme du préfet du Var, fait pour eux, et à laquelle elle ajoute de ses deniers ». On les retrouve en même état à la fin de 1809.

Ferdinand, marquis de Custine, est détenu au fort de Bitche depuis le 24 octobre 1804, « pour avoir tenu des propos incendiaires et menaçants, et s'être absenté sans autorisation de la commune de Cons-la-Granville, où il avait été envoyé de Paris en surveillance, également pour des propos séditieux. Il est dépourvu de tout moyen d'existence et réduit à une ration de pain de munition; il manque aussi des vêtements les plus nécessaires. » On le retrouve en 1809 encore dans le même cachot, mais il a obtenu, pour manger et se vêtir, une allocation de trente sous par jour[2], ainsi que son compagnon, l'officier hanovrien Michaëlis.

Le gouvernement donnait le moins possible aux prisonniers, et ceux-ci ne recevaient pas aisément des secours de leurs familles. Pour la plupart d'entre eux, le lieu de détention était tenu secret; quand on pouvait

[1] Archives nationales, F^7, 6436, p. 14.
[2] *Id.*, F^7, 3436, p. 16.

écrire, les lettres étaient interceptées, lues, et, suivant les cas, retardées ou supprimées.

L'Empire ne se mettant en frais ni pour la nourriture ni pour l'entretien de ses victimes, la dépense des prisons d'État n'était jamais ruineuse; elle paraît avoir été en 1812 de 464,000 francs prélevés sur le budget, avec un supplément de 80,000 francs imputés sur les fonds secrets. Il est vrai que le plus grand nombre des prisonniers restait à la charge des départements.

Hors des prisons de l'État, en effet, sur toute la surface de l'Empire, il y avait des prisonniers enfermés dans d'autres geôles; on n'avait à leur reprocher ni crimes ni délits, ils n'avaient pas été l'objet de poursuites criminelles, ils n'avaient pas été condamnés par un jugement, ils n'en restaient pas moins dans leurs prisons.

Madame de Staël mentionne, sous Louis XVI, dans un de ces bulletins qu'elle adressait périodiquement au roi de Suède, un comte de Sanois, enfermé à Charenton sur la demande de sa femme et de sa fille et accablé de mauvais traitements : « Sur une simple demande de la famille, ajoute-t-elle, une lettre de cachet fait disparaître un homme, et le prive à jamais de toute communication avec des amis, ou du moins avec des juges. » L'Empire multiplie ces lettres de cachet. A Saint-Lô, madame Louise Carouge, veuve des Rosiers, est détenue pour mauvaises mœurs et sur la demande de la famille[1].

[1] Archives nationales, F^7, 6526.

Jean-Alphonse de Ségur, lieutenant au régiment étranger, est également détenu sur la demande de sa famille, depuis août 1813.

Le dossier Talnet est curieux. La note de Desmarest dit : « Lors du mouvement royaliste des sections en vendémiaire, il eut la folie de paraître aux Tuileries en talons rouges. » Pour ce crime, il a été arrêté après le 18 fructidor; mais comme il a été impossible de produire contre lui aucun autre grief, on a fini par le remettre en liberté. Mais la police n'a pas renoncé à le persécuter; en l'an XII, elle l'arrête sans motif (ordre du 18 germinal); il est simplement « soupçonné de n'être pas étranger à la conspiration ». On fait une perquisition, on fouille ses papiers; en conséquence, Dubois (le préfet de police) propose de l'exiler. Il est donc envoyé en surveillance à Besançon [1].

Cugnier, qui visitait en touriste les rives de la Loire et les châteaux de la Touraine, est arrêté à Chinon comme *ressemblant au signalement n° 8 des conspirateurs*. Comment peut-on si bien ressembler à un signalement?... Enfin, Cugnier démontre qu'il est bien Cugnier de Paris et non Labonté de Nancy. L'erreur est évidente; malgré le signalement, on l'a pris pour un autre; chacun l'avoue, mais on le garde tout de même. On le conduit de Chinon à Tours entre deux gendarmes. Arrêté le 6 nivôse, il n'est pas libre encore le 24 ventôse [2].

[1] Archives nationales, F^7, 6403.
[2] *Id.*, F^7, 6409.

Beaucoup de personnes sont détenues pour des chansons. Il y a surtout une chanson publiée le 6 mai 1813 et commençant par les mots « S'esquivant de Russie », qui provoque l'arrestation de tous ceux chez lesquels la police peut la saisir [1].

Les propos de diligences, les plaintes des soldats... tout cela est recueilli, classé et finalement puni par un emprisonnement arbitraire.

Le marquis de La Valette est arrêté en mer (mai 1809), au moment où il part d'Ostende, avec sa femme et son fils. Pourquoi l'arrêter? La police n'en sait rien; elle arrête d'abord, et l'on s'explique après. Cependant, après que M. de La Valette a subi sept mois de détention rigoureuse, un rapport (24 novembre 1809) propose sa mise en liberté en motivant cet avis « sur l'impossibilité où l'on se trouve de démontrer la culpabilité de ce voyage [2]... »

Le sieur Mengaud, agent de la police à Calais, signale au ministre, le 16 prairial an IX, une vieille Anglaise, la veuve Williams, comme faisant de fréquents voyages en Angleterre. Aussitôt Fouché la fait arrêter. « Mais je ne demandais pas cela, dit Mengaud, elle n'a rien fait de mal, il suffisait de la surveiller. » Le sénateur Perregaux et le tribun Chabaud (du Gard) interviennent en faveur de la pauvre vieille dame. L'erreur est évidente, l'injustice criante; ils le disent avec courage,

[1] Archives nationales, F7, 6590.
[2] *Id.*, F7, 6437.

mais ils n'obtiennent rien. Elle est en prison, qu'elle y reste. Elle n'est mise en liberté que des années après[1].

Delahaye, ancien député aux Cinq-Cents, est arrêté le 13 octobre 1807. Le préfet Cochon, chargé de l'incarcération, dit en en rendant compte : « Il me peine de croire qu'il y ait maintenant en France quelqu'un d'assez fou pour tenir encore au parti des princes. » L'arrestation a été motivée par quelques vagues propos de la veuve Nicolas, tenue deux mois aux Madelonnettes par les agents de Fouché, qui lui ont fait subir des interrogatoires captieux. La police, malgré son zèle, ne découvre aucun fait à la charge du sieur Delahaye et de la veuve Nicolas. On les oublie en prison toute une année, puis on se résigne à les mettre en liberté (octobre 1808)[2].

Moins heureux que ces victimes de la police, la plupart des prisonniers n'étaient jamais relâchés. A moins que la mort ne les délivre (on ne vit pas longtemps dans les prisons de l'Empire), on les retrouve encore en 1814 dans les geôles où ils ont été déposés.

Mathieu Chauvet, marchand, et Sébastien Allemand sont détenus dans la prison d'Embrun « par ordre de Sa Majesté », pour motifs politiques, à côté de filles qui sont détenues « pour libertinage », par « décision de Son Excellence le ministre de la police[3] ».

[1] Archives nationales, F^7, 6250.
[2] *Id.*, F^7, 6250.
[3] *Id.*, F^7, 3438.

Dans la prison de Nice, on a jeté ensemble l'abbé Armiroti, qualifié de « perturbateur du repos public », et Catherine Boutan, « attaquée du mal caduc ». Les abbés Augé et Brauré ont été arrêtés à Arras, en thermidor an XI, pour avoir correspondu, malgré le Concordat, avec l'ancien évêque d'Arras.

Le baron Trouvé, préfet de l'Aude, a fait enfermer « l'ancien valet de l'exécuteur de Perpignan, parce qu'il jouissait d'une mauvaise réputation [1] ».

M. de Trémont, préfet de l'Aveyron, tient enfermés, en 1810, à Rodez, le nommé Jauffre, parce qu'il n'avait pas de papiers lorsqu'il a été arrêté en 1804, — l'abbé Régis, « prévenu d'être opposé au Concordat », — et quatre paysans « prévenus d'avoir formé des attroupements séditieux, sous prétexte de se réunir pour prier Dieu ». Une réunion de *quatre* personnes en prières était considérée comme un attroupement séditieux!

Cornac, négociant en grains de l'Isle-Jourdain, est incarcéré à Auch, le 30 octobre 1811, « pour écrits répréhensibles adressés à Son Altesse l'archichancelier de l'Empire »; il s'agit de morale, et l'on connaît les mœurs de Cambacérès [2].

Le crime de J.-B. Soudan, l'un des soixante-quatre prisonniers d'État enfermés à Anvers, est très bizarre : « Ayant été choisi pour époux de la rosière le 2 décembre 1810, il a pris la fuite en emportant la dot. »

[1] Archives nationales, F⁷, 3439.
[2] *Id.*, F⁷, 3440, 3441.

Dans la prison de Blois[1] arrivent, en mai 1812, vingt-cinq détenus, et, parmi eux, le savant Ajasson de Gransagne. Ils ont été si maltraités, qu'il en faut transférer sept à l'hôpital. Deux y succombent aussitôt. A côté du savant sont enfermées madame Roosebecke et ses quatre filles, à partir du 10 septembre 1812[2], « pour avoir troublé l'exercice du culte par un fanatisme révoltant ». Elles sont confondues avec les malfaiteurs et entretenues comme on peut l'être avec quatre-vingt-dix centimes par jour.

Raygasse, né à Montcuq (Lot), est enfermé le 27 septembre 1811, pour « propos incendiaires et atroces contre S. M. l'Empereur[3] ».

La Marion, ouvrière en dentelles, est enfermée au Puy[4] le 17 octobre 1805, comme « énergumène, *prédicante* contre le Concordat, et pour propos contre le gouvernement et les autorités ». Lorsque, SEPT ANS plus tard, on présente au préfet cette pauvre fille dans son cachot, il n'est pas ému de pitié, il ne propose ni de la citer devant des juges ni de la mettre en liberté : « La visite que j'en ai faite, dit-il, m'a prouvé combien il est important qu'elle reste détenue. » Peut-être désirait-il soustraire à tous les yeux le témoignage vivant d'une odieuse tyrannie : il a eu en ce cas pleine satisfaction;

[1] Archives nationales, F^7, 3440.
[2] *Id.*, F^7, 3440.
[3] *Id.*, F^7, 3441.
[4] *Id.*, F^7, 3441.

privée de son dernier espoir, l'infortunée a succombé quelques jours après sa visite.

Ces préfets de l'Empire ne sont pas tous méchants, mais, absorbés par les tournées de revision et la poursuite des réfractaires, ils ne prêtent trop souvent qu'une attention distraite aux basses œuvres de police auxquelles ils se trouvent associés. Lorsque l'Empire approche de son terme, les préfets deviennent de plus en plus des agents de recrutement; ils forment, en quelque sorte, la vis du pressoir qui doit servir à pomper le sang de la nation. Ils sont d'ailleurs obligés de déférer aux injonctions du sénateur qui les surveille. L'Empereur a créé quarante sénatoreries richement dotées de rentes et d'un château; chacun des titulaires règne sur deux ou trois départements. Le sénateur contrôle les préfets et les oblige à déférer aux injonctions venues de haut. Pour ne pas subir ce joug humiliant, quelques préfets se retirent: tels Charles d'Herbouville, préfet du Rhône, et le marquis d'Argenson, préfet des Deux-Nèthes; mais la plupart se résignent à exécuter docilement les ordres qu'ils ont reçus.

C'est ainsi qu'à Grenoble, le préfet a enfermé *avec des fous furieux* la servante Madeleine Bontoux, qui « contribuait à répandre parmi les gens du peuple les opinions des puristes ennemis du Concordat», et le prêtre espagnol Broto, qui « paraît dominé par les idées religieuses ».

Si ces malheureux sont enfermés avec des fous, les

autres prisonniers d'État sont mêlés aux faussaires, aux escrocs, aux voleurs, ou s'ils en sont séparés, c'est pour être, comme ceux du Calvados, enfermés à la Maladrerie, près de Caen, avec « les vénériens et les galeux ».

Les prétextes invoqués pour les incarcérations sont le plus souvent dérisoires. Un maître d'école de Verdun est arrêté à Bordeaux comme « émigré non amnistié [1] », et quatre détenus de Toulouse sont seulement accusés de « légers propos contre le gouvernement [2] ». Pour un grand nombre des prisonniers du Midi, le dossier porte, comme à Nîmes [3] : « Convaincu, *dans l'opinion publique,* d'avoir pris part à des assassinats ou à des incendies. »

On sortait, il est vrai, d'un régime qui, de la prise de la Bastille à la bataille de Marengo, avait laissé le pays sans juges, sans sécurité et sans loi, — d'un régime où les criminels demeuraient impunis, où les hommes qui s'étaient emparés du pouvoir traquaient non pas les malfaiteurs, mais les honnêtes gens. Ce régime avait substitué la violence au droit, la vengeance à la justice. Les diligences étaient arrêtées sur les routes, et, même dans les villes, les rues, la nuit, ne se traversaient pas sans danger. Si par hasard un assassin était traduit en justice, point de cœur chez les juges, pas de témoins de-

[1] Archives nationales, F^7, 3441, page 25.
[2] *Id.,* F^7, 3441.
[3] *Id.,* F^7, 3441.

vant les jurés. Pour rétablir l'ordre aussi profondément troublé, il fallait un pouvoir excercé par une main de fer. — Nous admettrions la rigueur, si l'on n'y ajoutait pas l'arbitraire. — Or, les préfets s'attribuèrent le pouvoir de jeter en prison, par mesure de police, les malfaiteurs dont les crimes étaient prescrits, ou mal prouvés, ou approuvés par des jurys tremblants. Sous l'Empire, tout prévenu est coupable, tout accusé doit être condamné ; s'il est acquitté, on l'enferme.

C'est ainsi que le gouvernement retient en prison les acquittés « qui sont restés séquestrés par voie de police administrative dans les maisons de correction d'Angers [1] ».

Un nommé Allemand, poursuivi pour assassinat devant la cour d'Aix, est acquitté : « Il serait dangereux de le mettre en liberté », dit le préfet, qui aussitôt le fait conduire au château d'If. Le prisonnier tue le concierge et s'évade ; repris, il est acquitté de nouveau. Cette fois, on l'enferme à Embrun. « Il est tranquille », écrit le préfet.

Après s'être arrogé le droit de détenir tous ceux qui sont « soupçonnés de brigandage », le gouvernement s'arroge celui d'arrêter les citoyens « contre lesquels se prononce l'opinion publique ». Il incarcère aussi les scélérats convaincus de crimes anciens qu'on n'ose plus poursuivre, comme Fournier dit l'Américain, arrêté à

[1] Archives nationales, F7, 3440.

Auxerre, en juillet 1811, et détenu au château d'If. Entrée dans cette voie de bon plaisir, l'autorité consomme les plus odieuses séquestrations, avec la foi naïve qu'elle accomplit un devoir.

Ainsi est enfermé Brun dit Perbos [1] POUR AVOIR ÉTÉ CONDAMNÉ A MORT ET NON EXÉCUTÉ EN 1793 : « Il avait été porté au brigandage par *le fanatisme religieux*. » Ainsi est détenu M. d'Icher de Villefort (23 février 1813), pour « motifs inconnus au commandant [2] », mais, en réalité, pour avoir eu « dans sa maison une statuette de Louis XVI [3] ». Ainsi sont détenus les anciens chouans, gardés malgré les pacifications, les traités et les sauf-conduits, comme Loizeau, qui est arrêté en 1806 à Hambourg, chargé de chaînes, tenu cinq mois au secret, porté avec ses chaînes de Hambourg à Bicêtre; — comme le chevalier Jausmet, détenu du 20 septembre 1803 au 3 avril 1814; — comme le voiturier Fontaine, arrêté à Boulogne en juillet 1805, jeté « dans une basse-fosse, les fers aux pieds et aux mains, le cou serré par un collier scellé au mur », pendant six semaines; le malheureux, promené de prison en prison, est retrouvé par les alliés dans celle de Gand en 1814; — comme les frères Louvel, de Montsecret, chez lesquels on prétendait qu'il y avait des rassemblements (1805); — comme Aunay, dit Les Lauriers, de Saint-Cornier

[1] Archives nationales, Ardèche, F^7, 3439.
[2] *Id.*, Ardèche, F^7, 3439.
[3] *Id.*, F^7, 6256.

(1809); comme Diavat, libraire à Domfront (1809); comme Rebour, de Vimoutiers, qui, étant ivre, avait tenu quelques propos malsonnants (1814); comme Labarthe, de Merlerault, victime d'un quiproquo « qui se prolonge longtemps (1814 [1]). »

Vingt-cinq chouans sont enfermés depuis 1801 au fort de Ham, et « personne ne se présente pour l'entreprise de la nourriture et du coucher [2] »; ils s'y trouvent encore à la fin de 1809. Les chefs bretons, Dumiot et le Nepvou de Carfort, sont enfermés à If de 1804 à 1814 [3]. Sont enfermés aussi tous ceux qui ont été acquittés ou graciés à la suite de procès politiques, et la plupart de ceux qui, condamnés, ont fini leur peine : tels Ducorps, Hervé, Babin de La Grimaudière, Couchery, acquittés dans l'affaire Cadoudal et détenus depuis 1803 jusqu'à la fin de l'Empire [4]; tels d'Hozier, Rochette, le major suisse Russillion, Gaillard, poursuivis avec Cadoudal, graciés en 1803, pour faire parade de clémence, et détenus en réalité jusqu'à la fin de l'Empire; tel Datri, condamné en 1803 à deux ans de prison, et détenu jusqu'à la fin de l'Empire [5]; tels aussi Caron, Caumette, Gomont dit Charles, Jullien, Lebis, Limosin, l'abbé Camano, acquittés dans l'affaire

[1] Archives de l'Orne, sous-préfet d'Argentan, 10 février 1814.

[2] Archives nationales, F^7, 3436.

[3] *Id.*, F^7, 6256 et 3439. Dumiot (François-Bernard) avait été écroué le 5 vendémiaire an XI.

[4] Archives nationales, F^7, 6526.

[5] *Id.*, F^7, 6526.

Malet[1]; tels Salmon et Mozès, acquittés dans l'affaire Michel, et gardés en prison jusqu'à la chute de l'Empire.

Enfermés de même ceux qui subissent des vengeances privées, comme Vincent, payeur de la Gironde, « qui n'a point apuré sa comptabilité[2] » ; comme Piette, ancien député à l'Assemblée législative, soupçonné d'avoir composé la chanson du *Grand Consul*[3]. Enfermés également les victimes des rancunes de Corse, comme l'adjudant général Calandrini, arrêté à Auxerre en juillet 1811, comme haïssant Napoléon[4]; — ou ceux qui ont été dénoncés pour avoir tenu des propos contre Napoléon, comme M. de Lacarrière de Méricourt, ancien député proscrit au coup d'État de fructidor, arrêté en 1804 pour avoir mal parlé de Bonaparte[5], — et comme Terrett, sous-lieutenant au 69e de ligne, qui « avait, depuis 1811, manifesté, dans des lettres adressées à son frère, des sentiments contraires au gouvernement[6] » ; — ou ceux qui n'ont pas voulu livrer leurs enfants aux lycées de l'Empire, comme le Romain Patrizzi, qui avait voulu garder près de lui ses deux fils[7]; — ou ceux qui sont arrêtés « pour opinions religieuses », comme mademoiselle Maria de Pins,

[1] Archives nationales, F7, 6526.
[2] *Id.*, F7, 3441. — Gironde, 18 août 1812.
[3] *Id.*, F7, 6247 et 6250. C'est une chanson obscène.
[4] *Id.*, F7, 3439.
[5] *Id.*, F7, 6526.
[6] *Id.*, F7, 6526.
[7] *Id.*, F7, 6526.

transférée des prisons du Puy-de-Dôme dans les prisons de Bourg[1]; — ou ceux qui sont arrêtés sans causes bien connues, comme un M. Thoinnier, tourmenté par le préfet jusqu'à son lit de mort. M. Thoinnier, qui n'avait pu supporter le régime de la prison, dépérissait lentement dans l'hospice de Blois[2]; cependant, il est encore vivant en mars 1814, au moment ou s'effondre le gouvernement de son persécuteur; jusqu'au dernier moment, il reste sous la main de M. Cristiani, préfet de Loir-et-Cher, qui écrit, le 30 mars 1814 : « Le sieur Thoinnier, prisonnier d'État, détenu à Blois, est décédé le 21 à l'hospice : les opinions religieuses de cet individu ont attiré mon attention sur ses derniers moments ; ils ont été tels qu'on ne peut en concevoir aucune inquiétude, relativement à la propagation de la dissidence. Personne n'a approché de son lit de mort, qu'un de ses parents, M. Bucheron, président du tribunal de commerce de Blois, homme dont les opinions sont bien connues » ; — ou les imprudents, comme l'avocat Valentini, détenu de 1811 à 1814, pour « correspondance avec le Pape[3] » ; — ou ceux qui sont victimes des erreurs d'une police qui n'était pas infaillible. Ainsi, M. Bijuit-Lacoche est arrêté en mai 1803, enfermé au château de Lourdes, puis transféré à If. Le pauvre homme se plaint; sa santé est altérée

[1] Archives nationales, F^7, 6526.
[2] *Id.*, F^7, 6526, p. 124.
[3] *Id.*, F^7, 6256.

par une captivité de quatre ans et par un séjour assez long dans la prison malsaine du château de Lourdes. Ses plaintes fatiguent, et l'on finit par se demander pourquoi il est là. Un rapport de police de janvier 1806 fait savoir que *divers renseignements donnent lieu de présumer que la prévention n'est pas entièrement dénuée de fondement*. On finit par exiler le prisonnier à Grenoble.

Lors même que le gouvernement poursuivait un délit, il dédaignait de se renfermer dans les limites que lui traçaient les lois et la justice. L'octroi d'Anvers avait été livré à des dilapidations formidables, et le gouvernement, auquel il fallait des coupables, considérait à tort ou à raison les fonctionnaires municipaux comme les auteurs des détournements signalés; mais l'opinion du pays était devenue si hostile au pouvoir, qu'elle n'hésitait pas à regarder comme innocents les hommes qu'en d'autres temps elle eût peut-être condamnés [1]. Entraînés par ce sentiment, les jurés acquittèrent les fonctionnaires accusés. Napoléon, en apprenant cette décision, éprouva une colère extrême, et il n'hésita pas à mettre de côté toute légalité. S'appuyant sur un article des constitutions de l'Empire, qui permettait au Sénat d'annuler les jugements attentatoires à la sûreté

[1] Le gouvernement semblait prendre à tâche d'exaspérer les esprits. Les visites domiciliaires étaient fréquemment répétées chez les négociants. La police avoue qu'elle ne trouvait rien, mais c'était un crime d'exciter le soupçon. Deux négociants, Lambaërt, prévenu d'exporter des grains à l'étranger, et de Heyder, accusé de recevoir des marchandises anglaises, avaient été emprisonnés. (Archives nationales, F^7, 6302.)

de l'État, l'Empereur exigea qu'un sénatus-consulte fût rendu pour casser la décision du jury d'Anvers, et renvoyer devant une autre Cour non seulement les prévenus acquittés, mais certains jurés eux-mêmes accusés sans l'ombre d'une preuve de s'être laissé corrompre. Il alla plus loin : il signa et fit publier une lettre close, dans laquelle, saisissant lui-même le conseil privé de la question, et lui indiquant la décision, il prenait sur sa tête l'entière responsabilité de son acte arbitraire. Le rapport du conseiller d'État chargé de présenter le sénatus-consulte contenait une phrase qui exprime l'opinion de Napoléon en matière de souveraineté, opinion qui certainement n'eût pas été admise avant 1789, même sous Louis XIV : « Notre législation ordinaire « n'offre aucun moyen d'anéantir une pareille déci- « sion. Il faut donc que la main du souverain inter- « vienne. Le souverain est la loi suprême et toujours « vivante. *C'est le propre de la souveraineté de renfer- « mer en soi tous les pouvoirs nécessaires pour assurer « le bien, pour prévenir ou réparer le mal*[1]. »

Le maire et les adjoints d'Anvers, acquittés de nouveau par un autre jury, furent gardés dans les prisons d'État.

Les femmes qui déplaisaient au pouvoir n'étaient pas

[1] THIERS, *Consulat et Empire*, XVI, 196. M. Thiers, tout en condamnant ces aberrations du despotisme, présente l'affaire sous le jour le plus favorable à Napoléon, et il omet de dire que les prévenus acquittés furent gardés en prison.

plus épargnées que les hommes. Il y avait neuf femmes au Mont Saint-Michel, une dizaine à Saint-Lazare et une vingtaine dans la « maison des dames du Refuge », quelques centaines un peu partout. Parmi ces prisonnières, on voit l'Empereur maintenir, par décision prise en conseil privé, le 3 mai 1812[1], des dames qu'il avait fait enlever depuis plusieurs années, telles que mesdames Marcotte de Forceville, Legal-Lassalle, née de La Morinière, de Flesselle, née de Surmain, de Montbert, née Jaubert, de Contencin, née de Maix, et une autre que Napoléon appelle la fille Dufaille ou la fille Chavériat, sans que rien paraisse autoriser cette brutalité.

Les femmes sont aussi détenues dans les geôles de province. On se demande quels griefs pouvait avoir l'Empereur contre Constance Bourbon, fiancée d'un brave chouan, paysanne angevine dont la beauté se fanait dans son cachot. La pauvre créature, prisonnière d'État, resta dans la prison de Blois sans interrogatoire et sans condamnation, depuis 1801 jusqu'en 1813. Réal eut-il alors un mouvement de pitié? « La nommée Bourbon (Constance), se disant femme Branche-d'Or, a été transférée en mars 1813 au dépôt de mendicité de Bourges, par ordre de M. le comte Réal[2]. » C'est dans ce dépôt qu'en 1814, plusieurs années après la mort de son brave chouan, la paysanne fut retrouvée

[1] Archives nationales, F^7, 3440, Manche.
[2] *Id.*, F^7, 6526.

hébétée par son lent supplice et ramenée dans son village, triste, les cheveux blanchis et le visage décoloré.

Les dames Servier, détenues aux Madelonnettes, sont SOUPÇONNÉES d'avoir noué des intelligences avec les agents des princes; mais malgré ses perquisitions, la police n'a rien trouvé [1].

La commère des rues ne peut plus bavarder comme autrefois à tort et à travers : ses propos sont recueillis; elle n'est plus en sûreté sous un régime qui ne tolère aucun écart de parole. La mère Thiot, de la pointe Sainte-Eustache, grande mégère au visage coloré, aux cheveux gris, est envoyée par le préfet Dubois aux Madelonnettes. C'était la femme d'un cocher de fiacre. Dans l'interrogatoire qu'elle subit après plusieurs jours de prison, elle avoue franchement : « J'ai pu dire quelquefois que nous étions plus heureux sous la monarchie... il m'est échappé de dire que la canaille était protégée, mais ces expressions étaient le résultat d'un moment d'humeur et de la misère que nous éprouvons [2]. »

Un nombre assez considérable d'étrangers se sont aussi trouvés détenus sans jugement, pour griefs politiques ou secrets, pendant toute la durée de l'Empire. Tels sont les Italiens Bacili [3], du tribunal de Rote, accusé d'être dangereux et détenu depuis 1808 au fort

[1] Archives nationales, F7, 6258.
[2] *Id.*, F7, 6437.
[3] *Id.*, F7, 6526.

de Fénestrelles; Camino, enfermé à Pierre-Châtel; Manucci, à la Force [1]; tous les Napolitains jetés à Campiano; un autre Napolitain, Fiore, détenu à Chablis; Rossi de Ferrare [2], Assareto, bourgeois de Savone [3], quinze Italiens dans le département de Marengo [4], l'abbé Venere, enfermé au château d'If pour des opinions contraires au gouvernement, et les centaines de cardinaux, d'évêques et de prêtres incarcérés ou exilés après la prise de Rome.

Les Espagnols ont gémi en plus grand nombre encore sous les verrous de Napoléon : je ne parle pas, bien entendu, des prisonniers de guerre.

Le chevalier de Ballesteros, chambellan du roi Charles IV, est séquestré au château d'If, depuis 1810 jusqu'au milieu de 1813 [5]; le général Contreras est au château de Bouillon [6], Menendez à Ham, Mina à Vincennes, Sala à Fénestrelles [7]. A Fénestrelles aussi, sont enfermés, depuis le 27 mars 1809, deux chambellans de Charles IV, Santa Cruz et Transtamare [8]. Vargas, ambassadeur d'Espagne à Rome, est enlevé le 16 juillet 1809 avec ses deux secrétaires, MM. d'Ilexaga et Beramendi, contre le droit des gens; tous trois sont envoyés

[1] Archives nationales, F[7], 3435.
[2] *Id.*, F[7], 3436.
[3] *Id.*, F[7], 9436 *bis*.
[4] *Id.*, F[7], 3440.
[5] *Id.*, F[7], 3439.
[6] *Id.*, F[7], 3435.
[7] *Id.*, F[7], 3435.
[8] *Id.*, F[7], 3436 *bis*.

à Fénestrelles[1]. Le général Lechuga est enfermé à Bouillon[2], des moines espagnols dans la prison de Nîmes[3], vingt-sept Espagnols dans la prison de Montpellier; plusieurs généraux espagnols sont détenus au château de Saumur[4].

On peut comprendre aussi, parmi les prisonniers d'État, Claude de Saint-Simon, grand d'Espagne et lieutenant général. Il était petit-fils de l'auteur des Mémoires qui, durant son ambassade, avait été si heureux de « brancher » sa maison en Espagne. Claude de Saint-Simon avait pu, par sa double situation de duc français et de général espagnol, secourir les Français qui, dès 1789, émigrèrent en Espagne. Il défendit Madrid contre l'armée de Napoléon, fut compris dans la capitulation, arrêté aussitôt et condamné à mort quoique prisonnier de guerre, toujours par ordre de Napoléon. C'était violer la foi jurée; c'était violer le droit des gens. Saint-Simon était né Espagnol, si bien qu'en 1814, devenu libre de s'établir en France, il retourna en Espagne et y reprit son commandement dans l'armée espagnole. Napoléon n'osa pas lutter contre le sentiment des généraux et de l'armée; la peine de mort fut commuée en celle de la détention dans une prison d'État, et, le 12 février 1809, l'Empereur ordonna de trans-

[1] Archives nationales, F^7, 3436 *bis* et 3453.
[2] *Id.*, F^7, 3435.
[3] *Id.*, F^7, 3535.
[4] *Id.*, F^7, 6526.

férer son prisonnier de brigade en brigade, à Bayonne d'abord, et puis au fort de Joux. Le duc, chargé de fers pesants, se trouva si épuisé par les fatigues du voyage, que les gendarmes le déposèrent presque mourant dans la citadelle de Besançon avant de parvenir à leur destination [1]. La fille du prisonnier, mademoiselle de Saint-Simon, obtint de rester dans le même cachot. Mais la police n'admettait pas que ses prisonniers fussent malades, elle réclama au baron Debry, préfet du Doubs, des notes sur « ce particulier ». Debry, qui était régicide, ne fut cependant pas plus cruel que les gendarmes, et il transmit une déclaration du docteur Casenier, qui jugeait nécessaire pour la santé de son malade que le duc de Saint-Simon fût interné dans la ville. Les militaires intervinrent avec le médecin pour tenter de sauver ce prisonnier de guerre; les maréchaux (Berthier et Moncey) insistèrent aussi. C'en était trop. Une décision de l'Empereur du 9 juillet 1811 maintint en détention le prisonnier malade, qui fut d'abord transféré à Dijon, puis ensuite à Melun, et ne recouvra la liberté qu'en 1814. Ces prisonniers espagnols furent oubliés même de leur pays. Le 29 mai 1814, on s'aperçoit qu'il y a vingt-quatre Espagnols dans la prison d'Embrun, et qu'ils y sont encore deux mois après la chute de celui qui les a fait enfermer.

Napoléon, il faut lui rendre cette justice, ne ménageait

[1] Archives nationales, F^7, 3439 et 6527.

pas plus les étrangers que les Français. « ... Je désirerais bien, écrivait-il au roi de Naples, que la canaille de Naples se révoltât. Tant que vous n'aurez pas fait un exemple, vous n'en serez pas maître. A tout peuple conquis il faut une révolte... C'est une crise salutaire [1]. »

Ses conseils, qui inclinaient toujours à la sévérité, trouvèrent bon accueil auprès du roi Jérôme. Celui-ci enferma cent cinquante paysans dans les prisons de Cassel; il fit aussi arrêter les chanoinesses de Homberg, et « la femme d'un officier qui avait envoyé par la poste à son mari une écharpe pour le garantir [2] ».

Smith, chef d'escadron hanovrien, fut enfermé à Fénestrelles [3]; l'Allemand Amuller d'Amilia [4], à Vincennes, ainsi que le baron autrichien Aversweck de Flettenfels; celui-ci était prévenu d'avoir agi contre le gouvernement, et fut arrêté et détenu, malgré le droit des gens, de 1807 à 1814 [5]. Heymann, Luxembourgeois, fut saisi en novembre 1808 [6], au moment où, venant de Cadix, il débarquait à Marseille. Un espion s'était glissé parmi les passagers du navire, et l'avait dénoncé « comme ayant tenu des propos contre le gouvernement ». Il fut conduit au château d'If et y resta jusqu'à la fin du règne.

[1] Napoléon au roi de Naples, 17 août 1806, XIII, 78.
[2] Ducasse. — *Les Rois, frères de Napoléon*, p. 265. — Reinhardt au duc de Cadore, 25 avril 1809.
[3] Archives nationales, F7, 3435 et 3436 *bis*.
[4] *Id.*, F7, 3435.
[5] *Id.*, F7, 6520.
[6] *Id.*, F7, 6526.

Camerlingh, capitaine du génie hollandais[1], fut enfermé à Saumur avec le Suisse Muller d'Aarwengen[2], arrêté en avril 1812, sur un ordre direct de Napoléon, pour « bavardages et démarches indiscrètes ».

Si les prisonniers d'État obtenaient leur grâce, ils recouvraient rarement la liberté; on les condamnait à l'exil dans quelque ville de province sous la surveillance d'une police malveillante, qui travestissait en complots les entretiens avec des amis mal notés.

Ni l'exil ni la surveillance dans une ville éloignée n'apportaient la détresse aux personnes qui jouissaient d'une certaine aisance. Cependant, même pour les riches, cet exil entraînait plus d'une vexation. Les exilés étaient livrés aux menues autorités de la province, aux anciens jacobins devenus petits agents de l'Empire. Les lettres étant décachetées, il fallait se priver de toutes relations avec les parents, les amis les plus chers, ou s'exposer à les entraîner dans sa disgrâce : tous les correspondants et tous les visiteurs devaient s'attendre à recevoir un ordre d'exil. C'est ainsi que madame d'Oultremont (d'Anvers), exilée à Paris, fut obligée de vivre dans la plus complète solitude; le motif de sa disgrâce était au moins singulier : « Elle accapare, dit la note de police, les prêtres et les pauvres. »

Mais quand l'exil, aggravé par une surveillance tracassière, était infligé à l'homme qui vivait de son travail,

[1] Archives nationales, F[7], 6526.
[2] *Id.*, F[7], 6526.

au supplice de l'exil s'ajoutait celui de la faim. L'ouvrier belge ou le marin breton qu'on internait dans une petite ville de Bourgogne tombait nécessairement dans le dernier degré de la misère. On ne l'employait pas; chacun s'écartait de l'exilé; on craignait d'être compromis et de disparaître comme ceux qui avaient manifesté leur compassion. Vauversin, ex-agent de police à Paris, exilé à Lyon et mis en surveillance, se trouva ainsi réduit à la mendicité [1]. M. Avril de Saint-Firmin, exilé à Nancy et privé de tous moyens d'existence, avait d'abord fièrement refusé le secours de trente sous par jour que le préfet lui avait fait offrir [2], mais il fut réduit par la faim à l'accepter, « l'état de détresse dans lequel il s'est trouvé l'a porté à réclamer ce secours dérisoire ». Joseph Cadoudal, exilé uniquement parce qu'il est frère de Georges [3], est en surveillance à Tours, sans autre ressource qu'un secours de cinquante francs par mois; on n'a rien à lui reprocher, déclarent les préfets, mais il y a intérêt à l'écarter du Morbihan. A Bruxelles, on a interné deux familles de paysans de la Seine-Inférieure, soupçonnées d'avoir « eu des intelligences très actives et très suivies avec les ennemis de l'État [4] » ; ils y meurent littéralement de faim, et leur misère excite la pitié de la police locale, moins dure aux

[1] Archives nationales, F[7], 3436.
[2] *Id.*, F[7], 3436.
[3] *Id.*, F[7], 3436.
[4] *Id.*, F[7], 3436. Ce sont les familles Horné et Duflot.

exilés que la police jacobine. Hugo[1] a été enlevé à sa famille, dépouillé de ses propriétés et transporté à Arles; il y devient aveugle, et trouve, quand on le ramène chez lui, « sa femme et ses enfants dans une extrême indigence ».

Les hommes du moins pouvaient échapper aux souffrances de la faim en allant affronter la fièvre jaune aux colonies. Sept prisonniers d'État italiens sont notés en novembre 1812[2] comme « ayant contracté un enrôlement volontaire pour les pionniers coloniaux, d'après les décisions de Son Excellence le ministre de la police générale des 20 avril, 10 et 25 juin 1812 ». Mais ces malheureux étaient encore dans leur cachot plusieurs mois après qu'ils avaient été acceptés pour un service militaire.

Enfin, au moment même du désastre final, la police continua de veiller sur sa proie. Elle tenta de la retenir même après la chute de Napoléon, avec cette opiniâtreté de la bureaucratie qui triomphe des ministères et se sent plus stable que les Empires.

Tout d'abord, le comte Réal se hâta de faire évacuer sur les prisons de l'intérieur les prisonniers d'État qui étaient détenus dans les villes dont approchaient les armées alliées. Tous les prisonniers de Vincennes sont évacués, en février 1814, sur le château d'Angers[3]; puis,

[1] Archives nationales, F^7, 3437.
[2] *Id.*, F^7, 3440, Marengo.
[3] *Id.*, F^7, 6526.

ordre est donné au commandant Pidoux, du château de Saumur [1], de « surveiller particulièrement, sévèrement observer, mettre au secret » le comte Desol de Grisolles, lieutenant de vaisseau, acquitté en 1803 et torturé depuis cette époque soit à Bicêtre, soit ailleurs, ainsi que M. Daniaut du Perrat, qui est détenu depuis 1804, parce qu'il a de « mauvaises dispositions ».

De même, la prison de Pierre-Châtel est évacuée à l'approche de l'ennemi. Les prisonniers avaient été embarqués sur le Rhône; le froid était rigoureux, le fleuve charriait des glaçons; des femmes, des enfants, des généraux, des grands d'Espagne, venant les uns de Pierre-Châtel, les autres de Fénestrelles ou de Bouillon, étaient empilés sur un mauvais bateau. La barque fit naufrage, et l'escorte enferma les naufragés dans la métairie des Avenières (à deux lieues de Pierre-Châtel). Ensuite, elle les dirigea sur Lyon, qu'elle leur fit traverser entre deux haies de gendarmes. Les malheureux sont quatre-vingts; on les entasse dans douze voitures, on les dirige sur la Loire, où de nouveau on les embarque. Le froid est toujours glacial. En descendant la Loire, les prisonniers sont couchés sur la paille, fort mal nourris et mêlés aux gendarmes, et cependant ce voyage, qui de loin ressemble fort à un supplice, paraît aux prisonniers une douceur après les tortures de la prison [2].

Alors même que l'Empire a disparu, les bureaux

[1] Archives nationales, F7, 6526.
[2] *Société archéologique du Vendomois*, XXII, 1883, p. 166.

s'opposent sourdement à la libération des proscrits.

Ainsi un certain Verdet[1] avait été arrêté en avril 1804, avec sa femme, pour avoir donné asile à Georges Cadoudal, qui leur était inconnu. La Cour criminelle avait renvoyé le mari et la femme devant le tribunal de police correctionnelle qui les avait acquittés. Exaspéré de cet acquittement, Napoléon les a fait interner à Bar-le-Duc, où les pauvres gens n'ont eu pour vivre que le secours officiel de trente sous par jour. Après dix ans de souffrances et de misère, Verdet, apprenant le retour des Bourbons, vient à pied de Bar-le-Duc solliciter sa liberté. La police veut l'arrêter; le rapport même qui propose sa délivrance le traite encore en criminel[2].

Dans cet hiver de 1814, les préfets arrêtent ou relâchent, suivant les alternatives de la guerre, les adversaires de l'Empire, et souvent recherchent les bonnes grâces ou sollicitent l'appui de ceux qu'ils avaient enfermés. Ainsi le préfet de Loir-et-Cher, M. Cristiani, fait exiler à Blois et mettre en surveillance M. de La Roche-Mouette, puis il vient, en avril[3], « le prier de retourner tranquillement chez lui ». Ainsi le général comte Canclaux, sénateur, qui, sous la République, a dirigé les armées révolutionnaires contre la Bretagne

[1] Archives nationales, F⁷, 3436 *bis*. Rapport du 29 avril 1814.

[2] « Les circonstances et les motifs qui ont déterminé le sieur Verdet à revenir à Paris sans autorisation paraissent devoir excuser cette démarche, et, attendu la durée de son exil, et qu'il n'est parvenu aucune plainte contre lui et sa femme, on pense qu'il n'y a aucun inconvénient à les relever de la surveillance à laquelle ils étaient assujettis. »

[3] Archives nationales, F⁷, 6526.

et la Vendée, et qui, sous l'Empire, dans cette même Bretagne, a été commissaire extraordinaire de l'Empereur [1], garde le même poste au nom de Louis XVIII, conserve son papier à lettres avec le même en-tête, et fait mettre en liberté, au nom du Roi, ceux qu'il vient d'arrêter au nom de l'Empereur. Il écrit de Rennes, le 15 avril 1814, au ministre de la police du Roi : « Je viens de relever de la surveillance sous laquelle je les avais placées mademoiselle d'Andigné et sa jeune nièce. Ces deux personnes s'étaient permis des propos contre l'Empereur à Montfort, leur domicile ordinaire, où je leur permets de retourner. Je permets également à M. de Saint-Hilaire de revenir de Tours, où je l'avais fait passer, et d'habiter Rennes, dont j'avais jugé prudent de l'éloigner. J'ai fait mettre en liberté M. René, de Blois, qui devait être détenu jusqu'à la paix, pour opinions et mouvements dangereux, ainsi que MM. Foulon de Grandchamp et Jacques Bois, détenus pour correspondance SUPPOSÉE avec l'Angleterre. »

Ce n'étaient pas seulement des commissaires et des préfets, c'étaient les bureaux presque complets de la police qui survivaient à l'Empire. L'agent royaliste Fauche-Borel était parvenu à tromper ces redoutables ennemis. Il leur avait prodigué les paroles décevantes, les révélations fausses, et, en réalité, c'était sa trahison qui était simulée, c'était Louis XVIII qu'il servait en

[1] Archives nationales, F^7, 6526, Ille-et-Vilaine.

trompant Fouché, Desmarest et Réal. Ceux-ci finirent par s'en apercevoir, et cherchèrent à se venger. Fauche-Borel s'était enfui en Angleterre et se trouvait pour le moment à l'abri de leurs coups; ils organisèrent la mission de Perlet, agent provocateur, qui attira des émigrés, et le jeune Vittel, propre neveu de Fauche-Borel, que la police eut la satisfaction de faire fusiller. Ce n'était pas assez. Après la chute de l'Empire, Fouché était passé avec les siens dans le camp royaliste. On laissa voir au Roi et à ses confidents les prétendues promesses faites jadis par Fauche-Borel à la police impériale, et on les présenta comme sérieuses. On montra quelques-unes des lettres de Fauche-Borel à Perlet, qui contenaient de fausses révélations, lesquelles furent transformées par ces habiles comédiens en révélations véritables. Trompée par ces intrigues, l'aveugle Restauration considéra comme traîtres des hommes qui l'avaient fidèlement servie. Au lieu de récompenser des serviteurs qui vingt fois avaient joué leur vie, elle chassa Danican et Fauche-Borel, sous l'impulsion du trio policier. Danican, méprisé, mourut dans la misère; Fauche-Borel, désespéré, perdit la tête et se donna la mort. Ces jacobins de la police durent singulièrement savourer leur vengeance; ils avaient obtenu que de vieux royalistes fussent frappés par la main d'un Bourbon!

III

LE NOMBRE DES PRISONNIERS. — LA COMMISSION DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Combien de malheureux ont été les victimes des modes divers de séquestration imaginés sous l'Empire?

Les budgets et les états récapitulatifs indiquent [1] environ sept cents prisonniers dans les prisons d'État, mais ce chiffre est bien loin de former le total.

En avril 1814 [2], le baron Anglès découvrit dans les seules prisons d'État neuf cent soixante-dix détenus. Mais il ne connaissait ni les prisonniers d'État enfermés dans les geôles départementales, ni les exilés placés sous la surveillance de la police, et ces catégories doivent à peu près doubler le chiffre officiel. Il y faut ajouter les Espagnols arrêtés avec les princes de Bourbon; il en restait soixante qui n'avaient pas encore été renvoyés avec leurs princes, plus deux cent seize habitants de Leipzig, plus le Pape et les cardinaux, plus les vingt et un Trappistes du couvent de la Cervara, plus les deux cent trente-six séminaristes de Gand [3], plus

[1] Archives nationales, F7, 3436 *bis*.
[2] *Id.*, F7, 6526.
[3] On ne les retrouva pas tous; trente-neuf avaient péri de la fièvre paludéenne ou d'autres maladies contractées dans les corps sur lesquels on les avait dirigés.

les gens qui ont été arrêtés, sans qu'on puisse retrouver leurs noms sur aucune liste; ceux, par exemple, qui sont, par ordre de Napoléon, jetés « dans une petite prison obscure, où ils ne puissent lier aucune correspondance[1] ». Tel est le sort de M. de Belleval.

Le nombre des prisonniers d'État a été constamment en croissant; il devait osciller entre quinze cents et deux mille, depuis le 18 brumaire jusqu'en 1811; à partir de cette date, il est monté à plus de deux mille cinq cents.

Ce régime, qui détenait ou exilait sans jugement deux mille cinq cents personnes à la fois, avait créé une commission DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE[2]. Cette commission se composait de sept membres élus au scrutin par le Sénat; pour assurer son indépendance, il était établi qu'un membre sortirait tous les quatre mois. La mission de ces hauts commissaires était d'empêcher *que les citoyens ne fussent incarcérés sans mandat régulier et détenus sans jugement*. Si, après trois mises en demeure, le ministre n'avait pas mis en liberté la personne pour laquelle la commission intervenait, il devait être déféré à la Haute Cour.

Quelques prisonniers connurent l'existence de la commission de la liberté individuelle et tentèrent de lui faire parvenir leurs réclamations et leurs plaintes.

[1] Lettre de Napoléon à Fouché, 27 octobre 1804. — *Correspondance*, X, 36.

[2] Son papier officiel portait pour emblème un miroir qui rayonne sur un serpent.

Étienne de Salignac-Fénelon, qui avait été arrêté comme chef de chouans et que nous avons vu torturé à Bicêtre, eut la naïveté de recourir à elle. Fatiguée des doléances du prisonnier, la commission se décida enfin à intervenir; mais Regnier, le grand juge, répondit à son indiscrète question, *qu'il n'y avait pas lieu d'envoyer Salignac-Fénelon devant les tribunaux, l'intérêt de l'État ne permettant point que la liberté fût accordée au prisonnier*. La commission s'inclina. Jusqu'à la chute de l'Empire, le prisonnier resta séquestré à Bicêtre.

Hyde de Neuville (jeune), longtemps emprisonné parce que son frère était suspect, s'était embarqué pour les États-Unis. Il crut, deux ans plus tard, pouvoir rentrer en France pour recueillir, à la Charité, la succession de sa mère. Arrivé à Bayonne, le 4 juin 1808, son nom parut sur la liste des passagers de l'*Arcturus*. Réal, aussitôt prévenu, écrit le 2 juillet de conduire Hyde jeune « de brigade en brigade au château d'If, où il doit être détenu par mesure de haute police ». Hyde demanda vainement pour quel grief il était détenu « sans avoir été interrogé »; vainement, il multiplia les instances pour obtenir des juges. Ses plaintes s'accumulèrent dans les dossiers de Réal avec l'amas immense de lamentations des prisonniers. Enfin, il eut l'idée de s'adresser à la commission sénatoriale de la liberté individuelle. Le 31 août 1808, elle demanda des renseignements à la police sur Hyde, qui se plaignait d'être illégalement séquestré.

Desmarest répondit : « J'ai appris qu'il avait été conduit au château d'If. Je n'ai eu aucune connaissance des motifs de cette mesure. Il ne dépend plus de moi de faire droit à sa demande. » Ces explications furent jugées satisfaisantes par la commission de la liberté individuelle. Hyde jeune demeura en prison. Ce fut seulement deux ans plus tard (en juillet 1810) que Hyde obtint non pas la liberté, mais l'autorisation de retourner en exil.

Pour les autres détenus, les démarches de la commission ne furent pas plus efficaces ; elle intervint rarement et n'obtint pas une fois la liberté des prisonniers d'État ; commission bonne pour le décor, qui fonctionnait comme les institutions de parade imaginées par l'Empire, comme la commission de la liberté de la presse, qui n'a sauvé ni un livre de la censure ni un journal de la confiscation, comme l'architrésorier, qui ne s'occupait pas des finances, comme le grand électeur, qui ne s'occupait pas d'élections.

Sous des gouvernements moins despotiques, des proscriptions se sont cachées sous le manteau de la légalité ; du moins ces gouvernements toléraient dans leurs procès politiques la publicité des débats et la défense de l'accusé. Mais quel régime que celui où l'on enlevait un prisonnier sans laisser soupçonner à sa mère le nom de la prison où il était gardé, et on le jetait là sans instruction et sans jugement, — où on le transférait de contrée en contrée, de quartier en

quartier, pour dépister toute recherche, — où le journal ne savait rien, où le journal ne disait rien de ces arrestations clandestines, — où la commission instituée pour protéger la liberté des citoyens couvrait de son assentiment explicite ou muet les plus monstrueux attentats contre la liberté! Et quel système que celui qui a inauguré dans nos mœurs la molle résignation à l'illégalité, et déposé dans nos règlements, dans nos lois, dans notre jurisprudence, le germe encore vivace de toutes les variétés d'arbitraire!

CHAPITRE X

LES DERNIERS EXPLOITS DE LA POLICE IMPÉRIALE

La famille de Combray. — M. de Goyon. — Le chevalier de Châteaubriant. — Le comte d'Aché. — La tyrannie de l'Empire.

Au-dessus des victimes planait ce monde d'espions et de gens de police que déjà nous avons essayé de dépeindre. On a vu Réal à l'œuvre dans l'interrogatoire de Pichegru. Son caractère sera mis encore mieux en relief par la conspiration *dite* de Varsovie.

Au moment où Napoléon était le plus exaspéré par les refus d'abdication de Louis XVIII, Réal avait jugé opportun de supposer une conspiration royaliste et fit arrêter à Paris (ventôse an XII) le comte de La Rochefoucauld, le comte Daraynes de Vaudricourt, Dubreuil et le sous-chef Briquet, du ministère de l'intérieur, chez lequel demeurait M. de Vaudricourt. En même temps, on arrêtait par ses ordres au château de Blettange et l'on transférait à Paris M. Turlure de Vellecour. En dépit de perquisitions rigoureuses, on ne saisit aucun papier qui pût amener les prisonniers devant les tribunaux; dès lors, Réal était réduit aux ressources des interrogatoires[1].

[1] Archives nationales, F^7, 6409 et 6526.

M. de La Rochefoucauld, jeune encore malgré ses cheveux gris, grand, bien fait et de tournure aristocratique, se présenta devant Réal avec assurance, prouva qu'il était arrivé d'Anvers en se conformant aux dispositions du sénatus-consulte (relatif aux émigrés), reconnut qu'il avait adressé des lettres au prétendant, à Varsovie, mais uniquement pour obtenir le payement de dettes contractées durant l'émigration. « Cette explication, réplique Réal, présente quelque chose de ridicule. » Irrité par le sang-froid du prévenu, Réal reprend : « A côté de la fable que vous faites depuis que je vous interroge, je vais vous prouver que vous étiez le chef d'un complot dont le but était le rétablissement du trône des Bourbons, et dont un des moyens était l'assassinat provoqué par vous, organisé par vous, du Premier consul. » La Rochefoucauld n'est pas ému. — « Vous avez eu, continue Réal, une conférence chez Vaudricourt? — Je n'ai jamais eu de conférence chez MONSIEUR de Vaudricourt. — Vous en imposez. Avez-vous vu Carnot? — Non. — MONSIEUR de Vaudricourt vous en a-t-il parlé? — Non. — Vous ne dites pas la vérité. » Mêmes procédés avec les autres prisonniers. L'un d'eux, M. de Vaudricourt, était un émigré âgé de cinquante ans qui avait servi dans l'armée de Condé; il avoua ses campagnes, mais ne voulut pas suivre dans ses interrogatoires les indications de Réal, qui le poussait à incriminer M. de La Rochefoucauld et madame de Barbazan. « Vous dites des mensonges! » cria Réal; le gentil-

homme se révolta contre ces grossièretés. Malgré son habileté, Réal fut impuissant à tirer des prévenus l'aveu de ce complot imaginaire; les prisonniers se ressentirent de sa mauvaise humeur. La Rochefoucauld fut puni par des mois de secret[1] de n'avoir point confessé la prétendue conspiration. Vellecour, relâché seulement après une longue captivité, fut exilé et mis en surveillance à Thionville; l'humble Briquet, protégé par le prince Louis, connétable de l'Empire, ne pouvait être suspecté d'aucun acte coupable; ce fut en vain qu'Havas, un des chefs de division de la police, fit ressortir sa complète innocence. Briquet n'en resta pas moins détenu, depuis le 11 ventôse an IX jusqu'au 30 frimaire an XIII. Mais la vengeance de Réal s'exerça surtout sur Vaudricourt. Sans autre grief contre lui que son air dédaigneux et ses réponses un peu fières, il l'enfouit dans une prison d'État en le faisant si complètement disparaître que, pendant dix années, nul ne connut son sort, et qu'une longue enquête fut nécessaire quand on voulut retrouver le proscrit. Le 4 *mai* 1814, le comte de Nesselrode écrivait, au nom de l'empereur de Russie, à M. Anglès, chargé de la police du royaume : « M. de Vaudricourt a été renfermé au château de Vincennes, d'après les renseignements que sa famille a pu recueillir, mais elle ignore absolument s'il vit. » Anglès le retrouva dans le château d'Angers.

[1] Il y est maintenu par ordre spécial de Réal, le 12 messidor an XII.

Réal au moins était incorruptible; l'affidé de Danton ne voyait que son maître et ne servait que lui. Il ne recevait argent ou dotations, actions de canaux ou parts dans les journaux que de la main du maître. Ni l'argent ni l'amitié n'ont de prise sur lui. Lorsque son camarade, Dugué d'Assé[1], mis en prison quoique membre du Corps législatif, invoque son intervention, il laisse traîner dans les dossiers la lettre de son ami : « La singularité qui m'a fait arrêter, dit celui-ci, et conduire ici où, sans doute, on veut que je crève, puisque depuis plus de quarante jours je n'entends parler de rien... » Dugué avait été enfermé par ordre de Dubois, « comme ayant escroqué... la veuve Guérineau, et violé l'une de ses filles, âgée de treize ans[2] ». Aussi Réal ne se souciait-il pas de mettre son crédit au service du député.

Par exemple, on ne saurait vanter le désintéressement de Desmarest, le second de Réal et le vrai chef de la police politique. Nombre de mémoires s'accordent à répéter que, sous l'Empire comme sous la République, il accordait, moyennant finances, des adoucissements aux royalistes poursuivis. Seulement, l'amitié n'avait pas plus d'empire sur lui que sur Réal; on le voit dans l'affaire du capitaine Mingaud. L'ami de Desmarest était détenu à Bicêtre depuis 1804; c'était un aventurier, une manière de bretteur et de professeur de billard.

[1] Archives nationales, F^7, 6437.

[2] 9 vendémiaire an XII. — Si Dugué était coupable, pourquoi ne pas le faire juger?

Au moment de son arrestation, dont le dossier omet de révéler les motifs, il plaisante avec Desmarest et lui conte son aventure dans la langue imagée des joueurs de billard : « J'ai été fait de bricole... et par raccroc..., je suis collé sous bande. » Puis, il se fait recommander par leurs frères communs de la franc-maçonnerie. Les loges écrivent à Desmarest qui est ma.·. : « Un maçon dans la détresse nous a fait entendre le cri d'alarme : A moi les enfants de la V.·. Nous sommes, par les N.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·., et avec la considération la plus parfaite, vos dévoués serviteurs. » Desmarest est invité à protéger le maçon, et doit envoyer sa réponse à M. Verdier-Geurtin, vénérable et docteur en médecine, 65, rue Montorgueil. Puis vient la L.·. des Cœurs Unis O.·. de Paris, l'an de la V.·. L.·. 5807, puis celle de Gentilly, le 25 J.·. du 10 M.·. de l'année de la veuve 5808. Desmarest laisse traîner dédaigneusement ces lettres dans les bureaux, et son collègue Havas écrit en souriant : « M. Havas, qui n'a pas l'honneur d'être R.·. F.·., présume que l'Orient de Gentilly est la maison de détention de Bicêtre. » Ce pauvre Mingaud était soupçonné d'avoir voulu, A MAIN ARMÉE, délivrer les frères Polignac de la prison du Temple ! Sur ce soupçon extravagant, l'aventurier fut jeté à Bicêtre et y resta jusqu'à la fin de l'Empire. Mingaud était devenu si ridicule avec son mélange de billard et de franc-maçonnerie, que la police ne daigna pas l'écouter quand il lui dénonça, le 13 avril 1810, les signes avant-coureurs et

les premiers préparatifs de la conspiration de Malet[1].

Ce souvenir ne contribua pas à lui rendre favorable la police, qui avait été surprise par Malet. Mingaud demeura donc enfermé à Bicêtre, malgré l'intervention des F.·. marquis d'Aigrefeuille et prince Cambacérès.

I

LA FAMILLE DE COMBRAY.

Les détenus tels que Mingaud n'étaient pourtant pas ceux que la police poursuivait avec acharnement. Elle traquait surtout les royalistes.

L'ordre avait été rétabli après le 18 brumaire; les départements de l'Ouest, troublés par des années de guerre civile, étaient eux-mêmes pacifiés. Néanmoins, des actes de brigandage se produisaient de temps à autre dans ces contrées si longtemps agitées. Ces actes isolés servirent de prétexte aux persécutions. La police impliquait en effet dans ces affaires les royalistes du voisinage signalés à son zèle.

C'est ainsi qu'on impliqua MM. de La Papotière dans une arrestation de diligence qui eut lieu le 23 novembre 1803, à deux lieues environ de Nogent-le-Rotrou. La voiture fut arrêtée vers cinq heures du soir

[1] Il importe, disait-il, de laisser le général Malet dans la maison qu'il habite.

par une bande assez nombreuse qui blessa les gendarmes d'escorte et mit la main sur quinze sacs d'argent.

Parmi les personnes emprisonnées à l'occasion de ce méfait, deux ou trois déclarèrent avoir entendu dire que le vol avait été commis au profit de MM. de La Papotière. Les questions malveillantes de certains magistrats avaient probablement suggéré l'idée de la dénonciation. Il n'en fallait pas tant à cette époque pour compromettre d'honnêtes gens.

MM. de La Papotière furent emprisonnés ; ils demeuraient non loin de Nogent-le-Rotrou, mais ils étaient d'allure pacifique, et dans les temps même les plus troublés, leur nom n'avait jamais été mêlé aux luttes de la chouannerie. Le préfet de Chartres, le président du tribunal de Nogent, deux hommes du pays qui connaissaient les prévenus, toutes les autorités protestaient contre une accusation dénuée de vraisemblance. De nombreux témoignages établissaient en outre un alibi péremptoire. Dans la journée et à l'heure du crime, des voisins avaient vu les accusés dans leur maison; mais leur nom, leurs opinions présumées royalistes avaient ameuté contre eux les passions révolutionnaires. Longtemps détenus, ils furent renvoyés devant la Cour criminelle (de l'Orne). Heureusement pour eux, le président leur était favorable; les débats firent ressortir la fausseté de l'accusation; les accusés furent acquittés.

Le soir du jugement, un grand dîner réunissait à la préfecture les membres de la Cour et les fonctionnaires

d'Alençon. Pendant le dîner, on apporta la carte de MM. de La Papotière. « Messieurs de La Papotière chez moi, s'écria le préfet, qu'on mette l'argenterie sous clef! » Cette plaisanterie fut relevée par le président de la Cour : « MM. de La Papotière, innocents aux yeux de la loi, doivent l'être, dit-il, aux yeux de tout le monde, et toute attaque contre leur acquittement en serait une contre la Cour elle-même. » Le préfet se mordit les lèvres; il fit bien de ne pas insister. Un peu plus tard, un incident amenait la découverte des vrais coupables[1].

Dans ce pays du Perche, dans les contrées voisines de Normandie et de Bretagne, les préfets signalaient chez leurs administrés une indifférence apparente et une soumission résignée, et néanmoins il existait toujours un fond de royalisme dans toutes les classes de la population. Des paysans, des ouvriers et des bourgeois, mêlés aux vieux chouans, s'entretenaient tout bas de leurs regrets et de leurs espérances. On leur promettait la venue d'un prince de Bourbon, on faisait circuler le portrait du comte d'Artois, on fabriquait des cocardes blanches, parfois même on osait dérouiller les fusils.

Sur la côte normande, l'artisan principal des menées royalistes était le comte d'Aché[2], agile, adroit, d'une

[1] La Sicotière, *Frotté et les insurrections normandes*, II, 648.

[2] Aché (François-Robert, comte d'), fils du marquis d'Aché qui, en 1792, commandait le peloton d'avant-garde de l'armée des princes, né le 24 décembre 1758, à Marbeuf (Eure), ex-officier de marine, émigré, rentré en France.

force athlétique, et qui ne reculait devant aucun danger.

Sous le costume populaire d'un marin, d'un charretier, d'un marchand de dentelles, d'Aché parcourait le pays, portant de maison en maison les instructions et donnant le mot d'ordre, réchauffant les tièdes, encourageant les hésitants, trouvant un asile assuré dans les chaumières comme dans les châteaux, aimé des pauvres gens, qui s'exposaient pour le servir. Un matelot intrépide le transportait par tous les temps dans un canot léger, qui glissait invisible entre les mains des gendarmes et des douaniers. D'Aché avait été chargé, par le frivole entourage du comte d'Artois, de préparer une prise d'armes avec les anciens chefs des chouans de Normandie. Toutefois, aucun mouvement ne devait avoir lieu avant l'arrivée du duc de Berri.

La famille de Combray, qui habitait le château de Donnai, situé entre Caen et Falaise, offrait au comte d'Aché son asile habituel. Mais d'Aché n'était pas seul à hanter le château. D'autres proscrits, Hingant de Saint-Maur, Commarque, Gaillard, Tilleau, surtout Le Chevalier, y recevaient, comme lui, une hospitalité généreuse.

Ce dernier, jeune encore, d'un physique agréable, intelligent et plein de feu, généreux avec ses amis, loyal s'il s'agissait des affaires privées, sans scrupule dès qu'il était question de politique, savait mener de front intrigues et plaisirs, et semblait exercer sur ceux qui l'approchaient une fascination véritable. La

marquise de Combray, âgée de soixante-sept ans, de mœurs graves et dignes, échappait à son influence; mais sa fille, une jeune femme, madame Aquet de Férolles, la subissait tout entière. Le Chevalier avait comploté l'enlèvement des fonds publics envoyés à Caen par les recettes voisines, afin d'alimenter la caisse royaliste. Madame Aquet de Férolles entra dans ses vues, elle indiqua l'endroit propice à l'embuscade, et nourrit quelques jours les chouans recrutés pour le coup de main.

Le 7 juin 1807, vers sept heures et demie du soir, la charrette attelée de quatre chevaux qui était partie d'Alençon avec un chargement de trente-trois mille francs, et qui venait de stationner à Argentan pour y prendre à peu près la même somme, arrivait à l'entrée du bois de Quesnai, taillis de peu d'étendue, mais très fourré, traversé par la route de Caen à Falaise. La gendarmerie de Falaise, par suite d'un contretemps, n'avait pu fournir l'escorte réglementaire, et la voiture était accompagnée d'un seul gendarme, qui se rendait dans sa famille. Toutefois, en chemin, le conducteur et le gendarme venaient d'être rejoints par un garçon d'auberge, amenant un cheval, et par deux jeunes gens.

Les assaillants se jetèrent sur la voiture, firent entrer les chevaux dans un chemin couvert, lièrent le conducteur, lui bandèrent les yeux, se mirent à décharger et à briser les caisses. Le gendarme d'escorte essuya,

sans être atteint, quatre coups de feu; il dépêcha au Quesnai un de ses compagnons de route, afin d'y sonner le tocsin, puis il tenta de pénétrer dans le chemin, où il fut accueilli et blessé par plusieurs coups de feu. Au bruit de la fusillade, deux gendarmes arrivèrent de Langannerie; l'un d'eux fut également blessé et eut son cheval tué; les paysans, mis en émoi par le tocsin et attirés par les coups de feu, ne se soucièrent pas d'engager une lutte avec des gens armés. Ceux-ci achevèrent donc tranquillement leur ouvrage, chargèrent les sacs sur trois chevaux et prirent la route de Donnai. A l'entrée du village, l'argent fut introduit chez les frères Buquet, puis la bande se mit en route et, ses fusils cachés, le salaire touché, se dispersa au pont de la Landelle.

Le vol étant considérable, l'affaire fit du bruit. Le préfet, le parquet se mirent en mouvement. Une double instruction fut ouverte aussitôt, suscitée, dirigée par Réal, qui ne manqua pas de greffer sur cette soustraction un complot dans lequel auraient trempé les principaux royalistes. Beaucoup de gens furent emprisonnés. On remarque dans le nombre MM. de Saint-Aignan, du Rouïl, de Beaurepaire, des Montis, de Chiffretot, Bréart-Lalande, de Boisroussel, Cordey, Gautret, Bougis, Prévost, de Ménilcourt, Daupley, Clervaux, Achard, Caiget, Herfort... Le pays resta toute une année sous la terreur. Outre les gens suspects de menées royalistes, Réal fit arrêter des révolutionnaires

avérés comme Onfroy la Prairie, notaire à Tinchebrai, Jean-Jacques Sauvin, de Séez, dont le seul crime était d'avoir eu des rapports d'intérêt avec Le Chevalier.

L'instruction dura de longs mois. Enfin, Réal fut obligé de renoncer à son complot, et dut se contenter de vingt-trois accusés. Il eut pourtant la joie d'impliquer dans l'affaire le comte d'Aché qui, loin de participer à l'entreprise du Quesnai, semble l'avoir résolument blâmée. D'Aché, Alain, le chef de la bande, et quelques autres accusés[1], trouvèrent d'ailleurs le moyen de se soustraire aux recherches des agents de police.

Le Chevalier fut arrêté à Caen dans un café royaliste où il jouait aux cartes avec quelques amis. Enfermé au Temple, à Paris, il s'évada le 15 décembre 1807. Ne pas prendre d'Aché, perdre Le Chevalier, c'était jouer de malheur. En pareil cas, Réal avait recours aux procédés *extraordinaires*. La police arrêta la jeune enfant de Le Chevalier et la belle-sœur du royaliste. Laisser jeter dans la prison de la Maladrerie[2], avec les filles publiques, les vénériens et les galeux, sa pauvre petite fille, voir enfermer dans cet horrible lieu sa belle-sœur, une femme exemplaire, Le Chevalier ne sut pas accepter cette perspective. Il offrit de se constituer prisonnier

[1] Courmaceul, Révérend, qui passa en Angleterre, Loret, Joseph Buquet, voleur et recéleur des fonds enlevés, du Saussay, Charpentier et la fille Dupont

[2] A la prison de la Maladrerie, près de Caen, les prisonniers politiques étaient enfermés, sous l'Empire, avec les filles publiques arrêtées pour libertinage, les vénériens et les galeux.

si l'on mettait en liberté sa belle-sœur et son enfant. C'était bien là ce que désirait la police ; elle se hâta d'accepter le marché. Le Chevalier se présenta le 9 janvier 1808, à huit heures du matin, et fut aussitôt réintégré en prison ; le même jour, à onze heures, il passa devant une commission militaire, et à quatre heures du soir, il était fusillé [1].

Trop d'imprudences avaient été commises pour que les châtelains de Donnai ne fussent pas inquiétés. Un des chouans emprisonnés avait dénoncé tous ceux qui de façon ou d'autre avaient participé à l'attentat. Madame Aquet de Férolles se trouva donc impliquée dans l'affaire, mais elle se déroba longtemps aux poursuites des limiers de Réal. Errant d'asile en asile, travestie, courant les chemins la nuit, à pied, à cheval, en charrette, écrasée de fatigues, mais intrépide et souriante, la jeune femme séduisait par sa grâce jusqu'aux gendarmes lancés à sa poursuite. Surprise enfin et jetée en prison, elle croyait tout bonnement que la restitution de l'argent dérobé rachèterait sa liberté et celle de sa mère !... Elle fut renvoyée avec les autres accusés devant la Cour de Rouen. L'acte d'accusation chargeait ces malheureux dans le style ampoulé dont usaient volontiers les parquets de l'Empire. « ... Cet attentat, qui se relie à des souvenirs odieux, quoique heureusement éteints, offre dans ses vues et dans ses mesures le produit des

[1] *Moniteur universel*, 10 janvier 1808. — Muret, V, 365.

conceptions de la scélératesse en délire... Pour nœud qui rassemble ces atroces catégories, on découvre avec horreur, malgré son impuissance, les vestiges de l'esprit de désordre aiguisant les poignards du brigandage. »

Les débats s'ouvrirent le 15 décembre 1808, et se prolongèrent jusqu'au 30. Un des accusés était mort en prison. Neuf autres furent condamnés à mort. Ces neuf infortunés furent conduits le soir même au supplice. L'un d'eux, Alexandre Buquet, s'était borné à recéler l'argent. Le notaire Lefebvre, une autre des victimes, était accusé seulement d'avoir procuré des armes à la bande. Le crime de Gauthier était moins grand encore. Gauthier dit Boismal, garçon d'écurie à l'hôtel du *Point-de-France*, à Argentan, interrogé par un complice des chouans, avait indiqué l'heure où la charrette chargée d'argent avait quitté la ville. Sa complaisance lui valut un écu. Mais quoiqu'il ignorât le complot des chouans, les juges ne craignirent pas de l'envoyer à l'échafaud.

Madame Aquet fut également condamnée à mort; mais comme elle s'était déclarée enceinte, le parquet avait dû, aux termes de la loi, surseoir à son supplice.

Ses deux fillettes, âgées de dix et douze ans, partirent sous la conduite de leur tante et traversèrent la France et l'Allemagne, pour aller demander à l'Empereur, victorieux à Wagram, la grâce de leur mère. Après une journée d'attente, les enfants purent enfin se trouver sur son passage et se jetèrent à ses genoux, pleurant et lui criant : « Rendez-nous notre mère! » Le cœur du

conquérant était fermé à la clémence. Napoléon jeta l'œil sur la pétition présentée, répondit froidement : « Non », et s'esquiva. Le délai étant expiré, son refus vouait au bourreau la tête de la jeune mère. Peu de jours après, madame Aquet montait sur l'échafaud sans vaine forfanterie, mais aussi sans faiblesse. La vue de la victime souleva dans la foule un long murmure d'horreur et de pitié.

Madame de Combray fut condamnée à vingt-cinq ans de fers, et elle avait soixante-sept ans. Son ignorance absolue du complot résulte de l'examen de cette étrange procédure. Son crime était de n'avoir pas révélé l'asile de sa fille, de n'avoir pas livré son enfant aux gendarmes. Elle ne fut pas exemptée de l'infamie du pilori, et demeura enfermée jusqu'à la fin de l'Empire [1].

II

M. DE GOYON.

A peu près à l'époque où se passaient ces événements, les royalistes de Normandie et de Bretagne renouaient des relations avec Puisaye et le prince de Bouillon.

[1] La Sicotière, II, 671 et suiv. — Article de M. de Chennevières, *Mosaïque de l'Ouest*, I, 130. — Lettre de M. V. Sardou. — Articles de MM. Homberg et de Duranville, *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1876-1877.

Réal ne fut pas long à saisir les porteurs de ces correspondances : à son instigation, le préfet ordonna une perquisition chez le marquis de Puisaye, le frère aîné du chef royaliste, qui habitait dans l'Orne le château des Joncherets, commune de la Ménière. Puisaye, l'émigré de Londres, avait confié à Prigent, l'un de ses agents habituels, des papiers pour son frère aîné. Il y avait notamment des brevets en blanc que le marquis devait distribuer, des cadres d'armée dressés sur le papier à l'insu de ceux dont les noms y figuraient. Le marquis lui-même, inoffensif et débonnaire, qui se tenait à l'écart des intrigues royalistes, était désigné sous le n° 15 « comme chef de l'insurrection dans la basse Normandie, et particulièrement dans le département de l'Orne ». Ces pièces étaient arrivées à leur destination.

De Caignou, officier de gendarmerie avec lequel le marquis était en bons rapports, prévint son ami de la perquisition projetée. Celui-ci, prenant les devants, se rendit auprès du préfet et lui remit, en jouant le dénonciateur, une partie des papiers dont il était dépositaire. Le préfet Lamagdelaine tout d'abord le retint prisonnier, puis, le ramenant à son château, lui fit « sentir le bienfait de sa mise en liberté[1] ». Aussitôt Réal expliqua qu'il fallait dicter au marquis une lettre pour attirer dans un piège Prigent : « Je lui ai proposé, répondit le préfet[2], d'écrire à Prigent la lettre dont vous

[1] Archives nationales, F^7, 6480.
[2] La lettre est datée du 22 juin 1808.

me parlez. Il paraissait d'abord y répugner, mais, déterminé par mes observations, il y a consenti et il a écrit sous ma dictée. » La lettre n'est point tout à fait dans les termes que le souhaitait Réal, le préfet s'en excuse : « Si je ne me suis pas appesanti sur quelques points, c'est parce que je craignais de blesser la répugnance manifestée par le sieur Puisaye des Joncherets, et que peut-être il ne finît par ne vouloir rien écrire. » Réal eut le chagrin de ne pouvoir profiter de ce précieux document : il inscrivit en marge de la lettre que Prigent venait de retourner à Jersey.

Réal se trompait. Prigent était toujours caché en Bretagne et toujours traqué par les gendarmes. Il reconnaissait qu'une insurrection royaliste n'avait pas la moindre chance de succès, il désespérait de toute entreprise nouvelle, et faisait part de son opinion au comte de Puisaye. « Le plus grand ordre existe dans tous les administrations », écrit-il à Jersey. Le prince de Bouillon constatait également qu'une expédition en Bretagne était vouée à un désastre certain. L'ordre était si bien assuré, que Prigent éprouvait beaucoup de difficultés à pouvoir se rembarquer ; il errait aux environs de Dinan, avec son affidé Bouchard et deux paysans, lorsque Bouchard, lassé de cette vie errante, vint se constituer prisonnier, offrant, pour racheter sa tête, de livrer ses complices.

On se trouvait alors en juin 1808 ; les blés couvraient la terre, les fugitifs y cherchaient un asile ; Bouchard

indique aux gendarmes le champ où dort Prigent avec ses deux chouans; une battue s'organise, les deux chouans se réveillent, font feu; un gendarme a la jambe brisée. Mais Prigent perd courage et se rend aussitôt.

A partir de ce jour, Prigent et Bouchard rivalisent de servilité.

Réal sait profiter de l'occasion. Il fait appel à toutes les ressources de son esprit pour exciter, pour féconder la double trahison. Prigent raconte tout ce qu'il sait, il écrit jour et nuit. Les cartons des Archives sont encore encombrés de ses dénonciations.

Les pages s'accumulent, ce fatras indigeste recèle la misère ou la mort pour ceux qu'on peut poursuivre et qu'on peut arrêter. « Ame sensible et généreuse, ange tutélaire, illustre protecteur », écrit Prigent à Desmarest, qui recueille ses confidences, « je ne demande pas la liberté, non, que ma punition soit d'être retenu prisonnier. Quand j'ai été arrêté, je n'avais pas tiré; j'avais passé la nuit dans un champ de blé; au bruit, j'ai pris la fuite. Peut-être ne serez-vous pas fâché d'avoir près de vous quelqu'un qui puisse vous devenir utile. » Et il décrit les stations de correspondance, les îles de Houat et de Hédic, les falaises où l'on aborde; il nomme les pauvres gens qui l'ont choyé. Il dénonce également les agents du prince de Bouillon, peint l'arrivée de Louis XVIII en Angleterre, révèle les préparatifs du Brésil contre Buenos-Ayres. Prigent laisse courir sa plume avec une activité fébrile; avec la même

rapidité partent les ordres d'arrestation. Prigent a fait trente voyages en France ; quiconque l'a nourri, lui a parlé, l'a vu, lui a rendu service, est arrêté comme complice de ses menées. Mais ce n'est pas assez. Napoléon exige davantage : « Il faut pousser vivement cette affaire et savoir les agents anglais qui sont à Paris et dans nos ports. Cet homme les connaît tous [1]. » Cet homme, c'est Prigent, et pour Napoléon, on est agent anglais quand on connaît Prigent. Prigent demande à être envoyé à Jersey pour attirer sous la main de Réal ceux qui commandent les navires de la correspondance. M. de Goyon, M. de Chateaubriand, peut-être le prince de Bouillon.

Mais à Prigent, Réal préfère Bouchard, qui s'offre aussi pour cette trahison. Prigent promet beaucoup; Bouchard a fait ses preuves. Bouchard est donc choisi, se met en route, et s'acquitte de sa mission avec un art qui lui vaut ce témoignage décerné par Régnier, le grand juge : « Bouchard avait guidé les gendarmes; cette conduite, ainsi que sa fidélité dans une mission DÉLICATE pour laquelle il a été envoyé à Jersey, depuis son arrestation, me paraissent lui mériter quelque indulgence. » — C'est lui, dit en même temps le ministre de la police, qui a procuré l'arrestation de Prigent en révélant à la gendarmerie le champ où il était caché. Il a depuis rendu d'autres services. Envoyé à

[1] Lettre de Napoléon à Fouché, Bayonne, 18 juin 1808. — *Correspondance*, XVII, 322.

Jersey avec des lettres de Prigent, il en est revenu le lendemain, rapportant cent louis et deux lettres, l'une du capitaine Bouillon et l'autre de Puisaye. Par suite de ce voyage, Goyon-Vaucouleurs fut envoyé de Jersey pour prendre Prigent à la côte et le ramener à Jersey. Goyon fut arrêté, à l'heure et au lieu convenus, par des gendarmes apostés avec Bouchard.

Napoléon, à ce moment, s'absorbait dans les ruses du guet-apens de Bayonne, sans perdre de vue cet autre guet-apens que Prigent venait de préparer en Bretagne : « J'attends de savoir, écrivait-il à Fouché, s'il est vrai que le 24 juin, les chefs chouans aient débarqué dans l'anse de Paul [1]. »

Un de ceux que Prigent attirait dans le piège, le comte de Goyon-Vaucouleurs, ancien lieutenant de vaisseau, appartenait à l'une des dix branches de la maison de Goyon, à cette race de chevaliers qui, en 1351, comptait plusieurs représentants au célèbre combat des Trente. Il commandait un des navires légers qui faisaient le service de la correspondance entre les émigrés de Jersey et les côtes de Bretagne. Sa parente, madame de Goyon-Beaucorps, était arrêtée déjà, sur les dénonciations de Prigent. M. de Goyon, dès que Bouchard, envoyé à Jersey, lui fit croire que Prigent demandait son concours, mit à la voile, aborda en

[1] Lettre de Napoléon à Fouché, Bayonne, 26 juin 1808. — *Correspondance*, XVII, 343.

Bretagne, vint attendre Prigent, et tomba de la sorte entre les mains des gendarmes.

Aussitôt, une commission militaire fut constituée à Rennes, sous la présidence du général Mignotte. Elle avait à juger trente-cinq accusés emprisonnés et deux contumaces; elle savait par l'expérience des procès politiques que tous les accusés, condamnés ou absous, s'ils échappaient aux balles des gendarmes, demeureraient séquestrés dans les prisons d'État. Elle fit néanmoins quatre catégories : dix accusés, dont un seul contumace, furent condamnés à mort; quinze furent mis à la disposition du ministre de la police; onze furent acquittés; l'autre contumace, une jeune fille, fut réservée pour les prisons d'État.

Sur les dix condamnés à mort, Neveu, le contumace, semble n'avoir jamais été pris; Prigent et Bouchard, les deux dénonciateurs, furent épargnés en vertu d'un « paquet reçu par le président de la commission militaire », qu'on ne devait ouvrir qu'après le jugement. Les sept autres furent exécutés tous à la fois, sur la place du Marché de Rennes, le 3 octobre 1808, entre trois et quatre heures du matin. « Ce terrible exemple, écrit le général Mignotte, sera d'un grand effet pour cette classe qui, par misère ou par inexpérience, loge des émissaires de l'Angleterre ou colporte leurs lettres. » Ainsi périssent, avec le comte de Goyon-Vaucouleurs, six paysans dont tout le crime est d'avoir recueilli ou hébergé Prigent. Il y en a deux dont l'exécution

semble au préfet Bonnaire d'un exemple funeste, parce qu'ils s'étaient volontairement constitués prisonniers: « C'est, dit-il, fermer la voie au repentir. »

Le comte de Goyon fut regretté en Bretagne : il se trouva des cœurs qui maudirent la trahison et compatirent à l'infortune : « Une mesure d'indulgence, dit un rapport de police, aurait fait plaisir à une partie de l'ancienne noblesse », mais, ajoute le rapport, « sa fille aînée est sur le point de se marier avec un sieur Noailles de La Villeguimon. Ce particulier, âgé d'environ quarante ans, que l'on dit jouir d'une certaine fortune, n'eut pas plus tôt appris la capture du père, que sans connaître, dit-on, la demoiselle, il demanda sa main. Cette démarche surprit beaucoup, et l'on ne sait encore bien positivement si elle doit être attribuée à l'humanité plutôt qu'à des idées politiques peu favorables au gouvernement de Sa Majesté. » Sa Majesté était alors à Erfurth, près de l'empereur Alexandre, taillant avec lui la Pologne et la Turquie, et dans cette heure de gloire, au milieu de ces enivrements, elle trouvait du loisir pour tourner les yeux vers ce champ de foire, pour compter les victimes qui se couchaient sous la fusillade, pour remarquer qu'il lui en manquait deux. Comment! ses gens ont épargné et Prigent et Bouchard! Est-ce qu'il a fait grâce l'an passé au chouan Bertin qui, comme eux, avait trahi et dénoncé ses compagnons, le chevalier de Sécillon, M. de Polcaro, puis les frères du Bouays, puis tant d'autres enfouis dans les

prisons d'État? Du moment où il a fait exécuter Bertin, de même doivent être immolés ceux qui, le 3 octobre, manquaient sur le champ de foire. « Son Excellence, écrit le général Mignotte, *ayant reçu l'ordre positif de Sa Majesté,* a donné l'ordre de faire exécuter Prigent et Bouchard, malgré le sursis qui leur avait été accordé. Prigent et Bouchard ont été exécutés hier, 11 octobre, à six heures et demie du matin. Prigent est mort aussi lâchement qu'il avait vécu. » Évidemment, l'histoire réservera sa pitié pour de plus nobles victimes; mais la parole du grand juge! mais les promesses de Réal! Un souverain n'est-il donc pas lié par les dépositaires de son autorité? Turenne comprenait mieux ce que c'est que l'honneur, quand il tenait, sans hésiter, la parole donnée à de misérables voleurs.

La seconde catégorie comprend quinze accusés, qui ont paru à la commission militaire « devoir être mis à la disposition de Son Excellence », parce que la commission militaire « n'a point trouvé de preuves assez convaincantes de l'accusation portée contre eux, et que, cependant, ils ont semblé devoir être soumis à une surveillance particulière, dans le cas où Son Excellence leur accorderait son indulgence ». Ce sont des juges qui parlent, ils s'excusent de n'avoir point tué, ils prient la police de ne point tuer, et après avoir invoqué son indulgence, ils ajoutent avec humilité : « Si vous daignez accueillir favorablement, Monseigneur, le résultat du travail de la commission, elle s'honorera d'avoir fait

son devoir. » Alors, le ministre de la police fait arbitrairement ce que la commission n'a pas cru pouvoir faire, il condamne ces quinze accusés à la prison, plus tard commuée en un exil à trente lieues des côtes. Pour madame de Goyon-Beaucorps, malgré ses soixante-sept ans et ses infirmités, pour sa servante Marguerite Bourseul, coupable d'avoir « du caractère et une certaine finesse », pour madame de Coniac, « qui a beaucoup d'esprit », les moyens d'existence ne sont pas supprimés par l'emprisonnement et l'exil. Mais pour des paysans, des pêcheurs qui sont envoyés en suspects dans des villes lointaines dont les habitants, par crainte de la police, refusent de leur procurer du travail, l'exil, c'est la détresse et trop souvent la mort. Les autres accusés de cette catégorie sont oubliés dans les prisons d'État. Lemée, un mousse de dix-sept ans, figure encore deux ans plus tard sur un registre d'écrou; Lemoine, de Saint-Brieuc, est transféré au bout de deux ans de la prison de Rennes à celle du Mont Saint-Michel, où il reste trois ans. C'est en 1813 que, par la protection du comte de Las Cases, il obtient d'être incorporé dans un régiment comme soldat.

Quant à la troisième catégorie, celle des acquittés, elle est traitée par la police absolument comme la seconde : emprisonnement variable, puis exil, sous prétexte que « toute cette canaille a toujours été complice des manœuvres de Prigent ». Il est convenu que, sous l'Empire, l'acquittement ne compte pas. Et ce

n'est pas seulement le suspect qui est frappé, c'est toute sa famille : père, mère, frères et sœurs, femme et enfants sont transportés à trente lieues des côtes. Telle est la décision prise par Son Excellence, le 5 novembre 1808.

Restait la contumace Adèle Stévenot, Lorraine de vingt ans, fille d'un garde-chasse élevée près de ses maîtres, frêle et délicate, poussée à travers la France par la Révolution, épuisée dans les angoisses et les fuites nocturnes avec son père, un des chefs vendéens. Sa mère ayant succombé, Adèle avait été recueillie mourante par madame de Goyon-Beaucorps, et dénoncée comme étant la duchesse d'Angoulême. Elle ne put être découverte dans le château de la Rousselaye que le 22 novembre 1808; on ne lui reprochait rien, elle n'en fut pas moins enfermée dans la vieille tour de Dinan; elle y succomba en trois mois, heureuse d'échapper à ses persécuteurs [1].

III

LE CHEVALIER DE CHATEAUBRIANT.

Un nouvel épisode, celui du chevalier de Châteaubriant, atteste, comme le précédent, la rancune de

[1] Elle meurt le 24 février 1809. Peu de jours avant qu'elle mourût, le sous-préfet Noël de Lavigne eut la charité de la faire transporter à l'hôpital. Archives nationales, F^7, 6482.

la police contre les débris de la famille de Goyon.

Depuis longtemps, la police du Directoire, dont l'Empire avait hérité, guettait les dames de Goyon [1]; elle avait voulu les maintenir sur la liste des émigrés; elle ne pouvait atteindre le fils de madame de Goyon-Beaucorps, qui venait, à la fin de 1808, d'être grièvement blessé dans l'armée de Murat; mais elle eut la bonne fortune de mettre la main, à Brest, sur M. de Goyon-Vaurouault, à la suite d'une aventure invraisemblable, mais dont le récit est appuyé de témoignages concluants.

Armand, chevalier de Châteaubriant, ancien officier de marine et ami de M. de Goyon-Vaucouleurs, voulut continuer le service des informations royalistes dans l'Ouest. Il partit de Jersey au commencement d'octobre 1808, débarqua près de Saint-Malo, et vint se présenter à Saint-Cast, entre onze heures et minuit, chez M. de Boisé-Lucas : « Il frappa à l'une des croisées de mon salon, dépose Boisé-Lucas père, je me levai, j'allai ouvrir la croisée, il me dit qu'il venait en France pour savoir des nouvelles de sa sœur et de sa fille, que depuis six ans il n'avait pas vues; il était seul, portait une valise grosse comme le bras. Il est resté chez moi environ deux mois; il n'y a que les personnes de ma maison qui l'aient vu. Il n'est pas sorti une seule fois de chez moi. Au bout de deux mois de cette retraite

[1] Archives nationales, BB, 1, 72.

mystérieuse, il veut retourner à Jersey; le matelot Chauvel, dit Brien, raconte cette traversée.

« Nous partîmes par un bon vent; une lame fit tomber le compas deux ou trois heures après notre départ, ce qui empêcha de bien gouverner; nous approchâmes à environ quatre lieues de Jersey, le vent contraire nous en repoussa, nous jetâmes le grappin vers une heure et demie, le samedi, jusque dans la nuit du dimanche au lundi; notre câble cassa alors, et nous allâmes en dérive jusqu'à la côte de Normandie, où nous arrivâmes sur les neuf heures du matin. » Le matelot Chauvel fut arrêté, et ce naufrage éveilla l'attention. Armand de Châteaubriant, traqué par les gendarmes, se concerte avec Despagne, matelot de Saint-Cast, et repart dans une autre barque pour Jersey; il est ramené par le vent vers la falaise de Bretteville. Il n'espère pas échapper cette seconde fois, il fait une liasse de ses papiers et jette alors le paquet dans la mer, à deux lieues de la côte. Il est arrêté dès qu'il a échappé au naufrage, mais, n'étant pas connu, il espérait être promptement relâché, lorsque tout à coup un douanier apporte les papiers que le flot vient de déposer sur la plage. Le doute n'est pas possible; les papiers restés dans les dossiers gardent encore la trace de l'eau de mer. Les pièces devaient donner toute satisfaction à la police.

M. de Goyon-Vaurouault avait été mis hors de combat le 5 septembre 1781, à la bataille navale de Lynn-

Haven, gagnée par le comte de Grasse devant les lignes de York-Town [1]; retiré à Brest, il avait dressé un état de la flotte bloquée; Armand de Châteaubriant, qui rapportait cette pièce à Jersey, avait laissé en France des lettres inoffensives.

Les lettres étaient écrites par Henri Larivière le girondin, l'ancien conventionnel, à l'abbé Sicard et au vaudevilliste Laya; elles avaient été distribuées par M. de Boisé-Lucas fils; son beau-frère, M. de Brégerac, ainsi que mesdemoiselles Émilie et Jenny de Châteaubriant, avaient communiqué avec le proscrit.

En effet, Châteaubriant s'était marié à Jersey avec Rachel Braun, il avait un fils de neuf ans et une fille, Jenny, qu'il faisait élever par sa sœur.

La police se contenta d'interroger la nièce et la tante. Elle se montra aussi clémente avec Laya [2]. Elle fut plus sévère contre l'abbé Sicard.

Le crime de l'apôtre des sourds-muets était d'avoir reçu des mains de Boisé-Lucas fils une lettre de son ami Larivière et de lui avoir répondu. Celui-ci, réfugié à Londres, était un de ces libéraux stupéfaits des fléaux que la Révolution avait déchaînés sur la France. Néanmoins, Larivière, demeuré libéral, n'acceptait pas le joug du despotisme. Le régime impérial ne lui semblait pas différer de la tyrannie jacobine; le despotisme l'avait rapproché des royalistes. L'abbé Sicard, membre de

[1] Marquis DE ROCHAMBEAU, *Revue française*, juin 1885.
[2] Archives nationales, F7, 6481. Interrogatoire du 3 mars 1809.

l'Institut, âgé de soixante-sept ans et dont la lettre absolument insignifiante ne pouvait être incriminée, fut maintenu plusieurs mois dans les angoisses de la poursuite. Réal ne lui épargna ni le démenti ni l'injure : « J'ai quelques doutes sur la sincérité de votre réponse... Vos précautions laissent sur votre conduite de fortes préventions... Votre réponse a un caractère d'intelligence qui devient criminel... Avec un homme que vous saviez ennemi de votre gouvernement, entretenir une correspondance secrète et mystérieuse ! » Réal poussa la cruauté jusqu'à faire conduire le vieux prêtre à la prison de l'Abbaye, sous prétexte de le confronter avec M. de Boisé-Lucas, mais en réalité pour torturer sa victime en la ramenant en ce lieu abhorré. A l'époque des massacres de septembre, l'abbé Sicard avait été enfermé dans cette prison de l'Abbaye; il avait vu égorger ses confrères autour de lui, et, arraché aux assassins par l'horloger Monnot, il avait dû, pour sortir, franchir les ruisseaux de sang et les monceaux de cadavres.

L'instruction criminelle contre le chevalier de Châteaubriant se prolongea jusqu'en mars 1809, et la condamnation fut dictée par le ministre de la police au général de Bazancourt, président de la commission militaire, noté pour sa docilité dans le jugement du duc d'Enghien.

Sept accusés furent condamnés à mort; madame de Montmorency, ralliée dès le Consulat à Bonaparte, tenta

vainement de sauver M. de Goyon[1]; de son côté, Fontanes intervint sans succès pour le chevalier de Châteaubriant. Napoléon n'aima jamais à épargner ses adversaires et fit exécuter MM. de Châteaubriant et de Goyon. La famille Boisé-Lucas fut simplement jetée dans les prisons et privée de ses biens. Le fils, enfermé à Vincennes, « sans linge, sans vêtements, presque sans nourriture », écrivait en 1810 que le plus dur de ses maux n'était pas la captivité[2].



IV

LE COMTE D'ACHÉ.

L'affaire du comte d'Aché fut un nouveau triomphe pour la police impériale.

D'Aché, nous l'avons dit, affable, populaire, était resté en Normandie, cherché de tous côtés, protégé par ses hôtes, et s'il se déplaçait, glissant entre les mains sans qu'on pût le saisir. La police avait enfermé, maltraité et tenu au secret, dans ses prisons d'État, sa femme et ses deux filles, puis les avait internées à Gournay, leur refusant la permission de quitter leur résidence même pour

[1] Agence de Paris au duc de La Chastre, 28 mars 1809. Affaires étrangères, 615, f° 173.
[2] Lettre de Boisé-Lucas fils, 18 octobre 1810.

aller consulter un médecin. Plus tard, si elle parut se relâcher de sa rigueur, c'était pour tendre un piège. Elle suivait les pas de ses victimes, épiait leurs démarches, comptant bien que d'Aché se rendrait auprès d'elles. Mais lui, se défiant, après avoir quitté madame de Combray, s'était caché à Mandeville, chez mademoiselle de Montfiquet, puis à Bayeux et dans les environs; ce fut à Bayeux qu'il connut la marquise de Vaubadon.

Madame de Vaubadon était l'arrière-petite nièce de Tourville. Elle avait épousé Le Tellier de Vaubadon, fils d'un conseiller au Parlement de Normandie, un homme aimable et doux qui avait émigré. La femme profita de son absence pour divorcer. Malgré ce fâcheux éclat, après la réaction thermidorienne, elle était devenue, à Bayeux, le centre des réunions et des intrigues royalistes. Longtemps soumise pour ce fait à la surveillance de la police, elle venait de rentrer en grâce auprès du gouvernement en lui livrant son fils de seize ans, qu'elle fit enrôler. Elle n'était pas jolie; mais sous ses beaux cheveux, elle avait de la grâce et de la distinction. Ses mœurs étaient légères, on prétend même qu'elle était en liaison intime avec d'Aché. Elle offrit au proscrit, contraint de s'exiler et privé de son embarcation habituelle, de lui trouver barque et matelots. Deux marins devaient l'attendre près de Luc, dans la nuit du 7 au 8 novembre 1809. D'Aché quitta Bayeux le soir pour gagner Luc à pied sous la con-

duite d'un guide encore fourni par la marquise et qui était, assure-t-on, un agent déguisé.

Le lendemain matin, le cadavre de l'agent royaliste était découvert à l'entrée du village de Luc. Au lieu du rendez-vous, d'Aché avait trouvé non les marins promis, mais des gendarmes apostés qui l'avaient accueilli par une décharge à bout portant; le proscrit avait reçu cinq chevrotines dans la tête, une balle dans la poitrine, une autre balle dans la cuisse; son corps, en outre, avait été percé de coups de sabre, on aurait dit que les assassins avaient voulu retourner les entrailles; ils avaient également tailladé le visage et défiguré leur victime qui, d'abord, ne fut pas reconnue.

Le dossier des Archives ne laisse plus de doute : l'instigateur du crime était Réal, assisté de Pontécoulant, qui avait acheté le concours de madame de Vaubadon ; les assassins étaient quatre gendarmes commandés par Foison. Ceux-ci tentèrent d'expliquer le meurtre par une attaque de d'Aché, mais l'état du cadavre, ses mains trouvées liées, l'enlèvement des papiers, tout démontrait le crime, tout dénonçait le guet-apens. Foison, interrogé par le préfet Caffarelli, déclara qu'il ne pouvait répondre, « n'ayant plus la tête à lui ». Réal s'efforça vainement d'étouffer cette affaire [1]. Ses arguties n'ébranlèrent pas la conviction de

[1] « ...Je vous assure, écrivait Réal à Caffarelli, qu'à votre place, l'idée qui m'occuperait principalement ne serait pas celle qui parait vous tourmenter. Heureux de voir Sa Majesté délivrée d'un ennemi acharné, féroce, plein d'audace et de résolution, je ne penserais qu'à la

Caffarelli, du secrétaire général (Lance) et du procureur impérial (des Costils), trois honnêtes gens auxquels l'enquête avait révélé tous les mystères du meurtre et de la trahison. Caffarelli fut puni du dégoût qu'il avait laissé voir. On l'envoya en disgrâce à Troyes. Lance fut révoqué. Des Costils, comme Caffarelli, fut envoyé dans un poste inférieur.

Foison, le chef des meurtriers, fut décoré par l'Empereur, nommé sous-lieutenant, et glorifié de son fait d'armes [1]. Ni la décoration, ni le grade, ni les ordres du jour n'effacèrent de son front le signe de Caïn. Ses camarades s'écartaient de lui avec horreur. Sous le poids de leur mépris, Foison s'expatria et courut se faire tuer en Espagne.

Pontécoulant, l'ancien membre de la Convention nationale, devenu sénateur de l'Empire, s'était rendu à Caen, chargé d'une mission secrète. Avant le crime, il avait vu madame de Vaubadon ; après le crime, on lui

reconnaissance que m'inspirerait l'individu qui aurait, en facilitant sa recherche, aidé son arrestation... » (Lettre du 25 septembre 1809, citée par LE SÉNÉCAL, dans son ouvrage : *Le meurtre de d'Aché*, vérités historiques opposées aux fictions des romans. — Bayeux, in-8°, 1869. Travail composé sur pièces originales.)

L'auteur avait beaucoup connu M. et madame de Vaubadon. Il essaye de la disculper, non d'avoir livré à la police le secret du départ, ni d'avoir reçu de l'argent pour livrer ce secret, mais d'avoir su qu'on envoyait d'Aché à la boucherie.

[1] « J'ai appris la conduite DISTINGUÉE des gendarmes dans l'affaire du brigand d'Aché. Je désire que vous fassiez connaître à toute ma gendarmerie les preuves éclatantes que je viens de leur donner de ma satisfaction. » — Napoléon à Moncey, Schœnbrunn, 8 octobre 1809. — *Correspondance officielle*, XIX, 538.

avait apporté les papiers de d'Aché, et il avait été chargé de payer la trahison.

Caffarelli avait livré le nom de la coupable. Quelques jours après l'assassinat, madame de Vaubadon osa se montrer au spectacle, drapée dans un cachemire rouge. La salle entière s'écria : « A bas le cachemire rouge ! Il est teint du sang de d'Aché. » Poursuivie par la foule, la malheureuse eut peine à s'échapper. Elle avait trahi son amant pour remettre à flot sa fortune, mais son calcul fut déjoué. Les royalistes achetèrent les titres de ses créanciers et la poursuivirent sans merci. Le gouvernement impérial fit acquitter les dettes les plus criardes. Cela ne suffit pas, et Savary demanda pour madame de Vaubadon un supplément de salaire : « Votre Majesté, écrit-il, daignera se rappeler que madame de..., sur les instances de M. le sénateur..., consentit à faire les démarches nécessaires pour mettre d'Aché entre les mains de la police. L'entreprise de madame de..., FUT SUIVIE DU PLUS HEUREUX SUCCÈS; cette dame devint dès ce moment l'objet de la haine des sociétés où elle était admise; il fut constant qu'elle avait abusé de la confiance de d'Aché... »

Napoléon payait très largement ce genre de services. Il venait de confisquer la propriété des journaux et de la répartir entre ses créatures, et nous lisons dans une lettre de Savary : « Sa Majesté a daigné accorder à madame de..., pour en jouir à partir du 1er juillet 1812, une des vingt-quatre actions du journal des *Petites-Affiches*. »

Sous la Restauration, la famille de la victime voulut poursuivre les meurtriers, mais Louis XVIII avait conservé le personnel de la police impériale. Un des complices dissimula le dossier de d'Aché en le cachant au milieu de papiers sans valeur, dans un carton de l'affaire Cadoudal[1]. Il ne fallut rien moins que cette soustraction des pièces originales pour sauver de la cour d'assises Réal et Savary, la marquise et le sénateur[2].

L'assassinat du comte d'Aché laissa tout le pays sous une impression de pitié. Longtemps le drame de Luc défraya les propos des veillées populaires. Dans toutes les maisons de la côte normande, dans les hameaux situés entre Falaise et Caen, si l'aïeul, sollicité par ses petits-enfants, entamait le récit de la mort de d'Aché, le naïf auditoire était bientôt ému par les malheurs du proscrit royaliste, les bouches rieuses se taisaient, les jeunes fronts se faisaient attentifs, et les mères pleuraient en les entendant raconter.

[1] C'est M. Forneron qui a retrouvé le dossier de d'Aché dans un carton annexe de l'affaire Cadoudal.

[2] Il est à remarquer que le sénateur (DOULCET DE PONTÉCOULANT), dans ses *Mémoires*, ne dit rien de l'affaire d'Aché, dans laquelle il a joué le rôle le plus actif.

V

LA TYRANNIE DE L'EMPIRE.

Dans les dernières années de l'Empire, on ne trouve plus trace d'intrigues royalistes; néanmoins, la police continue son œuvre de destruction. Elle frappe ceux qui gênent; elle persécute ceux qui déplaisent.

En novembre 1812, un agent provocateur attire en France un émigré, le comte de Bar. Son arrivée est signalée; dès qu'il a débarqué avec deux compagnons, des agents apostés cernent pendant la nuit la maison où ils dorment; on les tue dans leurs lits, et le préfet du Morbihan, tout fier de son exploit, s'empresse de l'annoncer au ministre de la police : « Le fameux de Bar et ses deux complices n'existent plus. » (Lettre du 25 novembre 1812.)

Le baron Ernouf a blâmé la guerre d'Espagne. Pour ce motif, Napoléon le hait et l'envoie à la Guadeloupe. Pour défendre la colonie, Ernouf peut opposer sept cent cinquante-trois soldats aux onze mille hommes et aux cent trois vaisseaux de l'amiral Cochrane. Ernouf fait des prodiges et prolonge pendant des mois sa résistance héroïque, mais il finit par capituler le 6 février 1810. Nouveau grief pour l'Empereur, qui donne l'ordre qu'on l'échange à tout prix. Là-dessus, la police le

guette, et lorsque Ernouf débarque, elle l'arrête et le détient vingt-trois mois en prison préventive. Afin de plaire au maître, on cherche à l'accabler d'accusations déshonorantes; mais comme l'enquête met en relief l'héroïsme du prisonnier, on la clôt brusquement et l'on jette l'infortuné dans un cachot d'où il ne sortira qu'à la fin de l'Empire.

Enfin, les dossiers révèlent un certain nombre d'exécutions sans qu'on puisse saisir le motif de ces meurtres.

Prevost de Boissi, ancien adjudant commandant, avait quitté Paris pour se soustraire à ses créanciers; il s'était rendu à Naples, n'avait pas réussi à se faire employer, et s'était embarqué sur un corsaire qui fut capturé par les Anglais. Longtemps prisonnier en Angleterre, il recouvra la liberté et fut renvoyé à Morlaix, où il débarqua le 10 mai 1813. La police savait que Boissi avait vu à Londres les émigrés Blacas et de La Châtre; elle suspectait ce renvoi; l'ancien adjudant prétendait avoir été relâché comme infirme; néanmoins, on mit la main sur lui [1].

Bientôt Boissi est hébété par la réclusion, le secret, le manque d'air et le chagrin de ne pas voir sa fille, enfermée, elle aussi, dans une pension de Fontainebleau; il écrit à son enfant des lettres que la police a la barbarie de garder, et que le dossier conserve avec les rapports des agents et les suppliques du prisonnier :

[1] Archives nationales, F^7, 6473. Ce dossier est très complet.

« ... Je me flatte, Monseigneur, que mes réponses à mon interrogatoire vous auront entièrement convaincu de mon innocence. Ma mission de Londres était de faire courir des copies de la proclamation du prétendant, de remuer les jacobins, de voir les anciens chefs de cette société, de chercher à m'introduire auprès de quelques sénateurs, de les sonder adroitement sur leur opinion, et si je les jugeais pencher pour le prétendant, de m'ouvrir à eux et de leur faire des promesses de la reconnaissance du prétendant. On avait même eu la bêtise de croire que je pourrais séduire quelques généraux. Voilà donc ce que je devais faire, ce que j'avais promis de faire. Eh bien! j'ai fait tout le contraire, et rien du tout de ce que j'avais promis... Je vous l'avoue, Monseigneur, ce n'est point vertu chez moi, c'est que mon caractère paresseux et mes goûts frivoles m'en auraient empêché, si j'eusse eu le malheur d'en concevoir la pensée... Je projetais de profiter de la crédulité d'un gouvernement le plus astucieux du monde, pour lui arracher de l'argent et me moquer de lui en l'empochant. »

Cet intrigant est lâche; il offre d'attirer et de livrer les Princes. Tout en les trahissant, il a essayé d'escroquer de l'argent aux Bourbons; le dossier établit ces tentatives de chantage; elles furent réprimées non par les Princes, mais par Napoléon. Après s'être servi de ces vils instruments, l'Empereur aimait à les briser. Le 5 janvier (1814), Maret contresignait un décret qui

traduisait Prevost de Boissi devant une commission militaire, et le malheureux, condamné pour espionnage, fait dont il semble fort innocent, fut exécuté le 5 février 1814, à onze heures du matin. Lors même qu'il s'agissait des intrigants ou des escrocs, l'Empire mettait les torts du côté de sa justice.

Les meurtres commis en Normandie et en Bretagne avaient ravivé dans ces contrées les vieux souvenirs et les vieilles haines. Dès le début de l'Empire, Napoléon s'était attaché à ces provinces de l'Ouest pour en tirer le meilleur de leur sang. Des chefs il avait dit : « Cet homme DOIT avoir commis des crimes, vous le ferez traduire devant une commission militaire [1]. » Et des subalternes : « Je désire que trois ou quatre soient traduits (devant une commission militaire) avant quinze jours ou un mois, *afin de donner un bon exemple avant la levée de la conscription.* » Il veut enrôler tout le monde; ceux qui n'ont plus l'âge de la conscription, ou ne l'ont pas encore, ou se sont rachetés depuis 1805 [2]; en 1806, il fait diriger toute cette jeunesse, sans armes, sur Mayence; la même année, il autorise un Breton qui lui marque du zèle, M. de Belingant, à lever des Bretons pour son service, à condition que l'on ne touchera point à la conscription.

Pendant ce temps, le pays est sillonné par des

[1] Lettre de Napoléon, 3 octobre 1804. — *Correspondance officielle,* X, 3.

[2] *Id.* — *Correspondance officielle,* XIII, 469.

colonnes mobiles. En 1811, deux colonnes surveillaient les côtes, de la Loire à la Gironde : « Je désire, écrit Napoléon [1], que trois ou quatre colonnes semblables soient organisées sur les côtes de Bretagne et de Normandie. » Enfin, en 1813, il enlève à leurs foyers les bourgeois et les nobles, même ceux qui sont rachetés, même ceux qui sont débiles, et les nomme des *gardes d'honneur*. C'est dans leur intérêt qu'il les prend pour soldats, afin de les « sortir de l'état d'oisiveté » ; c'est là du moins ce que dit Savary, qui ajoute : « On eut beau crier à la tyrannie, on leva au delà de dix mille hommes [2]. »

Parmi ces recrues figurait le fils unique de d'Elbée, un enfant qui, soldat de l'Empire, périt, comme tant d'autres, d'épuisement dans un lit d'hôpital. A ses derniers moments, le jeune homme regretta de n'être pas resté dans les bras de sa mère, alors que la noble Vendéenne était venue se livrer aux Bleus, afin d'être fusillée avec son mari [3].

On ne sera pas surpris de voir ces provinces de l'Ouest s'agiter et se soulever en 1814, puis en 1815. On sait que la Vendée n'eut que trop tôt raison de son vainqueur. Le soir de Waterloo, Napoléon, sombre, mais impassible, regardait s'avancer les soldats de Blü-

[1] Lettre de Napoléon, 6 mars 1811. — *Correspondance*, XXI, 441.
[2] *Mémoires* de Savary, VI, 76.
[3] Sapinaud de Bois-Huguet, *Mémoires*, à la suite de ceux de madame de Sapinaud.

cher. Il ne lui restait rien : sa garde, ses réserves, tout était engagé, et Grouchy, égaré, ne reparaissait plus. On dit qu'alors il s'écria : « Si j'avais vingt mille hommes! » Peut-être songea-t-il que sur les côtes bretonnes, normandes ou vendéennes, vingt mille vétérans, l'élite de son armée, étaient occupés à contenir les vieux soldats de Georges et les compagnons de Frotté.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME

CHAPITRE IV.

LA POLICE DE NAPOLÉON ET LES CONSPIRATIONS ROYALISTES.

CHAPITRE V.

LE DUC D'ENGHIEN. — PICHEGRU. — MOREAU.

CHAPITRE VI.

LA PERSÉCUTION POLITIQUE. — LES SALONS DE L'OPPOSITION SOUS L'EMPIRE.

CHAPITRE VII.

LA CHASSE AUX RÉFRACTAIRES.

CHAPITRE VIII.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE.

CHAPITRE IX.

PRISONS ET PRISONNIERS D'ÉTAT.

CHAPITRE X.

LES DERNIERS EXPLOITS DE LA POLICE IMPÉRIALE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

